



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Ex Libris

FRANCISCA VIRMINI

DHURVILLEZ. Doct. Med.

AP

20

.J86



JOURNAL  
DES  
SCAVANS,  
Pour le Mois de  
JANVIER.  
1711.



A AMSTERDAM,  
Chez les JANSSENS à WASSERGE.

---

M. DCCXI.

# A V I S.

ON trouve à Amsterdam chez les WAESBERG les Livres suivans :

*sermons du R. Pere CHEMINAIS de la Compagnie de Jesus revus par le Pere BRETONNEAU de la même Compagnie, cinquième Edition corrigée & augmentée. 8. 3. Tom. à Bruxelles chez François Foppens. 1710.*

*lettres sur toutes sortes de sujets, avec des avis sur la maniere de les écrire, & des Réponses sur chaque espece de Lettres, par feu M. DE VAUMORIERE, augmentées depuis la Mort de l'Auteur d'un grand nombre de recettes & de Lettres, revuës & mises dans un meilleur ordre par M\*\*\*. cinquième Edition. 8. H. Tom. A Bruxelles chez François Foppens, 1709.*

*medicina docens & docens, sive Discursus Medico-Theosophicus, quo ad ductum Thesium quarundam ex Medicina depromptarum, tum veri Dei Cognitio, tum præcipuæ Christiani Medici virtutes explicantur; piis usibus verorum imprimis Medicorum, hinc & cunctorum sincerum pietatis Studium amantium Literatorum consecratus rerumque præcipuarum Indice auctus a THEODORO VALENTINO KRAMER. 8. Lipsia apud Hæredes Lankisianos. 1710.*



3

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

Pour le Mois de Janvier M. DCCXI.

---

FRIDERICI STRUNZI Historia Bardefanis ac Bardefanistarum, ex veterum Doctorum monumentis eruta, juniorumque Auctorum ea de re Sententiis collustrata. C'est-à-dire: *Histoire de Bardefanes & des Bardefanistes, par Frideric Strunzius; tirée des monumens des anciens Docteurs, & enrichie des Reflexions des Modernes.* A Witemberg, chez Godefroi Zimmerman. 1710. in 4. pagg. 144. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

CET Ouvrage est partagé en 22 petites sections, accompagnées de notes & de citations. On n'y trouve rien de particulier. L'Auteur étend le peu qui nous reste dans les Anciens touchant son sujet; & après avoir rapporté ce qu'en ont dit

A 2

aussi

crit chez les Anciens par un s. Au reste, Bardesanes l'Historien s'est rendu célèbre par une Histoire des Gymnosophistes des Indes, de laquelle saint Jérôme & quelques autres font mention. Le saint Docteur observe que cet Historien divisoit ces Gymnosophistes en Brachmanes & en Samanéens, par rapport aux dogmes; & qu'il donnoit de grands éloges à la tempérance dont les uns & les autres faisoient profession. M. Strunzius juge à propos de nous entretenir aussi de Barsès Evêque d'Edesse, qui vivoit du temps de l'Empereur Valens; de Philippe Bardane Empereur; d'un Bardane Roi des Parthes dont parle Tacite; & d'un Hérétique a

pe

pellé Barfanuphius. Il est croyable que tous ces gens-là ne paroissent ici à la suite de l'Heretiarque Bardesanes, que parce qu'ils y sont déjà dans quelque Dictionnaire.

Eusebe, Theodoret, & Nicephore assurent qu'il étoit Syrien, d'où il faut conclure que la Mesopotamie, où étoit Edesse, faisoit partie de la Syrie. On examine ce que les Anciens, & sur-tout les Auteurs Comiques, ont dit des Syriens; & on excuse du mieux qu'on peut la nation Syrienne des reproches dont elle a été chargée. Elle a produit de sçavans hommes depuis l'établissement de la Religion Chrétienne; mais ces Sçavans se distinguèrent beaucoup plus par leur inconstance que par leur érudition & la force de leur génie. Saturnin, Basilide, Cerdon, Appelles, Tatien, Aëtius, Paul de Samosate, & plusieurs autres Heretiarques qu'il est inutile de nommer, étoient Syriens. Les recherches Syriennes de M. Strunzius sont suivies de quantité d'autres sur la Mesopotamie, sur l'Osroène, sur Edesse.

On ne connoît point les parens de Bardesanes. Il étoit en grande reputation sous les Empereurs Marc-Antonin, & Lucius Verus. On ne sçait qui avoient été ses Maîtres. Toute l'Antiquité Chrétienne le comble de louanges, par rapport à l'esprit & à la capacité. Eusebe dit qu'il étoit propre à tout; saint Jérôme lui attribue un esprit admi-

admirable, & une extrême vivacité dans les disputes ; & saint Epiphane louë son jugement & sa bonté. Il étoit très-éloquent, non-seulement en Syriaque, mais aussi en Grec. Eusebe le regarde comme un excellent Philosophe, quoiqu'il fût en même temps Poëte.

Bardesanes soutint une grande partie des erreurs de Valentin, mais on ignore s'il les avoit apprises dès son enfance, ou s'il n'y tomba que dans la suite. Les Auteurs sont partagez là-dessus, & M. Strunzius est assez porté à croire que Bardesanes avoit été élevé dans la saine doctrine. Il s'éleva par l'étude de la Philosophie; mais on ne sçait quelle secte de Philosophes il embrassa. Comme il s'agit de condamner cette Secte, puisque Bardesanes y puila des erreurs, les ennemis d'Aristote tâchent de lui donner Bardesanes pour Disciple & ses amis, au contraire, font tous leurs efforts pour faire présent de ce Disciple à Platon. D'autres moins animez contre les Grecs que contre les Juifs, prétendent que Bardesanes & Valentin avoient tiré de la Cabale toute leur doctrine. Pour décider ce différend, nôtre Auteur examine à quel Systême les Eons & les autres chimeres des Valentiniens ont plus de rapport. Il trouve que c'est au Platonisme; on peut voir ses raisons dans le Livre. Parmi les notes qui accompagnent

cette section, il y en a une fort longue, où, ainsi que dans la section même, on voit des Observations sur les Livres Jezi-rah, Sohar, & Bahir, dont les Cabalistes vantent tant l'ancienneté.

Bardesanes ne combattoit pas, comme Valentin, l'autorité de l'Écriture sainte; mais s'il en admettoit les témoignages, ce n'étoit qu'après les avoir accommodés à ses préjugés. Il arrangeoit les Eons d'une manière différente de celle de Valentin; & quoi que cette manière particulière nous soit inconnue, celle de son Maître suffit pour en donner l'idée. L'Auteur s'étonne qu'il y ait aujourd'hui des Chrétiens qui prétendent expliquer le Système de Valentin conformément aux principes de la Théologie; & appliquer aux Eons ce qu'elle enseigne sur l'unité de Dieu, sur la Trinité, sur les Attributs, & sur les opérations divines.

On compte la supposition des deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, au nombre des erreurs capitales de Bardesanes & de ses Disciples. Ceux-ci dans Origène, ne se contentent pas d'assurer, comme les Catholiques, que Dieu n'est pas Auteur du mal; ils ajoutent encore qu'il n'a pas créé le Diable. L'Auteur attaque & cette opinion, & ceux qui cherchent à la rendre plausible par des adoucissements inventés à plaisir. Il refute avec un pareil zel

ce qu'ils avancent pour excuser deux autres erreurs de Bardesanes ; l'une regarde l'humanité de J. C. & l'autre, la resurrection des corps.

Outre ces erreurs, Bardesanes enseignoit, selon saint Augustin, que les actions des hommes étoient soumises au Destin. Nôtre Auteur a de la peine à convenir que cette accusation soit juste, & il lui semble que Bardesanes est d'un sentiment tout opposé, dans le fragment de son Dialogue sur le Destin, qu'Eusebe a conservé. Bardesanes y dit clairement, qu'il dépend de l'homme & de son libre arbitre, de servir, ou de ne pas servir ; que le Destin ne force nullement les Perses à se marier avec leurs filles, leurs sœurs, & leurs meres ; que ce n'est pas par les loix du Destin que les femmes des Indiens se brûlent toutes vives avec leurs maris morts ; que le Destin n'oblige en aucune sorte les Germains à s'étrangler, qu'enfin nulle fatalité n'affujettit certaines nations plus que d'autres aux coùtumes qu'elles observent, puisque les Chrétiens suivent par-tout leur propre Religion. Ceux qui sont nez Parthes, dit-il, ne prennent pas, comme les autres Parthes, plusieurs femmes ; ceux qui sont venus au monde dans la Perse ne se marient ni avec leurs sœurs, ni avec leurs filles ; ceux qui ont pris naissance dans la Bactriane, ne tendent point de pièges  
aux

aux femmes d'autrui, &c. Comme saint Augustin n'est pas le seul qui ait accusé Bardesanes d'avoir établi une fatalité injurieuse à la Providence, M. Strunzius observe, pour sauver le sentiment de ce Pere & des autres qui ont avancé la même chose, qu'il s'est pû faire que Bardesanes eût de bons sentimens lorsqu'il composoit son Dialogue; mais que cela n'empêche pas qu'il n'en ait eu d'erronez dans la suite, ou même auparavant. Quoi qu'il en soit, Eusebe assure en général, que Bardesanes ne persista point dans l'heresie de Valentin jusqu'à la fin de sa vie, quoiqu'on en aperçût pourtant toujours quelques traces dans sa doctrine. Les principaux Peres qui ont travaillé à precautionner les Fideles contre ses erreurs, sont Origene, saint Ephrem, & saint Epiphane. Il ne nous est resté aucun Ouvrage entier de cet Auteur. Tous les Peres qui en ont parlé louent beaucoup ce qu'il avoit écrit contre Marcion & contre cinq autres Heresiarsques; une Apologie qu'il publia pour les Chrétiens, & dans laquelle il tâchoit d'adoucir leurs persecuteurs; & son Dialogue du Destin, qu'il composa contre un certain Abidas, Astrologue fameux.

Après sa mort ses Disciples firent valoir ses opinions. On met à leur tête son fils Harmonius, bon Poëte, & excellent Musicien. Sozomene dit qu'il composa en sa

langue naturelle , & qu'il apprit aux Syriens les erreurs de son pere, en les leur faisant chanter. Ses airs étoient encore à la mode, du temps de saint Ephrem, qui prit soin de changer les paroles, & d'ôter ce qui y bleffoit la Religion.

Prælectiones Chymicæ, in quibus omnes fere operationes Chymicæ ad vera principia & ipsius Naturæ leges rediguntur. Oxonii habitæ à JOHANNE FREIND, M. D. Æd. Christ. Alumn. *Amstelodami, apud Janssonio-Waesbergios. 1710.* C'est-à-dire : *Leçons Chymiques, dans lesquelles on explique les operations de la Chymie, selon leurs veritables principes, & selon les loix de la Nature. Par Jean Freind, Docteur en Medecine. A Amsterdam, chez les Janssons à Waesberge. 1710. vol. in 12. pagg. 93.*

**L**E dessein de l'Auteur, comme il s'en explique lui-même à l'illustre M. Newton, à qui il dédie son Ouvrage, est d'expliquer par la *vertu attractive*, les operations de la Chymie. Ce dessein lui paroît d'autant plus digne d'être executé, qu'aucun Chymiste, dit-il, ne s'en est avisé jusqu'à present, & qu'on peut par ce moyen expliquer tout d'un coup, & d'une maniere simple, tout ce que la Chymie a de plus difficile dans sa Theorie.

Les



„ venir de la *vertu attraitrice*, vertu si  
 „ généralement reconnuë dans la Physique,  
 „ & à laquelle il n'y a rien dans la Na-  
 „ ture qui ne soit soumis. Voici donc  
 „ quelle est là-dessus ma pensée. Les  
 „ parties qui composent chaque molécule  
 „ de sel, sont fort solides, & à raison de  
 „ cette solidité elles ont toutes, les unes  
 „ à l'égard des autres, une vertu attraitrice  
 „ qui répond à la quantité de la matiere.  
 „ Cela supposé, il est facile de concevoir  
 „ que lorsque le sel est dans l'eau, les  
 „ parties de l'eau étant les plus foibles,  
 „ sont attirées vers le sel avec plus de  
 „ force qu'elles ne sont attirées elles-mê-  
 „ mes les unes par les autres; en sorte  
 „ qu'elles vont toutes embrasser le sel,  
 „ les plus proches y vont plus rapidement,  
 „ & les plus éloignées plus lentement, &  
 „ c'est la raison pourquoi quand on a  
 „ jetté du sel dans le milieu d'un bassin  
 „ plein d'eau, l'eau qui est au milieu du  
 „ bassin fait une forte impression sur la  
 „ langue, tandis que celle qui est au bord  
 „ est presque insipide. Les particules  
 „ l'eau ainsi attirées par le sel, entrent  
 „ donc en mouvement; & c'est ce mou-  
 „ vement qui fait qu'elles s'insinuent  
 „ les pores du sel, & qu'elles le  
 „ sent.

L'Auteur descend ici dans le détail  
*oblique par cette vertu attra*

ment se fait la dissolution du sucre dans l'eau, l'extraction des huiles par défaillance, & plusieurs autres effets semblables, dont il rend raison sans peine. Mais nous ne le suivrons pas plus loin; ceux à qui nôtre Extrait paroîtra trop court, pourront se dédommager amplement par la lecture du Livre même.

Succincta delineatio Doctrinarum usu frequentium, de actionibus, gradibus matrimonialibus, & successione ab intestato, in usum Lectionum Academicarum conscripta, à JUSTO HENNINGO BOHEMERO, D. Prof. P. & Facult. Jurid. Assessore in Academia Regia Fridericiana. *Hala Magdeburg.* 1710. *prostat in Officina Libraria Rengeriana.*

C'est-à-dire : *Explication sommaire des principes les plus usitez sur les actions, sur les degrez de parenté, par raport aux mariages : & sur les successions ab intestat : Ouvrage destiné pour les leçons publiques de l'Université de Hall. Par Just. Henning Bohemer, Professeur & Assesseur de la même Université. A Hall, de l'Imprimerie de Renger. 1710. in 8. pagg. 536.* Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

C E n'est ici qu'un simple Recueil des principes de Droit les plus connus, sur

sur des matieres importantes, dont chacune pourroit donner lieu à de gros volumes. Le seul Chapitre des Actions, qui est à la tête, & qui s'étend à toutes les parties de la Jurisprudence, demanderoit par cette raison un long détail. Aussi quelque soin qu'on ait pris ici de l'abrégger, il remplit les trois quarts du Livre. La matiere des degrez de parenté ou d'alliance, par rapport aux mariages, conduit encore naturellement à de grandes questions, à cause des diverses sortes d'empêchemens qui naissent de là. Et enfin les successions que l'on appelle *ab intestat*, pour les distinguer des successions testamentaires, ouvrent aux Jurisconsultes un vaste champ, soit dans l'énumération des différentes personnes à qui la Loi les défere, soit dans l'explication des différentes portions qu'elle leur assigne. Toutes ces matieres neanmoins sont traitées dans le même Livre, mais elles n'y sont traitées que par la seule exposition des principes, & par les définitions & les divisions principales, tout ce qui est sujet à dissertation n'y entre point.

Sur la matiere des actions, on observe que les Jurisconsultes appellent action en général le droit qu'a chacun de poursuivre en Jugement ce qui lui appartient ou ce qui lui est dû. Il y a des actions *personnelles*; il y en a de réelles.

en a de personnelles & de réelles tout à la fois. Les actions personnelles sont attachées à la personne, & la suivent partout. Elles naissent de l'obligation où est quelqu'un de donner ou de faire quelque chose. Les actions réelles vont à demander la propriété d'un heritage, ou quelque droit réel sur cet heritage; on les appelle réelles parce qu'elles n'attaquent que la chose, ou le possesseur par rapport à la chose. Les actions mixtes sont celles qui regardent la personne & la chose en même temps. Il n'y avoit que trois especes d'actions mixtes dans le Droit Romain: l'action de partage entre coheritiers; l'action de partage entre des personnes qui possedoient un heritage en commun, & l'action qui étoit intentée pour placer des bornes. On appelloit mixtes ces sortes d'actions, parce que si le Juge ne pouvoit pas mettre une égalité entiere dans le partage ou dans les bornes, il adjugeoit à l'une des Parties une plus grande portion, mais à condition de payer à l'autre Partie une certaine somme, qui tenoit lieu de ce qui excedoit. Un autre exemple qu'on peut donner aujourd'hui des actions mixtes, c'est quand on demande qu'un Particulier soit condamné à rendre un heritage avec restitution des fruits; ou avec des dommages & interêts: ce Particulier est bien déchargé d'une partie de la demande, en

abat

abandonnant l'heritage qu'il possède; mais il demeure personnellement obligé à la restitution des fruits, & aux dommages & intérêts. Cette division générale des actions reçoit une infinité de subdivisions particulieres, qu'on trouve détaillées dans le Livre, & qu'on ne nous redemandera point sans doute dans le Journal. Ce sont de premieres notions destinées uniquement pour ceux qui commencent à étudier en Droit.

Le Traité des degrez de parenté ou d'alliance qui empêchent le mariage, est divisé ici en plusieurs propositions très-courtes, qui semblent former autant de maximes. La parenté que le Droit Civil nomme *Cognition*, comprend deux lignes: la ligne directe, & la ligne collaterale. La ligne directe est entre les ascendans & les descendans; & dans cette ligne le mariage est défendu à l'infini par les Loix Romaines, même entre les enfans adoptifs & la personne qui les a adoptez. L'Auteur croit pourtant qu'en ce cas-là l'empêchement peut être levé par une dispense; mais il dit qu'il n'y a point d'empêchement, & qu'il n'est pas besoin de dispense lorsqu'un enfant adoptif veut épouser sa belle-mere, c'est-à-dire, la femme de celui qui l'a adopté: pourvû néanmoins qu'il n'ait pas été adopté aussi par cette femme. Dans la ligne collaterale, l'Auteur n'étend les

em-

JANVIER 1711. I

empêchemens de mariage que jusqu'au troisième degré. L'affinité est une liaison qui se forme entre deux familles par le moyen d'un mariage. Ce n'est pas une véritable parenté, mais à cause de l'étroite liaison qui est entre le mari & la femme, les parens de l'un deviennent parens de l'autre. Le Levitique a marqué certains degrés où l'affinité est un obstacle au mariage. On ne trouve rien dans l'ancien Droit des Romains touchant cette espece d'empêchement. Papinien est le premier qui en ait parlé, à l'occasion du mariage de Caracalla. Les Jurisconsultes qui vinrent après lui, étendirent si loin les liaisons de l'affinité, qu'ils mirent l'adoption au même point que la nature. Il n'y a aujourd'hui que le premier genre d'affinité qui soit un empêchement au mariage; c'est-à-dire, la liaison qui se contracte réciproquement entre le mari & les parens de son mari. Au reste, l'Auteur reconnoît d'autres dispenses legitimes, que celles de ces sortes d'empêchemens, que celles sont accordées par les Princes en conséquence de cause, pour le bien de la République.

Les successions *ab intestat*, qui font la première partie de l'Ouvrage, sont les successions auxquelles les parens du défunt appellent par la Loi. Elles n'ont lieu,

sui-

## JOURNAL DES SÇAVANS.

vivant nôtre Auteur, que lorsqu'il n'y a point d'heritiers testamentaires. Les enfans & les autres descendans sont toujours appelez à la succession du pere, ou des autres ascendans, préferablement à tous les autres parens. Au défaut des enfans, ou conjointement avec les freres & les sœurs du défunt; & ensuite viennent les collateraux. L'Auteur commence par la succession des descendans, qui exclut toutes les autres; & à cet égard il observe que tous les enfans sont appelez à la succession de leurs peres, sans distinction de mâles ni de filles; d'aînez ni de cadets. Dans la ligne directe la représentation a lieu à l'infini; c'est-à-dire, que les petits-enfans & les autres descendans succèdent en la place du fils décedé, & prennent tous ensemble la portion que leur pere auroit eüe.

Quand le défunt n'a laissé ni freres ni sœurs, les ascendans succèdent seuls. Les freres uterins & consanguins sont exclus de la succession, aussi-bien que les neveux. La représentation n'a point lieu entre ascendans; le plus proche en degré exclut les plus éloignez. L'ayeul où l'ayeule concourent point avec le pere ou la mere. S'il y a plusieurs ascendans dans un même degré, la succession est partagée entre eux; mais si le défunt a des freres ou

ces freres ou ces sœurs, pourvû qu'ils soient freres & sœurs de pere & de mere, succedent également avec le pere & la mere; mais s'ils ne sont freres que d'un côté, ils ne succedent point. Le droit de representation qui met les enfans en la place de leur pere decédé, est borné aux enfans des freres, & ne s'étend point aux enfans des autres collateraux, qui viennent tous par têtes, selon leur nombre, & leur degré de proximité; & s'il s'en trouve plusieurs au même degré, ils succedent par portions égales.

La dernière espece de succession est celle du mari qui succede à sa femme, & de la femme qui succede à son mari; il faut pour cela que l'un ou l'autre meurent sans enfans, sans parens, & sans Testament. Ce ne sont là que les premiers principes, mais c'est l'Extrait du Livre.

*Recueil de Pieces concernant les Religieuses de Port-Royal des Champs, qui se sont soumises à l'Eglise. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1710. in 4. pagg. 91. in 12. pagg. 214.*

*Lettre de son Eminence M. le Cardinal de NOAILLES, Archevêque de Paris, aux Religieuses de Port-Royal des Champs, qui ne se sont point encore soumises; avec divers Actes & Lettres de celles qui sont rentrées da*



*dans l'obéissance de l'Eglise.* A Paris, chez Louis Joffe, Imprimeur de son Eminence Monseigneur l'Archevêque, ruë saint Jacques. 1710. in 4. Lettre, pagg. 16. Pieces, pagg. 79.

**C**Es deux Ouvrages ont trop de rapport l'un avec l'autre pour les separer. On y trouve les preuves authentiques de l'heureux changement de presque toutes les Religieuses de Port-Royal, que leur desobéissance avoit fait disperser. Dans le premier Recueil, qui a paru dès le mois de Septembre, il y a de plus que dans le second, la souscription de la Sœur Anne de sainte Marine Laimé; & le second Recueil ajoûte au premier la Sœur Catherine Daflon, dite de sainte Tharville, Religieuse Conversé.

Dans l'Avertissement qui est à la tête du premier Recueil, on expose les principaux motifs qui ont engagé à le publier. Ces motifs sont 1, une sorte de *reparation due au Prince.* „ Aujourd'hui que ces Filles, les, éloignées du mauvais air qui alté-  
 „ roit leurs bonnes dispositions, prennent  
 „ des sentimens sains & raisonnables, re-  
 „ marque l'Auteur; que se soumet-  
 „ absolument à l'Eglise, elles rougissent  
 „ de la déference aveugle qu'elles  
 „ pour de simples Particuliers qui  
 „ condamne; qu'elles soup-

„ deur après nos divins Sacremens, dont  
„ elles se faisoient un mérite devant Dieu  
„ d'être privées; peut-on ne pas benir la  
„ main, qui leur faisant une violence sa-  
„ lutaire, les a arrachées d'un lieu conta-  
„ gieux. 2. *La consolation des Fideles.* Qui  
„ a pû sans la compassion la plus vive voir  
„ tant de Filles, la plûpart distinguées par  
„ leurs qualitez naturelles, se faire les  
„ victimes d'une fausse fermeté, que ceux-  
„ mêmes qui la leur ont inspirée, n'ont  
„ pas le courage d'imiter?... Ces saintes  
„ ames que leur pieté a si long-temps  
„ fait gémir sur le sort des Filles de Port-  
„ Royal, n'est-il pas juste de les consoler,  
„ en leur apprenant que ces Filles reve-  
„ nues la plûpart de leur égarement, ne  
„ mettent plus leur gloire que dans une  
„ humble docilité pour leurs veritables  
„ Pasteurs? 3. *L'édification.* La vie exem-  
„ plaire des Filles de Port-Royal ne lais-  
„ soit pas d'autoriser en quelque sorte la  
„ mauvaise cause, dans laquelle elles se  
„ trouvoient malheureusement engagées.  
„ Et qui doute que ce n'ait été là un  
„ piege pour bien des personnes peu inf-  
„ truites? Le voila heureusement décou-  
„ vert ce piege, par la soumission de cel-  
„ les dont l'Herésie s'étoit servie pour le  
„ tendre... Le rétablissement de la répu-  
„ tation des Religieuses qui ont obeï, & le  
„ desir de ramener à leur devoir celles q

WANS.

es raisons qui  
ce Recueil. Sur

n applique aux  
encore rendues,

a sur ces paroles  
(Virgines) in Tem-

seront amenées dans  
le Temple du Roi,

glise même. On a-

s dans le Temple du  
s Vierges hors de ce

ont des Religieuses he-

font Vierges à la ve-

quoi leur servira-t-il de  
les amène au Temple

Temple du Roi consiste

des Pieces est un Extrait  
au Roi, avant  
par Sœur

„ division & separation abusive qui dure  
 „ depuis si long-temps entre les deux Mo-  
 „ nasteres. „

Voici la liste des Religieuses, qui dis-  
 persées en différens Monasteres du Royau-  
 me, sont enfin rentrées dans l'obéissance  
 de l'Eglise.

— Sœur Anne de sainte Cecile Boiscervoi-  
 se, envoyée à Amiens, a signé le For-  
 mulaire le 7 Novembre 1709, dans le Mo-  
 nasteré de saint Julien.

— Sœur Marie de sainte Euphrasie Robert:  
 A Nantes, dans le Monasteré des Ursu-  
 lines, le 24 Novembre 1709.

— Sœur Anne de sainte Marine Laymé.  
 A Amiens, dans le Monasteré de saint Ju-  
 lien, le 2 Decembre 1709.

— Sœur Jeanne de sainte Apolline le Be-  
 gue. A Compiègne, dans le Monasteré  
 de la Visitation, le 17 Decembre 1710.

— Sœur Magdelaine de sainte Aurelie Noi-  
 seux. Quoi qu'elle se trouve dans cette  
 liste, il n'a pas été necessaire de lui faire  
 signer le Formulaire. „ C'est une Sœur  
 „ Converse, bonne fille, d'un esprit doux  
 „ & paisible, qui n'est jamais entrée dans  
 „ tout ce qui s'est passé à Port-Royal. „  
 Elle est à Compiègne, dans le Monasteré  
 de la Congregation de Nôtre-Dame.

— Sœur Marie de sainte Anne le Coutu-  
 rier. A Nevers, dans le Monasteré des  
 Ursulines du Faubourg, le 4 Janvier 1710  
 Soe

Sœur Louise de sainte Justine Barat.  
Au Monastere des Benedictines de Loigni, Diocese de Chartres, le 6 Mars 1710.

S. Marie de sainte Oportune Mouchot.  
A Chartres, dans le Monastere des Hospitalieres, le 7 Mars 1710.

S. Marie Magdeleine de sainte Cecile Bertrand. A Amiens, dans le Monastere de la Visitation, le 27 Mars 1710.

S. Denise de sainte Basilisse Noisieux.  
Dans l'Abbaye de saint Paul, Diocese de Beauvais, le 15 Avril 1710.

S. Agnès de sainte Blandine Forget. A Roüen, au Monastere des Ursulines, le 18 Avril 1710.

S. Françoise de sainte Agathe le Juge.  
A Chartres, au Monastere de la Visitation, le 23 Avril 1710.

S. Marguerite de sainte Lucie Pepin.  
A Autun, dans le Monastere de la Visitation, le 1. Juin 1710.

S. Françoise Magdelaine de sainte Ide le Vavasseur. A Moulins, dans le Monastere de la Visitation, le 17 Juillet 1710.

S. Marie de sainte Catherine Issaly.  
Meaux, dans le Monastere des Ursulines, le 10 Août 1710.

S. Marie Catherine de sainte Catherine Benoise. Au même lieu, le 1. Mars 1710.

S. Catherine Daffon, dite

Paris. A Senlis, dans le Monastere  
de la Presentation, le 4 Octobre 1710.

Cette derniere, ainsi que nous l'avons  
remarqué au commencement de cet Ex-  
trait, n'est que dans le Recueil qui vient  
d'être publié par l'ordre de M. le Cardi-  
nal de Noailles. Au temps de la separa-  
tion des Filles de Port-Royal des Champs,  
leur Communauté étoit de vingt-deux Re-  
ligieuses. Dix-sept, ainsi qu'on le vient  
de voir, se sont soumises à l'Eglise; il y  
en a donc encore cinq qui n'ont point  
changé.

Pour les gagner; M. le Cardinal de  
Noailles leur écrit une Lettre pleine de  
force & d'onction. Les premieres re-  
flexions de Son Eminence regardent l'ef-  
fet que les Actes déjà publiez auroient dû  
produire, & les raisons qu'Elle a eues de  
faire reparoître ces Actes. „ Vousregar-  
„ dez peut-être, leur dit-il, les relations  
„ qu'on vous a montrées du retour sincere  
„ de vos Sœurs, comme des Pieces ou  
„ informes, ou moins autorisées qu'il  
„ n'auroit fallu pour faire impression sur  
„ vôtre esprit, parce que vous ne les  
„ voyez pas revêtues de l'autorité Episco-  
„ pale, pour qui je veux croire que vous  
„ conservez encore quelque reste de res-  
„ pect. C'est ce qui m'oblige à vous a-  
„ dresser ces mêmes Actes, à vous en  
„ attester la verité, &c. M. le Cardi-

me elles se sont évanoies.  
Pourquoi direz-vous encore, que n'  
tant permis de jurer que selon la ver  
té, le jugement & la justice, vous a  
prehendez de commettre un parjur  
que d'ailleurs ce qu'on vous deman  
vous est inconnu, que vous en dout  
même, & qu'il n'est point de votre ét  
de vous en instruire? Mais n'est-il poi  
de votre état d'obéir, vous qui en av  
fait une profession si solennelle, & q  
ne pouvez vous en dispenser que da  
le cas où l'on vous ordonneroit d  
choses manifestement contraires à la L  
de Dieu? Or l'Eglise peut-elle tomb  
dans cette erreur? Elle qui est l'inte  
prete & la dépositaire de la Loi  
Dieu, peut-elle vous proposer de la  
ler?... Voyons ce que porte le ser  
qu'on vous demande. Veut-on  
vous juriez que vous sçavez par  
propre lumiere, que les propo

années sont dans le Livre de Jan-  
 s, que vous n'avez point lû, que  
 s n'entendriez point quand vous  
 ariez lû, & que vous ne devez point  
 re? Non sans doute, mais on veut  
 que vous adhérez au jugement de l'E-  
 glise, qui l'a lû, qui l'a examiné, qui  
 l'a jugé: on veut que vous préférerez  
 ses lumieres non-seulement aux vôtres,  
 si vous en avez, mais aussi à celles de  
 vos Docteurs: on veut que sur la paro-  
 le de l'Eglise vous diliez en même  
 temps anathème à la doctrine qu'elle  
 a condamnée, & au Livre où elle l'a  
 trouvée. La Loi est claire. M. le  
 Cardinal montre avec saint Augustin, qu'el-  
 le est du moins aussi juste; & que tout seroit  
 renversé dans la société, si on ne vouloit  
 croire que ce qu'on connoît par soi-même.  
 Son Eminence fait voir en même  
 temps jusqu'ou les Filles qu'Elle instruit  
 doivent porter le ménagement qu'il est  
 permis d'avoir pour la memoire de Jan-  
 senius; & après leur avoir déclaré de quel-  
 le Foi Elle les engage à croire le fait du  
 Formulaire, Elle leur remet sous les yeux  
 les maximes seditieuses de leurs Docteurs.  
 L'indignation qu'excitent ces maximes,  
 donne une extrême force aux reproches  
 qui les suivent, & à la remontrance vive  
 & pathétique qui termine la Lettre. Elle  
 est datée du 12 Decembre 1710.



RNAL DES SÇAVANS.

es qui l'accompagnent, & qui  
effées de toutes parts à M. le  
Noailles, sont des témoigna-  
atans de son zele. La disper-  
upeau, l'éloignement des bre-  
sistance même, ont paru re-  
ttention & la charité du Pas-

de finir, nous croyons qu'il  
s d'avertir qu'à la fin du pre-  
il on voit 1, des Extraits d'E-  
ez entre les mains des Religieu-  
t-Royal des Champs. 2. Un  
de Calendrier. 3. Quelques-  
raisons des *nouveaux Saints* de

Sur ce dernier article nous  
nterons d'observer que les Saints  
it, sont un Confesseur Pontife,  
un Prêtre, & un autre dont  
point exprimé. A l'égard du

il commence ainsi : „ MARS.  
emier miracle de la sainte Epine  
(Royal) 29. Naissance & Bap-

M. de Sacy, 1613. 31. S. A-  
rophete. MAI. 1. Profession  
ere Agnés. 2. Le saint Pro-

remie. 4. Ce jour 1638, mo-  
ansenius, Evêque d'Ypre  
Profession de nôtre Mery

13. Ce jour 1658, r  
euse petite Marie-T  
ant de Port-Royal

J A

„ âgée de qu  
exemple suffi  
Extraits & de  
a jointes. III.

„ est le prem

„ premier Che

„ premier qui

„ Dieu en de

„ qu'il a établ

„ dent des ch

„ premier qui

„ plus Dieu

„ prit, par

„ tions an

„ cond

„ cela

„ C'

„ r

„ r

„ r

„ âgée de quatre ans , sept mois. Un  
 „ exemple suffira aussi pour donner l'idée des  
*Extraits* & des réflexions que l'Editeur y  
 a jointes. XII. EXTRAIT. „ S. Michel  
 „ est le premier adorateur de Dieu, le  
 „ premier Chef des Armées de Dieu, le  
 „ premier qui nous a appris à obéir à  
 „ Dieu en desobéissant à nos Superieurs  
 „ qu'il a établis, lorsqu'ils nous comman-  
 „ dent des choses contraires à Dieu; le  
 „ premier qui nous a appris qu'on sert  
 „ plus Dieu par la volonté que par l'es-  
 „ prit, par les fortes & ardentes affec-  
 „ tions qu'on a pour lui, que par les  
 „ connoissances qu'on a de lui. Car en  
 „ cela Lucifer surpassoit saint Michel.  
 „ *C'est-à-dire que les Filles de Port-Royal,*  
 „ *malgré leur peu de lumiere, doivent résister*  
 „ *avec autant de courage aux Papes, & aux*  
 „ *Evêques, que S. Michel résista à Lucifer,*  
 „ *qui étoit son Superieur, & qui le surpas-*  
 „ *soit en connoissances. La comparaison du*  
 „ *Pape & des Evêques avec Lucifer & les*  
 „ *Demons de sa suite, ne devoit trouver*  
 „ *place que dans les écrits furieux d'un Lu-*  
 „ *ther.*„

Historia Insectorum , Auctore JOANNE  
 RAYO, Collegii S. Trinitatis apud Can-  
 tabrigienses , & Societatis Regiæ olim  
 Socio. Opus posthumum jussu Regiæ  
 Societatis Londinensis editum .

subjungitur Appendix de Scarabæis Britannicis, Auctore M. LISTER S. R. S. ex Mss. Musæi Ashmolæani. Londini, impensis A. & J. Churchill, ad insigne nigri Cygni, in vico dicto *Pater noster-Row*. 1710. C'est-à-dire : *L'Histoire des Insectes*, par Jean Rai. *Ouvrage posthume*, imprimé par l'ordre de la Société Royale de Londres. *A quoi on a joint un petit Memoire de M. Lister sur les Escarbots d'Angleterre*. A Londres, chez A. & J. Churchill, à l'enseigne du Cygne noir, ruë du *Pater noster*. 1710. vol. in 4. pp. 400.

**M**R. Rai dans cette Histoire décrit tous les Insectes connus, comme les vers de terre, les vers qui naissent dans le corps des animaux, & toutes les autres especes: Les sangsuës, les punaises, les puces, les poux, les scorpions, les araignées, les cloportes, les sauterelles, les grillons, les escarbots, les mouches, les papillons, les chenilles, &c. Il commence d'abord par expliquer le nom d'Insecte, puis il divise les Insectes en deux genres, sçavoir ceux qui n'ont point de pieds, & ceux qui en ont. Les premiers naissent ou dans la terre, ou dans le corps des animaux, ou dans l'eau. Ceux qui naissent dans la terre sont les vers de terre, dont il y a plusieurs especes. Ceux qui se produisent d'

le corps des animaux, & principalement dans celui de l'homme, sont aussi de diverses sortes. M. Rai renvoye là-dessus ses Lecteurs au Traité de M. Andry sur la génération des vers dans le corps humain. Ceux qui s'engendrent dans l'eau sont de quatre especes différentes, entre lesquelles on compte ici les sangsuës.

Pour ce qui est des Insectes qui marchent, au lieu de se traîner, les uns ont six pieds, comme les vers de la farine; la puce, toutes les sortes de poux qui devorent les animaux; les autres en ont huit, comme le scorpion, l'araignée, le ciron, &c. les autres quatorze, comme le cloporte, les autres vingt-quatre, les autres trente, &c.

De ces Insectes les uns subissent diverses métamorphoses & les autres demeurent toujours dans leur première figure. M. Rai rapporte là-dessus divers exemples, & après ces préliminaires, il vient à son dessein, qui est de donner l'histoire & la description de tous les Insectes. Nous ne sçaurions le suivre dans un champ si vaste, nous nous contenterons de rapporter en abrégé ce qu'il dit de l'araignée, après MM. Willughbi & Lister. Il commence par faire la description des parties extérieures de l'araignée; puis il vient à ce qui regarde la génération de ces animaux, la construction de leur toile, la manière dont elle

elles vivent, la nature de leur venin, &c. Quant au premier article, toutes les araignées ont à la tête deux especes de dards, avec lesquels elles piquent; au dessus de ces dards, qui sont plus forts aux mâles qu'aux femelles, on voit deux petites cornes interrompues par des jointures, comme si c'étoit des jambes. La tête de ces animaux n'est distinguée de la partie de dessous par aucune interfection. Les araignées ordinaires ont huit yeux, les autres n'en ont que deux; ces huit yeux leur servent pour conduire plus regulierement les filets de leur toile. Elles ont toutes huit pieds, mais ces pieds varient en grosseur, en longueur, & en situation, selon les especes. Le ventre de celles qui ont huit yeux est distingué du reste du corps par une interfection considerable, au lieu que les autres ont le corps tout uni. Aux unes & aux autres on voit sortir de l'anüs comme deux petits tuyaux, dont l'usage est de conduire les filets qu'elles tirent de leur ventre. Les araignées sont les unes sans poil, & les autres couvertes de poil; les unes ont le dessus du corps molasse, & les autres l'ont dur, & comme couvert d'une croute.

2. Pour ce qui est de la maniere de se multiplier, les araignées multiplient, elles s'accouplent comme la plupart des animaux, & sont toutes ovipares. Lorsque le tem

femelle est en état de concevoir commence à approcher, le mâle ne la quitte point, & il mene alors avec elle, dit nôtre Auteur, une espece de vie conjugale. Ces animaux ne s'accouplent point qu'ils ne soient parvenus à une certaine grandeur, ce qui n'arrive guères avant un an. Les petites araignées font un petit nombre d'œufs, mais les grandes en pondent jusqu'à mille, & au delà dans un seul été. Ces œufs sont ronds, & couverts d'une membrane fine & transparente, qui laisse voir ce qui est au dedans. La couleur en est différente, selon les différentes especes d'araignées : les uns tirent sur le blanc, les autres sur le jaune, les autres sur le bleu, les autres sur le rouge. Ils diffèrent aussi en grandeur ; on en voit qui sont gros comme des grains de moutarde, & d'autres comme des semences de pavot ; tantôt separez les uns des autres ; & tantôt comme colez ensemble ; la femelle ne les couve point, mais elle se tient auprès, & quelquefois elle les porte avec elle. Il se passe ordinairement vingt jours avant que les petites araignées en éclosent.

3. Au regard de la toile que font les araignées, ces animaux commencent à filer dès qu'ils sont sortis de l'œuf. Il n'est pas certain néanmoins que les araignées qui n'ont que deux yeux le fassent si-tôt. Les mâles filent comme les femelles, mais plus

plus rarement. La matiere de ces fils e  
dans le ventre de l'araignée, & elle le  
fournit par l'anus. Ils sortent quelquefo  
plusieurs ensemble tout distinguez les un  
des autres : ils sont tous sans interruption  
soit que l'araignée les jette d'elle-même  
soit qu'on les lui tire par curiosité ; mai  
l'araignée les rompt quand elle veut, &  
où elle veut, selon la construction de s  
toile : tantôt elle les dispose en petits pe  
lotons, par le moyen de ses pie  
qu'elle fait tourner par dessus sa tête ; &  
ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu  
par le moyen d'un de ses fils elle a l'adresse  
quand l'air est tranquile, de monter au  
plus haut de l'air, & jusques aux nuës  
Ce que je puis assurer, dit l'Auteur, c'est  
que j'en ai vû s'élever si haut, que quo  
que je les observasse avec soin, & que j  
fusse sur une tour très-haute, je les per  
dois enfin de vûe. Ce ne sont que le  
jeunes araignées qui s'exposent à ces sorte  
de voyages, les autres habitent paisible  
ment leurs demeures. Une observation  
qu'il ne faut pas oublier ici, c'est qu  
l'araignée, après avoir déployé plusieurs  
aulnes de fil, les retire dans son ventr  
quand il lui plaît. Les araignées quitter  
leur peau tous les ans, & en font v  
nouvelle, c'est pourquoy on trou  
souvent des dépouilles d'araignées  
*leurs toiles.*

4. Quant à l'aliment dont l'araignée se nourrit, il ne consiste guères qu'en mouches; & c'est par le moyen de sa toile, qu'elle vient à bout, comme l'on sçait, de surprendre ces petits insectes, dont elle suce toute la substance. Elle avale aussi quelquefois des morceaux de mouche, comme il est facile de s'en convaincre, en examinant ce qui est contenu dans ses excremens. Les araignées ne s'en tiennent pas toujours aux mouches, elles se devoient quelquefois reciproquement, & surtout n'épargnent pas les œufs les unes des autres. Ces animaux ne font point de provision pour l'avenir; ce qui vient de ce qu'ils se passent facilement de nourriture, & on remarque qu'ils n'en prennent point de tout l'hyver, quoi qu'ils soient alors tout aussi agiles qu'en été. Ils peuvent même vivre en toute saison fort longtemps sans manger, & M. Redi dit avoir enfermé des araignées dans des vaisseaux de verre, lesquelles y ont demeuré près de sept mois sans mourir.

5. Le venin de l'araignée est moins dangereux en Angleterre, & dans tous les païs froids qu'ailleurs. Quelque nuisible que soit ce venin lorsqu'il entre dans le sang par quelque piqueure, il ne fait point de mal étant avalé, ce qu'il a de commun avec le venin de plusieurs autres animaux: la raison en est que les liqueurs



différentes avec lesquelles ils se mêlent l'estomach, l'alterent & le corrigent telle sorte, qu'il a perdu toute sa force avant que de passer dans le sang. Mais nous donne ici sur les différentes espèces d'araignées plusieurs Observations curieuses, que nous laissons, de peur de trop étendre. Nous voudrions peut-être rapporter quelques articles sur ce qui concerne les autres Insectes, mais cela meneroit un peu trop loin.

\* *Eloge de Mr. BASNAGE DE BEAUMONT*  
Auteur de l'*Histoire des Ouvrages des Sçavans.*

**M**ESSIRE Henri Basnage Sieur de Val étoit né à Roüen l'an 1651 de Mr. Henri Basnage Seigneur du Mesnesnoy Avocat au Parlement, fameux par son Commentaire sur la Coutume de Normandie, & Auteur d'un Traité des Hypothèques qui viennent d'être réimprimé pour la troisième fois en 2. volumes in-4. folio.

Henri Basnage s'appliqua à l'étude du Droit, & fut reçu au Parlement de Paris l'an 1676. Au lieu de suivre le Barreau il alla à Valence continuer ses études sous Mr. de Marville qui enseignoit avec

\* *Cet Article est tiré du Journal de Trévoux*  
*Nov. 1710. pag. 1925.*

coup de réputation : étant de retour il plaida avec succès, & l'on voit dans le Commentaire sur la Coûtume de Normandie divers Arrêts rendus sur ses Plaidoyers. Il commençoit à entrer dans le grand emploi, lorsque la revocation de l'Edit de Nantes le fit passer en Hollande l'an 1687. Mr. Bayle qui étoit alors malade, ayant abandonné le dessein de continuer ses Nouvelles de la République des Lettres, Mr. B. de Beauval entreprit de faire la même chose sous un autre titre : il publia *l'Histoire des Ouvrages des Sçavans*, qu'il a continuée jusqu'à sa mort arrivée le 29. Mars 1710. Il écrivoit avec beaucoup de politesse, s'il n'étoit pas prodigue de louanges, il épargnoit aussi tous les termes qui pouvoient choquer la délicatesse des Auteurs : il se contentoit de faire sentir le défaut d'un Ouvrage, & le jugement du public s'accordoit ordinairement avec le sien. Il n'étoit point partial sur les matières de Religion; il examinoit les raisons & les faisoit valoir sans avoir égard à la qualité de la personne qui les avançoit; il ne prenoit presque jamais de parti. On a seulement remarqué qu'il mêloit trop souvent ses réflexions avec celles de son Auteur, & qu'il étoit très-difficile de distinguer les sentimens de l'Ecrivain, des pensées de celui qui faisoit les extraits.

*Ses démêlez avec Mr. Jurieu ont fait trop*

trop de bruit pour n'en pas dire quelque chose, d'autant plus qu'ils ont produit plusieurs écrits de part & d'autre. La querelle commença par les Pastoureaux de Dauphiné, & la Bergere de Cret qui prenoient la qualité de Prophetes pour debiter leurs impostures. Mr. de Beauval eut quelque part à la Lettre d'un Théologien qui parut \* contre ces prétendus Prophetes. Mr. Jurieu crût le reconnoître. Il le regarda comme son principal ennemi, & lui déclara la guerre par un Avis injurieux. Mr. de Beauval fit une *Réponse de l'Auteur de l'Histoire des Ouvrages des Sçavans, à l'Avis de Monsieur Jurieu Auteur des Lettres Pastorales in 12. 1690.*

Là Mr. de Beauval se justifia des accusations de Mr. Jurieu, & prouva que la honte d'avoir été convaincu sur la fausseté des propheties de ces petits Prophetes, étoit le véritable sujet de la haine de ce Ministre. Mr. de Beauval présenta au Synode de Leyde en 1691. une dénonciation de la doctrine de Mr. Jurieu qu'il combattoit sur plusieurs articles. Mais comme cette dénonciation étoit anonyme, & que les Synodes regardent comme des libelles tous les écrits qui ne sont point signez, on n'eut aucun égard à celui-ci. Cependant Mr. Jurieu se crût obligé de publier deux Apologies : l'une défend princi-

\* En 1689.

palement sa conduite, & l'autre sa doctrine. Mr. de Beauval repliqua sous ce titre, *Examen de la doctrine de Mr. Jurieu, pour servir de réponse à un libelle intitulé, seconde Apologie de Mr. Jurieu.*

Cette affaire eut des suites, mais comme elle se plaidoit dans les Synodes, Mr. de Beauval n'y avoit de part que comme témoin.

Dans le même tems <sup>a</sup> Mr. Jurieu poursuivoit Mr. Bayle comme Auteur de l'Avis aux Refugiez, & il accusa dans ses poursuites Mr. de Beauval d'avoir inseré dans son Journal deux Lettres qui favorisoient Mr. Bayle, & prouvoient qu'il se faisoit à Paris une Edition de l'Avis. Cela produisit de la part de Mr. de Beauval une *Lettre sur les différens de Messieurs Jurieu & Bayle*, & Mr. Jurieu ayant publié une nouvelle Apologie, où il vouloit prouver que le Sieur de Beauval étoit complice de l'Avis aux Refugiez, & que les extraits des Lettres de Paris qu'il avoit publiez étoient faux, Mr. de Beauval refuta ces accusations par *une Réponse à l'Apologie de Mr. Jurieu.* <sup>b</sup> Ces démêlez furent un peu suspendus par la maladie de Mr. Jurieu: mais commé en reprenant le cours de ses Lettres pastorales, il reprenoit aussi le même esprit, <sup>c</sup> on lui adressa une Lettre fort vive contre l'esprit qui regnoit dans  
les

les Lettres qu'il publioit sous le nom de *Fidelles de France*, *Lettre des Fidelles de France à Mr. Jurieu sur sa 22. Lettre pastorale*, signée *le Fevre*: cette Lettre fut tribuée à Mr. de Beauval, il fit encore deux écrits contre le même Auteur. *Considérations sur deux Sermons de Mr. Jurieu touchant l'amour du prochain, où l'on traite incidemment cette question curieuse, s'il faut haïr Mr. Jurieu.* L'autre a pour titre *Mr. Jurieu convaincu de calomnie & d'imposture.* Ces Messieurs se sont enfin conciliés, Mr. de Beauval se sentant malade en 1710. envoya faire à Mr. Jurieu des complimens.

Mr. de Beauval fut attaqué d'une *Hydropisie* plusieurs mois avant que de s'en appercevoir. Il fut étonné de voir ses jambes fort enflées à la fin de l'an 1709 cela fut suivi d'un dégoût total qui ne lui permettoit l'usage d'aucune viande son estomach étant absolument ruiné, toutes les remèdes qu'on lui fit furent inutiles. Il sentit bien-tôt que sa maladie tendoit à la mort; il s'y prépara afin de la voir arriver avec une parfaite tranquillité. En effet la serenité de son esprit ne fut jamais troublée, & ne parut peut-être jamais plus grande que dans les derniers jours où il étoit à l'extrémité. Il s'entretenoit avec plaisir avec ses amis. Il passa la dernière *avec eux dans cet état, & ne souffrit*

rien, disoit-il, puisqu'il mouroit en leur présence. On le coucha pour trouver quelque repos, & après avoir dormi un demi quart d'heure, en s'éveillant il tomba apparemment quelque flegme qui coupa la respiration, la connoissance se perdit, & il rendit l'esprit un quart d'heure après. Il étoit ami fidelle & délicat, ennemi des loüanges; il ne pouvoit souffrir qu'on lui en donnât. Sa modestie étoit sincere & veritable; il travailloit à la nouvelle reformation du Dictionnaire de Furetiere, dont la premiere Edition d'Hollande avoit paru l'an mille sept cens un, & la seconde l'an mille sept cens neuf: il n'a pas laissé de donner pendant sa maladie quelques heures à ce travail auquel il se plaisoit. Il avoit eü du chagrin de ce qu'on lui avoit enlevé son Ouvrage, & qu'à la faveur de quatre ou cinq feuilles de changemens, on prétendoit avoir donné un nouveau Dictionnaire, quoique ce fût veritablement le sien dont on avoit copié jusqu'aux fautes. Mais sur-tout il étoit fâché de ce que plusieurs choses lui étoient échappées dans la premiere Edition, qu'il vouloit changer dans la seconde. Il étoit fort avancé dans ses corrections, & il auroit conduit cet Ouvrage presque à la perfection, si la mort ne l'avoit prévenu.

La Famille de Mr. de Beauval a été fertile en Auteurs, outre cet ingenieux Ecri-  
va

JOURNAL DES SÇAVANS.

feu Monsieur son pere , elle a  
la Republique des Lettres Mr.  
aujourd'hui Ministre à la Haye  
Monsieur de Beauval , & Monsieur  
de Flottemanville.

Testamentum Græcum ; cum  
onibus variantibus Mss. exempla-  
versionum , editionum , SS. Pa-  
& Scriptorum Ecclesiasticorum ; &  
idem notis. Accedunt loca Scrip-  
parallela , aliaque exegetica. Præ-  
ur Dissertatio de Libris N. T. &  
nis constitutione , & S. Textus N.  
ris ad nostra usque tempora Histo-  
Studio & labore JOANNIS MILLII,  
P. Collectionem Millianam recen-  
meliori ordine disposuit, novisque  
ionibus locupletavit LUDOLPHUS  
ERUS. *Excusum Amstelodami, &  
Lipsiæ, apud Joh. Fridericum Gle-  
& fil. 1710.* C'est-à-dire : Le  
vau Testament Grec , avec les diver-  
sons tirées des Manuscrits , des Ver-  
des Editions , des SS. Peres , & des  
ains Ecclesiastiques : & des Notes sur  
verses Leçons. On y a joint les  
paralleles de l'Ecriture ; d'autres  
qui peuvent servir à l'explication  
; & une Dissertation prélimi-  
ée à faire connoître les Livres  
sent le Canon du N. T. &

*tution de ce Canon, & à conduire l'Histoire du Texte Sacré jusqu'à nôtre temps. Par Jean Mill, Professeur en Theologie. Nouvelle Edition, revue, mise en meilleur ordre, & enrichie de plusieurs additions par Ludolphe Kuster. Imprimé à Amsterdam, & se vend à Leipsic, chez Jean-Frideric Gleditsch & son fils. & à Rotterdam, chez Fritsch & Böhm. 1710. fol. pp. 632. pour le Nouveau Testament; pp. 168. pour les Prolégomènes de M. Mill.*

QUELQUE applaudissement qu'ait reçu l'Edition du Nouveau Testament Grec, procurée par les soins de feu M. Mill à Oxford, en 1707, *in folio*, & dont nous avons rendu un fidele compte dans le Supplément du Journal (*Juillet 1708. pag. 163.*) elle n'a pas été exempte de la censure de divers Sçavans, qui sans refuser à l'Editeur la louange dûë à son travail immense, ont trouvé que son Ouvrage pouvoit être conduit à une plus grande perfection, soit pour la commodité, soit pour la richesse & l'exactitude. Du nombre de ces Censeurs ont été 1. M. *Lenfant*, Ministre François de Berlin, qui s'en est expliqué par deux Lettres Critiques, inserées dans les Tomes XVI. & XVIII. de la *Bibliothèque Choisie* de M. le Clerc, 2. M. le Clerc lui-même, qui a donné sur ce sujet une Dissertation Latine, imprimée



AL DES SÇAVANS.

volume de sa *Bibliothèque*  
311;) 3. M. *Pfaff*, Auteur  
ffertation sur la même ma-  
e depuis peu à Amster-

e M. Mill, que la mort a  
t de pouvoir profiter des a-  
iles Critiques, ou de répon-  
ctions, voici le sçavant &  
Kuster, qui en adoptant,  
, l'Ouvrage du Theologien  
chargé d'en donner un nou-

J A N  
teuses; & pour  
contester la vérité  
aucune considéra-  
très-petit nombre  
importance. Et  
certaines ce par  
I. Il appelle  
ment fausses, c  
que comme  
Texte. Tell  
videntes, le  
&c. telles

... appelle diverses Leçons manifeste-  
ment fausses, celles qu'on ne doit regarder  
que comme de véritables corruptions du  
Texte. Telles sont les contradictions é-  
videntes, les absurditez, les solécismes,  
&c. telles sont les diverses Leçons qui  
distinguent un Manuscrit plus récent d'un  
autre plus ancien, sur lequel on a copié  
le premier, & qui subsiste encore; ces  
diverses Leçons ne devant passer que pour  
des erreurs de Copiste, ou pour des cor-  
rections du Texte, supposé qu'elles en  
portent le caractère. On doit ranger dans  
cette même classe les fautes d'impression,  
& les différences qui ont leur source dans  
l'infidélité de la mémoire de ceux qui ci-  
tent des passages de l'Ecriture, sans recou-  
rir aux textes originaux, ainsi qu'en ont  
usé quelques-uns des anciens Peres & des  
autres Ecrivains Ecclésiastiques.

πλεμισμένων, sont des fautes de Copiste, ou d'Imprimeur : ἰρήνη & ἱρήνη, ἀνταὶ & ἀντι, καὶ & καλ, ὑμεῖς ἴσαι & ὑμεῖς ἰσὰ, sont des varietez d'orthographe, &c. Du reste (observe nôtre Editeur) on trouve beaucoup de diverses Leçons de ce premier genre dans la collection de M. Mill.

2. M. Kuster met au rang des diverses Leçons douteuses du N. Testament, les citations de ce Livre Sacré tirées des Ecrits des anciens Peres ; mais il le fait à ces conditions, Que ces citations ne soient autorisées par aucun Manuscrit, ni par aucune Version ancienne, & Qu'elles se trouvent exprimées en mêmes termes dans les Ouvrages de deux de ces Ecrivains au moins, ou en différens endroits du même Pere. Car en ce cas, bien qu'il ne soit pas certain que la citation fut alors conforme à quelque exemplaire du Texte Sacré, on a lieu de présumer qu'elle pouvoit n'en être pas différente, puisqu'il seroit assez difficile que deux de ces Ecrivains, par un pur hazard, se fussent rencontrés dans tous les termes d'un même passage, qu'ils n'auroient cité que de mémoire l'un & l'autre ; ou que le même Pere eût été sur ce point d'accord avec lui-même, en écrivant sur différentes matieres, & en divers temps.

3. Les diverses Leçons de nulle conséquence sont celles qui n'apportent aucun

changement au sens des passages où elles se trouvent. Ainsi, par exemple, il importe fort peu pour le sens qu'on lise *καὶ γὰρ*, ou *καὶ ἐγὼ*; *ἐλάσαν*, ou *ἐλάττων*; *γενέσθω*, ou *γενέσθω*; *καλοῦν*, ou *καλήσασιν*; *ἀνεσχηθη*, ou *ἠνεσχηθη*, ou *ἠνόχηθη*; *ὄρω*, ou *βλέπω*; *νῦν*, ou *νυνὶ*; *Μωσῆς*, ou *Μαῦσῆς*; *δὴλον ὅτι* ou *δηλοῦντι* tout en un mot, &c. Or les diverses Leçons de ce genre sont en si grand nombre, que l'on est étonné de voir combien il en reste peu de celles qui portent coup pour le sens: & c'est la principale utilité qui résulte de la collection de M. Mill, de pouvoir se convaincre une bonne fois, que malgré la multitude prodigieuse de variations qu'elle nous présente, les veritez essentielles contenues dans le N. Testament, ne courent aucun risque.

4. Quant aux diverses Leçons qui doivent être regardées comme importantes, M. Kuster nous renvoie sur la plûpart à l'examen qu'en a fait M. Mill, tant dans ses Prolégomènes, que dans ses Notes; se contentant ici d'en indiquer seulement quelques-unes, sur lesquelles il prétend que le Critique Anglois a négligé d'exercer la censure qu'elles méritoient, ou n'a pas porté un jugement aussi juste qu'il eût été à souhaiter. Voici quelques exemples des négligences & des méprises de M. Mill, relevées par notre Editeur.

Sur ces paroles de S. Luc (Ch. xvi. 3.) *σκάπτειν ἐκ ἰσχύα*, je ne puis travailler la terre, M. Mill rapporte pour divine Leçon un passage tiré de *Suidas*, au mot (*Οὐκ ἐπίσταμαι*) & conçu en ces termes *σκάπτειν ἐκ ἐπίσταμαι*, je ne sçai point travailler à la terre; comme si *Suidas* eût emprunté de Saint Luc cette expression. Mais l'explication qu'y ajoute *Suidas*, *ἐπίσταμαι, ἀντὶ τῆς, ἔδυναμαι*, je ne sçai point au lieu de je ne puis, n'a pas permis à M. Kuster de s'égarer ici avec l'Editeur Anglois, & lui a fait connoître, que cette phrase, bien loin d'être chez le Grammairien Grec une citation de S. Luc, est un passage d'*Aristophane*, dans sa Comédie des Oiseaux, vers 1432; ainsi que la note du Scholiaste sur ce vers, laquelle est marquée pour mot la même qu'allegue *Suidas*, ne laisse aucun lieu d'en douter. Qui se feroit imaginé que l'étude du Comique Grec eût servi si à propos M. Kuster, pour le rapport à la Critique du N. Testament?

Sur ces mots qui se lisent dans saint Marc (VII. 2.) *κοινὰς χερσὶ, τυτῆσιν ἀνίπτου* avec des mains impures, c'est-à-dire non lavées, Mr. Kuster observe avec beaucoup de vrai-semblance, que ces deux derniers (*τυτῆσιν ἀνίπτου*) pourroient bien être une glose ou une explication des deux premiers, laquelle se seroit introduite de la marge dans le texte. Il croit aussi que

(ἀπίπτουσιν) qui se lit au 5 verset du même Chapitre, est encore une explication marginale, qui a chassé du texte le mot κοινῆς, qu'on trouve dans quelques Manuscrits, à la place d'ἀπίπτουσιν, ou joint à ce même terme. Il fait un semblable jugement de ces mots, ἐν αἰγίαις δερμασιν, sur des peaux de chèvre, qui dans l'Épître aux Hébreux (xi. 37.) suivent immédiatement ces deux autres (ἐν μεταλλῆς) dont la signification est la même. Ces remarques ont échappé à M. Mill.

M. Kuster observe encore sur le passage de saint Jean (v. 4.) où il dit *Qu'à Jerusalem un Ange descendoit du Ciel en un certain temps, pour troubler l'eau de la Piscine de Bethesda*, qu'il paroît par quelques anciens Manuscrits, qu'autrefois on a regardé ce passage comme douteux. En effet (continuë-t-il) dans un Manuscrit Latin de la Bibliothèque du Roi de France (cote 4582) & dont l'écriture en lettres majuscules atteste l'ancienneté, ce 4 verset ne se trouve point dans le corps du Livre, mais on le voit ajouté à la marge supérieure de la page, par une main plus récente. Ce même verset manque dans un Manuscrit Grec de la même Bibliothèque (cote 2441) ainsi que dans deux Mss. de la Version Copte du même endroit, & dans un Manuscrit Grec Latin de la Bibliothèque de Cambridge.

quel a autrefois appartenu à *Theodore de Bèze*. Cependant (ajoute M. Kuster) s'il est vrai que l'on ait inséré originairement ce verset dans le Texte de saint Jean, il faut que cette addition soit plus ancienne que *Tertullien*, puisque ce Pere avoit sans doute ce passage en vûë, lorsqu'il écrivoit dans son Livre du Baptême, *Piscinam Bethsaidam Angelus interveniens commovebat, &c. Un Ange survenant agitoit la Piscine de Bethsaïde*. Du reste, M. Mill avoit passé fort legerement sur ce verset.

Dans le passage de la premiere Epître de S. Pierre (II. 18.) ὑποτασσόμενοι τοῖς δεσπόταις, ἢ μόνον τοῖς ἀγαθοῖς καὶ ἐπιεικῆσιν, ἀλλὰ καὶ τοῖς σκολοῖς, étans soumis à vos maîtres, non-seulement à ceux qui sont bons & doux, mais encore à ceux qui sont fâcheux, il y a grande apparence que l'Interprete Latin a lu *δυσκόλοις* pour *σκολοῖς*, puisqu'il a conservé ce même terme (*dyscolis*) dans sa version. Mais M. Mill, dans ses Notes & dans ses Prolégomènes, va plus loin, il prétend que *δυσκόλοις* est la Leçon véritable, dont le mot (*σκολοῖς*) n'a été d'abord que l'interprétation, quoi qu'il en ait pris la place dans la suite. C'est de quoi M. Kuster ne tombe pas d'accord, non-seulement à cause du consentement unanime de tous les Mss. connus aujourd'hui dans lesquels on lit constamment *σκολοῖς*, mais encore parce que ce dernier

Grec ayant une signification plus vague & plus étendue que *δυσκόλοισι*, il est bien plus naturel de penser qu'on a dû employer celui-ci pour déterminer le vrai sens de l'autre.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à marquer en quoi cette nouvelle Edition est différente de celle de M. Mill. Le Texte Sacré est ici imprimé à deux colonnes, & les versets y sont distinguez non-seulement par leurs chiffres, comme dans l'Edition d'Oxford, mais encore par des *à-linea*. Au dessous du Texte paroissent les renvois aux passages paralleles des autres Livres de l'Ecriture; & ces renvois forment des lignes qui occupent toute la largeur de chaque page. Cela est suivi des diverses Leçons & des Notes imprimées aussi à double colonne, & distinguées par des chiffres & des *à-linea*, qui répondent à ceux du Texte. Cette partie de l'Ouvrage est considérablement enrichie par quantité d'additions, qui sont de M. Kuster, & qui pour n'être point confonduës avec ce qui appartient à l'Editeur Anglois, ont été renfermées entre ces deux marques (††). Outre cela M. Kuster a eu soin d'insérer parmi les Notes & les diverses Leçons de M. Mill, 1. toutes celles dont celui-ci avoit composé le long *Appendix* de son Edition. 2. Plusieurs Observations tirées des *Prolégomènes* du m<sup>e</sup>



me Editeur. Ces Prolégomènes ne laissent pas d'être imprimez ici dans toute leur étendue; & ils ont cela de plus commode que dans l'Édition d'Oxford, qu'étant partagés en petites sections par des chiffres marginaux, on pourra dans la suite en désigner plus précisément les endroits cités.

Au reste, les diverses Leçons ajoutées ici par M. Kuster, sont tirées de douze Manuscrits Grecs du N. Testament, parmi lesquels il y en a neuf de la Bibliothèque du Roi de France. Le plus ancien & le plus considérable de ces neuf Manuscrits est celui qui vient du Cardinal *Rodolphe*, & qui est sous la cote (1905.) Il a cela de singulier, que les feuillets de parchemin dont il est formé, portent deux sortes de caractères. Les uns très-anciens & presque effacés, nous présentent la plus grande partie du N. Testament, mais dans un désordre & une confusion extrême. Les autres plus modernes, & qui sont presque les seuls qu'on apperçoive, composent les Opuscules de *S. Ephrem*. C'est M. *Boivin*, l'un des Gardes de cette Bibliothèque, qui le premier a découvert des morceaux du N. Testament, dans l'écriture presque effacée de ce Manuscrit; & qui en a recueilli quelques diverses Leçons, qu'il a communiquées à M. Kuster, & qui sont insérées dans cette Edition.

maladies compliquées, les maladies qui servent de remèdes à elles-mêmes ou à d'autres, le retour des maladies en dedans, les fièvres intermittentes, les fièvres malignes, la peste, les maux que fait le froid, la situation la plus convenable aux maladies. Nous ne sçaurions donner l'Extrait de tant de Dissertations, nous nous bornerons à celle du ferment de l'estomach.

Il s'agit de sçavoir si l'appetit & la digestion sont l'effet de quelque acide. L'Auteur prétend que non. Il rapporte les raisons dont on peut appuyer l'opinion contraire; il refute ces raisons, après quoi il établit son sentiment, qui est, que l'appetit & la digestion viennent d'une fermentation produite par les esprits, indépendamment de tout acide & tout alcali. Ceux qui soutiennent ici le parti des acides, rapportent en faveur de leur opinion diverses expériences, dont voici les principales. 1. Si l'on boit du lait le matin à jeun, & qu'ensuite on s'excite au vomissement, ce lait aura une odeur aigre, & sera même un peu coagulé: preuve manifeste, dit Tachenius, qu'il y a un ferment acide dans l'estomach. 2. Un peu de limaille d'acier avalée, excite bientôt dans la bouche une odeur de souphre; & cette odeur est toute semblable à celle qui s'éleve de dessus la poudre d'acier, quand on l'a arrosée d'eau forte. 3. Si

*Philippi Wilhelmi Stockii. 1710. C'est-à-dire : Les Dissertations de Rivinus sur divers sujets de Medecine, rassemblées dans un même Recueil. A Leipsic, aux frais de Philippe Guillaume Stock. 1711. vol. in. 4. pp. 944. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.*

Ces Dissertations dont on nous donne ici une nouvelle Edition, sont au nombre de 47, toutes sur différens sujets. Ces sujets sont, le Medecin Parfait, le Medecin Superstitieux, les proprietes des medicamens, l'effet incertain des remedes, l'abus & l'inutilité de la plûpart des drogues que debitent les Apoticaire, la Medecine dans les alimens, les avantages de la vie champêtre, l'esprit vital de l'homme, la force de l'imagination, la vision, l'apoplexie, les remedes anti-épileptiques, l'esquinancie, l'enrouement, l'asthme, le crachement de sang, la phthisie, l'empieime, la palpitation de cœur, le ferment de l'estomach, la faim canine & la boulimie, la digestion difficile, la bile, le volvulus, la lienterie, la génération du sang, la dépravation du sang, la nutrition, le scorbout, la paralysie scorbutique, l'hydropique, la difficulté d'uriner, le diabete, l'ictère, le tement, les maladies hereditaires, les maladies particulieres à certains pays, les maladies animées ou vermineuses.

maladies compliquées, les maladies qui servent de remèdes à elles-mêmes ou à d'autres, le retour des maladies en dedans, les fièvres intermittentes, les fièvres malignes, la peste, les maux que fait le froid, la situation la plus convenable aux malades. Nous ne sçaurions donner l'Extrait de tant de Dissertations, nous nous bornerons à celle du ferment de l'estomach.

Il s'agit de sçavoir si l'appetit & la digestion sont l'effet de quelque acide. L'Auteur prétend que non. Il rapporte les raisons dont on peut appuyer l'opinion contraire; il refute ces raisons, après quoi il établit son sentiment, qui est, que l'appetit & la digestion viennent d'une fermentation produite par les esprits, indépendamment de tout acide & tout alcali. Ceux qui soutiennent ici le parti des acides, rapportent en faveur de leur opinion diverses expériences, dont voici les principales. 1. Si l'on boit du lait le matin à jeun, & qu'ensuite on s'excite au vomissement, ce lait aura une odeur aigre, & sera même un peu coagulé: preuve manifeste, dit Tachenius, qu'il y a un ferment acide dans l'estomach. 2. Un peu de limaille d'acier avalée, excite bientôt dans la bouche une odeur de souphre; & cette odeur est toute semblable à celle qui s'éleve de dessus la poudre d'acier quand on l'a arrosée d'eau forte. 3.

on ouvre un animal vivant, & que dans la liqueur qu'on tirera de l'estomach on mêle quelque alcali, il se fera une effervescence; ce qui n'arriveroit pas si cette liqueur n'étoit acide.

4. On remarque que dans les lienteries & les autres cours de ventre, il ne survient presque jamais de rapports aigres qui n'annoncent la guerison. Aussi Hippocrate a-t-il mis ces rapports au rang des meilleurs signes qu'on puisse avoir alors.

5. Les acides, comme le jus de citron, celui d'orange & de grénade, le verjus, le vinaigre, &c. excitent l'appétit; & les alcali, au contraire, l'émouffent.

6. La faim canine & la boulimie viennent d'un acide trop picquant, d'où il s'ensuit que la faim modérée doit venir d'un acide modéré.

M. Rivinus répond, que ces expériences prouvent à la vérité qu'il y a un acide dans l'estomach, mais nullement que cet acide soit la cause de l'appétit, ni de la digestion. La raison qu'il en donne, c'est que l'acide dont il s'agit est étranger à l'estomach; puisqu'il ne se trouve point dans celui des enfans. Mais comment se convaincre qu'il n'y a point d'acide dans l'estomach des enfans? L'Auteur prétend le prouver, en disant que cet acide les empêcheroit de digerer le lait, parce qu'il

gulerait. Quant aux rapports acides  
 ne surviennent presque jamais dans les  
 teries, sans annoncer la guerison, on  
 pond que ces acides sont l'effet de la  
 digestion, & non la cause; que la fer-  
 mentation qui s'excite alors dans l'esto-  
 mach développant les différens sels des a-  
 limens, fait que les sels acides qui y sont  
 contenus se font plus facilement sentir,  
 Pour ce qui est des sucs acides qui aiguissent  
 l'appétit, ils ne produisent cet effet selon  
 nôtre Auteur, qu'en débarrassant l'esto-  
 mach de certaines humeurs grasses &  
 épaisses qui en tapissent la surface inte-  
 rieure, & qui par ce moyen empêchent  
 la fermentation naturelle des alimens; en  
 forte que ces acides ne constituent ni  
 n'augmentent en rien le ferment qui fait  
 l'appétit ou la digestion. Au regard des  
 alcali, tels que sont les yeux d'écrevisses,  
 la corne de cerf, & autres absorbans,  
 qui, à ce qu'on objecte, émoussent l'ap-  
 pétit, M. Rivin répond, que les alcali  
 bien loin d'émousser l'appétit, le réveil-  
 lent souvent, c'est lorsqu'il y a dans l'esto-  
 mach trop de pituite.

Il le prouve par l'effet que produit alors  
 l'esprit de sel ammoniac mêlé de sel de  
 tartre; d'où il conclut qu'on auroit autant  
 de raison de soutenir que le ferment de  
 l'estomach est alcali, que de soutenir  
 qu'il est acide; & voici le raisonnement

qu'il fait là-dessus. Le ferment de l'estomach est acide, *dites-vous*, parce qu'en plusieurs occasions l'appétit est réveillé par les acides; & moi je soutiens de même, que le ferment est alcali, parce qu'en plusieurs occasions l'appétit est réveillé par des sels alcali & urineux.

Quant à la faim canine, qui est excitée par un acide trop dominant: Cet acide, dit M. Rivin, vient de maladie, & par conséquent on n'en sçauroit rien conclure pour l'existence de l'acide naturel qu'on veut établir. Après ces reflexions l'Auteur établit son propre sentiment, qui est que la digestion & l'appétit sont l'effet des esprits animaux, indépendamment de tout acide & de tout alcali. Voici ses preuves. 1. Quand les esprits animaux abondent dans l'estomach, on a faim; & quand ils sont dissipés, l'appétit cesse; marque évidente, selon nôtre Auteur, que les esprits animaux sont la véritable cause de l'appétit & de la digestion. Que l'on ait faim quand les esprits animaux abondent dans l'estomach, M. Rivin le prouve, en faisant remarquer que six heures après le dîner, & douze heures après le souper, qui est le temps où les esprits animaux se sont reproduits par le moyen de la nourriture, on a ordinairement grand appétit. Pour l'autre article *voir*, que la faim cesse quand ces

...sont dissipés, il le prouve encore, nous faisant observer ce qui se passe lorsqu'on est trop long-temps sans manger: car alors on se sent foible, sans avoir d'appétit. 2. L'exercice moderé augmente la faim, & l'exercice outré la diminuë, & quelquefois l'ôte toute entiere: or l'exercice moderé produit des esprits, & l'exercice excessif fait tout le contraire.

3. Les liqueurs spiritueuses prises en une certaine dose médiocre, & tous les assaisonnemens spiritueux, réveillent l'appétit. 4. Les saignées trop abondantes, les hemorrhagies, les diarrhées, dissipent les esprits; & on remarque en même temps qu'elles éteignent l'appétit. 5. Tout ce qui appelle les esprits ailleurs qu'à l'estomach, comme font la peur, la tristesse, ou une violente douleur en quelque partie du corps, détruit aussi l'appétit. Un homme partit pour acheter une maison de campagne, & quand il fut en chemin il se sentit une grande faim; & comme il étoit près de la satisfaire, il tomba, & se fit au pied une violente détorse; cette détorse lui ôta tout son appétit, qui ne revint qu'après que le pied fut remis. Comment rendre raison de cet effet, qu'en disant que la douleur de la détorse détourna sur le pied presque tous les esprits animaux, & que lorsque le pied fut remis, ces esprits animaux revinrent à l'estomach?



Ce que l'Auteur dit ici de la faim, il le dit aussi de la digestion ; ce sont les esprits animaux qui divisent l'aliment, & qui le réduisent en chyle. Cette digestion, qui, selon nôtre Auteur, est l'effet de la fermentation, se commence dans la bouche par le moyen de la salive, qui est toute pénétrée d'esprits, & elle est achevée dans le ventricule, où des nerfs considérables, qui sont des rameaux de la paire vague, portent le suc animal. Voilà le sentiment de M. Rivin sur les causes de la faim & de la digestion, & en même temps un échantillon des Dissertations qu'il nous a laissées.

JO. BALTHAZARIS WERNHERI D.  
 Pandectarum Prof. P. Collegiorumque  
 Juridicorum quæ Witembergæ sunt Af-  
 fessoris, selectæ Observationes Foren-  
 ses, novissimis Dicasteriorum Witem-  
 bergiensium præjudiciis confirmata,  
 cum duplici indice. *Witemberga, apud  
 Christ. Theoph. Ludovicum. anno 1710.*  
 C'est-à-dire : *Remarques choisies de Droit  
 & de Pratique, confirmées par de nouveaux  
 Jugemens des Tribunaux de Witemberg.*  
 Par Jean-Balthazar Wernher, Professeur  
 Public du Digeste, & Assesseur de toutes  
 les Ecoles de Droit de Witemberg. A Wi-  
 temberg, chez Theophile Louïs. 1710.  
*in 4. pagg. 972. Se trouve à Amsterdam  
 chez les Waesberge. L'AL-*

L'ALLEMAGNE est féconde en Jurisconsultes & en Professeurs de Droit, qui donnent volontiers au Public les Ecrits qu'ils ont dictés dans les Ecoles. M. Wernher a fait des Leçons de Jurisprudence à Witemberg, & il publie aujourd'hui en ce genre cinq cens Observations, dont chacune fait un Chapitre particulier. Tout cela ne compose néanmoins qu'un seul volume.

On ne trouvera pas dans ce Livre une méthode suivie; les matieres y sont amenées comme par hazard, à mesure qu'elles se sont présentées à l'Auteur. Nous apprennons de lui-même, qu'en parcourant ses Ecrits, il a choisi ce qu'il a trouvé de plus remarquable, & que c'est de ces remarques choisies qu'est composé l'Ouvrage nouveau dont nous avons à parler.

Dans le grand nombre d'Observations dont l'Auteur a fait choix pour son Livre, nous avons nous-mêmes un second choix à faire pour le Journal. La 25. Observation est sur les Fiançailles, & dans ce Chapitre voici un cas assez rare que l'on propose. Un garçon engagé à une fille par les Fiançailles, lui rend les soins ordinaires; mais dans les transports de sa tendresse, il veut jouir des privilèges de mari, sans attendre qu'il en ait le titre.

La fille se plaint de cette entreprise anticipée; elle en témoigne un violent dépit, & pousse la chose si loin, qu'elle soutient ne pouvoir plus vivre avec cet amant téméraire, & par là elle est dégagée envers lui du lien des Fiançailles. Un premier Juge, trop crédule peut-être sur le motif de la colere alleguée, dégage cette fille de sa promesse. Mais le Juge supérieur, suivant le sentiment de M. Wernher, cassa la Sentence, & ne crut pas qu'une entreprise qui ne venoit que de trop d'amour, dût être punie par la privation de l'objet aimé, dans un cas où le mariage prochain sembloit devoir tout excuser ou tout réparer entre les Parties.

La même matiere des mariages donne lieu à l'Auteur de proposer une autre question. Le mari d'une femme devenuë grosse, croit n'avoir nulle part à sa grossesse. Il ne laisse pas cependant d'admettre à sa table & à son lit la femme qu'il soupçonne : est-il après cela recevable à l'accuser d'adultere? Non, dit M. Wernher, parce qu'en ce cas-là, quand l'injure seroit certaine, elle passeroit pour remise. Autrefois, & dans le temps que l'adultere étoit mis au rang des crimes publics, l'accusation étoit permise à des étrangers; la dissimulation du mari, qui avoit reçu sa femme chez lui après avoir connu son infidelitez, passoit pour une con-

criminelle qui méritoit d'être punie. On étoit bien éloigné de recevoir ce mari pour accusateur après un certain temps, puisque par son silence il devenoit lui-même accusé, & qu'il n'étoit excusable que dans le cas où il avoit des prétextes plausibles d'incrédulité. C'est la disposition de la Loi 29, au Digeste *Ad Leg. Jul. de Adult.* La Jurisprudence a changé depuis long-temps par rapport à l'adultere, il n'y a plus que le mari qui soit en droit d'en poursuivre la vengeance: on ne le punit plus de son silence comme d'un crime; on ne s'en sert que comme d'une fin de non recevoir, pour l'empêcher de se plaindre d'une injure, qu'on présume qu'il a pardonnée, en passant avec sa femme un temps destiné aux reconciliations domestiques.

Pour faire entrer jusqu'à cinq cens Observations de Droit dans un seul volume, il a fallu donner à chacune peu d'étendue; aussi la plûpart de celles qui composent ce Recueil sont fort courtes, & tiennent plus de la précision des maximes que de la méthode ordinaire des Dissertations. La matiere sur laquelle l'Auteur semble avoir fait plus de recherches, c'est que celle des *Clauses derogatoires*. On appelle ainsi certains mots mystérieux qu'un Testateur met dans son Testament, pour se précautionner contre la suggestion d'un second Testa

Testament, qu'il apprehende, qu'on ne surprenne de sa foiblesse, & qui devient inutile si les mots dont il avoit seul le secret, n'y sont repetez. Une personne, par exemple, veut disposer de ses biens dans un tems où la santé & la Raison lui permettent de le faire avec choix. Elle craint que dans la suite une situation différente ne lui laisse pas la liberté de refuser des dispositions favorables à certaines gens qui l'obsèdent, & contraires à ses véritables intentions. Elle declare par un Testament fait avec reflexion, & dans un tems libre, qu'elle entend que tout Testament postérieur qui paroîtra sous son nom, soit nul, comme ne contenant pas sa véritable volonté, s'il ne s'y trouve ces mots, *Seigneur, ayez pitié de moi*, ou tels autres mots qu'il lui plaira d'insérer. On aura beau après cela se prévaloir de son grand âge & de ses infirmités, pour lui suggerer des dispositions contraires, les premières subsisteront en vertu de la clause dérogatoire, si cette clause n'est rappelée dans les autres; & elle ne le fera pas, à moins que le Testateur, à qui seul elle est connue, ne veuille sincèrement changer de volonté.

Tel est le secret qu'il a fallu mettre en œuvre pour tromper l'avidité de ceux qui ne cherchent qu'à se procurer des *successions par de mauvaises voyes*, sou-  
vent

vent aux dépens des droits du sang & de la nature. Mais l'artifice, qui abuse de tout, fait servir quelquefois à assurer l'effet de la surprise, ce qui avoit été introduit pour l'empêcher. Un homme adroit qui a sçu engager quelqu'un à disposer de son bien en sa faveur, & qui craint qu'une disposition postérieure, dont il ne sera pas également le maître, ne lui ravisse le fruit de la première, fait inserer soigneusement dans cette première disposition une clause dérogoratoire, qui y donne plus de force; de sorte que lorsque ce Testateur mieux conseillé veut faire dans la suite une distribution plus sage de ses biens, il court risque de la faire inutilement, faute de rappeler une clause qu'il ignoroit, ou qu'il a oublié; & par là des heritiers legitimes sont quelquefois ceux qui, contre l'intention de la Loi, ont le plus à souffrir d'une précaution inventée uniquement en leur faveur; c'est ce qui a obligé plusieurs Docteurs à condamner l'usage des clauses dérogoratoires, & à souhaiter qu'on abolît ce droit dans les Tribunaux.

JOURNAL DES SÇAVANS.

ment, que de faire dépendre de l'im-  
pulsion de la memoire l'effet d'un chan-  
gement bien certain de volonté. Il ajoute  
que ces sortes de clauses ont apporté plus  
d'inconvénient que d'utilité dans la Jurispru-  
dence; qu'elles ont donné lieu à une in-  
finie Procès, pour sçavoir s'il suffisoit  
qu'elles fussent rappellées par une expres-  
sion générale, ou s'il falloit une revoca-  
tion spéciale & individuelle; & que pour  
éviter peut-être qu'elles avoient empê-  
ché la fraude, elles l'avoient favorisé en  
d'autres occasions. De là il conclut qu'à  
moins des inconvéniens qui se rencon-  
tent de part & d'autre, celui de restreindre  
ce qu'on ne veut pas tout à fait abolir,  
est plus léger; parce que du moins il  
laisse les choses à la regle, qui est de  
ceder un premier Testament à un  
second: au lieu que l'autre parti ôte en  
toute la liberté de tester, dont les hom-  
mes ont toujours été fort jaloux. En un  
mot sur le fondement de ces raisons M.  
Hercher croit que pour revoquer un Te-  
stament où se trouve une clause déro-  
gatoire, il suffit de déclarer en généra-  
lité un Testament postérieur, qu'on révoque  
ceux qui ont été faits auparavant  
que dans celui-ci il soit fait  
d'aucune maniere de la clause  
du premier: en sorte q

Système l'unique différence qui se trouve entre un Testament où il y a une clause dérogoire, & un Testament où il n'y en a point, c'est que pour révoquer le premier il faut déclarer en général qu'on le révoque, quoi qu'on ne parle pas en particulier de la clause : au lieu que le second est révoqué de plein droit par un Testament postérieur, sans qu'il soit besoin d'aucune révocation formelle.

Comme les clauses dérogoires doivent leur naissance à l'imagination des Docteurs, il faut rapporter aussi au même principe les distinctions & les modifications avec lesquelles on les a reçues. Plusieurs, par exemple, estiment que lorsqu'il s'est écoulé dix années entre un Testament où il y a clause dérogoire, & un Testament où il n'y a point de clause semblable, celui-ci pour révoquer le premier n'a pas besoin de rappeler la clause, parce qu'alors on présume qu'elle a pu échapper de la mémoire du Testateur par ce long intervalle. Mais M. Wernher ne trouve pas que le fondement de cette distinction soit solide. Le Testateur, dit-il, n'a-t-il pas pu oublier cette clause dans l'espace de neuf ans comme dans celui de dix ? La fidélité de la mémoire a-t-elle un terme fixe au delà duquel il n'y ait rien à esperer, & en deçà duquel il n'y ait rien à craindre ?



JOURNAL DES SÇAVANS.

ont ici le cas de la prescription;  
 agit que de sçavoir si le Testateur  
 est de volonté : or on doit présu-  
 m' il l'a fait toutes les fois que par  
 testament il a révoqué généralement,  
 sans distinction, tous les Testamens  
 précédés. Il ne faut donc qu'une révo-  
 cation générale pour détruire tout ce qui  
 précède en ce genre, bien entendu  
 moins que le Testament qui révo-  
 que n'est pas parfait, & qu'il n'y ait  
 rien de préjugé de suggestion contre ce  
 Testament; autrement ce seroit le cas  
 de faire valoir la clause dérogoire, par-  
 ce qu'il y auroit lieu à l'application du  
 motif qui a introduit de telles précau-  
 tions. Nous ne pouvons pas étendre plus  
 loin cette Dissertation, ni l'Extrait de tout  
 l'Ouvrage; la curiosité du Lecteur sup-  
 pléera au reste.

Τὸ ἐν ἀγίοις πατρίσις ἡμῶν ΕΙΡΗΝΑΙΟΥ  
 &c. Sancti IRENÆI Episcopi Lu-  
 dunensis, & Martyris, detectionis  
 & everisionis falso cognominatæ agnitionis  
 seu contra Hæreses Libri quinque. In  
 Francisca Fovardenii, & Joannis  
 nesti Græco recensio, castigati-  
 onibus ad MSS. Codices Romanos,  
 Anglicanos, & Anglicanos, necnon a-  
 ntiquiores Editiones, & à multis c-  
 ribus scatebant, mendis expu-

auæti novis fragmentis Græcis; Observationibus ac notis, copiosissimisque Glossariis & indicibus illustrati & locupletati; quibus omnibus præmittuntur tres Dissertationes, in quibus Hæreses ab Irenæo memoratæ, & loci difficiles explicantur, ejusque vitæ ac gestorum Historia discutitur. C'est-à-dire : *Les cinq Livres de S. Irenée contre les Hérésies.* A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, à la Bible d'Or. 1710. in fol. pagg. 838.

**L**A premiere Edition des cinq Livres de S. Irenée parut à Basle en 1526, par les soins d'Erasmus. Quoi qu'il eût consulté trois Manuscrits, elle est si defectueuse, que le Pere Massuet remarque que souvent on y cherche le sens de l'Auteur, sans pouvoir venir à bout de le découvrir. On doit la seconde Edition à Nicolas Gallasius, Ministre de Geneve, qui la publia en 1570. Pour ce qui regarde le texte, elle ne differe de celle d'Erasmus que par de nouveaux Sommaires de Chapitres, & quelques additions tirées de S. Epiphane. Dans les Notes l'Editeur a eu principalement en vûë, selon le P. Massuet, de rendre S. Irenée Calviniste. Jean-Jacques Grynée donna la troisieme Edition en 1571, à Basle. A l'ancienne Version des premiers Chapitres

fon de celle du P. François Feuarden, de l'Ordre de S. François. Nous parlons principalement de l'Edition de Cologne de 1596, car ainsi que le P. Massuet l'observe, celle qu'on avoit vû sortir de l'Imprimerie de Nivelles dès 1575 & 1576, n'étoit pas encore tout à fait exempte des défauts des précédentes.

Dans l'Edition de Cologne, & dans celles de Paris qu'on y conforma, le texte se trouva rétabli en beaucoup d'endroits, par le secours de deux anciens Manuscrits; & on y vit paroître pour la première fois les cinq derniers Chapitres du cinquième Livre, avec la traduction de quantité de fragmens de S. Irénée, épars dans d'autres Ouvrages. Après avoir relevé le

se. M. Grabe a rejeté à la mar-

Leçons qu'il falloit conserver, &  
lé plusieurs fautes dans le texte.  
alité est si sensible dans ses Notes,  
'apperçoit d'abord qu'il s'est plus  
é à mettre S. Irenée dans le parti  
ise Anglicane, qu'à faire une Edi-  
acte des Ouvrages de ce Pere.  
rs la plupart de ces Notes, sem-  
à celles du P. Feuarent, fati-  
par leur prolixité, & ne servent  
de rien pour l'intelligence du texte.  
ut voir dans le Livre les autres  
es que nôtre Editeur fait à M.

s cette Edition, le P. Massuet s'est  
é trois choses; sçavoir, de redon-  
texte toute la pureté possible; de  
ir; & d'épargner en tout ce qui

premier point. Dans ses Notes il expose les difficultez du texte, qui sont très-nombreuses, parce que l'Auteur y combat les Heretiques, dont le Systême & le langage étoient l'obscurité même. Les Dissertations qui sont à la tête du volume fournissent aux Lecteurs une suite de connoissances dont ils peuvent avoir besoin.

Dans la premiere l'Editeur fait l'histoire des Heretiques dont parle S. Irenée dans son premier Livre. Il commence par Valentin, & il expose les dogmes de cet Heresiarque avec toute la clarté dont ils sont susceptibles. Les Disciples de Valentin paroissent ensuite sur la Scene. On nous fait connoître Secundus, Epiphane, Ptolemée, Colorbasc, Marc le Magicien. Ce dernier se rendit aussi célèbre par ses prestiges que par son éloquence. Il s'attachoit sur-tout à pervertir les femmes les plus distinguées par leur beauté & leurs richesses. Il leur apprenoit avec l'assistance Valentinienne, les mysteres de la Theurgie, & les instruisoit à faire de faux miracles à son exemple. Un de ces miracles étoit de changer du vin blanc en vin rouge par une consécration sacrilege. Des Disciples de Valentin on remonte ses Maîtres, à commencer par Simon Magicien, pere de tous les Heretiques. *C'est ainsi que l'appelle S. Irenée.* Ap

viennent Menandre, Saturnin, Carpocrate, Cerinthe, les Gnostiques, les Nicolaïtes, Cerdon, &c. On fait ensuite de nouvelles dissertations sur les diverses Sectes de Gnostiques & en particulier sur les Ophites, les Basilides, & les Caïnites.

La seconde Dissertation renferme la vie de S. Irénée. On conjecture avec assez de vraisemblance qu'il naquit vers l'an 130 sous le regne d'Antonin Pie; & on a écrit bien au long contre M. Dodwel, qui a fini sa vie par le martyre. Après avoir entretenu les Lecteurs, de ce qui concerne sa personne, on donne une idée de ses Ouvrages. Il composa les cinq Livres de Contre les Heresies sous les Pontificats d'Eleuthere & de Victor, & il les écrivit en Grec. Il est arrivé à cet Ouvrage que l'original Grec s'est perdu, & il n'est resté que la Version Latine. On ne connaît pas l'Auteur de celle de S. Irénée, quelque mauvaise qu'elle soit, elle est plus ancienne que le texte même.

Dans la troisième Dissertation, le Père de la Rivière expose très-nettement la doctrine de S. Irénée. Cette exposition est partagée en plusieurs articles, où l'on découvre plusieurs sentimens de ce Pere sur l'Écriture, sur la Tradition, sur l'Église Romaine.

maine & sa primauté, sur les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, sur les Sacremens de Penitence & d'Eucharistie, sur les Anges, sur le peché originel, & sur la Grace, sur la nature de l'ame, & sur son état après la separation.

Le texte des cinq Livres de S. Irénée est suivi des fragmens qui restent de ses autres Ouvrages, & d'un Recueil très-curieux de tous ceux des Gnostiques qu'on a pû ramasser. Après ce Recueil on trouve deux Dictionnaires & une Table. Les Dictionnaires contiennent, l'un les mots Grecs ; & l'autre, les mots Latins qui ont paru avoir besoin d'explication. Les Préfaces & les Observations de tous ceux les Editions de Saint Irénée, terminent ce grand Ouvrage. Nous remarquons avec plaisir, qu'il n'est nullement inferieur aux autres de même espece, qui sont sortis des mains des Bénédictins de la Congregation de Saint Maur.

Dissertatio Physico-Anatomica de musculari. Auctore JOANNE ASTRUCO. Regiæ Scientiarum Societatis, & Facultate Monspeliensi Doctore Medico. Monspelii, apud Honoratum Iacobum Regis & Regiæ Scientiarum Societatis Pogrophum. 1710. C'est-à-dire : Dissertation Physique & Anatomique sur

ment des Muscles. Par Jean Astruc,  
de la Société Royale des Sciences, & Doc-  
teur en Médecine de la Faculté de Mon-  
pellier. A Montpellier, chez Honoré  
Pech, Imprimeur du Roi & de la So-  
cieté Royale. 1710. in 12. pagg. 189.  
planches 2.

**L**E mouvement des Muscles est un phé-  
nomène dont la véritable cause est si  
cachée, qu'on ne doit pas être surpris de  
voir paroître de temps en temps quelque  
nouveau Système, qui promette le dénouë-  
ment de cette Enigme physiologique. En-  
tre ceux qui se sont flatez de l'avoir trou-  
vé, l'on peut dire que MM. Sténon, Wil-  
lis, Mayow, Perrault, Borelli, Bernoulli,  
& quelques autres, tiennent le premier  
rang. Mais on est obligé d'avouer en  
même temps que tout ce que les recher-  
ches de ces grands hommes nous offrent  
de plus solide & de plus ingénieux sur ce  
point, se réduit à de pures vrai-semblan-  
ces, qui loin de porter avec elles une  
entière conviction, font naître de nou-  
veaux scrupules & de nouveaux doutes,  
dont elles ne fournissent point l'éclaircisse-  
ment. Deux obstacles presque insurmon-  
tables se sont opposez jusqu'ici à une dé-  
couverte si nécessaire, pour mettre dans  
un plein jour ce qui fait la partie la plus  
considérable & la plus curieuse de l'Oe-



conomie Animale. Le premier de ces obstacles vient de ce que malgré le secours des microscopes les plus exquis, on ignore encore aujourd'hui la structure intime de la fibre motrice, de laquelle néanmoins dépend tout le jeu de la machine *musculaire*. L'autre inconvénient, c'est que l'on connoît aussi peu la nature du liquide destiné à mettre cette fibre en mouvement, & qu'on nomme d'ordinaire esprit animal; jusques-là que quelques uns ne font nulle difficulté d'en nier l'existence.

Ces deux écueils, contre lesquels ont échoué tant d'habiles gens, n'ont point empêché M. Astruc de tenter l'aventure; & il faut demeurer d'accord, qu'aidé de diverses expériences anatomiques, & conduit par la méthode des Géomètres, il a poussé l'explication du phénomène dont il s'agit, jusqu'à un degré de vrai-semblance qui paroît approcher fort de la vérité. Il divise sa Dissertation en trois parties. Il recherche, dans la première, quelle est la cause du mouvement des muscles. Il examine, dans la seconde, par quelle Mécanique les esprits animaux peuvent mouvoir ces organes; & dans la dernière partie, il déduit les conséquences de cette Mécanique, & répond à quelques objections.

I. M. Astruc entre en matière par une *description* anatomique du Muscle. C'est, dit-il,

dit-il, un composé de fibres charnuës, ordinairement paralleles entre elles, dont les extrêmitéz réunies forment de part & d'autre une espece de corde ou d'attache d'un tissu très-ferme & très-ferré, appelée *Tendon*. Chaque Muscle est exactement enveloppé d'une membrane, qui le pénétre interieurement, & qui par une infinité de subdivisions en partage les fibres en plusieurs pacquets de figure hexagone, quarée, triangulaire, &c. en sorte que ce qui paroît à l'œil une simple fibre musculuse, étant regardé au travers d'un microscope, fait voir un faisceau de plusieurs fibres revêtu de sa membrane particuliere, & divisé en plusieurs autres petits pacquets. La substance du Muscle est garnie d'arteres, de veines, de nerfs, & de vaisseaux lymphatiques, qui s'y distribuent par quantité de ramifications. M. Astruc ne considere les tendons que comme de simples cordes incapables de raccourcissement; & il prétend qu'il ne se fait de veritable contraction que dans la partie charnuë ou le ventre du Muscle. Il est fort éloigné d'attribuer, avec *Maysow*, cette contraction aux filets membraneux, qui s'infiltrent entre les fibres musculuses; & il n'accorde à ces filets d'autre usage, que celui d'avertir l'animal par une sensation douloureuse, que dans certains mouvemens trop violens la contraction des fibres

devient excessive, & qu'elles sont en danger de se rompre.

La structure du Muscle ainsi établie, l'Auteur recherche quelle est la liqueur qui communique le mouvement à cette machine ; car il suppose abord, comme une vérité qui n'est contestée de personne, que ce mouvement n'est dû qu'à un liquide. Il n'a pas de peine à se déterminer en faveur de l'esprit animal ; d'autant plus que cette opinion est, dit-il, appuyée du consentement unanime de tous les Auteurs, sans en excepter *Sténon*, quoi qu'en ait voulu dire *Mayow*. On voit bien que M. Astruc ne met point ici en ligne de compte ceux qui nient absolument l'existence des esprits animaux. Il est si persuadé que ces esprits suffisent pour la contraction des Muscles, qu'il ne veut pas même y joindre le sang artériel, que plusieurs ont crû devoir y mettre de moitié, fondez sur l'expérience de *Sténon*, qui assure qu'on ne peut lier au dessous des reins dans un chien vivant l'artère descendante, sans ôter le mouvement à toutes les parties postérieures de cet animal.

L'Auteur a vérifié cette expérience ; mais il y a découvert une circonstance ignorée par *Sténon*. C'est que les parties postérieures du chien, par cette ligature, non-seulement perdent le mouvement

mais encore le sentiment ; quoi que tout le monde convienne que le nerf animé de ses esprits en soit l'unique organe. De là M. Astruc a pris occasion de faire de nouvelles réflexions sur la cause de ce phénomène ; & il a trouvé qu'elle consiste précisément en ce que la ligature empêchant la distribution du sang artériel dans cette partie de la moëlle épiniere d'où partent les nerfs qui se jettent dans les parties posterieures du chien , elle suspend l'influence des esprits dans ces mêmes nerfs , à laquelle ne contribüë pas peu (selon lui) la systole ou la contraction de cette partie de la moëlle, causée par le battement de tous les rameaux d'arteres qui l'arrosent. Cela est si vrai , que si l'on fait plus bas la ligature de l'artere , en sorte que le sang ne pouvant couler dans les arteres iliaques & dans l'hypogastrique qui le portent à toutes les parties inferieures , ne laisse pas d'avoir son mouvement libre dans les arteres lombaires , qui le conduisent à la moëlle de l'épine ; il arrive que ces parties inferieures , quoi que dénuées de l'influence du sang artériel , comme dans l'experience de *Sténon* , conservent néanmoins le mouvement & le sentiment. M. Astruc n'oublie pas d'aller au devant de quelques objections , que les partisans de l'explosion excitée par la rencontre du sang artériel & de l'espr

animal, pourroient faire contre la conséquence qu'il tire du fait anatomique dont nous venons de parler ; & il a soin de confirmer ce fait par quelques autres expériences.

II. Après s'être efforcé de prouver, dans la première Partie de cet Ouvrage, que le mouvement des Muscles dépend uniquement des esprits animaux, & que le sang artériel n'y a aucune part, il s'applique à déterminer par quelle mécanique ce mouvement peut s'accomplir. Il se présente d'abord une grande difficulté, tirée du peu de proportion qui se trouve entre la force qui meut les esprits, & la résistance qu'elle doit surmonter dans le mouvement des Muscles. Que la force avec laquelle se meuvent les esprits soit très-petite, on n'en peut disconvenir (selon l'Auteur) puisque la plus légère impression, par exemple, celle d'un tétu appliqué sur la peau, se faisant ressentir dans l'instant, est capable de vaincre cette force, en repoussant une colonne d'esprits vers le cerveau ; sans quoi il n'y auroit point de sensation. D'un autre côté, l'on peut juger de la grandeur de la résistance à surmonter, par la manière dont les os sont articulez ensemble, & dont les Muscles y sont appliquez ; d'où il arrive que *ceux-ci ni peuvent soulever un poids médiocre sans employer une force presque*

immense ; ainsi que le montrent les Calculs de *Borelli* , auxquels nous renvoye en partie M. Astruc. Il ne laisse pas d'alleguer quelque exemple , entre autres celui du Muscle *Delhoide* , qui pour soutenir le bras situé horizontalement , & chargé à l'endroit du coude d'un poids de 55 livres , doit exercer une force égale au poids de 855 livres.

Pour résoudre cette difficulté , il est question d'imaginer dans le Muscle une structure capable de multiplier infiniment la force avec laquelle les esprits animaux y sont poussez : & c'est à quoi travaille l'Auteur dans deux Chapitres destinez à l'établissement de plusieurs *Lemmes* Anatomiques, Physiques, & Géométriques. Il suppose donc en premier lieu, 1. Qu'un pouce quarré contient 36864 fibres musculieuses , situées directement , & qu'il en contient le double lorsqu'elles sont posées obliquement. 2. Que ces fibres ne se contractent que par leur dilatation laterale. 3. Que chacune de ces fibres n'est qu'un enchainement de vésicules elliptiques. 4. Que chaque vésicule reçoit les esprits animaux par un petit canal nerveux qui lui est particulier. 5. Que ces esprits exercent toute leur force contre chacune des parties de la vésicule , qui se trouvent égales à l'embou  
che

chure du petit tuyau nerveux ; & qu'on peut supposer dans les parois de chaque vésicule 900 de ces parties , qui sont dilatées par toute la force des esprits animaux. 6. Que la force qui dilate chaque vésicule est à la résistance qui s'oppose à cette dilatation , comme la largeur de cette vésicule est à la moitié de sa hauteur , &c.

De tout cela il résulte que dans l'action du Muscle *Delhoïde* , formé de l'assemblage de douze autres Muscles , qui ont chacun un demi-pouce en quarré , & dont les fibres sont situées obliquement ; chacune de ces fibres & chacune des vésicules qui la composent , est en équilibre avec le poids de trente grains , puisque le Muscle entier (comme nous avons dit) peut soutenir un poids de 855 livres. Mais comme on admet dans chaque vésicule 900 parties qui sont dilatées par toute la force des esprits que contient cette vésicule , & qu'on suppose d'ailleurs que la largeur de cette même vésicule dilatée est sous-double de la moitié de sa hauteur , il s'ensuit que la force positive des esprits qui coulent dans cette vésicule pour la dilater , est égale à la soixantième partie d'un grain ; & que par conséquent la force totale des esprits qui font la contraction du Muscle *Delhoïde* , est égale au poids de huit à neuf drachmes. De là il est aisé de conclure ,

qu'une puissance qui naturellement ne pourroit soutenir qu'une once & quelque chose de plus, devient capable par la merveilleuse mécanique du Muscle, de contrebalancer le poids de 855 livres.

L'Auteur, pour confirmer la vérité qu'il vient de démontrer par rapport au mouvement des Muscles, c'est-à-dire, qu'une très-petite force peut vaincre une très-grande résistance, rapporte quelques expériences, entre autres celles d'une corde mouillée, qui en se raccourcissant par la seule introduction des particules d'eau, souleve les corps les plus pesans. Il a soin aussi de mettre sous nos yeux par une Table, la proportion qui se trouve entre les divers degrez, tant de la dilatation que souffrent les vésicules musculieuses, que de la résistance de leurs parois, & de l'effort que font les esprits animaux pour les dilater.

III. La dernière Partie de cette Dissertation contient quatre Chapitres, dans le premier desquels M. Astruc justifie la Nature du reproche qu'on lui pourroit faire, d'avoir montré peu de sagesse & d'habileté dans la situation & le jeu des Muscles, qu'elle a disposés de manière, que pour surmonter une médiocre résistance, elle est obligée d'employer une très-grande force; celle de 855 livres (par exemple) pour en mouvoir 55. L'Auteur sans insister beau-



coup sur les raisons tirées de la nécessité de cette situation, ou de la beauté extérieure du corps, qui n'ont pas permis à la Nature d'agir autrement; s'attache à faire voir que pour l'intérêt même; la commodité, & la conservation de l'Animal, elle n'a pas dû mettre en œuvre une mécanique différente de celle qu'elle emploie dans le mouvement des Muscles. Car par ce moyen non-seulement elle a diminué considérablement la contraction des fibres musculuses, & la dilatation de leurs vésicules, mais elle a prévenu la trop grande dissipation des esprits; & en multipliant la vitesse & la force de leur mouvement, elle leur a fait surmonter de plus grandes résistances.

M. Astruc montre, dans le II. Chapitre, combien la structure des Muscles est propre à conserver & ménager les esprits destinés à les mouvoir; & que ce n'est pas inutilement que la Nature en a fait les fibres si déliées, qu'elles échappent à nos yeux, & aux meilleurs microscopes. En effet, il s'ensuit de cette extrême délicatesse du tissu d'une fibre, que la plus petite quantité d'esprits suffit pour en dilater les vésicules, & en procurer le raccourcissement. C'est de quoi l'Auteur donne ici quelques démonstrations Géométriques.

Il propose, dans le III. Chapitre

maniere dont se fait le relâchement du Muscle. Cela ne peut arriver (dit-il) que par le reflux des esprits vers le cerveau, ou par leur écoulement au travers des vésicules musculieuses. Il rejette le premier moyen, qui (selon lui) seroit accompagné de quelque douleur; & il aime mieux s'en tenir au second, dont il spécifie les diverses circonstances, & dont il développe ingénieusement toute la mécanique.

Enfin l'Auteur employe son dernier Chapitre à l'examen de l'expérience de *Glisson*, par laquelle cet Anatomiste a prétendu démontrer que la contraction du Muscle en diminue le volume. Nous passons sur tous ces points d'autant plus légèrement, que nous n'avons nul dessein de donner ici un Extrait qui tienne lieu de l'original. Nous nous contentons d'exciter la curiosité des Lecteurs, & nous les renvoyons à l'Ouvrage de M. Astruc, où ils trouveront de quoi la satisfaire.

*Relation exacte concernant les Caravannes des Corteges des Marchands d'Asie. Par M. BUGNON, Geographe ordinaire de S. A. R. de Lorraine. A Nancy, chez R. Charlot & P. Deschamps, Imprimeurs ordinaires de S. A. R. & se vendent chez Claude Bouchart & François Fastré, Marchands Libraires à Nancy. vol. in 12. pagg. 124.*

**P**LUSIEURS Auteurs ont parlé des Caravanes des Marchands, mais aucun qu'ici ne nous a donné une connoissance parfaite de ce qui s'y pratique. Pierre de la Vallée, & le Chevalier de Veroncourt dit M. Bugnon, auroient pû nous instruire dessus plus à fond. M. le Fèvre, M. Jouvier, M. de Rochefort, & l'Auteur de l'Histoire de Kemiski, se sont un peu plus étendus, mais ils nous laissent encore bien des choses à desirer. MM. Thevenot, Tavernier, Morison, Gautier, Schouten, nous ont parlé des Caravanes des Pelerins qui vont visiter le tombeau de Mahomet, & le lieu de sa naissance; mais nous ne voyons point dans leurs Relations, non plus dans celles des autres, qu'on ait parlé dans les deserts de l'Arabie avec des Caravanes de Marchands, ni par conséquent que ces Caravanes soient entrées en alliance avec ces Arabes, pour y conserver la sûreté & la tranquillité du Commerce. C'est une partie de ce que l'on voit dans la Relation que nous donne M. Bugnon. Il profite de ce qui a déjà été rapporté par d'autres, & il y joint ce qu'il a découvert de plus. Ce qui appartient à d'autres Auteurs se trouve ici marqué d'une étoile au commencement de chaque article; & ce qui est de M. Bugnon est marqué par deux ou trois étoiles.

te qu'on peut connoître d'un coup d'œil toutes les additions de ce Livre. L'Ouvrage est conçu en forme de Lettre, & on y voit, depuis le commencement jusques vers la moitié, ce qui compose les Caravanes des Marchands; de combien de sortes il y en a; de quel usage y sont les différentes especes d'animaux qu'on y fait entrer, & combien on les achete; les lieux où on les prend; les hommes qui sont employez à les gouverner, & la paye de ces hommes; les différens Officiers qui ont la conduite de tout, leurs appointemens; ce que c'est que voyage de terre & de courses; comment se font les Haltes aux *Carvan-Serrais* & aux *Harrans*. On y voit par des descriptions Géométriques, & par des plans particuliers, les différentes manieres dont ces Caravanes se campent; comment elles se défendent lorsqu'elles sont attaquées par des *Turmes Arabes*. L'Auteur employe le reste de l'Ouvrage à nous apprendre ce qui se passe dans la conjoncture des Traitez d'alliance que font les Caravanes avec les Arabes. Il prend occasion de là, de faire connoître le génie de cette Nation; de nous informer par quels préjuges elle suppose qu'il lui est permis de dépouiller, si elle peut, toutes les Nations de la terre. On voit ensuite la prodigieuse quantité de provisions qu'une Caravane emporte avec

vec soi ; en combien de partis une Caravane se divise au départ des entrepos , & comment s'y font les échanges des Marchandises ; le temps qui est accordé aux Commissionnaires locaux pour disposer des parties qui leur sont consignées ; comment on leur fait passer l'avis , & de quelle maniere les équipages prennent le repos. Voilà le plan de l'Ouvrage , venons à quelques particularitez. Les Caravanes dont il s'agit sont de grands convois d'hommes armez , de Marchands , de Negotians , & de diverses sortes d'animaux pour porter les provisions. Ces Caravanes ne sont armées que pour veiller à la sûreté de tout ce qui est de leur suite , & se défendre contre les voleurs , mais principalement contre les Arabes , qui se croient en plein droit de dépouiller toutes les autres Nations. Pour former une Caravane il faut avoir par écrit la permission d'un Souverain , legalisée au moins par deux autres Souverains voisins , ce qui s'appelle , comme dans la guerre , une Commission. Il est libre à un Negotiant de faire une Societé pour former une Caravane. Celui au nom duquel elle se leve en est regardé comme le Chef , à moins qu'il n'en substitue un autre en sa place ; & si la Caravane est à plusieurs Marchands , ils élisent entre eux un Chef , que l'on appelle *Carvanbanchy*. Ensuite ils choisissent des

officiers pour la conduite de la Caravane, & pour juger ensemble des différens qui peuvent survenir pendant le voyage. Il y a cinq especes de Caravanes. La premiere est appellée *Caravane pesante*. Elle est composée d'éléphans, de dromadaires, de chameaux, & de chevaux. On l'appelle aussi Caravane nombreuse & invincible, parce qu'elle est difficilement vaincûe par les Arabes. La seconde se nomme *Caravane legere*. Il y entre des dromadaires, des chameaux, des chevaux, & très-peu d'éléphans, qui ne servent qu'à porter de ville en ville les provisions de bouche. La troisiéme est appellée *Caravane ordinaire*. On y voit des dromadaires, des chameaux, & des chevaux. On nomme la quatriéme *Caravane de chevaux*, parce qu'elle n'est composée que de ces animaux, dont les journées sont le double des autres. La cinquiéme, qu'on appelle *Caravane de Mer*, n'est autre chose qu'une Flotte Marchande, composée d'un certain nombre de Vaisseaux chargez de Marchandises, & escortez par quelques Vaisseaux armez. La proportion que l'on garde sur le nombre des animaux qu'on fait entrer dans une Caravane, est que s'il y a cinq cens éléphans, on met mille dromadaires, & deux mille chameaux au moins. Le cortége est de quatre mille hommes, tous montez, sans y compren-

die

dre les Officiers de Caravane, ni les Chameliers & autres Serviteurs, non plus que les Passagers, qui ne contribuent pas peu à en augmenter la force.

Il faut deux hommes, qu'on appelle *Bouches*, pour conduire un elephant; cinq *Bouches*, pour trois dromadaires, & sept pour douze chameaux. A l'égard des Passagers, le nombre n'en peut être fixé, ils ne sont point obligez à prendre les armes pour la défense de la Caravane; mais si dans l'occasion ils négligent de le faire, ils ne peuvent plus rien espérer sur les provisions de la Caravane: car quelque prodigieuses que soient ces provisions, puisqu'il y en a toujours sept fois plus qu'on n'en peut consumer pendant le voyage, elles ne sont jamais distribuées, même pour de l'argent, qu'à ceux qui sont à la solde de la Caravane, ou qui portent les armes pour la défendre. Dans le nombre des animaux qui la composent, il y a des éléphants uniquement destinez pour le combat, d'autres pour monter les Officiers & les Conducteurs, qui combattent aussi dans le besoin; il y a des dromadaires de charge, avec leurs Officiers, des chameaux chargez de provisions, & des chevaux qui servent à monter les hommes, & qu'on employe aussi quelquefois à porter une partie des provisions. C'est dans l'Orient que se prennent  
 tous ces animaux. Un

Un éléphant bien conditionné coûte 757 écus, en le prenant à Siam, où les éléphants sont à meilleur marché, & où les plus chers ne coûtent que 10000 livres. L'Auteur ne parle point ici de ceux qui sont d'un plus grand prix par leur blancheur naturelle, & qui sont destinez pour Bengale & Siam. On peut voir là-dessus M. de Choisi. Les Carvanbanchis n'achettent point de ces éléphants, ils les laissent à la devotion de ces peuples, qui en font l'objet de leur idolatrie. Les dromadaires se trouvent dans les montagnes de Golconde, & de Raolconde, tributaires du Mogol; ils sont plus forts, & d'une plus longue vie que les chameaux, mais ils coûtent au moins 300 écus piece. Les chameaux bien conditionnez, & en état de porter, coûtent 58 écus piece; la Perse & le Mogol en sont remplis, mais les meilleurs viennent de l'Arabie Heureuse, ou du Royaume d'Adel, dans les côtes d'Ajan, sur les confins de la Mer Rouge. L'équipage d'un éléphant coûte 66 écus monoye de France; celui d'un dromadaire 32 écus, & celui d'un chameau 18. La nourriture d'un éléphant se monte à 3 écus & demi par jour en campagne, & à 2 écus par jour pendant toute l'année; celle d'un dromadaire, à 5 aboasses en campagne, c'est-à-dire, à 14 sols, mais pendant le séjour elle ne monte qu'à la moitié



tié. Le dromadaire consomme non-seulement beaucoup de bled & d'orge, mais beaucoup de sel & de salpêtre, à cause que le biscuit qu'on leur donne dans le desert doit être fort salé, pour les obliger à boire de grands coups, & à s'humecter les poumons, ce qui soutient ces animaux contre la chaleur & la fatigue. On amasse avec soin l'urine des dromadaires; elle s'employe à divers usages, & on prétend qu'elle est l'unique dissolvant de l'or. Nous passons plusieurs autres articles, pour venir à ce qui regarde les *Carvan-Serray*, ou *Carvan-Serrais*. Ce sont des hôtelleries ou retraites publiques, situées dans les pais habitez de la Turquie & de la Perse, pour mettre les Caravanes à couvert. C'est le grand Seigneur & les Bachas qui les font bâtir. Il y a des *Carvan-Serrais* rentez où l'on ne paye rien; la construction de ceux-ci n'est permise en Turquie qu'à la mere ou aux sœurs du Grand Seigneur. Les Visirs & les Bachas ont ce privilege, mais ce n'est qu'après qu'ils se sont trouvez trois fois en Bataille contre les Chrétiens. Il y a des *Carvan-Serrais* où on ne trouve que le simple logement, d'autres où l'on n'a rien du tout sans payer. Les Magistrats des Villes à portée desquelles ces retraites sont bâties, ont grand soin d'en faire remplir les greniers dès qu'ils sont vuides. Il y a un

Le Directeur gagé qui en fait la visite au dé-  
 part de chaque Caravane, & c'est lui qui  
 fixe le prix de la nuit, à quoi il n'y a  
 point d'appel. Quand une Caravane est  
 arrivée au *Carvan-Serray*, elle a l'avanta-  
 ge d'y être à couvert de l'ennemi, & de  
 toutes les injures du temps. Elle y est  
 gardée en dehors par cent dogues, que  
 l'on lâche tous les soirs, après un signal  
 public de retraite. C'est dans ces *Carvan-  
 Serrais* que se font divers changemens de  
 Marchandises; & l'Auteur rapporte là-  
 dessus l'exemple d'un de ses amis, qui ga-  
 gna considérablement par un troc qu'il fit.  
 Il avoit une montre de trente Louis, un  
 Indien lui en demanda le troc contre deux  
 diamans brutes, l'échange fut fait, & ce-  
 lui qui reçut les diamans en fit travailler  
 un à Ormus, lequel fut estimé 18000  
 liv. Il troqua ce diamant sur le chemin  
 d'Ispahan contre cinq caisses de soye ar-  
 dasse, c'est une sorte de soye qui ne se  
 teint point. Il les fit conduire à *Thibet*,  
 où il les troqua contre trois éléphans, de  
 chacun desquels le Chef de sa Caravane,  
 qui en avoit extrêmement besoin, lui  
 donna 8000 liv. Le diamant brute qui  
 n'étoit pas encore taillé, fut troqué à  
*Trebisonde* contre deux balles de toile de  
 Silesie, lesquelles à leur tour furent tro-  
 quées à *Tauris*, contre des étoffes de Per-  
 se, qui lui valurent plus de 40000 liv. de  
 sorte

sorte que sa montre qui étoit sa première marchandise, & qui ne valoit, comme nous avons dit, que trente louis d'or, lui produisit près de 30000 écus. Sur quoi il faut remarquer que le transport ne lui coûtoit rien; c'est une franchise qui s'accorde à tous les Officiers de la Caravane, & quelquefois aux Bouches du Cortége. Le desir de gagner quelque chose dans ces trocs, fait que les Caravanes sont toujours suivies d'un grand nombre de Passagers, dont plusieurs reïterent même plusieurs fois de semblables voyages, sans en être pour cela plus heureux. Le bien que cette espérance produit, c'est qu'elle fait supporter avec plus de facilité les incommoditez qu'on souffre dans les Caravanes. „ Ces incommoditez sont „ des puanteurs effroyables, une confusion de Nations, de mœurs, de langues, & la nécessité de se nourrir de choses accomodées comme on les trouve, être quelquefois son cuisinier soi-même, & manger quelquefois indistinctement avec les plus malheureux de la Caravane; être accablé de fumée de tabac, coucher sur des nates bien dures, &c. & être toujours en danger de perdre sa bourse, à cause du grand nombre de voleurs adroits qui se trouvent mélez dans cette multitude. Il n'y auroit pas même

JANVIER

... jusqu'à la caisse du  
... avane, qui ne  
... volée, malgré tout  
... l'environnement, si  
... Mathématiciens Arabe  
... dont la récompense a été  
... ardemment au service  
... tant pour tracer les Can  
... der les Officiers dans l  
... dans les défenses, que  
... des modeles de serrures,  
... des & les ressorts garanti  
... verture de la caisse; & qu  
... caisse ne ferme point com  
... du Doge de Venise, don  
... comme d'une merveille, à  
... lorsqu'on l'ouvre il fait tirer  
... tolets, dont on ne pourroit se  
... si on n'avoit pas le secret de  
... elle ne laisse pas d'être aussi ass  
... nt faite sur un modele qui resse  
... lui qu'a inventé M. Papin,  
... en Mathématique à Marbou  
... l'une invention si singuliere, q  
... re ayant été faite sur ce model  
... se entre les mains de Serru  
... habiles, ils ne purent jamais l  
... quoi qu'on eût ouvert & refer  
... r presence la caisse où elle éto  
... sions plusieurs autres particula  
... de rendre cet Extrait trop lon

*Lettre de Mr. de MORALEC Commissaire ordinaire de l' Artillerie à un de ses Amis, contenant ses conjectures sur les causes qui mettent en si peu de tems les pièces d' Artillerie hors d'état de servir, & sur les moyens d'en augmenter considerablement la durée.*

**J**E vous tiens un peu tard, Monsieur, la promesse que je vous ai faite, de vous envoyer mes conjectures, sur les causes qui mettent en si peu de tems les pièces d' Artillerie hors d'état de servir, & sur la maniere d'en augmenter considerablement la durée. Les occupations continuelles que j'ai eûes depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, m'ont absolument empêché de vous satisfaire plutôt, quelque envie que j'en aye eû. Vous connoissez mon inclination pour la Physique & à vous faire plaisir : c'en est assez pour me flatter que vous recevrez mon excuse, quand elle ne seroit pas aussi-bien fondée qu'elle l'est en effet.

Pour entrer en matiere, vous verrez par ce que j'aurai l'honneur de vous dire, que je ne prétens pas comme Mr... éterniser la durée d'une pièce de canon. L'experience nous apprend que rien ne peut résister à la violence de la poudre,

ou

\* Tiré du Journ. de Trevoux, Mars 1710. pag. 506.

ou plutôt du feu, & que ce terrible élément vient à bout de détruire les bornes étroites qu'on lui prescrit dans le canon, quelques solides qu'elles paroissent. Je prétens donc seulement qu'on peut en augmenter la durée ; & ce sera le sujet de mes conjectures.

On sçait par expérience, qu'un canon du plus gros calibre, chargé de poudre de la pesanteur des deux tiers de son boulet, ne peut gueres tirer ordinairement que deux mille coups sans crever, quand même il n'en tireroit qu'un coup par heure, supposé qu'il ne souffre que la seule violence de la poudre enflammée : & il n'est pas extraordinaire de le voir crever, sans avoir tiré même à beaucoup près ce nombre de coups. Il n'y a qu'à lui faire faire ses décharges sans aucun intervalle que celui que l'on met à le recharger : il crevera infailliblement bien-tôt ; parce que chaque coup faisant effort sur les parties du métal, par le mouvement violent que lui communique la poudre enflammée & l'air extraordinairement rarefié dont elle est remplie & dans ses pores & dans ses interstices des petits grains qui la partagent, ou en forment le volume, tout cela les desunit & les dérange insensiblement. De sorte que le mouvement de ces parties toujours augmenté par la chaleur que causent à un canon, tant de décharges si prompt

promptement réitérées , poussent enfin leur dérangement à un tel point, qu'il ne peut plus être augmenté , sans une solution de continuité sensible.

Le canon creve alors ordinairement vers le milieu de la volée; quoi qu'il soit plus épais en cet endroit qu'à l'embouchure : la raison de cela est claire : c'est que la poudre enflammée & l'air rarefié se trouvant plus pressés, le boulet étant vers le milieu de la volée, que quand il est à l'extrémité, ils font plus d'effort en cet endroit que s'ils occupoient un plus grand espace, le boulet étant à l'extrémité de la volée.

On m'objectera peut-être que selon mon raisonnement le canon doit plutôt crever vers la culasse que dans la volée; puisque la poudre enflammée s'y trouvant plus pressée que par tout ailleurs, elle y fait aussi plus d'impression sur les parties de métal.

A cela je répons que si le canon étoit cylindrique il creveroit inmanquablement à la culasse plutôt qu'ailleurs : mais que comme il a beaucoup d'épaisseur en cet endroit, il creve ailleurs avant que la poudre enflammée ait eu le tems de mettre en mouvement toutes les parties de métal dans une si grande épaisseur.

*Il est vrai qu'on voit souvent le canon près du bourrelet, &*

bouurrelet sauter en partie , ou tout entier : mais il n'est pas difficile d'en deviner la cause.

Ou le canon a trop peu d'épaisseur en cet endroit; ce qui fait que les parties du métal y étant trop tôt mises en mouvement, sont aussi plutôt sensiblement dérangées.

Ou le boulet qui fait souvent des ricochets dans l'ame du canon, en fait quelquefois de si violens en sortant , qu'il ouvre le métal près du bouurrelet , qu'il fait sauter quelquefois tout entier.

Ces ricochets qui sont si préjudiciables au canon, ne peuvent être causez que par des boulets mal ébarbez, ou qui ne sont pas exactement ronds, ou enfin qui ne sont pas du calibre de la pièce, soit parce qu'ils ont trop peu de vent, ou parce qu'ils en ont trop.

Si le boulet est mal ébarbé, ou n'est pas exactement rond, ce qui produit à peu près le même effet; comme il tourne toujours autour de son centre dès qu'il a reçu le mouvement que la poudre lui imprime, la partie de sa surface la plus éloignée du centre venant à toucher l'ame du canon, y fait l'office d'un coin, enfonce le metal en cet endroit, & fait même courber la volée, si la figure trop irregulière en retarde un peu la sortie.



On pourroit en quelque façon remédier à cet inconvenient, si ceux qui sont chargez de la fonte des boulets avoient un soin particulier de les faire bien ébarber, & de rebuter tous les irreguliers.

Si le boulet a trop de vent quelque'exactement rond qu'il soit, il fera souvent des ricochets peu dangereux à la verité, mais qui ne laissent pas à la fin d'endommager la pièce par les écorchemens qu'ils lui font dans l'ame. Ce qui cause en ce cas-là les ricochets, est la situation du boulet dans l'ame du canon. Comme il touche l'ame par en bas, & qu'il a trop de vent par en haut, la poudre ne fait pas une égale impression sur le côté de ce boulet qui lui est opposé : elle le fait sauter en tournant, & lui fait faire par conséquent ce qu'on appelle des ricochets.

Si le boulet a trop peu de vent, pour peu qu'il soit irregulier, il produit les effets dont nous avons parlé. Si la figure est reguliere, il ne laissera pas d'écorcher un peu la pièce, par cela seul que sa circonférence ne se trouve jamais parallele à celle de l'ame du canon.

Il n'est pas impossible de remédier à tout cela ; & je trouve trois moyens qu'on pourroit mettre en usage pour en venir à bout.

Le premier seroit de rafraichir la pièce de canon à chaque coup qu'elle tire. On

refixerait par-là en quelque façon les parties ébranlées du métal : & la pièce ne s'échaufferait pas absolument , ni si tôt , ni si fort , qu'elle fait ordinairement , lors qu'on lui fait faire plusieurs décharges sans la rafraîchir. Ce rafraîchissement fréquent est une chose essentielle à la durée d'un canon ; & il n'est presque plus tems de penser à le rafraîchir , lors qu'une trop grande quantité de décharges précipitées ont mis les parties du métal dans un trop grand mouvement. Le rafraîchissement alors ne peut tout au plus servir qu'à empêcher la poudre de prendre feu quand on recharge la pièce.

J'avoué que de si fréquens rafraîchissemens ralentiroient un peu les décharges de l'Artillerie , & cela est vrai : mais il est vrai aussi , qu'on en tireroit plusieurs avantages.

Le premier , de conserver les pièces qui coûtent tant au Roi , & de les mettre en état de suffire pour la durée d'un siège ; puisqu'il n'est que trop vrai suivant les fâcheuses expériences qu'on en a faites jusqu'à présent , que les pièces d'Artillerie trop tôt mises hors de service , ont souvent retardé ou fait manquer la prise de plusieurs Places.

Le second , d'obliger ceux qui sont chargés de la fonte des boulets dans les forges , d'avoir un soin particulier de les

faire bien ébarber, de faire faire les coquilles autant sphériques dans leur concavité qu'elles le peuvent être, en sorte que le boulet n'en sortît jamais ni ovale, ni trop barbu, & enfin de rebuter tous les boulets irreguliers.

Le troisiéme, de faire tourner des cylindres de bois de la longueur du diametre d'un calibre, dont un bout seroit coupé en angle droit & l'autre creusé en demi-sphere, pour recevoir le boulet jusqu'à son demi-diametre. Cela produiroit plusieurs bons effets. 1. On se passeroit si l'on vouloit de fourrage pour bourrer la poudre, & l'on ne s'en serviroit que pour faire tenir le boulet dans le bout creux du cylindre: ce qu'on ne pourroit faire sans bourrer & refouler en même tems la poudre; puisque le cylindre tiendroit lieu de bourre.

2. Le boulet ainsi suspendu au milieu de l'ame du canon, en sortiroit sans y toucher, & n'y feroit par consequent ni ricochets, ni écorchemens.

3. Le cylindre remplissant exactement l'ame du canon, feroit plus de resistance à la poudre enflammée que la bourre qui mollit, & qui empêche par son ressort que la poudre ne fasse sur le boulet toute l'impression dont elle est capable: d'où je conclus que le boulet doit aller plus droit & plus loin qu'à l'ordinaire.

4. On mettroit près d'un tiers moins de tems à charger; puis qu'on ne bourrerait qu'une fois.

5. Quoi qu'il fallut quelque charrettes de plus pour porter de ces cylindres, la grosse épargne que l'on feroit par la durée des pièces de canon, dédommageroit avec usure de la dépense des charrettes.

Il y a une autre cause qui met souvent une pièce de canon hors d'état de servir, avant qu'elle soit endommagée considérablement par ailleurs: c'est la lumière qui devient si grande par les fréquentes décharges de la pièce, qu'on est obligé d'y remettre un grain, ou de la remettre à la fonte: mais ces grains coutent beaucoup à mettre, & ne durent pas long-tems sans sauter, parce que quelques mesures qu'on prenne, pour les incorporer en quelque façon avec la pièce, ce qui seroit le seul moyen de les faire durer, on n'en viendra jamais à bout sans mettre la pièce en fusion: ce qui coûteroit presque autant qu'il en coûteroit pour la refondre & la rejeter en moule.

L'étain qui entre dans la composition du métal dont on fait les canons, rend ce métal plus ferme, plus dur, mais plus fragile aussi. Ses parties sont plus faciles à se desunir; parce que celles de l'étain qui sont beaucoup moins rameuses & moins entrelassées que celles du cuivre, venant à

se mêler avec elles, les dérangent considérablement, empêchent que leurs rameaux ne se lient & ne s'embarassent les uns dans les autres comme auparavant. De sorte que les parties du cuivre & de l'étain se touchant dans leur mélange sans beaucoup s'embarasser, prennent un arrangement à peu près semblable à celui des parties du verre. Les parties de l'étain se mettent même par petits grumeaux, pour se séparer en quelque façon de celles du cuivre avec lesquelles elles ont de la peine à se bien lier : ce qui se remarque très-bien par le moyen d'un bon microscope.

Ce qui fait que le feu qui sort par la lumière du canon, avec toute la violence qu'il cause la petitesse de ce passage, emporte peu-à-peu ces petits grumeaux d'étain déjà bien ébranlez & comme à demi fondus par la chaleur de la pièce, écroit la lumière, dont il rend la surface intérieure toute irrégulière & toute raboteuse, par l'absence de ces petits grumeaux d'étain, qui laissant de petites cavitez entre les parties du cuivre qu'elles ont abandonnées, font que ces dernières se détachent à leur tour avec d'autant plus de facilité, qu'elles donnent plus de prise au souffle violent du feu qui sort par cet endroit.

Ainsi la lumière du canon devient si grande par les fréquentes décharges qu'on  
lui

lui fait faire, qu'on est obligé de le renvoyer à la fonte, ou d'y remettre un grain quand la pièce n'est pas encore endommagée par ailleurs : ce qui est embarrassant, coûte beaucoup, & retarde presque toujours l'exécution d'une entreprise, s'il ne la fait pas manquer.

Il paroît d'abord difficile de remédier à cet inconvenient : mais pour peu qu'on fasse d'attention à ce que nous venons de dire, pour en découvrir la véritable cause, on n'aura pas de peine à en venir à bout.

S'il est vrai, comme nous le venons de dire, que la lumière d'un canon ne s'écroît si-tôt, que parce que les parties de l'étain & du cuivre qui font la composition du métal dont il est formé; ne sont presque jamais ni bien mêlées, ni bien incorporées ensemble, & qu'il y demeure quantité de grumeaux d'étain, que le souffle violent du feu détache avec tant de facilité, il faut trouver moyen de les mêler, sinon parfaitement, du moins autant qu'elles le peuvent être.

On en viendra à bout en quelque façon, si l'on prend soin d'agiter long-tems le métal dans le fourneau, & de manière qu'il le soit par tout également. Mais cette agitation si exacte ne peut avoir lieu que dans une petite quantité de métal. Dans les fontes ordinaires de canons,

où l'on employe jusqu'à soixante & quatre vingts mille livres de métal & plus , il n'est guères possible d'agiter par tout une si grande masse : trop de choses s'opposent à une agitation si nécessaire , la quantité du métal , la grande étendue intérieure du fourneau , la petitesse des portes de ce fourneau , la chaleur presque insupportable qui en sort , le refroidissement du métal quand les portes sont trop long-tems ouvertes &c.

Il faut donc recourir à quelque remède plus sûr , plus prompt , & moins embarrassant que celui de l'agitation & du mélange parfait , auquel il est si difficile de parvenir , & qu'on ne doit jamais pourtant négliger.

En voici un qui peut passer pour infail-  
 lible , & qui est très-facile à mettre en  
 usage. Il n'y a qu'à former de bons grains  
 de cuivre de Suede d'une grosseur propor-  
 tionnée à celle des pièces pour lesquelles  
 on les destine ; bien battre ou forger ces  
 grains à froid pour en resserrer les pores ;  
 & les placer dans les moules à l'endroit  
 où se doit trouver la lumière du canon. Le  
 métal qui entrera dans ces moules , fera  
 fondre par sa chaleur plusieurs lignes d'é-  
 paisseur des grains avec lesquels il se liera  
 & se soudera parfaitement. Des grains de  
 cette nature ne manqueront jamais , & la  
 lumière qu'on y percera se trouvant for-  
 tifiée

tifiée par une épaisseur considérable d'un métal sans mélange, & dont toutes les parties se trouveront parfaitement homogènes, dureront assez long-tems, pour ne mettre jamais la pièce hors d'état de servir; & si elle vient à *s'écroitre* un peu par un très-long usage, elle conservera toujours une figure parfaitement ronde.

J'attends, Monsieur, votre jugement sur ces conjectures, & j'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c. DE MORALEC.

*A Douay le 10. Novembre 1709.*

*Les Oeuvres spirituelles de M. HELIOT, Conseiller du Roi en la Cour des Aides de Paris, avec un abrégé de sa vie. A Paris, chez Jean Baptiste Coignard, rue saint Jacques. 1710. vol. in 8. pp. 392.*

PLUSIEURS personnes souhaitoient depuis long-tems l'impression des Oeuvres spirituelles de M. Heliot, dont il couroit diverses copies dans le Public. Celui qui s'est chargé de l'Edition, a confronté ces copies avec l'original qui lui a été communiqué par M. Courtois, Avocat au Parlement, dépositaire des Ecrits de M. Heliot, aussi bien que l'Executeur de son Testament, & il y a trouvé une grande différence, puisqu'outre les changemens & les alterations qui sont dans ces copies manuscrites, elles ne comprennent

E 6

que



que douze Discours, de vingt-quatre qui se trouvent dans l'original. Le P. Crasset, de la Compagnie de Jésus, qui avoit été Confesseur de M. Heliot pendant plus de dix-huit ans, les auroit données au Public, si la mort ne l'eût prévenu. Il avoit même composé la vie de ce saint homme, pour la mettre à la tête de ces Oeuvres. Celle que l'on donne aujourd'hui est la même qui a été composée par ce Pere, mais on l'a abrégée en quelques endroits pour y ajouter quelques particularitez dont le P. Crasset n'avoit point eu connoissance, & qui regardent principalement la famille de M. Heliot. „ Au reste, ces „ Oeuvres de M. Heliot sont une suite „ de sa vie, puisqu'il a fidèlement exprimé sur le papier ce qu'il avoit dans le „ cœur, & qu'il n'y donne aucun conseil „ qu'il n'ait pratiqué lui-même. On ne „ sçait s'il avoit dessein de faire imprimer „ ces Discours, & d'en faire un corps „ d'Ouvrage sous quelque titre; mais „ comme ils se sont trouvez après sa mort „ en autant de cahiers separez, on s'est „ seulement contenté de leur donner „ quelque ordre, en les divisant même „ par parties, & de les publier sous le „ titre d'Oeuvres spirituelles de M. Heliot, puisque chaque Discours peut être regardé comme un Ouvrage séparé. „ Le style en est simple & naturel: on voit

que

que c'étoit le cœur qui parloit; c'est pour-  
 quoi l'Editeur les a laissez dans leur  
 simplicité, de peur d'affoiblir l'onction  
 dont ils sont remplis. Il n'a pas même  
 voulu changer quelques expressions qui  
 ne se ressentent pas de la pureté de nôtre  
 Langue, & qui pouvoient être en usage  
 lorsque M. Heliot a composé ces Dis-  
 cours.

On doit lire ces instructions dans le mê-  
 me esprit qu'elles ont été composées. Qui  
 voudroit les lire en Métaphysicien ou en  
 Géomètre, courroit risque de se priver de  
 tout le fruit qu'il en pourroit retirer.

---

## NOUVELLES DE LITTERATURE.

### DE LIGOURNE.

ON a publié depuis peu ici de nouveaux  
 Elemens de Géométrie. *Euclides refor-*  
*matus, sive plana & solida Geometria Ele-*  
*menta, opus in quo tum alia pleraque, cum*  
*præcipue rationis & proportionis Natura &*  
*proprietas nova methodo clariùs, quam an-*  
*tea ab aliis, atque faciliùs exponuntur fir-*  
*miusque ac evidentius demonstrantur.* in 4.  
 C'est M. Marchetti, Mathématicien du  
 Duc de Toscane, & Professeur en Mécha-  
 nique dans l'Université de Pise, qui est  
 Auteur de cet Ouvrage. Il y apporte plu-

plusieurs démonstrations qui ne se trouvent point dans Euclide; & pour en démontrer quelques-unes, il se sert d'une méthode qu'il croit plus intelligible, particulièrement sur la propriété des parallèles. Il prétend que les Mathématiciens se sont trompez en donnant comme theorèmes des propositions qui doivent être regardées comme premiers principes, & il en cite deux, sçavoir: Deux quantitez égales ont entre elles une égale proportion; & deux inégales, l'ont inégale. Deux quantitez qui sont égales à une troisième, sont égales entre elles. Dans le troisième Livre il se sert d'un Ouvrage qu'il publia en 1695, in 4. sur la nature de la proportion, pour faire voir que les Mathématiciens se trompent en voulant définir l'égalité & l'inégalité des proportions, qui doivent être censées connues par elles-mêmes.

## DE LEIPSIC.

ON a traduit en Latin un Traité de Chymie, composé en Allemand par M. Becher, & cette Traduction est sous la presse.

M. Jean Kern a publié une Lettre sur la vie de feu M. Ittigius qui mourut ici il y a quelques mois. \* *De Vita, Obitu, Scrip.*

\* On la trouve chez les Waeberge.

Scriptisque D. Thoma Ittigii. Cette Lettre contient des particularitez très-curieuses.

M. Starkius, Professeur és Langues Orientales, vient de publier un Ouvrage \* sur les Epîtres de saint Paul, intitulé : *Nota selecta, Critica, Philologica, in Epistolam ad Hebræos, annexa sunt Nota in loca difficiliora Epistola ad Romanos.* in 4.

## DE GIESSEN.

**M**R. Jean Nic. Hertius, Professeur de cette Ville, est mort il y a quelques mois. Il venoit de publier une Dissertation sur l'ancienne Histoire de France. † *Notitia veteris Francorum Regni usque ad excessum Lud. Pii.* On a trouvé parmi ses papiers un Traité des Fiefs tout prêt à imprimer.

## DE FRANCFORT.

**O**N doit publier incessamment une nouvelle Edition du Glossaire de M. du Cange. *Caroli du Fresne du Cange, Regi à Consiliis, & Franciæ apud Ambianos Questoris, Glossarium ad Scriptores mediæ & infimæ Latinitatis, in quo Latina vocabula novata significationis aut usûs varioris, barbaræ & exotica explicantur, eorum notiones*

\* On le trouve chez les Waesberge.

† On la trouve chez les mêmes Libraires.

112 JOURNAL DES SÇAVANS.

& originationes reteguntur : Complures avi  
 medii ritus & mores , consuetudinum muni-  
 cipalium , & Jurisprudencia recentioris formu-  
 la & obsoleta voces , utriusque ordinis Eccle-  
 siastici & Laïci Dignitates & Officia , &  
 quamplurima alia Observatione digna recen-  
 sentur , enucleantur , illustrantur , è Libris  
 editis , ineditis , aliisque monumentis cum  
 publicis tum privatis. Accedit Dissertatio de  
 Imperatorum Constantinopolitanorum , seu  
 inferioris avi vel Imperii , uti vocant , Nu-  
 mismatibus. On nous fait esperer que  
 cette Edition sera beaucoup plus ample  
 que celles qui ont paru jusqu'ici.

M. Jean-George Abicht , Docteur &  
 Professeur en Langue Sainte dans l'Uni-  
 versité de Leipsic , a fait imprimer ici u-  
 ne Introduction à l'Ecriture Sainte de l'an-  
 cien Testament. *Ars distinctè legendi &  
 interpretandi Scripturam Sacram vet. Testa-  
 menti.*

D E H A L L.

**M**R. Wolfius (Chr.) Professeur en  
 Mathématique, qui a publié un Trai-  
 té de la pesanteur de l'air en 1708, doit  
 faire imprimer incessamment un abregé de  
 Mathématique en Langue Allemande\*.

M. Heineccius fait imprimer la suite  
 des Antiquitez de la Ville de Goslar, dont  
 il

\* Il est déjà achevé,

il publia le premier volume en 1707. in fol. Il travaille à faire un Supplément à l'Ouvrage qu'il publia il y a quelques années sur les cachets des Anciens.

DE COPENHAGUE.

ON reimprime ici la description du Cabinet des Rois de Dannemark, publié autrefois par M. Oligerius Jacobæus: *Oligerii Jacobæi Museum Regium*. M. Laurenzen, Conseiller d'Etat du Conseil Ecclesiastique, a soin de cette Edition. Il y a fait plusieurs additions, dont la principale est un Commentaire Historique sur les Médailles Danoises.

On imprime aussi, par ordre du Roi, les Loix du Roi Christian V. M. Hagelzinus les a traduites en Latin, & la Version Latine sera vis-à-vis le texte Danois.

D'EYSENACH.

MR. le Duc de Saxe-Eysenach vient de publier un Ouvrage de sa composition, qui contient plusieurs reflexions morales sur le Nouveau Testament, avec quelques instructions à ses enfans.

D E

\* On la trouve à Amsterdam chez les Wæsberrges

## D'OXFORD.

L'Impression du Clement Alexandrin de M. Porter va très-lentement, à cause de l'absence de l'Editeur, qui s'est retiré à son Bénéfice, fort incommodé de la vûe.

M. Hudson travaille à un nouveau volume des anciens Géographes, où il y aura plusieurs Pièces qui n'ont point encore paru, entre autres un Traité d'Abulfeda, *De Peninsula Arabia*, avec la Version Latine de Gravius, & des remarques de M. Gagnier.

Le même Auteur n'épargne rien pour perfectionner l'Edition de Joseph, qu'il se propose de donner au Public. Il a déjà la collation des principaux Mss. qui sont en Angleterre; de ceux d'Isaac Vossius, & les materiaux qui avoient été preparez par Samuel Petit, & par Bosius. Il attend incessamment la collation des Mss. qui sont à Florence, & dans les autres Bibliothèques d'Italie.

## DE LONDRES.

LE Sieur Tonson, Libraire de cette Ville, vient de publier une Edition *in fol.* & une autre *in 8.* du Procès du Docteur Sacheverell. Ce Livre a été pu.

publié par ordre de la Chambre des Seigneurs. On y voit les chefs d'accusation de la part des Communes, la réponse de ce Docteur, la réplique des Communes, le Sermon qui a donné lieu à l'accusation, les Plaidoyez que les Députez des Communes ont prononcé devant le Tribunal des Seigneurs, la Harangue du Docteur, & les défenses de ses Avocats, & enfin le Jugement qui a été rendu contre lui. Les Seigneurs ont voulu qu'on y ajoutât la Sentence par laquelle ils condamnent un Decret de l'Université d'Oxford, sur l'obéissance due aux Souverains, à être brûlé par la main du Bourreau, comme *contenant diverses propositions contraires à la Constitution de ce Royaume, & opposées à la Succession Protestante, telle qu'elle est établie par les Loix.* Ce Decret avoit été fait en 1683, & il a été brûlé avec le Sermon du Docteur Sacheverell le 27 du mois de Mars, vieux Style.

## D'AMSTERDAM.

MR. Witsen, Bourgmestre de la Ville d'Amsterdam, à qui le Public est redevable de la Carte de la grande Tartarie qui est à la tête du Voyage de M. Isbrand Ides, doit incessamment publier une description de ces Pais, qui sera très-curieuse, & très-étendue. On y trouvera même



même une relation de plusieurs Antiquitez qui ont été trouvées dans des sepulchres.

DE FRANEQUER.

ON a publié ici un nouveau Systême de Theologie. \* *Systema Theologico-Physico-Metaphysicum. Auctore Ruardo Andala.* in 4. Cet Ouvrage contient trois Traitez différens. Dans le premier l'Auteur traite de l'existence de Dieu, & de ses attributs. Il pose pour principe que nous avons des idées innées, d'où il conclut qu'il n'y a point d'hommes qui croient sincèrement qu'il n'y a point de Dieu. Le second Traité est un Commentaire sur la Métaphysique de Descartes. Le troisiéme contient quelques Dissertations sur la Theologie naturelle, & sur la Philosophie.

DE PARIS.

IL paroît une petite brochure in 12. sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, où l'on répond à un Ecrit dont nous avons parlé dans les Nouvelles Litteraires du Mois de Septembre de 1710, p. 353. & qui a pour titre : *Remarques de M. le Hai, sur la maniere de graver & d'expliquer les Pierres antiques,*

\* On le trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

, Qu'on doit *dessiner les Antiques trait*  
*r trait*, & qu'on ne doit rien ajouter,  
*onger*, & diminuer dans ces excellens Ou-  
ges; sentiment que l'Auteur appuye du  
rage & de l'exemple de tous les Anti-  
aires.

La seconde chose que l'Anonyme se  
pose, c'est de défendre l'explication du  
chet de *Michel-Ange* par M. D. M. con-  
la Critique qu'en a faite M. *le Hay*  
ns ses *Remarques*. On assure donc ici  
e cette explication n'a rien que de plau-  
le, & qui ne soit soutenu de bonnes au-  
ritez; & Qu'une fête en l'honneur de  
chus & en memoire de sa naissance, qui  
ce que represente le Cachet (selon M.  
M.) n'est point incompatible avec une  
e de vendanges.

L'Anonyme finit en attaquant les expli-

# T A B L E

## DES LIVRES,

JANVIER 1711.

FRID. STRUNZI Historia Bardes  
Bardesanistarum.

JO. FREIND, Prælectiones Ch

JUST. HENNING. BOHEMER  
tionibus, gradibus Matrimonial  
successione ab intestato.

Recueil de Pieces concernant les Re  
Port-Royal des Champs, qui se  
ses à l'Eglise.

Lettre du Cardinal de NOAILL  
ligieuses de Port-Royal des C

se sont point encore soumises.

JO. RAII Historia Insectorum

Eloge de Mr. de Beauval.

N. Testamentum Græcum  
& LUD. KUSTERI.

AUG. QUIRINI RIVINI  
Medicæ.

JO. BALTH. WERNHE  
servationes Forenses.

S. IRENÆI Libri V. co  
JO. ASTRUC Dissertati  
culari.

TABLE DES LIVRES.	119
ON, Relation concernant les Caravan-	
es Corteges des Marchands d'Asie.	85
ALEC, Lettre sur les causes qui met-	
ent en si peu de tems les Pieces d'Artillerie	
hors d'état de servir, &c.	96
ELIOT, Oeuvres Spirituelles.	107
Nouvelles de Litterature.	109

---

# CATALOGUE

## DES

### LIVRES NOUVEAUX

Qu'on trouve à Amsterdam, chez les  
JANSSONS à WAESBERGE.

**D**IONYSII LONGINI de Sublimitatē  
libellus, cum Præfatione de vita &  
Scriptis Longini, Notis, Indicibus, & va-  
riis Lectionibus. 8. Oxonia à Theatro Shel-  
doniano. 1710.

*Histoire du Papisme, ou Abregé de l'Histoire  
de l'Eglise Romaine, depuis sa naissance  
jusques à present, traduite du Latin de  
JEAN HENRI HEIDEGGER Pro-  
fesseur en Theologie à Zurich. 12. A  
Amsterdam chez Jacques Desbordes.  
1711.*

D A.

## 120 C A T A L O G U E.

DAVIDIS CZUTTINGERI Nob. Hung. Specimen Hungariæ Literatæ, Viro- rum Eruditione clarorum, natione Hun- garorum, Dalmatarum, Croatarum, Slavorum atque Transilvanorum, Vitas, Scripta, Elogia & Censuras ordine Alpha- betico exhibens. Accedit Bibliotheca Scriptorum qui extant de rebus Hunga- ricis. 4. Francofurti, sumptibus Jod. Guil. Kohlesii. 1711.

*Entretiens pieux d'un Fidelle avec son Pasteur, dans lesquels on trouve divers conseils pour s'avancer dans la sainteté, la Re- solution de plusieurs cas de Conscience, l'Explication d'un grand nombre de passages & l'Histoire de plusieurs saints hommes comme des Martyrs. Par B. PICTET Pro- fesseur en Theol. à Geneve. 12. A Geneve chez Fabri & Barillot. 1711.*

JANI BROUCKHUSII, Poëmatum Li- bri sedecim, editore DAVIDE HOOG- STRATANO. 4. Amstelodami apud Fran- ciscum Halma. 1711.

*Reflexions Morales, Satiriques & Comiques, sur les mœurs de nôtre siecle. 8. A Cologne chez Pierre Marteau le Jeune. 1711.*

*Etat ancien & moderne des Duchez de Floren- ce, Modene, Mantoue & Parme avec l'Histoire anecdote des intrigues des Cours de leurs derniers Princes. On y a ajouté une semblable Relation de la Ville & Legation de Bologne. 12. A Utrecht chez Guillau- me Broedelet. 1711.*

JOURNAL  
DES  
SCAVANS

5  
Pour le Mois de

F E V R I E R.

I 7 1 1.



A AMSTERDAM,  
chez les JANSSENS à WAESBERGE.

M. DCCXI.

# A V I S.

ON trouve à Amsterdam chez les W A  
BERGE les Livres suivans :

ENGELBERTI VANDER BURG C  
tiones, & Tractatus , 1. de abusu J  
mentorum , quo divina Majestas  
ditur, 2. de abusu Appellationum, e  
humana Majestas læditur 3. de Jurib  
Privilegiis, & officio Doctorum 4.  
Ratione status. 5. de Thesauris &  
re tam Principis quam Privatorum c  
eosdem. 6. de usu & abusu Comm  
ciorum, 7. de perjurio. 4. *Lipsiæ ap  
Hæred. Lanckisianos. 1710.*

JOH. HENRICI BERGERI Supp  
menta ad Electa Jurisprudentiæ Cri  
nalis Pars II. Accessit Disquisitio, utri  
à Principe temperari pœna adulterii p  
fit. 4. *Lipsiæ sumpt. Hæred. Frede  
Lanckisii. 1710.*

D. GOTTLOB. FRID. SELIGMA  
NI Exercitationes Academicæ His  
rico-Philosophico-Theologicæ è M  
fæo HENRICI PIPPINGII. D.  
*Dresdæ apud Godofridum Leschium 17*

CASPARIS HEINRICI HORNII  
Libro Metallico, qui Antigraphus (  
*genbuch*) dicitur, Schediasma Juridicæ  
4. *Witeberga. apud Jo. Lud. Meisel. 1*

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,  
5

Pour le Mois de Fevrier M. DCCXI.

---

Commentarius de Vita Scriptisque ac meritis illust. viri Jobi Ludolfi, Consiliarii quondam Serenissimorum Saxoniae Ducum intimi, viri per Eruditum Orbem celeberrimi. Auctore CHRISTIANO JUNCKERO Dresd. Historiographo Ducali Saxo-Hennebergico. In Appendice adjecta sunt tum Epistolae aliquot clarorum virorum, tum etiam Specimen Linguae Hottentoticae, numquam alias ad notitiam Germanorum perlatae. Lipsiae & Francofurti, sumptibus Joh. Frederici Braunii. anno 1710. C'est-à-dire: *Commentaire sur la Vie & les Ouvrages de l'illustre Job Ludolphe, autrefois Conseiller de la Cour de Saxe, homme celebre dans le Monde Sçavant. Par Chrétien Juncker, Historiographe des Ducs de Saxe. On a ajouté à la fin les Lettres de quelques per-*  
 F 2 sonnes



*sonnes illustres , & un Essai de la Langue des Hottentots , qui n'étoit pas encore parvenue à la connoissance des Allemans. A Leipsic & à Francfort , aux dépens de Jean-Frederic Braunius. 1710. in 8. pagg. 208. Se trouve chez les Janssons à Wacsberge.*

**I**L est de l'interêt des Sciences qu'on fasse honneur à la memoire des Sçavans, en publiant leur vie & leurs Ouvrages, c'est souvent l'unique recompense de leurs travaux; c'est du moins la plus flatteuse & la plus sûre. M. Juncker donne au Public dans cette vûë les principales circonstances de la vie de M. Ludolphe, qui a possédé les premiers emplois du pais où il étoit né, & à qui les occupations de la Magistrature n'ont rien fait perdre du goût qu'il avoit pour les Lettres. Erfort ville capitale de la Thuringe, étoit le lieu de sa naissance. Il comptoit parmi ses ayeux plusieurs Senateurs, & d'autres personnes distinguées. On remarqua en lui dès ses années les plus tendres d'heureuses dispositions pour l'esprit & pour le cœur; & il falloit que son beau naturel fût bien puissant, pour resister à la mauvaise éducation & aux exemples contagieux de ce temps-là. Il n'avoit encore que cinq ans en 1629; alors il regnoit dans le pais divers troubles, dont la durée fut longue &

su.

funeste. On étoit tout occupé des soins de la guerre, & ces soins, dit M. Juncker, ne sont pas de petits obstacles aux Sciences & à la vertu. Elles étoient, ajoutet-il, si négligées, que la Magie naturelle d'Hildebrand, ou d'autres visions semblables, faisoient presque la seule étude de la jeunesse.

Le malheur des conjonctures ne détourna point Ludolphe des bonnes routes. Il s'attacha soigneusement au petit nombre de gens de Lettres qui composoient l'Université d'Erfort, & prit du moins une teinture de toutes les différentes sortes de connoissances qu'ils cultivoient. Dans l'envie extrême qu'il avoit de sçavoir, rien ne lui paroissoit inutile ni indifférent. La Musique occupa son attention, comme les autres Sciences. Il ne négligea pas même l'écriture, & fit voir par là, remarque l'Auteur, qu'il n'est point essentiel aux Sçavans qu'on puisse à peine lire leurs Ecrits.

Comme il y avoit dans l'Université d'Erfort un célèbre Professeur de Droit, nommé Muller, il prit sous lui les premiers principes de Jurisprudence. Mais il quitta bien-tôt cette étude, & la reserva pour un autre temps, persuadé qu'avant toutes choses il falloit s'appliquer à la connoissance des Langues. Les plus difficiles & les moins connues, telles que sont les

Langues Orientales, furent celles qui excitèrent le plus sa curiosité. C'étoit peu pour lui de sçavoir à l'âge de vingt ans le Grec, l'Hébreu & l'Arabe, il voulut apprendre particulièrement la Langue Ethiopienne; & quelque peu de secours qu'il trouvât parmi les Sçavans pour se conduire dans cette étude, il ne laissa pas, à force de travail & de recherches, d'y faire en peu de temps de tels progrès, qu'il composa lui-même une nouvelle Grammaire pour l'intelligence de cette Langue. Ensuite il revint à l'étude du Droit, sous le célèbre M. Muller, dont nous avons déjà parlé; & après s'y être appliqué avec succès, il se mit dans le goût des voyages, non pas simplement, dit l'Auteur, pour voir de nouveaux pays & d'autres peuples, mais pour former des liaisons avec les Sçavans, & acquérir par ces secours étrangers ce qui manquoit à ses propres connoissances. Il avoit sur cela un empressement si vif & si impatient, que sans trop consulter sa bourse, il s'engagea dans des dépenses qu'il n'étoit pas tout à fait en état de supporter. Mais il y a, observe l'Auteur, une Providence secourable pour les gens de bien & les Sçavans.

Par-tout où M. Ludolphe passa, il fit connoître & admirer son mérite. D'abord il alla en Hollande, où l'attrait de la liberté retient bien des Gens de Lettres.

De là il vint en France, où il parcourut les principales Villes; fit un séjour de deux mois à Saumur, demeura ensuite quelque temps à Paris, d'où les Guerres Civiles l'obligerent enfin de s'éloigner, pour se rendre à Rome. Il voulut voir après cela la Suède, & sur-tout la Reine Christine, qui s'étoit acquis une grande réputation par ses vertus, & par la protection qu'elle donnoit aux Sçavans. Il se louoit extrêmement de ce pais-là, & particulièrement de la liberté avec laquelle on y voyageoit, sans craindre les assassinats ni les voleurs. Ses différens voyages durerent six ans, après quoi il revint à Erfort sa patrie, où il rendit les derniers devoirs à son pere, qui mourut en ce tems-là. Quand il eut réglé les affaires domestiques où cette mort l'engageoit, il se rendit utile au Public dans les fonctions de Conseiller, qu'il exerça plus de dix-huit ans, durant lesquels il fut souvent député pour assister aux Diettes que l'on tint au sujet des contestations qui étoient depuis longtemps entre les Ducs de Saxe & les Archevêques de Mayence. Ces occupations tumultueuses l'enlevoient malgré lui à ses études. Il souhaitoit impatiemment de se retirer des affaires, pour se donner tout entier au penchant des Lettres. La difficulté étoit de faire agréer cette retraite au Prince. Il y réussit par la considéra-

tion de ses longs services. Frideric Duc de Saxe lui permit de se retirer, & lui accorda avec éloge des Lettres de Conseiller Honoraire, qui sont rapportées au long dans le Livre. Alors se croyant maître de son temps & de lui-même il crût devoir choisir pour demeure, la Ville de Francfort, qui par le grand nombre de ses habitans, & l'étenduë de son commerce, sembloit lui faciliter les liaisons sçavantes qu'il vouloit entretenir en divers païs. Mais à peine fut il établi avec sa famille dans cette Ville, que l'Electeur Palatin le mit à la tête de ses affaires, & lui confia le soin de ses revenus. Dans ce changement de situation il eut occasion de faire de nouveaux voyages. Il fut envoyé deux fois en France; & pendant le séjour qu'il y fit il eut soin de visiter les Bibliothèques de Paris, & en tira tous les secours qu'il y put trouver pour la parfaite intelligence des Langues Orientales. Enfin il retourna à Francfort, où, suivant sa premiere destination, il passa le reste de ses jours, sans autre soin que celui de revoir & de mettre en ordre les divers Ouvrages qu'il avoit composez pour le Public. Il mourut en 1704, âgé de 80 ans, & universellement regretté. C'étoit un homme, dit M. Juncker, aussi estimable par ses mœurs que par ses talens; sçachant beaucoup, & ce qui est assez rare

parmi les Sçavans , ne cherchant qu'à communiquer sa science aux autres , & à prendre d'eux ce qui lui manquoit ; dur & infatigable au travail ; accoûtumé tellement à l'étude , que dans ses repas mêmes il avoit toûjours un Livre sous les yeux ; propre à l'exécution comme au conseil ; aux affaires tumultueuses de l'Etat , comme aux recherches paisibles des Sciences ; ami de l'ordre & de la regle jusqu'à exiger des attentions scrupuleuses & quelquefois un peu incommodes dans les moindres détails domestiques. On trouve à la fin du Livre un catalogue de tous ses Ouvrages imprimez , & un léger Essai de la Langue des Hottentots.

Diploma Foundationis Bergensis ad Albim Cœnobii. Recensuit, & historicis annotationibus res ævi antiquioris præcipuè complectentibus illustravit SIMON FRIDERICUS HAHNIUS Bergensis Magdeburgicus. Adjecta est ejusdem Auctoris Præfatio de instauratoribus artis Diplomaticæ. *Magdeburgi & Lipsiæ, apud Christophorum Seydelium. 1710.*

C'est-à-dire : *Le Titre de Fondation du Monastere de Berg sur Elbe, avec des notes historiques, qui concernent principalement l'antiquité. On y a ajouté une Préface du même Auteur sur les Restaurateurs de la Diplomatique. A Magdebourg & à Leig-*

à Leipfic , chez Christophe Seydel.  
1710. in 4. pagg. 64.

**L**Es Communautez sont jaloufes de se donner une ancienne origine ; & cette délicateffe va quelquefois jufqu'à fuppofer de faux titres au défaut de veritables. On ne peut douter que l'artifice des Moines n'ait hazardé bien des chofes en ce genre. Souvent même ils ont crû que l'interêt de la Religion le demandoit, parce que les établiftemens modernes étoient toujours moins refpectez, & devoient par là moins utiles à l'Eglife que ceux qu'on croyoit avoir été formez depuis long-temps. Mais fous pretexte que parmi tout ce qui eft annoncé pour ancien il y a bien des Titres fufpects, n'y en a-t-il point auffi qui ne le foient pas ? & doit-on les confondre tous fous la même idée ? Une défiance outrée fur cette matiere ne fait guères plus d'honneur qu'une extrême crédulité. Il eft de la gloire des Sçavans & de l'interêt du Public , qu'il y ait une méthode & des principes pour difcerner le bon du mauvais : car fans cela rien ne feroit plus aifé que de nier tout , & les plus ignorans prendroient volontiers ce parti. Il y a d'ailleurs, dit l'Auteur, une injuftice affez générale chez les Critiques. C'eft affez qu'ils apperçoivent quelque chofe d'alteré

qu

ou de changé dans un Titre, pour qu'ils se croient en droit de conclure que la piece entiere est fausse. Cependant ne se peut-il pas que le temps ayant usé le papier en certains endroits, on ait remplacé par d'autres mots les mots effacez, sans que pour cela il y ait rien de changé dans la substance de l'Acte ?

L'Auteur a crû devoir mettre ces Observations à la tête de sa Préface, pour disposer le Public à recevoir comme vraiment ancienne la Piece qu'il lui presente, qui est le titre de fondation du fameux Monastere de Berg sur Elbe. Mais avant que de rapporter cet Acte, il fait une petite Dissertation sur la Diplomatique, & sur les Auteurs qui en ont traité. Il convient que le Pere Mabillon est celui de tous les Auteurs qui a donné le plus d'étendue & le plus d'ordre à cette matiere. Il parle aussi avec éloge du P. Papebrock, du P. Germon, de M. Fontanini, & de quelques autres Sçavans moins connus. Ensuite il propose son sentiment, qui est de tenir un juste milieu entre une facilité aveugle de tout adopter, & une détermination générale à tout rejeter en ce genre. Il est persuadé avec le P. Mabillon, que lorsqu'une possession de plusieurs siecles a fait passer des Actes pour vrais, on ne peut plus les prétendre faux, à moins qu'on ne le prouve avec



évidence. Ce n'est pas assez d'opposer des présomptions & des indices, la possession contraire les surmonte, & ne cede, pour ainsi dire, qu'aux démonstrations. Il est injuste, observe-t-il, de demander des preuves de la vérité d'un Acte qui a toujours été reconnu véritable ; c'est à ceux qui osent en douter, d'expliquer ce qui a pu les déterminer à s'éloigner de l'opinion & de la reconnoissance générale. Où en feroit-on si la seule hardiesse de révoquer en doute les monumens les plus sûrs de l'antiquité, étoit un titre suffisant pour les rendre douteux ?

Après avoir pris ces précautions contre l'incrédulité des Critiques, il remarque que la célèbre Communauté dont il va rapporter la fondation, a beaucoup souffert du malheur des guerres, & de la négligence des Abbez ; mais qu'elle a repris aussi en divers temps son premier éclat. Il expose ensuite ce Titre tout au long, dans la même forme qu'il se trouve en original dans les Archives ; & par des notes curieuses sur les clauses & sur le style de cet Acte, il n'oublie rien pour prouver que c'est un Acte du dixième siècle, & qu'il est venu jusqu'à nous sans altération. Il ne se flate pas néanmoins d'échapper aux attaques du P. Germon. Ce sçavant homme, dit-il, qui s'est élevé avec courage contre la Diplomatique de Dom-

Mabillon, n'aura pas plus d'égard pour ce Titre que pour tous ceux qui lui ont paru suspects jusqu'à présent; mais il le prie de considérer qu'outre l'avantage d'une possession de plusieurs siècles, qui est toujours une présomption heureuse pour la vérité d'un Titre, il y a encore en faveur de celui-ci autant de circonstances qu'il y a de clauses & presque de mots dans cet Acte. C'est ce qu'il entreprend de prouver par un détail de comparaisons & de ressemblances entre les expressions qui sont employées dans le Titre dont il s'agit, & celles dont on usoit communément au dixième siècle.

Othon Fondateur de cette Abbaye donne pour motif à sa fondation l'amour de Dieu & de tous les Saints. *Ob amorem Dei omniumque Sanctorum.* L'Auteur veut qu'on reconnoisse à ces mots l'ignorance superstitieuse du dixième siècle, où l'on croyoit devoir aimer les Saints comme Dieu même, & où l'on faisoit consister toute la Religion dans le soin de ramasser & de garder leurs reliques. Le Prince ajoute qu'il fonde cette Abbaye pour le salut de son ame : *Pro remedio animæ.* Cette formule, qui, selon l'Auteur, étoit déjà en usage du temps de Dagobert I. découvre, dit-il, l'antiquité de la Piece, parce qu'en ce temps-là, pour s'attirer la libéralité des Grands, on avoit l'adresse

de leur persuader que quelques pechez qu'ils eussent commis, tout étoit expié & pardonné dès qu'ils fondoient une Eglise. La suite de l'Acte contient une longue énumération de tous les biens destinez pour la fondation de cette Abbaye, & le détail des diverses sortes de privileges qui lui sont attribuez, parmi lesquels on trouve celui de se choisir des Protecteurs qui veillent aux interêts de la Communauté, de peur que les Religieux trop apliquez à la retraite, ne les negligent eux-mêmes. A la fin de l'Acte Othon défend à ses successeurs de donner jamais la moindre atteinte à ce qu'il vient d'établir; & s'ils osoient ne pas déferer à ses défenses, ou que quelqu'un s'avisât de faire tort à ce Monastere, il veut qu'ils soient livrez à la vengeance du Souverain Juge, & à la colere des Saints Martyrs qu'il a nommez. *Summa judicis vindicta subjaceat, iramque pronominatorum Martyrum incurrat*: autre preuve, comme on l'a déjà observé, que ce titre est du dixième siecle, où regnoit plus qu'en nul autre temps une pieté fausse & mal entenduë, qui faisoit entrer les Saints dans tous les Actes.

Au reste l'Auteur en donnant ce Titre pour un Diplome véritablement ancien, ne doute pas néanmoins que le Pere Germonne le combatte, & qu'il ne l'attribuë, suivant sa coûtume, à l'invention artificieuse des Moines, qui ont scû se faire

de

de faux Titres au gré de leur intérêt. Mais de ce qu'un Acte a pû être fabriqué après coup, il ne s'ensuit pas qu'il l'ait été effectivement. L'accusation de faux est injurieuse; on ne la reçoit que lorsqu'elle paroît accompagnée de bonnes preuves. L'Auteur ne peut pas, dit-il, prévoir toutes les objections que ses adversaires lui préparent; mais si elles deviennent publiques, il promet de les refuter.

ISAACI CASAUBONI Epistolæ, insertis ad easdem Responzionibus, quotquot hætenus reperiri potuerunt, secundum seriem temporis accuratè digestæ. Accedunt huic tertiæ Editioni, præter trecentas ineditas Epistolas, Isaaci Casauboni vita, ejusdem Dedicatïones, Præfationes, Prolegomena, Poëmata, Fragmentum de libertate Ecclesiastica. Item, MERICI CASAUBONI, I. F. Epistolæ, Dedicatïones, Præfationes, Prolegomena, & Tractatus quidam rariore. Curante THEODORO JANSON. AB ALMELOVEEN. Roterodami, Typis Casparis Fritsch & Michaëlis Bohm. 1709. C'est-à-dire: *Les Lettres d'Isaac Casaubon, rangées selon l'ordre des temps, & accompagnées de leurs Réponses. Troisième Edition, augmentée de trois cens Lettres non encore imprimées, de la vie de l'Auteur, de ses Dédicaces, de ses Préfaces.*

faces, de ses *Prolégomènes*, de ses *Poësies*, & d'un *Fragment de son Livre touchant la liberté Ecclesiastique*. On y a joint les *Lettres de Méric Casaubon fils d'Isaac*, ses *Dedicaces*, ses *Préfaces*, ses *Prolégomènes*, & quelques-uns de ses *Traitez*, qui étoient devenus rares. Le tout imprimé par les soins de Théodore Janson d'Alméløveen. A Rotterdam, de l'Imprimerie de Gaspard Fritsch & de Michel Bohm. 1709. in fol. pp. 76. pour la Vie. pp. 250. pour les *Dédicaces*, les *Préfaces*, &c. pp. 670 pour les *Lettres*. pp. 182. pour les *Ouvrages de Méric Casaubon*.

LA première Edition des *Lettres d'Isaac Casaubon* parut à la Haye en 1638. in 4. par les soins de *Jean Fridéric Gronovius*. Feu *Gravius* en donna une plus ample, imprimée à Magdebourg en 1656, aussi in 4. & qui contenoit 810 de ces *Lettres*. M. d'Alméløveen s'est crû d'autant plus obligé de contribuer à l'enrichissement d'un pareil Recueil, qu'ayant marqué s'intéresser particulièrement à la mémoire des *Etiennes* par la peine qu'il a prise d'en publier les *Vies*, il ne devoit pas demeurer dans l'indifférence pour *Casaubon*, gendre de *Henri*, le plus fameux de ces sçavans Imprimeurs. Il s'est donc mis en devoir de rassembler ou par lui-même, ou

DE TROIS CENS DE CES LETTRES. M. M. *Bernard & Richard Parker* lui en  
a été plusieurs d'Angleterre, copiées  
originaux de l'Auteur. Il en a reçu  
quelques-unes de MM. *Hudson*, &  
du P. *Hardouin*, & de divers  
savans. Mais c'est de M. *Jean*  
*Mediacre* de Cantorberi, que nô-  
tre a tiré le plus de secours, puis-  
qu'il a plus de 150 Lettres nouvelles  
Angloises lui a communiquées, il  
a eu de quoi rendre plus correctes  
celles qui avoient été imprimées, & de  
remplir les lacunes. M. d'Al-  
bi, de son côté, n'a rien oublié  
pour joindre à ces matériaux l'arrange-  
ment le plus convenable, & pour satis-  
faire tout ce qu'il l'a pû, la curiosité des  
Lecteurs. Il a disposé les Lettres selon



res ou exprimées énigmatiquement, il a joint une clef composée par feu *Comez*, mais qu'il a augmenté de plus la moitié. Du reste, il n'a retranché aucune de ces Lettres, pas même ce dont *Grotius* apprehendoit la suppression à cause qu'elles n'avoient pas été agréées à Messieurs de Genève.

Le style de ces Lettres a de la force de la netteté; c'est le jugement qu'en porte l'Editeur; mais il ne prétend pas donner comme une décision; & il alléguer sur cela les sentimens de divers Critiques. On trouve dans les Lettres de *Casaubon* (*Sorbiere* dans le *Sorberiana*) l'Histoire d'un sçavant homme; elles n'ont rien d'ailleurs qui les rendent recommandables, si ce n'est la pureté du style & le caractère de candeur qui y regne. *Vigneul-Marville* (dans *Mélanges d'Histoire & de Littérature*) juge plus avantageusement; elles sont tout parfaitement belles (dit-il) & je ne craindrais pas de les mettre au rang de celles de *Grotius* & de *Scaliger* pour l'érudition, & même peu au-dessus pour la facilité & la netteté de style, qui est tout-à-fait épistolaire, & numériquement guindé. Il y a cent remarques à faire dans ces Lettres de *Casaubon*. *M. d'Alloville* en avoué qu'il seroit assez de l'avis de *Roland Desmarêts*, qui trouvoit ces Lettres trop hérissées de Grec, ajoutant qu'elles perdoient par là beaucoup de leur

---

ment. Nôtre Editeur excuse néanmoins  
c'est, en disant que c'étoit celui du  
où vivoit Casaubon; ce qu'il justifie  
exemple d'*Erasme*, de *Budé*, de *Jo-*  
*caliger*, de *Lipse*, de *Baudius*, & de  
eurs autres. Il ne dissimule pas les  
ens Gallicismes reprochez à Casaubon  
e *P. Vavasseur*, & quelques autres vi-  
'élocution relevez par le redoutable  
*ius*. Mais (ajoute-t-il) ces taches  
point empêché *Christophe Adam Ru-*  
*lans* son *Mercuré Epistolaire*, de don-  
Casaubon pour modele, sur la maniere  
ire des Lettres de toute espece. Quel-  
éloigné que soit M. d'Alméloveen  
opter une approbation si générale, il  
uisse pas de souhaiter que chacun à  
i travaille à grossir ce Recueil, en y  
ant de nouvelles Lettres, qui (selon



desquels elles ont paru d'abord. Ses Poësies sont en petit nombre, & Grecques pour la plupart. A l'égard du *Traité de la liberté Ecclesiastique*, Casaubon entreprit cet Ouvrage par le conseil de quelques Grands-Seigneurs de France, à l'occasion des démêlez qui étoient alors entre le Pape & la Republique de Venise. Mais ces différens s'étant accommodés lorsque le *Traité* dont il s'agit étoit encore sous la presse, & qu'on en imprimoit la page 264 à Paris en 1607, *in 8.* le Roi Henri IV. défendit qu'on en poursuivît l'Édition, ordonnant en même temps que l'on supprimât ce qui s'en trouvoit d'imprimé : de maniere que l'Ouvrage étant demeuré imparfait, il ne s'en publia que très-peu d'Exemplaires, & même sans nom d'Auteur. L'un de ces Exemplaires étant tombé entre les mains de *Melchior Goldast*, il l'inséra dans le cinquième Tome de sa *Monarchie du saint Empire*, page 674. & suivantes. M. d'Alméloveen a crû faire plaisir au Public de renouveler ici ce précieux Fragment, qui étoit devenu fort rare, & qui peut servir à prouver combien l'Auteur étoit profond dans la connoissance de l'Antiquité Ecclesiastique.

Pour ce qui concerne Casaubon le fils, outre ses Lettres, ses Epîtres dédicatoires, ses Préfaces, & ses Prolégomènes, on trouve ici quatre petits Ouvrages de sa

tion, revûë exactement sur la Grammaire de M. l'Abbé Regnier Desmarais, sur le Dictionnaire de l'Académie Françoise, & sur plusieurs Remarques nouvelles, & augmentée de près d'une quatrième Partie. A Amsterdam, chez R. & G. Wetstein. 1710. vol. in 12. deux Tomes. I. Tom. pp. 307. II. Tom. pp. 552.

CET Ouvrage est un Recueil abrégé des Remarques que nous ont données sur la Langue M. de Vaugelas, le P. Bouhours, M. Ménage, M. de Corneille, l'Académie Françoise, M. l'Abbé Regnier, & l'Auteur des Reflexions sur l'usage présent de la Langue Françoise; ou plutôt c'est un simple abrégé de leurs décisions, car l'Auteur ne rapporte point les raisons sur lesquelles ils appuyent leurs sentimens.

L'Ouvrage est partagé en deux Tomes. Le premier contient en trois parties ce qui regarde la *Grammatication*. On trouve dans la première Partie de ce premier Tome ce qui appartient à la prononciation & à l'orthographe. Quant à la prononciation, l'Auteur a eu soin de donner un grand Chapitre de la Quantité Françoise, c'est-à-dire, des syllabes longues & des brèves, conformément à ce qu'il a pû voir là-dessus dans les Reflexions sur l'usage présent de la Langue; & quant  
à l'or-

à l'orthographe, il a abandonné le  
 ment de l'Académie Françoisé,  
 lequel il déclame dans sa Préface  
 traite dans la seconde Partie, de la  
 des mots. Il fait cinq déclinaisons  
 cinq différens articles, ce qui peut  
 ner, dit-il, beaucoup de jour à l'em  
 que causent ordinairement ces par  
 Il examine le genre des noms; &  
 avoir expliqué ce qui regarde les  
 réguliers, il met les irreguliers dans  
 colonnes, qui comprennent les six  
 dont se forment tous les autres; il  
 ajouté quelques remarques sur les  
 conjugaisons des verbes irreguliers.  
 troisième Partie renferme la Syntaxe  
 un Chapitre des principales qualite  
 style; & un autre, de la Poësie.

Le 2 Tome comprend diverses déc  
 détachées, sur les façons de parler do  
 ses. L'Auteur dit que son Ouvrage  
 brasse tout ce qu'il faut sçavoir pour  
 parler François, & qu'il pourra suff  
 ceux qui ne sont pas d'humeur d'ach  
 ou qui n'ont pas le temps de lire le g  
 nombre de Livres qu'on a écrits sur  
 tre Langue. Au reste, comme il ne  
 rien s'attribuer, chaque décision est s  
 du nom de l'Auteur à qui elle appart  
 Il s'est néanmoins mépris quelquefoi  
 dessus, & entre autres à la page  
 premier Tome, où en parlant de la

il faut approuver cette vieille pro-  
position à un Grammairien , qui la  
donne cependant en termes formels.  
La seconde Edition renferme des ad-  
ditions nombreuses, à ce qu'on nous dit ;  
l'une des plus considérables est un Avertis-  
sement qui est à la tête du Livre , dans  
le Dictionnaire de l'Académie Fran-  
çoise & la Grammaire de M. Regnier  
de Beauvilliers. Voilà tout ce que  
nous avons à dire de cet Ouvrage , où  
nous n'avons rien trouvé qui demandât un  
simple Extrait.

*Lettre du Pere TARTERON écrite à  
M. \*\*\* à l'occasion de la Préface que Mr.  
DOSTE a datée de Londres, & qu'il a  
mise à la tête de sa Critique faite sur la  
traduction d'Horace , imprimée depuis  
1710. A Amsterdam chez Pierre de*

moderer, quelque ardent que je vous connoisse sur ce qui regarde vos amis. L'illustre Monsieur l'Abbé Bignon ne s'est pas contenté de faire inserer dans le Journal de Paris un petit Extrait de ce que Mr. Coste dit d'honnête & d'obligeant pour moi ; il a de plus eû la bonté de me confier le Livre tout entier, pour me donner le tems d'y répondre, c'est à quoi je travaille, je ne puis m'en désaisir. Je l'ai parcouru d'abord avec toute la vivacité d'un Auteur intéressé. Je suis ensuite revenu sur mes pas, & j'en ai relû la Préface avec beaucoup d'attention & de sang froid. Elle m'a jusqu'à présent presque seule occupé, & même un peu trop ; car à mesure que je la lisois, je me suis aperçû que l'amour propre s'accommodoit fort des louanges flatueuses & délicates que Mr. Coste donne au Traducteur. La vaine complaisance fait insensiblement & gagne le cœur, si l'on n'y prend garde ; sur-tout quand un habile Homme qu'on n'a pas l'honneur de connoître, & qui d'ailleurs ne nous connoît point personnellement, nous marque de l'estime & de la considération. Je vous avoué de bonne foi, Monsieur, que ce qu'il y a dans son discours de gracieux & d'obligeamment écrit en ma faveur, m'a semblé sincere & vrai de *sa part* ; je ne l'ai point pris pour un simple compliment, par la raison qu'on ne

voit

voit pas que de Londres, on s'avise d'en faire de pareils à un Jesuite. Il y a nombre d'années que je me suis rendu justice sur mon peu de merite ; celui de mon Censeur me fait souhaiter par reconnoissance à son égard, d'en avoir du moins autant qu'il en faut, pour ne pas tout à fait le démentir sur l'idée trop avantageuse qu'il s'est formée de ma personne. Ce souhait est temeraire, je n'en disconviens pas ; j'ai lieu néanmoins d'espérer, qu'avec le secours que je prétens tirer d'une Critique si solide & si recherchée, il deviendra dans la suite excusable. Ainsi, bien loin d'être choqué d'une entreprise, dont l'execution ne peut être qu'utile & agréable au Public, j'y aplaudis de tout mon cœur, & je lui sçai bon gré d'avoir traité de bagatelles & de legeres taches, des fautes qu'il a eû l'honnêteté de ne pas nommer par leur nom. C'est être du caractère & de la politesse d'Horace, que d'en user de la sorte, & il a droit autant que ce Poète de dire, *non ego paucis offendar maculis* : ou plutôt, *sunt delicta tamen quibus ignovisse velimus*. Je lui suis sensiblement obligé de son indulgence, & je lui en rends mille actions de graces. Il y a trois ou quatre pages où il m'éleve excessivement, & que je ne puis lire sans confusion dans sa docte Préface, je ne m'y reconnois point. Quoi qu'il ne me l'ait

l'ait pas adressée, j'ai été tenté à plusieurs reprises de lui écrire. Si je n'ai pas tout-à-fait succombé à la tentation, il s'en est peu fallu; car la Lettre que je me fusse donnée l'honneur de lui envoyer est presque achevée, elle étoit faite pour lui. Comme j'ai lieu d'aprehender que les passages ne soient fermés, je ne l'expose point au risque de passer les mers. J'y ai mis la dernière main pour vous la faire tenir: vous jugerez en la lisant, qu'il est un peu de mon intérêt, qu'elle ne soit pas sans effet.

**J'**AIME passionément la vérité, Monsieur, vous m'en avez facilité la découverte; & les lumieres sûres dont la plupart de vos remarques sont remplies, me la font voir avec un plaisir que je ne puis vous exprimer. Il en coûte à ma réputation; mais je la compte pour peu de chose, & je la sacrifie volontiers aux fruits & aux avantages qui me reviennent de vos veilles. Aussi-bien ne m'avez-vous que trop dédommagé par les honnêtetez excessives dont vous me comblez, & par l'éloge d'une sorte de modestie dont j'aurois tort de me piquer: vous avez beau me l'attribuer, il s'en faut bien que j'aie; trop heureux d'y aspirer toute ma vie, sans que jamais j'ose esperer d'y parvenir. Elle a des charmes pour tout

de, & ne s'apperçoit pas qu'elle les  
 la moindre flaterie la fait rougir, &  
 s loüanges d'un Homme de vôtre merite  
 sont très-dangereuses pour elle. Mais il  
 est une autre sorte de modestie plus auf-  
 tere, dont j'ai quelque droit de me pi-  
 quer : & je vous dirai franchement avec  
 cette liberté Françoisé qui nous est pro-  
 pre à vous & à moi, que j'ai été fort  
 alarmé des coups que vous lui portez sur  
 la fin de vôtre Préface; j'en ai fremi, je  
 ne vous le cele pas. Déterminé que je  
 suis de tout tems à ne jamais franchir les  
 bornes de cette vertu, elle m'est si chere,  
 & convient tellement à mon état & à  
 mon inclination, que je me suis observé  
 jusqu'au scrupule dans tous mes Ouvrages  
 pour ne la point blesser. J'ai eu beau fai-  
 re; malgré vôtre extrême politesse & ma  
 circonspection, vous n'avez pas laissé d'y  
 donner dans deux ou trois citations de  
 très-vives atteintes, sur tout à la page  
 106 du 2. Tome. Apparemment dans  
 la situation présente où vous vous trou-  
 vez, vous n'avez pas été fâché de prendre  
 un honnête prétexte d'égayer & de diver-  
 tir les deux Nations aux dépens de la robe  
 que j'ai le bonheur de porter, & pour la-  
 quelle vous n'ignorez pas que l'Angleterre  
 & la Hollande n'ont que de mediocres  
 égards: mais je puis vous protester devant  
 Dieu, que le sens que vous donnez, sans



hesiter, à mon expression, ne me vint jamais dans l'esprit. L'affreuse idée de l'adultère étoit infiniment éloignée de mon imagination, quand je me servis de ces mots, *une femme adroite qui trompe son mari*. Quelques faits différens la produisirent alors : je les sçai d'original, & je suis sûr qu'ils me justifieront auprès de vous, quand je répondrai en détail à vôtre délicate Critique. Je n'eusse pourtant pas mal fait d'user du mot que vous me présentez ; peut-être même que je m'en servirai à la première réimpression, puisque je n'ai pas fait difficulté de l'employer pour traduire dans l'Épître 17. du L. 2. le terme de *meretrix*, & que je l'ai expliqué à la lettre en gardant toujours le *decorum*. Mais quand j'y pense, pourquoi differer de me disculper, & de vous faire juger plus juste de la pureté de mes intentions ? Je n'ai pour cela qu'à vous exposer naïvement un de ces faits ; il est simple & assez plaisant. J'étois jeune encor & dans le monde quand il vint à ma connoissance, & Moliere au défaut de Fundanius, auroit pû le faire valoir sur la scene : il vous défabufera, ou je suis trompé. Le voici. Une femme d'esprit, bonne bourgeoise & un peu joïeuse recevant de son mari un sac d'argent pour le compter en sa présence & le lui rendre sur le champ, lui demanda : Combien, Monsieur, doit-il y avoir dans

dans ce sac? Deux cens écus, lui répondit-il. Vous avez raison, reprit la Dame, les lui ayant comptez, les voilà : & glissant subtilement dans la fente de son gant coupé au milieu de la paume de sa main, douze écus d'or de surplus proprement enveloppez, elle s'en accommoda. C'est justement ce que j'appelle *une femme adroite qui trompe son mari.* Je vous proteste encore une fois que je n'y ai point entendu d'autre finesse. Vous en croirez ce qu'il vous plaira : du reste je me sens assez honnête homme pour être crû sur ma parole. Il ne tiendrait qu'à moi de vous citer plusieurs exemples de certaines femmes qui fidelles à leurs époux dans l'essentiel, ne le sont pas toujours à compter juste dans le memoire de la dépense, dont il est de la bienséance & de l'usage qu'on leur confie le soin : rien n'est plus ordinaire dans les familles où le Chef n'y regarde pas de si près. Riez donc tant qu'il vous plaira de mon inadvertence ; je ne pense pas que sur cela vous ayez beaucoup de rieurs de vôtre côté ; car elle n'est rien moins qu'inadvertence, & je ne la mets point du tout au nombre de celles où je suis tombé. Je suis persuadé que pour peu que vous réfléchissiez sur vôtre note, & sur toute la belle morale de Caton & d'Horace, dont vous l'avez ornée, vous conviendrez en galant-Homme qu'el-

le n'est point là à sa place , & qu'il porte indubitablement à faux , *non erat locus*. Je ne sçai si je m'abuse, mais il me paroît rien d'équivoque dans l'explication dont il s'agit. L'idée la plus simple & la plus vraie qui frappe l'esprit , celle qu'autorisent ces sortes d'histoires qui arrivent tous les jours à Paris dans plûpart des maisons où l'on vit à son aise & où la maîtresse du logis est chargée de la dépense. De plus, Monsieur, que la phrase de *femme adroite &c.* vous sembleroit équivoque , pourquoi la prenez dans un sens où vous faites dire une si grande sottise à un Auteur qui de sa célébrité publique , fait profession de ne point dire , que dans le fond vous estimez & que vous honorez de vos suffrages. Que ne prenez-vous avec votre politesse ordinaire l'autre interprétation, qui n'offre à l'esprit des honnêtes gens rien que de vrai & d'agréable? Votre probité, votre équité, votre bonne foi , & les loix de la société civile que vous sçavez si bien vous portoient là naturellement. Puisque je suis sur ce chapitre , souffrez que je vous décharge mon cœur : car il est naturel, Monsieur, que depuis plus de dix ans que la Traduction des Satyres & voit le jour , qui que ce soit , excepté vous, m'ait causé le moindre scrupule, *m'ait rien reproché sur aucune piece*

des Ouvrages, pas même sur celles qui ont paru depuis, & que vous prétendez être plus libres par endroits, qu'une bonne partie de ce que j'ai supprimé. Ce n'est pas sans raison que j'insiste, comme vous voyez, un peu vivement sur ce point, vous voulez bien me le permettre. Tenez donc pour constant que tout ce que vous avez remarqué d'alteré & d'ôté dans ma Traduction, est entierement conforme à l'Horace du Pere Jouvanci assez connu pour ce qu'il est parmi les gens de bien. Je me suis fait une espece de Religion de suivre pas-à pas tout son texte, à quelques petits mots près de nulle conséquence. Cela présupposé, ne m'attribuez point le discernement & le choix qu'a fait ce pieux & sçavant Jesuite, de tout ce qu'il m'a laissé de sain & de louable à traduire. A la verité il a été obligé de laisser quelques vers qui m'ont paru délicats ; mais enfin ils se sont trouvez dans la route, je me suis exprès familiarisé, pour ainsi dire, avec eux afin de les conduire insensiblement au terme où j'allois. Parlons nettement ; j'ai fait de mon mieux pour les tourner du bon côté, & pour les rendre irréprehensibles aux personnes les plus scrupuleuses.

Que j'ai perdu, Monsieur, de ne vous avoir pas possédé ici ! Quelques entretiens que j'eusse eû le bonheur d'avoir avec vous,

m'auroient fait tous les biens du monde les plus legeres ombres des idées contraires à la pudeur auroient disparu : mon Ouvrage se seroit trouvé hors de prise. Oui, les avis qu'Horace donne à Ligurinus \* vous auroient semblé, de la maniere dont ils sont exprimez, moins imprudens & moins indiscrets que vous n'avez pensé, par la raison que comme je n'ai point lû la premiere Ode du quatrième Livre, ni toutes celles que j'ai omises, il ne m'a pû tomber dans l'esprit d'insinuër aucun rapport à des piéces que je ne connus jamais, & que je juge sur vôtre seule parole, si infames & si detestables. Enfin il m'a paru, & il me paroît encore, que vous deviez d'autant plus m'épargner sur le sujet dont il s'agit, que je me suis extrêmement observé, pour ne rien présenter de deshonnête & d'indécent aux yeux de mes Lecteurs. Ce que j'ai été indispensablement obligé de supprimer, m'a rendu plus vif & plus animé sur tout le reste. J'ai tâché de dédommager le Public des pertes que lui causoient la sainteté de ma Religion & la bien-séance de mon état (si tant est qu'on puisse raisonnablement appeller des pertes, ce qu'il importe infiniment à tout homme de probité d'ignorer toute sa vie) j'ai tâché, dis-je, de dédommager le Public de ces sortes de

de pertes, par les peines que je me suis données à redoubler la vivacité de mon imagination, & à lui faire produire de riantes peintures & des images qui pussent plaire. Vous m'êtes un bon garand de ce que j'avance, Monsieur, & le plaisir qu'elles vous ont causé, fait dans vôtre Préface, selon toutes les apparences, le plus bel endroit de mon éloge. Je suis confus de me voir entraîné à entrer dans vos sentimens sur le bien que vous dites de moi, & de vous faire valoir la naïveté de certains traits que le génie & la beauté de nôtre Langue m'ont fait inventer à force de réflexions; plus ils sont naturels, plus ils coûtent. Enfin, Monsieur, vous tomberez d'accord que les endroits un peu délicats que je n'ai pû raisonnablement me dispenser d'interpréter, sont maniez avec toute la pudeur & la circonspection possibles. Supportez donc avec quelque complaisance & dans tout son entier, l'exclamation pathétique que vous avez lûë dans la Lettre qui est à la tête de Juvenal imprimé en 1689. & ne me chicanez pas sur un trait qui me sied si bien: puisque vous devez être convaincu que je n'ai défigurè l'image *d'argutâ meretrice*, que dans la vûë d'en substituer une autre qui fût à couvert de la plus severe censure. Je ne l'ai pas cependant échapée à l'endroit même où je ne m'attendois à rien moins. C'est  
m'a-

m'avoir pris à l'improviste : vous y remedierez quand il vous plaira , je vous y crois obligé en conscience ; car pour peu que vous vous rendiez justice sur la bonté de vos remarques , vous jugerez qu'elles pouvoient contrebalancer de reste ce qu'il y a de trop dans vos louanges , & m'obliger à ne m'en pas élever , ni m'en faire accroire , sans m'attaquer par l'endroit où je m'étois retranché & fortifié , & que j'avois le plus à cœur de rendre inaccessible. J'eusse mieux aimé, Monsieur, si vous m'aviez fait la grace de me laisser maître du choix, ou que vous n'eussiez pas d'abord tant dit de bien de moi , ou que vous eussiez pris le parti d'errer conséquemment. Mais à présent le sort est jetté, peut-être que dans la suite vous aurez assez de condescendance & d'humanité pour en addoucir la rigueur. Pensez-y, Monsieur, la gratitude vous y engage. Car enfin mes fautes si spirituellement relevées vous font honneur , & vôtre réputation s'est accruë , & s'augmente de jour en jour à la faveur de vos autres remarques en partie si justes & si sentées , le sel & les agrémens que vous y avez répandus, en font plus valoir le solide. Pardonnez moi donc , Monsieur, si je prens la liberté de vous dire avec toute la consideration qui vous est dûë, *qu'il n'étoit pas nécessaire que vous pris-*  
siez

siez la peine d'avoir recours à une précaution aussi violente que celle dont vous vous êtes servi, pour empêcher que l'Horace habillé à la Françoisé ne vint à tomber & à se perdre. Vos craintes sur cela, quelque honorables qu'elles me soient, & vos soins me paroissent aller trop loin. Le nombre des libertins n'est pas le plus grand; l'immortalité d'un Ouvrage plein d'esprit ne dépend non plus d'eux, que des ordures & des infamies qu'il renferme, & vous m'avouërez que ce n'est nullement à la faveur de ses vers cyniques & effrontez, qu'Horace s'est flaté de se faire lire à nos derniers neveux. D'ailleurs la modestie & la délicatesse de nôtre Langue sont extrêmes; elles éloignent d'elles tout ce qui peut blesser des yeux & des oreilles chastes. Vous concevez aisément à ce discours que si j'eusse été le reviseur de cette impression d'Hollande, je l'aurois exposée de bon cœur aussi bien que toutes celles de Paris, au risque d'être un jour anéantie & de tomber dans un éternel oubli, plutôt que de permettre qu'Horace y eût été rétabli dans tous ses droits, & remis en possession de ce qui lui appartient. Si j'osois y trouver à redire, assurément j'en prendrois la hardiesse, mais cela seroit inutile. Ce n'est donc point par incivilité, Monsieur, que je ne vous fais pas de remercimens de la generosité



que vous avez eû de restituer à Horace tout ce que je lui avois enlevé. Vous lui avez libéralement payé ce que vous avez prétendu que je lui devois , parce que vous m'avez jugé insolvable , je le suis absolument , il est vrai , & j'en fais gloire. Je vous sçai pourtant bongré de vôtre discretion , qui ne vous a pas permis de traduire en nôtre Langue ce que les gens d'honneur qui la parlent , & qui connoissent son extrême retenue sur les mœurs , n'auroient pû lire sans indignation.

Une seconde Lettre imprimée & insérée depuis près d'un an à l'issuë de celle des Odes , n'a passé ni à Londres , ni en Hollande : les corrections qu'elle renferme , ne diminuent que de fort peu le nombre de vos notes. J'aurois tâché , Monsieur , en gardant l'ordre , de vous la faire tenir , si j'eusse pû deviner qu'un aussi célèbre & aussi fameux Auteur que vous l'êtes , eût été sur le point d'honoré d'une sçavante Critique un Ouvrage trop médiocre pour la meriter. Cette Lettre contient quelques petites réflexions qui , autant que j'en puis juger au caractère de vôtre esprit , seroient assez de vôtre goût , & pourroient ne vous pas déplaire. J'ai tourné selon les maximes & la Philosophie d'Horace , le conseil qu'il donne à Leuconé en ces termes , *et sans compter sur l'avenir , goutez chaque jour tous les plaisirs dont*

dont vous pouvez jouir. Certains Connoisseurs sont pour l'expression plus serrée de la dernière Edition, ils la trouvent plus exacte & plus juste, elle leur plaît; je la remets donc sous vos yeux & je m'y tiens. *Et retranchez de vos esperances ce qui est au delà du peu que vous avez à vivre,* j'ai aussi reformé la fin de cette Ode par ce tour, & par trop de confiance n'attendez pas le lendemain. J'ai de plus attaché à la personne du Poëte, *magnas inter opes inops,* & cela par bonheur conformément à votre idée; je m'en fais des jouissances. Je pense qu'il n'y a que ces trois seuls endroits à supprimer de vos salutaires avertissemens, dont je prétens bien que ma première impression se ressente, je ne sçai pas quand: mais par avance, Monsieur, je puis répondre que vous me serez alors un sûr & fidelle témoin de ma docilité. En effet je suis plus porté que jamais à entendre raison; & je ne me sens, graces à Dieu, ni incorrigible, ni aheurté à mes sentimens. Encor faut-il au moins sur le milieu du retour, s'étudier à devenir bon & traitable de plus en plus: en sorte que les Horaces du siècle, c'est-à-dire ceux qui sçavent parfaitement le monde, soient contents de nos réponses, s'ils s'avisent de nous demander avec l'Horace du tems d'Auguste, *lenior ac melior fis accedente senectâ?*

Ma Lettre finie ; j'apprens d'un brave Capitaine aux Gardes de mes anciens amis, & d'un goût exquis pour les belles Lettres, que Mr. Bernard dans son extrait de Février dernier, me justifie devant tout ce qu'il y a de personnes sages & qui ont l'esprit bien fait, & qu'il semble desapprouver évidemment le sens malin que vous donnez à une expression très-innocente. Son jugement ne doit pas vous être suspect ; vous avez plus d'une raison pour ne le point recuser ; & moi, quoi qu'il me revienne de beaucoup d'endroits, qu'il ne laisse presque passer aucune occasion de parler favorablement de mes Ouvrages, je ne le connois uniquement que par la réputation qu'il s'est acquise d'un des plus sçavans Hommes de nôtre siècle. Que ne lui dois-je pas, Monsieur, pour le bon office qu'il me rend auprès de vous ! Je suis &c.

**J**E vous abandonne cet Ecrit, Monsieur, retranchez-en ce que vous jugerez à propos. D'un côté je m'y vange de mon Panégyriste, par tout ce que la plus sincere & la plus vive reconnoissance a sçû m'inspirer : & de l'autre je lui expose de bonne foi la droiture de mes intentions, & je me fais connoître à lui tel que je suis, & non pas tel qu'il s'est imaginé que j'étois. Si j'ai quelque usage *du monde*, je n'en ai, vous le sçavez, qu'au-

qu'autant qu'il convient à ma profession d'en avoir, & rien de plus. Cela ne passe point certaines bornes, au delà desquelles mon Censeur trop officieux paroît me vouloir surprendre: sûrement il ne m'y trouvera pas. Sa trop grande pénétration, & la legereté d'un style assez gai, auquel j'ai été formé dès mes plus tendres années, & où l'humeur a quelque part, l'ont porté à croire que l'air du grand monde m'avoit un peu gâté. Mais neuf lustres entiers qu'il y a que je respire celui du pais Latin, & mes occupations ordinaires m'ont mis heureusement au dessus de ce mauvais air, & doivent dissiper jusqu'au moindre de ses soupçons. Disposez de cette Lettre comme il vous plaira, Monsieur, vous en êtes le maître. Vous la pouvez communiquer à vos amis & aux élèves d'Horace réduit aux regles de la bien-séance & du devoir. Je vous prie néanmoins de ne la rendre ici publique, qu'à proportion que vous verrez que la belle & ingénieuse Critique de Mr. Coste le deviendra. Je suis avec tout le respect & toute la confiance possible,

M O N S I E U R,

*A Paris ce 15 Juin  
1710.*

Vôtre très-humble & très-  
obeïssant Serviteur.

H. TARTERON de la  
Compagnie de Jesus.

Man



ses , & principalement en ce qui  
cerne la foi, nous ne pouvons nous  
enser d'effacer les impressions que  
Ecrits pourroient avoir faites dans  
esprits.

struction est divisée en deux Par-  
Dans la premiere on développe &  
toute les sentimens de Jansenius & de  
disciples; on examine & on condamne  
la seconde la Theologie du P. Jue-

de Meaux donne lui-même une idée  
ette & très-exacte de tout ce que  
nt la I. Partie. Il la commence par  
e dans tout leur jour les principes que  
ius établit, & d'où l'on tire les cinq  
ditions. Ces principes roulent sur la  
é de l'homme, sur la volonté que Dieu  
le sauver, & sur la nature des graces  
elles. Il montre ensuite que les pré-  
s Disciples de saint Augustin embras-  
es mêmes principes; après quoi il  
ivre d'un côté la conformité qu'il y  
e Calvin & Jansenius sur ce qui re-  
la liberté; & de l'autre, la différen-  
i se trouve entre cet Evêque & les  
nistes, non-seulement sur la liberté,  
encore sur la volonté de Dieu par  
rt au salut des hommes, & sur les  
s actuelles. Il expose enfin la doc-  
de l'Eglise sur les mêmes matieres,  
ait voir en même temps jusqu'à quel  
point

*Mandement & Instruction Pastorale*  
*Monseigneur l'Evêque de MEAUX,*  
*Jansenisme, portant condamnation*  
*Institutions Theologiques du Pere Ju*  
 A Paris, chez J. B. Christophe  
 lard. 1710. in 4. pagg. 636.

**L**E raisonnement & l'autorité se  
 vent réunis dans cet Ouvrage ;  
 l'on y proscriit le Jansenisme, ce n'est  
 près avoir montré qu'il mérite d'être  
 crit. M. de Meaux pouvoit se cont  
 d'ordonner, ou de défendre; mais  
 crû qu'il devoit joindre l'Instruction  
 Mandement, & conduire à l'obéiss  
 par la voie de la conviction. Il ex  
 d'abord les motifs qui l'ont engagé à  
 lever contre le Jansenisme en général  
 contre la Theologie du P. Juenin en  
 ticulier; & après avoir parlé des ra  
 qui lui sont communes avec les autre  
 vèques, „ Outre ces raisons, ajoute  
 „ il y en a qui nous sont particuliere  
 „ qui nous obligent plus qu'aucun ;  
 „ à nous expliquer sur cette Theol  
 „ On a cité en sa faveur nôtre témo  
 „ ge dans des Ecrits publics & rép  
 „ de tous côtez, par lesquels on vou  
 „ persuader que nous en avons adop  
 „ doctrine. Quelque fausses ou qu  
 „ frivoles que soient les preuves de  
 „ indigne supposition; comme un  
 „ que doit être irreprehensible en t

oses , & principalement en ce qui  
 concerne la foi, nous ne pouvons nous  
 penser d'effacer les impressions que  
 ses Ecrits pourroient avoir faites dans  
 nos esprits.

Instruction est divisée en deux Par-

Dans la première on développe &  
 réfute les sentimens de Jansenius & de  
 ses disciples; on examine & on condamne  
 dans la seconde la Theologie du P. Jue-

de Meaux donne lui-même une idée  
 nette & très-exacte de tout ce que  
 contient la I. Partie. Il la commence par  
 reprendre dans tout leur jour les principes que  
 Jansenius établit, & d'où l'on tire les cinq  
 propositions. Ces principes roulent sur la  
 liberté de l'homme, sur la volonté que Dieu  
 veut le sauver, & sur la nature des grâces  
 efficaces. Il montre ensuite que les pré-  
 sents Disciples de saint Augustin embras-  
 sent les mêmes principes; après quoi il  
 découvre d'un côté la conformité qu'il y  
 a entre Calvin & Jansenius sur ce qui re-



point les principes de Jansenius y supposez. Des principes il passe aux conséquences, c'est-à-dire, aux cinq Propositions. Il rapporte les maximes dont Jansenius se sert pour les défendre; il expose le vrai sens, & les sens imaginés que les Jansenistes mettent à la place du vrai. Il indique les regles qu'il faut observer pour démêler sûrement l'erreur que l'Eglise a voulu condamner dans chaque proposition. Il s'applique après cela à montrer que le sens heretique qui se renferme véritablement, est en effet comme une doctrine fautive par Jansenius & par ceux d'entre les prétendus Disciples de saint Augustin dont le témoignage seroit le plus recommandable; & qu'en conséquence le Jansenisme n'est rien qu'un fantôme. M. de Meaux combat aussi le Jansenisme du côté de la Morale & il montre que „ cette nouvelle „ doctrine ne se borne pas à de simples „ propositions, mais qu'elle est très-dangereuse „ pour la pratique de la vie Chrétienne. Sur la fin de cette première Partie il traite les principaux moyens que les Jansenistes employent pour sauver leur conscience. Il prouve que le silence respectueux ne suffit pas pour obéir à l'Eglise: elle ordonne de condamner des Livres & qu'on ne peut signer le Formulaire sans être persuadé que les Propositions

condamnées dans le sens du Livre de Jansenius.

Cette refutation de son Systême est si suivie, & les raisonnemens qui la composent sont tellement enchainés les uns avec les autres, qu'il n'est presque pas possible d'en détacher aucun. Ainsi nous nous réduirons à mettre ici sous les yeux des Lecteurs une espece de recapitulation très-instructive, où M. de Meaux marque avec beaucoup de précision le sens condamné des cinq propositions, & celui qu'on prétend y substituer. „ S'il faut convenir „ avec les Jansenistes, dit-il, que c'est „ une erreur de dire que les *Commandemens sont absolument impossibles à tous les Justes*, ou par la nature prise en elle-même, ou par la corruption que le péché d'origine a causée en elle; & que les *graces les plus fortes ne leur donnent pas un pouvoir même commencé de les observer*: Il faut qu'ils conviennent avec les Catholiques, que c'est une erreur condamnée dans la première Proposition, de dire que les *Justes qui s'efforcent d'observer les preceptes sont dans une vraie impuissance de les accomplir, lorsqu'ils les violent par le défaut de la Grace efficace, qui est la seule qui donne tout ce qu'il faut pour les pouvoir observer*. S'il faut convenir avec les Jansenistes que c'est une erreur de penser que *la Grace fait tout en l'homme*; „ qu'il

„ qu'il ne sent rien en lui qui y résiste, &  
 „ qu'elle lui fait toujours pratiquer le bien  
 „ auquel elle excite sa volonté : ils doivent  
 „ aussi convenir à leur tour, que c'est  
 „ une autre erreur condamnée dans la se-  
 „ conde Proposition, de soutenir qu'on  
 „ fait avec chaque grace tout le bien qu'on  
 „ peut faire, quoi qu'elle excite à faire plus  
 „ qu'on ne fait. S'il faut convenir avec les  
 „ Jansenistes, que c'est une hérésie d'affu-  
 „ rer qu'on peut mériter & démeriter agis-  
 „ sant par contrainte, ou par une nécessité  
 „ naturelle, ou par une nécessité volontaire  
 „ & immuable en même temps : il faut aussi  
 „ qu'ils conviennent avec nous que c'est  
 „ une autre hérésie condamnée dans la  
 „ troisième Proposition, de dire qu'on  
 „ peut mériter & démeriter par des actions  
 „ bonnes ou mauvaises qu'on fait nécessaire-  
 „ ment, ou sans avoir le pouvoir parfait de  
 „ s'en abstenir, quoi que la nécessité qui le  
 „ fait faire soit volontaire, & qu'elle se  
 „ passagere. S'il faut convenir avec  
 „ Jansenistes que c'est une erreur d'ava-  
 „ cer que la Grace efficace fait faire le bien  
 „ de telle sorte, qu'on ne pourroit même  
 „ empêcher, quand on le voudroit, & qu'elle  
 „ ôte absolument & pour toujours le pouvoir  
 „ de résister, comme si elle éteignoit abso-  
 „ lument le foyer de la concupiscence : il  
 „ qu'ils reconnoissent avec nous, que  
 „ une erreur censurée dans la qua-

c'est enfin une erreur d'affurer que  
*Eliás* sont les seuls non-seulement pour  
quels J. C. soit mort, mais pour les-  
quels il ait obtenu des graces : c'est une  
erre erreur condamnée dans la cin-  
quième Proposition, de dire que les  
*Élus* sont les seuls que J. C. veuille s'ince-  
nter sauver, quoi qu'il ait mérité des  
graces à d'autres.

Dans la seconde Partie de l'Instruction  
de Meaux appliquée à la Theologie du  
Célestin les regles établies dans la pre-  
mière. 1. Il examine la doctrine de ce  
Célestin sur la liberté; & après avoir rappor-  
té expliqué les principaux textes qui  
concernent cette doctrine, il conclut  
ses réflexions : „ Selon cet Auteur,  
la force de la liberté dont jouissoit  
l'homme innocent, consistoit dans le

„ dité. Il est entraîné par une r  
 „ physique & antecédente, quoi  
 „ lontaire & passagere, à suivre ce  
 „ plaît le plus. Enfin ce qu'il ve  
 „ ce qu'il fait volontairement,  
 „ & en sa puissance. Enseigner u  
 „ doctrine n'est-ce pas soutenir l  
 „ cipales maximes de Jansenius s  
 „ berté?.. M. de Meaux trouve u  
 reille conformité entre les sentim  
 Pere Juenin & ceux de l'Evêque d  
 sur la volonté de Dieu à l'égard d  
 de tous les hommes; & il y fait  
 quer une pareille opposition à la d  
 de l'Eglise: „ L'Eglise, dit-il, cr  
 „ Dieu veut par un acte positif de  
 „ lonté sauver tous les Fideles, c  
 „ rez non-seulement comme ho  
 „ mais encore comme pecheurs, &  
 „ conditions dont ils peuvent em  
 „ l'accomplissement. Le Pere Juen  
 „ tient au contraire, que toute  
 „ lonté que Dieu a pour le salut d  
 „ les Fideles qui ne sont pas du n  
 „ des Elûs, n'est autre chose qu'un  
 „ complaisance pour leur salut; qu  
 „ n'a même ce *penchant* & cette i  
 „ tion de sauver ces hommes, qu'  
 „ considerant comme des Etres c  
 „ sa ressemblance; & que Dieu  
 „ toujous à ceux qu'il veut sauv  
 „ secours qui leur font efficacemen

„ couter les conditions sous lesquelles il  
 „ veut leur salut. L'Eglise croit que la  
 „ fin de la justification & de toutes les  
 „ graces que Dieu donne aux Fideles re-  
 „ prouvez aussi-bien qu'aux Elûs, est leur  
 „ salut; que Dieu les justifie, & leur don-  
 „ ne les graces afin qu'ils puissent l'obte-  
 „ nir : Et le P. Juenin enseigne que la  
 „ fin que Dieu se propose dans la justifi-  
 „ cation des reprouvez, c'est de les faire  
 „ servir à la manifestation de sa justice  
 „ divine, & aux besoins spirituels & tem-  
 „ porels des Elûs. L'Auteur de l'Ins-  
 „ truction expose, suivant la même métho-  
 „ de, ce que pense le P. Juenin sur les  
 „ graces actuelles. 2. Il indique les moyens  
 „ qu'employe ce Theologien pour se met-  
 „ tre à couvert des censures. Le premier  
 „ est de condamner les cinq Propositions  
 „ dans un sens forcé & étranger. & de  
 „ prendre pour les veritez opposées aux  
 „ erreurs de ces Propositions, d'autres  
 „ veritez que celles que l'Eglise a eu en  
 „ vûë de décider lorsqu'elle a censuré les  
 „ cinq Propositions de Jansenius. Le  
 „ second moyen est „ de donner une Pro-  
 „ fession de Foi contenuë en cinq arti-  
 „ cles, qui s'accorde avec la doctrine he-  
 „ retique du Livre de Jansenius. Après  
 „ avoir parlé de l'usage que le P. Juenin  
 „ fait de ces deux moyens, M. de Meaux  
 „ demande ce que ce Pere pouvoit faire de

plus en faveur du Jansenisme dans des Institutions Theologiques, à moins que de soutenir en termes formels ou équivalens la doctrine heretique des cinq Propositions? 3. Dans la suite il examine si le P. Juenin ne la soutient pas en effet cette doctrine, & il ne passe à la condamnation des Institutions Theologiques, qu'après avoir produit tout au long les Textes qui regardent en particulier chaque Proposition.

Les citations longues & nombreuses ont extrêmement grossi cet Ouvrage, & M. de Meaux fait là-dessus une remarque qui ne doit pas être omise ici. „ La necessité,  
 „ dit-il, où nous sommes de faire faire  
 „ la calomnie, qui se plaint sans cesse  
 „ qu'on impose à Jansenius, ne nous a  
 „ pas permis de nous borner à quelques-  
 „ unes de ses paroles. On n'auroit pas  
 „ manqué de publier qu'il est aisé par des  
 „ passages détachez de faire dire à un Au-  
 „ teur tout ce qu'on veut qu'il dise. Il  
 „ a donc fallu donner des Extraits assez  
 „ amples de plusieurs endroits de ses Ou-  
 „ vrages, pour persuader que tous ses  
 „ sentimens font un corps de doctrine,  
 „ & un Systême très-réel qu'il a voulu  
 „ établir. La même raison nous a obligé  
 „ de rapporter au long les passages qu'on  
 „ a tirez des Ecrits de ses Disciples... M.  
 de Meaux ne s'est pas contenté de cette  
 précaution. Pour prévenir jusqu'aux moindres

dres sujets de reproche sur les citations, il a marqué dans une liste qu'on voit à la fin de ce volume, les Editions des Livres dont il s'est servi.

TITI LIVII Historiarum quod exstat, cum integris JOANNIS FREINSHEMII Supplementis emendationibus & suis locis collocatis, Tabulis Geographicis & copioso Indice. Recensuit & notulis auxit JOANNES CLERICUS. *Amsteladami, apud Henricum Wetstenium; Trajecti ad Rhenum, apud Gulielmum vande Water. 1710.* C'est-à-dire: *L'Histoire Romaine de Tite-Live, accompagnée des Supplémens de Jean Freinshemius, corrigez & inserez en leur lieu; & enrichie de Cartes Geographiques & d'une ample Table des matieres. Le tout imprimé par les soins de Jean le Clerc, lequel y a joint quelques Notes. A Amsterdam, chez Henri Wetstein; & à Utrecht, chez Guillaume vande Water. 1710. in 8. 10. vol. Tom. I. pp. 445. Tom. II. pp. 490. Tom. III. pp. 470. Tom. IV. pp. 446. Tom. V. pp. 460. Tom. VI. pp. 495. Tom. VII. pp. 506. Tom. VIII. pp. 496. Tom. IX. pp. 504. Tom. X. pp. 364. Cartes Geograph. XIV.*

QUELQUE occupé que soit M. le Clerc à la composition & à l'impression de ses



ses propres Ouvrages , il lui reste encore des momens de loisir, qu'il sçait employer utilement à renouveler les Editions des bons Auteurs , tant anciens que modernes, & à les rendre plus parfaites. Celle de Tite-Live qu'il donne aujourd'hui, a cela de particulier, qu'elle réunit deux avantages qui ne s'étoient point rencontrés jusqu'ici dans les précédentes, c'est-à-dire, qu'elle est portative , & des plus complètes.

On y trouve en premier lieu ce qui nous reste du Texte de cet Historien, imprimé en beaux caractères, sur l'Edition de *Jean Frédéric Gronovius*, la plus exacte & la plus correcte de toutes celles qui ont paru. Celle-ci l'est encore davantage , par le soin qu'a pris M. le Clerc d'y corriger non-seulement les fautes d'impression indiquées par l'*Errata* de *Gronovius*, mais aussi quantité d'autres qui avoient échappé à l'attention de ce sçavant Critique, & qui n'étoient point comprises dans ce même *Errata*. A l'égard des erreurs des anciens Copistes, il y en a plusieurs dont nôtre Editeur s'est contenté d'avertir dans ses Remarques : il y en a d'autres si grossières & si visibles, qu'il n'a fait aucune difficulté d'en purger entièrement le Texte, pour épargner l'ennui d'une lecture souvent interrompue par la nécessité d'aller consulter une Note sur un passage qui ne de-

soit obligé de recueillir cette date de divers endroits de cet Historien, où il n'en parle qu'en passant.

Chap. VIII. no. 1. *Rebus divinis ritè perpetratis, vocataque ad concilium multitudine, que coalescere in populi unius corpus nulla re, praterquam legibus, poterat, jura dedit.*] Il seroit à souhaiter (dit M. le Clerc) que Tite-Live nous eût apprises quelles furent ces Loix que Romulus donna au Peuple Romain. Mais il paroît que cet Historien s'est plus attaché au recit des expéditions militaires qu'au détail des affaires civiles : peut-être (ajoute le nouvel Editeur) parce que celles-ci étoient non-seulement moins ignorées des Romains, mais encore moins propres à faire valoir l'éloquence de l'Ecrivain. Les Historiens Grecs en ont usé autrement (continuë-t-il) soit pour satisfaire la curiosité de leurs compatriotes, peu instruits de ces circonstances; soit parce qu'ils se font moins picquez d'éloquence que d'exactitude; & c'est de quoi nous leur sommes d'autant redevables, que sans eux nous ignorerions beaucoup de faits dont les Romains ont négligé de nous informer.

Chap. XVI. no. 8. *Mirum quantum illi viro, nuncianti hac, fidei fuerit.*] M. le Clerc n'a point hésité de lire dans le Texte *fidei* au lieu de *fides*, qui se lisoit même

même dans l'Edition de *Gronovius*, quoi que ce Critique eût senti cette faute, & l'eût corrigée dans ses Notes.

Chap. XVII. no. 1. *Nec dum à singulis, quia nemo magnopere eminebat in novo populo, pervenerant factiones.*] M. le Clerc seroit tenté de lire *pravaluerant* pour *pervenerant*, & cela d'autant mieux, que Tite-Live a souvent employé le mot *pravalidus*. Il est vrai (ajoute-t-il) que les verbes *pravaleo* & *pravalesco* ont été plus en usage dans les siècles postérieurs que dans celui de Tite Live; mais aussi n'ont-ils pas été alors entièrement inconnus, comme l'a fait voir *Vossius* dans son VII. Livre de *vitiis Sermonis*.

Chap. XXI. no. 6. *Romulus septem & triginta regnavit annos.*] Voici encore (dit M. le Clerc) une preuve du peu d'exactitude de l'Historien, qui ayant terminé l'Histoire de Romulus sans y marquer la durée du regne de ce Prince, s'avise de rappeler cette circonstance en finissant la vie de Numa.

Chap. XXVI. no. 5. *Duumviros, inquit, qui Horatio perduellionem judicent secundum legem, facio.*] C'est-à-dire, selon M. le Clerc, *qui judicent, in causa Horatii, an sit instar perduellis seu hostis habendus; qui jugent si Horace doit être regardé comme ennemi.*

Chap. XXIX. no. 1. *Inter hæc jam præmissi*

*missi Albam erant equites.*] C'est ainsi que lit M. le Clerc, quoi que les Editions de *Gronovius* portent toutes *Albani* pour *Albam*, & n'avertissent point dans l'*Errata*, de corriger ce mot. Mais il est aisé de juger que c'est pure inadvertance.

Chap. XLIII. no. 1. *Centum millium aris.*] Cela revient (suivant nôtre Editeur) à la somme de 3000 florins (monnoye de Hollande) ou selon *Gassendi* à 3722 liv. (monnoye de France) & non pas (dit M. le Clerc) à 65625 livres, comme l'a marqué feu M. *Doujat* dans l'Édition Dauphine de cet Historien.

En voilà suffisamment pour donner une idée des Notes de M. le Clerc. Disons maintenant quelque chose des Supplémens de *Freinshemius*.

Ils paroissent ici dans toute leur étendue, inserez chacun en son lieu, & distinguez du texte de Tite-Live par le caractère qui est plus menu. Ces Supplémens sont partagés en cent & cinq Livres, dont les dix premiers font la seconde Décade, & tous les autres suivent le 45 de Tite-Live. Cette seconde Décade fut imprimée pour la première fois du vivant de l'Auteur. Les autres Livres ne l'ont été qu'après sa mort, en partie à Strasbourg l'an 1662, & tous ensemble à Paris dans l'Édition Dauphine de 1679, in 4. où ils remplissent deux volumes. M. le Clerc s'est crû d'autant plus obli-

obligé de procurer ici la reimpression de tous ces Supléments, qu'outre que l'Édition Dauphine, la seule qui les renferme, est devenuë très-rare & très-chère, il y a quantité de gens qui lisent Tite-Live plutôt en vûë d'y apprendre l'Histoire Romaine dans tout son détail, que par goût pour la belle Latinité. Cela n'empêche pas cependant que ceux qui sont sensibles aux agrémens du style ne trouvent de quoi se satisfaire dans celui de *Freinshemius*, puisque (au jugement de M. le Clerc) rien n'est écrit avec plus d'élégance, de justesse & d'exactitude que les Livres de la seconde Décade, auxquels ce sçavant homme a mis la dernière main, & qu'il a fait imprimer sous ses yeux. On y voit sur-tout des Harangues, où brille tant d'esprit & d'éloquence, que si nôtre Editeur les croit inférieures à celles de Tite-Live pour la pureté de la diction, il ne balance point à leur donner la préférence pour le fond des choses, pour l'ordre & pour la clarté. Il renvoye le Lecteur pour en juger, à la Harangue de la Vestale *Claudia*, qui se lit au XIX. Livre, Chap. 41, & suivans. Quoi que les autres Livres des Supléments ne soient pas si travaillez que les dix dont nous venons de parler, ils ne laissent pas d'avoir leur mérite, & on les lira ici avec d'autant plus de plaisir, que M. le Clerc a eu soin d'y corriger une infinité de fautes.

qui les défiguroient dans les Editions precedentes. Quant aux lacunes qui se rencontrent dans les derniers Livres de l'Historien Romain, & que *Freinshemius* ne s'est point mis en peine de remplir, M. le Clerc en a emprunté les Supplémens de *Charles Sigonius*, & de l'Edition Dauphine.

Le X. Tome de celle-ci contient une Table des matieres générale pour tous les volumes, & XIV. Cartes de Géographie, qui représentent l'ancienne Italie, la Gaule Cisalpine & l'Etrurie; le Latium, la Campanie, la grande Grèce, la Sicile, l'ancienne Grèce & ses Isles, l'Asie Mineure, la Syrie & la Palestine, l'Egypte & la Cyrenaique, l'Afrique, la Mauritanie & la Numidie, l'ancienne Espagne, l'ancienne Gaule, & l'Empire Romain. On voit par là que M. le Clerc n'a rien oublié de ce qui pouvoit contribuer à l'agrément & à l'utilité de cette Edition. Il a de plus fait imprimer à la tête du premier volume un Catalogue exact de toutes les Editions de Tite-Live qui ont precedé celle-ci.

*Examen des Principes des Alchymistes sur la Pierre Philosophale.* A Paris, chez Daniel Jollet & Barthelemi Girin. 1711. vol. in 12. pp. 254.

L'ON se propose dans cet Examen de combattre les principes des Alchymistes, & de faire voir que leurs prétentions n'ont point de fondement. Nous rapporterons ce qu'on nous dit sur ce sujet, & nous ne prendrons aucun parti sur une matiere qui est peut-être la plus obscure de toute la Physique.

L'idée des Philosophes touchant la Pierre Philosophale, est de trouver un sujet propre à recevoir en soi, par le secours de l'Art, une vertu capable de digerer le mercure des métaux que l'on nomme imparfaits, & de lui donner une fixité & une teinture qui puisse en faire un véritable or. Ils se sont appliquez à cette recherche, parce qu'ils ont crû que les bas métaux n'avoient pas acquis leur perfection, & que la Nature voulant en faire de l'or étoit demeurée en chemin : car ils prétendent que l'or est la seule chose parfaite dans l'espece métallique. Or ils se proposent d'achever dans ces bas métaux ce que la Nature, selon eux, y a commencé. L'Auteur du Livre dont nous avons à parler, combat d'abord ce principe. Il dit que l'or n'est point plus parfait que les autres métaux. Pour le prouver il remarque que la perfection d'une chose est, ou de pouvoir se multiplier, ou d'être de l'intention première de la Nature,

il n'a point de semence, soit en puissance, soit en acte, & qu'il n'en peut avoir; il employe pour le prouver un Chaire exprès. Secondement, il prétend qu'on ne sçauroit dire que l'or & l'argent ont plus de l'intention de la Nature que les autres métaux; la raison qu'il en donne, c'est que les uns & les autres n'ont, dit-il, que des accidens, comme il paroît par le Chapitre 1. de la Genèse, où il n'est fait aucune mention des métaux ou minéraux, mais seulement des végétaux & des animaux. Il conclut de là que les métaux ne se sont produits qu'après la création; que ce sont les effets du mouvement qui s'entretient dans la Nature, & qui par l'action & le mélange de divers principes, fait sortir tantôt une espèce, tantôt une autre, d'où il arrive



après sa chute, l'or & l'argent doivent être regardés comme fort inutiles, puisque l'on ne peut fabriquer avec ces deux métaux les instrumens nécessaires à la vie, & même on les fabrique avec le fer. En effet le fer, qui au dire des Alchymistes est le plus imparfait de tous les métaux, fournit-il pas les instrumens nécessaires pour labourer la terre, & pourroit-on en avoir d'aussi bons avec l'or? C'est pourquoi continuë l'Auteur, dès que les Américains eurent connoissance du fer, ils changèrent avec empressement une grande quantité d'or contre une petite quantité de fer.

L'Auteur pour mieux convaincre les Alchymistes, entreprend de démontrer que la génération se fait tout autrement qu'ils ne se le sont imaginé, qu'ils ont crû qu'il falloit admettre toutes les générations le mâle, la femelle & la putréfaction. Il dit que la génération n'est autre chose que le premier arrangement des parties de l'individu, déjà organisé; ce qui ne peut s'accommoder avec la putréfaction, qui détruiroit ce premier arrangement. Il explique ce que c'est le mâle dans le regne vegetal; il dit que c'est l'esprit universel qui cherche à se corporer & à se spécifier; que les Philosophes, faute de comprendre cette vérité, croyoient qu'il falloit admettre les deux sexes dans la semence des vegetaux, q

appelloient pour ce sujet hermaphrodites

Nôtre Auteur ajoute, que quand même il seroit vrai que l'or & les autres métaux auroient une semence, il ne faudroit pas pour cela croire qu'ils pussent engendrer, parce que la Nature n'a qu'une voye pour ses productions, au lieu que si l'on admet la transmutation métallique, on lui en donne deux, l'une qui est la formation des métaux dans les entrailles de la terre, par l'action des élémens; & l'autre, la génération par la poudre tingente.

Les Alchymistes répondent, que l'Art étant joint à la Nature, sçait faire dans le vegetal cette seconde génération. Ils en apportent un exemple dans la greffe qu'on met sur un arbre d'une autre espece; mais cet exemple ne prouve rien, dit l'Auteur, ce que les Alchymistes prennent ici pour une seconde génération, n'étant qu'une augmentation de nourriture portée dans cette greffe, ce qui fait qu'elle donne du fruit plutôt qu'elle n'auroit fait si on l'avoit laissée sur l'arbre. Il faudroit, continuë-t-on, pour que ce fût une nouvelle génération, que les branches qu'on laisse sur le tronc, produisissent un fruit de la même espece que celui qui sort de la greffe, ce qui n'est pas.

Les Alchymistes apportent encore l'exemple des poulets, qu'on fait éclore à la chaleur des fours & des athanors; mais

Ces exemples, nous dit-on ici, ne peuvent point non plus de nouvelle génération : car, pour parler avec ces Philosophes, il faut pour la génération un soufre actif, un esprit seminal : or la chaux ne donne point ce soufre, elle ne peut que l'exciter; d'ailleurs, la comparaison dont ils se servent est fautive en elle-même, puisque dans la projection ils donnent le soufre ou cet esprit seminal au mercure sur lequel la projection est faite; au lieu qu'en faisant éclore un poulet à la chaux du four ou de l'athanor, on ne fait que chauffer & mettre en action celui qui le cocq y a fait entrer, sans quoi les autres moyens les mieux graduez seroient fort inutiles.

Ils alleguent encore l'exemple de la fougere dont on fait du verre; mais cet exemple ne prouve pas mieux que les autres, qu'il se fasse de nouvelles générations par le moyen de l'Art. Au contraire, dit l'Auteur, on fait ici une destruction de la fougere, les cendres de l'on prend pour faire le verre n'étant point propres à multiplier la fougere. Les Chymistes pressés par tant de difficultés, dit nôtre Auteur, ne peuvent se satisfaire que par la quintessence, en disant que c'est cette quintessence qu'ils cherchent, c'est-à-dire, ce pur feu qui purifie tout & avec lequel on vient à bout de d

rer le mercure : Quintessence par le moyen de laquelle ils promettent de guérir les maladies desespérées, de rajeunir les vieillards, de faire porter du fruit à la terre long-temps avant le terme, &c. *Quand les Alchymistes auroient en main cette admirable quintessence, dit l'Auteur, je ne sçai si Dieu leur accorderoit la grace de sçavoir les poids que la Nature seule connoît, comme eux-mêmes le disent.*

Rien ne prouve mieux la possibilité d'une chose, que d'avoir existé ; nôtre Auteur prétend tirer de là un nouvel argument contre les Alchymistes. Puisque les Alchymistes, dit-il, veulent nous faire entendre qu'on peut mener la substance métallique à un degré de perfection que nous ne connoissons pas, il faut qu'ils nous fassent voir que cela est arrivé dans la Nature, & que s'il n'arrive pas aujourd'hui, c'est par des accidens qui arrêtent le mouvement de la matiere, & empêchent cette matiere de parvenir à une plus grande digestion, comme nous le voyons dans les orangers, qui produisent du fruit dans le Portugal, à cause de la chaleur du pais, & qui n'en donnent point en Flandres, à cause du froid. Mais par les orangers que nous avons vûs en Portugal, nous sommes persuadés qu'il est possible de faire porter du fruit à ces arbres dans un pais moins chaud, en leur donnant  
une.

une chaleur équivalente à celle de la Nature. Que les Alchymistes, reprenant là-dessus, nous montrent de l'élixir soit de la production de la Nature, ne dirons que leur Art n'est point faux. Voilà le précis des raisonnemens de nôtre Auteur contre l'Alchymie. Il remarque outre cela les fréquentes contradictions que l'on trouve dans la plupart des Livres qui sont écrits sur cette Science, & il finit en disant : *Qu'on doit regarder l'Alchymie comme une imagination sortie de la cervelle de quelqu'un, qui auroit, comme un autre Adam, souhaité de trouver une Science qui lui eût fait voir tous ces grands prodiges & qui peut-être communiqua ses idées à quelqu'un, ou les ayant laissées par écrit, a donné occasion à un autre de les suivre, & chercher à les appuyer de quelque chose de sensible, & a fait ainsi passer pour une chose sérieuse ce qui n'étoit qu'une imagination ambitieuse du premier Auteur.* Nous terminons ici nôtre Extrait.

\* Explication de deux Pierres antiques gravées, l'une du Cabinet du Roi, l'autre du Cabinet de Mr. Bourdaloue, dont M<sup>lle</sup> LE HAY vient de donner l'Estampes. Par le Pere TOURNEMI Jésuite.

A M

\* Tirée du Journ. de Trevoux, Janvier  
pag. 92.

*A Monsieur le Hay.*

TOUTES les personnes qui aiment les Arts & la belle Antiquité , apprendront avec joye qu'un peu de contradiction n'a point dégoûté Mademoiselle le Hay de la resolution qu'elle avoit prise de rendre plus communes & plus sensibles, les beautez qu'un Art consommé a mises sur un grand nombre de pierres antiques. Elle a jugé fort sainement de ces disputes qui s'élevent souvent dans la Republique des Lettres ; les Critiques tombent , & les Ouvrages dignes de l'immortalité passent sûrement aux siècles futurs.

Les deux Antiques qu'elle vient de faire graver ne cedent point à celles qu'elle a déjà publiées.

La Cornaline du Cabinet de Mr. Bourdalouë me paroît être du fameux Pyrgotele , & gravée pour Alexandre : la perfection de l'Ouvrage fait d'abord sentir la main de cet habile Ouvrier , mais l'intelligence des figures représentées sur cette Cornaline , convainc pleinement qu'elle a été faite pour Alexandre , & par Pyrgotele.

Quand on y voit une femme qui pose le pied gauche sur la tête coupée d'un homme , & qui s'éforce de retenir un Guerrier qui se sépare d'elle avec lui

reur; on n'a pas beaucoup de peine à se rappeler une belle action d'Alexandre digne d'être gravée sur la pierre : on peut la lire dans Quinte-Curce livre VIII. ch. III.

Spitamene ami du perfide Bessus le meurtrier de Darius, avoit crû qu'on pouvoit sans crime trahir un traître, il s'étoit saisi de lui, & l'avoit livré à Alexandre : bien-tôt après mécontent d'Alexandre, auprès de qui les perfides ne faisoient pas fortune, il ne lui fut pas plus fidelle qu'à Bessus; il fit soulever la Bactriane, & fut assez heureux pour interrompre le cours des victoires d'Alexandre, & pour tailler en pièces un Corps de douze mille hommes de pied, & de trois cens chevaux envoyez contre lui. Le Vainqueur de l'Asie occupé ailleurs dissimula cette perte, & en remit la vengeance à un autre tems: le tems de la vengeance étoit venu, mais il n'étoit pas facile de l'exécuter. Spitamene qui connoissoit le pais fuyoit par des routes impraticables devant Alexandre, & se déroboit à la valeur de ses troupes. La femme de Spitamene lassée d'une fuite si pénible, employa tous ses charmes & tout son crédit auprès de son mari, pour le porter à la soumission & à la confiance dans la bonté d'Alexandre. Spitamene qui l'aimoit éperdument entra dans des soupçons jaloux, il crût  
qu

de son emportement ; ce fut pour peu  
de temps : esclave de sa passion, il chercha  
à se reconcilier, la femme qui n'étoit pas  
devenue éloignée des desseins ambitieux  
de son mari la soupçonnoit, & qui n'a-  
voit pas perdu le souvenir du peril où elle  
se voyoit vûë exposée, prit le parti de le pré-  
venir, elle l'assassina, & porta elle-même  
la tête à Alexandre. Ce Prince s'étant  
levé hors de sa tente, fut à la vûë de  
ce barbare présent, plus indigné de l'inhu-  
manité de cette épouse infidelle, que  
de ses attraits, & du plaisir qu'elle  
avoit fait en abregeant la guerre : il la  
fit jeter hors de son camp.

Je crois qu'on ne me contestera pas  
que cette si belle action meritoit que Pyrgo-  
n prit soin de l'éterniser.

Le Jaspe du Cabinet du Roi est d'un  
vert presque aussi beau : mais l'épigme



dans la main gauche du jeune hom

Rien ne merite plus d'attention de jaspe que les figures de la Déesse nuit, & du jeune homme à qui elle met ses pavots entre les mains. On peut presque douter qu'on n'ait voulu présenter Faustine & Commode : le coup de Connoisseurs en sont convaincus après avoir comparé avec une grande exactitude la pierre, & des Medaillettes & fort bien conservées de l'Imperatrice & de son fils.

Venons aux conjectures que cette ressemblance m'a fait naître. Cette pierre fut apparemment gravée l'an de Rome cent soixante quinze, dans le tems que Marc-Aurele déclara presque en public son jeune fils Prince de la Jeunesse Auguste : c'étoit le moment de représenter ce jeune Prince sous la figure du soleil naissant qui alloit regner. La ressemblance de Faustine avec la Déesse nuit renferme un peu plus de malice que l'Imperatrice avoit l'art d'endormir le peuple sur bien des choses, & principalement sur sa conduite ; les pavots sont le symbole naturel de ce pouvoir de l'Imperatrice.

Commode s'étoit déjà fait connoître & l'on jugeoit qu'il ressembloit plus à sa mere qu'à son pere, & que l'Empereur Philosophe auroit pour son fils ce

femme un amour aveugle, ou une indolence : celui qui fit graver sur la pierre ne résista pas à la tentation de représenter ce qu'il pensoit de la Divinité Imperiale. Il le fit sans rien haïr, & les symboles étoient grands, & le premier coup d'œil n'y appercevoit que le soleil levant, à qui la Déesse de la nuit étoit l'empire du monde.

Une, me direz-vous, ne devoit pas être contente qu'on lui fit sur cette pierre énoncer à la puissance Souveraine le nom de son fils : ce ne devoit pas être un sujet de chagrin pour une mere, mais leurs il se peut faire que la pierre gravée qu'après la mort de Faustine arriva cette même année cent cinquante de JESUS-CHRIST, deux mois après l'association de son fils à l'empire.

*des Saints Peres accusez de Platonisme.*  
A Paris, chez le Conte & Montmorin, Quai des Augustins, près la Chapelle, à la Ville de Montpellier.  
in 4. pp. 640. sans y comprendre la dédicatoire, la Préface, & la

Ouvrage nous vient de la même personne qui nous a donné la Réponse à *des Oracles.* On retrouve ici la même

même solidité dans les preuves exactitude & le même choix de citations, & la même éloque style. En un mot c'est le R. Jésuite qui est Auteur de ce Traité dédié à M. l'Evêque de Strasbourg propose d'y détruire le préjugé répandu dans ces derniers temps prétendu Platonisme des Peres préjugé que les Sociniens ont jusqu'au point d'en conclure que Saints Peres avoient puisé dans la Philosophie la première idée de la Trinité. Quelque absurde que soit une telle prétention, & quelque probable qu'elle soit d'en imposer à un homme éclairé ; l'Auteur a cru qu'il étoit une réfutation d'autant plus utile que quelques Ecrivains dont les ouvrages sont entre les mains de tout le monde qu'on ne soupçonneroit jamais sans quelque fondement légitime de cette nature, le supposent comme suffisamment prouvé, & regardent comme une espèce de principe sur lequel ils peuvent appuyer leurs opinions les plus téméraires. C'est donc pour dissiper de pareilles fausses notions, que le P. Baltus a principalement composé cet Ouvrage : mais il a eu le soin qu'il a pris d'y exposer les véritables sentimens des Peres touchant

lophilosophie Payenne en général, & celle de Platon en particulier, pourra servir aussi à nous en donner une plus juste idée, & à détromper ceux qui l'estiment & qui la louent trop, au préjudice de la Verité, & souvent même de la Religion.

Dans ce dessein, il a partagé ce Traité en quatre Livres. Il fait voir, dans le premier, que les Saints Peres n'ont point été élevez dans la Philosophie de Platon. Il employe le second à montrer que ces mêmes Peres n'ont jamais suivi la Philosophie Platonicienne, sur quelque matiere que ce puisse être. Il s'efforce de prouver dans le troisiéme, que non-seulement ils l'ont rejettée & condamnée en général, mais encore qu'ils l'ont combattuë dans tous ses points principaux; qu'ils en ont refuté toutes les erreurs avec beaucoup de force; & qu'ils n'ont rien omis pour confondre Platon, & en donner du mépris à tout le monde. Dans le quatriéme enfin, il examine tous les prétextes qui ont servi de fondemens à cette accusation de Platonisme intentée aux Peres de l'Eglise, & il répond aux Objections.

I. Si les Saints Peres ont été nourris dans la Philosophie de Platon, ce ne peut être (dit l'Auteur) que pour l'une de ces trois raisons; où parce qu'on enseignoit vulgairement cette Philosophie dans les Ecoles Chrétiennes, où ils étoient instruits;

truits; ou parce que dans leurs études particulières ils s'attachoient à cette Philosophie par préférence à toute autre; ou parce qu'elle étoit en vogue dans les Ecoles Payennes, où ces Peres avant leur conversion pouvoient l'avoir étudiée: trois suppositions dont le Pere Baltus s'applique à démontrer la fausseté.

Pour commencer par la première, il est si peu vrai qu'on enseignât la Philosophie de Platon dans les Ecoles des Chrétiens, qu'on ne s'y occupoit alors d'autre chose que de la lecture & de l'explication de l'Écriture Sainte. C'est de quoi l'on peut aisément se convaincre par ce qu'Eusebe nous rapporte de l'Ecole Chrétienne d'Alexandrie, la plus ancienne & la plus fameuse de toutes. On n'y enseignoit (dit ce Pere) que *les Saintes Lettres, les Sciences divines, les dogmes sacrez*; d'où vient qu'elle a toujours porté le nom d'*Ecole de Catéchèses*. On doit faire le même jugement des autres Ecoles Chrétiennes de ce temps-là, telles que celles de Césarée, d'Antioche, de Nisibe, &c. Loin qu'on y professât la Philosophie profane, l'on travailloit à en refuter les erreurs, & à en donner de l'horreur aux Fideles & aux hérétiques. Ce fut dans cette vûe que saint Irigène, saint Héraclé, saint Pantocrator, saint Denys, & les autres qui présidoient à l'Ecole d'Alexandrie, s'adonnerent

l'étude de la Philosophie Payenne , laquelle ne contribua pas peu aux erreurs qui attirerent à Origène tant de reproches & de censures.

Il est vrai ( continuë l'Auteur ) qu'outre l'École des *Catéchèses* , il y en avoit d'autres dans Alexandrie , où des Chrétiens mêmes ont enseigné la Philosophie publiquement ; témoins Ammonius Maître d'Origène & d'Héraclé , & Anatolius qui devint Evêque de Laodicée. Mais ces Philosophes Chrétiens ont-ils adopté quelque secte en particulier , & sur-tout celle de Platon , comme on le prétend ? Pour ce qui regarde Anatolius (répond l'Auteur) s'il s'est attaché à quelque secte de Philosophie , ç'a été certainement à celle d'Aristote ; & quant au fameux Ammonius , il n'a été ni Platonicien ni Aristotélien , mais choisissant ce que l'une & l'autre secte lui offroient de plus raisonnable , il s'étoit appliqué à tracer un nouveau plan de Philosophie , qui ne contenoit que des veritez certaines , telles que la Providence de Dieu , & l'immortalité de l'Âme , sur lesquelles il faisoit voir que ces deux Philosophes étoient entièrement d'accord. Ce fut aussi la méthode d'Origène son Disciple , qui ne permettoit aux siens de s'attacher à aucune secte de Philosophie , ni de déferer à l'autorité d'aucun Philosophe : & telle a été aussi

la conduite de Clement d'Alexandrie, predecesseur d'Origéne dans la Chaire des *Catéchéses*, ainsi qu'on le peut voir dans ses *Stromes*. C'est à quoi s'accorde parfaitement Lactance, qui croit très-utile au Christianisme de recueillir toutes les veritez éparées dans les différentes sectes des Philosophes, sans faire profession d'aucune. Cet éloignement des anciens Chrétiens pour tout ce qui s'appelloit sectes de Philosophes, étoit fondé (remarque l'Auteur) sur ce que ces différentes sectes faisant partie du Paganisme, étoient par là plus opposées au Christianisme que les sectes de Luther & de Calvin ne le sont aujourd'hui à la Religion Catholique : en sorte qu'il seroit aussi absurde d'accuser les Saints Peres d'avoir suivi quelque secte de la Philosophie Payenne, que de les accuser de s'être affectionnez à quelqu'une de celles des anciens Herétiques.

Il est inutile d'objecter que rien n'empêchoit alors les Sçavans Chrétiens de suivre les Philosophes Payens dans ce qu'ils avoient de conforme aux veritez Chrétiennes, ou du moins dans les choses indifférentes à la Religion, telles que sont la plupart des questions de Physique; de même que nous les voyons aujourd'hui s'attacher sur ces sortes de matieres aux principes d'Aristote, de Platon, de Démocrite, & d'Epicure. Les temps sont chan-

gez ; le Christianisme d'à présent ne  
 t en cela aucun risque , puisque le  
 nisme est entierement éteint ; au lieu  
 subsistoit encore du temps des Saints  
 s, & que les Philosophes en étoient  
 plus ardens défenseurs, & les plus fu-  
 ennemis du Christianisme. Les Pe-  
 toient donc si éloignez de favoriser  
 Philosophes, même sur ce que ceux-  
 oient de meilleur, qu'ils les traitent  
 sujet de Plagiaires, & leur font voir  
 s ont tiré des Livres Sacrez ce qu'ils  
 avancé de plus raisonnable, quoi qu'ils  
 nt souvent défiguré ou corrompu par  
 rand nombre d'erreurs. A l'égard des  
 mes Physiques, outre que les SS. Pe-  
 es jugeoient très-inutiles à cause de  
 ertitude qui les accompagnoit, & des  
 radictions mutuelles de leurs Auteurs;  
 timoient que la liaison de ces dogmes  
 quelques-unes des veritez essentielles  
 uoi la Philosophie Payenne débitoit  
 erreurs, pouvoit rendre ces mêmes  
 nes de dangereuse conséquence. Ce  
 ris que les Chrétiens faisoient de la  
 que est mis ici dans tout son jour par  
 moignages d'Eusebe, de l'Historien  
 ate, de Theodoret, & de Lactance.  
 ais rien n'est plus agréable sur cela  
 la raillerie ingénieuse que fait Her-  
 , des divers sentimens des Philoso-  
 touchant les principes des corps natu-  
 rels ;



rels; raillerie très-conforme à celles qu'on lit sur ce sujet dans quelques Dialogues de Lucien. „ Si je suis Anaxagore (dit Her-  
 „ mias) il m'apprendra que c'est un être  
 „ spirituel & intelligent, qui a donné  
 „ commencement à l'Univers, & qui en  
 „ a arrangé toutes les parties; lorsqu'il  
 „ me dit cela, je l'estime, & me sou-  
 „ mets à son sentiment; mais voici Me-  
 „ lissus & Parménide, dont le dernier  
 „ dans ses beaux vers m'apprend que cet  
 „ Univers est éternel, infini, immobile,  
 „ & toujours semblable à lui-même & je  
 „ ne sçai comment il arrive qu'il me fait  
 „ entrer dans son sentiment. Parménide  
 „ chasse donc Anaxagore de mon esprit.  
 „ Lorsque je crois être fort affermi dans  
 „ cette opinion, Anaximéne en me criant  
 „ aux oreilles; Et moi, dit-il, je vous  
 „ soutiens, que tout cet Univers n'est  
 „ autre chose que l'air, qui étant épaissi,  
 „ fait l'eau; étant raréfié, fait le feu; &  
 „ qui retournant en son premier état, de-  
 „ vient comme il étoit auparavant, de  
 „ l'air pur. Je commence donc à entrer  
 „ dans les idées d'Anaximéne, & je m'af-  
 „ fectionne à lui. Là-dessus, Empédo-  
 „ cle se présente à moi tout en colere,  
 „ & du milieu des fournaises du Mont  
 „ Etna me crie, que l'inimitié & l'amitié  
 „ sont les principes de toutes choses;  
 „ celle-ci, en les assemblant; celle-là, en

„ les separant; & que leur opposition mu-  
 „ tuelle est la cause de tous les effets : au  
 „ reste, je dis, ajoute-t-il, qu'ils sont sem-  
 „ blables & dissemblables, infinis & finis,  
 „ éternels & néanmoins produits dans le  
 „ temps. Vous dites des merveilles, ô  
 „ Empédocle, je vous suivrois volontiers  
 „ jusques dans vos fournaïses, si Protago-  
 „ re en me tirant d'un autre côté, ne  
 „ m'arrêtoit en disant, que l'homme est  
 „ le terme & la regle de tout : que ce  
 „ qui tombe sous ses sens est réel; que  
 „ ce qui n'y tombe pas, n'est rien. Ga-  
 „ gné par ce discours de Protagore, je me  
 „ réjouis que l'Univers & la plûpart des  
 „ choses qu'il contient, demeurent ainsi  
 „ à l'homme. Thalès d'un autre côté  
 „ me fait signe, qu'il va me découvrir la  
 „ verité, en m'apprenant que l'eau est le  
 „ principe de toutes choses, que tout est  
 „ formé par l'humide, & que c'est dans  
 „ ce même humide que tout se résout.  
 „ Et pourquoi ne crois-je pas Thalès?  
 „ N'est-il pas le plus ancien de tous les  
 „ Philosophes de la secte Ionique? Nean-  
 „ moins Anaximandre son compatriote  
 „ m'avertit que le mouvement est ante-  
 „ rieurément à tout, le principe de tou-  
 „ tes choses; puisqu'il est la cause de la  
 „ production des unes, & de la corrup-  
 „ tion des autres. Au reste, c'est un  
 „ homme fort digne d'être crû qu'A-

„ maximandre. Mais Archelaüs qui don-  
 „ ne pour principe le chaud & le froid,  
 „ n'est-il pas aussi fort croyable ? Néan-  
 „ moins Platon , ce beau parleur , n'est  
 „ pas de son avis, puisqu'il apporte pour  
 „ principes Dieu, la matiere, & l'idée.  
 „ A ce coup je me rends; car comment  
 „ ne me soumettrois-je pas à ce Philo-  
 „ sophe, qui construit un char si magni-  
 „ fique à Jupiter? J'entens néanmoins  
 „ derriere moi Aristote son Disciple, qui  
 „ jaloux de cette gloire de son Maître,  
 „ me suggere d'autres principes , sçavoir  
 „ l'acte & le sujet : que le premier est  
 „ incapable de recevoir aucune qualité;  
 „ mais que le second en reçoit quatre,  
 „ le sec, l'humide, le chaud, & le froid;  
 „ & que c'est par le changement de ces  
 „ quatre qualitez, qui se succedent les  
 „ unes aux autres, que tout est produit  
 „ & détruit. Je suis fatigué de tant d'o-  
 „ pinions qui m'entraînent depuis si long-  
 „ temps haut & bas; je veux donc m'ar-  
 „ rêter à celle d'Aristote, aucune autre  
 „ ne me troublera plus. Mais que ferai-  
 „ je ? d'autres Philosophes plus anciens  
 „ ne me laissent pas l'esprit tranquille,  
 „ Phérécyde, Leucippe, Démocrite, &c.

Il ne reste plus qu'à examiner, si le  
 Platonisme étoit la Philosophie dominante  
*dans les Ecoles Payennes, & si c'est dans*  
*ces Ecoles que les anciens Peres auroient*

pû la puiser. Mais c'est une supposition qui (selon l'Auteur) n'a nulle vrai-semblance. Car non-seulement toutes les autres sectes prises ensemble l'emportoient pour le nombre sur celle de Platon, mais il est certain de plus, que les Platoniciens dans les trois premiers siècles du Christianisme, ont été les moins nombreux par rapport aux autres sectes considérées en particulier. On nous donne ensuite une Histoire abrégée de la secte de Platon ou des Académiciens, par laquelle il paroît que cette Philosophie, presque aussi-tôt après la mort de Platon, tomba en décadence, les Disciples de ce Philosophe ayant abandonné ou corrompu la plûpart de ses dogmes. C'est ce que firent Arcefilas, qui faisoit profession de douter de tout, Carneades & Clitomachus Auteurs d'une troisième Académie, Philon & Antiochus chefs d'une quatrième & d'une cinquième; de manière qu'à la naissance du Christianisme la Philosophie Platonicienne se trouvoit absolument ruinée. On n'entend plus parler de Platoniciens jusqu'au regne des Antonins. Sous Galien, Plotin entreprit de rétablir le Platonisme; mais tous ses efforts n'en multiplierent guères les Sectateurs, si nous en croyons Eusebe. Les autres Sectes, au contraire, étoient florissantes dans les premiers siècles de l'Eglise; sur-tout celles des Péri-

patéticiens, des Stoïciens, & même des Epicuriens. Mais (ajoute l'Auteur) c'est dans les Ecoles de Rhétorique que se sont formez la plûpart des anciens Sçavans Chrétiens : & il n'en est sorti qu'un très-petit nombre de celles de Philosophie, qui étoient regardées comme le centre de l'idolatrie & de l'impieté, particulièrement celles des Platoniciens.

II. L'Auteur après avoir montré que les Saints Peres n'ont point été élevez dans le Platonisme, s'attache à prouver qu'ils ne l'ont point suivi; non pas même ceux de ces Peres, qui avant leur conversion avoient fréquenté les Ecoles Platoniciennes. Ils rejettoient la Philosophie payenne en général, & celle de Platon en particulier, avec d'autant plus d'horreur, qu'ils la regardoient comme faisant partie du Paganisme. En effet, des trois genres de Théologie payenne qu'établissent Varron, & divers Auteurs après lui, la Theologie Philosophique étoit la plus considerable, & celle qui se couvroit le plus du nom & de l'autorité de Platon. Les Saints Peres ne pouvoient donc marquer trop d'éloignement pour les opinions de ce Philosophe, & c'est la conduite que tous ont tenuë, comme le fait voir le P. Baltus, en commençant par Saint Justin, qui étant le seul des Peres des premiers siècles nourri dans le Platonisme, pourroit être soupçonné  
d'en

d'en avoir introduit les dogmes dans le Christianisme. Mais c'est de quoi l'on pourra se desabuser en consultant les divers passages qu'en a recueillis nôtre Auteur. On y verra S. Justin rejeter également la Philosophie de Platon & celle d'Aristote, même dans ce qu'elles paroissent avoir de plus différent; & ne reconnoître pour ses veritables Maîtres en Philosophie que les Prophètes & les Apôtres. Tertullien s'est élevé contre les Platoniciens beaucoup plus que contre tous les autres Philosophes. Théophile d'Antioche ne leur a pas été plus favorable. Lactance a combattu avec la même vigueur la Philosophie payenne dans toutes ses parties; il s'est appliqué à exposer en particulier les égaremens de Platon; & le sentiment de S. Cyprien se trouve à peu près conforme à celui de Lactance. Tous ces faits sont ici justifiez par une foule de passages rapportez en leur langue naturelle & dans toute leur étendue.

A toutes ces autoritez le P. Baltus joint les témoignages de S. Augustin & d'Eusebe; témoignages d'autant plus authentiques, que ces Peres ont employé de gros volumes à la refutation de toute la Theologie payenne, & particulièrement de la Philosophie de Platon, qui en étoit l'espece la plus dangereuse & la plus séduisante. C'est le but que S. Augustin

s'est proposé dans ses Livres de *la Cité de Dieu*, où il refute les erreurs des Platoniciens. Il est vrai qu'il les préfère aux autres Philosophes ; mais il ne les estime meilleurs que par comparaison à de plus mauvais : préférence qui ne leur fait pas beaucoup d'honneur. Il compare les Platoniciens aux *grenouilles*, qui se taisent quand le Ciel tonne ; il dit que leurs opinions sont de grandes folies de quelques grands hommes ; & il condamne même dans ses *Retractions* quelques louanges assez médiocres qu'il leur avoit données ; fort éloigné sur-tout, ainsi que les autres Peres, d'adopter leurs expressions. Quant à Eusebe, son rémoignage est d'autant moins suspect, qu'en qualité d'Arien, il devoit être affectonné à Platon. Cependant il ne laisse pas dans ses Livres de *la Préparation Evangelique*, de combattre fortement la Philosophie Platonicienne, fondé sur deux raisons principales. La première, c'est que tout ce qu'il y a de bon dans cette Philosophie, soit en Morale, soit en Logique ou en Physique, vient originairement de la doctrine des Hébreux ; & qu'ainsi on doit abandonner les ruisseaux pour aller puiser dans la source. La seconde raison qu'allègue Eusebe, est tirée des erreurs monstrueuses de cette Philosophie, & de l'inutilité de la plupart des questions qui s'y traitent ; à quoi il oppose l'antiquité, la certitude,

& la pureté inaltérable de la Philosophie des Hébreux. On peut voir ce sentiment d'Eusebe exposé fort au long dans les Chapitres VIII, IX, & X, de ce II. Livre.

Le Pere Baltus non content de toutes ces preuves, qui semblent justifier assez les Peres de cet attachement prétendu pour le Platonisme, en met encore plusieurs autres en œuvre. La premiere est empruntée des Commentaires de ces mêmes Peres sur l'Ouvrage des six jours; Commentaires dans lesquels, s'ils eussent suivi la Philosophie de Platon, ils n'auroient pas manqué d'expliquer ces premiers Chapitres de la Genèse conformément au Système de cette Philosophie; ainsi qu'en ont usé la plûpart de nos Interpretes modernes, qui se sont efforcez d'ajuster l'explication de ces mêmes Chapitres aux hypothéses des Philosophes dont ils étoient sectateurs. Les Saints Peres en ont usé tout différemment par le *profond mépris* qu'ils avoient pour toute la Philosophie profane. Loin de suivre les sentimens Platoniciens dans leurs Commentaires sur l'*Hexaméron*, la premiere chose qu'ils font c'est de les rejeter; témoin S. Basile, S. Ambroise, & d'autres plus anciens. Ils refusent même de les admettre, ces sentimens, sur des points où ils pourroient s'accorder avec l'Ecriture; comme touchant les eaux qui sont au dessus du Firmament, touchant



la figure du Monde, &c. Du reste, que outrée qu'ait été en diverses occ. cette aversion des Peres pour toute Philosophie payenne; elle ne laissoit de fournir une preuve évidente qu'ils n'ont point été Platoniciens. Mais une circonstance qui confirme merveilleusement la vérité, ce sont les reproches que les Peres faisoient aux Chrétiens, d'avoir méprisé toute Philosophie; reproches qui se trouvent dans Tatiens, dans Origène, dans Celse, dans Eusebe, & dans S. Cyrille contre Julien l'Apostat. Il est facile de percevoir par les termes dans lesquels ces reproches sont conçûs, & par les réponses qui leur ont données les Chrétiens, que s'ils avoient en général toutes les sectes de Philosophie, ils en vouloient sur-tout à celle des Platoniciens, qu'ils décrioient, & dans laquelle ils faisoient voir les absurditez en tout qu'ils y rencontrent. *Mais* (leur disoit Julien) *quoy donc étudiez-vous les Sciences des Grecs, puisque vous dites que vos Ecritures saintes suffisent pour vous rendre habiles en tout?* Il est aisé de voir de la réponse que fait S. Cyrille à cette objection, que les Chrétiens n'estimoient dans les Livres du Paganisme que le Langage, & rejettoient tout le reste.

Une autre preuve de l'opposition des Saints Peres, à la Philosophie payenne, & qui paroîtra peut-être plus sensible que toutes les précédentes; c'est que ceux

ont voulu justifier l'usage que l'on a fait de la Philosophie d'Aristote dans les derniers siècles, ne trouvent rien dans les Peres de l'Eglise qui autorise un pareil usage; ce qu'on fait voir ici par l'exemple de *Melchior Canus* & du *P. Petau*. Enfin le *P. Baltust* tire sa dernière preuve des reproches que les Peres ont faits aux Heretiques, d'avoir suivi la Philosophie Platonicienne, & d'en avoir emprunté leurs erreurs: & c'est ce qu'on met ici dans une entière évidence.

Nous sommes obligez de renvoyer au Mois prochain l'Extrait des deux derniers Livres de cet Ouvrage.

*Traité de la Maladie Venerienne, & des remèdes qui conviennent à sa guérison. De CHARLES MUSITAN, Medecin de Naples. Nouvellement traduit avec des Remarques; par M. D. V\*\*\*. Maître Chirurgien Juré de Paris. A Trevoux, & se vend à Paris chez Etienne Ganeau. 1711. vol. in 12. deux Tom. I. Tom. pp. 424. II. Tom. pp. 423.*

**L**E Traité dont M. de Vaux célèbre Chirurgien de Paris nous donne ici la traduction, est un petit Ouvrage que Charles Musitan, Medecin de Naples, fort renommé pour le traitement des Maladies Veneriennes, fit imprimer il y a quelques années, à la fin de son

COURS

Cours de Chirurgie. La Medecine , remarque le Traducteur , ne nous a rien laissé de plus complet sur ces maladies, aucun Auteur n'étant si bien entré que celui-ci dans le détail de tous les symptomes qui accompagnent un mal si dangereux. Cependant quelque idée avantageuse qu'on doive avoir de cet Ouvrage considéré en soi , le Traducteur a sçu trouver le moyen de le rendre encore meilleur , par des Remarques Critiques qu'il y a mêlées , pour empêcher les jeunes Chirurgiens de donner aveuglément dans des méthodes , qui étant excellentes en certains païs , ne sont pas toujours telles en d'autres. Cet avertissement est nécessaire à ceux qui liront le Traité dont il s'agit. Nous ajouterons même que quand on examine avec attention les veritables sentimens de Charles Musitan sur la vertu des remedes qu'il prescrit ici , on reconnoît aisément qu'il borne leur efficace à la cure radicale des Maladies Veneriennes les plus recentes , & à la simple palliation de celles qui sont inveterées. En effet , après avoir donné les plus grands éloges aux remedes dont il s'agit , il convient au Chapitre xix. de la troisième Partie, que les douleurs de cette maladie sont quelquefois tellement opiniâtres , que ne cedant ni aux remedes vulgaires ni aux remedes

medes chymiques, il faut alors avoir recours au parfum, & aux onctions mercuriales, comme aux extrêmes remedes & aux plus puissans. Or si ces onctions & ces parfums, par la salivation qu'ils procurent, sont, de l'aveu même del'Auteur, plus puissans & plus efficaces pour guerir les symptomes obstinez de la maladie dont il s'agit, que ne le sont tous les autres remedes qu'il enseigne, les Chirurgiens de France ont raison de traiter d'abord cette maladie par le mercure, puisque c'est le moyen le plus sûr & le plus infallible que l'on puisse employer pour la guérir. Ceux qui suivent une autre méthode dans ces pais, ne sont pas suffisamment autorisez en cela par le succès que ces mêmes méthodes ont coûtume d'avoir dans les pais étrangers où elles se pratiquent. L'on sçait que les maladies se doivent traiter différemment, non-seulement, par rapport à l'âge des malades, & à leur constitution, mais encore par rapport aux climats où ils vivent. Quant à cette traduction, M. de Vaux paroît s'être moins attaché à suivre la rigueur de la lettre, qu'à rendre clairement les pensées de son Auteur. Cependant il n'a pas négligé de traduire les expressions de Musitan en des termes conformes au Latin, lorsque le génie des deux Langues, & le sujet, l'ont pû souffrir. *Nous avons remarqué au commencement,*  
que

que Charles Musitan étoit principalement  
 renommé pour le traitement des Maladies  
 Veneriennes, ce qui paroitra d'abord d'au-  
 tant plus surprenant, que cet Auteur est  
 Ecclesiastique, & même engagé dans l'é-  
 tat de Prêtrise : car ce n'est guères la cou-  
 tume aujourd'hui que les Prêtres exercent  
 la Medecine. Mais voici ce qu'on dit là-  
 dessus dès l'entrée de cette traduction, dans  
 un abrégé de la vie de l'Auteur. " Il a  
 " effuyé d'abord de grandes contradictions  
 " dans sa pratique Medicinale, sur-tout de  
 " la part des devots, qui ne manquerent  
 " pas, ou par un zele mal entendu, ou  
 " plutôt par jalousie, de persecuter cet ex-  
 " cellent homme, en disant par tout qu'il é-  
 " toit honteux à un Prêtre de visiter des fem-  
 " mes en qualité de Medecin, l'exercice de  
 " la Medecine étant absolument défendu  
 " par les Canons à tous les Ecclesiastiques  
 " mais il se moqua de ces reproches mal fon-  
 " dez, & il ferma la bouche à ces Critiques  
 " indiscrets, par la permission authentique  
 " qu'il obtint du Pape Clement IX. d'ex-  
 " ercer la Medecine dans toute son étendue.  
 " Aussi des personnes d'une  
 " bité connuë, très-dignes de foi  
 " à qui il avoit ouvert son cœur  
 " reserve, ont elles hautement témoinné  
 " que Musitan loin de contrevener  
 " aux regles de la bienfaisance dans le  
 " traitement des femmes,

„ missoit par là de plus en plus dans le  
 „ chemin de la vertu. En effet , s'il  
 „ est ordinaire à toutes sortes de Mede-  
 „ cins de concevoir d'autant plus de dé-  
 „ goût pour les femmes, qu'ils sont plus  
 „ fréquemment engagez par leur état à  
 „ être les témoins de leurs infirmitéz les  
 „ plus secrettes, comment Musitan qui a  
 „ embrassé le celibat dès sa jeunesse , &  
 „ qui a toujours regardé les femmes avec  
 „ indifférence , seroit-il ébranlé dans sa  
 „ vertu, ne les voyant que chargées d'ul-  
 „ ceres? Cependant il se trouvera peut-  
 „ être quelque Lecteur bizarre qui s'éton-  
 „ nera que l'on veuille dire que Musitan se  
 „ soit comporté comme Ulyffe à l'approche  
 „ des Sirenes , & qu'il ait mémemarké  
 „ plus que lui de force & de fermeté.  
 „ Mais que ce Lecteur s'étonne doncaussi  
 „ que l'integrité de ses mœurs, & ses au-  
 „ tres bonnes qualitez, ayent porté Son  
 „ Eminence M. Antoine Pignatelli, Pré-  
 „ tre Cardinal de la Sainte Eglise Ro-  
 „ maine , & Archevêque de Naples,  
 „ à le mettre au nombre des Confes-  
 „ seurs à qui il confioit le pouvoir d'ab-  
 „ soudre des cas qui lui étoient reservez.  
 „ Au reste , cette surprise cessera quand  
 „ on sçaura que ce Medecin a évité dans  
 „ sa conduite un autre écueil du moins  
 „ aussi dangereux , c'est celui de l'a-  
 „ varice, s'étant toujours attaché à servir  
 „ tout

„ tout le monde également, & à ne rien  
 „ faire qui pût être mal expliqué : car on  
 „ ne sçauroit assez exprimer quelle a été sa  
 „ charité envers les personnes de la plus  
 „ basse condition; loin de leur demander  
 „ aucun honoraire, il a toujourns refusé  
 „ de le recevoir toutes les fois qu'elles  
 „ ont voulu lui marquer leur reconnois-  
 „ sance; & en leur rendant les visites  
 „ nécessaires, il leur a très-souvent don-  
 „ né des secours considerables de son pro-  
 „ pre fond, & toujourns ses remedes gra-  
 „ tuitement. Pour ce qui est des per-  
 „ sonnes riches, il recevoit agreablement  
 „ la recompense honnête qui lui étoit  
 „ offerte; mais l'aversiion qu'il avoit na-  
 „ turellement pour le faste, ne lui per-  
 „ mit jamais de se laisser fléchir aux ins-  
 „ tances de quantité de grands Seigneurs,  
 „ qui le vouloient engager à les voir  
 „ familièrement, & à s'impatroniser  
 „ pour ainsi dire, dans leurs maisons.  
 „ Content d'une vie Philosophique,  
 „ a toujourns méprisé les richesses,  
 „ gardé la faveur des Grands comme  
 „ une fumée, & préféré à toutes choses  
 „ ses le plaisir de pouvoir donner quel-  
 „ que temps à ses études. Enfin  
 „ plus grand soin a toujourns été de  
 „ sacrer ses travaux & sa plume à l'usage  
 „ public. Ses Ouvrages en rendent  
 „ bon témoignage, & c'est ainsi que

PITHOËI Comes Juridicus. Parisiis,  
à Dionysium Mariette, viâ Jaco-  
b, sub signo Sancti Augustini. C'est-  
à-dire : Le Guide des Jurisconsultes. A  
Paris, chez Denys Mariette, rue S.  
Jacques, à l'enseigne de Saint Auguf-  
tin in 12. pp. 200.

Le nom de M. Pithou à la tête d'un  
Ouvrage de Droit, est un de ces noms  
qui préviennent en faveur du Li-  
vre. On a donné à cet Ouvrage le titre  
de *Comes Juridicus*, pour se con-  
former à l'intention de l'Auteur, qui a  
intitulé lui-même *Comes Theologus*,  
à l'égard des grands principes de Theolo-  
gie, qu'un Chrétien ne doit jamais per-  
dre de vue ; & comme c'est ici un Re-  
cueil des regles generales de Jurisprudence,  
qui doivent continuellement être presen-  
tées à l'esprit des Juges, on a crû devoir



avec les Opuscules de M. Loifel. deux Editions sont in 4. la forme embarrassante pour un usage familier le Pelletier Ministre d'Etat, neveu l'Auteur, a détaché de ses autres vres les principes choisis de Jurisprudence, & les a fait reduire pour la commodité publique en un seul petit me, qu'il adresse aux Magistrats & Jurisconsultes de France, comme le dele qu'ils doivent suivre dans leurs tions. Il regne dans la Dédicace un gnité & une noblesse de style, quement, ce semble, le grand âge qu'on donne, mais qui répond parfaitement la force du génie avec lequel il a tenu les premiers emplois.

Quelque petit que soit ce volume est divisé néanmoins en cinq parties. premiere contient les regles qu'il faut suivre dans l'explication des Loix positives; & parmi ces regles on distingue celles qui sont tirées du Digeste de celles du Code & des Nouvelles, que le nouveau Droit déroge à l'ancien. On a ajouté aux regles que donnent cela les Jurisconsultes, celles que marquent en pareil cas les Peres de l'Eglise; & on a tiré aussi quelques-unes des Auteurs profanes.

La seconde partie renferme les principaux axiomes de Droit, avec une

e par M. Pithou à M. Cujas, qui  
 t pour lui une estime particuliere, &  
 l'a loüé en plusieurs endroits de ses  
 vrages: éloge qui suffiroit seul pour  
 e connoître son mérite. On trouve  
 s la troisième partie les regles de l'an-  
 Droit, autres que celles que le Di-  
 e nous presente, dans un titre exprès.  
 quatrième partie contient une Lettre  
 M. Fabrot, sur l'excellence des Oeu-  
 de M. Pithou, avec quelques re-  
 ions sur la force de la verité, & quel-  
 s autres, sur la force des mots. On  
 ve enfin dans la cinquième partie le  
 tement de M. Pithou, où en rendant  
 pte de ce qu'il a fait pendant sa vie,  
 le ce qu'il veut que l'on fasse après  
 mort, il paroît également bon pere,  
 mari, habile Jurisconsulte, & parfait  
 étien. Josias le Mercier a écrit sa vie;  
 celle qui est à la tête des Coûtumes  
 Troyes. Cette Ville se tient heureuse  
 voir produit un si grand homme. Il  
 oit particulièrement appliqué à l'étude  
 Droit, sous le celebre M. Cujas, qu'il  
 it à Valence. Il vint ensuite au Par-  
 ent de Paris, où il frequenta assidu-  
 t le Barreau. Sa reputation le fit  
 mmer en 1582. Procureur General de  
 chambre de Justice de Guyenne: &  
 ont les troubles de Paris, sous le regne  
 Henri IV. il nît éclater son zele pour  
 le

le service du Roi. Ce qu'on remarque de singulier à cet égard, c'est que dans les plus grandes agitations de ce tems-là il ne perdit rien de sa tranquillité, & ne trancha rien à ses études. Ceux qui voudront un plus grand détail sur son chapitre, le trouveront dans les Opuscules de M. Loisel, & dans les divers témoignages que MM. de Thou, Dupuy, & Sainte Marthe ont rendus à son mérite. L'ouvrage qui paroît ici sous son nom doit être précieux aux Sçavans, par l'utilité des maximes qui y entrent, & par le choix qu'en a fait un neveu illustre, qui dans les plus grandes affaires, comme dans l'âge le plus avancé, a toujours eu devant les yeux la Jurisprudence Romaine, dont il exprime encore mieux la sagesse dans sa conduite que dans son Livre.

JOANNIS ADLREISTER A' T.  
TENWEIS Arcani Consilii Cancellarii, Annalium Boicæ Gentis Partes III. quibus Historia à primâ Bohemorum origine, usque ad an. m. d. quo Maximilianus Elector Bavarie cessit, continetur. Accessere DREÆ BRUNNERI, è Soc. Jesuitarum Boicorum à primis initiis ad Monachicam accuratè recusa, que Indice locupletissimo illustrata. Editione GODEFREDI C.

F E V R I E R 1711.

21

LEIBNITZ. C'est-à-dire : *Les Annales de Baviere.* Par Jean Adlzreitter de Tetenweis, & par André Brunner Jesuite; avec une Préface de M. Leibnitz. A Francfort sur le Mein, aux dépens des Sieurs Gleditsch pere & fils. 1710. vol. in fol. pagg. 1411.

**L**A réimpression des deux Ouvrages qui sont renfermez dans ce volume doit faire beaucoup de plaisir au Public. Ils étoient devenus très-rares. La Préface qui les précède est remplie de remarques curieuses & utiles sur les Historiens de Baviere, & sur l'origine de la Nation. Hundius, & Gewold Jurisconsultes, & Raders Jesuite, se sont appliquez à l'Histoire ecclésiastique de Baviere. Le premier n'est pas contenté de parler de la Métropole de Salsbourg, il s'est aussi étendu sur les autres Eglises; & le second, en donnant l'Ouvrage de Hundius, s'est donné peine d'en prouver la solidité par les mêmes, & par les autres monuments. Pour le P. Raderus, il est Auteur d'un Ouvrage divisé en quatre volumes, imprimé depuis 1615, jusqu'à 1628, intitulé, *la Baviere sainte & pieuse.* Il l'éloge de tous ceux que la Baviere a eût pour Saints, & de ceux qui ont leur ait accordé ce titre, se font distinguez par une vie exem-  
D'au-

D'autres Historiens se sont donné des bornes moins étroites, & se sont attachez à écrire aussi les événemens politiques. Nous aurons bien-tôt occasion de rendre compte de l'Histoire générale de Baviere, composée par Aventin. Le celebre Marc Velfer avoit entrepris un pareil Ouvrage, mais nous n'en avons que les commencemens. On lui doit la vie de S. Severin écrite par l'Abbé Eugippius, qu'il a le premier mise au jour. Il est fait mention dans cette Vie, & du passage d'Odoacre en Italie, & des Rois des Ruges, peuple Germain, qui occupoit les rives du Danube, vis-à-vis de l'Autriche d'aujourd'hui. M. Leibnitz avertit en passant, que Marc Velfer est le véritable Auteur du *Squitinio della libertà Veneta*, & que ceux-là se trompent, qui, avec M. Bayle, l'attribuent au Marquis de la Cueva.

Maximilien, Duc, & ensuite Eleveur de Baviere, ayant chargé le P. André Brunner Jesuite, de composer une Histoire complete de la Nation Bavaroise, ce Pere y mit tous ses soins, & il poussa son travail jusqu'à l'année 1314, c'est-à-dire, jusqu'au commencement du regne de Louis de Baviere. Il craignit de passer outre, persuadé que l'Histoire de Louis de Baviere le brouilleroit ou avec Maximilien, ou avec Rome. C'est ce qu'il fait assez entendre lui-même à la

fin de son quatrième Livre. Le premier parut à Munic en 1624, le second en 1629, & le troisième en 1637. On les redonne ici tous quatre, fort correctement imprimés. Maximilien, quoi qu'attaché au S. Siege, crut ne devoir pas abandonner les droits de Louis de Baviere. Il les fit soutenir par divers Ecrivains, entre autres par George Herwart, qui refuta ce qu'Abraham Bzovius avoit avancé sur cette matiere. Il paroît que le P. Balde Jesuite eut ordre de continuer l'Ouvrage de Brunner; mais, selon M. Leibnitz, le P. Balde n'étoit pas propre à s'appliquer long-temps à une même chose. Il réussissoit dans la Poësie Latine, & il s'est acquis beaucoup plus de reputation en qualité de Poëte, qu'il ne s'est attiré d'estime en qualité d'Historien.

On ne sçait si Jean Adlzreitter Auteur du corps d'Histoire complet qui est dans ce volume, commença à y travailler sous Maximilien. Il l'acheva en 1662, sous l'Electeur Ferdinand-Marie, à qui ille dédia. Il fait paroître beaucoup de modestie dans sa petite Préface qu'on voit à la tête de son Ouvrage. Il y louë de bonne foi Herwart, Raderus, & Brunner, & il dit qu'on ne l'a engagé à travailler, que parce qu'on souhaitoit avoir une Histoire exacte, & d'un style uniforme. M. Leibnitz assure que sans cette raison il n'auroit

pas été nécessaire de remanier ce qu'avait fait le P. Brunner ; & qu'il est souvent arrivé à Adlzreitter de se tromper , & qu'il s'est écarté du sentiment de ce P.

Comme on fait ordinairement descendre les Bavarois des Boïens (*Boji*) Leibnitz fait des recherches assez curieuses sur ces derniers. Il observe que le nom découvre qu'ils étoient Germains d'origine , & que *Boj* dans l'ancienne Langue de la Germanie , signifioit *un homme*. A cette occasion il remarque aussi que la plupart des anciens noms des Nations n'avoient qu'une signification générale. *Teutones, Volca, Madures*, quoique noms propres de peuples particuliers, signifioient simplement *Nations, Peuples, Hommes*. *Thiet* en German , & même Saxon , signifie *Nation* ; *Volc, Peuple, Madur, Homme*. Les Hongrois s'appellent encore eux-mêmes *Madyares*.

Long-temps avant Jules César les Boïens habitoient dans la Bohême , à laquelle ils ont donné leur nom. Mais comme ils étoient aussi répandus dans d'autres pays , rien n'oblige à croire que ceux qui peuplerent les premiers la Vindelicie y fussent venus de la Bohême. Depuis le temps d'Auguste les anciens Historiens ne font plus mention des Boïens , & qu'ils parlent des peuples de la Germanie ; mais les *Bajoariens* (*Bajoarii*) se

dirent celebres sous le regne des enfans de Constantin. On prétend que c'étoit toujours le même peuple. La terminaison Germanique fut seulement ajoutée à l'ancien nom, & de *Boji* on fit *Bojer*, ou *Bajer*. *Bajer* fut ensuite transformé en *Bajoarii*, ou *Bajobari*, qu'on a enfin latinisé d'une autre maniere.

*Commentaire Litteral sur le Nouveau Testament de Nôtre Seigneur J. C. inseré dans la Traduction Françoisé, avec le Texte Latin à la marge. Par le R. P. DE CARRIERES, Prêtre de l'Oratoire de Jesus. A Rheims, chez François Godard, rue des Tapissiers. 1710. in 12. cinq vol. I. vol. pagg. 411. II. vol. pagg. 467. III. vol. pagg. 379. IV. vol. pagg. 534. V. vol. pagg. 372.*

**C**E Commentaire Litteral consiste en quelques mots ajoutez au Texte, mais imprimez d'un caractere différent, afin que personne ne confonde l'Ouvrage du Commentateur avec celui des Auteurs Sacrez. C'étoit-là un des principaux inconveniens à éviter. Nous sommes persuadez qu'il n'est pas arrivé souvent à l'Imprimeur d'y tomber, comme au troisiéme verset du premier Chapitre de S. Matthieu, où il a mis : „ *Juda engendra Pharès & Zara de Thamar sa belle-fille. Pharès*



„ engendra Efron, &c.„ au lieu de mettre, „ Juda engendra Pharés & Zara de „ Thamar *sa belle-fille.* Pharés, &c.„

Il est difficile de donner une idée juste des additions du P. de Carrieres; il y en a d'autant d'especes qu'il y a de sortes de difficultez. Tout ce que nous pouvons faire pour mettre les Lecteurs en état d'en juger, c'est de mettre ici des exemples. Nous les tirerons du même Chapitre que nous venons de citer. Remarques historiques: „ 5. Salmon engendra Booz de „ Rahab, *femme débauchée, qui avoit „ été sauvée du sac de la ville de Jericho, „ où elle étoit née.* Booz engendra Obed „ de Ruth *Mohabite.* Obed engendra Jessé, „ & Jessé engendra David *qui fut Roi.* 6. „ Le Roi David engendra Salomon de „ celle qui avoit été femme d'Urie *Officier „ de ses troupes, qu'il fit tuer, afin de cacher „ l'adultere qu'il avoit commis avec elle, & „ de pouvoir l'épouser.*„ Simple éclaircissement: „ 11. Josias engendra Jechonias „ & ses freres vers le temps de la trans- „ migration *des Juifs à Babylone.*„ Remarque Theologique: „ 16. Et Jacob „ engendra Joseph l'époux de Marie, de „ laquelle est né J E S U S, qui est appellé „ Christ, *parce qu'il est véritablement l'Oint „ du Seigneur, étant oint de la Divinité „ même.*„ Dogme: „ 18. Or la nais- „ sance de Jesus-Christ arriva de cette „ sor-

„ sorte : Marie sa mere ayant épousé Jo-  
 „ seph, avant qu'ils eussent été ensemble,  
 „ & sans qu'elle eût cessé d'être Vierge, se  
 „ trouva grosse, ayant conçu dans son  
 „ sein par l'operation du Saint Esprit." Su-  
 „ plément, & explication : „ Joseph son  
 „ mari fut fort surpris de cette grossesse, mais  
 „ étant juste, & ne voulant pas la des-  
 „ honorer en l'accusant d'adultere, ni au-  
 „ toriser ce crime en demeurant avec elle,  
 „ il résolut de la renvoyer secretement  
 „ & sans éclat..

Comme ces additions servent principa-  
 lement à éclaircir les Textes obscurs, le  
 P. de Carrieres avertit qu'il ne les a em-  
 ployées en certains endroits qu'avec pré-  
 caution. On a laissé, dit-il, aux Discours  
 „ figurez de J. C. toute l'obscurité neces-  
 „ faire pour donner lieu à cette parole,  
 „ qu'il repete souvent dans l'Evangile:  
 „ *Que celui-là entende qui a des oreilles pour*  
 „ *entendre.* On en a usé de la même  
 „ maniere à l'égard des paraboles que  
 „ J. C. explique lui-même, on n'a point  
 „ prévenu son explication..

Les Actes des Apôtres & l'Apocalypse  
 sont moins chargez d'additions que les  
 autres Livres, pour deux raisons contrai-  
 res. Les Actes contiennent une His-  
 toire intelligible & claire par elle-même;  
 & l'Apocalypse est trop pleine de mys-  
 teres pour prétendre l'expliquer suffi-  
 sam-

samment par un pareil secours.

Le P. de Carrieres a ajouté à la fin des Actes la suite de la vie de saint Paul, tirée de ses Epîtres, & des meilleurs Historiens Ecclesiastiques; persuadé, dit-il, que le Lecteur seroit bien-aïse de voir la suite de la vie d'un Apôtre dont saint Luc rapporte des choses si merveilleuses. Il a mis à la tête de chaque Livre un *Argument*, où il rapporte tout ce qu'il a pû découvrir de l'Auteur qui l'a composé, du temps auquel l'Auteur l'a écrit, des vûës qu'il a eues en l'écrivant, & des personnes auxquelles il l'a adressé. Les différences du Grec & de la Vulgate, qui ont déjà été marquées dans quelques Traductions, se trouvent ici. On a aussi divisé les Chapitres par sections, afin de marquer plus distinctement les matieres qui sont traitées en chaque Livre.

---

## NOUVELLES DE LITTERATURE.

### DE NAPLES.

IL paroît ici un petit Ecrit de 388 pages, intitulé, *Lettere Apolegetiche Theologico-Morali, scritte da un Dottor Napolitano à un Letterato Veneziano, dedicata all' A. S.*  
d'E-

*d'Emanuel Maurizzio di Lorena, Principe d'Elbeuf, e Commandante della Cavalleria nel Regno di Napoli. In Avigone. in 8.* Cet Ecrit contient deux Lettres qui n'ont point été imprimées à Avignon, comme le porte la premiere page; mais elles sortent de dessous les Presses de cette Ville. M. Blaise Maioli de Avitabile, Avocat Napolitain, en est l'Auteur. La premiere n'est qu'un Extrait d'un Livre qui fut publié en 1708, in 8. sous ce titre: *Synthesis Apologetica Theologico-Moralis, secundum Ethica Christiana doctrinam, generales morum regulas continens. Auth. D. Blasio Visconti S. J. V. J. Doctore, & in Regia Neapolitano Archigymnasio Professore Theologo, Neapoli.* M. Visconti divise son Ouvrage en deux parties, dans la premiere desquelles il traite des mœurs, & dans la seconde, de la conscience; d'où il prend occasion d'attaquer la Morale que le P. Francolin Jesuite enseigne dans le Livre qu'il publia à Rome en 1706, sous le titre de *Clericus Romanus contra nimium rigorem munitus.* in 8. M. de Avitabile ne se contente pas de rapporter le sentiment de M. Visconti, il fait encore l'Extrait de deux Livres qui ont été composez contre celui du P. Francolin. Le premier a été imprimé à Delft, sous ce titre, *Francolinus Clerici Romani Pedagogus, laxioris in administrando Penitentia*

*Sacramento disciplina Magister, Commentitia Rigoristarum sectæ futiliumque in Ecclesiam veterem ac recentem calumniarum impugnator, Observationibus Historico-Critico-Moralibus exagitatus.* in 8. Le second a été imprimé à Liège en 1706. in 8. Il est intitulé : *Clericus Belga Clericum Romanum muniens adversus notam nimii Rigoris & calumnias quibus Theologos Belgas aspergit Francolinus Jesuita Romanus, in Libro quem inscribit Clericus Romanus, &c.* M. de Avitabile pousse encore sa Critique plus loin, il l'étend jusques sur la personne de son adversaire, & des Probabilistes modernes.

Dans la seconde, il prend la défense de l'Apologie des Peres, que le Pere Ciaffoni a composée, contre M. Jean Sarconio, Prêtre Napolitain.

Ces deux Lettres sont adressées à M. le Docteur Jean-Antoine Astori; & comme l'Auteur semble dire dans la Préface, qu'il ne les a composées qu'à la sollicitation de ce Docteur, & qu'il lui a même donné plusieurs Memoires Mss. sur cette matiere, M. Astori declare qu'il n'a jamais vû cet Ouvrage qu'imprimé, & qu'il n'est ni du sentiment des Rigoristes, ni de celui des Casuites relâchez. Il s'explique plus nettement à l'égard de l'Ouvrage du P. Ciaffoni. Comme ce Livre a été condamné, M. Astori proteste qu'il n'a jamais eu la  
 moins.

moindre pensée de prendre la défense de ce Livre, & qu'il a une parfaite veneration pour le Decret qui le condamne.

## D E P A D O U E.

ON a publié depuis peu un Livre dont voici le titre : *Baptisma puerorum in uteris existentium assertum, quamvis Theologi & Canonista antiqui per plura secula hoc vel negaverint, vel tacuerint. Dissertatio Medico-Theologica. Auctore P. D. Gabriele Gueldo Clerico Regulari, S. T. Professore. in 8. pp. 88.*

L'Auteur recherche d'abord le temps auquel on a commencé à agiter cette question. Il dit qu'on a été long-temps sans y faire attention. Il avoué qu'elle est contraire au sentiment des anciens Theologiens & des Canonistes, & Gabriel Biel, dit il, a commencé sur la fin du quinziesme siecle à former un doute sur la proposition negative, & le Pere Louis Schilder Auteur du siecle passé, a été le premier qui a soutenu l'affirmative. L'Auteur, comme Theologien, refute ensuite le sentiment de ceux qui prétendent que l'enfant doit être visible pour recevoir le Baptême; & après, comme Medecin, il enseigne la maniere dont il s'y faut prendre pour baptiser les enfans qui se trouvent dans ce malheureux état.

## D E V E N I S E.

JOANNIS POLENI *Miscellanea, hoc est,*  
*I. Dissertatio de Barometris & Thermometris.* II. *Machina Arithmetica, ejusque usus descriptio.* III. *De Sectionibus Conicis parallelorum in horologiis solaribus Tractatus.* in 4. pp. 56.

CET Ouvrage est divisé en trois parties. La premiere est une Dissertation sur les Baromètres & sur les Thermomètres. M. le Marquis Poleni parle d'abord de leur origine. Il attribue l'invention des Barometres au Mathématicien Toricelli, & celle des Thermomètres au Medecin Santorius. Il traite ensuite de leur construction, & finit par plusieurs reflexions sur le moyen de les conduire à une plus grande perfection.

La seconde partie contient la description d'une Machine Arithmetique que l'Auteur a inventée. M. le Marquis Poleni loue beaucoup celle de M. Paschal, & celle de M. Leibnitz. Il avouë que l'exemple & la reputation de ces deux grands hommes l'ont puissamment excité à travailler à la sienne, & il croit l'avoir poussée à une telle perfection, que tout homme, si ignorant qu'il puisse être, peut faire par son moyen toutes sortes  
 d'act.

d'additions, de soustractions, & de divisions, pourvû qu'il connoisse les nombres. Dans la troisieme partie il fait voir le rapport que les Sections Coniques ont avec la Gnomonie.

D E G R U N I N G E N.

**M**R. Leuchfeld (Jean-George) Pasteur de cette Ville, s'occupe depuis longtemps à recueillir les antiquitez des Villes de la Principauté d'Halberstat & des pais voisins. Il a commencé par celles de la Ville de Valkenricht, qu'il publia en 1705, in 4. Il publia ensuite celles de la Ville de Poll en 1707. in 4. Celles de Blankenburg en 1708, in 4. Celles de Gandersheim en 1709, in 4. & celles de Ilseburg la même année. Depuis il a fait imprimer celles de Michaelstein & celles de Gruningen. \* *Joan. Geor. Leuchfeld Antiquitates Gruningenses. ODER HISTORISCHE BESCHREIBUNG, &c.* C'est à dire : *Description de la Ville de Gruningen, où residient ci-devant les Evêques d'Halberstat.* A Quedelinburg. 1710. in 4. pp. 296. L'Auteur dit qu'il donnera incessamment les Antiquitez de Reinstein, celles de Ringelem, & de plusieurs autres Villes.

Toutes ces Descriptions sont écrites en Langue Allemande. Le Lecteur pourra

K 7

juger

\* Ou les trouve à Amsterdam chez les Woesberg



juger des autres par l'idée que nous allons lui donner de celles de Gruningen.

Comme M. Leuchfeld est le premier Auteur qui ait entrepris de faire l'Histoire de Gruningen, il n'a pû trouver au juste le temps de la fondation de cette Ville. Mais il prouve par des passages tirez de plusieurs Auteurs qu'il cite, qu'elle subsistoit long-temps avant l'an 936. Il décrit ensuite sa situation, ses commoditez pour le Commerce; les principales choses que produit son territoire. Il passe de là aux Princes qui l'ont possédée. Elle a été d'abord sous la domination des Saxons. L'Auteur n'a pû pousser ses découvertes plus loin que Wittikind Duc de Saxe, qui fit la guerre à Charlemagne. Luitolf succeda à ce Prince en 856, & Othon Duc de Saxe succeda à ce dernier. Peu de temps après, cette Ville passa sous la domination des Ducs d'Halberstat. L'Auteur dit qu'il ne peut marquer précisément le temps de ce changement, mais il assure que les Evêques d'Halberstat ont choisi Gruningen pour le lieu de leur résidence. Il en donne ici une liste, qui commence à Hildegrinus, qui mourut en 827. & finit à Leopold Guillaume, qui par la Paix d'Osnabrug fut obligé de ceder ce Duché à la Maison de Brandebourg. Il rapporte tout ce que chacun de ces Evêques a fait pour l'embellissement tant de

la

la Ville que du Château ; & en même temps il décrit les monumens les plus curieux qui se trouvent aujourd'hui dans l'une & dans l'autre. Il remarque qu'il y a dans la cave du Château une foudre qui a coûté 6000 écus à faire. Elle contient, dit-il, 28672 mesures.

La Religion Lutherienne s'introduisit dans cette Ville sous Albert quarantième Evêque d'Halberstat. Ce Prélat s'y opposa de toute sa force , mais il ne put l'empêcher. Il mourut dans la Communion Romaine , & tous les Evêques qui ont gouverné cette Eglise depuis lui , ont tous embrassé la Religion Lutherienne.

M. Leuchfeld finit sa Description par une liste de tous les habitans distinguez par leurs emplois , comme les Ministres , les Pasteurs , les Professeurs , les Magistrats , &c.

#### D E R O U E N .

**O**N vient de publier une Dissertation sur le Relief des Fiefs en Normandie, par M. de Jort, à Rouen; chez Jacques Besogne. 1710. in 12. pp. 79.

Lorsque M. de Jort fit imprimer en 1706, sa Dissertation sur les Aides Chevels de Normandie, il promit celle qu'il donne aujourd'hui. Elle est divisée en six articles.

Dans

Dans le premier l'Auteur explique les différentes dénominations du Relief.

Dans le second article l'Auteur prétend que le Relief est aussi ancien que les Fiefs qui furent établis en Normandie d'un revenu égal par le Duc Raoul. *Illam terram, dit Dudo, suis fidelibus funiculo divisit.*

Il n'y eut d'abord que deux sortes de Fiefs, les Baronies, & les Fiefs de Haubert. *Haubert* est un vieux mot qui signifie *cuirasse, Feudum Lorica*. Fief de Haubert est le Fief d'un Chevalier.

Il fait voir dans le troisième article que lorsque le Relief a été évalué à 15 liv. pour le Fief de Haubert, & à 100 liv. pour la Baronie, les Livres étoient des Livres pesant d'argent.

Dans le quatrième article il remarque que la Baronie étoit composée de cinq Fiefs de Chevalier; que le Fief de Chevalier étoit de 400 acres de terre; que le revenu du Fief de Chevalier ou de Haubert fut d'abord évalué à 20 liv. qu'ainsi le Relief de 15 liv. étoit les trois quarts du revenu de ces Fiefs. L'autre quart fut abandonné au Vassal pour sa subsistance. La Baronie payoit cent liv. de Relief, qui étoit l'année entière du revenu. Mais pourquoi le Baron payoit-il l'année entière? C'est, dit M. de Jort, parce que le Duc Raoul avoit annexé  
à la

à la Baronie des Fiefs de Chevaliers, qui devoient entre autres services, aider le Baron à payer son Relief.

Il dit dans le cinquième article, que lorsqu'on commença à compter par marcs, & à affoiblir les monnoyes, ce qui arriva dès le regne de Philippe I. les revenus & les droits évalués à prix d'argent diminuerent alors considerablement; & il y a apparence que cela donna lieu au droit de Foliage & Monéage dû au Prince de trois ans en trois ans pour ne point changer de monnoye.

Dans le sixième article il fait voir que par cet affoiblissement des monnoyes les 15 liv. de Relief du Fief de Chevalier se trouvent enfin aujourd'hui réellement diminuées de 237 parts depuis leur institution. Il est bien vrai qu'on paye aujourd'hui 15 liv. pour le Relief, & qu'originaires on ne payoit aussi que 15 liv. mais les 15 liv. d'autrefois étoient des livres pesant de 16 onces, ces 15 liv. faisoient donc 240 onces de bon argent, au lieu qu'aujourd'hui ces 15 liv. ne sont plus que des Livres numéraires, qu'on acquitte par trois écus de cent sols, qui ne valent, dit l'Auteur, que trois onces d'argent; ainsi on paye aujourd'hui pour ce Relief 237 onces *moins qu'on ne payoit autrefois.*

*Cette*

Cette diminution n'a pas d'abord été si confiderable ; l'Auteur fait mention des différens degrez qu'elle a eu ; ce qu'on peut voir plus au long dans le Traité historique des Monnoyes de M. le Blanc.

Comme l'évaluation du Relief a toujours été fixe & déterminée , & qu'il n'y a eu que la valeur intrinsèque des monnoyes qui ait changé , il ne faut point être surpris que lorsqu'on a diminué la valeur des monnoyes , tout le monde ne se soit pas apperçû de ce qu'on gagnoit à payer un droit ancien avec de nouvelles especes. L'Auteur qui est Procureur en la Chambre des Comptes de Rouen , dit que *l'évaluation du Relief , qui est un droit réel , auroit dû varier comme l'argent , & il paroît souhaiter qu'on lui découvre l'inconvenient qu'il y auroit à déferer à ce sentiment.* Ceux qui ont intérêt à s'y opposer trouveront peut-être des raisons pour faire voir que les changemens que le temps amene , s'ajustent quelquefois si bien entre eux , qu'il y auroit , ou de l'impossibilité à vouloir les reformer tous , ou de l'injustice à n'en reformer que quelques-uns.

F E V R I E R 1711. 235

D E T O U L O U S E .

**L**E Pere Mourgues Jesuite se dispose à mettre au jour un Ouvrage qui est déjà connu de plusieurs Sçavans, & où il donne le *Plan de la Theologie des Payens*. Cet Ouvrage sera suivi d'un autre, qui comprendra le plan de leur Philosophie.

---

T A B L E  
D E S L I V R E S , & c .

F E V R I E R 1711.

<b>C</b> H R I S T . J U N C K E R I Commentarius de Vita Jobi Ludolfi.	123
<b>S</b> I M . F R I D . H A H N I U S , Diploma Fundationis Bergensis ad Albim Cœnobii.	129
<b>I</b> S . & <b>M</b> E R . C A S A U B O N O R U M Epif- tolæ , curante <b>T</b> H E O D . J . A B A L - <b>M</b> E L O V E E N .	135
<b>L</b> A T O U C H E , <i>l'Art de bien parler Fran- çois.</i>	142
<i>Lettre du P. T A R T E R O N sur la Critique que</i>	

## 236 TABLE DES LIVRES.

- que Mr. Coste a fait de sa Traduction  
d'Horace. 145
- L'Evêque de MEAUX, Mandement &  
Instruction Pastorale sur le Jansenisme,  
portant condamnation des Institutions Theo-  
logiques du P. Juenin. 162
- TITUS LIVIUS, cum JO. FREINS-  
HEMII Supplementis. Ex recensione  
JO. CLERICI. 171
- Examen des Principes des Alchymistes sur la  
Pierre Philosophale. 179
- Le P. TOURNEMINE, Explication de  
deux Pierres antiques que Mad. LE HAY  
a fait graver. 186
- Le P. BALTUS, Défense des Saints Peres  
accusés de Platonisme. 191
- CHARLES MUSITAN, Traité de la  
Maladie Venerienne, traduit en François  
par Mr. DE VAUX. 207
- P. PITHOEI Comes Juridicus. 213
- JO. ADLZREITTER A' TETENWEIS  
Annalium Boicæ Gentis Partes III. Ac-  
cessere ANDR. BRUNNERI Annales  
Boïcorum. 216
- Le P. DE CARRIERES, Commentaire  
Litteral sur le N. Testament inseré dans la  
Traduction Française. 221
- Nouvelles de Litterature. 224
- JO. POLONI Miscellanea. 228

# CATALOGUE

## DES

### LIVRES NOUVEAUX

Qu'on trouve à Amsterdam, chez les  
JANSSONS à WAESBERGE.

**C**ORNELIUS NEPOS, de Excellentibus Viris notis perpetuis ex Longolio, Lambino, Schotto, Boeclero, Buchnero, Bosio, Cellario aliisque ad modum Joannis Minellii illustratus: adjecta sunt fragmenta Schottiana & Index selectissimus. 12. Amsteladami apud Janssonio-Waesbergios. 1711.

Oeuvres de Maître FRANÇOIS RABELAIS, publiées sous le titre de *Faits & Dits du Geant Gargantua, & de son fils Pantagruel*, avec la *Prognostication Pantagrueline*, l'*Epître du Limosin*, la *Crème Philosophale* & deux *Epîtres à deux Vieilles de Mœurs & d'humeurs différentes*. Nouvelle Edition, où l'on a ajouté des *Remarques Historiques & Critiques sur tout l'Ouvrage*; le *vrai portrait de Rabelais*; la *Carte du Chinnois*; le *dessin de la Cave peinte*; & les *différentes vûes de la Devi-*  
niere



*niere, Metairie de l'Auteur.* 8. A Amsterdam chez J. Frederic Bernard. 1711. 6. voll. *Magnum Dictionarium Latino-Gallicum ad pleniorum planiorumque Scriptorum Latinorum Intelligentiam, collegit, digessit, ac nostro vernaculo reddidit M. PETRUS DANETIUS, Academicus, Abbas Sancti Nicolai Virdunensis, ad usum Serenissimi Delphini, & Serenissimorum Principum. Editio nova auctior & emendatior.* 4. *Amstelodami, sumptibus Societatis.* 1711.

**CASPARIS BARLÆI**, Orationum liber. Accesserunt alia nonnulla varii & amœnioris Argumenti. Editio tertia, auctior & correctior. 12. *Amstelodami apud Janssonio-Waesbergios.* 1711.

*Lettres d'un Ministre de Pologne à un Seigneur de l'Empire sur les affaires presentes de la Hongrie.* 12. A Ratisbone chez Erasme Kinkius. 1711.

**TITI LIVII** Historiarum corpus concinnius ex Gymnasio Dordraceno. *Typis Bramiis.* 1711.

**BURCARDI GOTHELFI STRUVII** Acta Literaria ex Manuscriptis eruta atque collecta. Fasciculus septimus. 8. *Jene apud Felicem Bielckium.* 1710.

**ADAMI RECHENBERGII** Lineamenta Philosophiæ Civilis cum Dissertatione de S. Rom. Imperii Regimento. 12. *Lipsiæ, sumpt. Ludovic. Gleditschi, & Weidmanni.* 1711.

Vita

A CHRISTIANI WEISII Rectoris  
Gymnafii Zittaviensis, recensita &  
Commentariolo de scriptis ejusdem auc-  
ta à SAMUELE GROSSERO. 8. *Lipsia*  
*apud Gleditschium & Weidmannum.* 1711.

Schediasma sacrum quo Judas Iscariota  
Cœnæ Dominicæ conviva, nihil mu-  
tato Historiæ Evangelicæ filo, fisti-  
tur, adjecta decisione quæstionis; an  
Christiano cum iis, quos indignos re-  
putat, cœnam celebrare dominicam  
fas sit? Auctore MARTINO WIELAN-  
DO. 4. *Tubingæ apud Joan. Georgium*  
*Cottam.* 1710.

Supplementa Homiliarum JOANNIS  
CHRYSOSTOMI Archiepiscopi Con-  
stantinopolitani ex codicibus MSS. Bi-  
bliothecæ Bodlejanæ, eruit, Latine  
vertit, & notis illustravit ERICUS  
BENZELIUS. 4. *Upsal. typis Joannis*  
*Henrici Wernerii.* 1708.

SULPICII SEVERI Historia Sacra, u-  
bi textus, collatione instituta, cum an-  
tiquissimis Editionibus, accuratè recen-  
setur, & Observationibus Philologi-  
cis, ad Linguæ Latinæ accuratiorem  
cognitionem, & antiquitatem Histo-  
riamque sacram spectantibus atque ad  
modum Joannis Minellii substratis il-  
lustratur: adjecta est Vita Sulpicii, cum  
Judicio de scriptis & Stylo illius, nec  
non Index rerum & verborum locuple-  
tis-

tiffimus. 12. *Lipsia apud Gleditschium & Weidmannum. 1711.*

THOMÆ GOODWINI Moses & Aaron seu Civiles & Ecclesiastici Ritus, illustrati, emendati & præcipuis Thematisbus aucti Studio JOAN. HENRICI HOTTINGERI. Editio quæ novum opus haberi possit. 8. *Francofurti ad Moenum apud Dominicum à Sande. 1710.*

MARTINI SCHRADERI de Causis fori Ecclesiastici Tractatus ex jure communi Civili Canonico, nec non constitutionibus ac observantia Ecclesiarum, imprimis vero Evangelicarum deductus. 4. *Guelpherbiti sumtibus Gothofredi Freytag. 1710.*

CHRISTOPHORI SCHREITERI, Primæ Linæ Juris Civilis privati & eandem ductu adornata dispositio textuum qui sub titulis de verborum significatione & Regulis Juris in jure Romano & Canonico prostant. 4. *Lipsia sumtibus Lanckisianis. 1710.*

JOAN. FREIND Emmenologia : in qua fluxus Muliebris Menstrui, Phænomena, Periodi, vitia cum medendi Methodo ad Rationes Mechanicas exiguntur. 8. *Roterodami apud Joannem Hofhout. 1711.*

*Les Avocats pour & contre le Dr. Sacheverell; avec plusieurs Pieces importantes concernant le procès de ce Docteur, traduit de l'Anglois. 8. A Amsterdam chez Pierre Humbert. 1711.*

JOURNAL  
DES  
CAVANS,

<sup>5</sup>

Pour le Mois de

MARS.

1711.



A AMSTERDAM,  
chez les JANSSENS à WAESBERGE.

---

M. DCCXI.

# A V I S.

ON trouve à Amsterdam chez les W A E S -  
B E R G E les Livres suivans :

Davidis in Ammonitas devictos mitigata  
crudelitas, ceu specimen sinceritatis Scrip-  
turæ, Masora throno mota, triumphan-  
tis e כתיב servato, verbisque 2 Sam.  
xii. v. 31. absque præjudicio versis ad-  
serta. A JOH. ANDR. DANZIO. 4. *Fena*  
*apud Felicem Bielkium. 1710.*

JO. PHIL. AB HERTODT Medicus  
Euporistus duodecim Medicamentorum  
generalium supellectile è materia passim  
obvia instructus: additis nonnullis &  
necessariis ad Praxin Medicam Observa-  
tionibus. in 8. *Haga Comitum, apud*  
*Guilielmum De Voys, Bibliopolam. 1711.*

Commentationes quinque Rabbiorum  
Raschi, &c. quibus Cap. XLIX. Genes.  
exposuerunt in Sermonem Latinum  
conversæ. Studio JO. FREDERIC. LOS-  
CANI. 4.

JO. GUSTAVI REINBECK de Redemp-  
tione per Lytron tractatio. 8.

PHILIP. KNIPSCHILDT, de Fidei-  
commissis familiarum Nobilium. 4.

LUDERUS MENCKE Regia via ad  
virtutem & Jurisprudentiam excolet-  
dam. 4.

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,  
5

Pour le Mois de Mars M. DCCXI.

---

*Defense des Saints Peres accusez de Platonisme.* A Paris, chez le Conte & Montalant, Quay des Augustins, près la rue Pavée, à la Ville de Montpellier. 1711. in 4. pp. 640. sans y comprendre l'Épître dédicatoire, la Préface, & la Table.

**A**PRE'S avoir rendu compte des deux premiers Livres de ce Traité dans le Mois dernier pag. 191. il nous reste à donner ici l'Extrait des deux derniers.

III. Non-seulement les Peres de l'Eglise n'ont point suivi la Philosophie Platonicienne, mais ils l'ont combattuë. C'est ce que l'Auteur s'est engagé de prouver dans son III. Livre; voyons de quelle maniere il s'en acquitte. La premiere &

la plus criminelle de toutes les erreurs de Platon attaquées par les Saints Peres, est sans contredit la pluralité des Dieux & l'Idolatrie; en quoi il est d'autant moins excusable, qu'ayant eu, comme on ne peut en douter par ses Ecrits, quelque connoissance du vrai Dieu, il en a reconnu une infinité d'autres, ignorez des Payens les plus superstitieux, & qui font partie de son Systême philosophique. Le P. Baltus entre ici dans un détail fort circonstancié de ce Polytheïsme, & de la maniere dont S. Justin, Origene, Eusebe, Theodoret, S. Augustin, & les autres Peres l'ont réfuté. Il soutient qu'on ne peut excuser Platon sur ce point, comme l'a voulu faire un célèbre Traducteur, sans donner un démenti à toute l'Antiquité sacrée & profane. Il fait voir ensuite que l'entêtement de ce Philosophe pour la Divination, & l'opinion où il étoit qu'un des moyens les plus efficaces de purifier les ames de toutes leurs souillures, étoit la pratique de la Theurgie, ou le culte des Dieux inferieurs, n'ont pas peu contribué à livrer ses sectateurs aux superstitions de la Magie; motifs auxquels se sont jointes dans la suite, la jalousie contre le Christianisme, & l'envie de faire des miracles, qu'ils pussent lui opposer. On trouve ici un dénombrement curieux & réjouissant de ces prétendus miracles operez par les Platoniciens

ciens posterieurs au Christianisme , & rap-  
portez fort serieusement par eux-mêmes.

De là l'Auteur passe à la doctrine de  
Platon touchant la nature de l'Ame, com-  
posée (selon ce Philosophe ) de deux par-  
ties, l'une spirituelle, l'autre corporelle;  
& sujette à cette revolution appellé *Mé-  
temp Psychose*. On produit ici des passages  
des Peres, entre autres de Theodoret, de  
S. Irenée , & de S. Chrysostome , où  
cette erreur est fortement refutée , ainsi  
que tous les adoucissmens & toutes les  
interpretations favorables que quelques  
nouveaux Platoniciens y ont voulu don-  
ner. On combat de plus l'explication de  
cette Métemp Psychose imaginée par un  
sçavant Interprete moderne , & l'on s'ef-  
force de prouver que cette explication est  
opposée au sentiment de tous les Payens  
en général , & des Platoniciens en parti-  
culier, mais sur-tout ( dit-on ) à celui des  
Peres de l'Eglise. Ces Peres ( continuë-  
t-on ) n'ont pas traité plus favorablement  
les sentimens de Platon sur le retour des  
ames du Ciel en terre, ni sur leur preten-  
duë réminiscence.

L'Auteur vient ensuite aux erreurs de  
ce Philosophe concernant la Physique. Il  
l'accuse, après les Peres , d'avoir fait la  
matiere éternelle , & de l'avoir regardée  
comme l'origine du mal ; & il répond à  
ce qu'allegue pour la défense de Platon



sur ce point, le même Interprete dont on a parlé. Il examine après cela l'opinion de ce Philosophe sur la nature des Idées: opinion qu'il avouë n'avoir pas été entièrement rejetée par Eusebe ni par S. Augustin; mais que la plupart des autres Peres ont combattuë, en y donnant le sens d'Aristote. A l'égard de l'éternité du Monde, quoi qu'il soit douteux que Platon l'ait enseignée, il n'est que trop certain (dit l'Auteur) que les Platoniciens l'ont soutenuë, sur quoi ils ont été refutés par les Saints Peres, aussi-bien que sur les fables ridicules qu'ils debitoient touchant les différens corps que l'Ame prenoit, selon les différens élemens où elle se trouvoit, & touchant le retour perpetuel des mêmes personnes & des mêmes événemens.

Le P. Baltus ne nous donne pas une idée plus avantageuse de la Morale de Platon, que de sa Physique, & de sa Theologie; il en parcourt les erreurs, en se servant pour cela de l'organe des Peres, qui les ont combattuës, & particulièrement de Theodoret. Il s'étonne après cela des éloges donnez à cette Morale par le sçavant Traducteur qu'il a cité déjà plusieurs fois, & il allegue sur cela les causes de son étonnement. Il a peine sur-tout à comprendre sur quel fondement cet *Interprete* a voulu justifier le Banquet de Platon, & cela contre le jugement qu'en ont

ont porté S. Cyrille & Theodoret. Il ne convient pas que Platon ait connu la vertu d'humilité, quoi qu'en dise le même Traducteur; il montre, au contraire, que dans les Livres de ce Philosophe on ne trouve que des leçons d'orgueil & de vanité; que l'ironie de Socrate n'étoit qu'un orgueil dissimulé; que l'homme humble de Platon, appelé *ταπεινός*, n'a eu tout au plus (selon Origene) que l'exterieur de l'humilité; en un mot que Platon n'a pas eu les premières notions de cette vertu, qui ne sont dûes qu'à Jesus-Christ.

Quant aux bonnes choses qu'a dites ce Philosophe, & à ses sentimens les plus raisonnables, & qui s'éloignent le moins du Christianisme, les Saints Peres ont été persuadez (dit le P. Baltus) qu'il les avoit tirez des Livres Sacrez. Mais ils l'accusent en même temps d'avoir corrompu par ses erreurs ces veritez dérobées, & de l'avoir fait en partie par la crainte de paroître s'écarter trop des opinions reçues; en partie par ignorance, ayant pris de travers ce qu'il avoit lû, ou ce qu'on lui avoit dit; en partie par vanité, pour déguiser ses larcins. C'est ce qu'on appuye ici des témoignages de Clement Alexandrin, d'Origene, de S. Justin, de Tertullien, de Tatien, de Minutius Felix, d'Eusebe, de Theodoret, & de saint Cyrille, desquels on rapporte des morceaux considerables.

L'Auteur s'applique ensuite à nous exposer ce que les Peres ont pensé de Platon & de sa Philosophie, par rapport aux effets qu'elle a produits. Ces Peres soutiennent que Platon ne mérite pas d'être comparé au dernier de tous les Chrétiens; que sa Philosophie est absolument inutile, puisqu'elle n'a pû persuader personne; au lieu que la Croix de J. C. a persuadé toute la terre des veritez les plus importantes; que jamais aucune ville ne s'est gouvernée selon les loix de Platon, au lieu que les Apôtres ont fait observer celles de J. C. par toute la terre; que Platon n'a pû persuader son dogme de l'immortalité de l'Ame à son Disciple Aristote, pendant que les Apôtres ont convaincu de cette verité tous les peuples. Les raisons qu'apportent les Peres du peu de fruit qu'a fait cette Philosophie, ne font pas honneur à Platon.

„ C'étoit un homme (disent-ils) qui n'a  
 „ voit en tête que la vanité, & qui ne  
 „ cherchoit pas à dire des choses utiles,  
 „ mais seulement à faire parade de son  
 „ éloquence. De là ce verbiage, cette en-  
 „ nuyeuse prolixité, & cette obscurité que  
 „ l'on trouve dans ses Ouvrages, & qui  
 „ les rendroit inutiles, quand même ils  
 „ contiendroient quelque chose d'utile.

Pour ce qui concerne l'éloquence de Platon, c'est un mérite dont les Peres de l'Eglise tombent d'accord (dit l'Auteur)

... & considerables.

IV. Il ne reste plus au P. Baltus qu'à examiner les divers prétextes sur lesquels on a voulu établir le prétendu Platonisme des Saints Peres, & à montrer la foiblesse de ces mêmes prétextes; & c'est-ce qu'il exécute dans le dernier Livre de cet Ouvrage. Il réduit à quatre points principaux ce qui regarde l'origine & le progrès de ce sentiment.

Le premier est le prejuge où sont la plupart des Scavans, qui croyent qu'il en a été de la Philosophie de Platon dans les premiers siècles de l'Eglise, comme de celle d'Aristote dans les derniers. L'Auteur sans s'arrêter à la refutation de ce prejuge, qu'il a suffisamment détruit dans les Livres précédens, auxquels il renvoye,

L 5

passé

passe au second pretexte , qui est fondé sur les loüanges données à Platon & à sa Philosophie par les Peres. Ceux de ces Peres qu'on prétend s'être le plus signalez en ce genre , sont Clement Alexandrin , saint Justin , & saint Augustin. M. le Clerc est un de ceux qui insistent le plus sur ces pretenduës loüanges , & qui en concluent avec le plus de confiance le Platonisme des Saints Peres ; & c'est aussi M. le Clerc que l'Auteur combat avec le plus de soin dans tout ce quatrième Livre. Pour commencer par Clement d'Alexandrie , qui ( selon M. le Clerc ) louë Platon jusqu'à lui attribuer quelque chose de prophétique , le Pere Baltus fait voir que cette supposition n'est établie que sur un passage de cet Ecrivain , où on lit *prophétiquement* au lieu de *poëtiquement* , qui est la veritable leçon , comme il paroît par Eusebe , qui cite ainsi ce passage : & que Clement bien loin de prendre Platon pour une espece de Prophete , l'a toujours regardé comme un Plagiaire & un corrupteur des Prophetes. L'Auteur justifie le même Pere sur l'idée que nous en veut donner M. le Clerc , comme ayant fait profession de trois différentes sectes de la Philosophie payenne , & comme en ayant adopté diverses erreurs , entre autres , l'éternité de *la matiere* : & il montre que le Theologien Protestant abuse étrangement des passages

sages qu'il employe pour autoriser un semblable paradoxe. Les louanges données à Platon par saint Justin, ne sont pas plus concluantes (selon l'Auteur) pour le Platonisme de ce Pere; & les passages qu'en allegue M, le Clerc ne prouvent point que saint Justin ait accordé à Socrate ou à Platon d'autres privileges que ceux qu'il accorde également aux autres Philosophes & aux Poëtes mêmes. Quant à saint Augustin (continuë le Pere Baltus) s'il paroît en quelques endroits plus favorable à Platon que les autres Peres plus anciens, c'est que de son temps le Paganisme étant presque anéanti, ces éloges ne tiroient plus si fort à conséquence par rapport au Christianisme: quoi qu'à vrai dire, ces louanges que saint Augustin donne à Platon ne soient destinées qu'à montrer que ce Pere a eu raison de choisir les Platoniciens entre tous les autres, pour refuter leurs erreurs. Que si saint Augustin trouva dans les Livres des nouveaux Platoniciens tout le commencement de l'Évangile de saint Jean, c'est que ces Philosophes se l'étoient approprié, ainsi que plusieurs autres dogmes qu'ils avoient empruntez du Christianisme. On lit ici de longs passages tirez des Confessions de saint Augustin par lesquels on peut connoître ses véritables sentimens pour les Platoniciens, & combien peu il leur déferoit pour

l'explication des veritez Chrétiennes.

Le troisiéme prétexte qu'on a pris pour supposer le Platonisme aux Saints Peres, vient de la conduite de quelques fameux Auteurs, qui se trouvant embarrassés de quelques expressions particulieres des mêmes Peres touchant le mystere de la Trinité, en ont rejeté la faute sur la Philosophie de Platon, en supposant avec les autres, que cette Philosophie avoit été celle de toute l'antiquité Chrétienne. De ce nombre ont été l'Auteur de l'*Origeniana*, & le sçavant P. *Petau* : & c'est à leur répondre que s'occupe le P. Baltus, dans les Chapitres IX. & X. Il ne peut accorder au dernier de ces Ecrivains, qu'il se trouve des expressions Platoniciennes dans les passages des Peres de l'Eglise que cite ce fameux Auteur.

On vient enfin à la refutation du paradoxe impie, avancé par les Sociniens, Que les Peres de l'Eglise ne nous ont débité sur le Mystere de la Trinité que les idées de Platon; & que ce Mystere même, le fondement de nôtre Religion, n'est qu'un Platonisme grossier. „ C'est (dit le P. Baltus) ce que prétend tout ouvertement „ l'Auteur de l'impie & extravagant Ou- „ vrage, qui porte pour titre, *Le Platonisme dévoilé*. M. le Clerc va au même „ but que ce Socinien déclaré, mais d'une „ maniere plus cachée & plus adroite.

„ Celui

„ Celui-là est un furieux , qui confond  
 „ tout , suppose tout , & ne prouve rien ,  
 „ ou qui ne donne pour preuves que des  
 „ emportemens & des injures grossieres  
 „ contre les Saints Peres. Celui-ci est  
 „ plus moderé en apparence ; il se cache ,  
 „ il se déguise , & ne marche que par  
 „ des voyes détournées. Il tâche de prou-  
 „ ver , ou au moins de rendre vrai-sem-  
 „ blable ce qu'il avance , ou plutôt ce  
 „ qu'il insinuë. Pour cet effet il produit  
 „ des passages des Saints Peres , qu'il tour-  
 „ ne & qu'il interprete d'une maniere qui  
 „ pourroit assurément tromper des gens  
 „ peu attentifs. C'est ce qui m'a obligé  
 „ de le préférer par-tout à son ami , dont  
 „ l'Ouvrage confus , grossier & emporté ,  
 „ ne fera jamais beaucoup de tort à la Re-  
 „ ligion. „

L'Auteur donne à M. le Clerc des mar-  
 ques certaines de cette préférence , puis-  
 qu'il ne s'adresse qu'à lui dans tout le reste  
 du volume. Les endroits où M. le Clerc  
 établit son Systême sur le Platonisme de  
 J. C. des Apôtres & des saints Peres , sont  
 le X. Tome de sa *Bibliothèque universelle* ,  
 page 402 , & la VII. de ses *Lettres Crisi-  
 ques* ; & c'est aussi où l'attaque le P. Baltus.  
 Ce Pere rapporte d'abord les passages de  
 Platon , où son Adversaire a crû voir le  
*Verbe* & le *S. Esprit*. A la suite de ces  
 passages viennent ceux des Peres qui ser-



vent de fondement à M. *le Clerc* pour avancer que ces Peres ont crû qu'il n'y avoit nulle différence entre le sentiment de Platon & celui des Apôtres sur la Trinité. L'Auteur s'efforce de faire voir que tous ces passages alleguez sont ou corrompus, ou tronquez, ou mal expliquez par M. *le Clerc* : Que dans un passage de Tertullien, par exemple, il en supprime une partie, par laquelle on voit manifestement que Tertullien n'y parle que de Zenon, de Cleanthe, & des Stoïciens, & nullement de Platon, ni des Platoniciens: Que M. *le Clerc* ne peut trouver de ressemblance entre les sentimens de Platon & ceux des Chrétiens sur la Trinité, qu'en attribuant à Platon les idées de Plotin, de Porphyre, & des autres Platoniciens nouveaux, que les Saints Peres ont convaincus d'avoir pris plusieurs choses de la Theologie des Chrétiens, & qu'ils traitent d'admirateurs & de corrupteurs des saints Evangiles. Nous passons, pour abreger, par dessus la plûpart de ces passages examinez par le P. Baltus, qui conclut cette discussion en ces termes. „ On voit que „ malgré la mauvaise foi avec laquelle „ M. *le Clerc* cite ces passages; malgré tous „ les artifices & les subtilitez captieuses „ qu'il employe pour en détourner le véritable sens; il n'y en a aucun qui „ prouve ce qu'il prétend, ni qui puisse „ même

„ même arrêter un seul moment un Lec-  
 „ teur attentif. On voit que tous ces  
 „ passages ne contiennent que des cita-  
 „ tions ou de simples expositions que  
 „ font les Saints Peres de quelques paro-  
 „ les & de quelques sentimens de Platon,  
 „ comme des autres Philosophes Payens  
 „ & des Poëtes mêmes, pour montrer  
 „ qu'ils ont eu quelque connoissance, quoi  
 „ que très-imparfaite & mêlée de quan-  
 „ tité d'erreurs, des veritez contenuës  
 „ dans les divines Ecritures, &c.

L'Auteur ne fait pas meilleur quartier  
 à M. le Clerc sur les passages produits par  
 celui ci dans sa VII. *Lettre Critique* : &  
 l'entreprend, outre cela, sur cette propo-  
 sition, *Que Platon n'a rien emprunté des*  
*Livres Saints* : C'est de quoi ne convient  
 pas le P. Baltus, qui employe à prouver  
 le contraire les trois derniers Chapitres de  
 son Ouvrage. Il s'appuye pour cela du  
 consentement unanime des Peres de l'E-  
 glise sur les larcins de Platon en ce genre ;  
 sentiment confirmé par plusieurs anciens  
 Auteurs Juifs & Payens ; & il refute les  
 conjectures par lesquelles M. le Clerc tâche  
 d'affoiblir ces témoignages.

Emmenologia, in qua fluxus muliebris  
 menstrui phænomena, periodi, vitia cum  
 medendi methodo, ad rationes mecha-  
 nicas exiguntur. Auctore JOH. FREIND,  
 M.

M. B. Æd. Christi Alumn. *Roterodami & Lugduni Batarorum*, apud *Joannem Hofhout & Coenradum Wishoff*. 1711. C'est-à-dire : *L'Emmenologie*, où l'on explique, selon les loix de la mécanique, l'évacuation periodique, particuliere au sexe. Par Jean Freind. A Rotterdam & à Leiden, chez Jean Hofhout & Conrad Wishoff. 1711. vol. in 12. pp. 210. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

LE sujet dont il s'agit dans ce Livre, a long-temps exercé les Medecins ; & on peut dire que la varieté de leurs sentimens sur cette matiere, n'a rien offert jusqu'ici de plus probable que ce que nous expose M. Freind. Les uns veulent que l'évacuation periodique dont il est question, ait pour cause la Lune ; les autres, un ferment répandu dans le sang ; les autres, la plethore ou la surabondance des sucs. De ces trois sentimens M. Freind embrasse le dernier, après avoir sçavamment refuté les deux autres. L'évacuation dont il s'agit vient donc, selon nôtre Auteur, d'une surabondance de sucs, que dans l'École on nomme ordinairement plethore. Cette opinion est celle de Galien, lequel s'explique ainsi dans le Livre de la saignée. *Le sexe est sujet à mener une vie sedentaire, du moins il n'est pas occupé à*

*de grands travaux & de grands exercices; cette maniere de vie est cause que les femmes amassent beaucoup d'humeurs; c'est pourquoi il a fallu que la Nature ait trouvé un remède à cette plénitude, par une évacuation réglée & périodique.* Voilà le sentiment de Galien; mais ce sentiment, qui a été suivi par plusieurs autres Auteurs, n'a pas été éclairci. M. Freind le met dans son jour, & pour ainsi dire, se le rend propre, par la maniere dont il l'explique. Il fait voir, 1. D'où vient dans le sexe cette plethore, qui en certains temps reglez ne manque point d'être suivie d'une évacuation. 2. Pourquoi cette évacuation se fait par les vaisseaux de l'*uterus*. 3. Pourquoi elle est periodique. Nous allons exposer le plus succinctement qu'il nous sera possible ce qu'il dit sur ces trois articles.

Quant au premier, il remarque que les femmes ont le corps plus délicat & plus humide, les battemens du cœur & des arteres plus foibles, comme on le voit par leur pouls; les fibres des organes moins fortes & moins tenduës, d'où il conclud que le sang est poussé du centre à la circonference avec moins d'action, que par conséquent les secretions sont moins parfaites, & la transpiration moins entiere. Ce principe posé, il tire une autre conséquence, qui est que les femmes doivent *accumuler plus de sucs, & abonder plus*

en sang : Or c'est cette surabondance qui fait que la nature accablée tente à se dégager en certains temps. M. Freind, pour confirmer son sentiment, rapporte l'exemple des femmes qui travaillent à de rudes travaux, ou de celles qui sont nées avec un temperament fort & robuste, lesquelles sont appellées pour cette raison *viragines*, car elles sont peu sujettes à ces évacuations, ce qui ne peut venir que de ce qu'elles transpirent davantage. Nous venons de remarquer que, selon nôtre Auteur, les corps qui sont d'un temperament humide transpirent moins. Comme cette proposition peut paroître extraordinaire à ceux qui n'ont pas une connoissance suffisante de l'œconomie du corps humain, M. Freind l'appuye sur les Observations de la Medecine Statique, & sur le témoignage du sçavant Sanctorius.

Au regard du second point, sçavoir, pourquoi cette évacuation prend plutôt son chemin par les vaisseaux de l'uterus, nôtre Auteur fait voir par la structure de l'uterus, qu'il est difficile que la chose soit autrement. Il remarque sur-tout, que le tronc de l'aorte descendante a plus de diamètre dans les femmes que dans les hommes : or comme ce tronc fournit le *sang* à l'uterus, il est aisé de juger qu'il y en doit fournir une plus grande quantité que s'il avoit moins de largeur.

rameaux capillaires qui sortent  
 donc descendant, sont en plus grand  
 nombre dans les femmes que dans les hom-  
 mes, ce qui doit donner une nouvelle fa-  
 veur au sang à se porter à cette partie;  
 nous en avons encore, que les veines auquel-  
 les rameaux se joignent dans l'uterus,  
 n'ont point de valvules, & que par con-  
 séquent pour peu que ces veines soient  
 comprimées, le sang peut refluer, & s'é-  
 lever aisément.

Sur ce qui est du troisiéme article qui  
 concerne le retour periodique de l'évacua-  
 tion, voici en substance l'explication que  
 donne là-dessus M. Freind. Il est  
 constant que la transpiration est moindre  
 dans les femmes que dans les hommes,  
 & a donné des preuves incontestables.

Si cette transpiration est moindre,  
 il doit faire tous les jours une augmen-  
 tation insensible dans la masse du sang.  
 Cette augmentation, à la supputer sur  
 l'évacuation périodique, qui ne va gué-  
 re à vingt onces, ne peut être envi-  
 sagee que de la trentième partie de la nour-  
 riture que l'on prend : or supposons que  
 la nourriture aille à deux Livres par  
 jour, ce sera au bout du mois environ  
 six livres de sang qui auront été rete-  
 nus, & dont le surcroît aura été suffi-  
 sant pour faire violence aux vaisseaux,  
 & obliger à s'ouvrir ; au lieu qu'au-  
 para-

paravant, le poids n'étant pas si grand ne suffisoit pas pour vaincre la resistance des vaisseaux. On voit donc par là pourquoi cette évacuation recommence au bout d'un temps réglé. C'est qu'alors la repletion, ou pour parler selon l'Ecole, la plethore est à un point où les vaisseaux ne la peuvent plus supporter. Il en est de cela comme d'une balance en équilibre, où un grain de plus suffit pour la faire pencher. M. Freind donne à tout cela un jour qui ne laisse rien à desirer; & nous rapporterions ses réflexions, si nous le pouvions faire sans nous engager à copier son Livre, qui est si concis & si exempt de toute superfluité, qu'il n'est presque pas possible d'en rien détacher. Cet Auteur non content des explications que nous venons de toucher, répond aux principales objections qu'on peut faire contre son opinion. Il rend ensuite raison de tous les phénomènes qui précèdent, qui accompagnent, & qui suivent l'évacuation dont il parle. Il descend dans le détail des symptômes qui arrivent lorsque cette évacuation est ou ralentie, ou supprimée, ou excessive. Il enseigne les meilleurs remèdes qui conviennent dans ces occasions; & il explique en véritable Physicien de quelle maniere ces remèdes agissent. En un mot, on peut dire que ce Livre comprend tous les éclaircissemens qu'on peut

souhaiter sur la matiere que l'Auteur y traite.

*Explication Historique des Fables , où l'on découvre leur origine , & leur conformité avec l'Histoire ancienne , & où l'on rapporte les Epoques des Héros , & des principaux événemens dont il est fait mention. Par M. l'Abbé B. A Paris, chez François le Breton, au bout du Pont-Neuf, proche la ruë Guenegaud , à l'Aigle d'Or. 1711. deux Tom. in 12. Tom. I. pagg. 410. Tom. II. pagg. 449.*

ON a toujours regardé les Fables comme des fictions ingénieuses qui cachent bien des veritez; mais l'envie de tout ramener à la Morale a fait souvent appliquer aux mœurs ce qui n'y avoit nul rapport. L'Auteur du Livre dont nous allons rendre compte, se plaint agreablement de cette liberté. Il remarque que chacun a crû découvrir dans l'explication des Fables ce que son génie particulier & le plan de ses études, le portoient à y chercher. „ Le Physicien, dit-il, y a „ apperçû les mysteres de la Nature; le „ Politique, les raffinemens de la sagesse; „ le Philosophe, la Morale la plus pure; „ le Chymiste, les secrets les plus importants de son art; enfin chacun a regardé „ la Fable comme un pais de conquête, „ où



„ où il a crû avoir droit de faire des ir-  
 „ ruptions conformes à ses interêts. L'Au-  
 teur pense différemment sur cette ma-  
 tiere. Il croit que la Fable renferme les  
 principaux événemens de l'Histoire an-  
 cienne ; que ces événemens conservez  
 d'abord par le seul secours de la tradition,  
 ont passé dans les chansons des premiers  
 Poètes , qui suivant la licence de leur  
 art, les ont défigurez, pour les embellir ;  
 & que les Poètes qui sont venus après,  
 par une prévention favorable pour ceux  
 qui les précédoient, se sont imaginé que  
 les Sciences les plus sublimes étoient ca-  
 chées sous ces mysteres.

Pour éviter ce défaut, on s'attache ici  
 à concilier la Fable avec l'Histoire, & à  
 démêler la verité dans un amas de fictions,  
 où souvent elle se perd. Le secours des  
 Langues anciennes paroît d'abord neces-  
 saire au succès de cette entreprise, c'est  
 ce qui donne lieu à l'Auteur de craindre  
 que si à l'exemple de ceux qui ont suivi  
 les mêmes routes, il ne fait entrer l'Hé-  
 breu & le Syriaque dans les preuves de  
 son Systême, les Sçavans n'en fassent peu  
 de cas. Mais il apprehende aussi qu'en  
 le faisant paroître avec ce bizarre cortège,  
 la plupart des Lecteurs n'en soient rebu-  
 tez. „ Peu de gens, dit-il, sont capa-  
 „ bles de lire des Livres hérissiez de Grec  
 „ & d'Hébreu ; la bigarrure seule des ca-  
 „ ractères

M A R S 1711.

es les effraye. On regarde  
es comme des mines fort ri  
ais où les pierreries sont si diffici  
trouver, qu'on aime mieux s'en  
que de se donner la peine de les e  
tirer, quoi qu'on soit ravi de les  
développées & mises en œuvre.,  
pour s'accommoder au goût du g  
nombre, l'Auteur a crû devoir pré  
une application simple & aisée à  
l'attirail d'une érudition fastueuse.  
prétend pas néanmoins être crû sur f  
role; il a cité les Auteurs, & a rapp  
aux marges leurs passages, pour m  
les Curieux en état d'approfondir la  
tiere, & de vérifier les citations.

Mais comme la Fable est d'une u  
générale, qu'elle facilite la lecture  
Poètes, & qu'elle sert de fondement  
Pieces Dramatiques & aux Peinture  
a traité ce sujet en forme de dialo  
afin de le rendre plus intéressant & ph  
milier dans l'usage ordinaire du mond

Tout l'Ouvrage est divisé en vingt  
tretiens. L'objet du premier est de  
voir que les Fables ne sont pas de  
allegories, & qu'elles renferment l'His  
ancienne. Le second & le troisiém  
diquent la source des Fables, on en  
la division, & on donne des regles  
les expliquer. Dans le quatriéme o  
cherche l'origine de l'Idolatrie; &

les sept Livres suivans on fait l'Histoire des Dieux. On vient ensuite à l'Histoire des demi-Dieux & des Héros; & cette Histoire découvre les plus célèbres événemens de l'Histoire Greque, le déluge de Deucalion, & celui d'Ogyges; l'enlèvement d'Europe; les victoires de Bacchus; le voyage de Persée; ceux d'Hercule & de Thésée; la conquête de la Toison d'or, le siège de Troie, les Thebaïdes, &c. Enfin dans les deux derniers on explique les Métamorphoses d'Ovide & des autres Poètes. Il y a peu de Fables qui n'ayent trouvé ici leur place, excepté celles que la pudeur a fait supprimer; & en rapportant les événemens renfermez dans les Fables, on en a marqué la chronologie, du moins aussi exactement que l'a pû permettre le malheur de ces premiers temps, où la fidélité de l'Histoire a beaucoup souffert de l'imagination des Poètes.

La Scene où se fait le dialogue est une maison de campagne; on y fait entrer trois personnages: un Abbé, qui est comme le Docteur de la Piece, un ami de l'Abbé, & une femme, qu'on nomme Eliante, & qui est la Maîtresse du logis. L'Abbé & la Dame se promenoient, ils rencontrent cet ami, qui lisoit, & lui demandent quel Livre il tenoit à la main. Un Livre rempli de miracle, dit-il.

ne vous croyois pas si devout, replique la Dame. Je ne le suis point tant que vous pensez ; replique-t-il , car je n'y ajoute point de foi. Voulez-vous que je croye, par exemple, que le beau Narcisse, dont je lis l'histoire, ait été changé en fleurs? La Dame comprit par là que c'étoient les miracles des Métamorphoses ; mais continuant la conversation, elle avoua qu'elle n'étoit pas si incrédule, & qu'il y avoit peu d'apparence qu'Ovide eût ramassé tant de prodiges, s'il n'y en avoit eu aucun de vrai. Les démons, selon elle, pouvoient y avoir eu beaucoup de part ; & la chose ne paroissoit pas plus difficile que de rendre des oracles, ou d'opérer des guérisons extraordinaires. L'ami de l'Abbé dit en riant, que c'étoit peut-être un jeu de la Nature, & que ces changemens se faisoient alors comme se font aujourd'hui ceux des vers à soye, métamorphosez en papillons. Il fallut soumettre ces réflexions badines au sentiment de M. l'Abbé, qui décida que tout n'étoit pas faux dans les Fables, mais qu'il ne falloit pas aussi prendre à la lettre tout le sublime & le merveilleux qui s'y rencontre. Il faut regarder, dit-il, le fond des Fables comme quelque chose de vrai & d'historique, & croire que tous les ornemens sont faux. Mais comment développer tout cela ? on prendra peut-être pour

la verité ce qui n'est qu'une fiction, & on traitera de fable la seule circonstance qui renferme la verité. A-t-on quelques regles pour en faire un juste discernement? Il faut d'abord, continua l'Abbé, écarter d'une Fable tout ce qui y paroît surnaturel. De tous les combats, par exemple, dont parle Homere, ôtez-en d'abord les Dieux qu'il y mêle; donnez à la prudence & à la bonne conduite des Chefs ce qu'il attribué à Minerve; à la valeur d'Hector, ce qu'il met sur le compte de Mars; dites que le hazard plutôt que Pallas fit rencontrer Ulyffe par Nausicaa fille d'Alcinoüs, & que le nuage mystérieux dont la Déesse le couvrit, marquoit les ténèbres de la nuit, à la faveur desquelles le Roi d'Ithaque entra sans être reconnu dans la Ville des Pheniciens. Ne croyez pas que Mercure conduisit Priam à la tente d'Achille; mais dites que ce bon Roi étant parti la nuit pour aller retirer le corps de son fils des mains des Grecs, trouva les sentinelles endormies ou qu'il declara à ceux qui veilloient, le sujet de son voyage. Si vous voyez qu'une Déesse a enlevé un Héros du combat, figurez-vous que c'est une enveloppe qui nous cache sa fuite. Si les Poëtes vous parlent de Geans dont la tête *choit les Cieux*, mettez-vous dans l'esprit qu'ils étoient plus monstrueux par

l'Afrique & l'Espagne, arrê-  
can, & qu'aussi-tôt la mer en-  
olence dans les terres, & fit  
olphe, qu'on appelle la Medi-  
vous pourrez croire que du  
quelque Hercule (car il y en a  
) l'Océan enfonça deux mon-  
foibles que les autres à l'aide  
un tremblement de terre, ou  
le vent. Ce n'est pas assez au-  
ette les Fables sur le pied des  
relles; il faut avoir recours aux  
aux inscriptions, & aux autres  
antiques; & lorsque tout cela  
faut se jeter dans les étymo-  
chercher dans les anciennes  
dénouement de la plupart  
Mais avec tout cela ne risque-  
de faire de nouvelles Fables.

fausses sont de l'invention des Poètes qui sont venus après. Quand Homere, par exemple, nous dit qu'Eole avoit donné les Vents à Ulyffe, enfermez dans une peau, d'où ses Compagnons les laisserent échaper, c'est un trait d'Histoire enveloppé, qui nous apprend que ce Prince avoit prédit à Ulyffe le vent qui devoit souffler pendant quelques jours, & qu'il ne fit naufrage que pour n'avoir pas suivi ses conseils. Mais quand Virgile nous dit que le même Eole, à la priere de Junon, excita cette terrible tempête qui jetta la Flote d'Enée sur les côtes d'Afrique, c'est une pure fable, fondée sur ce qu'Eole étoit regardé comme le Dieu des Vents.

On trouve dans le cours de l'Ouvrage l'Explication de toutes les Fables des Métamorphoses d'Ovide, rapprochée de l'Histoire de ce temps-là. Et à la fin de tout ce détail, l'Auteur fait dire à l'un de ses personnages : „ Je n'aurois ja-  
 „ mais crû qu'il y eût tant de rapport  
 „ entre la Fable & l'Histoire; je les pre-  
 „ nois pour deux rivales qui n'étoient ja-  
 „ mais d'accord, & je voi qu'il faut les  
 „ regarder comme deux sœurs qui ne sçau-  
 „ roient se separer, pourvû néanmoins  
 „ qu'on regarde l'Histoire comme une  
 „ fille legitime, & la Fable comme le  
 „ fruit des déreglemens de son pere : ou  
 „ du

„ du moins l'ainée est une beauté qui  
 „ plaît par ses propres agrémens; & l'au-  
 „ tre, une coquette qui a recours à des  
 „ ornemens étrangers." En voilà assez  
 pour faire connoître le Systême de l'Au-  
 teur, & l'ordre qu'il y a donné. Le Lec-  
 teur curieux jugera de l'exécution.

JOANNIS AVENTINI Annalium Boio-  
 rum Libri VII. cum doctissimorum vi-  
 rorum quibuscumque Editionibus col-  
 lati, emendatius auctiusque excusi,  
 Quibus ejusdem Aventini Abacus, si-  
 mul ac perrarus FRANCISCI GUIL-  
 LIMANNI de Helvetia, seu rebus  
 Helvetiorum Tractatus Lectoris curiosi  
 commodo accesserunt, Præfationem  
 curante NICOLAO HIERONYMO  
 GUNDLINGIO, J. U. D. Sacri Tri-  
 bunalis, quod in Ducatu est Magde-  
 burgico, Consiliario Regio, Eloquen-  
 tiæ, ac Antiquitatum in Fridericiana  
 Professore ordinario. *Lipsia, sumptibus  
 Joannis Friderici Braunii. 1710.* C'est-  
 à-dire : *Les sept Livres des Annales de  
 Bavière, par Jean Aventin. Nouvelle  
 Edition revue exactement sur les preceden-  
 tes, corrigée & augmentée. On y a joint  
 l'ancienne maniere d'exprimer les nombres,  
 publiée par le même Aventin, & un Trai-  
 té fort rare touchant l'Histoire de Suisse,  
 par François Guillimann.* Le tout im-



*primé par les soins de Nicolas Jérôme Gundling, &c. A Leipfic, aux frais de Jean Frideric Braun. 1710. in fol. pp. 800. sans y comprendre les Tables. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.*

ON a crû jusqu'ici que la véritable érudition consistoit presque uniquement dans une exacte connoissance de l'Antiquité Grecque & Latine; & qu'il n'y avoit que ceux que leur travail ou leur sagacité conduisoit à quelque découverte en ce genre, qui pussent légitimement prétendre au titre d'hommes de Lettres. C'est en vertu d'un tel préjugé que la plupart des Sçavans, plus attentifs à se faire un nom, qu'à servir utilement leurs compatriotes, ont négligé de défricher les monumens historiques de leur propre país, pour se livrer tout entiers à l'éclaircissement de quelque point concernant l'Histoire & les Coûtumes des Grecs & des Romains. De là, l'ignorance profonde où l'on est encore aujourd'hui par rapport à l'origine & à l'ancienne Histoire d'un grand nombre de ces peuples barbares, qui du débris de la puissance Greque & Romaine, ont formé en Europe des Etats si considerables. *M. Gundling* Auteur de la Préface qui se lit à la tête de ce volume, se déclare hautement contre  
cette

cette prévention; & il soutient qu'on ne peut assez louer le zele de ceux qui se sont appliquez à tirer de l'oubli les Antiquitez de leur patrie. C'est ce qu'Aventin s'est proposé de faire dans ces Annales, où prenant l'Histoire de Baviere dès ses commencemens, il l'a continuée jusqu'à l'an 1460. Cet Ouvrage a mérité les éloges de divers Sçavans, entre autres de *Boecler*, de *Rachel*, & d'*Eric Maurice*. Celui-ci assure qu'Aventin l'a principalement composé des Extraits de plus de vingt Manuscrits anciens, que l'on conserve dans la Bibliothèque de Munich, & qui contiennent une infinité de faits curieux touchant la Baviere. Quelque bonne opinion qu'ait *M. Gundling* de cet Historien, il ne dissimule pas cependant les défauts d'ignorance & d'inexactitude que lui ont reprochez plusieurs Critiques de distinction, tels que *Conring*, *Morhoff*, *Meibom*, *Lambec*, & feu *M. Bayle*. Mais il prétend que ces défauts ne doivent point entrer en comparaison avec ce qu'il y a d'excellent dans *Aventin*.

On avoit déjà vû plusieurs Editions de cet Auteur. La premiere est d'Ingolstadt, en 1554, *in folio*, procurée par les soins de *Ziegler*: la seconde est celle de Basle, en 1615, augmentée par *Cisner*; & réimprimée à Francfort en 1627, *in fol.* Celle dont il est ici question l'emporte sur tou-

tes les autres, par le soin qu'on a pris de la rendre conforme à l'original. C'est-à-dire, qu'on y a remis divers endroits que *Ziegler* le premier Editeur avoit jugé à propos de supprimer, en faveur des Ecclesiastiques, à qui ces endroits étoient injurieux. On l'a revûë outre cela sur les Editions précédentes, & même sur la Version Allemande qu'en avoit faite *Aventin* lui-même, & qu'il avoit enrichie de quelques additions. De plus on y a partagé les Livres en Chapitres, que l'on a subdivisez en sections, & au commencement desquels on a mis de petits sommaires. C'est tout ce que nous dirons ici de ces Annales, qui sont suffisamment connus.

On trouve à la fin de ce volume l'ancienne maniere de compter par les doigts, de laquelle ont traité amplement le venerable *Bède* & le *Gyraldi*. Comme il est difficile que le simple Discours fasse bien comprendre cette maniere de compter, *Aventin* nous la représente par plusieurs figures gravées, qui expriment tous les nombres depuis l'unité jusqu'à cent mille. On nous apprend ici que c'est d'après les figures en bois qu'*Aventin* en publia dès l'année 1531, que *Jean Bogard* en fit graver d'autres en taille-douce à Paris, l'an 1544: & l'on s'étonne que *Gaspar Barthius*, qui a parlé de celles-ci  
dans

dans son Commentaire sur Claudien, n'ait fait nulle mention de celles d'Aventin.

A l'égard de l'*Helvetie* ou de la Suisse de *François Guillimann*, qu'on nous redonne ici; elle avoit déjà paru à Fribourg en 1598, & ensuite à Amiterno, en 1627. Mais comme les exemplaires en sont devenus très rares, & que c'est un Ouvrage à peu près du même genre que celui d'Aventin; on a cru faire plaisir au Public de les joindre ensemble dans cette nouvelle Edition. Du reste, ce *Guillimann* est le premier (dit M. *Gundling*) qui ait purgé l'Histoire de Suisse, des fables dont les autres Historiens l'avoient remplie, & qui ait éclairci avec le plus d'exactitude & de discernement les Antiquitez de ce pais-là. Il étoit né en Suisse; il professa les belles Lettres dans l'Université de Fribourg; & joignit dans la suite à son titre de Professeur, ceux de Conseiller & d'Historiographe de l'Empereur Rodolphe II.

Quant à *Jean Aventin*, nous apprenons par sa vie imprimée au commencement de ce volume, qu'il naquit en 1446, dans une ville de Baviere, appelée *Abensperg*, en Latin *Abusina* ou *Aventinium*. C'est de là qu'il prit le surnom d'*Aventinus*, au lieu de celui de *Thurmaier* qu'il portoit auparavant: en quoi il s'accommoda au goût de son siècle, où ces changemens de noms étoient ordinaires aux Sçavans.

Après avoir fait ses études à Ingolstadt, il vint à Paris, où il prit le degré de Maître-ès-Arts, & profita des leçons de *Jacques le Fèvre d'Estaples* & de *Josse Clischtopeus*, qui fleurissoient alors dans cette Université. Revenu en Allemagne, il fit quelque séjour à Ratisbonne, puis à Vienne en Autriche, où il enseigna pendant quelque temps la Rhétorique & la Poétique. De là il passa en Pologne l'an 1507, & professa publiquement à Cracovie la Langue Greque. Rapellé ensuite à Ingolstadt, lieu de ses premières études, il y donna des preuves de sa doctrine, en y expliquant *le Songe de Scipion*, & les Livres de *la Rhétorique à Herennius*. Sa reputation le fit choisir pour être Precepteur des deux Princes de Baviere *Louis & Ernest*; & il accompagna ce dernier dans le Voyage d'Italie. Ce fut à son retour, qu'il se mit à écrire les Annales de Baviere; Ouvrage où il fit entrer tous les matériaux qu'il avoit rassemblez pour ce dessein, dans ses différens voyages; & à la perfection duquel les deux Princes ses élèves contribuerent de tout leur pouvoir, en lui faisant communiquer les Actes publics & les autres titres qui pouvoient lui être de quelque utilité. Il vécut dans le célibat jusqu'à l'âge de 64 ans, qu'il eut la foiblesse d'épouser une femme sans biens, de mauvaise humeur, & qu'on a-  
voit

voit introduite chez lui en qualité de servante. Les dégoûts d'un mariage si mal assorti précipiterent sa mort, qui arriva quatre ans après, à Ratisbonne, en l'année 1534. On nous donne à la fin de sa Vie un Catalogue de ses Ouvrages, tant imprimez que manuscrits.

*Historia Augusta Imperatorum Romanorum à C. Julio Cæsare usque ad Josephum Imperatorem Augustissimum, ex JOANNIS PETRI LOTICHII Tetrastichis Mnemonicis, & JOANNIS JACOBI HOFFMANNI Tetrastichis, & ejusdem in hæc enarrationibus Historicis. Adduntur singulorum Imperatorum effigies ære scalpto expressæ ex Nummis Christianæ Suecorum Reginae. Addita-  
menta necessaria & integra ommissorum supplementa adjecit HENRICUS CHRISTIANUS HENNINIUS. Amsteladami, apud Stephanum Roger, Petrum Humbert, Petrum de Coup. & Chatelain Fratres. 1710. C'est-à-dire: Histoire des Empereurs Romains depuis Jules Cesar jusqu'à Joseph à present régnant, composée en partie des Quatrains de Jean-Pierre Lotich & de Jean-Jacques Hofmann, en partie des explications historiques de ce dernier, auxquelles Henri Chrétien Hennin a joint les supplémens nécessaires: Ouvrage enrichi des Portraits de tous ces Empereurs, gra-*

JOURNAL DES SÇAVANS.  
ez d'après les Médailles de Christine Reine  
de Suède. A Amsterdam chez Etienne  
Roger, Pierre Humbert, Pierre de  
Coup, & les Freres Chatelain. 1710.  
in fol. pp. 290.

HENRICI HAMELOW J. C. Imperato-  
res Romani à Julio Cæsare usque ad  
Sacratissimum Imperatorem qui nunc  
rerum potitur, carmine perpetuo des-  
cripti. Editio secunda priori emenda-  
tior. Amsteladami, apud eosdem. 1710.  
C'est-à-dire: Histoire abrégée des Empe-  
reurs Romains depuis Jules Cesar jusqu'à  
Joseph, écrite en vers par Henri Hame-  
low J. C. Seconde Edition corrigée. A  
Amsterdam, chez les mêmes Libraires.  
1710. in fol. pp. 29.

**C**E n'est point ici pour la premiere fois  
que paroissent les Portraits des Em-  
pereurs Romains gravez d'après les Mé-  
dailles de Christine Reine de Suède. Or  
tre qu'ils avoient été publiez à Rome  
vivant de cette Princesse, on les grava  
Hollande il y a quelques années,  
l'Exemplaire de Rome, & on les acco-  
mpagna d'explications historiques écrites  
Langue Hollandoise. Cette Edition  
tant de succès, qu'elle a inspiré au  
braires de Hollande le dessein d'en  
une qui pût devenir d'un usage plus

ral ; & c'est dans cette vûë qu'ils ont entrepris celle-ci , dont les explications sont Latines. Voici la méthode qu'on s'y est prescrite.

On a mis d'abord au bas du portrait de chaque Empereur une inscription qui porte le nom du Prince, le lieu de sa naissance, la durée de son regne, les noms des Papes contemporains , & l'année de sa mort. Ensuite vient un Quatrain de la façon de *Jean-Pierre Lotich* Medecin Alleman de Francfort sur le Mein , dans lequel on trouve quelques-uns des principaux traits qui caractérisent l'Empereur dont il est question. A ce premier Quatrain en succede un autre de *Jean-Jacques Hofmann*, qui rassemble aussi quelques circonstances particulieres, souvent différentes de celles que contient le précédent ; de sorte que l'un & l'autre joints ensemble, servent à rappeler les événemens les plus considérables de la vie du Prince auquel ils sont destinez. Ces événemens sont ensuite détailliez plus au long dans une explication historique du même *Hofmann* , laquelle remplit ordinairement le bas de la page, & une partie du revers. Cette explication est suivie d'Observations du même genre, imprimées à deux colonnes en plus petit caractère, & placées d'ordinaire dans le reste de la page qui forme le revers. Ces *Observations* qui sont de M. Hennin con-



nu par divers Ouvrages de Litterature, tiennent lieu de suplément à ce qui est omis dans l'explication historique de *Hofmann*. Du reste, ces deux Auteurs, surtout M. *Hennin*, ne rapportent aucun fait qu'ils ne justifient par de bonnes citations.

Donnons maintenant une notice générale des Empereurs dont se trouvent ici les Portraits. On commence par ceux des douze premiers Césars, après lesquels suivent les Portraits des autres Empereurs, jusqu'à Momylle Augustule, qui fait ici le quatrevingt-quatorzième, & en la personne de qui finit l'Empire d'Occident. La succession des Empereurs continuë par ceux de Constantinople, qui paroissent ici au nombre de vingt & un, c'est-à-dire, depuis Zenon jusqu'à Constantin VI. & Irène; après lesquels vient Charlemagne le Restaurateur de l'Empire en Occident, suivi de tous ses successeurs jusqu'à l'Empereur Joseph aujourd'hui regnant, qui est ici le cinquantième depuis Charlemagne: Ce qui fait en tout une suite de cent soixante-cinq Empereurs.

Celui de tous sur la vie duquel on paroît s'être le plus arrêté, est Frideric III. dont l'article occupe seul dix-huit pages. Ce n'est point Frideric d'Autriche, successeur d'Albert II. & connu vulgairement sous le nom de Frideric III. Le long regne de ce Prince, qui fut de 53 ans,

de quoi remplir un arti-  
 C'est un autre Frideric,  
 & de Lunebourg, qui  
 position de Wenceslas,  
 quelques jours après son é-  
 bit bien qu'un regne si  
 peu de choses à dire;  
 de cet Empereur dont il  
 ent en cet endroit. M.  
 composé l'Article entier  
 s'efforce d'y prouver un  
 e, au sujet de l'Empe-  
 oi de Boheme. La plû-  
 as nous le representent  
 te, un *monstre d'homme*,  
 n *Néron, lâche, poltron*,  
 qui croyoit perduës tou-  
 il ne pouvoit employer  
 pour n'être point inter-  
 fâmes débauches, passoit  
 nits dans les forêts; *plus*  
 t, *de porter la corde au*  
 e *sur la tête*. C'est d'un  
 Hennin, se propose de  
 forte l'apologie; ce qui  
 ai) à discuter ces deux  
 t. S'il est vrai que Wen-  
 ouë n'avoir pas été un  
 , ait été aussi vicieux  
 e dépeindre : 2. Si en  
 ix, soit Divines, soit  
 tout les Loix Germani-  
 ques,

ques, on a pû legitiment déposer cet Empereur.

A l'égard du premier point, l'Auteur répond qu'il y a beaucoup d'apparence que la haine du Clergé pour Wenceslas, fondée sur la protection que celui-ci avoit accordée à Jean Hus, a eu la meilleure part aux accusations dont on l'a chargé. Sur ce principe, il essaye de le justifier sur la plupart des crimes dont on l'accuse, & qui ont principalement rapport aux Ecclesiastiques & aux Moines.

Ces accusations roulent, 1. Sur ce qu'il fit mourir le Moine *Barthold Schwartz*, inventeur de la poudre à canon. 2. Sur ce qu'à la chasse ayant tué un Moine caché dans le bois, croyant que ce fût quelque bête fauve, il répondit à ceux qui lui firent connoître sa méprise : *Qu'un Moine doit demeurer dans son Cloître, sans venir dans les bois habiter & converser avec les bêtes.* 3. Sur ce qu'il avoit enlevé les Reliques des Eglises de Prague. 4. Sur la permission qu'il avoit donnée à Zisca Chef des Hussites, de venger l'affront de sa sœur sur le Clerc qui l'avoit deshonorée. 5. Sur ce qu'il avoit mis au pillage les biens du Clergé, parce qu'à son arrivée à Breslau, où il venoit exprès pour accommoder un différent entre le Clergé & le Peuple, on n'avoit pas voulu recommencer pour lui le Service Divin.

6. Sur

6. Sur ce qu'il avoit chassé de la Bohême & dépouillé de leurs possessions les Freres Teutoniques, comme gens tout à fait inutiles. 7. Sur ce qu'il avoit à sa suite un chien qui au premier signal se jettoit sur les passans, que l'on bernoit ensuite par ordre du Prince pour le rejouir. 8. Sur ce qu'il se faisoit accompagner du Bourreau, qu'il appelloit son *Compere*, & dont effectivement il avoit tenu un enfant en qualité de Parrain. 9. Sur ce qu'étant mal satisfait de son Cuisinier, il avoit commandé qu'on le mît à la broche. 10. Sur ce qu'il se vançoit d'ordinaire parmi ses Courtisans, que s'il se trouvoit jamais present au pillage des villes d'Italie, il abandonneroit tout le butin à ses Soldats, & ne se reserveroit que le vin, menaçant de tuer quiconque seroit assez hardi pour mettre le pied dans une éave, &c. On lui a reproché outre cela, qu'il avoit souillé de ses excremens les Fonts Baptismaux, & l'Autel sur lequel il étoit assis lorsqu'on le couronna Roi de Bohême; on l'accuse de stupidité, d'ivrognerie, d'impudicité, & de plusieurs autres vices.

M. *Hennin* tâche de l'excuser sur la plupart de ces chefs, tantôt en les traitant de calomnies monachales; tantôt en extenuant les faits, ou en y donnant quelque couleur; tantôt en les regardant plutôt

com-

comme des suites de l'ivrognerie , à laquelle il convient que cet Empereur s'abandonnoit un peu trop volontiers, que comme des effets de son mauvais naturel, tantôt en opposant des témoignages d'Historiens non suspects (selon lui) qui détruisent ce que d'autres ont avancé au desavantage du Prince qu'il défend. Il ne tombe nullement d'accord que Wenceslas fût aussi stupide qu'on le veut faire croire; & il prétend que la maniere dont il s'échappa des deux prisons où il fut renfermé, & la ruse dont il se servit pour s'emparer de la Citadelle de Wischerad, démentent la stupidité qu'on lui attribue.

L'Auteur passe de là à l'examen de la seconde question, sçavoir si Wenceslas a pû être légitimement déposé. Il parcourt tous les griefs énoncés dans la Sentence de déposition; & après avoir répondu à chacun de ces griefs en particulier, il fait voir qu'une telle procédure est contre le droit de la Nature, & contre le droit des Gens; qu'elle viole les Loix Civiles, les Loix Divines, & celles de l'Empire Germanique. Il s'appuye sur-tout cela de l'autorité de plusieurs Jurisconsultes, tels que *Thomasius*, *Schurtzfleisch*, &c. & il montre que la déposition des Empereurs Charles le Gros, Adolphe de Nassau, & *Henri IV.* qu'on allegue pour exemples, ne peut autoriser ni justifier un pareil attentat.

tentat. C'est sur quoi nous renvoyons le Lecteur à M. *Hennin* lui-même.

On trouve à la fin de ce volume un petit Poëme de 787 vers, composé par M. *Hamelow*, & qui contient l'Histoire abrégée des Empereurs dont nous venons de parler.

*Maximes sur le Ministère de la Chaire. Par M\*\*\* P. D. L. O. A Paris, chez Damien Beugnié, dans la Grand' Salle du Palais, au Pilier des Consultations, au Lion d'Or. 1711. in 12. pagg. 352.*

**V**OICI un Ouvrage qui expose en abrégé l'objet legitime d'un Prédicateur dans ses fonctions, & les regles qu'il y doit suivre. „ On n'a pas prétendu, „ dit l'Auteur, encherir sur ceux qui ont „ déjà donné des regles de cet important „ Ministère ; on a voulu seulement les „ resserrer, pour les rendre plus vives & „ plus aisées à retenir.„ L'Ouvrage est divisé en deux parties. La premiere traite en général du Prédicateur, & des talens qui lui sont nécessaires ; la seconde traite du Sermon, & des parties qui le composent. Tout cela est renfermé en plusieurs Chapitres, & chaque Chapitre contient diverses maximes, qui forment autant d'articles *separez*. Nous allons en extraire ici *quelques-unes*, pour donner l'idée du Livre.

Dans

Dans le premier Chapitre , où il est parlé de la mission du Prédicateur , l'Auteur remarque que sans cette vocation tous les talens deviennent inutiles. „ Les talens , dit-il , mettent la mission en œuvre , mais ils ne la donnent pas. Elle a même , indépendamment d'eux , son autorité , sa force , son onction ; ce n'est pas assez que la lampe soit allumée , il faut que le Maître la tire de dessous le boisseau. L'esprit de Dieu ne repose que sur ceux que Dieu envoie. „ Quelques pages après , l'Auteur montre que ce n'est ni l'inclination des Peuples , ni celle du Prédicateur , ni l'apparence même d'un grand fruit , qui doit déterminer à un lieu plutôt qu'à un autre , mais la volonté de Dieu , marquée par l'ordre des Supérieurs. Il se plaint qu'on suit souvent d'autres motifs. „ Tel veut exercer son zèle , non pas où il seroit mieux appliqué , mais où il doit éclater davantage , où il doit plus rapporter ; c'est recevoir la mission de son ambition , de son avarice. „

Le second Chapitre traite des talens du Prédicateur. Joindre à la capacité , à la piété , au zèle , de l'esprit , du bon sens , une imagination vive , une mémoire fidelle , une assurance modeste , la présence agréable , le geste aisé , le son de la voix net , une vehemence qui touche & qui émeut.

émeut, c'est assembler les talens de la Chaire; mais le zele est le premier talent, & celui qui met en œuvre tous les autres.

„ Je trouve toûjours du talent, dit l'Au-  
 „ teur, dans celui qui me touche & qui  
 „ me convainc. Dès lors je ne consulte  
 „ plus l'approbation publique; je ne suis  
 „ plus la foule; le fruit regle mon goût..  
 Il blâme ensuite dans les Prédicateurs une trop grande affectation de plaire; mais il ne blâme pas moins une excessive negligence.

„ Dire qu'on prêche à l'Aposto-  
 „ lique, quand faute de génie ou de pré-  
 „ paration on parle pauvrement, c'est  
 „ profaner une expression sainte, & blas-  
 „ phêmer ce qu'on ignore; que ces ne-  
 „ gligens ayent les dons Apostoliques, on  
 „ leur pardonnera leur grossiereté..

Pour censurer avec succès les vices d'autrui, il ne faut pas être vicieux soi-même. La reputation de vertu est le plus insinuant de tous les exordes. D'un cœur desséché il ne sort que des paroles mortes. La seule voix d'un homme qu'on croit saint, réveille des idées pieuses, & donne du poids à ses raisons: son exemple a déjà prouvé que le bien est possible, & même facile. L'Auteur n'aime pas la voye de discussion, celle de l'exemple lui convient mieux, & nul exemple n'est plus près que celui du Prédicateur même. L'exemple

*forme des idées du bien plus distinctes que*



„ le l'aime , & qu'elle voudroit le faire  
 „ aimer. Tel est l'empressement du Pré-  
 „ dicateur pour la Verité; si elle étoit dé-  
 „ goûtante , les cœurs lui seroient fer-  
 „ mez; il se contente de l'orner , sans la  
 „ farder..

La peroraison qui est la conclusion du Sermon , se trouve aussi à la fin des maximes qu'on donne ici au Prédicateur. L'Auteur observe que rien ne doit être plus ménagé ni plus étudié que cette fin , parce qu'ordinairement les dernières impressions restent seules , & qu'elles effacent toutes les autres.

CORNELII ADAMI V. D. M. Damonenfis & Schol. Rect. *Observationes Theologico-Philologicæ, quibus plurima S. Codicis, novi præsertim Fœderis loca ex moribus & ritibus diversarum Gentium illustrantur. C'est-à-dire : Observations Theologiques & Philologiques, où l'on explique plusieurs endroits de l'Écriture, & sur-tout du Nouveau Testament, par les Coûtumes de diverses Nations. Par M. Adami. A Groningue, chez Jean de Velsen. 1710. in 4. pagg. 481.*

**M**R. Adami engagé à deux genres d'Étude qui paroissent d'abord assez opposés, a trouvé le moyen de les réunir, en les dirigeant à une même fin. Les  
 Au-

eurs profanes qu'il a lus, pour se mettre en état d'instruire la jeunesse, lui ont donné lieu de faire diverses découvertes dans l'Ecriture sainte, à laquelle il s'applique en qualité de Ministre. D'un autre côté, le Texte Sacré lui a fait faire sur plusieurs endroits des principaux Auteurs Grecs & Latins, des remarques qui avoient échappé à la plûpart des Interpretes. Ce que renferme ce volume n'est qu'un échantillon de ces découvertes & de ces remarques. Il est partagé en cinq Chapitres.

Le premier traite en général des coutumes & des mœurs des Nations, par rapport à ce qu'en dit l'Ecriture, & de la nécessité de connoître ces coutumes & ces mœurs, si on veut avoir une intelligence parfaite des Auteurs Sacrez. Dans le second, M. Adami examine en particulier les mœurs des Perses, & il tire de tout ce qu'il trouve là-dessus, de quoi éclaircir le Livre d'Esther. Sur ce qu'on y lit, Chap. 1. v. 11. qu'Assuerus étant à table avec tous les Princes de sa Cour, & les Officiers de ses Armées, il commanda à ses Eunuques, de faire venir devant lui la Reine Vasthi, pour faire voir sa beauté à tous ses peuples, & aux premières personnes de sa Cour; nôtre Auteur observe que les Persanes étoient très-belles, selon les Anciens, & que les Reines de

Perse mangeoient avec les Rois. La Reine étoit au festin de Baltassar, décrit dans le Livre de Daniel ; la femme de Darius suivoit ce Prince ; Aspasia accompagna Cyrus dans ses expéditions, est-il croyable qu'elles mangeassent à part ? Mais ce qui semble décider, c'est le Discours que tinrent les Ambassadeurs de Darius à Amyntas Roi de Macedoine. Ils le prièrent de mettre du festin qu'il leur fit, ses femmes & ses enfans ; ajoutant que c'étoit chez les Perses la vraie marque de l'antiquité & de l'hospitalité. A l'égard des femmes qui n'avoient pas le titre de Reine on ne peut pas douter qu'elles n'assistassent aux festins. Il y en a des exemples dans Ælien, & dans Quinte-Curce, cités par M. Adami.

Les remarques du troisième Chapitre regardent l'Évangile de S. Matthieu. En développant les coutumes anciennes auxquelles on fait allusion dans la parabole du festin (Ch. xxii.) où il est dit, que le Roi ayant aperçu un homme qui n'avoit pas la robe nuptiale, le fit chasser ; M. Adami fait voir non-seulement, que la propriété des habits n'étoit pas indifférente en ces occasions, mais aussi que l'on comptoit les conviez, & que l'on excluoit ceux qui étoient de trop. On trouve *quelques* exemples qui prouvent qu'on exigeoit quelquefois certains habits dans le festin

festins. Nous rapporterons un de ces exemples, qui est tiré d'Athenée. Alexandre Roi de Syrie avoit permis à Diogene Philosophe Epicurien, de porter la robe de pourpre, & lui avoit fait present d'une couronne d'or, ornée d'une figure qui representoit la Vertu. Il sçut que Diogene avoit donné sa couronne & sa robe à une femme qu'il aimoit éperduément, appelée Lysiode. La chose lui parut plaisante, & très-propre à fournir une Scene agreable. Il fit donc un festin, où il invita plusieurs personnes considerables, & entre autres Diogene. Dès que celui-ci parut, Alexandre lui dit de se revêtir de sa robe de pourpre, & de mettre sa couronne. L'ordre étoit embarrassant; le Philosophe interdit n'eut pas même le temps de trouver une défaite. Il vit entrer tout à coup au milieu d'une troupe de Musiciennes Lysiode elle-même, parée de sa robe, & ayant en tête sa couronne, & l'effigie de la Vertu. Tout le monde devina ce qui s'étoit passé, & on rit beaucoup aux dépens de l'Epicurien.

Le principal sujet du quatrième Chapitre est le discours que fit saint Paul aux Atheniens, & qu'on lit au Chap. xvii. des Actes des Apôtres. L'Auteur a ramassé dans cet endroit de son Ouvrage un grand nombre de remarques sur la ville d'Athenes, sur les mœurs, & sur la Religion

ligion des Atheniens. Il parle aussi des différentes sectes de Philosophes. Selon lui, Epicure n'a jamais passé pour sçavant; & Zenon avoit emprunté des Juifs une partie de sa doctrine. M. Adami entretient ses Lecteurs, de la méthode que les Areopagites gardoient dans leurs jugemens, & il montre que leurs sentences n'étoient pas toujours justes. Celles du Peuple d'Athenes n'étoient pas quelquefois plus équitables. L'Auteur s'étend fort sur les vices de ce Peuple, principalement sur les vices qui regnoient dans le temps de la prédication de S. Paul. Les plus remarquables étoient l'oïveté, la flaterie, une fausse délicatesse, une espèce de fureur pour les nouveautez & pour les spectacles, une mollesse extrême, une superstition outrée, mais qu'ils tâchoient de rendre délicieuse par toutes sortes de voyes. Ils n'eurent pas de honte, observe M. Adami, d'adorer des Dieux & des Déeses que leurs Sculpteurs & leurs Peintres avoient faits d'après des hommes & des femmes aussi célèbres par leurs débauches que par leur beauté. Alcibiade & Phryné furent de leur temps de fameux modeles de Divinitez. A la fin de ce Chapitre on fait voir que Denys l'Areopagite n'est pas l'Auteur des Livres qui portent son nom.

*M. Adami* a recueilli dans son dernier  
Cha-

e une infinité d'Observations sur  
 & les autres exercices des Anciens;  
 Observations peuvent beaucoup  
 à expliquer quantité d'endroits des  
 es de saint Paul, par exemple, celui-  
*Ne savez-vous pas que quand on court*  
*is la carrière, tous courent, mais un seul*  
*emporte le prix? ... Tous les Athletes gardent*  
*en toutes choses une exacte temperance, &*  
*ependant ce n'est que pour gagner une cou-*  
*ronne corruptible... Pour moi je cours, & je*  
*ne cours pas au hazard; je combats, &*  
*je ne donne pas de coups en l'air. 1. Cor. 9.*

De retentione Actorum Advocato ob  
 salarium non solum competente, in-  
 dultu Magnifici Jurisconsultorum Ordini  
 nis D. JO. FRIDERICUS TROP-  
 PANNER P. P. extraord. & SI-  
 GISMUNDUS GOTLIEB HILLIGER  
 publicè disputabunt D. III. Aprilis.  
 1710. Lipsiæ, litteris Joh. Gasp. Mul-  
 leri. C'est-à-dire: *Du droit qu'ont les*  
*Avocats de retenir les Pièces des Clients*  
*jusqu'au paiement de l'honoraire, Dissert-*  
*ation exposée dans une dispute publique le*  
*trois Avril 1710. Par MM. Troppanne-*  
*ger & Gotlieb Hilliger. A Leipsic,*  
*de l'Imprimerie de Gaspard Muller,*  
 Brochure in 4.

CETTE Dissertation attribue aux Avocats une espece de droit qui semble offenser leur délicatesse. Il s'est introduit parmi eux dans les premiers Tribunaux de France, l'usage honorable de n'intenter aucune action pour la récompense de leurs travaux. Ils se permettent encore moins la précaution intéressée de retenir, faute de payement, les titres & les papiers que les Parties leur ont remis. Ce n'est pas qu'il y ait quelque Loi ou quelque Ordonnance particuliere qui les soumette à la discretion des Plaideurs. Rien ne les exclut à la rigueur d'exiger la retribution attachée à leurs soins ; mais ils croient que leur profession acquiert plus d'indépendance & de noblesse en renonçant volontairement à ce droit, & en se mettant, pour ainsi dire, au dessus de l'action que les Loix donnent en pareil cas.

Cependant comme la différence des païs produit différens usages, on demande ici, par rapport aux mœurs d'Allemagne, si un Avocat peut retenir pour son salaire les papiers de ses Cliens ? Cette question, remarque l'Auteur, auroit été inutile dans le temps où il étoit défendu aux Avocats de Rome de rien exiger de leurs Cliens. La Loi qui contenoit cette défense fut appelée *Cincia*, du nom de

Tribun Cincius, qui l'avoit faite. L'Empereur Auguste y ajouta une peine, & Claudius fixa à une certaine somme ce que l'on pouvoit prendre pour chaque cause. Cette fixation uniforme avoit ses inconveniens. Une grande cause n'étoit pas mieux payée qu'une petite, & il en coûtoit autant au pauvre qu'au riche pour plaider. Dans la suite il a paru convenable de garder sur cette matiere des proportions d'équité, suivant la qualité du travail, & les facultez des Parties. Mais il est toujours certain, dit l'Auteur, que les Avocats n'ont pas moins de droit que les autres Ouvriers de se faire payer de leurs peines. Et de là il s'ensuit, selon lui, que puisqu'ils ont une action pour leur paiement, ils peuvent, lorsqu'ils ne sont pas payez, retenir comme une espece de gage, les titres qu'ils ont entre leurs mains.

Il fonde sa décision sur l'exemple des Marchands & des Ouvriers, dans quelque commerce que ce soit. Un Tailleur, dit-il, n'est pas obligé de livrer un habit, si on ne lui en paye la façon; il peut retenir l'étoffe pour sureté, quoi qu'elle ne soit pas à lui, parce qu'il a acquis un privilege sur cette étoffe, en la façonnant, & qu'il est juste que la valeur de la matiere lui réponde du prix de la forme. D'ailleurs il y a bien moins d'éclat à retenir simplement des Actes, qu'à former



une demande en Justice. Les Avocats occupez des procès d'autrui, méritent qu'on leur en épargne pour eux-mêmes. Il faut leur laisser une voye courte & facile qui les garantisse de l'ingratitude des Cliens, & après tout, les Cliens auroient mauvaise grace de se plaindre de cette loi, puisqu'il ne tient qu'à eux de la rendre inutile, en payant.

Si dans ce Systême l'Avocat n'est pas obligé de se désaisir des Pieces, il ne doit pas non plus répondre du dommage que peut souffrir la Partie qui en est privée, parce qu'enfin il n'a rien à s'imputer en usant d'un droit permis, & qu'il a toujours dépendu du Client de prévenir ce dommage. Il n'y a qu'un seul cas où l'Auteur croit qu'un Avocat ne peut se dispenser de rendre les Pieces, c'est lorsque ces Pieces sont des Actes publics qui interesent le bien de l'Etat : car alors l'interêt public doit prévaloir. Au reste, la précaution dont on parle ici, n'est permise précisément que pour un salaire legitime, le fruit & la récompense du travail. Elle n'a pas lieu pour les gratifications arbitraires, qui dépendent du succès, & encore moins pour ces pactions illicites, qu'on appelle *de quota lisis*. Voilà tout ce que l'Auteur propose pour établir le fondement, ou pour marquer les conditions d'un droit, auquel il sera toujours beau aux Avocats de renoncer. Me-

*Memoires pour servir à l'Histoire de Dauphiné, sous les Dauphins de la Maison de la Tour-du-Pin; où l'on trouve tous les Actes du transport de cette Province à la Couronne de France, avec plusieurs Observations sur les Usages anciens, & sur les Familles: Le tout recueilli des Registres de la Chambre des Comptes, & de divers Cartulaires de la même Province. A Paris, chez Imbert de Bats, Imprimeur-Libraire, rue saint Jacques, à l'Image saint Benoît, au coin de la rue des Mathurins. 1711. in fol. pp. 681.*

**P**ERSONNE n'étoit plus en état de nous fournir de bons Memoires pour l'Histoire de Dauphiné, que le sçavant homme à qui nous devons ce Recueil. La premiere Magistrature qu'il exerce avec tant de distinction dans la Chambre des Comptes de cette Province, l'a mis à portée de consulter les Registres de cette Cour, ainsi que divers autres Actes, tant publics que particuliers, & un discernement exquis joint à l'exactitude la plus scrupuleuse, ont été ses guides, dans le choix & dans l'usage qu'il a fait de ces Pieces. C'est faute de pareils secours ou de pareilles précautions, que ceux qui jusqu'ici se sont proposé d'écrire cette Histoire, y ont si peu réussi. En effet, quel

fond peut-on faire sur des Auteurs accou-  
 tumez à substituer leurs propres conjectu-  
 res aux Titres authentiques dont ils man-  
 quent ; & à nous donner pour des faits  
 constans l'Ouvrage de leur imagina-  
 tion ? Le devoir d'un Historien qui veut  
 servir utilement le Public , demande des  
 dispositions bien différentes. „ Sa prin-  
 „ cipale attention (remarque judicieuse-  
 „ ment l'Auteur) doit être de ménager  
 „ la confiance du Lecteur , de le conduire  
 „ toujours par des voyes sûres , & de lui  
 „ rendre compte à tous momens de la  
 „ route qu'on lui fait tenir. La temerité  
 „ n'est jamais heureuse en ce genre d'é-  
 „ crire , où l'Auteur doit être dans une  
 „ continuelle retenue : il est responsable  
 „ de ce qu'il avance ; il est de plus le  
 „ garant des témoignages qu'il produit :  
 „ c'est une obligation qu'il a contractée  
 „ envers le Public , lorsqu'il s'est chargé  
 „ de l'instruire des choses passées ; la foi  
 „ qu'il en exige ne l'engage pas seulement  
 „ à une critique exacte des faits qu'il  
 „ rapporte , mais aussi des sources d'où  
 „ il les tire.

Un Historien qui se prescrit des loix si  
 severes , n'entreprend pas volontiers de  
 rassembler en un corps tout ce qui con-  
 cerne l'Histoire entière d'un Royaume ou  
 même d'une Province. Il aime mieux se  
 renfermer dans le recit exact & détaillé  
 des

des événemens d'un petit nombre d'années : & c'est aussi le parti qu'a crû devoir prendre l'Auteur de ce Recueil. De là vient qu'on ne trouve ici dans toute son étendue, que cette partie de l'Histoire de Dauphiné, qui comprend le regne du dernier Dauphin; Prince que le transport qu'il fit de ses Etats à l'Auguste Maison de France, rend digne d'une attention particuliere. Le sçavant Auteur ne s'est pourtant pas borné à l'histoire de ce seul Dauphin; il nous fait connoître les predecesseurs de ce Souverain, en remontant jusqu'à Humbert I. Tige de la dernière race des Dauphins. Mais ce qu'il nous en apprend n'est (dit-il) qu'une simple ébauche, qui n'a point encore reçu la forme qu'elle doit avoir, & qu'on espere d'y donner dans une seconde Partie.

Pour rendre compte presentement des différentes Pieces qui composent ce volume; nous dirons qu'on y voit paroître d'abord cinq Discours préliminaires, qui tiennent lieu d'introduction à l'Histoire de Dauphiné, & qui sont precedez d'une Carte Geographique de cette Province, dressée en Latin par M. de l'Isle de l'Académie Royale des Sciences, & suivie d'une Notice où sont expliquez en François les noms des divers lieux marquez sur la Carte. Le premier de ces Discours est destiné à nous découvrir l'origine des

Dauphins de Viennois. Les quatre suivants contiennent une instruction générale sur la forme du Gouvernement établie en Dauphiné sous les Souverains dont il est question dans ces Memoires; c'est à-dire, qu'on y traite de tout ce qui regarde la Justice, la Guerre, les Finances, & les Officiers préposés à l'administration de toutes ces choses. A la suite de chacun de ces Discours sont imprimez en plus petit caractere les divers Titres qui servent à justifier les faits qu'on y a rapportez; après quoi vient un Journal Historique, tiré des Actes inserez dans ces Memoires, & de quelques autres Titres anciens; & qui conduit l'Histoire de Dauphiné depuis l'an 1312, jusqu'à l'an 1355. Ce Journal est suivi d'un Etat de la Maison du dernier Dauphin Humbert II. partagé en trois Titres subdivisez en plusieurs Chapitres. On parle dans les quatre Chapitres du premier Titre, 1. Des Officiers de Justice & de Finance. 2. Des Officiers de la Maison du Dauphin. 3. De la maniere dont on y recevoit les Etrangers. 4. Des Officiers de la Maison de la Dauphine. On traite dans le II. Titre, divisé en deux Chapitres, 1. Du service des Tables, & des distinctions de rang entre les Commensaux. 2. Des torches, des bougies, & de la maniere d'éclairer les Chambres. Le III. Titre contient en

en quatre Chapitres un détail, 1. De la forme & des différentes pieces de l'habillement des hommes & des femmes, tant pour l'été que pour l'hyver. 2. De la chaussure, tant des Officiers que de leurs domestiques. 3. Des fonds employez tous les ans pour la Garderobe de la Dauphine. 4. Des sommes ordonnées pour la Maison de cette Princesse, avec leur évaluation sur le pied de la monnoye courante. C'est par là que se termine la partie historique de cet Ouvrage, qui remplit à peine la moitié du volume. Le reste comprend tous les Titres servans de preuves à l'Histoire des derniers Dauphins, contenuë dans ces Memoires, & rangez selon l'ordre des temps. Ces Titres sont au nombre de 284; ils sont accompagnez de sçavantes Notes destinées à les éclaircir, & dans lesquelles on trouve plusieurs faits historiques, avec diverses particularitez sur les usages du País, & sur les Familles.

Tel est l'ordre que l'Auteur a gardé dans l'arrangement des divers Morceaux qui composent ce Recueil. Nous souhaiterions pouvoir indiquer plus particulièrement tout ce qu'un Ouvrage de cette nature peut offrir de plus curieux & de plus singulier. Mais pour ne point sortir des bornes ordinaires de nos Extraits, nous sommes obligez de nous réduire au détail

de quelques-unes de ces Pièces , sans prétendre néanmoins que cette espèce de préférence puisse former le moindre préjugé au desavantage de celles dont nous ne parlerons pas ; toutes les Pièces de cet Ouvrage ayant une si grande liaison , qu'on ne peut s'instruire parfaitement des unes , sans consulter les autres. Nous commencerons donc par l'extrait du premier Discours , dans lequel l'Auteur a rassemblé avec beaucoup de précision , ce qu'on sçait de plus certain touchant l'origine & la succession des Souverains de Dauphiné.

Il paroît que cet Etat doit ses premiers commencemens au débris du Royaume de Bourgogne , autrement dit le Royaume d'Arles , ou de Provence. Ce Royaume étoit passé à l'Empereur Conrad le Salique , par la donation que lui en avoit faite en 1032, Rodolphe, surnommé le Fainéant , dernier Roi d'Arles , mort sans enfans. L'éloignement de l'Empereur , qui ne pouvoit résider dans ce nouveau Royaume , & les différentes guerres qu'il eut à soutenir , donnerent occasion à quelques Seigneurs du Pais de s'y ériger en Souverains. De ce nombre fut *Guigues le Vieux*, Comte d'Albon , qu'on doit regarder comme le premier qui ait possédé quelques terres aux environs de Grenoble dans cette partie de Dauphiné qu'on a

pelle le *Graisivaudan*. C'est ce qu'on peut inferer du témoignage de saint Hugues Evêque de Grenoble, qui traite même d'usurpation l'établissement de ce nouvel Etat, formé vers l'an 1040. Guigues le Vieux s'étant fait Moine de Cluny, laissa cette Souveraineté à son fils *Guigues le Gras*, qui étant mort en 1080, eut pour successeur *Guigues III*. Ce Prince est le premier qui ait pris le surnom de *Dalphinus*, *Dalphin*, ou *Dauphin*. L'Auteur n'est pas de l'opinion de ceux qui attribuent l'origine de ce surnom au Dauphin que portoient sur leurs Ecus les Comtes de *Graisivaudan*, dans leurs voyages d'outremer; & il croit ce sentiment d'autant moins soutenable, qu'à peine peut-on trouver aucun de ces Princes avant *Humbert I*. qui ait mis un Dauphin dans ses Armes. „ Il est plus vrai-semblable (con-

„ tinuë l'Auteur) que le surnom de Dau-

„ phin que ce *Guigues* dont nous parlons

„ porta le premier, plut assez à ses suc-

„ cesseurs pour l'ajouter à leur nom, &

„ pour s'en faire un Titre, qui s'est con-

„ servé ensuite parmi ses descendans; rien

„ n'étant plus ordinaire en ce temps-là

„ que de voir les noms propres devenir

„ des noms de famille, ou de dignité.

C'est sur quoi l'on nous fait esperer une Dissertation en particulier. *Guigues surnommé Dauphin* fut pere de *Guigues IV*.

qui



qui fut fait Chevalier par l'Empereur Frederic I. dont il épousa une parente, & duquel il obtint une mine d'argent située dans le Briançonnois, & le pouvoir de faire battre monnoye à Césane petite ville bâtie au pied du mont Genevre. Ce Prince ne laissa qu'une fille, en la personne de laquelle finit la premiere Race des Dauphins, surnommez les Comtes d'Albon.

Cette fille, appelée *Beatrix*, épousa en premieres noces Guillaume Comte de S. Gilles, puis se remaria en 1183 avec *Hugues de Bourgogne*, issu de Robert Roi de France. De ce mariage naquit *Guigues André*, dont la premiere femme eut pour dot le Gapençois & l'Ambrunois, qu'il joignit à ses États. Sa seconde femme le fit pere de *Guigues VI.* qui de *Beatrix de Savoye* son épouse, dont il avoit eu le *Faucigny*, laissa *Jean & Anne*. Celle-ci recueillit la succession de son frere mort sans enfans en 1282. Elle avoit épousé dès l'année 1273, *Humbert* Sire de la Tour-du-Pin & de Coligny, qui par la mort de son beau-frere, devint le Souverain de Dauphiné, & fut la tige des Dauphins de la troisieme Race. *Jean* l'ainé des quatre fils de *Humbert I.* succeda à son pere, mort en 1307, dans un Couvent de Chartreux, où il avoit pris l'habit. *Jean* épousa *Beatrix de Hongrie* fille de *Charles Martel* Roi de Hongrie, de la Maison d'Anjou,

jou, & sœur de Clémence seconde femme de Louis Hutin. Il eut deux fils de cette Princesse, l'aîné desquels nommé *Guignes VII.* lui succeda, sous la tutelle de son oncle. C'est de ce Dauphin que la troisième Race de ces Souverains tire son plus grand lustre. En effet, outre l'alliance de Philippe le Long Roi de France, dont il épousa la fille; il se signala par plusieurs actions éclatantes. A peine avoit-il atteint l'âge de 25 ans, qu'il gagna la Bataille de Varey, où il fit prisonniers Robert frere du Duc de Bourgogne, & Jean de Châlons Comte d'Auxerre. Il se trouva de plus à la Bataille de Mont-Cassel, où Philippe de Valois défit les Flamans en 1328. Mais la guerre s'étant rallumée entre le Comte de Savoye & le Dauphin, celui-ci fut tué à trois lieues de Grenoble, devant le Château de la Perriere; & par sa mort laissa ses Etats à son frere, qui fut *Humbert II.*

C'est (comme nous l'avons déjà dit) par rapport à l'Histoire de ce dernier Dauphin, que l'Auteur a ramassé la plupart des Titres qui composent ce volume; & c'est sur ces Pieces authentiques qu'il a dressé un Journal historique du Gouvernement de ce Prince. A juger du caractere de Humbert par les faits spécifiés dans ce Journal, on seroit presque tenté de l'accuser d'imprudence & de legereté  
dans

dans sa conduite, & de dissipation dans ses Finances. L'Auteur ne dissimule point qu'on n'ait fait ces reproches à ce Prince, & qu'on n'y ait même ajouté celui d'avoir eu peu d'inclination pour les armes. Mais il entreprend de le justifier sur ces trois chefs; & c'est à quoi il employe une partie de sa Préface. Nous n'entrerons point dans le détail de cette justification. Nous nous contenterons d'observer avec le sçavant Auteur, que c'est à Humbert que le Dauphiné est redevable des Compagnies de Justice & de Finance qui sont encore aujourd'hui le principal ornement de cette Province, & des fondations de plusieurs Eglises & Monasteres. Mais rien ne doit rendre ce Prince plus digne de consideration à tous les bons François, que le transport qu'il fit de ses Etats au Roi de France Philippe de Valois, à condition que l'heritier présomptif de la Couronne prendroit à l'avenir le titre de Dauphin.

On trouve ici un recit fort circonstancié de cette donation. Les principaux motifs qui paroissent y avoir déterminé Humbert, furent la perte qu'il fit d'un fils unique mort dès l'âge de 2 ans; le peu d'esperance de se voir naître d'autres heritiers; & le desir de procurer à ses peuples une puissante protection. Quelque peu d'apparence qu'il y eût d'abord qu'une pareille dispo-

osition en faveur de la France pût avoir un heureux succès, puisqu'il n'étoit pas vraisemblable que Humbert âgé d'environ trente-un ans, mouvant sans enfans; Philippe de Valois ne rejeta aucune des conditions qui lui furent proposées pour cette succession dès l'année 1343. L'année suivante Jean Duc de Normandie, fils de Philippe de Valois, engagea le Dauphin à passer un autre Acte de transport, qu'on peut appeller un nouveau transport, puisque la désignation du successeur aux Etats de ce Prince y fut changée; c'est-à-dire, que le Duc Jean, fils de France, ses enfans, & toute sa postérité, furent appellez à la succession de Dauphin, au préjudice de Philippe Duc de Orleans, qui étoit nommé pour être son successeur par l'Acte précédent. Mais cette importante affaire ne fut consommée qu'en l'année 1349, au retour d'une Croisade, dont Humbert avoit été le Chef. Ce Prince prit alors la résolution de renoncer à son Royaume, le Roi de France lui envoya des Députez pour le confirmer de plus en plus, par de nouvelles offres, dans le dessein où il étoit d'abdiquer. La Négociation fut commencée à Tournon, dès le mois de Février, & fut continuée pendant tout le mois de Mars à Romans, l'Acte du transport reçût la dernière sanction. On ne s'y attacha pas à suivre

les dispositions contenuës dans les Traitez de 1343, & de 1344, sur-tout à l'égard de la personne du successeur. Le choix tomba sur Charles fils aîné du Duc de Normandie, pour être revêtu dès lors des droits de la Souveraineté, sans reserves & sans conditions, si l'on en excepte la remission des fonds en terres & en argent, stipulée par le même Acte. Il manquoit encore une solemnité à ce Traité, pour être dans toute sa perfection. C'étoit l'entrevûë des Parties, laquelle se fit dans une Assemblée tenuë à Lyon le 16 Juillet. Ce fut là que Humbert fit une cession pure & simple de ses Etats au Prince Charles, & qu'il l'en mit en possession par la *tradition* du Sceptre, de l'Anneau, de la Banniere, & de l'Epée ancienne de Dauphiné.

Il quitta le monde dès le lendemain de cette cérémonie, & prit à Lyon ce jour même l'habit de S. Dominique. Il ne parut plus depuis, que sous le nom de Frere Humbert, se renfermant uniquement dans les exercices du Cloître, & dans la pratique des divoires de son état. Il sortit pour la dernière fois de Dauphiné sur la fin de la même année; & il alla droit à Avignon, où il reçut du Pape les Ordres Sacrez le jour de Noël, dans l'interval des trois Messes. Humbert la celebra ensuite lui-même; & huit jours après

il fut sacré Patriarche d'Alexandrie. Dans la même année il fut créé Administrateur de l'Archevêché de Rheims ; titre qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée à Clermont en Auvergne, le 22 Mai 1355. Son corps fut porté au Couvent des Jacobins de Paris, où il fut inhumé dans le Chœur de leur Eglise, auprès de la Reine Clémence, sœur de Beatrix de Hongrie sa mere. On y voit encore leurs tombeaux aux deux côtez du grand Autel.

Comme l'Auteur s'est appliqué à nous faire connoître plus particulièrement le Dauphin Humbert II. & qu'il s'est engagé pour cela dans une discussion très-curieuse touchant l'œconomie de la maison de ce Prince ; on ne sera peut-être pas fâché de trouver ici quelques-unes de ces particularitez, par lesquelles on puisse juger du reste. Nous avons choisi dans cette vûë ce qui regarde le service des Tables, qui n'est pas l'article le moins intéressant.

On servoit tous les jours regulierement quatre Tables chez le Dauphin ; la première, pour lui, pour les Princes, pour les Barons, & pour les Seigneurs Bannets ; la seconde, pour les Gentilshommes honorez du titre de Chevalier ; la troisième, pour les Aumôniers, & pour tous les Ecuycers de l'Hôtel ; & la quatrième, pour le Commun. Ces Tables n'étoient pas  
ser-

servies des mêmes plats tous les jours de la semaine. Les mets du Dimanche, du Mardi & du Jeudi étoient différens de ceux du Lundi & du Mercredi. On y étoit fort exact sur l'Observation des jours maigres, & le jeûne y avoit passé en règle pour le Vendredi; en sorte qu'on ne faisoit qu'un repas ce jour-là, ainsi que pendant le Carême. Le premier service n'étoit composé que du potage & du bouilli; telle étoit (remarque l'Auteur) la frugalité de ce temps-là: & ce potage n'étoit proprement qu'un bouillon, où chacun pouvoit faire tremper à son gré des tranches d'une espece de pain destiné à cet usage. Le bouilli consistoit en bœuf, mouton, porc frais, ou salé, selon le jour de la semaine. Au second service, on ne presentoit que les mêmes sortes de viandes, préparées différemment, avec quelque volaille rotie, ou en pâté. Les fruits de la saison, tels que le Pais les produisoit sans beaucoup d'art ni de culture, avec du lait & du fromage, faisoient tout l'appareil du dessert. Les viandes étoient les mêmes pour toutes les Tables, à l'exception d'un plat extraordinaire qu'on mettoit devant le Dauphin, & dont il faisoit aux Seigneurs les plus qualifiez de sa table. Le rang & la qualité de chacun se voyoit remarquer à la quantité de viande qu'on servoit devant lui. Elles étoient

entassées sur les plats qu'on presentoit au Dauphin. On ne remplissoit les plats qu'à moitié pour les Seigneurs qui mangeoient avec lui. Cette moitié se partageoit en deux autres pour les Gentilshommes de la seconde table; ainsi les portions diminuant toujours par degrez, ceux de la derniere table se trouvoient réduits au seul necessaire. Le soupé étoit composé à peu près des mêmes plats que l'on servoit au diné, à la reserve du potage, auquel on suppleoit par des poulets rotis, ou par quelques pieces de four, suivant le jour de la semaine. On donnoit regément tous les soirs au Dauphin un plat d'entremets, fort différent (dit l'Auteur) de ce qu'on appelle aujourd'hui de ce nom, & qui consistoit en quelque ragoût apprêté avec plus de soin. Le vin n'étoit pas le même pour toutes les tables, non plus que le pain; l'un & l'autre étoient plus ou moins délicats, selon les personnes & les Tables auxquelles on les destinoit; & l'on observoit les mêmes distinctions pour en regler la quantité. La Dauphine avoit aussi ses quatre Tables, servies comme celles du Dauphin.

Nous ne finirions pas, si nous voulions suivre l'Auteur dans les détails où il entre sur les repas des jours maigres, sur les bougies que l'on employoit pour éclairer les appartemens, sur la forme des habits & de la chaussure, sur les fourrures, les étoffes de prix, les or-



nemens; en un mot, sur-tout ce qui composoit la garderobe de ces Princes. Nous nous contentons d'avoir excité la curiosité du Public, qui trouvera de quoi la satisfaire amplement sur plus d'un article, dans la lecture de cet Ouvrage.

CHRISTOPHORI CELLARII Antiquitates Romanæ ex veterum monumentis ac Legibus Romanis digestæ. Quibus Appendix de Re Romanorum Nummaria & Inscriptionibus accessit. C'est-à-dire : *Les Antiquitez Romaines, tirées des anciens monumens & des Loix Romaines. Par Christophe Cellarius; avec une Addition sur les Médailles & les Inscriptions.* A Hall en Saxe. 1710. in 8. pagg. 90. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

CE petit Ouvrage est une espece d'Introduction aux matieres qui en font le sujet. Il peut être fort utile à ceux qui n'ont encore aucune connoissance des Antiquitez Romaines, & même à ceux qui s'y étant appliquez autrefois, voudroient se rappeler des idées qui ne s'effacent que trop aisément. M. Cellarius l'a partagé en douze Chapitres.

Le premier Chapitre est divisé en trois sections. La premiere fait connoître les *Magistrats* qui ont gouverné Rome de-

la fondation de cette ville jusqu'au  
 temps de Cesar. La seconde traite des  
 nouveaux Magistrats que les Empereurs éta-  
 blirent. Parmi ces Magistrats se trouvent  
 les Procureurs de l'Empereur. On sçait  
 qu'Auguste partagea les Provinces, & que  
 laissant au Senat & au Peuple celles qui  
 étoient tranquilles, il se reserva celles qui  
 ne l'étoient point. Dans les Provinces du  
 Peuple, les Questeurs retinrent leur nom;  
 mais dans les autres leur nom fut changé,  
 & les Empereurs aimerent mieux les ap-  
 peller leurs Procureurs. Ils avoient soin  
 des revenus du Prince; & dans les Pro-  
 vinces qui n'étoient pas assez considera-  
 bles pour avoir un Lieutenant de l'Em-  
 pereur, ils rendoient aussi la Justice. Nous  
 en avons un exemple, remarque M. Cel-  
 larius, dans la personne de Pilate, que  
 Tacite appelle Procureur de Cesar. Dans  
 les derniers temps ces Officiers furent ap-  
 pellez *Rationales*. Il est fait mention dans  
 la troisième section, d'autres Officiers de  
 ces mêmes temps-là, & en particulier du  
*Magister Scriniorum*, qui étoit à peu près,  
 selon l'Auteur, ce qu'est à present le  
 Chancelier; du Préfet du Prétoire, de  
 son Vicaire, & des diverses espèces de  
 Comtes.

Dans le second Chapitre on parle de la  
 Milice Romaine; des Officiers d'Armée,  
 des Legions, des Armes, des Machine<sup>s,</sup>

des Vaisseaux. Les Vaisseaux de guerre des Anciens étoient assez petits pour l'ordinaire, mais ils en avoient beaucoup. Les Républiques de Rome & de Carthage mirent en mer à la première guerre chacune plus de quatre cens Vaisseaux. Le Triomphe, l'Ovation, & les autres récompenses militaires, serment ce Chapitre. Le suivant traite du droit de Bourgeoisie Romaine, des Loix, des Juges, & des Jugemens; des Accusateurs, & des Accusés. Ceux qui plaidoient les causes *Causidici*, étoient d'abord fort différens de ceux à qui on donnoit le nom d'*Advocati*. Ces derniers se présentoient aux Juges en qualité d'amis de l'Accusé; & sans rien dire ils le protegeoient par leur présence. Dans la suite ils employèrent la parole; & insensiblement on les confondit avec les Harangueurs d'office, qu'on appella aussi *Advocati*.

On voit dans le cinquième Chapitre quelle maniere le Peuple Romain fut divisé en Senat, Chevaliers, & Peuple. On y remarque aussi l'origine de la notion générale de ces trois Ordres, & observe que les Fermiers, les Recenseurs, & les autres Publicains, étoient presque tous de l'ordre des Chevaliers. On y voit aussi la distribution du Peuple Romain en Tribus &c. les assemblées, & les Tribus, soit particulieres; & la

ditions, font la matiere du six & septième Chapitre.

Cellarius s'étend dans le huitième, sur les Etudes des Romains. Avant la premiere guerre Punique ils avoient assez d'inclination pour les Lettres; mais après cette Epoque, Rome produisit un grand nombre de Poëtes, d'Historiens, & d'Orateurs, & changea de méthode dans l'éducation de la jeunesse. Un enfant étudioit jusqu'à ce qu'il prit la robe virile, c'est-à-dire, jusqu'à l'âge de 17 ans. Il s'appliquoit d'abord à la Langue Grecque, & c'étoit dans cette Langue qu'on lui enseignoit la Philosophie & la Rhétorique. On ne se déclamoit en cette Langue avant que d'apprendre à déclamer en Latin. L'heureuse conduite, s'écrie là-dessus l'Auteur! nous ne voyons que trop, que ceux qui s'attachent dans leur Langue maternelle à imiter que d'avoir fait de grands progrès dans le Latin, qui est à nôtre égard ce que le Grec à l'égard des Romains, ne parviennent jamais à une solide érudition. Souvent on envoyoit dans les villes Grecques les enfans de condition, afin de les perfectionner dans les Sciences. Athènes, Rhodes, Mitylene, Marseille, étoient pour l'ordinaire remplies de jeunes Romains, qui s'appliquoient sous d'excellens Maîtres, à l'Histoire, au Droit, & à la Philosophie. Leur fin principale étoit

toit de devenir éloquens, parce que l'éloquence conduisoit à tout. A l'âge de dix-sept ans ils alloient à la guerre. Ceux mêmes qui n'avoient nulle envie de parvenir aux dignitez militaires, & qui se propoisoient une vie plus douce, & des honneurs moins perilleux, ne laissoient pas de faire quelques campagnes; ainsi tous les Romains étoient en même temps gens de Lettres, & gens d'Épée. Le bruit des armes ne leur paroïssoit nullement incompatible avec l'attention qu'exigent les Sciences. Ils étudioient dans le Camp, dans les marches. Dès qu'ils étoient de retour à Rome, ils redoubloient leur application; d'abord, afin de parvenir aux dignitez, & ensuite pour se distinguer dans l'administration de la Republique.

Le Chapitre neuvième traite des spectacles; le dixième, des habillemens des Romains; & l'onzième de leurs funerailles. Quoi qu'ils eussent coûtume de brûler les corps de ceux qui mouroient, il y avoit pourtant parmi eux des familles qui avoient droit d'enterrer leurs morts. La famille *Cornelia*, par exemple, jouïssoit de ce privilege. Sylla qui en étoit renonça à son droit par une clause expresse de son testament, & ordonna qu'on brûlât son corps, de peur que par la Loi du Talion, les partisans de Marius ne le détérassent, comme il avoit fait déterrer celui de ce

Consul.

Consul. Dans le dernier Chapitre , où M. Cellarius raconte en peu de mots ce qui se passoit à l'apothéose des Empereurs, il remarque que les Empereurs Chrétiens eurent bien de la peine à abolir cette cérémonie.

L'Addition sur les Médailles & sur les Inscriptions, qu'on a mise à la fin de ce petit volume, ne nous présente rien dont nous puissions faire usage dans cet Extrait.

Dissertatio Medica Inauguralis de Cachexiâ, quam Deo bene dicente, Rectore Magnificentissimo Serenissimoque Principe ac Domino Dn. Philippo Wilhelmo, &c. in alma Fridericiana, gratioso Facultatis Medicæ consensu, sub Præsidio Dn. Georgii Ernesti Staht, Med. Doctor. &c. pro licentia. . . . publicæ Eru-ditorum disquisitioni submittit SEPTI-MUS ANDREAS OPPERMANNUS Marcobreith Francif. *Hale Magdeb. litteris Christ. Henckelii, Acad. Typogr.* C'est-à-dire : *Dissertation en maniere de These, sur la Cachexie. Par André Oppermann. A Hall en Saxe, de l'Imprimerie de Chrétien Henckel. Brochure in 4. pp. 37.*

L'AUTEUR de cette Dissertation com-mence par la définition de la cachexie, ou'il

qu'il appelle une dépravation de toute l'habitude du corps ; puis il examine quel est le temperament, l'âge, & le sexe le plus sujet à cette maladie. Quant au premier point, il soutient que le temperament phlegmatique est plus exposé qu'aucun autre à la cachéxie. Pour ce qui est du second, il remarque que la cachéxie prend moins dans l'enfance que dans les autres âges. Et au regard du troisiéme, que les femmes y sont plus sujettes que les hommes, pour bien des raisons. Après ces réflexions, il fait le détail des maux que la cachéxie entraîne après soi, entre lesquels l'hydropisie tient le premier rang. Quelques personnes confondent mal à propos la cachéxie avec la jaunisse, nôtre Auteur fait voir en quoi consiste la différence de ces deux maladies ; ensuite, pour donner une idée complette de celle dont il parle, il décrit l'état où se trouvent le poulx & les urines de ceux qui sont attequez de ce mal. De là il passe à l'explication des causes de la cachéxie, entre lesquelles il met les grandes pertes de sang, ce qu'il accompagne de réflexions solides & judicieuses ; après quoi il propose les remedes qui conviennent à la cachéxie. Comme ce n'est ici qu'une These, & qu'elle ne renferme rien de particulier, nous ne croyons pas devoir nous étendre davantage. Mais nous ne sçaurions nous

em-

empêcher de remarquer que quoi que les réflexions qu'elle contient ne soient pas nouvelles, elles n'en sont pas moins utiles. Nous ajouterons même que la lecture de cette These ne doit pas être indifférente aux jeunes Medecins. Ils y trouveront, comme en racourci, ce qu'il y a de meilleur sur cette matiere dans divers Auteurs.

Dissertatio Medico-Practica de Asthmate, quam auctoritate gratiosissimi Ordinis Medici Lipsiensis, sub Præsidio Dn. Michaelis Etmulleri, Philos. & Medicinæ Doctoris, &c. die X. April. 1710. publico Eruditorum examini submittit Auctor & respondens JOH. CHRISTIANUS FISCHER Zittaviens. Med. Candidat. *Lipsia, litteris Gofianis.* C'est-à-dire : *Dissertation ou These, sur l'Asthme, &c. Par Jean Chrétien Fischer.* A Leipsic. Brochure in 4. pp. 24.

L'ASTHME est une difficulté de respirer, qui a sa cause ou dans les poulmons, ou dans les autres organes qui servent à la respiration, ou dans l'air même que l'on respire. Cette maladie se divise en trois especes ou degrez, qui sont la *dyspnée*, l'*asthme* proprement dit, & l'*orthopnée*. La *dyspnée* est une courte haleine, peu différente de celle que l'on é-



prouve lorsqu'on a bien couru. L'asthme proprement dit, a quelque chose de plus fort; il est accompagné de sifflement de poitrine, & d'un sentiment qui approche de la suffocation. L'orthopnée, qui est le troisiéme degré de l'asthme fait que l'on ne peut respirer que la tête élevée, sans quoi l'on court risque d'être suffoqué. Ce sont là les premières réflexions par lesquelles commence cette Dissertation. L'Auteur examine ensuite quel est le siege de l'asthme; il remarque que c'est principalement le poumon, avec les parties qui concourent à le faire agir, & que quelquefois c'est en même temps l'estomach, les intestins, le foye, le pancreas, les reins, l'uterus, par la compression que ces parties font au poumon. Il s'agit à présent de sçavoir quelle est la cause prochaine & la cause éloignée de ce mal. L'Auteur fait consister la première dans l'expansion des vésicules pulmonaires, & dans l'obstacle qui s'oppose à l'entrée de l'air. Il trouve la seconde dans tout ce qui est capable de comprimer les organes de la respiration, ou de les embarrasser, & cela lui donne occasion d'entrer dans plusieurs détails importans sur ce qui regarde les différens états des poumons, & les diverses qualitez de l'air; les caractères particuliers de l'asthme, qui est ou sec, ou humide; qui tire son origine ou de l'esto-

l'estomach, ou des poumons; qui est ou periodique, ou continuel, &c. L'examen des signes diagnostiques & prognostiques de cette maladie, occupent ensuite nôtre Auteur, après quoi il fait la recherche des remedes qui y conviennent le mieux.

*Les Regles du Droit civil dans le même ordre qu'elles sont disposées au dernier titre du Digeste, traduites en François, avec des explications & des Commentaires sur chaque regle, & deux Tables très-exactes: l'une, de tous les textes du Droit rapportez & expliquez dans cet Ouvrage; l'autre, de toutes les matieres. Par J. B. DANTOINE, Docteur aux Droits, Avocat en Parlement, & aux Cours de Lyon. A Lyon, chez Leonard Plaignard, rue Merciere, au grand Hercule. 1710. in 4. pagg. 604. sans les Tables.*

**I**L y a dans le Digeste un Livre exprès, de *Regulis Juris*, c'est celui qui termine ce Recueil immense. Les 49 Livres precedens contiennent un nombre infini de décisions sur des cas prévus. Le dernier Livre donne des regles générales pour suppléer à ce que les Loix n'ont pu prévoir; & ce sont ces regles qu'entreprend d'expliquer M. Dantoine, par un Commentaire suivi sur chacune. Il ne se dissimule pas que d'autres Auteurs ont écrit

avant lui sur cette matiere; mais il lui paroît qu'ils en ont écrit superficiellement; & en tout cas, il croit devoir au goût qu'il a pour la Jurisprudence, le soin de rendre ses Observations publiques, pour l'instruction des jeunes gens qui se destinent au Barreau, & il donne en François le texte des Regles, aussi-bien que ses notes, pour la commodité de ceux à qui les traductions peuvent être de quelque secours.

On trouve a la tête de ce Livre un Discours qui sert de Préface. L'Auteur y montre d'abord l'utilité des regles; il traite ensuite de l'usage qu'il en faut faire, & il expose à la fin l'ordre qu'il s'est proposé dans ce Recueil de Regles de Droit, & dans le Commentaire qu'il y a joint.

Il n'est point de science, dit-il, qui n'ait des principes généraux, auxquels les principes particuliers se réduisent; & ces principes généraux sont comme le précis de chaque science. Il falloit donc que la Jurisprudence, qui est la science la plus étendue, à cause du grand nombre de faits & d'évenemens qu'elle est obligée de regler, eût aussi ses principes généraux; & c'est ce qu'on nomme les Regles du Droit, dont le propre est de décider par un seul principe plusieurs questions différentes. La peine qu'a coûté aux Jurisconsultes la composition de ces regles, est un préjugé

avantageux en faveur de l'Ouvrage. Pourroit-on croire que ces grands hommes, ces guides éclairez, ces sages dispensateurs des oracles de la Justice, se fussent donné tant de soins, & qu'ils eussent, pour ainsi dire, épuisé leur génie pour faire des regles générales, s'ils n'eussent compris de quelle importance elles étoient pour la décision des affaires ? Chaque Loi a son objet borné, qui est de décider la difficulté qu'on y propose. La regle, au contraire, n'a point de bornes en un sens ; son objet est de déterminer plusieurs difficultez par une seule décision. En un mot, ajoutel'Auteur, si tous les autres textes du Droit sont autant de matériaux qui composent le Temple de la Justice, on peut dire que les regles sont la base & le fondement de l'édifice. La brieveté, qui est le principal caractère des regles, en augmente encore le mérite : car outre qu'elles en sont plus faciles à retenir, „ il est cer-  
„ tain, dit M. Dantoine, qu'il y a autant  
„ de plaisir de trouver beaucoup de cho-  
„ ses en peu de mots, qu'il y a d'ennui  
„ à ne trouver dans un grand tissu de  
„ mots que peu de chose. Rien ne  
marque mieux au reste le mérite des regles de Droit, que le soin qu'a pris Justinien de les sauver de la reforme générale qu'il a faite de l'ancienne Jurisprudence.

M. Dantoine , après avoir fait l  
des regles de Droit , ne manque pas  
server, que la plus importante de t  
est de sçavoir faire un bon usage  
gles mêmes. Il croit que cela de  
encore une attention & une étude  
culieres, & qu'il ne s'en faut pas fi  
seules lumieres du bon sens. Ce n'  
par de profondes réflexions sur le  
qu'on apprend à concilier les con  
tions apparentes qui s'y rencontrer  
ranger sous la même décision les  
qui ont des principes semblables ;  
rer par des décisions différentes ,  
qui ont des principes différens, &  
perer par de sages adoucissements la  
outrée de certaines Loix. Deux  
persuadent l'Auteur que le seul bo  
ne suffit pas pour bien juger. L'u  
qu'il n'y a personne qui puisse s  
d'en avoir assez pour se passer du  
des Sciences. L'on ne peut pas j  
une ligne est bien droite , sans la  
ter sur le niveau de la regle ; o  
cercle est bien rond, sans le presen  
tour du compas. L'homme est tr  
ble pour marcher sûrement sans  
La seconde raison , c'est que la  
n'est point un don naturel ; la Na  
fait pas seule les Sçavans , elle  
fectionne. Nul n'est né habile T  
gien , ou habile Jurisconsulte ; o

ut au plus en naissant, que des  
ons plus ou moins heureuses pour  
nces. L'Auteur fait extrêmement  
ette réflexion, pour détromper  
ui par un esprit de vanité ou de  
s'imaginent que toute la Juris-  
e est renfermée dans leur Raison  
e.

plique ensuite l'ordre qu'il a donné  
gles. C'est le même précisément  
rouve dans le Digeste. Il n'a pas  
oir rien changer sur ce point; par-  
selon lui, l'essentiel est de bien  
les maximes, & que l'art de les  
est assez indifférent.

Les regles contenuës dans les 50  
du Digeste, il en a rassemblé ici  
es autres, qui sont repanduës dans  
corps du Droit Romain. Il les  
s traduites en François; & au bas  
e & de la version, il a mis dans  
atinité qu'il croit plus claire & plus  
le précis de ce que chacune ren-

Un exemple éclaircira cette mé-

La regle dixième du Livre inti-  
*De Regulis Juris*, est conçue en ces  
: *Secundum naturam est commoda  
re rei eum sequi, quem sequuntur in-  
da.* M. Dantoine met d'un côté ce  
tel qu'on vient de le rapporter; il  
e l'autre côté la version Française,  
termes: *Suivant l'équité naturelle,*

celui

*celui qui supporte les charges, doit retirer les profits.* Et à la suite de cela il place dans un article séparé, & par forme de Sentence, l'essentiel de la regle, qu'il redige ainsi : *Qui sentit onus, debet sentire commodum.* Ce travail ne va, comme on voit, qu'à retrancher quelques mots d'une regle déjà assez courte; & ce retranchement ne regarde que la propre satisfaction de l'Auteur, & le goût qu'il paroît avoir pour la précision : Car dans l'usage, il sera toujours plus naturel & plus sûr de citer les termes de la Loi, que ceux qu'il a jugé à propos d'y substituer.

Il y a deux Tables dans cet Ouvrage : l'une est placée au commencement, & l'autre à la fin. La premiere presente, par ordre alphabétique, tous les textes de Droit qui sont rapportez & expliquez dans le Livre. La seconde indique avec exactitude les principales matieres qui y sont traitées.

CHRISTIANI GRYPHII, Rectoris olim apud Vratislavienses Magdalenæi Apparatus, sive Dissertatio isagogica de Scriptoribus Historiam seculi XVII. illustrantibus. Lipsiæ, apud Thomam Fritsch. 1710. C'est-à-dire : *Dissertation touchant les Auteurs dont on peut tirer des éclaircissements pour l'Histoire du XVII. siècle.* Par Chrétien Gryphe, &c. A Leipzig.

Leipfic, chez Thomas Fritsch. 1710. in 8. pp. 599. sans y comprendre la Table. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

C E n'est point ici une Bibliotheque complete de tous les Auteurs qui concernent l'Histoire du XVII. siecle. Un Recueil de cette nature ne scauroit être l'Ouvrage d'un seul homme. On peut dire néanmoins que M. Gryphe dans l'Essai qu'il nous presente, a poussé l'entreprise assez loin; puisque ce volume contient une Notice d'environ deux mille cinq cens Ecrivains de ce genre. Il ne se contente pas de nous en donner un simple Catalogue, qui nous indique sechement les titres des Ouvrages, les noms des Auteurs, le lieu, l'année, & la forme des Editions; il marque outre cela ce qui distingue ces Editions l'une de l'autre, & celles qui méritent la préférence; il désigne la plupart des Auteurs par quelque circonstance qui les caractérise; il fait connoître plus particulièrement par de courts extraits quelques-unes des Pieces les plus rares & les plus curieuses de ce Recueil, & il porte d'ordinaire son jugement sur les divers Traitez qu'il fait passer en revûë. L'Auteur ne s'est proposé d'autre but dans cette Dissertation que d'épargner le travail à ceux qui voudront étudier ou  
écrire



écrire l'Histoire du dernier siècle , en leur fournissant un guide qui les conduise aux sources où ils doivent puiser. Ces sources qui sont en grand nombre , peuvent se réduire aux articles suivans.

On doit consulter en premier lieu , non-seulement les Histoires générales & les Chroniques des Provinces & des Villes, les Abregez Historiques & Chronologiques, les *Atlas* ou recueils de Cartes Geographiques & Hydrographiques , & de Plans, ou descriptions de Villes , & de petits pays. Il faut de plus , avoir recours aux Eloges des hommes illustres , à leurs Memoires , aux Actes publics , aux Dissertations sur les affaires importantes , aux Lettres écrites par les Grands ou par les Ministres, soit en leur nom , soit au nom des Princes. On peut aussi se servir utilement des différens Etats , des Livres de Genealogie , des Traitez d'Armoiries , & même des Descriptions d'Entrées , de Pompes funébres , de Tournois & de Carrouzels ; sur quoi l'Auteur louë le travail de *Franc. Modius* dans ses deux volumes des *Pandecta Triumphales* , où est rassemblé avec beaucoup de discernement ce qui se trouve sur cette matiere dans les meilleurs Ecrivains. On ne doit pas non plus negliger les Ecrits des Voyageurs , les Journaux historiques , les Mercurès , & les Gazettes ; car (ajoute M. Gryphe) quelque peu de  
fonds

fonds qu'il y ait à faire sur de pareils Ouvrages, un bon esprit ne laisse pas d'en tirer parti, puisque (selon *Pline*) il n'y a point de si mauvais Livre, d'où l'on ne puisse emprunter quelque chose de bon. Il n'y a pas jusqu'aux Poësies, aux Pièces de Theatre, aux Satires, & aux Romans, qui ne puissent être de quelque secours à un Historiographe: l'on sçait (dit l'Auteur, page 285) que *Moliere* a jouié dans son *Amphitryon*, dans son *Tartufe*, & ailleurs, des personnes du premier rang; & que *Barclai* dans son Roman d'*Argenis*, a representé sous des noms déguisez l'état où se trouvoit la France vers la fin du XVI. siecle. C'est à ce même genre d'écrire qu'on doit rapporter les Républiques imaginaires, comme l'*Eudémie* de *Janus Nicius Erythraus*, c'est-à-dire, de *Gio. Vittorio Rossi*.

Tels sont les Livres nécessaires à tout homme qui veut s'instruire à fonds de l'Histoire. Voyons quel arrangement leur donne ici M. Gryphe. Il les distribue d'abord en dix-neuf Chapitres, par rapport aux différens Etats de l'Univers. Il a renfermé dans le I. les Auteurs de l'Histoire universelle du XVII. siecle. Le II. Chapitre est destiné aux Historiens de l'Allemagne & de la Bohême; le III. à ceux de l'Espagne & du Portugal; le IV. à ceux de France; le V. à ceux d'Angle-  
terre.

330 JOURNAL DES SÇAVANS.  
terre, d'Ecoffe, & d'Irlande, les F  
riens des Pais-Bas remplissent le VI.  
pitre ; ceux de la Suisse, le VII.  
d'Italie, le VIII. les Ecrits historique  
cernant la Hongrie & les Provinces  
nes, la Pologne, le Danemark, la  
& la Moscovie, occupent les cin  
pitres suivans. L'Auteur parcour  
cela les Historiens de la Turquie  
Tartarie, dans le XIV. Chapitre  
de la Perse, dans le XV. ceux du  
de Siam, & du reste des Indes  
XVI. & ceux de la Chine & d  
dans le XVII. Les deux dernie  
tres roulent sur les Historiens de  
& de l'Amerique.

A l'égard de l'ordre que s'  
M. Gryphe, dans le détail où  
les Ecrivains qui font le sujet  
de ces Chapitres, nous en all  
un échantillon pour l'Histoire  
d'où l'on pourra se former  
nérale de la méthode qu'obs  
pour tous les autres pais.  
des Historiens de France est  
en treize articles. Dans le  
nus les Ecrivains Chorogra  
à-dire, les Notices de Fr  
nérales que particulieres,  
graphiques de ce Royaume  
férentes Provinces, les  
ques, les Descriptions

teurs qui traitent des Charges, des  
 z, & du Droit public, font la  
 du II. Article. Le III. renferme  
 ealogistes. Dans le IV. viennent  
 oriens généraux, c'est-à-dire, ceux  
 écrit l'Histoire entière du XVII.  
 Ils sont suivis des Historiens par-  
 (Article V.) qui se sont attachez  
 oire d'un seul Roi. On trouve  
 VI. Article ceux qui ont écrit des  
 res, ou les Vies des hommes il-  
 dans le VII. ceux qui ont donné  
 ales ou les Chroniques des Provin-  
 des Villes. On indique dans le  
 es Actes publics, que l'on divise en  
 es, selon qu'ils regardent, 1. le  
 al d'Ancre. 2. le Connétable de Luy-  
 le Cardinal de Richelieu. 4. le  
 Mazarin. 5. les Troubles de 1650.  
 affaires publiques qui les suivirent.  
 dans le IX. Article des Descriptions  
 es & de Pompes funébres; dans le  
 Poèmes, des Ecrits Satiriques, &  
 vrages oratoires, tels que les Elo-  
 Panegyriques, & les Oraisons fu-  
 dans le XI. des Epistolaires; dans  
 de divers Mélanges qui n'ont pu  
 place dans les Articles précédens;  
 le dernier, l'Auteur fait un dé-  
 ment des écrits historiques concer-  
 Lorraine.

*en général quel est le dessein de*

cet Ouvrage. Quant à l'exécution, nous sommes persuadés que l'Auteur en connoît trop les difficultez, pour se flater de les avoir toutes surmontées. Mais quoi qu'il en soit, on doit toujours lui sçavoir beaucoup de gré d'un Essai tel que celui-ci qui peut inviter les Sçavans à travailler de concert pour remplir un projet si utile.

Disputatio Juridica Inauguralis de causis juramentum suppletorium respicientibus; quam, &c. die 4. Junii 1710. placidæ Eruditorum disquisitioni submittit F R I D E R I C U S A R N O L D U S B E C K Lipsiad. Westphalus. *Hala Magdeburgica, Typis Joh. Montagii, Academia Typographi.* C'est-à-dire: *Des cas où il n'est pas permis d'ordonner le serment, Dissertation de Droit pour une dispute publique du 4 Juin 1710. Par Arnaud Beck. A Hall, de l'Imprimerie de Jean Montague. in 4. pagg. 28.*

**L**E serment est d'un grand usage dans les Tribunaux; c'est une ressource que le défaut de preuves rend nécessaire, & qui est fondée sur l'opinion que l'on a de la religion des Parties. Un Juge peut le déferer d'office; il peut attendre aussi qu'il en soit requis. Quelquefois le serment est la seule preuve d'un fait contesté, & par

par là il décide seul la contestation, c'est ce que les Docteurs appellent *Juramentum Purgatorium*. Mais souvent il est employé pour suppléer seulement à ce qui peut manquer aux autres preuves, & c'est ce qu'on nomme ici *Juramentum Suppletorium*. La Dissertation qui fait la matiere de cette These, roule sur cette seconde espece de serment, & explique le cas où il n'est pas permis de l'admettre.

L'Auteur exige d'abord une condition générale, qui est que ce serment ne vienne qu'à la suite des autres preuves, & qu'il trouve déjà, pour ainsi dire, la conviction à moitié faite. Il doit être le supplément, & non pas le moyen principal d'une action.

Cette petite These roule sur deux principes. Le premier, c'est qu'il n'est pas permis d'exposer à la religion du serment ceux de qui on ne peut guères compter d'apprendre la verité par cette voye. Telles sont les personnes infâmes, ou dont la mauvaise vie est publique. La raison qui exclut du serment ces sortes de personnes, c'est qu'on n'a pas assez de confiance en elles, pour croire que la vûe de la Religion puisse leur arracher un aveu contraire à leur intérêt; ainsi c'est les engager à un parjure certain, que de les faire jurer en pareil cas.

Le second principe qui regne dans cette

cette These, c'est que la décision qui naît du serment, ne regarde que les personnes entre qui le serment a été ordonné, ou ceux qui les representent, & qu'elle ne s'étend point à d'autres personnes.

Enfin le serment est défendu dans tous les cas où le fait qu'on prétend prouver par cette voye, n'est pas vrai-semblable, & où il n'y a point d'autre circonstance qui conduise à l'établir.

JOACHIMI MEIERI J. U. L. & in Electorali Pædagogio Gottingensi Prof. P. de Boiorum migrationibus & origine, necnon de claris Bohmeris Dissertationes Epistolice binæ, quarum altera nunc primùm prodiit. *Gottinga, sumptibus Johann. Christophori Konigii Bibliop. Goslariensis. an. 1710.* C'est-à-dire: Deux Dissertations en forme de Lettres, sur les transmigrations & l'origine des Bôiens, & sur les personnes distinguées qui ont porté le nom de Bohmer. Par Joachim Meier. A Gottingue, chez Jean Christ. Konigius. 1710. in 4. pagg. 100. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

CES deux Dissertations peuvent servir de supplément l'une à l'autre, & on voit au commencement de l'Ouvrage, une Addition, qui est, à proprement parler, un supplément de toutes les deux.

Se-

M. Meier, ou plutôt selon les Auteurs, il embrasse le sentiment, les Boïens étoient Celtes d'origine. Sous le Règne d'Ambigat ils quitterent la Gaule Belgique ; & conduits par Sigovese, le fils de ce Monarque, ils traverserent la Germanie, & penetrerent jusques dans l'Étât Hercinienne, où ils fixerent leur demeure. La contrée qu'ils occuperent prit le nom de *Boheme*, c'est-à-dire, *Terre des Boïens*. L'Auteur a raison de remarquer que cette origine des Boïens est beaucoup plus plausible, que celle que leur ont donnée certains Ecrivains Allemands, qui ont osé d'avouer que les Bohémiens sont véritablement Gaulois, ont recours à des Fables. Ils font venir d'Asie les Boïens, par le Règne de Nemus Roi fabuleux, qu'ils leur ont attribué d'être venus en Europe aussitôt après le Déluge. Ils ont placé dès ce temps-là au milieu de l'Étât Hercinienne, d'où ils les font partir pour aller s'habiter dans la Gaule; ensuite ils les ramènent dans leur ancienne demeure. M. Meier croit que les Boïens furent ainsi appellez du nom d'un



nu des Islandois sous le nom de *Bui*, & des Suédois sous celui de *Bo*, *Boo*, ou *Boë*. Il étoit Cimbre ou Danois, & il vivoit au dixième siècle, sous l'empire d'Othon III. dans le temps que Suenon à la barbe fourchuë regnoit en Danemark. C'est un des grands Héros du Nord, & ses actions méritent une Histoire particulière, intitulée, *Bua Saga*, c'est-à-dire, *la Vie de Bojus*. Snorron Sturle le dépeint d'une taille au dessus de l'ordinaire, & il dit que ses forces répondoient à sa hauteur. Il ajoute, que Bojus étoit colere, & même capricieux. Par l'ordre de Suenon il alla attaquer la Norvège avec vingt Vaisseaux. Les *Jarles* ou *Comtes* Haquin & Eric qui gouvernoient alors ce Royaume, s'avancèrent au devant de lui, avec la Flotte Norvégienne, & il se donna sur mer une Bataille sanglante, Bojus fit des actions étonnantes dans ce combat; mais ayant à la fin eu les mains coupées d'un coup qu'il reçut de Sigismond fils de Breste, il désespéra de la victoire, & se jeta dans la mer, avec tous ceux qui combattoient à ses côtez.

Les transmigrations des Boïens, de la manière dont on les considère dans ces Dissertations, sont de deux especes. Les unes sont véritables, & les autres supposées. Les premières sont au nombre de six dans la première Dissertation; on y

en

en ajoute une septième dans la seconde.

La première transmigration est celle dont on a déjà fait mention. Elle arriva du temps de Tarquin le Vieux. La seconde arriva lorsque les Boïens sortant de la Forêt qui les environnoit, se répandirent jusqu'au Danube, & s'établirent dans les pays qu'on a depuis appellez Autriche, Carinthie, Styrie, Tirol, &c. Laziüs les reconnoît & dans la *Marche des Boïens*, & dans divers noms propres de villes, de vallées, & de fleuves, comme *Boyrbach*, *Boitengau*, *Boilach*, *Boisting*, & *Boilstain*. Mais il se trompe lorsqu'il prétend que ces Colonies des Boïens se firent du temps d'Auguste, & sur-tout lorsqu'il entreprend de prouver son opinion par Polybe, qui vivoit long-temps avant cet Empereur. On compte pour la troisième transmigration le passage des Boïens Gaulois en Italie, soit sous la conduite de Bellovese, soit sous la conduite de quelque autre Chef. Ils s'y faisirent de tout le pays qui est entre le Tar, le Po, le Rubicon, & l'Apennin; & après s'y être long-temps maintenus, ils furent enfin exterminés par Scipion Nasica, qui les défit dans une grande Bataille. Ce qui resta, jugea à propos d'aller rejoindre dans la Pannonie & dans l'Illyrie d'autres Gaulois & d'autres Boïens, qui s'y étoient établis; & c'est ce qu'on appelle ici la

quatrième transmigration. Ces Etrangers se mêlerent avec les peuples qu'ils vainquirent; & leur ayant communiqué une partie de leur bravoure, ils se rendirent tous ensemble formidables à toutes les Nations des environs. Ils couvrirent de Soldats la Grece & la Macedoine; ils vainquirent Ptolomée Ceraunus de Softhe-ne; & quoi qu'Antigone eût gagné sur eux une grande victoire, ils ne laisserent pas de conserver leur pais, & de le défendre contre les Getes, jusqu'au temps d'Auguste & de Tibere. Les Boïens firent leur cinquième transmigration lorsqu'ils passerent d'Europe en Asie sous le nom de *Tolistobojas*, à la priere de Nicomede Roi de Bithynie. Ils défirent les ennemis de ce Prince; & depuis ce temps-là il ne se fit plus de guerre en Asie, qu'ils n'y eussent quelque part. Les Tectosages & les Trocmes, autres Gaulois, les accompagnoient, & ils occuperent ensemble la Galatie. Pour parler de la sixième transmigration, il faut revenir aux Boïens de la Forêt Hercinienne. Du temps d'Auguste, Marobode Roi des Marcomans, les attaqua, & se rendit maître de leur pais. Les principaux ne purent souffrir la perte de leur liberté, & aimerent mieux s'éloigner, selon M. Meier, que d'obéir aux Marcomans; mais la plus grande partie du peuple resta dans la Boheme, qui à cause

cause de cela conserva son nom. Ceux qui sortirent, allèrent demeurer sur le bord de l'Inn; & joints aux Boïens de la seconde transmigration qui y regnoient, ils composerent la Nation Bavaroise. Mais avant l'irruption des Marcomans une partie des Boïens de cette seconde transmigration avoit changé de demeure. Les Helvetiens las de leur pais, & voulant en conquerir un plus fertile, avoient engagé 32000 de ces Boïens à les suivre. César défit les uns & les autres, ainsi qu'on le voit dans ses Commentaires; mais comme les Boïens s'étoient extrêmement distinguez par leur valeur, les Æduens demanderent au vainqueur ceux que le fer avoit épargnez, & ils leur donnerent des terres. Voila en abregé les sept veritables transmigrations des Boïens. Les fabuleuses sont celles qu'on leur fait faire d'Arménie en Europe; d'Italie, dans la Pannonie, avant que d'aller s'emparer de la Forêt Hercinienne; de Boheme, dans les Alpes; & de Boheme, dans la Vindelicie, après la Bataille de Tolbiac. Lazzius, & les autres Auteurs de la premiere transmigration fabuleuse, la soutiennent de quelques raisons que M. Meier refute. Ils disent que des Soldats qui avoient suivi l'Empereur Frideric Barberousse en Orient, racontèrent qu'ils avoient trouvé vers l'Arménie, des peuples qui parloient

Bohémien. Ce fait-là, remarque M. Meier, peut être vrai, mais on n'en peut rien conclure par rapport à l'origine des Boïens. On a vû que les Tolistobojos occupèrent une partie de la Galatie, c'étoient apparemment de leurs descendans que les Soldats de Barberouffe entendirent parler. Nous ne nous arrêterons point aux autres raisons de Lazius, elles sont encore plus foibles que celle que nous venons de rapporter.

Les Lecteurs trouveront dans la dernière Partie de chacune de ces deux Dissertations, un Catalogue historique non-seulement de ceux qui ont porté le nom de Bohmer; mais aussi de tous les *Bohm*, *Behm*, *Bohem*, *Bohaim*, & *Behaim*, qui sont venus à la connoissance de M. Meier.

## NOUVELLES DE LITTERATURE.

### DE FLORENCE.

**L**E Pere Dom Valsecchi Benedictin, a publié un Ouvrage dans lequel il veut prouver, 1. Qu'on peut déclarer nulles des Fiançailles contractées par un enfant de famille, à l'insçû de ses parens, avec une fille d'une condition inferieure, quoi que le fils de famille ait abusé de la fiancée en vertu de sa promesse. 2. Que ce fait est de la  
com-

competence du Juge Ecclesiastique. Ce Livre est muni non-seulement de l'approbation de plusieurs Theologiens, mais même de celle de l'Université de Florence.

M. l'Abbé Salvini a publié les Fastes Consulaires de l'Académie de Florence. Cet Ouvrage est curieux. L'Auteur a recherché avec soin tout ce qu'on pouvoit sçavoir de la vie & des Ouvrages de tous les Sçavans qui ont été honorez du Consulat; & tous les plus sçavans & les plus illustres Personages que Florence a produit depuis 160 ans, ont rempli cette Charge. Pour faire voir combien l'Académie étoit contente de cet Ouvrage, elle a conféré le Consulat à l'Auteur pour la seconde fois, quoi qu'il n'y ait que trois ans qu'il soit sorti de cette Charge.

DE NUREMBERG.

IL paroît ici un abrégé de l'Histoire Littéraire de Hongrie, qui contient la vie & les écrits de tous les Sçavans qui se sont rendus illustres par leurs Ouvrages, dans Hongrie, dans la Dalmatie, dans la Croatie, dans la Sclavonie, & dans la Transylvanie. On y a ajouté une liste de tous les Auteurs qui ont écrit sur l'Histoire de Hongrie. \* *Davidis Czwittingeri Specimen Historiæ Hungaricæ Litteratæ virorum eruditiorum clarorum natione Hungarorum, Dalmatiarum, &c. in 4.* P 3 On se trouve à Amsterdam chez les Waesberge,

ques Papes ont écrit touchant les affaires Ecclesiastiques du Royaume de Pologne; & un autre volume composé des Diplomes qui n'ont point encore paru, & qui se trouvent en Pologne, en Hongrie, & en Allemagne.

Un Conseiller d'Etat du Roi Auguste doit publier plusieurs Lettres d'Æneas Sylvius, qui n'ont point encore paru.

M. Erdmann Uhsen fait imprimer une Histoire Ecclesiastique du seize & du dix-septième siècle, en Allemand.

#### DE QUEDLINBOURG.

**M**R. Kettner Docteur & Ministre de cette Ville, a publié en Allemand l'Histoire de l'Abbaye de Quedlinbourg. Cet Auteur a poussé ses recherches aussi loin qu'il a pû; & tout ce qu'il avance est fondé sur des Diplomes qu'il rapporte. Il y a fait graver les médailles qui ont été frappées à l'occasion de cette Abbaye; les portraits des Abbez, &c.

#### DE HALL.

**L**Es Missionnaires que le Roi de Danemark a envoyez sur les côtes de Comandel, ont fait une Relation fort ample de leur Negotiation, & des progrès qu'ils prétendent avoir fait dans la conversion de ces Peuples. Ils ont traduit le N. Testament en Langue Malabare, & ils ont

oyé cette traduction dans cette Ville y être imprimée, avec un Dictionnaire de cette Langue. Ils ont trouvé plusieurs Manuscrits en Langue Malabare, ont traduit quelques-uns en Allemand, qu'on doit mettre incessamment à presse.

**TARGARDENPOMERANIE.**

Monsieur Hufelitt Docteur en Médecine, entreprend de donner au Pune Bibliographie Universelle. \* Il a parcouru presque tous les Catalogues & presque tous les Bibliographes, & il se propose de publier tous ces Écrivains dans un seul Ouvrage. Il les publiera d'abord selon l'ordre des Matières, & ensuite selon l'ordre des Auteurs.

Le Catalogue par ordre de matière sera accompagné de deux Indices, l'un desquels contiendra les noms des Auteurs, & l'autre le titre du Livre, pour aider à ceux qui se souviendront point du nom de l'Auteur; & le Catalogue des Auteurs aura deux Indices. Le premier indiquera les Matières; le second, les titres des Livres.

M. Hufelitt doit publier incessamment la Classe des Philosophes. Elle ne contiendra, dit-il, que dix ou douze articles. Cependant elle comprendra les

P 5

Geo-

On trouve son Projet chez les Woesberge. Il est intitulé *Mauritii Hufelitti M. D. Cogitata de Bibliothecæ Materialium ac Auctorum Moderno Seculo con-*  
*spectu ac resurpanda per Epistolam communicata.* Jenæ.



Geographes, les Chronologiftes, l'Histoire Eccleſiaſtique, l'Histoire Grecque, l'Histoire Byzantine, l'Histoire des Turcs, l'Histoire Romaine, l'Histoire d'Italie, l'Histoire de France, l'Histoire de toutes les Provinces de l'Allemagne, l'Histoire d'Angleterre, l'Histoire d'Eſpagne, l'Histoire d'Asie, l'Histoire d'Afrique, l'Histoire, du nouveau Monde, les Voyages, les Bibliothegraphes, les Philoſophes, les Grammairiens, les Dictionnaires, les Orateurs, les Poètes, & les Philologues.

## D O X F O R D.

**M**R. Hearne vient de publier le premier volume de l'Itineraire de Leland, qu'il a tiré d'un Manuſcrit de la Bibliothèque Bodleienne. On trouve à la fin de ce volume deux petites Pieces, dont l'une eſt intitulée, *Les Etreennes*. C'eſt un Ouvrage du même Auteur. L'autre eſt un *Discours* ſur quelques Antiquitez qui ont été trouvées dans la Province d'Yorck.

M. Halley a enfin publié le *Traité des Sections Coniques d'Apollonius Pergæus*. *Apollonii Pergæi Conicorum Libri VIII. quorum quatuor priores Gr. Lat. cum Pappi Lemmatis & Eutocii Aſcalonita Commentariis nunc primum Græcè editi, doin tres poſteriores nempe V. VI. & VII. ex Arabico ſermone (quo ſolo extant) in Latinum converſum Lemmatis Pappi Gr. Lat. in eoſdem. Sub-*  
jici-

*restitur Liber octavus, qui olim periit, restitutus. Operâ & studio Edm. Halleii, apud Oxonianses Geometriae Professoris Savilliani. Accesserunt Sereni Antissensis Libri duo de Sectione Cylindri & Coni, Gr. Lat. non antea vîst. fol.*

## D E L O N D R E S.

ON a publié les Oeuvres du Docteur Stillingfleet Evêque de Worcester, en six volumes in fol. On y a joint la vie de l'Auteur, qui se vendra séparément dans un volume in 8. en faveur de ceux qui ne voudront point faire la dépense d'acheter les six volumes in fol.

M. Des Maizeaux va faire imprimer en Hollande la Vie de M. de Saint Evremond. L'Auteur nous fait esperer que cette Edition sera incomparablement plus correcte, & même plus ample que celle qu'on a publiée ici, parce que les Imprimeurs Anglois, dit-il, l'ont toute défigurée. Elle se vendra séparément, pour faire plaisir à ceux qui ont déjà le Recueil des Oeuvres de cet Auteur.

M. le Docteur Wake presentement Evêque de Lincoln, a publié une seconde Edition de sa traduction Angloise des Epîtres de saint Barnabé, de saint Ignace, de saint Clement, & de saint Polycarpe; du Pasteur d'Hermas, & du martyre de saint Ignace & de saint Polycarpe. On trouve

à la tête de ce Livre un Discours très-instructif sur toutes ces Pièces.

On a aussi publié une seconde Edition du Traité de l'origine & de l'institution du Gouvernement Civil, par M. Hoadley.

Il y a quelque temps que Madame Manley publia un second volume de sa Satyre, intitulée, *Memoires de la nouvelle Atlantide*. Elle vient d'en publier le troisième : mais comme on avoit voulu lui faire des affaires sur les deux premiers Tomes ; pour se cacher avec plus de soin dans celui-ci, elle lui a donné ce titre, *Memoirs of Europe, &c.* C'est à-dire : *Memoires de l'Europe vers la fin du huitième siècle, écrits par Eginard, Secrétaire & Favori de Charlemagne ; & mis en Anglois par le Traducteur de la nouvelle Atlantide*. On a imprimé la Clef de cet Ouvrage, laquelle se vend sous le manteau.

On a publié un nouveau Livre de Médecine, dont voici le titre : *D. Davidis Hamilton Equitis Aurati, Regalis Collegii Medicorum Londinensium, Regiæque Societatis Socii, necnon Magnæ Britannia Reginae Medici ordinarii, Tractatus duplex, prior de Praxeos regulis ; alter, de Febre miliari. Accessit Febris miliaris Historiarum Fasciculus.* in 8.

M. Hill Auteur du Voyage de Turquie, doit faire imprimer en vers Anglois la *Jerusalem* du Tasse, en deux volumes in 8.

Il en a publié le Prodrome, pour exciter les Sçavans à prendre des souscriptions.

On vient de reïmprimer *The Peerage of England, &c.* C'est-à-dire : *L'Etat present des Pairs d'Angleterre, contenant leurs genealogies, leurs creations, les principales actions de leurs vies, &c.* Cette seconde Edition est plus ample & plus exacte que la premiere, & l'on y a ajouté les armes de chaque Pair gravées en bois.

On a publié, une nouvelle Edition \* du Recueil des Lettres des hommes obscurs, par Ulric Hutten; on y a joint la Satire de Beze contre le Président Lizet, & deux petites Pieces en vers François contre le même Président. *Epistolarum obscurorum Virorum ad D. M. Ortuinum Gratium volumina II. exstant multis Libris conglutinata quot unus pinguis cocus per decem annos, oves, boves, sues, grues, passeris, anseres, &c. coquere, vel aliquis famosus calefactor centum magna hypocausta per viginti annos, ab eis calefacere posset. Accesserunt huic Editioni Epistola Magistri Benedicli Passavantii ad D. Petrum Lysetum; & la Complainte de Messire Pierre Lizet sur le trépas de son feu nez.*

Il manque une Préface à la tête de cette dernière Piece : car tout le monde n'entendra pas ce dont il s'agit dans cette Satyre.

Il y a déjà quelque temps qu'il paroît

P 7

\* Elle se trouve à Amsterdam chez les Waeberge.

ici un petit in 8. de 158 pages, intitulé : AN ENGLISH-SAXON HOMILY, &c. C'est-à-dire : *Homelie Anglo-Saxone sur le jour de la naissance de S. Gregoire, de laquelle on se servoit anciennement dans l'Eglise Anglo-Saxone, contenant l'Histoire de la Conversion des Anglois du Paganisme au Christianisme, traduit en Anglois moderne, avec des notes, par Elizabeth Elstob.* Il paroît par cet Ouvrage, que Mlle Elstob sçait non-seulement la Langue Saxone, mais que la Langue Latine & la Langue Grecque ne lui sont pas inconnues. Dans la Préface, qui contient 60 pages, elle répond d'une manière également sensée & modeste, à certaines personnes de l'un & de l'autre sexe, qui trouvent mauvais que les femmes s'appliquent aux Sciences & à l'étude des Langues, comme si l'ignorance devoit être leur partage. Elle dit que les Dames perdent plus de temps aux spectacles, à des visites, & à d'autres choses inutiles, que ne demanderoit une étude qui cultiveroit leur esprit, & perfectionneroit leur Raison. Après cela, elle exhorte en particulier les Dames Angloises à étudier la Langue Saxone, qui est celle de leurs ancêtres. Elles s'instruiront non-seulement des Loix & des Coutumes de leurs peres dans cette étude, dit-elle, elles y trouveront encore de quoi nourrir leur zele & leur piété.

Mademoiselle Elstob expose ensuite les motifs

motifs qui l'ont engagée à traduire cette Homelie. Elle rend compte des différens Manuscrits qu'elle a consultez pour rendre sa traduction la plus correcte qu'il étoit possible. Elle fait l'éloge de saint Gregoire, & celui du Moine Augustin, que ce Pape envoya aux Anglo-Saxons, pour les convertir au Christianisme. Elle justifie le procedé de saint Gregoire, & la conduite du Moine Augustin, contre quelques Auteurs qui n'en ont pas jugé d'une maniere assez favorable. Elle rapporte quelques morceaux de la Liturgie des Saxons, & quelques passages de Bède, par lesquels elle tâche de prouver que les Saxons étoient dans les mêmes sentimens que l'Eglise Anglicane enseigne depuis la Reformation, tant à l'égard des principaux articles de la Foi, qu'à l'égard de la lecture de l'Ecriture sainte en Langue vulgaire, de la Suprématie du Pape, du culte des Images, &c. Après ces Observations, Mademoiselle Elstob dit que l'Homelie qu'elle nous donne est une de celles que le Moine Alfrik Saxon, avoit composées pour l'usage de l'Eglise Saxonne. Elle est dédiée à Sigeric Archevêque de Cantorberi, auquel Alfrik a succédé.

Après cette Préface suit l'Homelie, imprimée à deux colonnes, le Saxon d'un côté, & l'Anglois de l'autre, avec des notes au bas des pages. On y a joint

ici un petit in 8. de

AN ENGLISH-SAXON

C'est-à-dire : *Home*

*jour de la naissance de*

*le on se servoit ancienne*

*Saxone, contenant l'histoire*

*des Anglois du Paganisme*

*traduit en Anglois moderne*

*par Elizabeth Elstob.*

vrage, que Mlle El

ment la Langue Sax

gue Latine & la La

font pas inconnues.

contient 60 pages, &

niere également sen

taines personnes de

qui trouvent mauva

pliquent aux Sciences

gues, comme si l'y

leur partage. Elle di

dent plus de temps

visites, & à d'autre

ne demanderoit une

leur esprit, & perfec

Après cela, elle exh

Dames Angloises à

Saxone, qui est ce

Elles s'instruiron

& des Coutumes de

étude, dit-elle, elles

quoi nourrir leur ze

Mademoiselle Elst

JOURNAL DES SAVANS

de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de

de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de

de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de

de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de

de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de

de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de

de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de

de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de

de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de

de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de

de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de  
de la langue Latine, & de

par l'Enthouſiaſme , L'Effai ſur l'uſage  
 illeria, &c.

D E L A H A Y E.

Aymon , connu par le Theatre de  
 our de Rome , qu'il a publié en  
 ns le nom de Prêlat domeſtique  
 par les Monumens authentiques  
 ion des Grecs , & par quelques  
 ouvrages , vient de publier un  
 titulé : Tous les Synodes Natio-  
 Eglifes Reformées de France ,  
 a joint des Mandemens Roy-  
 plusieurs Lettres politiques ſur  
 Synodales , intitulées , Doc-  
 , morale , diſcipline , cas de  
 erreurs , impiété , vices , deſ-  
 oſtaſies , cenſures , ſuſpenſions ,  
 griefs , appels , débats , pro-  
 crets & jugemens définitifs , con-  
 Edits de pacification , & leurs  
 ; les places de ſuretè , & leurs  
 ; les Chambres mi-parties ,  
 Conſeillers ; les aſſemblées poli-  
 & leurs privilèges ; les Universi-  
 leurs Profefſeurs ; les Colleges ,  
 Regens ; les Eglifes , & leurs  
 les Conſiſtoires , & leurs Mem-  
 Colloques ; & leurs départe-  
 Synodes , & leurs Modera-  
 ints , Commiſſaires , Députez ,



joint une traduction Latine , composée par M. Elstob , frere de Mademoiselle Elstob. Après suit un Appendice , qui contient plusieurs Lettres de saint Gregoire , accompagnées de remarques qui servent à expliquer & à illustrer l'Homelie. Cet Ouvrage est fort bien imprimé , il est accompagné de vignettes fort proprement gravées.

Mademoiselle Elstob nous apprend dans sa Préface , que M. le Docteur Smith Chanoine de Durham , travaille à une nouvelle Edition des Oeuvres de Bède , laquelle sera très-exacte.

Il paroît un Ouvrage imprimé : *Soliloquy or advice to an Author, &c.* C'est-à-dire : *Soliloque , ou Avis aux Auteurs.* in 8. pp. 196. L'Imprimeur a mis à la tête de ce Livre un Avertissement , dans lequel il avertit les Lecteurs , que cet Ouvrage n'est que l'essai d'un gros Traité , que l'Auteur publiera incessamment. Ces Avis contiennent des réflexions sur la plûpart des Sciences. Il s'y rencontre quelques traits assez vifs sur la Theologie & sur la Politique. L'Auteur a donné le titre de Soliloque à son Ouvrage , parce qu'il souhaiteroit qu'un Auteur s'appliquât à bien entrer en lui-même , & à se bien connoître. On croit que cet Auteur est le même que celui qui nous a donné *Les Moralistes* , La  
Let-

Enthouſiaſme , L'Effai ſur l'uſage  
ia, &c.

DE LA HAYE.

. Aymon , connu par le Theatre de  
a Cour de Rome , qu'il a publié en  
ſous le nom de Prêlat domeſtique  
pe ; par les Monumens authentiques  
Religion des Grecs , & par quelques  
Ouvrages , vient de publier un  
intitulé : Tous les Synodes Natio-  
des Eglifes Reformées de France ,  
ls on a joint des Mandemens Roy-  
& pluſieurs Lettres politiques ſur  
atières Synodales , intitulées , Doc-  
culte , morale , diſcipline , cas de  
nce , erreurs , impiété , vices , deſ-  
, apoſtaſies , cenſures , ſuſpenſions ,  
êmes , griefs , appels , débats , pro-  
s , decrets & jugemens définitifs , con-  
t les Edits de pacification , & leurs  
tions ; les places de ſureté , & leurs  
rneurs ; les Chambres mi-parties ,  
ers Conſeillers ; les aſſemblées poli-  
, & leurs privilèges ; les Universi-  
& leurs Professeurs ; les Colleges ,  
ers Regens ; les Eglifes , & leurs  
rs ; les Conſiſtoires , & leurs Mem-  
les Colloques ; & leurs départe-  
; les Synodes , & leurs Modera-  
, Ajoins , Commiſſaires , Députez ,

Et Secretaires, qui ont approuvé ces Actes; mis au jour en deux volumes in 4.

Il parut à Londres en 1692, un semblable Ouvrage en Anglois, publié par M. Jean Quick Ministre de Londres, qui y avoit ajouté quelques Notes. L'Édition que nous annonçons contient les Actes selon l'original François. Les Notes sont les mêmes que celles de l'Édition Angloise. M. Aymon n'a fait que les traduire; & il a suivi l'Auteur Anglois avec tant de scrupule, qu'il a traduit jusqu'aux fautes.

Ce qu'il y a de nouveau dans cette Edition, consiste, 1. Dans une Préface que l'Auteur appelle *Symbolique & Apologetique*. Il dit que la copie sur laquelle il a fait imprimer ce Recueil, lui a été communiquée par M. Maurice le Leu de Wilhem, Président du Conseil Souverain de Brabant à la Haye, fils de M. David le Leu de Wilhem, Conseiller du Conseil des Princes d'Orange. Ce dernier l'avoit eu, dit M. Aymon, des Ministres de Charenton, qui lui avoient confié l'Exemplaire original des vingt-six premiers Synodes revus & corrigés l'an 1637, par ordre du Synode d'Aiençon. Le reste de la Préface est employé à prouver l'utilité des Synodes & des assemblées Ecclesiastiques. 2. En quante Lettres du Cardinal Prosper  
de

te Croix , & d'une Lettre de  
 ine de Medicis à M. de Renes son  
 assadeur auprès de l'Empereur. Les  
 tres du Cardinal de Sainte Croix  
 t en Italien & en François, de la tra-  
 ction de M. Aymon. Il assure dans  
 Préface , que ces Lettres ont été tirées  
 es Mss. originaux de la Bibliotheque du  
 Vatican ; c'est ce qu'il aura peine à per-  
 suader à ceux qui connoissent la reputa-  
 tion que M. Aymon s'est acquise.

## D E P A R I S.

N O U S avons rendu compte de la nou-  
 velle Edition de l'Histoire des Ordres  
 Religieux publiée à Rouen par M. Her-  
 mant Curé de Maltot. Un Religieux qui  
 travaille depuis long-temps à un même  
 Ouvrage , vient d'en publier le Prodro-  
 me, sous ce titre : *Lettre du P. Hippolyte  
 Helyot, Religieux Penitent du troisième Ordre  
 de S. François, du Couvent de Picpus, sur  
 la nouvelle Edition de l'Histoire des Ordres  
 Religieux, de M. Hermant, Curé de Mal-  
 tot, en Normandie.* A Paris, chez J. B.  
 Coignard, chez Michel Brunet, & chez  
 Nicolas Gouffelin. 1710. in 4. pp. 26.

Pour donner plus de poids à l'Histoire  
 des Ordres Religieux que le P. Helyot  
 se propose de publier incessamment, il  
 fait plusieurs remarques critiques sur cel-

le

le que M. Hermant vient de publier.

1. Il dit que cette seconde Edition est pres- que la même que la premiere, publiée en 1697, quoi que l'Auteur veuille faire entendre qu'elle est beaucoup augmentée.

„ Toutes ces augmentations consistent ,  
 „ dit-il, en ce qu'il s'est plus étendu sur quel-  
 „ ques vies de Fondateurs qu'il n'avoit  
 „ fait dans la premiere Edition; en ce  
 „ qu'il a donné des catalogues de Monaf-  
 „ teres en France, qui se trouvoient déjà  
 „ imprimez pour la plupart dans la Clef  
 „ du grand Pouillé de France de M. Dou-  
 „ jat; en ce qu'il a ajouté de nouveau,  
 „ mais en petit nombre quelques Ordres  
 „ & Congregations qui avoient été omis  
 „ dans la premiere Edition.

2. Il prétend qu'il a suivi aveuglément le sentiment de quelques Auteurs, sans s'être donné la peine d'examiner si ces Auteurs ne se sont point trompez. On s'apperçoit bien, par exemple, dit-il, que parlant de l'Ordre des Silvestrins, il a suivi M. Baillet dans ce que ce sçavant Critique en avoit dit dans la vie de S. Silvestre Gozzolin leur Fondateur. Car il dit, avec M. Baillet, que S. Silvestre alla à Rome en 1248, pour faire approuver son Ordre par le Pape Innocent IV. & que non-seulement il obtint la confirmation de son Ordre, mais qu'on lui donna même une maison dans Rome.

qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de S. Jacques, au delà du Tibre. Cependant le Pape s'étoit retiré en France dès l'an 1244, & ne retourna à Rome qu'en 1252. Ce ne fut donc point à Rome que saint Silvestre obtint la confirmation de son Ordre, puisque le Pape n'y étoit point alors, ni en France en 1248, puisque cette Bulle de confirmation est datée de Lyon le 27 Juin de l'année 1247, la cinquième du Pontificat d'Innocent IV.

3. Il l'accuse d'avoir eu trop de confiance aux Mémoires qui lui ont été fournis, dont quelques-uns lui devoient être suspects. Par exemple, le P. Helyot croit qu'il a copié tout ce qu'il dit des Guillemites & des Religieux de S. Paul premier Hermite, sur des Mémoires que lui ont fournis les Hermites de saint Augustin, & il prétend que ces Mémoires ne sont point exacts.

4. Il prétend qu'il y a des fautes grossières dans plusieurs endroits de l'Histoire de M. Hermant. Cet Auteur dit, par exemple, qu'il n'y a en France que cinq Couvents de Camaldules, qui sont Gros-Bois, le Val-Jésus, Bessé, la Flotte, & le Mont Valerien, près Paris. Le P. Helyot remarque deux fautes dans cet endroit. 1. Il n'y a point de Camaldules au Mont Valerien près Paris; ils y furent

appelés.

appelez en 1670, mais ils n'y resterent que deux ans. 2. Il y a encore en France deux Maisons de cet Ordre; sçavoir, Rogat en Bretagne, & l'Abbaye de l'Isle Chauvet en Poitou, dont M. Hermant ne fait aucune mention.

Après ces remarques le Pere Helyot donne une idée de l'Histoire des Ordres Religieux qu'il doit incessamment publier.

„ Pour moi, dit-il, je donnerai une con-  
 „ noissance assez ample de l'origine des  
 „ Ordres Religieux, de leur progrès, des  
 „ événemens les plus singuliers qui y  
 „ sont arrivez, & de leurs principales Ob-  
 „ servances. Je parlerai des différentes re-  
 „ formes qui y ont été introduites, qui  
 „ ont formé comme autant d'Ordres par-  
 „ ticuliers par la diversité des habillemens  
 „ & des observances. Je donnerai les vies  
 „ des Fondateurs & Reformateurs. Je  
 „ parlerai aussi des Ordres Militaires, &  
 „ j'y joindrai plus de 400 figures, qui re-  
 „ presenteront tous les habillemens de ces  
 „ Ordres & Congrégations. “

L'Ouvrage sera in fol. Il est tout prêt à imprimer, & il ne tient qu'aux Libraires, dit l'Auteur. Il prie ceux qui ont dans leurs cabinets d'anciens habillemens de Religieux, de lui en envoyer un dessein, & de l'adresser à quelqu'un des *Libraires* chez qui se vend cette Lettre.

# A B L E

## S L I V R E S, &c.

M A R S 1711.

E P. BALTUS, <i>Défense des SS. Peres accusés de Platonisme</i>	243
F R E I N D, <i>Emmenologia.</i>	255
<i>Explication Historique des Fables.</i>	261
J O. A V E N T I N I <i>Annales Boiorum, &amp;c.</i>	269
<i>Historia Augusta Imperatorum Rom. à C. Julio Cæsare usque ad Josephum Impe- ratorem.</i>	275
H E N R. H A M E L O W <i>Imperatores Rom. carmine descripti.</i>	276
<i>Maximes sur le Ministère de la Chaire.</i>	283
C O R N. A D A M I <i>Observationes Theolo- gico-Philologicæ.</i>	288
J O. F R I D. T R O P P A N N E G E R, & S I G. G O T L. H I L L I G E R, <i>de Re- tentione Actorum Advocato ob salariam non solum competentem.</i>	293
<i>Memoires pour servir à l'Histoire de Dauphiné, sous les Dauphins de la Maison de la Tour- du-Pin.</i>	297
C H R I S T O P H. C E L L A R I I <i>Antiquita- tes Romanæ.</i>	312
S E P T. A N D R. O P P E R M A N N I <i>Dif- sertatio Medica de Cachexiâ.</i>	317

Jo.



## T A B L E.

JO. CHRIST. FISCHER Dissertatio Medico-Practica de Asthmate.	319
J. B. DANTOINE, <i>Les Règles du Droit Civil.</i>	321
CHRIST. GRYPHII Apparatus sive Dissertatio de Scriptoribus Historiam seculi XVII. illustrantibus.	326
FRID. ARNOLD. BECK Dissertatio Juridica de Causis Juramentum supplementarium respicientibus.	332
JOACHIMI MEIERI de Boiorum Migrationibus &c. Dissertationes.	334
<i>Nouvelles de Litterature.</i>	340

---

### *Fautes à corriger.*

Page 303 ligne 8, eut pour successeur *Guignes III.*  
*ajoutez*, Celui ci fut pere de *Guignes IV.*

Ligne dern. *Guignes IV.* lisez, *Guignes V.*

Pag. 304. ligne 18, *Guignes VI.* lisez *Guignes VII.*

Pag. 305. ligne 3, *Guignes VII.* lisez, *Guignes VIII.*

Page 306. ligne 21, à condition que l'heritier présumptif de la Couronne prendroit à l'avenir le titre de Dauphin. *effacez ces mots.*

## F I N.

JOURNA  
DES  
CAVAN

Pour le Mois  
D'AVRIL.  
1711.



AMSTERDAM  
ANSSONS à WAESBERGE  
M. DCCXI.

# A V I S.

**O**N trouve à Amsterdam chez les **W A E S -**  
**B E R G E** les Livres suivans :

**J O A N. B O H N I I** Circulus Anatomico-  
Physiologicus, five Oeconomia Corporis  
Animalis, accesserunt Dissertationes  
Physiologicae. 4.

**P E T R I L I N S I N G** Tentamen & Exa-  
men Medicum Institut. cum adauc-  
tum & illustratum à *Francisco Low*. 8.

**N I C O L A I S T E N O N I S** Musculi Descrip-  
tio Geometrica, cui accedunt canis Car-  
chariae dissectum caput & dissectus Pis-  
cis ex canum genere. 8.

**G R E G O R. B L E C H** Græcæ Grammaticæ  
Synopsis, nova Observationum Philo-  
logicarum cognitione illustrata. 8.

**J O. H E N R. B O E C L E R I** Tractatus Pos-  
thumi, nempe Historia à mundo con-  
dito ad nativitatem Christi, Manuale  
politicum, Discursus ad Lipsii Politi-  
ca, &c. 8.

**J O A N. B U N O N I S** Universæ Historiæ  
cum Sacræ tum profanæ Idea ad præ-  
sens usque tempus continuatâ. 12.

D U R N A L  
D E S  
C A V A N S,  
5

Pour le Mois d'Avril M. DCCXI.

---

*Dissertatio Philologica de veteri rectaque pronunciatione Linguæ Græcæ, quam ex consensu ampliff. Collegii Philos. in Reg. Acad. Upsal. sub Præsidio Viri max. reverendi & ampliffimi Mag. Olavi Celsii, Græcæ Ling. Profess. Ord. & Past. in Borje design. pro solitis in Philosophia honoribus publico examini modestè defert INGELLUS HELSTADIUS Nericius, in Audit. Gust. Maj. ad diem XXIX. Aprilis anno 1708. Upsalia, litteris Wernerianis. C'est-à-dire: Dissertation sur l'ancienne & la bonne prononciation de la Langue Gréque. Par Ingell. Helstad. A Upsal, de l'Imprimerie de Werner. 1708. in 8. pp. 118.*

**L** Es Grecs, qui après la prise de Constantinople par les Turcs, se réfugièrent

rent dans les parties occidentales de l'Europe, & y répandirent la connoissance de leur Langue, y porterent en même temps la prononciation vicieuse qu'ils avoient contractée dans leur País depuis plusieurs siècles. Mais cette mauvaise prononciation fut bientôt abandonnée par la plus grande partie de ceux qui s'appliquerent à l'étude de cette Langue. Ces sçavans hommes travaillerent à rétablir l'ancienne maniere de prononcer, & à faire voir par divers Traitez, que la nouvelle prononciation étoit absolument insoutenable. C'est ce qu'ont fait en France *Caninius* Milanois de nation, & Professeur de l'Université de Paris, dans son Livre de *Hellenisme*, & *Ramus* dans sa Grammaire: c'est ce que *Sylburge* a fait en Allemagne, *Erasme* & *Cératin* en Hollande, *Mekerque* en Flandres, *Chéque* Precepteur du Roi Edouard VI. en Angleterre, *Sanctius* en Espagne, &c. *Henri Chrétien Hennin* publia en 1685 à Utrecht, son *Ελληνισμός ὀρθαῖδος*, où il s'efforçoit de prouver que l'on ne doit avoir nul égard aux accens pour prononcer la Langue Gréque, & où il promettoit un autre Ouvrage de sa façon, intitulé, *Ρωμαϊκισμός βαρβαρόφωνος*, dans lequel il se proposoit de défendre l'ancienne prononciation contre les partisans de la nouvelle. Nous ne sçavons s'il a tenu parole. Nous pourrions citer ici un grand nom-

nombre d'autres Auteurs qui ont écrit sur la même matière; en sorte qu'on peut dire qu'il n'y en a gueres qui ait été plus rebattuë. Voici M. Helstad qui se met aussi sur les rangs pour agiter cette même question, & pour nous faire connoître qu'en Suède on a sçû prendre sur cela le bon parti. Il divise sa Dissertation en deux Chapitres, dont nous allons rendre compte en peu de mots.

I. Il remonte d'abord à l'origine des Lettres; & il prétend qu'elles étoient en usage avant que la Loi eût été donnée aux Juifs sur le mont Sinaï; ce qu'il tâche de prouver, & par des autoritez, & par des raisons. Il parcourt ensuite les différentes opinions touchant les premiers inventeurs des Lettres; après quoi il fait voir que c'est des Phéniciens ou Samaritains que les Grecs ont emprunté les leurs. Il recherche de quel país étoit Cadmus, & en quel temps il transporta les caractères Phéniciens en Grèce: quel étoit le nombre de ces caractères, & combien les Grecs en ont adoptez. L'incertitude des Auteurs, & la diversité des opinions sur ces deux derniers points, ne l'empêchent pas de se déterminer en faveur du sentiment de *Bochart*, qui soutient que l'Alphabet *Cadméen* contenoit le même nombre de Lettres que l'Alphabet Phénicien ou Samaritain; c'est-à-dire, vingt-deux.

Il se presente ici une autre question à décider, sçavoir, si avant l'arrivée de Cadmus, les Grecs avoient des Caracteres; & après avoir sur cela rapporté le pour & le contre, l'Auteur ajoute, que supposé que les Grecs eussent alors l'usage des Lettres, ce n'est point de ces anciens caracteres que les Ioniens ont tiré les leurs, mais uniquement de ceux que Cadmus leur communiqua. Il va au devant d'une objection qu'on pourroit faire contre ce sentiment, & qui est fondée sur ce que les Grecs auroient dû écrire de droite à gauche, s'il étoit vrai qu'ils eussent reçu des Orientaux leurs caracteres, au lieu qu'ils écrivent de gauche à droite. L'Auteur répond que les Grecs anciennement n'ignoroient pas cette premiere maniere d'écrire, & qu'ils l'avoient en partie conservée dans ce qu'ils appelloient *écrire* *επιστροφιδόν*, c'est-à-dire, de la même façon qu'on trace les sillons avec la charuë, en allant d'abord de gauche à droite, puis retournant de droite à gauche; ensuite il met sous nos yeux l'Alphabet Ionien, tel que nous l'a donné *Joseph Scaliger*.

Il nous parle après cela des divers changemens qui arriverent insensiblement à la prononciation du Grec, & du partage de cette Langue en plusieurs Dialectes. Il marque par quels degrez plusieurs voyel-

les & plusieurs diphthongues Grecques prirent peu-à-peu le son de *ῥῖα*; & en quel temps les Grecs fugitifs apportèrent avec eux cette mauvaise prononciation en Italie. Il raconte comment *Erasme* & plusieurs autres s'opposèrent à cet usage vicieux, pendant qu'*Etienne* Evêque de Vinton en Angleterre, & Chancelier de l'Université de Cambridge, l'appuyoit de tout son pouvoir, ayant même fait publier une espece d'Edit, par lequel il défendoit l'autre prononciation dans tout le ressort de cette Université. M. Helstad a eu soin de faire imprimer ici cet Edit dans toute son étendue. Enfin il termine son premier Chapitre en observant que quelques Suédois étant venus faire leurs études en France, y apprirent la saine maniere de prononcer le Grec, telle que l'avoit rétablie *Ramus*, & à leur retour la répandirent en Suède, où elle s'est toujours maintenüe jusqu'à present.

II. Dans le second Chapitre de cette Dissertation, l'Auteur fait passer en revüe les caracteres Grecs Ioniens, & il les compare pour la figure & pour le son, avec les caracteres Phéniciens ou Samaritains qui leur répondent. Il fait voir que les noms des Lettres Grèques sont purement Phéniciens; & qu'il est ridicule d'en vouloir trouver l'étymologie dans la Langue



Gréque, comme l'ont prétendu les Grecs : & pour mettre la chose dans un plus grand jour, il rapporte ces étymologies imaginaires, dont il est aisé d'appercevoir le peu de vrai-semblance. Après cela il examine les diverses manieres de prononcer ces mêmes Lettres, il tâche d'en établir la véritable prononciation sur des autoritez qu'il n'est pas facile d'éluder.

Vita CHRISTIANI WEISII Gymnasii Zittaviensis Rectoris, viri clarissimi, & de Litteris politioribus meritissimi, in gratæ erga Præceptorem optimum recordationis tesseram recensita, & commentariolo de Scriptis ejusdem aucta à M. SAMUELE GROSSERO Gorlic. Gymn. Rectore. C'est-à-dire : *La Vie de Chrétien Weisius, composée par M. Samuel Grosserus. A Leipzig, chez J. L. Gleditsch, & M. Georg. Weidmann. 1710. in 8. pagg. 224. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.*

**N**ous devons cet Ouvrage à la reconnaissance & à l'estime qu'on a communément pour sa profession : car c'est un Disciple qui y louë son Maître & un Principal de Collège, qui fait connoître au Public le grand mérite d'un autre Principal. M. Grosserus Principal du College de Gorlitz, ayant fait l'Eloge funebre de Mr. Weisius,

&

& l'ayant prononcé dans l'Assemblée des Sçavans de cette Ville de Luface, ceux-ci le prierent de faire imprimer son Discours. Il ne s'en défendit point : mais, dit-il lui-même dans sa Préface, en revoyant modestement les cahiers, où je l'avois écrit, je fus obligé par plusieurs raisons, d'y donner une autre forme; & de le changer en une Histoire.

M. Weisius naquit à Zittaw dans la Luface, l'an 42 du siècle passé. Elie Weisius son pere, qui y enseignoit les belles Lettres, eut un très-grand soin de son éducation, & cultiva si heureusement son esprit & son cœur, qu'il devint le modele de tous les autres enfans. A l'âge de dix-huit ans il fut envoyé à Leipzig. Le Penalisme regnoit encore alors dans l'Université de cette ville. C'étoit un usage également bizarre & pernicieux, qui assujettissoit les nouveaux Ecoliers aux veterans, pendant toute la premiere année. Un Ecolier n'avoit pas plutôt donné son nom au Recteur l'Université, qu'il se voyoit contraint d'aller aussi se faire inscrire chez le plus ancien Etudiant de sa Nation. Manquer à cette cérémonie, c'étoit s'exposer à de vives persecutions; mais en l'observant on étoit presque sûr de perdre une année de temps. Car l'ancien examinoit serieusement les qualitez de corps & d'esprit du novice; & suivant

ce qu'il découvroit, il lui prescrivoit diverses loix pour le bien de la Nation, à ce qu'il disoit. Les Veterans ne manquoient pas ensuite de tenir la main à l'exécution de ces loix, & de maltraiter le nouveau venu toutes les fois qu'il osoit entreprendre des'en exempter. Comme le jeune Weisius n'étoit pas fort robuste, & qu'il avoit d'ailleurs beaucoup de talent pour la Poësie, l'ancien Lufacien se contenta de lui ordonner de se tenir toujours prêt à faire des vers, & de n'en refuser jamais à aucun de ses compatriotes. Weisius promit d'obéir, & toute son année se passa à versifier. L'un lui demandoit une Satyre; l'autre, une Comédie; un autre, des Epigrammes. Souvent il étoit chargé de fournir jusqu'à dix Pieces en un seul jour. Ces Poësies furent imprimées en deux volumes, sous le titre de *Parerga Juvenilia*. Aiant été la plupart faites à la hâte & à contrecœur, il étoit difficile qu'elles fussent excellentes. M. Weisius, plus avancé en âge, les trouvoit peu dignes de lui, & il eût bien voulu qu'elles n'eussent jamais paru. Destiné à suivre la profession de son pere, & à preparer la Jeunesse à toutes sortes de Sciences, il crut devoir aussi les embrasser toutes. Thomasius, Rappoltus, & Albert, furent ses Maîtres pour la Philosophie; &, selon l'Auteur, ces

trois

trois guides fideles le tirerent sain & sauf du labyrinthe de Vasquez, de Suarez, & d'Ariaga. Carpzovius, & Kromayer lui apprirent, l'un, les Controverses; l'autre, la Theologie dogmatique. Pour s'instruire dans la Jurisprudence, il assista aux leçons d'Eckoltus & de Bornius. Il donnoit à la Medecine ses heures perduës.

Cette varieté d'applications n'empêchoit pas qu'il n'eût une étude principale. La Morale & la Politique eurent toujours pour lui des attrait particuliers; & comme on ne peut ni s'y avancer beaucoup sans la connoissance de l'Histoire, ni en faire un grand usage sans le secours de l'éloquence, il ne négligea rien pour se rendre presens tous les siecles, & pour devenir habile dans l'Art de persuader. Si ses soins furent suivis d'un grand succès, il en eut l'obligation à Franckenstein, fameux Professeur, qui lui fit part de toutes ses lumieres.

Au sortir de ses Etudes, Simon Philippe Comte de Leiningen, le prit pour Secretaire; mais il ne demeura pas longtemps dans cet Emploi, parce qu'il ne pût se résoudre à suivre son Maître à la guerre. Conringius, & Schrader, avec qui il lia une amitié très-étroite à Helmstadt, le recommanderent à Gustave Adolphe de Schulembourg, qui lui confia l'éducation de MM. d'Ascibourg. Il étoit

toit encore avec eux en 1670, lors qu'il reçut avis qu'on l'avoit nommé à la Chaire de Professeur de Politique, d'Eloquence, & de Poësie, dans le College de Weiffensels. Il entra en fonction par un Discours public qu'il prononça le 9 d'Août; & il s'acquitta ensuite de son Emploi avec tant de reputation, que la Principalité du College de Zittaw étant venuë à vaquer par la mort de Vogel, le Senat de cette Ville jetta les yeux sur lui pour remplir cette place.

M. Weiffus retourna donc en sa patrie après une absence de dix-huit ans, & il y passa le reste de sa vie à composer des Livres, & à regler la conduite des jeunes gens dont il étoit chargé. Il jouit d'une santé parfaite jusqu'à l'âge de soixante-sept ans; mais au commencement de cette année il se fit dans son corps une révolution subite. Sa vûë baissa; une oppression de poitrine lui ôta presque la liberté de parler; ses mains commencerent à trembler; & ses pieds, qui s'enflerent, ne purent plus le soutenir. Il comprit que la mort n'étoit pas loin, & même il le manda à plusieurs de ses amis. Quelques jours avant de mourir il dicta une Ode Latine, qu'on voit ici, & il mourut le vingt un d'Octobre 1708. Il a laissé un si grand nombre de petits Ouvrages, que *nous ne pouvons* entreprendre d'en donner

la liste. On peut consulter celle que M. Groſſerus a mis à la fin de ce volume.

**PROBLEME** resolu par l'Auteur de l'Analyse sur les Jeux de hazard.

*Trouver la somme d'une suite quelconque de nombres figurez, dont tous les termes soient élevez à un exposant quelconque, soit que ces termes soient pris de suite, ou interrompus par des distances égales.*

**P**AR nombres figurez j'entens non-seulement ceux qui composent le triangle arithmétique de M. Pascal, dont le premier ordre ou rang horizontal est composé d'unitéz; le second, de nombres naturels  
 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. &c.  
 le troisiéme, de nombres triangulaires  
 1. 3. 6. 10. 15. 21. 28. &c.  
 mais plus généralement des suites de nombres, dont le premier ordre est,

	$r$	$r$	$r$	$r$	$\&c.$
le sec.	{	$s, r+s, 2r+s, 3r+s,$			
		$4 r+s, 5r+s, \&c.$			
le troif.	{	$s, r+2s, 3r+3s, 6r+4s,$			
		$10r+5s, 15r+6s, \&c.$			
le quatr.	{	$s, r+3s, 4r+6s, 10r+10s,$			
		$20r+15s, 35r+21s, \&c.$			

& ainsi du reste, en sorte que le second ordre étant composé de nombres en progression

gression arithmétique quelconque, chaque terme soit égal à celui qui est immédiatement au dessus, & à celui qui est à la gauche.

## S O L U T I O N.

Soit  $p$  le nombre des termes dont on veut avoir la somme;  $a$ , le premier terme de la suite;  $b$ , le second;  $c$ , le troisième;  $d$ , le quatrième;  $e$ , le cinquième;  $f$ , le sixième, &c. Soit aussi  $b - a = C$ ,  $c - a + 2C = D$ ,  $d - a + 3C + 3D = E$ ,  $e - a + 4C + 6D + 4E = F$ ,  $f - a + 5C + 10D + 10E + 5F = G$ , &c. les coefficients des nombres,  $a, C, D, E, F, G$ , étant toujours les mêmes que ceux qui se trouvent par la formation des puissances, ou par les bandes perpendiculaires du triangle arithmétique. Soit encore  $m$  l'exposant des termes de la suite,  $n$  le quantième de l'ordre, on aura la somme cherchée.

$$\begin{aligned}
 &= a p + \frac{p \cdot p - 1}{1 \cdot 2} C + \frac{p \cdot p - 1 \cdot p - 2}{1 \cdot 2 \cdot 3} D \\
 &+ \frac{p \cdot p - 1 \cdot p - 2 \cdot p - 3}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4} E + \frac{p \cdot p - 1 \cdot p - 2 \cdot p - 3 \cdot p - 4}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4 \cdot 5} F \\
 &+ \frac{p \cdot p - 1 \cdot p - 2 \cdot p - 3 \cdot p - 4 \cdot p - 5}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4 \cdot 5 \cdot 6} G + \&c.
 \end{aligned}$$

Il faudra prendre autant de termes de cette  
sor-

formule que  $m \times n - 1 + 1$  exprime d'unité. Supposé, par exemple, qu'on demande la somme des cent premiers nombres du troisième ordre, élevez au carré, en supposant  $r = 2$  &  $s = 1$  on aura

$$C = b - a = 15 \quad D = c - a + 2C = 81 - 31 = 50$$

$$E = d - a + 3C + 3D = 256 - 196 = 60$$

$$F = e - a + 4C + 6D + 4E = 625 - 601 = 24.$$

On aura aussi  $m = 2, n = 3$  & par conséquent  $m \times n - 1 + 1 = 5$ . Ajoutant donc les cinq premiers termes de la formule générale, & substituant pour C, D, E, F leurs valeurs, on aura 20 50 333 330 pour la valeur cherchée.

Si l'on vouloit avoir une formule pour ce cas particulier, on la tireroit aisément de la formule générale, & l'on trouveroit  $\frac{6p^5 + 15p^4 + 10p^3 - p}{30}$  On aura

de meme la formule des nombres triangulaires élevez au cube.

$$\frac{15p^7 + 105p^6 + 273p^5 + 315p^4 + 140p^3 - 8p}{1.2.3.4.5.6.7.}$$

& celle des nombres pyramidaux, pris de deux en deux, 1, 10, 35, 84, 165, &c. élevez au carré.

$$\frac{51280p^7 + 4480p^6 + 3584p^5 - 2240p^4 - 2800p^3 + 280pp + 456p}{1.2.3.4.5.6.7.}$$



Ce Problème a, comme l'on voit, toute l'étendue & toute l'universalité possible, & ne laisse rien à desirer sur cette matière, qui n'a encore été traitée par aucune personne que je sçache. Peut-être néanmoins qu'il ne sera pas tout-à-fait inutile d'y joindre une autre méthode, pour trouver la somme des quarez, des cubes, quarez-quarez, & généralement de toutes les puissances des nombres naturels 1, 2, 3, 4, 5, 6, &c. Cette méthode est fort limitée en comparaison de la précédente; mais elle a l'avantage d'être fort simple, & de porter avec elle sa démonstration.

Soit B la somme d'une suite d'autant de nombres naturels élevez au quarré, qu'il y a d'unitez dans  $p$ , & A la somme d'une suite d'autant de nombres naturels qu'il y a d'unitez dans  $p$ , on a par les propositions 10 & 11 de l'Essai d'Analyse sur les

$$\text{Jeux de hazard } \frac{B}{2} + \frac{A}{2} = \frac{p \times p + 1 \times p + 2}{1. 2. 3.}$$

$$= \frac{p^3 + 3pp + 2p}{6} \text{ donc } \frac{B}{2} = \frac{p^3 + 3pp + 2p}{6}$$

—  $\frac{A}{2}$  & en substituant pour A sa valeur

$$\frac{pp + p}{2} B = \frac{2p^3 + 3pp + p}{6} \text{ formule de}$$

quarez.

Soit maintenant C la somme d'une suite d'autant de nombres naturels élevez au cube, qu'il y a d'unitéz dans  $p$ , on a par les mêmes propositions 10 & 11

$$\frac{C}{6} + \frac{3B}{6} + \frac{2A}{6} = \frac{p^4 + 6p^3 + 11pp + 6p}{1.2.3.4.}$$

ou  $C = \frac{p^4 + 6p^3 + 11pp + 6p}{4} - 3B - 2A$ , & en

substituant pour B sa valeur  $\frac{2p^3 + 3pp + p}{6}$

& pour A sa valeur  $\frac{pp + p}{2}$  on a C

$$= \frac{p + 1^2 \times pp}{4} \text{ formule des cubes.}$$

Soit encore D la somme d'une suite d'autant de nombres naturels élevez à la quatrième puissance, qu'il y a d'unitéz dans  $p$ , on aura  $D + 6C + 11B + 6A$

$$= \frac{p \times p + 1 \times p + 2 \times p + 3 \times p + 4}{1.2.3.4.5} \text{ & en}$$

substituant pour C sa valeur  $\frac{p + 1^2 \times pp}{4}$

pour B sa valeur  $\frac{2p^3 + 3pp + p}{6}$  pour

A sa valeur  $\frac{pp + p}{2}$  on trouvera

$$\frac{6p^5 + 15p^4 + 10p^3 - p}{30} \text{ pour la formule}$$

des

des quarrez-quarrez, & ainsi de suite pour toutes les autres puissances.

## C O R O L L A I R E.

On peut par cette dernière méthode trouver une formule générale pour avoir la somme des termes du second ordre ou rang horizontal  $f, r+f, 2r+f, 3r+f, 4r+f, 5r+f, 6r+f$ . &c. élevez à un exposant quelconque.

Soit,  $n$ , la dimension à laquelle sont élevez tous les termes de la suite  $p+1$  le nombre des termes dont on veut avoir la suite. La somme cherchée sera :

$$\begin{aligned}
 & p+1 \times f n + n \times \frac{pp+p}{2} \times r \times f n - 1 \times \frac{n \times n - 1}{1.2} \\
 & \times \frac{2p^3 + 3pp + p}{6} \times r^2 \times f n - 2 + \frac{n \times n - 1 \times n - 2}{1.2.3} \\
 & \times \frac{p+1^2 \times pp}{4} \times r^3 \times f n - 3 + \frac{n \times n - 1 \times n - 2 \times n - 3}{1.2.3.4} \\
 & \times \frac{6p^5 + 15p^4 + 10p^3 - p}{30} \times r^4 \times f n - 4 + \&c.
 \end{aligned}$$

observant que  $\frac{pp+p}{2}$  est la somme des unitéz;  $\frac{2p^3 + 3pp + p}{6}$  la somme des quarrez;

$\frac{p+1^2 \times pp}{4}$  la somme des cubes, &c.

*Problème proposé aux Geomètres.*

Il se tira l'année dernière à Paris, une Lotterie connuë sous le nom de la Lotterie de Lorraine, dont le Public n'a pas eu sujet d'être content. Lorsqu'elle fut publiée je m'apperçus d'abord que l'on courroit risque d'en être la dupe, & qu'on auroit dû obliger le Directeur de la Lotterie à donner bonne & suffisante caution, puisque selon les conditions auxquelles il s'obligeoit, il étoit possible qu'il eût à rendre 424950 liv. au delà des 500000 livres qu'il avoit reçûes. Je vis en gros, que son parti n'étoit pas bon; & de là je soupçonnai qu'on avoit dessein d'attrapper l'argent du Public, ce qui est arrivé.

Je n'allai pas plus loin alors, & je remis à un temps où j'aurois plus de loisir, à examiner à fond le désavantage de celui qui tenoit la Lotterie. L'ayant trouvé depuis peu, j'ai crû qu'il ne seroit point inutile d'en proposer la recherche aux Geometres. Ceux qui ont le plus d'estime pour l'Algèbre & l'Analyse, ne sçavent point assez combien elle a d'usage par rapport aux choses de la vie civile. Il est bon, ce me semble, d'en donner ici une nouvelle preuve; & en même temps, de faire

con.

connoître aux Magistrats qui auroient à décider sur une matiere de la nature de celle-ci , qui est de leur competence, que les Geometres sont les seuls de qui ils puissent recevoir des décisions certaines.

*Regles de la Lotterie.*

Les billets étoient de dix sols , & il y en avoit un million. Pour les 500000 livres que recevoit du Public celui qui tenoit la Lotterie , il lui rendoit 425000 livres en vingt mille lots. Deux conditions faisoient la nouveauté & la singularité de cette Lotterie.

1. Celui qui tenoit la Lotterie , pour dédommager le Public des 75000 liv. qu'il retenoit , s'obligeoit de rendre 25 liv. à chacun de ceux qui ayant pris 50 billets de suite, n'auroient aucun lot dans leurs 50 billets.

2. Voici de quelle maniere se tiroit la Lotterie. Tous les billets ou numeros étoient dans une boëte , & les billets noirs dans une autre. On tiroit en même temps un billet noir & un numero ; & après qu'on avoit écrit quel numero avoit un tel lot , on jettoit dehors le billet noir , & on remettoit le numero dans la boëte aux numeros ; en sorte que par cette maniere de tirer  
les

, un même numero pouvoit plusieurs lots , ou même les gagner

## P R O B L E M E.

On supposant que tous ceux qui mettront à la Lotterie prendront ou 50 billets, ou 100, ou 150, &c. (cette supposition paroît tout-à-fait recevable,) On demande quel est l'avantage , ou le desavantage de celui qui tient la Lotterie? Il est aisé d'observer, 1. Que le Directeur de la Lotterie gagnera 75000 livres , si tous ceux qui ont mis à la Lotterie ont un lot dans chaque cinquante de billets. 2. Qu'il perdra 424950 liv. si un seul de tous ceux qui auront mis à la Lotterie emporte tous les lots. 3. Qu'il ne perdra , ni ne gagnera , si trois mille personnes seulement n'ont point de lots dans leurs cinquante billets. D'où il suit que cette Lotterie est une espece de jeu de hazard , où celui qui tient la Lotterie peut perdre & gagner. La solution de ce Problème est cachée sous cette Anagramme 4 a, 5 e, 5 I, 130, 3 u, 2 l, 2 n, 2 p, 4 s, 32, c, d, m, r, dont je donnerai l'explication quand on le souhaitera.

Disputatio Medica Theoretico-Practica de Hæmorrhagiis criticis , quam auspice Deo Opt. Max. in Academia Regia Fridericiana , gratiosissimo Facultatis Medicæ consensu , sub Præsidio D. Michaelis Alberti , publicæ ventilationi exhibet Respondens JOHANN. GOLTOB TITIUS. *Hala Magdeburgica , litteris Christiani Henckelii. Acad. Typogr.* C'est-à-dire: *Dissertation des Hemorrhagies critiques, par Jean Goltob Titius. A Hall en Saxe, de l'Imprimerie de Chrétien Henckel. Broch. in 4. pp. 54.*

**I**L ne faut pas confondre les Hemorrhagies critiques avec les periodiques. L'Auteur de cette Dissertation ne parle que des premieres , qui sont celles que les crises des maladies produisent quelquefois ; comme sont , par exemple , des crachemens extraordinaires de sang dans une fièvre , ou des saignemens de nez ; sans que cela ait été produit par aucun remede ou aucun accident étranger. L'Auteur fait l'Histoire des différentes hemorrhagies qui surviennent ; & il remarque comment on doit se conduire quand elles arrivent. Il ne faut pas s'attendre ici à des découvertes, c'est *une simple exposition de ce que les Medecins pensent communément sur la matiere*

il s'agit; & l'Auteur fait voir, maniere dont il s'en acquitte, qu'il parfaitement son sujet, & qu'il ec attention les Auteurs qui en ont

rtatio Inauguralis Medica de Colli-  
uatione, quam præside Deo Trino  
Opt. Max. consensu & auctoritate gra-  
tiosissimi Ordinis Asclepiadei in cele-  
berrimâ Noricorum Palæocome pro li-  
centia.... solenni ventilationi ad diem  
20 Februarii 1710. exponet JOANNES  
JACOBUS JANTKE, Brigasilefius, litteris  
Magni Danielis Meyeri. C'est-à-dire:  
*Dissertation ou These sur la maladie de  
Consumption, par Jean Jacques Jantke,*  
Brochure in 4. pp. 24.

L'AUTEUR définit d'abord le nom de la maladie dont il se propose de parler. La consommation, dit-il, est un changement qui se fait des parties solides du corps en une matiere fluide & liquide; mais cette définition lui paroissant trop générale, il en apporte une plus précise. La consommation est une maladie dans laquelle les humeurs vitales & nourricieres sont si alterées par un suc étranger qui les pervertit, qu'au lieu de s'arrêter aux parties pour les nourrir, elles se resolvent en eau, & s'échappent par di-

vers



vers endroits , en sorte que le corps tombe dans un dessechement général, cette fonte passant bientôt des humeurs mêmes aux parties solides. L'Auteur examine quelles peuvent être les causes de la consommation ; il en trouve plusieurs dans l'air , dans les alimens, dans les médicamens , & dans la maniere de vivre. Il remarque ensuite quelles sont les voyes par lesquelles la perte de ces humeurs nourricieres a coûtume de se faire ; elle se fait dans les uns, par le dévoyement ; dans les autres , par la transpiration ; dans d'autres , par les urines ; dans quelques autres , par le cracher ; & dans d'autres , par plusieurs de ces voyes ensemble. L'Auteur , après ces réflexions, auxquelles il donne toute l'étenduë nécessaire , sans s'écarter de son sujet , examine les signes diagnostiques de la maladie de consommation , dont un des principaux est de rendre plus qu'on ne prend. Aux signes diagnostiques succedent les prognostics , & à tout cela les remedes qu'il est à propos de faire pour corriger les suc's étrangers qui corrompent les humeurs nourricieres. L'Auteur ne dit rien dans toute sa Dissertation , qui ne paroisse conforme à la raison & à l'experience ; & les jeunes Medecins y trouveront toutes les notions nécessaires  
pour

pour bien entrer dans l'examen de cette maladie.

*Lettre d'un Docteur de Sorbonne à un de ses amis, sur le Livre intitulé, de Re Beneficiaria, sub nomine Abbatis Sidichembechemsis, où l'on fait voir la fausseté des principes que l'Auteur de ce Livre veut établir, pour soutenir la pluralité des Benefices. A Paris, chez Charles Osmont, rue saint Jacques, à l'Ecu de France. 1710. Brochure in 12. pagg. 64.*

**D**E re Beneficiaria sive de non possidendis simul pluribus Beneficiis, Libri tres, ad Sorbonæ Eminentissimum Provisorem, & Magistros sapientissimos, adversus Librum singularem Abbatis personati Sidichembechemsis. Parisiis, apud Carolum Osmont, viâ Jacobæ, sub Scuto Gallico. C'est-à-dire : *Traité contre la pluralité des Benefices; divisé en trois Livres, & dédié au Proviseur de Sorbonne, & aux Docteurs de la Faculté, pour refuter le Traité de Re Beneficiaria Abbatis Sidichembechemsis. A Paris, chez Charles Osmont, rue saint Jacques, à l'Ecu de France. 1710. in 12. pagg. 466.*

**D**EUX différens Auteurs ont écrit presque en même tems contre le Traité

R

de

*de Re Beneficiaria*, dont nous avons donné l'Extrait au Mois d'Août de l'année dernière p. 164. Ces deux Auteurs, animez du même esprit, n'ont pas crû devoir laisser sans réponse un Ouvrage qui leur a paru blesser la pureté des Regles Ecclesiastiques; & comme ils n'avoient l'un & l'autre qu'un seul objet, ils ont puisé dans les mêmes sources. C'est ce qui a produit de leur part une conformité de preuves sur cette matiere; & c'est ce qui nous engage aussi à ne faire qu'un seul Extrait de ces deux Critiques. La premiere est en François, & fait la matiere d'une Lettre assez courte. La seconde est une Dissertation Latine, plus étendue. Cette Dissertation est adressée à la Sorbonne, avec une humble priere de vouloir l'adopter pour son Ouvrage; & à la suite de l'Epître dédicatoire il y a une déclaration du Prieur de Sorbonne, qui defere sur cela aux souhaits de l'Auteur; après avoir consulté, dit-il, la Faculté, dans une Assemblée générale. Voila donc un Corps illustre cité solennellement en témoignage contre un Auteur qu'on prétend être un de ses Membres, dans une matiere délicate où souvent le zele est plus ou moins échauffé, selon qu'on y a plus ou moins d'interêt. Mais sans nous permettre à cet égard aucune réflexion, donnons seulement l'idée des *Ouvrages*. Nous sommes d'autant plus obli-

z d'en faire un Extrait fidele , que  
 la Préface de l'un des deux, on nous  
 ose de n'avoir pas pris parti ouvertement  
 contre le Livre que l'on attaque : sans  
 vouloir faire attention à la protestation,  
 souvent repetée dans nos Journaux, que  
 passant à d'autres le titre ambitieux de  
 Censeurs & de Critiques, nous nous ré-  
 duisons au simple caractère d'Historiens,  
 qui nous défend de porter aucun jugement  
 sur ce qui tombe sous nos mains.

L'Auteur de la Lettre renferme en deux  
 propositions tout ce qu'il croit devoir re-  
 prendre dans le *Traité de Re Beneficiaria*.  
 La premiere, est que ce *Traité* „ n'est  
 „ point écrit avec autant de discernement  
 „ & de prudence qu'il eût été à desirer,  
 „ parce que le plus grand nombre des ar-  
 „ gumens de l'Auteur va à autoriser une  
 „ pratique qu'il avouë lui-même être très-  
 „ mauvaise & très-condamnable. La  
 seconde, que „ la verité, contre laquelle  
 „ il écrit, est si claire, que dans plusieurs  
 „ endroits de son Livre il est obligé de  
 „ revenir au sentiment qu'il s'étoit propo-  
 „ sé d'abord de combattre.

Le seul objet de la Lettre dont nous  
 parlons est donc de faire voir que l'Auteur  
 du *Traité de Re Beneficiaria*, par le soin  
 qu'il a pris de ramasser toutes les autori-  
 tez & tous les exemples qui tendent à fa-  
 voriser la pluralité des Bénéfices, a eu in-

tention de justifier lui-même cet usage; & que néanmoins en discutant les raisons de part & d'autre, il n'a pû refuser à la force de la Verité un aveu contraire à ses premières intentions.

La preuve qu'il se declare ouvertement pour la pluralité des Bénéfices, c'est qu'il le dit lui-même en plusieurs endroits de son Livre. L'Auteur de la Lettre cite les pages 13, 66, 250, & 251, & après cela il s'arrête à la page 16, où l'état de la question est proposé, ajoute-t-il, de cette maniere. „ La question est de sçavoir, si un „ Ecclesiastique, qui retire un profit utile „ de plusieurs Bénéfices qui ne sont point „ incompatibles, & qui en fait un bon „ usage; qui renonce aux pompes du siècle; qui a de la pieté; qui n'est point „ débauché, &c. si cet homme est coupable de peché mortel, précisément „ parce qu'il a plusieurs Bénéfices. La réponse de l'Auteur du Traité, est que dans ces circonstances il est permis de posseder plusieurs Bénéfices: de sorte que suivant ce Systême, ce n'est ni le nombre des Bénéfices, ni la quantité du revenu attaché à chacun, mais uniquement le desordre du Bénéficiaire, & le mauvais usage de ses revenus, qu'on est en droit de blâmer. L'Auteur de la Lettre soutient qu'un pareil Systême ne trouve aucune preuve dans les Canons; & que pour l'appuyer

on est réduit à des exemples qui ne prouvent rien, parce qu'ils prouvent trop. Tel est celui d'Euphronius, qui quoi qu'Evêque déjà de Colonie, le devint encore de Nicople. La conséquence naturelle de cet exemple seroit qu'il est permis de posséder en même temps plusieurs Evêchez, ce qui est, selon l'Auteur même du Traité, une chose monstrueuse & détestable. Si Euphronius retint en apparence deux Evêchez, il étoit peut-être titulaire d'un seul, & n'avoit que la simple administration de l'autre. Quoi qu'il en soit, c'étoit une augmentation de soins & de fatigue qu'il n'avoit pû refuser aux desirs ou aux besoins des peuples. Ce n'étoit pas un accroissement d'honneurs ou de richesses, qu'il eut recherché pour satisfaire son ambition.

„ Quel rapport donc, s'écrie l'Auteur de  
 „ la Lettre, peut avoir le fait d'Euphro-  
 „ nius, avec ce qui se passe en nos jours!..

L'exemple d'Atton Archevêque de Mayence, qui posséda douze Abbayes avec son Evêché, ne doit pas non plus être tiré à conséquence, par la même raison. Le Pere Thomassin ne sauve cette pluralité de Bénéfices dans une seule personne, qu'en disant que c'étoient de simples administrations confiées par nécessité à un homme sage, pour relever des Abbayes, & y rétablir le bon ordre. *Le même motif engagea Alcuin à avoir soin*

tout à la fois de cinq Monasteres. Il en avoit été le Reformateur , & pour soutenir son Ouvrage, il se reserva le droit d'inspection , qui ne lui donnoit que de la peine & du travail. S'il en étoit de même aujourd'hui , & que la multiplicité des Bénéfices n'allât qu'à multiplier les travaux des Ecclesiastiques , l'Auteur de la Lettre conjecture qu'on se contenteroit alors de peu , & qu'on ne seroit point dans l'embarras de rechercher des raisons ou des prétextes pour excuser la pluralité.

Il prétend ensuite que l'exemple d'un Prêtre nommé Severin, qui fit bâtir deux Eglises , où il disoit la Messe tous les Dimanches , ne prouve point qu'il ait possédé deux Cures en même temps. Faire bâtir une Eglise à ses frais, c'est une action de charité & de zele, qui ne donne point la qualité de Curé. On peut de même dire la Messe dans une Eglise sans en être le Pasteur. Tout le territoire où ces deux Eglises étoient bâties pouvoit ne former qu'une seule Paroisse. Cet exemple est donc hazardé sans fondement ; & quand le fait seroit véritable, il prouveroit trop, parce qu'il prouveroit qu'on pourroit encore aujourd'hui posséder deux Cures à la fois , ce que personne n'ose soutenir. Pourquoi donc , demande l'Auteur de la Lettre , citer des exemples qui portent les choses à l'excès , & qui ne font rien

à la question ? ce ne peut être que par une disposition secrète que sent l'Auteur du Traité à avoir sur cette matiere des condescendances outrées, dont il n'ose s'expliquer en public.

On allegue d'ordinaire contre la pluralité des Bénéfices le Concile de Calcédoine, & le 11 Concile de Nicée. L'Auteur du Traité prétend que ces Conciles n'ont défendu que la pluralité des Bénéfices auxquels il y a des fonctions attachées. L'Auteur de la Lettre soutient, au contraire, que les Canons de l'Eglise défendent la pluralité de toutes sortes de Bénéfices. 1. Parce que dans l'esprit de l'Eglise il n'y a point de Bénéfices sans fonctions. 2. Parce que c'est une cupidité & une avarice condamnable, de vouloir posséder seul ce qui est destiné à l'entretien de plusieurs Clercs. Cette raison est souvent exprimée dans les saints Decrets; & comme ces motifs odieux ont encore aujourd'hui plus de part qu'ils n'en avoient anciennement à la pluralité des Bénéfices, la différence des tems ne sert qu'à faire mieux connoître la nécessité de s'opposer à cet abus. Enfin les faits singuliers qui sont alleguez pour exemple, trouvent leur réponse, selon l'Auteur de la Lettre, dans une seule Observation générale, qui est, que ce sont des faits rares, auxquels la nécessité des temps, le petit nombre des Ministres, l'utilité de



l'Eglise, a donné lieu, & qui ne sçauroient servir de preuve dans des temps où il n'y a pas les mêmes raisons de s'écarter de la regle.

Un des argumens dont se sert le plus l'Auteur du Traité pour défendre la pluralité des Bénéfices, c'est qu'en cette matiere il n'y a que l'esprit de cupidité à éviter, & que comme il n'est pas plus permis de posséder un seul Bénéfice que plusieurs avec cet esprit, il n'est pas plus défendu d'en posséder plusieurs qu'un seul, lorsque cet esprit ne s'y trouve point, & qu'on fait un bon usage de tout. Un seul Bénéfice, dit-il, produit souvent autant de revenu que plusieurs. Pourquoi donc seroit-il plus mauvais d'avoir plusieurs Bénéfices d'un mediocre revenu, que d'en avoir un d'un revenu considerable, & qui seul vaut beaucoup plus que plusieurs Bénéfices ensemble. L'Auteur de la Lettre traite cet argument de sophisme. C'est, selon lui, comme si l'on disoit, il est également criminel d'avoir une Cure, ou d'en avoir deux, par un esprit de cupidité; donc pourvu que l'esprit de cupidité soit exclus, on peut posséder deux Cures comme une seule. L'esprit de cupidité ne doit entrer nulle part, il n'est pas permis de posséder dans cet esprit un seul Bénéfice; mais lorsqu'on en possède plusieurs dans le même esprit, on ajoute au premier mal, qui est

est le déreglement du motif, un autre défaut, qui est la contravention aux Loix Canoniques. Si quelquefois le revenu d'un seul Bénéfice simple vaut autant que le revenu de vingt petits Bénéfices dans le même genre, on peut dire la même chose des Cures, & il n'en est pas pour cela plus permis d'avoir plusieurs Cures à la fois. La regle veut qu'on puisse jouir d'un gros Bénéfice, quelque considerable qu'il soit, pourvû qu'on fasse un bon usage des revenus. La regle ne veut pas qu'on puisse posséder de même plusieurs Bénéfices, & le bon emploi qu'on fait des revenus, ne sauve pas le vice attaché à la pluralité.

L'Auteur de la Lettre, suivant le dessein qu'il s'est proposé, tâche de faire voir que l'Auteur du Traité reconnoît lui-même ce principe, en établissant son sentiment sur la décision du Concile de Trente. L'esprit du Concile, dit cet Auteur, est que quand un Bénéficiaire a de quoi s'entretenir honnêtement selon son état, on ne doit point lui donner un autre Bénéfice. Voila une condamnation bien formelle de la pluralité des Bénéfices; le Concile en proposant cette regle, n'admet qu'une seule exception, qui est le cas où un Bénéficiaire ne peut trouver dans le revenu de son Bénéfice une subsistance honnête, & proportionnée aux besoins de son

état. Il est vrai qu'on peut étendre bien loin ces prétendues necessitez ; mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici ; & il demeure toujours certain , qu'aux termes du Concile de Trente , dès qu'il n'est plus nécessaire à un Ecclesiastique de pourvoir par un second Bénéfice à la subsistance & à l'entretien que lui refuse le premier, il ne lui est permis que d'en posséder un seul. Ainsi la regle générale étant contre la pluralité des Bénéfices, l'Auteur du Traité en embrassant cette regle, auroit agi, dit-on, plus regulierement, d'écrire contre la pluralité, avec l'exception marquée par le Concile, que de se declarer pour la pluralité, en convenant malgré lui, des principes qui la condamnent.

Nous nous sommes trop étendus sur l'Écrit François, pour nous permettre un semblable détail sur la Dissertation Latine. Mais heureusement la conformité du sujet, & celle des preuves, y supplée. On trouve dans ces deux Ouvrages la même opinion, soutenuë avec un zele égal pour l'Observation des anciennes Loix de l'Église. Toute la différence qu'on y remarque, c'est qu'au lieu que le premier contient l'exposition abrégée des principes, ou tout au plus la réponse générale aux objections, le second découvre les sources où ces principes ont été puisés, & suit pied à pied les moyens de l'adversaire, en y

oppo-

Opposant les Decrets de plusieurs Conciles, l'exemple des plus grands Saints, & l'autorité des Docteurs les plus célèbres, qui ont toujours regardé la pluralité des Bénéfices en elle-même comme une espèce de déreglement, que certains cas rares pouvoient seulement faire tolérer.

**Viri Doctissimi THOMÆ BARTHOLINI** de Libris legendis Dissertationes, quas propter raritatem ac præstantiam publicæ luci restituit, & de vana Librorum pompa præfatus est **JOH. GERH. MEUSCHEN, V. D. M. A. G. Ecclesiæ Haganzæ. Hago-Comitum, apud Nicolaum Wildt, Bibliopolam, in placatâ vulgè dictâ hæt Spuy. 1711.** C'est-à-dire : *Dissertations de Thomas Bartholin sur la lecture des Livres : Nouvelle Edition, procurée par les soins de Jean Gérard Meuschen, Ministre à la Haye lequel y a joint une Préface. A la Haye, chez Nicolas Wildt, &c. 1711. in 8. pp. 192. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.*

**O**N doit être fort obligé aux Sçavans, qui travaillent à procurer de nouvelles Editions des Ouvrages recommandables par le mérite des Auteurs, & par les matieres qui y sont traitées; sur-tout lorsque les Exemplaires de ces Ouvrages com-

mencent à devenir rares. L'obligation qu'on leur a seroit complete, si en adoptant, pour ainsi dire, ces Traitez curieux dont ils se rendent Editeurs, ils prenoient à tâche de nous les redonner dans toute leur pureté, par l'exaëtitude de la correction. Mais il arive souvent, que se reposant un peu trop sur les soins d'un Libraire plus avide du gain, que jaloux de sa propre reputation, ils ont le chagrin de voir paroître sous leur nom la seconde Edition d'un Livre défigurée par un grand nombre de nouvelles fautes, qui ne se trouvoient pas dans la premiere. C'est une mortification qu'a dû sans doute esfuyer M. *Meuschen* à la vûe de ces Dissertations, publiées d'abord en 1676, & reïmprimées ici sous ses auspices, avec beaucoup de negligence de la part de l'Imprimeur. Cela sembloit exiger le secours d'un long *Errata*; mais l'Editeur voulant apparemment épargner cette confusion au Libraire, a mieux aimé dissimuler les défauts de cette Edition, & presenter aux Lecteurs dans une longue Préface une autre sorte de ridicule, qui pût, en leur donnant le change, les amuser agreablement. Ce ridicule consiste dans la manie de ceux qui joignent à une profonde ignorance une passion démesurée d'entasser Livres sur Livres, dont à peine ils connoissent les titres; ou qui ne  
les

les estimant que par la grandeur & la beauté du papier, par la largeur des marges, par la magnificence des relieures, en un mot par ce qu'ils appellent *la condition d'un Livre*, osent à peine y toucher eux-mêmes, bien loin de les communiquer à leurs amis. C'est sur quoi M. *Meuſchen* s'étend fort au long, & entre dans de grands détails, qui le conduisent enfin à nous apprendre sur la fin de sa Préface, Que le fameux Thomas Bartholin Auteur du Traité dont il s'agit, étoit d'un caractère tout opposé à cette sorte de *Bibliomanie*; Qu'on ne sçauroit être, sur le fait des Livres, plus communicatif que l'étoit ce sçavant Medecin; Qu'après l'incendie de sa Bibliothèque, formée de l'assemblage des meilleurs Livres qu'il y eut en tout genre, & qu'il connoissoit mieux qu'un autre, le Roi de Dannemark, pour le consoler en quelque maniere d'une perte si sensible à un homme de Lettres, lui donna la direction de la Bibliothèque Royale de Copenhague. Comme les devoirs de cette Charge demandoient qu'on rendit utile au Public une Bibliothèque qui lui étoit en quelque façon consacrée; Bartholin prit de là occasion de composer les sept Dissertations contenuës dans ce volume, & qui sont destinées à initier les jeunes gens dans la connoissance de tout ce qui concerne les Livres

*en général,* R 7 I. La

I. La premiere Dissertation renferme de pressantes exhortations à la lecture, fondées sur l'excellence des Livres, & sur l'utilité qu'on en peut tirer. On y parle des moyens de mettre les Livres à couvert du feu, de la vermine, & des larcins. On observe que chez les Romains, les Bibliothèques publiques étoient placées dans les Portiques des Temples; & celles des Particuliers, dans l'appartement des Bains, où l'abondance de l'eau, & l'épaisseur des murs construits de pierre, sembloient propres à les mettre hors de l'atteinte des incendies. C'est en vûe de prévenir un pareil accident, qu'il est défendu de porter aucune lumière dans la Bibliothèque d'Oxford: & c'est pour en écarter les voleurs que les Livres sont attachés avec des chaînes de fer, ainsi que dans la plûpart des Bibliothèques d'Italie. L'Auteur nous parle après cela du premier établissement & des divers accroissemens de la Bibliothèque de Copenhague; & il fait l'éloge de ceux qui ont contribué à la rendre plus nombreuse. Il finit cette Dissertation en exposant le dessein de son Ouvrage, & en faisant voir qu'il n'est pas le premier Medecin à qui l'on ait confié le soin d'une grande Bibliothèque, puisque la même chose est arrivée chez les Romains; ce qu'il prouve *par une Inscription.*

II. Avant que de s'engager dans la lecture des Livres , il faut en connoître les Auteurs ; & c'est aussi de quoi nous entretient Bartholin dans sa seconde Dissertation. Pour ne point se tromper dans le choix des divers Auteurs que l'on veut étudier, on doit être informé Qu'il y en a de bons & de mauvais , de véritables & de supposés ; Qu'il y en a, qui par crainte ou par modestie suppriment ou déguisent leurs noms ; Qu'il y a des Plagiaires qui se font honneur du travail d'autrui. L'Auteur en parcourant quelques-uns de ces derniers , s'applique à justifier deux de ses Compatriotes, *Severinus* & *Cragius* , accusez à tort de ce crime littéraire. On doit , outre cela, s'instruire du país des Auteurs, & du siècle où ils ont vécu ; ce qui n'est pas de petite importance, pour juger non-seulement du caractère de leur esprit , mais encore du fond de leur doctrine , & de la pureté de leur diction. C'est de quoi Bartholin nous donne plusieurs exemples, tant par rapport à la Theologie , que par rapport au Droit & à la Medecine. L'âge des Auteurs lorsqu'ils ont écrit , & leurs principales aventures , sont encore des circonstances qu'on ne doit pas ignorer ; & pour lesquelles on peut avoir recours à ceux qui ont publié les vies des Sçavans. C'est ce qu'ont fait parmi



les Anciens, *Suétone*, *Diogène Laerce*, & *Plutarque* : & parmi les Modernes, *Melchior Adam*, pour les Sçavans de l'Allemagne ; *Thomasinus*, *Lauretanus*, & *Crassus*, pour ceux de l'Italie ; *Meursius*, pour ceux des Pais-Bas ; *Vinding*, pour ceux du Dannemark ; *Scheffer*, pour ceux de la Suède : *Ger. J. Vossius*, pour les Historiens Grecs & Latins ; *Castellanus* (& non pas *Capellanus*, comme on lit ici, page 49) & *Jean Henri Meibom*, pour les Medecins ; *Fichard*, *Zillet*, & *Freymon*, pour les Jurisconsultes ; &c. Enfin (ajoute Bartholin) les Portraits des Auteurs que l'on conserve dans les Bibliothèques, peuvent encore servir à nous les faire connoître plus particulièrement.

III. Il ne suffit pas d'avoir acquis une connoissance personnelle des Auteurs, & de sçavoir quel genre d'Erudition ils ont cultivé ; il faut être en état de pouvoir lier commerce avec eux, & pour cela il faut posséder la Langue dans laquelle ils ont écrit. L'Hébraïque, la Gréque, & la Latine, sont utiles à tous ceux qui s'adonnent aux Lettres. La Langue Arabe peut aussi être de quelque secours, particulièrement aux Theologiens, à cause de l'Alcoran, & aux Medecins. A propos de cette variété *infinie* de langues, on examine ce qu'il faut

ut penser du projet de quelques Sçavans pour l'établissement d'une langue universelle ; & l'on conclud qu'il est plus permis de la souhaiter que de l'esperer. On parle , après cela , des Livres écrits en Langue vulgaire , & du jugement qu'on doit faire de l'autorité des Versions. On termine cette troisiéme Dissertation par des réflexions sensées sur ce qui fait la réputation d'un Ecrivain ; & l'on observe que bien loin d'être toujours le fruit du grand nombre des Ouvrages qu'il a donnez au Public , elle n'est souvent fondée que sur le mérite d'un seul Traité. De là vient la necessité de consulter avec discernement les Catalogues des Ecrits de chaque Auteur.

IV. Bartholin , dans la IV. Dissertation , traite de la matiere extérieure des Livres , laquelle a varié , selon les différens siècles. On a écrit d'abord sur les pierres , sur les feuilles d'arbres , sur le bois , & sur les écorces ; les Tablettes enduites de cire , le plomb , & le cuivre , ont servi au même usage. On commença d'employer le parchemin , sous Eumène Roi de Pergame , qui passe pour en être l'inventeur ; & Bartholin prétend que le papier (*Charta*) étoit connu avant le regne d'Alexandre le Grand. Il en spécifie les différences , ainsi que celles de l'encre & des instrumens employez pour  
Vè.

l'écriture; il parle de la diversité des caractères, suivant les temps & les lieux; de l'ancienneté des Manuscrits, & de ce qui en fait la valeur; de ceux des Danois, des Goths, & des Islandois. De là il passe à la naissance de l'Imprimerie, & il la suit dans ses progrès chez les différens peuples. Il indique ce qui caractérise les meilleures Editions, & c'est d'ordinaire (selon lui) d'avoir été faites sous les yeux de l'Auteur, à moins que les Editions postérieures, loin d'avoir dégénéré, ne se soient enrichies & perfectionnées entre les mains de ceux qui les ont procurées de nouveau. Enfin, après avoir dit quelque chose des Imprimeurs les plus estimez pour la correction, il nous parle de la forme, de la relieure, & des ornemens des Livres, tant anciens que modernes; & il ne manque pas de blâmer le luxe outré de certaines gens, sur ce dernier article.

V. La V. Dissertation roule sur ce que l'Auteur appelle *Matiere interieure* des Livres, c'est-à-dire, sur les différens sujets qu'on y traite; & sur la forme qu'on donne à ces materiaux. Les sujets des Livres sont d'un seul genre, ou de genres différens. Bartholin avertit que souvent les titres des Livres sont trompeurs; & il cite pour exemple les *Traitez d'Alchymie & les Livres de secrets*, où l'on ne trou-

ve rien moins que ce qu'ils promettent. Parmi les Ecrivains qui se sont renfermez dans une seule matiere, les Historiens ne tiennent pas le dernier rang; & c'est aussi sur ce qui les regarde, que s'arrête le plus nôtre Auteur. Il joint à ceux-ci les Antiquaires, à cause du rapport qu'il y a dans leurs recherches. A la suite des uns & des autres viennent les *Philologues*, féconds en écarts & en digressions, témoin le fameux *Saumaise*. Ces digressions ont chez lui, & chez quelques autres Critiques du premier ordre, leur agrément & leur utilité: mais elles deviennent fatigantes par l'abus qu'on en fait. Aux *Philologues* succèdent les *Polygraphes*, ou ceux qui écrivent sur différentes matieres. L'Auteur en parlant des Livres de pur amusement, fait grace à ceux où regnent les plaisanteries, les traits d'esprit, les bons mots, & les Discours facétieux; mais pour ceux dont l'obscénité fait le capital, il veut qu'on les proscrive, aussi bien que les Ouvrages des Athées. Il louë la coûtume des Auteurs qui parlent de Dieu dans leurs Livres, quoi qu'ils n'y traitent que de sujets profanes; & les Mahometans, scrupuleux Observateurs de cette coûtume, ont leur part à ces loüanges. Quant à la forme des Ouvrages, laquelle en comprend la méthode & le *Style*; *Bartholin* observe qu'il n'y aguères que

que les Philosophes , qui assujettissent leurs Ecrits à une exacte précision ; mais que les autres Ecrivains , sur-tout les Philologues , se croient en droit de jouir d'une plus grande liberté , en se donnant carrière , & en s'abandonnant quelquefois à leur génie. A l'égard du style , l'Auteur n'en juge la barbarie tolérable , que lorsqu'elle est réparée par un fond d'érudition capable de dédommager les Lecteurs.

VI. Après ces notions préliminaires , il ne s'agit plus que d'indiquer les Livres dont la lecture est la plus convenable aux différentes sortes de sexes , d'âges & de conditions : & c'est à quoi s'occupe Bartholin dans la Dissertation suivante. Les vieillards (selon lui) doivent tirer les consolations dont ils ont besoin , de la lecture de divers Livres , qu'il spécifie. Il conseille aux femmes celle des Livres de Judith & d'Esther ; celle du Cantique des Cantiques , où elles verront leur beauté célébrée ; celle de *George Vivien* , sur les devoirs d'une mere de famille ; celle des Auteurs qui traitent des moyens de guérir les maladies du sexe , & de lui conserver ses charmes. Il ne leur interdit pas la lecture des *Amadis* , de l'*Astrée* , & des autres Romans , traduits presque en toutes les Langues ; non plus que celle des *Livres de Poësies & d'Emblèmes* ; & il

veut

leur recommande de ne pas négliger les Ouvrages du Poëte *Jacques Catzius*, où elles trouveront une peinture vive de l'état des filles, des femmes mariées, & des veuves. Il les exhorteroit volontiers à lire l'élegant *Traité de Tertullien sur le voile des Vierges*, s'il ne les connoissoit trop peu disposées à profiter des leçons de ce Pere, en renonçant à la galanterie de leurs coëffures. Pour ce qui est du Livre d'*André Schræder sur les Danses*, il croit superflu de les inviter à le lire, n'étant déjà que trop portées naturellement à cet exercice. Après avoir donné une courte notice des Auteurs que doivent lire les Princes, il descend dans un détail de ceux qui conviennent aux différentes Professions, sans en excepter les plus mécaniques. Il conseille de lire en tout temps, à la reserve de l'après-soupe, & de la nuit, où il croit la lecture de dangereuse conséquence pour la santé : mais il veut que l'on interrompe la trop grande assiduité de l'étude par quelques délassemens. On doit sur-tout penser à la conservation & au soulagement de sa memoire. C'est à quoi servent les fréquentes repetitions, les Tables, les Extraits, les lieux communs, les Dictionnaires, &c.

VII. Enfin l'Auteur a rassemblé dans sa dernière Dissertation quantité de remarques

406 JOURNAL DES SÇAVAN  
ques curieuses sur le jugement &  
choix qu'on doit faire des Auteurs  
l'usage des Abregez; sur le secours  
peut emprunter des Versions; sur  
le cle que forment dans la lecture la  
tre des caracteres inconnus; sur  
des Points; sur les mysteres des  
sur les abbréviations familières  
ciens Scribes & aux Jurisconsultes  
les Hieroglyphes des Chinois; sur  
racteres Cabbalistiques; sur ceux  
poyent les Medecins & les Chy  
sur les Chiffres; sur les Notes inscrites  
la Musique & dans l'Algèbre; sur  
rance & la précipitation des C  
sources d'une infinité de fautes  
Manuscrits; sur le changement rec  
de certaines lettres; &c.

Nous nous contentons d'indiquer  
gros tous ces articles, sur lesquels  
ne nous étendrons pas davantage.

FREDERICI RUISCHII, Anatomie  
Botanices Professoris, necnon  
miæ Cæsareæ Naturæ Curiosorum  
legæ, Thesaurus animalium  
cum figuris æneis. *Amstelædam*  
*Joannem Wolters, 1710.* C'est  
Premier Recueil des animaux qui se  
dans le Cabinet de M. Ruisch,  
seur d'Anatomie & de Botanique  
Amsterdam, chez Jean Wolters

**N**OUS avons déjà parlé dans nos Journaux, de diverses curiositez qui se voyent dans le Cabinet de M. Ruisch, & dont ce sçavant Auteur a donné des listes au Public, sous le nom de Tresor. Le volume dont nous avons à rendre compte ici, & qui porte le nom de premier Tresor, parce qu'il doit être suivi de plusieurs autres, est un Catalogue de différens animaux, que ce sçavant Naturaliste conserve, ou dessechez, ou nageant dans des eaux propres à en empêcher la corruption. Voici une partie de ce que renferme ce premier Tresor, qui contient quatre-vingt-douze Pieces différentes, parmi lesquelles il y a aussi quelques vegetaux.

1. Une phiole, dans laquelle est une sauterelle d'Afrique, tachetée & capuchonnée, ayant les pieds de derriere armez de pointes très-aiguës.

2. Une araignée apportée du Cap de Bonne Esperance, laquelle est de trois couleurs différentes, ayant la tête & la poitrine de couleur de châtaigne, le dos d'un blanc de neige, traversé de plusieurs lignes noires, & le ventre tout marbré; varieté qui attire les yeux de ceux même qui ont le plus d'horreur des araignées.

3. Un petit serpent d'Inde, tenant en



sa gueule un petit poisson de couleur argentine.

4. Une grenouille d'Afrique, parsemée de diverses couleurs, comme le marbre le plus varié.

5. Un *Pipa*, ou *Pipal*, espece de crapau qui se trouve en Amérique, lequel a les pieds de derriere comme ceux de l'oye, & le dos garni d'une infinité de petits œufs, tous séparés les uns des autres par de petites vessies, qui les renferment, dans lesquels sont contenus ses petits.

6. Une anguille d'Afrique, de couleur d'argent.

7. Une chenille de l'espece de celles qui rongent les feuilles du Palmier, & qui sont bonnes à manger.

8. Un chameleon d'Afrique, de couleur cendrée, & tout marbré.

9. Un petit poisson cornu, de couleur d'or.

10. Un œuf de tortuë, où l'on voit la petite tortuë qui en sort.

11. Un petit poisson volant, presque tout osseux, excepté dans les endroits où sont les nageoires.

Tout cela est suivi de figures en taille-douce fort curieuses, & bien dessinées; celle entre autres du *Pipa*, ou crapau d'Amérique, mérite d'être considérée; c'est quelque chose de singulier que d'y

voir sur le dos de cet animal tous les petits œufs dont nous avons parlé ; les uns sont ronds & ouverts comme des boutons de fleur ; les autres à demi ouverts , laissent voir le petit crapau prêt à éclore ; d'autres sont tout-à-fait ouverts , & on remarque auprès , le petit crapau qui en est sorti. Quelque plaisir que fasse la lecture de ce Recueil , on sent qu'elle ne sçauroit dédommager de celui qu'on doit avoir en voyant le Cabinet même de l'Auteur.

Genesis sive MOSES Prophetæ liber primus, ex translatione JOANNIS CLERICI cum ejusdem Paraphrasi perpetua, Commentario Philologico , Dissertationibus Criticis quinque , & Tabulis Chronologicis. Editio secunda , auctior & emendatior. *Amstelodami, apud Henricum Schelte. 1710. in fol. pagg. 386.*

MOSIS Prophetæ Libri quatuor, Exodus, Leviticus, Numeri, & Deuteronomium , ex translatione JOANNIS CLERICI, cum ejusdem Paraphrasi perpetua , Commentario Philologico, Dissertationibus Criticis , & Tabulis Chronologicis ac Geographicis, Editio nova , auctior & emendatior. *Amstelodami, apud Henricum Schelte. 1710. in fol. pagg. 671. C'est-à-dire:*

*Les cinq Livres de Moyse, traduits par M. le Clerc, qui y a joint une Paraphrase continuë, un Commentaire Philologique, des Dissertations Critiques, & des Tables Chronologiques. Seconde Edition, revüe & augmentée. A Amsterdam, chez Henri Schelte.*

**M**R. le Clerc mit au jour ce grand Ouvrage en 1693; & dans le XLII. Journal de l'année suivante, p. 803. on publia un très-court Extrait du premier volume, qui comprend la Genese. Cette seconde Edition nous donne lieu de nous étendre un peu plus qu'on ne fit alors. Dans l'Avertissement, l'Auteur assure qu'il a reformé son style en plusieurs endroits, & qu'il a corrigé avec soin toutes les fautes qu'il a pû découvrir, soit qu'elles vinssent du Libraire, soit qu'elles vinssent de lui-même. Il avertit aussi que les additions qu'il a faites à son Ouvrage, sont plus considerables par le nombre, qu'elles ne le sont par la longueur; & qu'elles consistent principalement en de nouvelles autoritez, tirées de l'Ecriture, ou des Auteurs profanes, & appliquées à différens sujets.

Trois Dissertations commencent le premier volume. La premiere traite de la Langue Hébraïque. M. le Clerc n'est pas

pas persuadé qu'elle soit plus ancienne que les autres Langues Orientales. Il prétend que la Langue d'Adam & des autres hommes qui avoient vécu avant le Déluge, se perdit à la construction de la Tour de Babel, & que les enfans de Noé, en se dispersant, en emporterent différens dialectes dans les pais qu'ils allèrent peupler. Selon lui le Chaldéen, l'Arabe & l'Hébreu sont des dialectes de la premiere Langue; ce sont des Langues également dérivées de celle d'Adam. C'est ainsi, ajoute-t-il, que l'Italien, l'Espagnol, & le François, viennent du Latin. Bien loin d'ajouter foi à ce que disent les Rabins, que la premiere Langue, qu'ils supposent être l'Hébraïque, se conserva dans la famille d'Heber, & qu'Abraham qui la parloit l'enseigna à ses enfans; il s'applique à prouver que les descendans d'Heber, & Abraham même jusqu'à l'âge de près de quatre-vingts ans, parlerent la Langue Chaldaïque. Dans ce temps-là le langage qu'on a depuis nommé Hébreu étoit en usage dans le pais de Chanaan; & ce fut dans le pais de Chanaan qu'Abraham l'apprit, en oubliant le sien. Voici les preuves sur lesquelles on établit que l'Hébreu & le Cananéen doivent être regardés comme une même Langue. 1. Les noms propres des lieux, & même des hommes du pais de Chanaan, sont pure-

ment Hébraïques. 2. Il ne paroît nulle part que les Chananéens & les Israélites eussent besoin de Truchemens pour s'entendre. 3. Joseph voulant paroître Egyptien, se servit d'un Interprete pour parler à ses freres. Cet Interprete parla Hébreu sans doute, & cependant il n'étoit point de la Maison de Jacob, car il auroit aisément découvert ce que Joseph vouloit cacher. 4. Tous les mots qui nous ressemblent de la Langue Phénicienne sont Hébreux. 5. La Langue Hébraïque est originairement la Langue d'un peuple idolâtre, tel qu'étoient les Chananéens. Le mot *Elohim*, *Dieux*, y signifie souvent *Dieu*; & d'un autre côté cette Langue abonde en expressions qui attribuent à Dieu, un corps, & des passions humaines. Dans la suite de sa Dissertation, M. le Clerc montre que la Langue Hébraïque est demeurée très-pauvre, parce que les Sciences & les Arts ont été négligés chez les Hébreux; que cette pauvreté y a introduit beaucoup d'ambiguité; à cause de la nécessité où l'on étoit d'appliquer un même mot à plusieurs choses différentes; & que les Hébreux ne se sont mis en peine ni de cultiver leur Langue, ni de former leurs Discours suivant les regles de la Rhétorique. On trouve une si grande uniformité de style dans tout l'Ancien Testament, qu'il paroît bien que depuis Moïse

tems de la Captivité de Babylone, la langue ne changea point; mais pendant cette Captivité les Juifs apprirent le Chaldaïque. Ils continuerent à le parler, même après leur délivrance; & c'étoit la langue vulgaire de Jerufalem du temps de Jesus-Christ.

La seconde Differtation roule sur les Traducteurs, & sur la maniere de traduire. L'Auteur y rend compte de la sienne en particulier. Il s'est proposé de rendre fidèlement le texte des Interpretes, & de se conformer à leur *ponctuation*. Sur la fin il parle des Traducteurs qui ont travaillé pendant le seizième siecle, & au commencement du dix-septième, & il leur préfere ceux qui ont paru depuis. Les raisons de cette preference sont, 1. Que ces derniers ont eu de plus grands secours. 2. Qu'ils n'ont point eu, comme les autres, l'esprit distrait par les querelles de Religion. Nous pouvons assurer à la louange du dix-septième siecle, dit-il, que la Philologie sacrée y a été plus cultivée qu'elle ne l'avoit été pendant les deux mille ans qui l'avoient précédé. De là sont venus tant d'excellens Ouvrages, qui facilitent l'intelligence de l'Ecriture, ces Bibles Polyglottes, ces Dictionnaires, &c. mais ce qui, selon lui, manquoit le plus à tous ceux qui ont vécu avant le seizième siecle, c'étoit la Critique. Il excepte S. Jérôme,

qui en conseilloit l'étude, & qui s'y appliquoit lui-même sérieusement.

Dans la troisième Dissertation, M. le Clerc recherche qui est l'Auteur du Pentateuque. Il observe d'abord que les choses dont la memoire s'est conservée dans le Pentateuque, sont arrivées ou avant Moïse, ou de son temps, ou après lui. Il croit que Moïse mit par écrit les faits de la premiere espece, mais qu'il les avoit emprunté des Ouvrages des Patriarches qui avoient vécu avant lui. Pour les événemens qui ont rapport à lui, on ne peut douter qu'il ne soit Auteur des Ecrits qui les renferment. A l'égard des autres faits, ou même de sa mort, M. le Clerc dit qu'il ne veut pas nier qu'on n'en doive l'Ecrit à une autre main qu'à celle de Moïse. Cette dernière remarque ne regarde guères que le dernier Chapitre du Deuteronomie. L'Auteur a soin de répondre à la plûpart des objections qu'on tire ordinairement des autres endroits du Pentateuque.

Dans le corps de l'Ouvrage, chaque page presente aux yeux trois choses; sçavoir la Version Latine, la Paraphrase, & le Commentaire. La Version commence ainsi: 1. *Cælos & terram initio creavit Deus.* 2. *Terra inanis & vacua, caligo supra Abyssum erat; movebaturque supra aquam Spiritus Dei.* 3. *Dixit verò Deus:*

*fit lux; ac facta lux.* Il paraphrase  
 rôler en cette sorte: 1. *Calis &*  
*nitens dedit Deus, eaque, uti nunc*  
*ornavit.* 2. *Ut à terra ordinar, cum*  
*vacaret, quippe qua universa marinis*  
*inimicis erat, tenebris sanctorum & Spi-*  
*ritus illi incubantibus;* 3. *Ut usui, quem*  
*praestat, apta foret, lucem existere voluit*  
*;& qua lux, eo volente, illico emicuit.*  
 On voudrions bien pouvoir aussi trans-  
 crire ici le Commentaire de M. le Clerc  
 ces trois versets; mais ce Commentaire  
 droit trop de place.

L'explication de la Genèse est suivie de  
 six Dissertations. La première traite de  
 Sodom & des trois autres Villes dont  
 l'Écriture raconte la destruction. On parle  
 de la fertilité merveilleuse de la contrée  
 elles étoient situées, & des excès hor-  
 ribles de leurs habitans. Ils en furent pu-  
 nis d'une manière étonnante, & leur sup-  
 plice est le principal objet de l'attention  
 de M. le Clerc. Il observe que la terre  
 de la vallée qu'ils occupoient étoit toute  
 couverte de bitume, de soufre, & d'eaux  
 chaudes qui couloient en partie du Jourdain, & en  
 partie de divers ruisseaux qui venoient des  
 montagnes. Plusieurs Auteurs, qu'il cite,  
 ont inventé ainsi les environs de la Mer  
 Morte, d'où il est aisé de conclure que  
 c'est le terrain que cette Mer couvre, & qui  
 couvroit autrefois les quatre villes cri-



minelles, étoit de même nature. Cela supposé, M. le Clerc explique ainsi ce qui leur arriva. Dieu étant irrité contre ces villes, la foudre tomba du Ciel, & alluma de toutes parts le bitume & le soufre. Cet embrasement pénétra jusques dans les entrailles de la terre, & tout ce qu'il y avoit de combustible étant consumé, les eaux succederent au feu, remplirent les cavitez qu'il avoit faites, & acheverent de sapper ce qui pouvoit encore servir à soutenir la superficie de la terre. Ainsi tout fut abîmé. Le miracle de cet événement, si on en croit M. le Clerc, ne consiste que dans la circonstance du temps, & ce qui persuade que ç'a été un miracle, ce sont principalement les Discours des Anges, qui l'ont prédit avant qu'il fut arrivé.

M. le Clerc examine dans l'autre Dissertation, si la femme de Loth fut véritablement changée en une statuë de sel. Plûtôt que de se résoudre à croire ce prodige, il donne aux expressions de Moïse un sens figuré, & il tâche de les accorder avec son opinion, qui est, que la femme de Loth mourut de frayeur, ou qu'elle fut étouffée subitement par quelque vapeur maligne qui sortit de la terre. Le nom de statuë lui convint à cause qu'elle demeura immobile : pour ce qui est du sel, il suffit à l'Auteur d'en trouver dans

terre où la mort surprit cette femme.  
 Le second volume contient l'Exode,  
 le Levitique, les Nombres, & le Deute-  
 nonome. M. le Clerc n'y repete rien de  
 ce qu'il a dit dans le Commentaire de la  
 Genese, & il se contente d'y renvoyer  
 les Lecteurs lorsque les mêmes difficultez  
 se presentent. Cela fait que ce volume  
 qui devoit naturellement être trois fois plus  
 gros que le premier, n'est cependant que  
 d'une grosseur raisonnable. Nous remar-  
 quons, en passant, qu'il insere quelque-  
 fois dans sa Paraphrase des conjectures &  
 des idées étrangères, qui sembleroient de-  
 voir être reservées pour le Commentaire.  
 En voici un exemple, Exode, Chap. 1.  
 v. 8. *Novus inter hac in Aegypto Rex, qui  
 Josephum non noverat, exortus est. 9. Is  
 autem populo suo, en, inquit, Israëlitarum  
 populus numerosus est, nobisque validior.*  
 Paraphr. 8. *Ea tempestate Arabes Aegyptum  
 inferiorem invasere, neque eorum Dux, qui  
 victis Aegyptiis imperitavit, quidquam au-  
 diverat de Josepho, cujus memoria gratiam  
 Israëlitis, apud Aegyptios pepererat. Itaque  
 beneficii olim, ab Jacobi filio, in inferioris  
 Aegypti Reges, adeoque Aegyptios omnes,  
 collati, rationem nullam habuit, &c.* Il  
 n'est, comme on voit, fait aucune men-  
 tion dans le texte, ni des Arabes, ni de  
 leur Chef, ni de leur conquête de l'E-  
 gypte. Ces nouveaux faits sont tirez d'un

passage de Manethon , que Joseph rapporte dans son premier Livre contre Apion, & qu'on trouve ici dans le Commentaire. Manethon dit, que des Pasteurs s'emparerent de la haute & de la basse Egypte, & se choisirent un Roi nommé Salatis. Joseph prend ces Pasteurs pour les Israélites ; mais au jugement de nôtre Auteur, qui suit Marsham, Joseph se trompe. Marsham conjecture que Salatis même fut, au contraire, ce nouveau Roi, qui ne connoissant ni Joseph, ni ses bienfaits, persecuta les Israélites. A cette conjecture on en ajoute une autre sur son pais, & on le fait Arabe.

Le Commentaire sur le Deuteronomie est suivi d'une Dissertation sur le passage de la Mer Rouge. M. le Clerc le représente en cette maniere. Un vent de Nord souffla toute la nuit, pendant le reflux, les eaux de la Mer se retirerent du côté du Midi, beaucoup plus loin que dans les reflux ordinaires, les Israélites passerent par l'endroit qu'elles avoient abandonné. Elles ne s'éleverent point comme deux murs, à droit & à gauche : elles se partagerent pourtant, mais ce partage consistoit en ce que toute la Mer étoit d'un côté, & qu'il ne manqua pas de rester de l'autre certaine quantité d'eau, dans des creux que le vent n'avoit pû dessécher. Les Egyptiens crurent pouvoir passer avant

le retour des eaux , mais leurs chevaux & leurs chariots s'enfoncerent dans le sable, & le flux les ayant surpris , ils furent tous noyez. Après avoir donné cette idée du passage de la Mer Rouge , M. le Clerc y cherche quelques miracles. Le vent de Nord , dit-il , ne devoit peut-être pas souffler ce jour-là ; peut-être qu'au contraire, le vent de Midi devoit souffler, si Dieu ne l'eut retenu. Peut-être que suivant les regles ordinaires , le reflux eût été beaucoup moindre. Il y eut du miracle non-seulement dans le choix du vent, mais aussi dans sa force extraordinaire, qui mit à sec des espaces de terre que la Mer avoit toujours couverts jusqu'alors , & qu'elle n'a jamais laissé voir depuis. Enfin on ne sçauroit nier qu'un événement de cette nature n'ait été un miracle, puisque Moïse l'avoit prédit, & qu'il avoit même assuré que les Egyptiens periroient ; ce que nul esprit humain n'avoit pu prévoir. Il étoit, au contraire, plus vrai-semblable que les Egyptiens ne seroient pas assez insensez pour suivre le peuple d'Israël dans un trajet si perilleux. M. le Clerc a joint à cette Dissertation une traduction des trois premiers Chapitres de l'Histoire des Dixmes, par Selden. Des Tables Geographiques, & des Tables Chronologiques, terminent ce volume.

Dissertatio Inauguralis de Senum affectibus, quam Deo clementer benedictente, &c. pro gradu Doctorali, summissis & privilegiis legitimè obtinendis D. Augustinus Henckelii, Auditorio Majori publicè ventilabit JOANNES CONTRADUS MICHAELIS Wormatiâ Palatinus. *Hala Magdeburgica, litteris Christiani Henckelii, Acad. Typogr.* C'est-à-dire : *Dissertation sur les maladies des Vieillards, These de Doctorerie.* Par Jean Conrad Michaelis. A Hall, de l'Imprimerie de Chrétien Henckel. Broch. in 4. pp. 48.

**C**E n'est ici qu'une simple These, & le Soutenant expose la doctrine ordinaire des Medecins sur les maladies des Vieillards. Il faut reconnoître dans Vieillards une source générale de leurs firmitez ; c'est l'épaisseur & la viscosité des suc. Cette épaisseur une fois surannée, on voit aisément que les fonctions du corps ne sçauroient être aussi libres dans la force de l'âge, rien n'étant contraire à l'action des solides, mouvement du sang, que des suc visqueux, & dépourvus d'esprits. viennent les catharres, les fluxions cruditez, les toux, les diarrhées

s , & les autres maux qui accablent ordinairement les Vieillards. L'esprit, accablé sous le poids des humeurs, n'a plus la même vivacité , & les fonctions de l'ame languissent dans un engourdissement. Nôtre Auteur étend ses réflexions , & descend dans des détails si particuliers , qu'il a une grande connoissance de l'œconomie du corps humain , & s'il ne dit rien qui puisse instruire les Médecins , du moins les Médecins ne peuvent l'accuser d'en sçavoir moins qu'eux sur la matiere dont il les entretient.

*Cantates Françaises sur des sujets tirez de l'Ecriture Sainte, à I. II. voix, & Basse continue; avec symphonie; & partie sans symphonie. Par Mademoiselle JACQUET DELAGUERRE. Livre second, contenant Adam, le Temple rebâti, le Déluge, Jephté, & Samson. A Paris, chez Christophe Ballard, seul Imprimeur du Roi pour la Musique, rue de Jean de Beauvais, au Mont-Parisis. 1711. in fol. pagg. 78.*

MADAMOISELLE Delaguerre publia son premier Livre de Cantates sur la fin de l'année 1708, & nous parlâmes de son ouvrage dans le premier Journal de l'année suivante, pag. 18. Nous n'avons rien à ajouter aux remarques générales

que nous fîmes alors, sinon que le succès a répondu à ce qu'on avoit lieu d'espérer. La majesté des sujets, la force & la beauté des vers, la noblesse, la variété, la nouveauté des chants & des accompagnemens, l'ont emporté sur les préjugés. La Verité a eu son effet ordinaire. Elle a charmé même ceux qui ne se plaisoient qu'à chanter, ou à entendre chanter des vertus fabuleuses, & de faux prodiges.

Ce second Livre renferme six Cantates; sçavoir, deux à voix seule; deux à I. voix, avec symphonie; & deux à II. voix. Mademoiselle Delaguerre a crû qu'elle feroit plus de plaisir par cette diversité, que si elle ne donnoit que des Cantates à une voix, comme dans le I. Livre. Voici l'ordre & le précis de ces nouvelles Pieces.

ADAM. *Premiere Cantate à voix seule.*  
La félicité de l'homme innocent, & les malheurs de l'homme criminel, font la matiere de cette Cantate. On y adresse toujours la parole à Adam. On lui propose, dans le premier état, une réflexion qui auroit pû contribuer extrêmement à l'y maintenir:

*Sur toi le travail, la douleur,  
La mort n'a point reçu d'empire;  
Tu n'as encor d'autre malheur,  
Que la puissance de te nuire.*

LE TEMPLE REBÂTI, *Seconde Can-*  
*te à I. voix, avec symphonie.* Ceux des  
 Hébreux qui n'étoient pas assez âgés pour  
 avoir vu le premier Temple, font d'a-  
 bord éclater leur joye à l'aspect du se-  
 cond.

*Sonnez Trompettes, &c.*

*On voit déjà sortir de ses vastes ruines  
 Ce Temple si fameux, l'honneur de Sa-*  
*lomon;*

*Cyrus a dégagé les promesses divines,  
 Et par ses soins prédits se relève Sion.*

*Que l'allegresse, &c.*

Les Vieillards, qui avoient conservé  
 l'idée de la magnificence du premier Edi-  
 fice, interrompent la fête par des plaintes  
 qu'on arrête:

*Cessez tristes Vieillards, &c.*

*Ce sont les cœurs qui font la sainteté du  
 Temple;*

*Cessez d'en regretter l'éclat.*

La joye devient générale.

LE DELUGE. *Troisième Cantate, à II.*  
*voix.* M. De la Motte représente dans  
 cette Piece, la Justice de Dieu, les cri-  
 mes des hommes, & le Déluge qui en  
 fut



fut la punition. L'Arche qui sauve l'innocent , & l'Arc-en-Ciel qui rassure la terre , font succeder à la tristesse & à l'épouvante , des mouvemens de joye, qu'on a soin de temperer par une réflexion:

*Sur les Mortels qui doivent naître  
Un semblable courroux ne doit plus éclater;  
Mais ils en deviendront peut-être  
Plus hardis à le mériter.*

JOSEPH. *Quatrième Cantate* , à voix seule. Les peintures qu'on y voit apprennent à éviter les attentions dangereuses, & rendent le vice très-odieux. La circonstance du manteau abandonné , marquée dans l'écriture , ne pouvoit guères être plus ingénieusement exprimée qu'elle l'est dans ces vers:

*. . . . . Elle presse,  
Il refuse , il fuit , & lui laisse  
De quoi se vanger du refus.*

JEPHTE'. *Cinquième Cantate* , à II. voix. Tout interesse dans cette Cantate. Les passions les plus vives y font naître des instructions très-utiles. La resolution du pere étonne; l'obéissance de la fille attendrit; ils se soumettent l'un & l'autre, *mais* quelle différence de caracteres!

Quand

*Quand Jephthé murmure & frémit,  
Sa fille plus tranquille, en s'offrant, le  
console,  
Héroïque victime, elle-même affermis  
Le bras timide qui l'immole.*

SAMSON. *Sixième Cantate, à I. voix,  
avec symphonie.* L'Auteur y dépeint les  
foibles, les souffrances, & le triomphe  
de Samson. Ce Héros, sur le point de  
renverser le Temple de Dagon, adresse à  
Dieu cette priere :

*Ne souffre pas que ce peuple jouisse  
Du triomphe qu'il s'est promis:  
J'ai mérité la mort, & tu m'y vois soumis,  
Trop heureux qu'avec moi l'Idolatre pe-  
rissé.  
A ces mots il rompt tout, &c.*

On doit sçavoir bon gré à Monsieur De  
la Motte & à Mademoiselle Delaguerre,  
d'avoir ramené la Poësie & la Musique  
à leur première institution, en les em-  
ployant à louer l'Être suprême, & à cele-  
brer les véritables Héros.

Differtatio Inauguralis Medica de Para-  
doxis Medicis præcipuis quam Deo cle-  
menter benedicente, &c. pro gradu  
Doctorali, summissque in utraque Me-  
di-

dicina honoribus, insignibus & privilegiis Majorum mox capeffendis, in Auditorio Majori, publicè ventilabit FRIDERICUS WILHELMUS GEHLERUS Cors. Lusat. *Hale Magdeb. litteris Christ. Henckelii.* C'est-à-dire: *Dissertation sur les principaux Paradoxes de Medecine. Par Frederic Guillaume Gehler. A Hall, de l'Imprimerie de Chrétien Henckel.*

**L**E corps humain peut être considéré par rapport à sa matiere, selon cet égard les Anciens l'ont appellé materiel, ou mixte. Il peut être aussi considéré par rapport à certains mouvemens reglez qui le gouvernement; & en ce sens on l'appelle *vivant*, comme on appelle du nom de vie, l'action par laquelle il est vivant. Ces deux noms de *vivant*, & de *mixte*, paroissent opposez, & semblent former un paradoxe. En effet, qui dit *mélange*, dit *corruption*, ou chemin à la *corruption*; & qui dit *vivant*, dit le contraire en apparence. Mais nous ferons voir, dit l'Auteur, que ces deux choses ne sont point opposees, & qu'étant bien entendues, elles s'accordent parfaitement. Il prend de là occasion de parler de plusieurs autres paradoxes semblables, qui sont des *suites* de celui-là, & qu'il explique à fond. *Ceux qui seront curieux de voir ce qu'il*

ces matieres, pourront consulter la  
 Dissertation même, qui est bien écrite,  
 mais qui ne contient aucune découverte,  
 rien dont nous croyions devoir entre-  
 tenir ici les Lecteurs.

C. CRISPI SALLUSTII quæ exstant; cum  
 notis integris Glareani, Rivii, Ciacco-  
 nii, Gruteri, Carrionis, Manutii, Put-  
 schii, Doufæ: selectis Castilionei, C.  
 & A. Popmæ, Palmerii; Ursini, J. Fr.  
 Gronovii, &c. Accedunt Julius Exsu-  
 perantius, Porcius Latro; & Fragmen-  
 ta Historicorum Vet. cum Notis A.  
 Popmæ. Recensuit, Notas perpetuas  
 & Indices adjecit JOSEPHUS WASSE,  
 Coll. Regin. apud Cantab. Socius; &  
 Nobiliss. Marchioni de Kent à Sacris  
 Domesticis. Præmittitur Sallustii Vita,  
 Auctore V. Cl. JOANNE CLERICO.  
 Cantabrigiæ, Typis Academicis, apud  
 Cornelium Crownfield, Celeberrimæ Aca-  
 demiciæ Typographum. 1710. C'est-à-dire:  
 Ce qui nous reste des Ouvrages de Salluste,  
 avec les Notes entieres de Glarean, &c. &  
 les Notes choisies de Castiglione, &c. On  
 y a joint Julius Exsuperantius, Porcius  
 Latro; & les Fragmens des anciens Histo-  
 riens, avec les Notes d'A. Popma: Edi-  
 tion procurée par les soins de Joseph Was-  
 se, qui l'a enrichie d'amples Commentaires,  
 de deux Tables, & d'une Vie de Salluste,

*compofée par* Jean le Clerc. A Cambridge, de l'Imprimerie de l'Univerfité, chez Corneille Crownfield, &c. 1710. in 4. pp. 532 pour les Guerres de Catilina & de Jugurtha; pp. 384. pour les Fragmens; pp. 168. pour les Tables.

**L** nous reſte peu d'Auteurs Latins, dont le texte ait reçu plus d'alteration de la part des Copiſtes & des demi-Sçavans, que celui de l'Historien Salluſte. Son ſtyle coupé, les traits imprévus qu'il y entremêle, les fréquentes *ellipſes* qu'il employe, l'affectation de certains mots & de certains tours ſurannez, ont donné lieu à quantité de gloſes, & de reſtitutions prétendues, qui n'ont ſervi qu'à défigurer cet Auteur. Les Critiques des deux derniers ſiècles, qui ſe ſont chargez du ſoin de le rétablir dans ſa première pureté, & de le rendre plus intelligible, ſ'y ſont pris diverſement, par rapport aux divers talens qui les diſtinguoient, & n'y ont pas également réuſſi. Les uns peu inquiets des diſcuſſions grammaticales, ſe ſont appliquez à donner du jour aux penſées de l'Historien, par des réflexions politiques, ou des remarques historiques; & de ce nombre ſont *Omnibonus*, *Zanchius*, *Bononiensis*, *Philologus*, *Caſtiglione*, *Rupert*, *Grafzwinkel*, *Loccenius*, &c. Les autres ſe renfermant dans ce qui eſt du reſſort de la

Cii.

Critique & de la Grammaire, n'ont pensé qu'à la correction du texte, & à l'éclaircissement des phrases obscures & irregulieres, & tels sont *Glareanus*, *Rivius*, *Ciacconius*, *Alde Manuce*, *Cyprien* & *Aufone Popma*, *Carrion*, *Douza*, *Palmerius*, *Fulvius Ursinus*, *Putsch*, *Gruter*, &c. C'est de ce qui regarde ces derniers, que nous instruit fort au long M. Wasse, en faisant l'Histoire des principales Editions de Salluste qui ont paru jusqu'ici, & en indiquant la plupart des Manuscrits sur lesquels elles ont été faites. Il n'oublie pas de porter son jugement sur chacune de ces Editions en particulier, & de nous marquer ce qui fait le prix des unes, & ce qui diminuë le mérite des autres. Il donne sans hésiter la preference à celle de *Gruter*; & il a crû ne pouvoir prendre un meilleur modele pour la sienne. C'est donc avec cette Edition de *Gruter* qu'il a comparé les diverses leçons qu'il a pû recueillir, tant de plusieurs Manuscrits qu'on lui a communiqué, que de quelques Editions rares & anciennes. Il ne s'est permis cependant que très-peu de corrections dans le Texte de Salluste; encore s'est-il contenté de les proposer la plupart dans ses Notes. Il a fait imprimer celles de *Gruter*, de *Glareanus*, de *Rivius*, de *Ciacconius*, de *Carrion*, de *Manuce*, de *Putsch*, & de *Douza*, presque toutes entieres; & cela d'autant plus

volontiers qu'elles contiennent l'histoire des principaux changemens qui sont arrivez au texte, & qu'elles offrent comme un abrégé de toutes les Editions. Il n'a retranché de ces Notes que celles sur lesquelles il ne s'est pas trouvé d'accord avec les Auteurs, & qu'il a reformées dans les siennes.

A l'égard des Notes de M. Wasse que l'on rencontre à chaque page, elles sont destinées, 1. à justifier la maniere dont *Gruter* a lû divers passages, & à le défendre contre la censure qu'en ont faite quelques Critiques posterieurs; 2. à rapporter des diverses leçons de quelques endroits de l'Historien, que des Écrivains plus modernes semblent avoir voulu *parodier*; 3. à faire connoître les sources Grèques où *Salluste* a puisé; ce qui n'est pas inutile quelquefois pour développer sa pensée ou son expression; 4. à montrer comment par le moyen de quelques passages paralleles des Anciens on peut rétablir dans *Salluste* la veritable ponctuation de certains passages difficiles; 5. à comparer *Salluste* avec d'autres Auteurs, pour l'élocution, & à faire voir la supériorité du premier; 6. à relever certaines moralitez empruntées de quelque Ecrivain plus ancien; 7. à éclaircir quelque point de Geographie, d'histoire, d'Antiquitez, &c.

On voit à la suite des Ouvrages de *Salluste*

Juste deux morceaux, qui de l'aveu de M. Wasse lui-même, ne paroissent ici guères plus corrects que dans les Editions precedentes. La premiere de ces Pieces contient une histoire abregée des Guerres Civiles de Marius, de Lepidus, & de Sertorius, composée par *Julius Exsuperantius*, & qui dans un ancien Manuscrit de Salluste, se trouvoit à la fin des guerres de Catilina & de Jugurtha : ce qui donne lieu de soupçonner que cet Ecrivain pourroit bien être quelque Abbreviateur de Salluste. Du reste, il nous vient de la Bibliotheque de M. *Pithou*. L'autre Piece est une Déclamation de *Porcius Latro* contre Catilina. Cela est suivi des Fragments des anciens Historiens Latins, accompagnez des Notes d'*Aufone Popma*, & de celles du nouvel E-diteur.

Des deux Tables qui terminent ce volume, la premiere est des plus riches, & des plus commodes pour ceux qui voudront avoir Salluste réduit en maniere de *Léxicon*, & former leur style sur celui de cet Historien : car outre qu'elle en renferme tous les mots & toutes les phrases rangez par ordre alphabétique, M. Wasse a eu soin d'y semer plusieurs Observations de Critique & de Grammaire, & quelques citations de passages paralleles, lesquelles en diminuant la secheresse inseparable de ces *Ortes d'Ouvrages*, sont propres à exciter



la curiosité du Lecteur, & à réveiller son attention. L'autre Table indique les noms de tous les Auteurs citez, corrigez, ou expliquez dans les Notes de M. Wasse, avec des renvois à ces mêmes Notes.

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot de la Vie de Salluste, qui suit immédiatement la Préface, & que l'Auteur doit à M. le Clerc. Ce sçavant & laborieux Ecrivain y a rassemblé avec beaucoup d'ordre, d'exactitude, & de neteté tout ce qui concerne les actions & les Ecrits de l'Historien Romain. Il nous peint parfaitement les mœurs & le caractère de ce fameux Auteur; c'est-à-dire, qu'il nous le représente porté naturellement à démentir par sa conduite ces sentimens d'honneur & de vertu qu'il semble avoir pris à tâche de faire éclater dans ses Ouvrages, & livré à tous les vices contre lesquels il s'est le plus déclaré. Nous avions d'abord eu dessein de donner un Extrait de cette Vie; mais elle nous a paru écrite avec tant de précision, que ne pouvant en inserer ici une traduction Françoisise qui l'expose dans toute son étendue, nous croyons qu'il vaut beaucoup mieux pour la propre satisfaction des Lecteurs, les renvoyer à l'original même, qui ne pourroit être abrégé sans perdre beaucoup de son mérite.

Marques sur le Livre intitulé, Essai de  
 Commentaire sur les Prophetes, par le P.  
 PAUL PEZRON, &c. Adressées à un  
 Auteurs des Memoires de Trevoux.

M R. PERE,

Si vous voulez communiquer au Public  
 quelques marques sur l'Essai d'un Commentaire  
 sur les Prophetes par le feu Pere Pezron : vous  
 d'un Auteur de cette réputation doit  
 être justifié quand ses découvertes ne sont  
 pas bien fondées ; que se taire dans  
 l'occasion c'est livrer le Public à des  
 erreurs qui à l'appui d'un nom respecta-  
 ble influent aisément. Je me rends à  
 vos raisons, & je vous abandonne mes re-  
 sultats. Je les fis dans le tems que son  
 ouvrage parut, & depuis tant d'années je  
 n'en ai lu qui m'ait obligé à changer de  
 sentiment sur les points que je conteste à  
 votre Auteur.

Je m'arrêterai point à relever ce qu'il  
 avance dans les pages 18. & 19. où il suppo-  
 se par tout ailleurs que la succes-  
 sion des Rois Medes, que l'Historien Cte-  
 sias dit régner en Asie durant 306 ans  
 avant Cyrus & après la destruction de Ni-  
 nove, n'est point véritable. Je connois plusieurs

T per-

Cet Article est tiré des Memoires de Trevoux,  
 11. pag. 416.

personnes distinguées par leur érudition qui aiment mieux suivre la Chronologie d'Herodote, qu'ils trouvent s'accorder parfaitement avec celle des Livres de l'ancien Testament. Je ne parlerai point de ce qu'il confond Tilgame Roi de Babylone avec Phul Roi d'Assyrie, sans en donner aucune raison, car je sçai qu'il n'en peut donner aucune. En effet qui osera nier que Babylone ait eû ses Rois propres avant Nabonassar? Si donc Elien qui est le seul Auteur qui fasse mention de Tilgame & de Sacchoras, nous les donne pour des Rois de Babylone, un Ecrivain moderne de son autorité privée peut-il en faire des Rois de Ninive? Sans entrer dans ces questions, je me contenterai de remarquer que la meilleure partie de ce que le P. Dom Paul Pezron nous débite de nouveau, est fondé sur trois points qui sont à mon avis insoutenables.

I. Il assure\*, & le suppose, mais sans en donner aucune preuve, que Jeroboam II. petit-fils de Jehu porta ses armes jusqu'aux confins de l'Egypte, & qu'ayant pris sur les Syriens la Ville de Beerfabée, & défait près de Gaza l'Armée des Iduméens, il s'ouvrit un chemin dans l'Idumée pour aller subjuguier la Ville d'Aila.

Je ne trouve rien de vrai dans toute cette  
sup-

\* P. 44. 82. 83. 84. 117. 112. 119. 120. 161.

supposition. Jamais les Rois de Syrie ni ceux d'Israël n'ont possédé la Ville de Beersabée. Elle a toujours appartenu à la Tribu & aux Rois de Juda, lesquels en ont été les paisibles possesseurs jusqu'à la captivité de Babylone. J'ose assurer qu'on ne trouvera dans toute la Bible aucun vestige, ni aucun indice qui puisse favoriser même indirectement ces expéditions prétendues, tant du Roi de Samarie, que des Rois de Damas.

La Ville d'Aila avoit été conquise par David avec le reste de l'Idumée; & cette Nation demeura sujette & tributaire de ce Prince & des Rois de Jerusalem ses successeurs, jusqu'au tems de Joram fils de Josaphat, qu'ils se revolterent & secouèrent le joug. Aila étoit située sur le même golfe de la Mer rouge, où étoit Afiongaber. Salomon & Josaphat y entretenoient les flottes qu'ils envoyoit en Ophir. Je ne suis pas assez bon Géographe pour concevoir que Jeroboam II. Roi d'Israël ait eû besoin de prendre sur les Syriens Beersabée pour se faire un chemin dans le pais des Iduméens, & aller s'emparer de la Ville d'Aila: Les conquêtes qu'il fit au-delà du Jourdain lui frayoient un chemin bien plus court & plus facile. Mais ce fut Ozias Roi de Juda, \* qui reprit Aila, profitant de la victoire que son pere Amasias avoit remportée sur les Iduméens † à qui il avoit même enlevé la

T 2

Ville

\* 4. Reg. 14. v. 22. † 2. Par. 26. v. 1.

Ville de Petra, & de la guerre que le Roi d'Israël faisoit aux Syriens. Dom Paul Pezron reconnoît lui-même cette expedition d'Ozias à la page 367. Les Rois de Juda conserverent encore cette place importante pour le commerce des Indes, jusqu'à ce que Razin Roi de Damas s'en rendit le maître, & l'ôta à Achaz Roi de Juda : en sorte qu'en ayant chassé les Juifs, il la rendit aux Iduméens qui l'habiterent de nouveau\*. L'Ecriture nous apprend à la verité que Jero-boam petit-fils de Jehu rétablit les anciennes limites d'Israël, mais ce fut en reprenant les païs qui étoient au-delà du Jourdain, & qui appartenoient aux Tribus de Ruben & de Gad, & de la demi Tribu de Manassé que les Rois de Syrie avoient soumises à leur obéissance dans les guerres précédentes. Elle dit même expressément que ce fût depuis l'entrée de Hemath, & depuis le Mont-Liban jusqu'à la Mer morte, nous marquant par là qu'il ne passa point dans l'Idumée, & ne penetra point jusqu'à la Mer rouge. *Ipse restituit terminos Israël ab introitu Hemath usque ad mare solitudinis, juxta sermonem Domini quem locutus est per servum suum Jonam filium Amathi Prophetam.* Elle ajoute à la fin de ce même chapitre que ce Prince ayant porté ses armes dans la Syrie, reprit certaines places des territoires de Damas que la Tribu de Juda

avoit

\* 4. Reg. 14. 25.

oit autrefois possédées ; lorsque David vainquit les Syriens , & soumit à son obéissance tout le pais qui s'étend depuis la Palestine jusqu'à l'Euphrate. Ainsi Jeroboam ne porta les armes qu'au Nord & à l'Orient de la Palestine , & nullement au Midi, ni dans l'Idumée. Joseph & Theodoret à qui on nous renvoye pour établir cette fiction, ne disent rien de plus que ce que je viens de rapporter. Tant s'en faut que les Syriens aient fait des progrès jusqu'aux extrémités de la Tribu de Juda aux tems des Rois Amasias & Ozias, que Joas petit-fils de Jechu & pere de Jeroboam étoit plus que jamais en état de leur en fermer le passage, ayant remporté sur eux trois victoires considerables, & repris les Villes qu'Hazaël avoit prises sous Joachaz son pere. C'est encore avec d'autant moins de fondement qu'on dit que Beer-sabée fut enlevée aux Juifs au tems d'Ozias, puisque pendant tout son regne & celui de son fils Joatham ils vécurent dans la prosperité : après avoir vaincu & mis à la raison les Ammonites, les Moabites, les Iduméens, les Minéens & les Philistins qui les inquiétoient. En vain encore avance-t-on sans permettre d'en douter & d'un ton ferme & assuré, que les commencemens d'Ozias furent malheureux, & qu'il avoit regné trente ans entiers dans le désordre quand, après s'é-

tre converti, Dieu le rendit victorieux. Il n'y a rien de tout cela dans la Bible. Elle nous apprend seulement \* que tandis que Zacharie Prophete de ce tems-là vécut, Ozias chercha le Seigneur & suivit exactement ses loix, en sorte qu'il merita de réussir dans toutes ses entreprises. Et quand l'Ecriture dans les Livres des Rois & des Paralipomenes commence le récit de son regne par nous dire qu'il fit ce qui étoit agréable devant le Seigneur, en imitant les bonnes actions de son pere Amasias, *Fecit quod placitum & rectum erat in oculis Domini, juxta omnia quæ fecerat Amasias pater ejus*, elle nous fait assez entendre que ses commencemens ne furent point mauvais ni déreglez, & qu'il persevera dans la vertu & dans la pieté, jusqu'à ce qu'enflé de l'heureux succès de ses armes & de ses conquêtes, il se mit en tête de joindre la Sacrificature à la Royauté.

On nous allegue à la verité le premier chapitre d'Isaïe qu'on prétend avoir été prononcé & écrit sous Ozias, où le Prophete fait un long détail des désordres qui regnoient dans Jerusalem & dans ses dépendances: mais il faudroit auparavant bien prouver que ce premier chapitre regarde ce qui s'est passé sous Ozias. Il est vrai que ce fut sous ce Prince qu'Isaïe commença à prophetiser, mais il n'est

pas

\* 2. Paral. 27. 4. & 5. 4. Reg. 15. 3.

pas certain que tous les chapitres qui composent aujourd'hui le Livre de ses Propheties, ayent été compilez selon l'ordre des tems auxquels ils ont été écrits ou prononcez. Osera-t-on dire, par exemple, que dans la compilation des Propheties de Jeremie on ait suivi exactement l'ordre des tems ? Pour peu d'attention qu'on apporte en lisant on est convaincu du contraire. On peut assurer la même chose de la compilation des Propheties d'Isaïe. Pour moi je suis persuadé que pour mettre quelque ordre chronologique dans le Livre d'Isaïe, il auroit fallu mettre à la tête le chapitre septième dans lequel le Prophete témoigne qu'il s'étoit tenu dans le silence avant la vision qui y est rapportée. *Væ mihi quia tacui, & quia vir pollutus labiis ego sum.* Sur cela Dieu lui fait purifier les levres par un Seraphim, & lui ordonne de faire à l'avenir la principale fonction des Prophetes, qui étoit de remontrer au peuple ses égaremens, de reprendre ses vices, & d'annoncer la verité : ce qui montre qu'Isaïe n'avoit point encore commencé à prophetiser quand il a eü cette vision, ce qui n'arriva que la dernière année de la vie d'Ozias : *In anno quo mortuus est Rex Ozias.* C'est pourquoi mon sentiment est que ce qui est contenu dans le premier chapitre, doit être expliqué des désordres & des malheurs où les Juifs



Juifs tomberent sous leur Roi Achaz. Ces paroles qu'on nous cite : *Terra vestra deserta, civitates vestrae succensa sunt igni, terram vestram alieni devorant, & desolatur sicut in vastitate hostili.* Ces paroles, dis-je, expriment succinctement tout ce qu'on lit au chapitre 28 du 2 livre des Paralipomenes, des maux que firent aux Juifs sujets d'Achaz, les Syriens, les Israélites des dix Tribus, les Iduméens & les Philistins.

2. Dom Paul Pezron croit avoir trouvé le denoûment d'un grand nombre de difficultez qu'on rencontre dans la lecture sur tout des petits Prophetes, en supposant \* trois différentes irruptions des Scythes dans la Palestine. La premiere, dit-il, a été l'année vingt sixième du Roi Ozias qui commandoit à Jerusalem. La seconde s'est faite vers la deuxième année de Josias Roi de Juda, & sous le regne de Cyaxares Monarque des Medes. La troisième n'est arrivée qu'après la captivité de Babylone vers les derniers tems du Roi Xerxes. La premiere est prédite dans Amos, & plus amplement dans Joël : Isaië & Ezechiel en font aussi mention. La seconde est annoncée par le Prophete Sophonie, & c'est, ce me semble, le seul qui en parle, encore le fait-il d'une maniere imperceptible. Pour la troisième elle est nettement marquée dans Joël, dans Ezechiel, & dans Zacharie.

La  
\* Pref. p. 128. 194. 200. 272. 336. 343. 356.  
288. &c.

La découverte de ces trois irruptions des peuples de Scythie, jusqu'en Palestine, est comme la clef avec laquelle le nouvel Interprete des Prophetes prétend nous donner l'intelligence de leurs oracles, & nous faire voir ce qu'ils ont de plus caché sous leurs expressions métaphoriques & figurées. Mais de ces trois irruptions des Scythes qu'il nous allegue sans cesse, il n'y a que la seconde qui soit certaine & veritable, les deux autres sont entièrement fabuleuses.

On nous prouve \* cependant la premiere par le témoignage de Callinus ancien Poëte Grec cité par Strabon, lequel florissoit, dit-on, au commencement des Olympiades, ou peut-être même auparavant; car il a précédé de plusieurs années le celebre Archilochus qui selon Herodote vivoit sous Candales, & sous Gyges Princes des Lydiens.

C'est-à-dire qu'il étoit du tems d'Ezechias & du Prophete Isaie vers la XV. ou XVI. Olympiade. On ajoute l'autorité de Strabon & de Clement Alexandrin qui font Archilochus moins ancien que Callinus. Tout ceci est confirmé par l'histoire de Paul Orose qui met l'irruption des Cimmeriens & des Amazones trente ans avant la fondation de Rome. *Tunc etiam Amazonum Gentis, & Cimmericorum in Asiam repentinus incursus plurimam diu, late vastationem stragemque edidit.* Or Paul Orose, continue Dom

T 5

Pet.

\* P. 275.

Pezron, n'a point dit cela au hazard : il l'avoit appris de Troge Pompée qui avoit beaucoup parlé de la Nation des Scythes, ou de quelque autre Auteur qui n'est point venu jusqu'à nous.

Pour répondre à toutes ces preuves, je dirai premièrement qu'il n'est point aisé de fixer le tems auquel ont vécu Callinus & Archilochus. Clement Alexandrin qu'on nous cite dit que Callinus étoit à la vérité plus ancien qu'Archilochus, mais de fort peu. Καλλίνος δὲ πρεσβύτερος, οὐ μακροῦ. Il met Archilochus dans la vingtième Olympiade : ce qui revient au tems de Manasses Roi de Juda. Eusebe l'a imité en cela dans son Canon chronologique : en quoi ils suivent ce qu'on lit dans Herodote, qu'Archilochus Parien florissoit environ le tems auquel Gyges regnoit en Lydie, après avoir fait mourir le Roi Candaules. Cependant Diphilus de Sinope Poëte Comique cité par Athenée a mis Archilochus au nombre des amans de Sapho, qui selon le même Athenée \* & les marbres d'Arondel vivoit sous Alyattes Roi de Lydie pere de Croesus, fils de Sadyattes, & petit-fils de Gyges ; c'est-à-dire vers le tems que Jechonias Roi de Juda fut emmené captif à Babylone par Nabuchodonosor, ce qui donne à croire qu'Herodote n'aura point marqué au juste l'âge d'Archilochus.

Mais

\* *Athen.* l. 13. p. 399.

Mais quoi qu'il en soit, le témoignage de Callinus, comme il est rapporté dans Strabon, ne nous apprend autre chose sinon qu'au paravant que les Treres ou les Thraces, qu'on mettoit au nombre des Cimmeriens à cause du voisinage de la Chersonese Cimbrique, ayant passé leur Bosphore eussent ravagé à Lydie & ruiné la ville de Magnesie, la ville de Sardes avoit déjà été prise par les Cimmeriens. *Aliam antiquiorem Cimmericorum irruptionem memorat Callinus, ubi ait :*

Νῦν δ' ἐπὶ Κιμμερίων στρατὸς ἔρχεται ὀμβριμὸς ἔργων.

*At nunc Cimmericorum exercitus imminet atrox.*

*In quâ irruptione captas esse Sardes ostendit.* S'ensuit-il de cette expedition des Cimmeriens dans la Lydie qui étoit située à l'extrémité Occidentale de l'Asie mineure, que les Scythes, ou même les Cimmeriens, soient entrez alors dans la Syrie, & aient pénétré jusqu'au fond de la Palestine?

Mais Dom Pezron se trompe. Les Cimmeriens non plus que les Thraces n'étoient point regardez comme Scythes par les Grecs. Ils habitoient, comme j'ai déjà dit, la Chersonese Cimbrique, ou les Palus Meotides, que nous appellons aujourd'hui la Crimée. Ils furent obligez d'abandonner leur país pour éviter les cruautez des Scythes qui venoient fondre sur eux. Ils

entrèrent en Asie en assez petit nombre, parce que, comme Herodote le rapporte dans son quatrième Livre, il en étoit péri un grand nombre dans une guerre intestine qui s'étoit élevée parmi eux au premier bruit de la venuë des Scythes. Ayant côtoyé le Pont-Euxin, ils se jetterent sur la Lydie, & prirent la Ville de Sardes. Strabon dans son premier livre nous apprend que leur Chef se nommoit Lygdamis, & qu'ayant continué ses courses jusqu'en Cilicie, il y perit enfin avec son Armée.

Pour sçavoir au juste en quel tems les Cimmeriens quitterent leur país pour passer en Asie, on ne peut consulter que l'Historien Herodote; cet Auteur étant le seul qui nous ait laissé une succession exacte des Rois de la Lydie dont Sardes étoit la Capitale. D'ailleurs comme son tems étoit assez proche de ce qu'il en a écrit, & qu'il étoit de la Province d'Ionie voisine de la Lydie, laquelle, selon Strabon, avoit aussi beaucoup souffert des incursions des Cimmeriens, son témoignage en est d'autant plus recevable. Il nous apprend donc \* que les Cimmeriens poursuivis par les Scythes prirent leur route le long du Pont Euxin, qu'en continuant leur voyage ils bâtirent dans une manière de presqu'Isle la ville de Sinope en Paphlagonie; qu'ils firent ensuite des courses dans la partie Occidentale  
de

\* Herod. l. 2. c. 11, 12.

de l'Asie mineure, saccagerent & pillerent la Lydie, & même l'Ionie, prirent Sardes où regnoit Ardys fils de Gyges, qu'ils ne pûrent néanmoins se rendre maîtres du Château; que les Scythes n'ayant pû les suivre d'assez près, & ne sçachant quelle route ils avoient prise, entrèrent, ayant à leur droite le mont Caucase, dans la Medie où ils défirent Cyaxares Roi des Medes; qu'ils avoient à leur tête le Roi Madyes; qu'après s'être soumis la meilleure partie de la haute Asie, ayant formé le dessein de pénétrer jusqu'en Egypte ils vinrent en Palestine, où quelques-uns d'eux brûlerent le Temple de Venus à Ascalon; que cependant les Cimmeriens furent défaits & chassés de l'Asie mineure par Sadyattes fils & successeur d'Ardys, ce qui prouve qu'ils ne s'étoient gueres éloignés des Etats des Rois de Lydie. Voilà en peu de mots ce qu'Herodote raconte des irruptions des Cimmeriens & des Scythes, aussi bien que de leurs différens progrès. Toutes ces choses arriverent dans le même tems, & environ celui auquel Josias regnoit en Judée. Le témoignage & l'autorité de cet excellent Auteur qui a mérité à bon titre d'être appelé *le Pere de l'Histoire*, & qui a marqué si exactement le tems & les circonstances de ces événemens, doit, ce me semble, l'emporter au-dessus de celle de Paul Orose Auteu

peu exact qui a écrit plus de 900 ans après. Dom Pezron se trompe \* quand il s' imagine que Paul Orofe aura pris de Troge Pompée ce qu'il a écrit, que les Cimmeriens & les Amazones font entrez en Afie trente ans avant la fondation de Rome. Justin Abreviateur de Troge Pompée parle de trois irruptions des peuples venus de la Scythie, *Imperium Afie ter quasierant*. Il met la premiere avant Ninus, & la troisiéme avant Darius fils d'Hyftafpes, c'est-à-dire au tems que les Medes dominoient en Afie, mais pour la seconde qui est celle des Amazones, il dit qu'elle arriva *medio tempore*, long-tems avant la guerre de Troye, & sept ou huit cens ans avant la derniere. Il ne connoît point d'expédition plus récente de ces Heroïnes. Mais ce qui est sur-tout à remarquer, c'est que les plus grands progrès des Amazones, selon Justin †, furent dans l'Europe du côté de la Thrace & de la Grece, d'où elles passerent dans l'Afie mineure, où elles s'emparerent de quelques Villes, & bâtirent celle d'Ephese. *Itaque majore parte Europa subactâ, Afia quoque nonnullas civitates occupavere. Ibi Epheso multisque aliis urbi'us conditis, partem exercitus cum ingenti pradâ domum dimittunt*. Tout cela est assez conforme à ce que Strabon a écrit de côté & d'autre  
des

\* P. 278. † Just. l. 2. c. 4.

des Amazones, aussi bien que Diodore de Sicile aux Livres 2. & 3. de ses Histoires. Voilà ce que Troge Pompée nous aura laissé touchant les courses des Amazones que Paul Orose joint à celles des Cimmériens. On ne trouvera rien dans tous ces Auteurs qui puisse servir à autoriser ce qu'on nous débite aujourd'hui d'une irruption des Scythes en Palestine au tems du Roi Ozias.

Je ne m'arrêterai point à relever tout ce qu'on dit sur le ch. 7. d'Amos au sujet de ces mots de la version des Septante : *Sic ostendit mihi Dominus, Et ecce foetus locustarum veniebat matutinus, Et ecce bruchus unus Gog Rex*; d'où on infere qu'au tems d'Amos qui prophetisoit sous Jeroboam II. & sous Ozias, un Roi Scythe ravagea la Palestine : ces mots, dit-on, sont clairs & aisez à entendre, au lieu que dans cet endroit il n'y a rien que d'obscur dans l'Hébreu qu'on peut ainsi traduire à la lettre : *Et ecce effectio locustae germinante serotino faeno, Et ecce serotinum faenum post tensionem regiam, seu praecipui faeni*. Quand on accorderoit que les Septante ont lû dans leur Texte le nom de *Gog Rex*, rien ne nous obligeroit à accorder que le Prophete parle du Roi de Scythie qui fut prêt à entrer en Palestine, plutôt que de l'irruption du Roi Gog dont parle Ezechiel. On ne verifie jamais un fait par une Prophetie  
obl.



obscur, mais il faut que le fait soit bien averé pour servir à verifler une Prophétie: au reste si les Septante ont traduit, *bruchus unus Gog Rex*, on ne doit point conclurre qu'ils ayent lû dans l'Hébreu autrement qu'on lit aujourd'hui. C'étoient d'habiles Cabalistes qui par des permutations de lettres & de mots se plaisoient à trouver des sens qui avoient rapport à leurs idées. Nous n'approuvons pas le sçavant Auteur dans ce qu'il dit là des Septante.

La troisiéme irruption qu'on place \* après le retour des Juifs de Babylone sur la fin du regne de Xerxes, n'est pas plus certaine que la premiere. Le nouveau Commentateur ne nous allegue que l'autorité de Theodoret qui n'en parle que comme d'une histoire qu'il a apprise par le canal des Juifs. Nous ne voyons pas que cette tradition soit venuë jusqu'aux Rabbins dont nous avons aujourd'hui les commentaires sur l'Écriture, ils tiennent le contraire. Theodoret l'aura prise sans doute du titre qu'on lit dans la version Syriaque à la tête du chap. 33. d'Ezechiel. *De Gog & Magog qui ascenderunt contra eos (Judæos) quando ascenderunt de Babylone.* L'Interprete Arabe a conservé ce titre dans sa version. Comme néanmoins, ni l'Écriture, ni Joseph, ni Herodote, ni Xenophon, ni aucun Historien n'ont point parlé de cette  
autre

\* P. 250. 260. 275. 283. 286. &c.

autre irruption des Scythes, & que Troge Pompée, si on s'en rapporte à l'Epitome de Justin, a placé la dernière avant Darius pere de Xerxes, on est en droit de mettre cette tradition rapportée par Theodoret & dans la Version Syriaque, au nombre d'une infinité d'autres fables qui se sont débitées par les Juifs & les Chrétiens du Levant. En effet les histoires de ce tems-là font foi que Darius fils d'Hyftaspes fit rentrer les Scythes dans le fond de leur pays, que ceux qui étoient voisins des Perfes & des Medes se joignirent à eux dans la fameuse expedition de Xerxes : ce qui fait voir qu'ils n'étoient pas en état de ravager les terres & les pais dont les Perfes demeurèrent les paisibles possesseurs jusqu'au tems d'Alexandre le Grand.

Enfin Dom Pezron veut nous apprendre qu'il y a eû deux transmigrations des dix Tribus d'Israël\*. La première s'est faite par Salmanasar, & la seconde que nous ne connoissons pas, est, dit-il, arrivée sous Assaraddon Roi d'Assyrie, plus de 40 ans après la première. Il promet d'en donner des preuves, mais en attendant qu'il le fasse, il me permettra que je le prévienne, & que je dise qu'il n'en peut avoir d'autres que celle qu'il a trouvée dans le Commentaire de Dujon, autrement Junius, qui expliquant ces mots d'Isaïe, ch. 7. v. 12. *Ad-*  
huc.

\* P. 39. 40.

*huc sexaginta quinque anni, & desinet Ephraim esse populus*, a prétendu que le Prophete a voulu dire que dans 65 ans le Roi d'Assyrie emmeneroit en captivité, tous ceux de la Tribu d'Ephraïm & des dix Tribus d'Israël que Salmanasar auroit laissez dans leur país, enforte qu'il n'en resteroit plus aucun. *Temporibus Menaschis quibus Esar-chaddon deportavit reliquias Israël; sive is sexagesimus quintus annus fuerit ab hac Prophetiâ, sive ab exitio Syria, quod quarto post anno ad summum gestum est.* Ce qu'il explique encore plus au long dans la note suivante sur ces mots: *Ut non sit populus*, où il dit: *Id est totus ita atteretur ut Rempublicam nullam omninò habeat, hoc autem ium demùm accidit quando reliquia deportatae sunt, non autem cum à Salmanasare devicti, tantùm ex parte fuerant deportati; quod factum est post annos quasi novemdecim ab hac prophetiâ, à quo tempore usque ad deportationem ab Esar-Chaddone factam intercesserunt anni fermè quadraginta sex, quibus sua fuerunt Israëlitis Respublica utcunque tenues.* Maistant s'en faut qu'Assaraddon ait transporté les restes des dix Tribus que Salmanasar avoit laissez, que par le ch. 34. du 2. livre des Paralipomenes v. 6. & 9. par les 6. & 7. de Judith, & par le 41. de Jeremie v. 5. nous apprenons que plusieurs années après la mort d'Assaraddon Samarie & les Villes d'alentour étoient encore habitées

par quantité d'Israélites des dix Tribus. Ainsi il faut donner une autre explication aux paroles d'Isaïe.

On peut dire, ce me semble, que le Prophete parle de ce qui arriva au reste de la Tribu d'Ephraïm environ 46 ans après la captivité de Salmanasar, lorsqu'Assaraddon Roi d'Assyrie envoya en Palestine des Colonies tirées de différens païs que lui & ses ancêtres avoient subjugués, & leur donna les Villes de la Tribu d'Ephraïm, & principalement celle de Samarie qui étoit la Capitale du Royaume des dix Tribus, à habiter. Par le nouvel établissement de ces étrangers, la Tribu d'Ephraïm qui avoit possédé long-tems la Royauté se confondit avec eux, & perdit l'esperance d'être jamais gouvernée par ses propres Chefs, & de composer encore un Corps de Republique, & de la sorte elle cessa pour toujours d'être ce qu'on appelle un peuple & une Nation : *Desit esse populus.*

Je sçai que Dom Paul Pezron prétend par la supposition de ces deux transmigrations, ou pour me servir du terme qu'il a forgé sur les Scholies de Jnnius, de ces deux déportations, résoudre une difficulté qu'il trouve à accorder le verset neuvième du chapitre premier d'Osée avec les deux suivans 10. & 11. Dieu après avoir dit par son Prophete : *Appellez le, non mon peuple, parceque vous Israël n'êtes plus mon peuple, & je ne*

serai plus vôtre Dieu, il ajoute incontinent: *Les enfans d'Israël seront aussi nombreux que le sable de la mer qu'on ne peut mesurer ni compter, & il arrivera qu'au même lieu où on leur a dit vous n'êtes plus mon peuple, on leur dira vous êtes les enfans du Dieu vivant. Car les enfans de Juda se rassembleront, & avec eux ceux d'Israël; ils prendront un même Chef, & retourneront de la terre étrangere.* „ Les dix „ Tribus qui avoient été menées en captivi- „ té dans la haute Asie par Salmanasar, dit „ nôtre Commentateur, ne sont jamais re- „ venuës de leur captivité, & n'ont plus „ été le peuple de Dieu, mais les restes „ d'Israël dispersez par Assaraddon dans les „ terres de Perse & de Babylone, furent „ remis en liberté avec ceux de Juda par les „ ordres de Cyrus, & prirent pour Chef & „ Conducteur Zorobabel.” Il cite en mar- ge S. Cyrille & Theodoret, comme s'ils avoient autorisé son explication en reconnoissant une seconde transmigration sous Assaraddon. C'est cependant ce qu'on ne trouvera jamais en aucun endroit de leurs écrits, ils disent seulement que plusieurs Israélites des dix Tribus revinrent dans leur país avec les Juifs sous la conduite de Zorobabel : & cela suffit pour lever toute la contradiction apparente de ces trois versets d'Osée. Car ceux qui se joignirent aux Juifs qui retournoient en Palestine avec leur Chef Zorobabel étant en petit nombre, & s'étant,

pour

pour ainsi dire, confondus avec la Tribu de Juda qui donna son nom à toute la Nation, les autres qui restèrent perdirent pour jamais l'esperance de composer un peuple qui fût nommé le peuple de Dieu; & les Juifs avec ce petit nombre d'Israélites formerent une Republique qui conserva toujours le nom d'Israël, à cause qu'ils sortoient tous de la même tige qui étoit Jacob autrement nommé Israël. C'est pourquoi quand l'Ecriture au 4. livre des Rois chap. 17. dit absolument que ceux des dix Tribus qui furent emmenez en captivité par Salmanasar, ne revinrent plus dans leur pais, il faut entendre cela de la plus grande partie; de la même maniere que Jeremie parlant aux Juifs \* qui, contre l'ordre de Dieu qu'il leur annonçoit, vouloient se retirer en Egypte après la destruction de Jerusalem, leur prédit que s'ils y alloient ils y periroient tous malheureusement & ne retourneroient jamais en Judée, & cependant au chap. 24. il dit qu'il en reviendroit quelques-uns qui fueroient les malheurs dont l'Egypte étoit menacée.

Ce qui a donné occasion à Dom Pezron de donner dans ces fictions, c'est qu'il s'est imaginé que Salmanasar plaça tous les Israélites qu'il emmena en captivité, dans les endroits les plus reculez de la Medie, où les Juifs que Nabucodonosor transporta depuis à son

\* Jerem. 42.

son tour n'eurent jamais commerce avec eux. Mais il se trompe, & la seule lecture du Livre de Tobie devroit suffire pour le desabuser. Tobie fut mené en captivité par Salmanasar. La Version Latine que nous lisons dans l'Eglise, & la Grecque des Septante font foi que ce Saint Homme fut mené à Ninive avec plusieurs autres de sa Nation & de sa Tribu, & qu'ils y resterent; que c'étoit dans cette grande Ville qu'il pratiquoit toutes ces actions de charité que l'Écriture rapporte de lui, qu'il les pratiquoit, dis-je, envers ses Freres & ses Compatriotes durant la captivité de Babylone & avant le regne de Cyrus. Daniel qui étoit de la Tribu de Juda fut un des premiers Ministres d'Etat sous Darius fils d'Assuerus Roi des Medes, & on peut juger de là que plusieurs Juifs de la Province de Babylone passerent dans les terres des Medes: & en effet il en étoit déjà passé un grand nombre dès le tems d'Esther femme d'Assuerus, en sorte qu'ils étoient dispersez par tout cet Empire. Ces Juifs eurent sans doute commerce avec les Israélites qui avoient conservé leur attachement pour la Loi de Moïse, tels qu'étoient les petits-fils de Tobie, & ce furent ces Israélites qui se joignirent à ceux de la Tribu de Juda, lorsque Cyrus permit au peuple du Dieu du Ciel de retourner en Judée & d'y retablir la Ville de Jerusalem. Le saint Homme Tobie ayant  
 pié.

prédit la ruïne & le rétablissement de la Ville Sainte, avoit aussi inspiré à sa Postérité l'inclination de joindre à ceux qui devoient un jour avoir le bonheur de travailler à cette reparation de la Maison de Dieu & de la Ville Sainte.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE LEIPSIC.

**M**R. Zschackuitz vient de publier une Introduction à la connoissance du Droit Public d'Allemagne. in 8. pp. 1175. Il se plaint de ce que les Auteurs qui ont traité cette matiere avant lui, ont tous écrit en Latin. Outre qu'il y a bien des personnes qui n'entendent point cette Langue, il croit qu'il seroit à propos que les jeunes gens eussent une idée de ce Droit dès leur plus tendre jeunesse; & ce sont les raisons, dit-il, qui l'ont porté à écrire cette Introduction en Langue Allemande.

Comme on ne peut sçavoir à fond le Droit Public, qu'on ne sçache l'Histoire d'Allemagne, il en donne ici une legere idée, & il indique les Auteurs qui en ont écrit, en faveur de ceux qui voudront sçavoir à fond cette Histoire. Le Droit  
Pu-



5 JOURNAL DES SÇAVANS.

public de l'Empire d'Allemagne est composé, 1. d'une Compilation de Loix, qu'on appelle, *Recessus Imperii*; 2. de la Bulle d'Or; 3. des Traitez de Paix; 4. des articles de la Pacification d'Ausbourg;

5. des *Pacta Conventa*. La Compilation qu'on appelle *Recessus Imperii*, contient certaines conventions & certaines Loix, selon lesquelles l'Empire doit être gouverné. Ces Loix obligent également l'Empereur, & les Etats qui composent l'Empire; & quoi qu'elles soient publiées au nom de l'Empereur, il ne peut cependant promulguer aucune Loi, que du consentement des Membres de l'Empire, ou qu'elle n'ait passé dans les Diettes, à la pluralité des voix.

L'Auteur prétend que les premières de ces Loix ne sont pas plus anciennes que le regne de l'Empereur Othon I. Celles qui étoient en vigueur avant ce temps-là ne doivent pas être regardées, comme faisant partie du Droit public qui est aujourd'hui en usage, parce que ces Loix n'ont point été publiées du consentement des Etats de l'Empire, qui ne jouissent point alors de leurs libertez.

La Bulle d'Or est un pacte ou convention, que l'Empereur Charles IV. fit avec les Membres de l'Empire, au sujet de l'élection des Empereurs. Cette Bulle confirme les droits que les Electeurs ont de

élection , & plusieurs autres articles qui sont connus. L'Auteur fait trois remarques à ce sujet. 1. Il dit que plusieurs Auteurs ont crû qu'il y avoit deux Bulles d'Or, parce qu'elle a été réglée, partie à Nuremberg, & partie à Metz; mais tous ces articles, tant les vingt-trois premiers, dont les Electeurs convinrent à Nuremberg, que les autres qui furent arrêtés à Metz, ne composent qu'une même Bulle. 2. Quelques Auteurs ont dit que l'Empereur Charles IV. n'avoit publié cette Bulle, que pour assurer l'Empire à son fils. L'Auteur refute ce sentiment. Comment cet Empereur auroit-il eu cette vûë, dit-il, puisqu'il n'avoit point encore d'enfans lorsque cette Bulle fut publiée? Il faut observer qu'il y a encore deux autres Bulles d'Or, qui ne doivent point être confonduës avec celle-ci, parce qu'elles n'ont point la même autorité dans le Droit Public d'Allemagne. La premiere contient les privileges que l'Empereur Charles IV. accorda aux Ducs de Brabant en 1349. La seconde ne contient que des Lettres de recommandation, qu'Andronic Empereur des Grecs, accorda à Henri Duc de Brunswick en 1330. pour les Etats de l'Empire.

La Pacification d'Ausbourg regarde la Religion. Elle porte que la Religion Protestante sera tolerée en Allemagne, & que

les Princes Protestans demeureront en possession des biens Ecclesiastiques dont ils se sont emparez.

Les *Paßla Conventa* sont des Loix que l'Empereur est obligé d'observer, & il s'y engage par serment le jour qu'il est élu. La principale de ces Loix porte que l'Empereur n'attentera directement, ni indirectement, à la liberté des autres Membres de l'Empire; & l'Auteur prétend que les Electeurs ont droit de le déposséder lorsqu'il viole ces Loix.

M. Zschackvitz parle ensuite des droits, des prérogatives, & des fonctions de chaque Electeur. L'Electeur de Mayence est le Doyen né du College des Electeurs, & Chancelier de l'Empire; après suit l'Electeur de Trèves. A l'occasion de ces deux Electeurs, l'Auteur se fait une question. Pourquoi, dit-il, les Ecclesiastiques ont-ils place dans le College, & pourquoi y tiennent-ils le premier rang? Il répond que les Allemands ont toujours été fort religieux. Avant même qu'ils eussent été éclairés des lumieres de la Foi, ils appelloient leurs Prêtres dans leurs assemblées, & ne décidoient rien dans les affaires d'importance, sans les avoir consultez. Cette coutume s'est toujours observée parmi cette Nation, & c'est la raison pourquoi il y a des Electeurs Ecclesiastiques, selon lui.

L'Auteur ne se contente point d'expliquer l'ordre & les fonctions des Electeurs, il fait la genealogie & l'Histoire de chacun d'eux en particulier. Il donne ensuite une idée de la Charge des Vicaires de l'Empire, des cérémonies qui s'observent dans les Elections, & au Couronnement des Empereurs. Enfin il fait l'énumération de tous les Tribunaux de Justice, dont les principaux sont la Chambre Imperiale, & le Conseil Aulique.

Mr. Reimman Curé d'Ermisleben, & Inspecteur des Ecoles de la Principauté d'Halberstat, s'est proposé de faire voir au Public que les Allemands ont plus contribué à l'avancement des Sciences qu'aucune autre Nation. Dans ce dessein, il publia en 1704. l'Histoire des principaux Theologiens, des principaux Jurisconsultes, & des plus habiles Philosophes que l'Allemagne ait produit; & il vient de publier un second volume, dans lequel il rapporte la vie de ceux qui, selon lui, ont excellé dans les Sciences suivantes, la Métaphysique, les Mathématiques, l'Astronomie, la Chronologie, la Geographie, & les Mécaniques. Ces deux Livres sont écrits en Langue Allemande. Comme le dessein que l'Auteur s'est proposé dans ce volume est le même que celui qu'il s'étoit proposé dans le premier, il y suit aussi la même méthode. Il rap-  
V 2 porte

porte d'abord les noms des Auteurs Allemands qui ont travaillé sur chacune de ces Sciences. Il fait l'Histoire de leur vie & de leurs Ouvrages. Il explique ce que chacun de ces Auteurs a fait pour conduire chaque Science à une plus grande perfection, & ce qu'il a répondu aux objections qui lui ont été faites par les Sçavans des autres Nations. Nous ne rapporterons point ici ce que l'Auteur dit sur toutes ces Sciences; un exemple suffira pour mettre le Lecteur en état de juger de tout l'Ouvrage. Arrêtons-nous aux Méchaniques. M. Reimman nomme vingt-sept Auteurs Allemands, qui, selon lui, ont excellé dans cette Science. Jean Muller, ou de Konisberg, Jean Stobius, André Stiborius, E. Kunstler, Pierre Apianus, Gemma de Frise, autrement Reinerus Gemma, Georg. Hartmann, Simon Stevin, Gerard Mercator, ou Kramer, Cornelius Drebbel, Pierre Mormius, Jac. Christmann, Jean Henri Alstedius, l'Empereur Ferdinand III, Oswald Nehringer, Jean Hantsch, George Christophe Werner, le Prince Rupert, Joachim Gouholtz, Jean Joach. Becher, Joseph de Locatelli, Chrétien Hugenius, E. Weigelius, George Schweiger, Henri Schwanhart, Charles Landgrave de Hesse-Cassel. Il rapporte ensuite ce que chacun de ces Auteurs a fait pour perfectionner cette Science. Jean

de Konisberg , dit-il , fit une mouche de fer qui voloit autour d'une chambre , & venoit ensuite se percher sur la main de son Maître , d'où elle étoit partie. Il fit un aigle qui vola au devant de l'Empereur Frideric III. la longueur de cinq cens pas , & retourna ensuite à l'endroit d'où il étoit parti. M. Reimann prétend que l'art de filer l'or & l'argent a été trouvé par un Bourgeois de Nuremberg , mais il ne sçait pas le nom de ce Bourgeois. C'est encore un Allemand , selon lui , qui a inventé les platines des fusils. Corn. Drebbel avoit fabriqué , dit-il , un Instrument de Musique qui s'ouvroit seul au lever du Soleil , & qui jouoit de lui-même , tant que le Soleil étoit sur l'horison. Lorsque le Soleil ne paroïssoit point , & qu'on vouloit entendre cet Instrument , il suffisoit d'échauffer la couverture de l'Instrument , & il commençoit à jouer , comme quand le Ciel étoit très-serain. Cet Ouvrage est rempli de semblables exemples , d'où l'Auteur tire la conséquence qu'il s'est proposée en composant son Livre.

Un Sçavant de cette Ville a inventé une Machine Astronomique , où toutes les Planetes seront représentées selon le Système de Copernic. Cette Machine est composée de plusieurs rouës , par le moyen desquelles les Planetes auront toutes leur mouvement particulier , & mettront

tront le même temps à faire leur cours autour de la Machine , qu'elles mettent dans le Ciel. Elle a huit pieds de diamètre.

## D E B E R L I N.

**M**R. de la Craze connu par deux volumes de Dissertations qu'il a publiées il y a quelques années contre la nouvelle Edition qu'on a faite à Amsterdam , des Ouvrages choisis du P. Hardouin , vient de faire imprimer un troisième volume , qu'il a intitulé : *Entretiens sur divers points d'Histoire*. Ce volume est à peu près dans le même goût que les deux premiers. C'est-à-dire , qu'il contient des remarques Critiques sur quelques Ouvrages qui ont été publiez dans ces derniers tems.

L'Académie Royale de cette Ville s'est assemblée extraordinairement le Lundi 27 Janvier pour célébrer le jour de la naissance du Prince. M. le Baron de Printz Ministre d'Etat , y fut reçu President. L'Assemblée fut ouverte par un Discours en langue Allemande , que M. le President prononça. M. Jablonski Ministre de la Cour , y répondit en Allemand au nom de toute l'Assemblée. Après cela , M. Jablonski fut choisi pour remplir la place de Vice-President. M. le Baron de Printz lui remit les clefs & les sceaux. M. Jablons-

A V R I L 1711.

463

blonski répondit à cet honneur par un second Discours, en Langue du Pais.

Cette cérémonie achevée, M. le Secrétaire de l'Académie, qui est frere de M. Jablonski, presenta à tous les Membres de sa Société, une médaille d'argent, du poids d'une once & demie. Elle représente d'un côté la tête du Prince; & de l'autre, le sceau de l'Académie. C'est un aigle qui s'éleve dans les nuës, avec cette legende: *Cognata ad sidera tendit.* On y a placé aussi cet Exergue. *Societas Scientiarum Regis fund. Berolini Opt. Princip. natal. XLIV.*

M. Lenfant doit publier incessamment l'Histoire du Concile de Constance. Cette Histoire sera precedée d'une Dissertation sur les varietez de leçons qu'on trouve dans les Manuscrits de ce Concile.

M. Jablonski, qui a publié une Bible Hébraïque in 4. en 1699, va faire mettre sous la presse une Dissertation sur l'intégrité du Texte Hébreu, sur le *Traité Sopherim*, & sur le Mss. Hébreu de la Bible, qui est dans la Bibliothèque de Helmstat.

D E L O N D R E S.

QUELQUE temps après que le fameux Livre, intitulé, *Priestcraft*, &c. dont nous avons parlé dans les Nouvelles Littéraires du Mois de Juin de 1710. p. 68



fut publié, il parut une feuille volante, qu'on croit être du même Auteur. Elle est intitulée, *Reflections, &c.* C'est-à-dire : *Réflexions sur un Livre intitulé, PRIEST-CRAFT, &c.* Le but que l'Auteur s'est proposé dans cette Brochure, est de faire voir que sans entrer dans de longues discussions, on peut démontrer que la clause qui se trouve présentement dans le 20. article de la Confession de l'Eglise Anglicane, touchant le pouvoir de l'Eglise, n'a point été approuvée par le Parlement.

„ Il n'y a, dit-il, qu'à jeter les yeux sur  
 „ les termes mêmes de l'Acte par lequel  
 „ le Parlement ratifia ces articles, & l'on  
 „ verra qu'il ne comprend que ceux de  
 „ la véritable Foi Chrétienne, & la doctrine des Sacremens. Or, continuë-t-il,  
 „ on ne peut point dire que cette clause  
 „ du pouvoir de l'Eglise, puisse se rapporter à l'un ou l'autre de ces deux  
 „ chefs.” L'Auteur appuye encore son sentiment sur l'autorité de Selden, dans ses propos de Table; & sur celle de Wentworth dans une Harangue faite en Parlement en 1575, rapportée dans le Journal du Chevalier Simon d'Ewes.

On vient enfin de publier une réponse à ces deux Ouvrages. Elle est intitulée, *A vindication, &c.* C'est-à-dire : *Défense de l'Eglise Anglicane, contre les accusations calomnieuses d'un Libelle publié depuis peu,*  
 sous

us le titre de Priestcraft, &c. où l'on fait voir que la clause disputée du pouvoir de l'Eglise, dans le 20. article, a la même authenticité que le reste des articles; & où la fraude & la falsification qu'on avoit imputées au Clergé à l'égard de cette clause, est retournée contre les accusateurs; avec une Préface contenant quelques remarques sur les réflexions qui ont été publiées sur cette Brochure. Par un Prêtre de l'Eglise Anglicane.

L'Auteur, qu'on dit être un Ministre Nonjuteur, reconnoît avec son adversaire, que les articles de la Confession de Foi de l'Eglise Anglicane furent dressés en 1562, & revûs en 1571, par les Convocations ou Assemblées du Clergé de ces années-là. Il convient aussi que la clause en question ne se trouve point dans les deux Mss. de ces articles, que l'Archevêque Parker a légué au College du Corps de Christ à Cambridge. Il avoué encore que ces Mss. sont signés par les Membres des Convocations de 1562, & 1571. Cependant il soutient que ces Manuscrits ne sont point les véritables originaux, & il dit, que ce ne sont que des copies préparées pour être ensuite mises au net, ce qu'il tâche de prouver par les ratures qui se trouvent dans ces Manuscrits, & par quelques autres raisonnemens.

A l'égard du Livre imprimé con les articles, & dont l'Acte du Par

qui les ratifia, fait mention, il avouë qu'il ne se trouve point; mais il prétend qu'il n'a jamais été attaché à l'Acte, comme son adverfaire semble le supposer. Il demeure d'accord qu'il a été imprimé en 1571, mais comme l'Auteur du Livre intitulé, *Priestcraft, &c.* a avancé que toutes les Editions Latines & Angloises de cette année-là ne contiennent point la clause dont il s'agit, on en produit ici trois différentes en Anglois de la même année, où elle se trouve, mais l'Auteur ajoute en même temps, „ qu'il ne faut „ pas être surpris si on voit à present un „ plus grand nombre d'anciens Exemplaires où l'on ne trouve point cette clause, que de ceux où elle se trouve. La raison en est évidente, continuë-t-il, „ les premiers, quoi qu'imprimez en plus „ petit nombre, n'ont jamais apparemment été fort communs. Ils n'ont jamais été débitez qu'en cachette, & par „ conséquent tombant entre les mains de „ moins de personnes, ils ont été moins „ en danger d'être détruits. De plus, „ on a pris plus de soin de les conserver, à cause de la singularité qu'ils avoient de ne point contenir la clause, „ au lieu que les autres n'ayant rien de „ particulier qui les distinguât, chaque „ nouvelle Edition qui en a été faite, „ a pû faire mépriser les anciennes, &c.

Comme l'Auteur du Livre intitulé, *Priestcraft, &c.* a produit un Exemplaire d'une Edition Latine faite en 1571, où la clause dont il s'agit ne se trouve point. L'Auteur de la Réponse avouë qu'il n'en a point trouvé de Latine où elle fut. Cependant il ne laisse point de soutenir sur l'autorité de Sparron, & sur celle de M. l'Evêque de Salisburi d'à present, qu'il y a eu une Edition Latine de cette année-là, où elle se trouvoit. Il s'attache ensuite à justifier Laud & Heylin, & à répondre aux autres objections de son adversaire.

Dans la Préface, qui est de 54 pages, il répond à la Brochure intitulée, *Reflections, &c.* Mais le style de cette Préface est si diffus & si rempli d'incidens, qu'il n'est pas aisé de suivre son Auteur, ni de comprendre au juste à quoi se réduisent ses réponses. Il semble que l'Auteur de toute cette Réponse a eu plus d'envie de faire un gros Livre, que de s'expliquer d'une manière nette & précise. Au reste, il ne néglige aucune occasion de rendre son adversaire odieux, & il le traite fort durement par tout.

## D E L O U V A I N.

**M**R. Kerkherdere vient de publier un Essai d'un nouveau Système, suivant

lequel il croit qu'on doit expliquer l'Apocalypse. Cet Essai n'est que le Prodrôme d'un Commentaire plus étendu, que l'Auteur se propose de faire imprimer dans la suite. *Novum Systema Apocalypticum, quantum potuit brevitate expositum Fruditorum judicii, antequam prolixiores in Apocalypsim Commentarii in lucem edantur. Per J. G. Kerkherdere.* in 12. pp. 60 L'Auteur prétend que ceux qui ont entrepris d'expliquer l'Apocalypse, se sont trompez, parce qu'ils ne se sont point assez attachés à suivre les regles suivantes, que l'Auteur ne perd point de vûe dans son Systéme. Première regle, il faut observer l'ordre des temps. 2. Quand une Prophétie s'entend d'un certain temps, il ne faut point expliquer celle qui la suit, d'un temps qui en est fort éloigné. 3. Il faut expliquer à la lettre tout ce qui peut être entendu de cette maniere. 4. Il ne faut point chercher des allegories où il n'y en a point. 5. Il faut expliquer les endroits difficiles, par d'autres endroits de l'Ecriture, conçus dans les mêmes termes. Par exemple, le mot de sauterelles dans Amos & dans Joël, s'entendent de certains peuples, qui viennent ravager les Etats de leurs voisins. Pourquoi ne veut-on pas que ce même mot signifie la même chose dans l'Apocalypse? 6. Il ne faut jamais alterer la verité de l'Histoire. 7. Il faut expliquer les

endroits obscurs , par ceux qui peuvent s'entendre facilement.

On a érigé ici une nouvelle Confrerie en l'honneur de saint Antoine de Padouë, dans l'Eglise de Nôtre Dame du Sablon. Cette érection a donné lieu à huit Sermons, qui ont été prêchez pendant huit jours de suite. Celui du Pere Bressand Religieux Minime , a été jugé digne de l'impression , & on vient de le publier. Nous avons trû qu'on ne seroit pas fâché d'en voir ici un échantillon. „ Or pour „ ne rien vous dire que de solide, remar- „ quez, s'il vous plaît, que tout ce que „ nous pouvons attendre de Dieu, c'est „ par les mérites de Jesus-Christ, nôtre „ seul & unique Médiateur, & Auteur „ de toutes graces ; qu'après J. C. nous „ n'avons point d'esperance mieux fondée „ que sur la puissante protection de la „ Sainte Vierge, Canal, disent les Peres, „ des graces, dont son Fils est l'Auteur ; „ & qu'après la Sainte Vierge, les Anges „ & les Saints par leurs intercessions, sont „ aussi de puissans moyens pour nous ob- „ tenir les faveurs dont nous avons be- „ soin. Or, Chrétiens, les Confreres de „ saint Antoine de Padouë, par les mé- „ rites & les vertus de ce grand Saint, „ ont un droit particulier à ceux de Jesus- „ Christ, & à ceux de sa Passion. C'est „ mon premier point. Aux bontez de la

„ Sainte Vierge, & à sa protection; c'est  
 „ mon second point. A la charité des  
 „ Saints, & des Anges, & à leur inter-  
 „ cession; c'est mon troisiéme point, &  
 „ toute la matiere de ce Discours.”

## D'ANVERS.

**L**Es Aventures d'Euphormion, Histoire  
 Satyrique, en trois volumes in 12. Le  
 premier paroît, & se trouve à Paris, chez  
 Louis Guérin, ruë S. Jacques; & à  
 Lyon, chez Leonard Plaignard, ruë Mer-  
 ciere. Le second & le troisiéme Tomes  
 suivront de près.

## DE HOLLANDE.

**O**N a imprimé in 4. en beaux caractères  
 les Poësies de feu M. Broekhuysen,  
 qui nous a donné une Edition de  
 Tibulle en 1708. in 4.

M. Dukker Professeur dans le College  
 de la Haye, publiera incessamment une  
 nouvelle Edition d'un petit Ouvrage ano-  
 nyme, imprimé autrefois à Paris, sous ce  
 titre: *De Latinitate veterum Jurisconsultorum*.  
 Cette nouvelle Edition sera accom-  
 pagnée des Notes de M. Dukker.

M. Wasse, qui vient de publier une  
 nouvelle Edition de Saluste, doit faire  
 réimprimer ici les Ouvrages de Diodore  
 de

de Sicile, avec des Notes de sa façon.

\* { On voit ici deux Livres Nouveaux sur l'affaire de la Chine. L'un a pour titre: *Réponse de MM. des Missions Etrangères à sa Protestation & aux Réflexions des Jésuites.* C'est une seconde Edition faite sur celle de France, à laquelle on a ajouté la *Protestation* de ces MM. contre trois Libelles publiez par les Jésuites. L'écrit est de 300 pages in 12. L'autre écrit a pour titre: *Réflexions sur les Cultes de la Chine avec la Réponse à ces Réflexions, l'un & l'autre en Italien & en François.* Les nouvelles Litteraires ont fait connoître l'écrit des *Réflexions* que l'on n'a point douté venir des Jésuites d'Italie, qui le vendoient dans leur cave à Naples. On y a fait deux Réponses en Italien. L'une est du P. Ser-ry Dominicain, intitulée *Difera &c.* L'autre est de l'Abbé Fatinelli Agent du Cardinal de Tournon. C'est celle-ci qu'un homme d'esprit a traduite en François ou plutôt paraphrasée; & elle est intitulée *Considerationi &c. Observations sur un Libelle &c.* C'est un in 4. de 194 pages. Le Style en est très-vif & frappe par sa nouveauté. Il y a une très-belle Préface. Il paroît aussi un autre écrit qui a pour titre. *Avertissement sur les prétendues Retractions*  
des

\* Ce qui est enfermé entre deux Crochets a été communiqué au Libraire de Hollande, & ne se trouve point dans l'Édition de Paris.



*des Religieuses de Port-Royal des Champs.*  
L'écrit a 215 pages. C'est une Réponse au  
*Recueil des Actes de soumission &c.* dont il  
est parlé dans le Mois de Janvier de cette  
année pag. 19.]

## D E P A R I S.

ON a publié le projet d'un Journal de  
Religion & de Piété, qu'on donnera  
tous les mois au Public, à commencer le  
deux Mars 1711. Ce Journal ne roulera  
que sur des matieres qui ont rapport à la  
santification des Fideles. On y parlera,  
1. des prédications faites & à faire, du  
mérite des Prédicateurs, de ceux qui au-  
ront été élevez nouvellement aux dignitez  
Ecclesiastiques, des Bénéfices qui auront  
été conferez, & des ceremonies les plus  
remarquables qui seront faites. 2. Des  
dédicaces des Eglises & des Chapelles nou-  
vellement bâties, de la célébration des  
fêtes, des indulgences, des censures Ec-  
clesiastiques sur les matieres les plus im-  
portantes. 3. Des Theses de Theologie,  
& de ceux qui les auront soutenuës; des  
Missions, & des fruits qu'elles auront  
procuré à l'Eglise. 4. Des nouvelles E-  
glises, & des nouveaux Etablissmens de  
piété, comme Seminaires, Fondations,  
Hôpitaux, Communautéz, &c. 5. Des  
reliques des Saints nouvellement appor-  
tées.

tées, & dont on celebrera la fête ; des canonizations , beatifications nouvelles, des besoins des Eglises & autres lieux saints , pour exciter les personnes charitables à y subvenir. 6. Des conférences établies sur des sujets de Pieté & de Religion, des exemples extraordinaires dans ce genre. 7. Des Ordonnances, Mandemens, Jugemens célèbres, qui auront été rendus sur des Matieres Ecclesiastiques, des nouvelles Bulles & des nouveaux Brefs. 8. Des conversions, des abjurations, des benedictions, & des processions. 9. Des Ordinations, Doctorats, des Harangues & Discours en matiere de Pieté & de Religion. 10. Des Baptêmes & Mariages celebres, des morts & sepultures des personnes remarquables, Oraisons funébres, Anniversaires. 11. Des assemblées de pieté & de charité, & de toutes les autres bonnes œuvres dont on aura connoissance, &c. Il y a bien de l'apparence que ce projet de Journal demeurera sans execution.

D E S O I S S O N S.

**I**L y a dans l'Eglise de l'Abbaye de Nôtre-Dame de cette Ville deux tombeaux antiques, dont l'un est attribué à S. Derofin Evêque de Soissons, & l'autre à S. Voué Confesseur. C'est une tradition po-  
pu-

pulaire, qui n'est fondée sur aucun titre. Le Pere Spiridion Poupart Religieux Pénitent du tiers Ordre de S. François de Picpus, prétend prouver que cette tradition est fautive, & il vient de publier une Dissertation dans laquelle il dit que l'opinion qui attribue le premier de ces tombeaux à Derofin, est tout au plus problématique; & que la seconde est absolument fautive. Il ne prouve point son sentiment par des Pièces tirées des Ouvrages des anciens Auteurs, ou par des Inscriptions, mais par l'explication des symboles & des ornemens qu'on voit dessus ces tombeaux. Après avoir établi que ces tombeaux ont été faits sous le regne de Constantius, de Magnence, ou de Decence, il entreprend d'expliquer les ornemens qui sont sur le premier; & de l'explication qu'il y donne, il conclut que ce tombeau peut bien avoir été fait pour S. Derofin, parce que ces ornemens conviennent à un Evêque. Mais il n'est pas absolument déterminé à suivre ce sentiment, parce que ces ornemens peuvent convenir à tout Chrétien, de quelque condition qu'il soit. „ Le second porte „ cinq représentations, dit l'Auteur. La „ première, un Baptême; la seconde, „ une femme suppliant; la troisième, „ une Croix, deux Soldats, une Couronne de lauriers, trois Colombes, le „ Christ

„ Christ Grec; la quatrième, un Suppliant;  
 „ la cinquième, des personnes qui se de-  
 „ salterent." A l'extrémité qui regarde  
 l'Autel (l'Auteur apparemment veut par-  
 ler de l'Autel de la Chapelle où est le  
 tombeau) „ un fourneau ardent, & deux  
 „ hommes se donnant les mains: à l'autre  
 „ bout, un homme nud & un griffon.  
 „ Je dis donc, ajoute-t-il, que ce tom-  
 „ beau n'a jamais été fait pour Saint Voué."  
 Et voici les principales preuves qu'il en  
 apporte. 1. La couronne de laurier chez  
 les Anciens ne se donnoit qu'aux gens de  
 guerre, ou à ceux qui remportoient des  
 prix dans les Jeux consacrez à Apollon.  
 On ne peut point dire qu'elle soit ici pour  
 un homme qui avoit remporté le prix à  
 des jeux prophanes, puisqu'elle est parmi des  
 ornemens Chrétiens. Il faut donc que  
 ce tombeau ait été fait pour un homme  
 de guerre Chrétien. 2. Les ornemens  
 d'un tombeau doivent avoir quelque rap-  
 port avec la condition de celui dont il  
 renferme les cendres: Or quel rapport  
 peuvent avoir deux Soldats & une cou-  
 ronne de laurier avec un Solitaire tel qu'é-  
 toit S. Voué? 3. Le P. Poupart prétend  
 que ces deux Soldats sont des Soldats Le-  
 gionnaires, d'où il conclud que ce tombeau  
 a été fait pour un Général d'Armée, &  
 pour quelque Officier de marque. Il n'  
 iuffit d'avoir rapporté la meilleure pa

du raisonnement de l'Auteur, nous renvoyons le Lecteur curieux à la Dissertation même, pour les explications. Elle se vend à Paris, chez Pierre Cot, Imprimeur ordinaire de l'Académie Royale des Inscriptions.

## D E R H E I M S.

**L**E Pere de Carrieres continuë à travailler à sa traduction de la Bible, & il vient de publier le Livre de Job. Cette traduction est accompagnée d'un petit Commentaire Litteral, suivant la méthode dont l'Auteur s'est servi dans les Pseaumes, & dans les Livres du Nouveau Testament qui ont paru ci-devant. C'est-à-dire, qu'il conserve la traduction du Texte dans son entier, & qu'il y insere de courtes explications en lettres Italiques, pour en faciliter l'intelligence. Ce volume est precedé d'une Préface, dans laquelle le P. de Carrieres examine, 1. Si ce Livre contient une histoire veritable. 2. Qui en est l'Auteur. 3. Ce qui a donné lieu à l'Ouvrage. Il prétend que Job a veritablement existé; qu'il vivoit dans le temps que les Juifs étoient en Egypte; qu'il a lui-même écrit son histoire; & que Moïse l'a traduite de l'Arabe en Hébreu, pour exciter les Juifs à la patience. pa

l'exemple de ce saint homme. *Commentaire Litteral sur Job, inseré dans la traduction Françoisse, avec le Texte à la marge.* in 12. pp. 257, sans les Tables.

---

T A B L E  
D E S L I V R E S, &c.

A V R I L 1711.

I N G E L L. H E L S T A D I Dissertatio de veteri rectaque pronunciatione Linguae Græcæ.	363
S A M. G R O S S E R U S, Vita Christ. Weiffii.	368
<i>Problème resolu par l'Auteur de l'Analyse sur les Jeux de hazard.</i>	373
J O. G O L T. T I T I I Disputatio de Hæmorrhagiis criticis.	382
J. J A C. J A N T K E Dissertatio de Colliquatione.	383
<i>Lettre d'un Docteur de Sorbonne sur le Livre intitulé de Re Beneficiaria.</i>	385
De Re Beneficiaria Libri tres adversus Librum Singularem Abbatis personati Sisdichembechemsis.	<i>Ibid.</i>
T H O M A S B A R T H O L I N I de Libris	le.

478 TABLE DES LIVR

*legendis Dissertationes.*

FRED. ROISCHII Thesauru  
lium primus.

MOSES Libri quinque ex transla  
CLERICI &c.

JO. CONR. MICHAELIS I  
de Senum affectibus.

JAQUET DE LA GUERRE,  
*Françoises sur des sujets tirez de*

FRID. WILH. GEHLERI I  
de Paradoxis Medicis.

C. CRISPUS SALUSTIUS c  
sione JOS. WASSE.

*Remarques sur le Livre du P. P*  
*intitulé Essai d'un Commentaire*  
sur les Prophetes.

*Nouvelles de Littérature.*

---

*Faute à corriger.*

Pag 406. lig. 13. *inserées. lis. u*

CATALOGUE  
DES  
LIVRES NOUVEAUX

Qu'on trouve à Amsterdam , chez les  
JANSSONS à WAESBERGE.

**A**ESCHINIS Socratici Dialogi tres Græce  
& Latine , ad quos accessit quarti  
Latinum fragmentum. Vertit & notis  
illustravit JOANNES CLERICUS;  
cujus ad calcem additæ sunt Silvæ Phi-  
lologicæ cum omnium indicibus neces-  
sariis. 8. *Amstelodami apud Petrum de  
Coup.* 1711.

*Rencontre de Bayle & Spinoza dans l'autre  
monde.* 12. A Cologne chez Pierre Mar-  
teau. 1711.

JACOBI GUSSETII Profef. in Acade-  
mia Groningana, Vesperæ Groninganæ  
five Amica de rebus sacris colloquia ubi  
varia Scripturæ Loca selecta , difficilia  
ac magni momenti , accuratè tractan-  
tur atque egregiè explanantur. Editio  
altera. 12. *Amstelodami apud Janssonio-  
Waesbergios.* 1711.

*Mélange de Sermons sur divers textes de l'E-*  
*crit.*



# CATALOGUE.

*l'Écriture Sainte.* par DANIEL DE  
SUPERVILLE *Ministre de l'Église Wa-*  
*lonne de Rotterdam.* 8. A Rotterdam chez  
Abraham Acher. 1711.

JOAN. ERNEST. GRABE, *Dissertatio*  
*de variis vitiiis LXX. Interpretum, ver-*  
*fioni ante B. Origenis ævum illatis*  
*& remediis ad ipso in Hexaplari, eju-*  
*dem versionis Editione adhibitis, de*  
*que hujus Editionis Reliquiis tam M-*  
*nuscriptis quam prælo excusis 4. Oxon-*  
*e Theatro Sheldoniano.* 1710.

Le Grand Dictionnaire Universel & parfa  
divisé en III. Parties, *savoir Itali-*  
*François-Allemand alternatif; tout n-*  
*vellement composé par MATHIAS D'E-*

BERG *Professeur de Langues. Ouv-*  
*fort utile & nécessaire pour ceux,*  
*veulent apprendre lesdites Langues,*  
*les manieres de parler & d'écrire*  
*Moderne. Ensemble un abrégé d-*

*Grammaire de chacune d'icelle.* 8. A  
remberg chez Martin Endter. 1711

*L'Éducation parfaite contenant les m-*  
*bienfaisantes aux jeunes gens de quali-*  
*des maximes, & des Reflexions pr*  
*avancer leur fortune par Monsieur*  
*de BELLEGARDE.* 12.

*Entretiens sur divers sujets d'Histoire,*  
*terature, de Religion, & de Crit*  
A. Cologne chez Pierre Marteau

F I N.

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

5  
Pour le Mois de

M. A. I.

I 7 I I.



A AMSTERDAM  
les JANSSENS à WAESBERGE.

M. DCCXI.

# A V I S.

ON trouve à Amsterdam chez les **W A E S -**  
**B E R G E** les Livres suivans :

**J O. D E U T S C H M A N N I**, Theologia Bi-  
blica, in 3 partes divisa, quarum I. An-  
thropologiam Sacram de subjecto, vid.  
Homine Peccatore, continet. II. de  
Attributis divinis ex oraculis Authenti-  
cis agitur. III. Gratosam Dei Salva-  
toris Oeconomiam ex oraculis Authenti-  
cis, exhibet. 4. *Witenbergæ in adibus*  
*Christ. Theoph. Ludovici.* 1710.

**A N D R E Æ G O E P E L I I**, censura de Auc-  
toribus eloquentiæ Romanæ qui vixe-  
runt in adulta seu aurea ætate; præmis-  
sa Præfatione de Infantia, Pueritia, Ju-  
ventute, ac virili ætate, item de senec-  
tute, & ætate decrepita, nec non de  
ætate rediviva seu restituta Linguæ La-  
tinæ additis Auctoribus cujuslibet ætatis.  
8. *Isena & sumptibus Adolphi Boethii.* 1710.

**P H I L A R G Y R I I** Cantabrigiensis Emenda-  
tiones in **M E N A N D R I** & **P H I L E M O -**  
**N I S** Reliquias, ex nupera Editione  
**J O A N N I S C L E R I C I**, ubi quædam  
Grotii & aliorum, plurima vero Phi-  
leleutheri Lipsiensis errata castigantur  
cum Præfatione Joannis Clerici. 8. *Amf-  
telodami apud Henricum Schelte.* 1711.

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

Pour le Mois de Mai M. DCCXI.

---

*Oeuvres diverses de M. JEAN LOCKE.*  
A Rotterdam, chez Fritsch & Bohm.  
1710. vol. in 12. pp. 468.

**C**E Livre est un Recueil de divers Ouvrages de M. Locke. Le premier est une Lettre sur la tolerance des différentes Religions, laquelle n'avoit pas encore paru en François. L'Auteur l'écrivit en Latin, & la publia en 1689, sous le titre suivant : *Epistola de Tolerantia ad clarissimum virum T. A. R. P. T. O. L. A. scripta à P. A. P. O. J. L. A.* Les premieres lettres capitales signifient : *Theologia apud Remonstrantes Professorem, Tyrannidis Osorem, Limburgium Amstelodamensem*; & les secondes : *Pacis amico, persecutionis Osore, Joanne Lockio Anglo.*

Cette Lettre ne fut pas plûtôt publique,

qu'il en parut une Traduction Angloise, dont il se fit deux Editions à Londres en 1690. La même année un Theologien anonyme publia à Oxford, une Brochure, en guise de réponse, datée du 27 Mars. M. Locke, pour se défendre, donna dès le mois de Mai suivant une nouvelle Lettre sur le même sujet que la première. Le Theologien repliqua par une Lettre, où il soutenoit l'*Intolerance Mitigée*. M. Locke ne voulut pas laisser cette réplique sans réponse, il donna le vingt Juin de 1692, une troisième Lettre de 350 pages in 4. Le Theologien demeura douze ans sans y répondre, jusqu'à ce qu'enfin en 1704, il publia contre cette dernière Lettre, une Brochure de 18 pages en gros caractère. M. Locke, quoi qu'attaqué alors d'une maladie considérable, dont il mourut la même année, le 28 Octobre, ne voulut pas que son Antagoniste eut le plaisir de lui avoir porté le dernier coup. Il entreprit donc de lui répondre par une quatrième Lettre, qui n'est pas entière, parce qu'il n'eut pas le temps de l'achever. Le Traducteur avoit d'abord résolu, comme on en avertit dans la Préface, de traduire la seconde & la troisième; mais après avoir considéré que cela formeroit un gros volume; qu'une trop longue dispute ennuye souvent les Lecteurs, par les répétitions & les redites où elle engage nécessairement,

ment, & que d'ailleurs il faudroit pour plus d'exactitude traduire les Pieces de l'Antagoniste; on a jugé qu'il valoit mieux s'en tenir à la premiere, où l'Auteur soutient la Tolerance par des raisons encore plus fortes que dans les autres. C'est cette Lettre qui fait la premiere Piece du Recueil qu'on nous donne ici.

La seconde Piece de M. Locke, est de *la conduite de l'esprit dans la recherche de la Verité*. Ce ne sont proprement que des materiaux, que ce Philosophe avoit ramassez, pour en former à loisir un Edifice plus grand & plus regulier. Ce sont des pensées détachées qu'il couchoit sur le papier, à mesure qu'elles lui venoient dans l'esprit. On les a trouvées la plûpart transposées & sans liaison; mais pour remedier à ce défaut, on a eu soin de remettre chaque article dans sa place naturelle, avec un titre qui annonce de quoi il s'agit. La troisieme est un petit Discours sur les miracles, qui ne consiste non plus qu'en pensées détachées. La quatrieme contient les Memoires pour servir à la vie du Comté de Shaftesbury, lesquels sont inserez dans le sixieme Tome de la Bibliotheque choisie; & la derniere enfin, la methode nouvelle de dresser des Recueils, que cet illustre Philosophe avoit inventée, & que M. le Clerc a déjà publiée, dans le second

Tome de la Bibliothèque universelle. Tout cela est précédé de l'Eloge historique de l'Auteur, par M. le Clerc, & de son Epitaphe, qu'il avoit composée lui-même. Il ne nous reste plus qu'à rapporter quelques exemples de la Lettre de M. Locke sur la Tolerance, & de ses réflexions sur la conduite de l'esprit dans la recherche de la Vérité, qui sont les principales Pièces de ce Recueil.

Il veut que l'on tolere les différentes Religions, & après un grand nombre de réflexions & de raisonnemens sur ce sujet, il se fait l'objection suivante. „ Vous me  
 „ demanderez, dit-il, quelle vigueur il  
 „ restera donc aux Loix Ecclesiastiques, &  
 „ comment il sera possible de les faire exe-  
 „ cuter, si l'on en bannit toute sorte de  
 „ contrainte. Je réponds, reprend-il,  
 „ qu'il leur restera la même force qui con-  
 „ vient aux choses dont l'Observation ex-  
 „ terieure est inutile, si elle n'est accom-  
 „ pagnée de la persuasion du cœur. En  
 „ un mot, les exhortations, les avis, &  
 „ les conseils, sont les seules armes qu'une  
 „ Société Religieuse employe pour retenir  
 „ ses membres dans le devoir. Si tout  
 „ cela n'est pas capable de ramener les é-  
 „ garez, & qu'ils persistent dans l'erreur,  
 „ ou dans le crime, sans donner aucune  
 „ esperance de leur retour, il ne lui reste  
 „ plus d'autre parti à prendre que de les  
 „ éloi-

„ éloigner de sa communion; c'est le plus  
„ haut degré où le pouvoir Ecclesiastique  
„ puisse atteindre; & toute la peine qu'il  
„ inflige, se réduit à rompre la relation  
„ qu'il y avoit entre le corps & le mem-  
„ bre qui a été retranché; en sorte que  
„ celui-ci ne fait plus partie de cette E-  
„ glise.”

Après la réponse à cette objection, M. Locke examine quels sont les devoirs où la tolerance engage. „ Il me semble, dit-  
„ il, qu'aucune Eglise n'est obligée de  
„ nourrir dans son sein un membre qui,  
„ après avoir été averti, continuë à per-  
„ cher contre ses loix, parce qu'elles sont  
„ les conditions de sa communion, & l'u-  
„ nique lien qui la conserve; & que s'il  
„ étoit permis de les violer impunément  
„ elle ne pourroit plus subsister. Avec tout  
„ cela il faut prendre garde que l'Acte  
„ d'Excommunication ne soit pas accom-  
„ pagné de paroles injurieuses, ni d'aucu-  
„ ne violence qui blesse le corps, ou qui  
„ porte aucun préjudice aux biens de la  
„ personne excommuniée. Une pareille  
„ violence n'est que du ressort du Magis-  
„ trat, & n'est permise aux particuliers  
„ que pour leur propre défense. L'Ex-  
„ communication ne peut ôter à l'Excom-  
„ munié aucun des biens civils qu'il pos-  
„ sedoit, parce qu'ils regardent l'état ci-  
„ vil, & qu'ils sont soumis à la jurisdic-



„ tion du Magistrat. Toute la force de  
 „ l'Excommunication se réduit à ceci,  
 „ c'est qu'après avoir déclaré la resolu-  
 „ tion du Corps, l'union qu'il y  
 „ avoit entre ce corps & l'un de ses mem-  
 „ bres, est rompuë, & que de cette ma-  
 „ niere la participation à certaines cho-  
 „ ses, que cette Societé accorde à ses  
 „ Membres, & auxquelles il n'y a person-  
 „ ne qui ait un droit civil, vient aussi à  
 „ discontinuer.... Il n'y a point d'Eglise  
 „ qui ait aucun droit sur les autres, non  
 „ pas même lorsque le Magistrat Civil est  
 „ de son côté, parce que l'Etat ne peut  
 „ donner aucun nouveau privilege à l'E-  
 „ glise, non plus que l'Eglise à l'Etat.  
 „ L'Eglise demeure toujourns la même  
 „ qu'elle étoit auparavant, c'est-à-dire,  
 „ une Societé libre & volontaire, soit que  
 „ le Magistrat se joigne à sa communion,  
 „ ou qu'il l'abandonne; & qui plus est,  
 „ elle ne sçauroit ni acquerir par là le  
 „ droit du glaive, ni perdre celui qu'elle  
 „ avoit d'instruire ou d'excommunier.  
 „ C'est pourquoi les différentes Eglises  
 „ doivent toujourns entretenir la paix, la  
 „ justice, & l'amitié entre elles, de mê-  
 „ me que les simples particuliers, sans  
 „ prétendre à aucune superiorité ni jurif-  
 „ diction les unes sur les autres, &c. Ceux  
 „ qui nient l'existence d'un Dieu ne doi-  
 „ vent pas être tolerez, parce que les pro-  
 „ „ mel-

„ messes, les contractés, les sermens, la  
 „ bonne foi, qui sont les principaux liens  
 „ de la société civile, n'engagent point  
 „ les Athées à tenir leur parole, & que si  
 „ l'on bannit du monde la créance d'une  
 „ Divinité, on ne peut qu'introduire aussi-  
 „ tôt le desordre, & une confusion géné-  
 „ rale; d'ailleurs, ceux qui professent l'A-  
 „ theïsme, n'ont aucun droit à la tole-  
 „ rance sur le chapitre de la Religion, puis-  
 „ que leur Systême les renverse tou-  
 „ tes, &c."

Tout ceci est suivi de plusieurs autres rai-  
 sonnemens semblables, sur lesquels nous  
 ne ferons aucunes réflexions, quelque fa-  
 cile qu'il fût de remarquer que les raisonne-  
 mens de l'Auteur contre les Athées, s'ap-  
 pliqueroient naturellement aux Heretiques.  
 Voyons quelques exemples de la seconde  
 Piece du Recueil, sur la conduite de l'es-  
 prit dans la recherche de la Verité.

*De l'exercice de l'esprit, & des habitudes.*

„ Nous sommes nez avec des facultez ca-  
 „ pables de nous mener beaucoup plus  
 „ loin qu'on ne pense; mais il n'y a que  
 „ leur exercice qui nous rende habiles en  
 „ quoi que ce soit, & qui nous approche  
 „ de la perfection. Il seroit difficile qu'un  
 „ Laboureur âgé de trente ou quarante  
 „ ans, pût recevoir l'éducation & les ma-  
 „ nieres polies d'un homme de Cour, quoi  
 „ qu'il ait le corps aussi-bien proportion-

„ né , & les jointures aussi souples ; &  
 „ qu'il ne lui cede en rien pour les talens  
 „ de l'esprit. Les jambes d'un Maître de  
 „ danse , & les doigts d'un Jouëur d'instru-  
 „ mens , forment , sans qu'ils se donnent  
 „ presque aucune peine , des mouvemens  
 „ reguliers & admirables. Commandez-  
 „ leur de changer de rôles , ils essayeront  
 „ en vain d'en venir à bout. Il faut du  
 „ temps , & une longue pratique pour ar-  
 „ river à quelques degrez de leur habileté.  
 „ A quelle souplesse étonnante les danseurs  
 „ de corde , & les sauteurs n'accoutu-  
 „ ment-ils pas leurs corps , quoi que dans  
 „ la plûpart des Arts mécaniques , il y ait  
 „ des Ouvrages de la main aussi merveil-  
 „ leux que ces tours-là ; mais je nomme  
 „ ceux que le monde admire : tous ces  
 „ mouvemens extraordinaires , qui sur-  
 „ passent presque l'imagination des specta-  
 „ teurs qui n'y entendent rien , ne sont  
 „ autre chose que l'effet de l'habitude &  
 „ de l'industrie de certains hommes , dont  
 „ les corps n'ont rien de particulier qui  
 „ les distingue de ceux de la populace ,  
 „ qui en est enchantée. Il en est de l'esprit à  
 „ cet égard comme du corps ; & si l'on  
 „ examine les choses de près , on trou-  
 „ vera que la plûpart de ces grandes &  
 „ belles qualitez , qui passent pour des  
 „ dons de la Nature , ne sont que les  
 „ fruits de l'exercice. Il y a des hommes,

„ par exemple, qui ſçavent railler agrea-  
 „ blement, & d'autres qui s'entendent à  
 „ faire de petits contes fort à propos, &  
 „ d'une maniere plaiſante. On croit d'or-  
 „ dinaire que c'eſt un pur effet de la Na-  
 „ ture, d'autant plus qu'on n'acquiert  
 „ point ces talens par des regles, & que  
 „ ceux qui excellent dans l'un ou dans  
 „ l'autre, ne s'appliquent jamais à les ap-  
 „ prendre comme un art; mais ſi l'on ap-  
 „ profondit la choſe, on verra qu'un bon  
 „ mot, ou un petit conte, qui aura eu  
 „ le bonheur de reuſſir, & de gagner l'ap-  
 „ probation de quelqu'un, a excité le di-  
 „ ſeur à y revenir de nouveau, & a tour-  
 „ né ſes penſées & ſes efforts de ce côté-  
 „ là, juſqu'à ce qu'enfin il ſ'y eſt acquis  
 „ peu-à-peu une grande facilité. Je ne  
 „ nie pas que la diſpoſition naturelle n'en  
 „ puiſſe être ſouvent la premiere cauſe;  
 „ mais elle ne conduit jamais un homme  
 „ fort loin ſans l'exercice; & il n'y a que  
 „ la pratique ſeule qui amene les facultez  
 „ de l'eſprit, auſſi-bien que celles du corps,  
 „ à leur perfection. Plus d'une veine  
 „ Poétique demeure enſevelie ſous un vil  
 „ métier, & ne produit jamais rien ſans  
 „ culture, &c."

*Des Préjugés.* „ Nous nous plaignons  
 „ tous des préjugés qui font égarer les au-  
 „ tres, comme ſi nous en étions exemptes  
 „ nous-mêmes. Tous les hommes & to'

„ les partis s'en accusent , de sorte qu'ils  
 „ avouent que c'est un défaut & un obsta-  
 „ cle à nos connoissances. Quel remede  
 „ y a-t-il donc pour s'en délivrer ? Je n'en  
 „ sçache qu'un seul, c'est que chacun doit  
 „ examiner ses préjugez , & ne se point  
 „ mettre en peine de ceux des autres.  
 „ En effet , on auroit beau nous taxer  
 „ de ce foible , si nous n'en sommes  
 „ pas convaincus nous-mêmes, cela ne  
 „ serviroit de rien , puisque nous avons  
 „ le même droit de recriminer contre nos  
 „ accusateurs ; ainsi l'unique moyen qui  
 „ nous reste pour bannir du monde cette  
 „ cause Universelle de l'ignorance & de  
 „ l'erreur, c'est que chacun s'examine là-  
 „ dessus de bonne foi. Si les autres ne  
 „ veulent pas s'acquitter de ce devoir,  
 „ cela change-t-il mes erreurs en veritez,  
 „ ou doit-il me les rendre plus cheres, &  
 „ me disposer à être ma dupe ? . . . . Où  
 „ est l'homme qu'on vît jamais réduit à  
 „ bien examiner ses principes , & à voir  
 „ s'ils peuvent soutenir la pierre de touche ?  
 „ Cependant c'est un des premiers pas  
 „ que doivent faire tous ceux qui veulent  
 „ bien conduire leur esprit dans la recher-  
 „ che de la Verité, &c."

*Du sçavoir universel.* „ Une legere tein-  
 „ ture de toutes les Sciences sert à préve-  
 „ nir un défaut qui n'est que trop com-  
 „ mun, & où tombent les hommes qui

ne font imbus que d'une science parti-  
culiere. Accoutumez à cet unique ob-  
jet, ils y amènent tous les autres, &  
les envisagent sous le même point de  
vûë, quelque éloignement qu'il y ait  
entre eux. Un Métaphysicien réduit le  
labourage à des idées abstraites, sans  
avoir aucun égard à l'histoire de la Na-  
ture. Un Chymiste, au contraire,  
soumet la Theologie aux maximes de  
son laboratoire; il explique la Morale  
par le sel, le soufre, & le mercure. Il  
allegorise toute la Bible, & il trouve la  
pierre philosophale dans les mysteres que  
Dieu nous a revelez. J'ai connu moi-  
même un Musicien qui expliquoit les  
sept jours de Moïse par des notes de Mu-  
sique, comme si cette harmonie avoit  
servi de base à la creation. Il est donc  
très-important d'empêcher que l'esprit  
ne se prévienne en faveur d'une science  
particuliere, &c."

Le Discours sur les miracles est trop  
court & trop précis pour que nous en  
puissions donner l'abregé, & il est en mê-  
me tems trop long pour pouvoir être co-  
pié ici tout entier. Nous dirons seulement  
que ce Discours est une explication de ce  
qu'il faut entendre par le mot de miracle,  
selon la définition que l'Auteur en donne  
en ces termes : Il me semble qu'un mira-  
cle est une operation sensible, que le spec-

tateur regarde comme divine, parce qu'elle est au-dessus de sa portée, & contraire même, à ce qu'il croit, aux loix établies de la Nature. L'Auteur se fait des objections contre cette définition, & il y répond en peu de mots.

La méthode de dresser des Recueils ne sçauroit être exposée ici; c'est un morceau qui veut être lû dans son entier.

Quant aux Memoires pour servir à la vie du Comte de Shaftesbury, ils ont déjà paru dans le VII. Tome de la Bibliothèque choisie, ainsi ils sont suffisamment connus.

Differtatio Solennis de Anatomica præcipuarum partium administratione, quam gratiosissimi ordinis Medici auctoritate sub Præsidio Dn. D. Polycarpi Gottlieb Schacheri, PP. & Collegii Medici Assess. A. & R. JACOBUS HERMANNUS ALBRECHT Hildes. Sax. ad diem 21 Maj. A. 1710. loco horisque consuetis publico Eruditorum examini submittit. *Lipsia, litteris Brandemburgerianis.* C'est-à-dire : *Differtation sur l'anatomie des principales parties du corps, &c. Par Jacques Herman Albrecht.* A Leipfic. 1710. Brochure in 4. pp. 42.

**C**ETTE Differtation anatomique est une description succincte des principales parties

ties du corps, & de la maniere dont les Anatomistes s'y prennent pour démêler jusqu'aux moindres fibres qui composent ces mêmes parties. L'Auteur dit d'abord un mot de l'utilité & de l'usage de l'Anatomie, dont l'art ne consiste pas seulement à manier adroitement le scalpel, mais à sçavoir encore employer à propos les injections, & plusieurs autres secours, sans lesquels il est difficile de parvenir à une connoissance suffisante des organes. Il montre ensuite que la fibre est la matiere commune de toutes les parties solides. Il examine les fibres, les lames, & les pores des os; quelle est la différence du cartilage & de l'os par rapport à la construction de leurs lames & de leurs pores; ce que c'est que les membranes; combien on tire de secours du soufflé qu'on introduit dans les tuyaux des parties; combien l'immersion des membranes dans de l'eau sert à l'Anatomiste; quels secours on tire de l'eau chaude, pour separer les membranes les unes des autres. Enfin, l'usage qu'on fait du scalpel, des injections, & du microscope, pour la recherche des membranes.

Il passe de là à la préparation des muscles & des vaisseaux. Il remarque de quelle maniere les valvules doivent être démontrées; comment on doit souffler les vaisseaux sanguins, ou y seringuer des



liqueurs; ce qu'il faut faire après l'injection de ces liqueurs; par quels moyens on vient à bout de découvrir les glandes, & les vaisseaux lymphatiques; ce que c'est que les veines laitées, les conduits choliques, les tuyaux des reins, les vaisseaux spermatiques, les nerfs. Enfin, quelles lumieres on retire de la dissection des animaux vivans.

Voilà le sujet de cette Dissertation, laquelle est claire, méthodique, & sçavante; mais comme elle ne contient rien de nouveau, & que ce n'est qu'une espece de Memoire que l'Auteur donne de ce qui s'enseigne d'ordinaire sur cette matiere, nous ne croyons pas en devoir dire davantage.

Copia Litterarum in Latinum Idioma tractatarum ANDREÆ CHRYSOSTOMI ZALUSKI Episcopi tum Plocensis, ad Petrum Theophilum Baranowski, Confederatæ Militiæ Marechalum, Pultoviæ die 20 Decembris, anno 1696, scriptarum, ex secundo Tomo Epistolarum ejusdem excerpta, & pro defensione jurium Ecclesiæ reimpressa. C'est-à-dire: *Lettre d'André Chrysostome Zaluski Evêque de Plocko, écrite à Pultausk le vingt Decembre de l'année 1696, & adressée à Pierre Theophile Baranowski, Grand Maréchal de la Confédération.* Extraite du second  
Tome

*me des Lettres du même Evêque, tra-*  
*ite en Latin, & reimprimée pour la dé-*  
*ense des droits de l'Eglise. A Warsovie,*  
*chez Jérôme Karog. 1710. in fol.*  
 gg. 66.

Ceux qui ont fait réimprimer cette  
 pièce, ne nous disent pas les raisons  
 en ont eûes ; mais il est aisé de les  
 deviner. L'état de la Pologne est beau-  
 coup plus déplorable qu'il ne l'étoit en-  
 core ; ainsi le moins qu'on puisse faire,  
 est d'employer pour son soulagement  
 les mêmes remèdes qu'on trouva efficaces  
 à ce temps-là. Les Polonois qui se  
 virent en 1696, se plaignoient d'avoir  
 été maltraitez par ceux qui avoient l'au-  
 torité en main, & d'avoir été privez de  
 leur solde ; à quoi ils ajoutoient l'avi-  
 sement de la qualité de Towarzyst, &  
 quelques autres sujets de plainte moins  
 importants. Sur ces pretextes, une infinité de  
 soldats, qui ne demandoient qu'à  
 se battre, prirent les armes ; & gouvernez  
 par un nombre suffisant de Gentilshommes,  
 ou mal intentionnez, ils se mi-  
 rent à ravager leur propre patrie. Quoi  
 que la Religion n'entrât pour rien dans ce  
 mouvement, les biens des Eglises, & en  
 particulier ceux de l'Eglise de Plocko, ne  
 furent pas épargnez.

Lettre que l'Evêque écrivit à ce su-  
 jet

498 JOURNAL DES SÇAVANS.  
jet à Baranowski, qui s'étoit mis à la tête  
des Confédérez, est un tissu de reproches  
& de remontrances. Archiechovi C  
noine de Plocko, en fut le porteur. Le  
lat lui donna en même temps une insti  
tion, qui le mettoit en état de bien  
tenir la cause de l'Eglise.

Ce Député y est d'abord chargé de  
imprimer les Loix du Royaume touc  
ces sortes de Confédérations, & d'e  
pandre des Exemplaires, & d'e  
jointe la copie de la Lettre d'un T  
gien sur cette matiere. Dans cette  
tre, qui est ici, après avoir déte  
raisons spécieuses des Confédérez  
montre qu'il n'est permis ni de se  
contre les Puissances legitimes, ni  
dister dans la Ligue, même quai  
est engagé par serment. M. Za  
duit ensuite toutes les raisons que  
puté doit proposer aux Confédér  
les engager à respecter les privi  
Eglises. Il fait voir que s'en a  
les revenus, en tirer des cont  
prendre des quartiers d'hyver da  
res qui en dépendent, c'est  
violier tous les droits. Il entre  
dans un détail où nous ne pou  
vre; il suffit de remarquer que  
convenir de la verité de sa p  
il y applique successivement  
du Droit Divin, du Droit d

Droit Civil, du Droit Canonique, & les Loix du Royaume de Pologne. Ces raisonnemens sont suivis de réflexions qui regardent l'interêt des particuliers, & celui de la Nation entiere. Voici les principales. Les extorsions sacrileges causent la ruine de ceux qui les font, bien loin de les enrichir. Elles attirent la malediction de Dieu, qui souvent vange sa gloire, en affujettissant les coupables à leurs ennemis. Il n'y a pas encore long-temps, dit M. Zaruski, que nous étions la terreur des Suédois, des Moscovites, des Tartares & des Cosaques; à present l'ombre même de ces Nations nous fait trembler. Sont-elles donc devenuës plus fortes & plus coupables? Non sans doute; elles ne nous font que parce que le poids de nos malheurs nous a déjà renversez. Il demande quel courage peut avoir dans le combat un Soldat qui au dedans de lui-même reproches de sa conscience à soutenir. Le souvenir de tant de rapines épouventables beaucoup plus que l'ennemi, pour un Prélat. Un Gentilhomme ayant demandé à quelques Officiers de nos troupes pourquoi dans la dernière guerre, l'Armée, plus nombreuse que celle des Moscovites, avoit pris soudainement le dessus; ces Officiers répondirent: deux bataillons se presenterent tout à coup aux Polonois; l'une étoit composée d'hommes

& l'autre, d'un nombre infini de bœufs, de chevaux, de vaches, de beliers, de cochons, & d'autres animaux, qui s'avancèrent contre nous avec une fureur incroyable. Ce prodige nous remplit d'effroi, & il fallut tourner le dos... *Samarie, dit le Prophete Osée, votre veau vous a abbatu.* A la verité, nous n'adorons point des veaux, comme faisoient les habitans de Samarie, mais nous en dérobons, & il y a parmi nous bien des gens à qui on peut dire : le veau vous a terrassé. Si bœuf & le cheval vous ont jetté à terre; dans la bataille vous avez été jetté à terre; si vous avez été percé; c'est le veau d'autrui, c'est le bœuf que vous possédez injustement, qui vous a si maltraité; c'est le cheval d'autrui, qui vous a précipité du vôtre, &c. M. Zaluski fait observer après cela, que souvent une Armée par le crime d'un seul Soldat, & qu'une victoire & l'impieté ne se trouvent res ensemble. Il s'étend sur la nécessité & sur la difficulté de la restitution il fait voir que les Confédérés n'event être exemptez de la restitution générale, ni par une Armée, ni par des aumônes, les Jubilez. Il détruit aussi toutes excuses que les coupables pourroient faire. Si la Republique ne les punissoit ponctuellement, faut-il s'en priver Ecclesiastiques; l'Eglise do

persecutée , parce que les grandes & les petites Dietes se sont assemblées inutilement ? Mais quand on nous payeroit , disent les Revoltez , la solde ordinaire ne suffit pas pour remplir nos besoins. Si la solde ne vous suffit pas , répond l'Auteur , que ne quittez-vous un métier qui ne donne pas de quoi vivre ? Il compare ensuite les Confédérez avec les troupes des temps passez ; & après avoir loué la Discipline & la sobriété de celles-ci , il reproche aux autres leur mollesse & leur luxe. Quand un Officier , dit-il , donne dans un seul repas cent perdrix , qui lui ont coûté cent pieces d'or ; quand un autre fait servir , même à ses valets , des massépains au lieu de pain ordinaire , quelle solde peut suffire ? . . . . On ne veut plus s'habiller que de draps de France , ou d'Espagne ; on ne se croit pas bien chaussé , si on ne l'est à la Turque ; à l'envi les uns des autres on se couvre de soye , de marte zibeline , de peaux de pantheres , l'or & l'argent brillent par-tout... Pierre Firlé Palatin de Sandomir , qui commandoit l'Armée avant la guerre de Suède , en regardant un jour les Colonels & les autres Officiers qui mangeoient à sa table , dit à son Chapelain : Voyez-vous , mon Pere , ces habits précieux , ces robes nuptiales ? Croyez-vous que ceux qui en sont revêtus les ayent achetez de leur bien de pa-

trimoine ? Il en est peu parmi eux qui ayent seulement une Metairie. Toutes ces parures sont le sang & les larmes du pauvre ; si l'Ange de Dieu les pressoit, il n'en sortiroit que des larmes & du sang. J'aurois bien mieux voir les Officiers couverts, comme ils l'étoient autrefois, d'une peau de brebis, d'une peau de loup, ou tout au plus d'une peau de renard, avec de bonnes cuirasses par dessus. Tous ces vains ornemens deshonnent nôtre profession, &c. Telles étoient les considérations que le Chanoine Archievêque devoit proposer au Grand Maréchal Baranowski. Si elles ne faisoient pas assez d'impression, ce Député étoit chargé en dernier lieu, de menacer d'excommunication les Contédérez & leurs Chefs, & de leur déclarer de la part des Evêques, que tandis que le glaive spirituel seroit son effet, le matériel ne demeureroit pas dans le fourreau.

*Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siècles, justifiés par les citations des Auteurs originaux ; avec des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie. Tome XV. qui comprend les Histoires de S. Germain d'Arles, de Saint Hilaire d'Arles, de Theoret, de S. Leon Pape, & de quelques autres Saints, ou grands hommes, qui*

sorts depuis 448, jusqu'en 461. Par M.  
LE NAIN DE TILLEMONT. A Paris, chez  
Charles Robustel, rue saint Jacques, au  
almier. 1711.

OICI le quinzième Tome des Me-  
moires de M. de Tillemont. Cha-  
cun volume a paru separément ; & nous  
avons donné l'Extrait à mesure que  
pression les a successivement rendu pu-  
s. Cela nous dispense de remettre de-  
t les yeux du Lecteur le plan général  
l'Ouvrage. Nous avons seulement à  
er des matieres qui composent en par-  
tier ce volume.

On y trouve d'abord l'Histoire de saint  
erien, de saint Hellade, de saint Au-  
eur, de saint Germain, de saint Alo-  
de saint Fraterne, de saint Mamertin,  
e saint Marien, tous Evêques d'Aux-  
: Ville fortunée, remarque M. de  
emont, qui n'ayant rien par elle-mê-  
qui la releve dans le monde, a néan-  
ins dans l'Eglise l'avantage précieux d'un  
id nombre de saints Prélats. Saint Ger-  
n est celui de tous qui a été le plus  
oré. „ Et quoi que Paris, dit l'Au-  
eur, ait un saint Germain illustre par  
es vertus & par ses miracles, celui  
Auxerre ne laisse pas d'être encore  
tant & plus celebre, soit dans la Vil-  
même de Paris, soit dans le reste du  
Dio-



„ Diocese, & dans tout le Royaume.”  
 Il passa sa jeunesse dans l'état & les occupations de seculier : la chasse étoit sa passion dominante ; & quand il avoit pris quelque bête, il en venoit pendre la tête à un grand poirier qui étoit au milieu de la Ville d'Auxerre. Ce n'étoit que pour faire montre de son adresse ; mais comme les Payens faisoient par superstition quelque chose de semblable, saint Amateur qui étoit alors Evêque d'Auxerre, crut qu'il falloit épargner à la pieté des Chrétiens un spectacle qui paroissoit avoir rapport aux manieres du Paganisme. Il pria donc Germain de ne plus donner occasion à un tel scandale ; & n'ayant rien pû obtenir sur cela par prieres, il eut le courage de faire abbatre lui-même ce poirier, & de jeter hors de la Ville les trophées qui y étoient attachez. Germain regardant cette entreprise comme un affront, resolut de s'en vanger, & menaça de tuer l'Evêque, qui s'effraya peu de ces menaces, & forma sur lui des desseins bien différens. Ce saint Evêque se rendit un jour à l'Eglise, suivi du peuple. Germain s'y trouva avec la foule. S. Amateur engagea ceux qui avoient des armes à les quitter ; & après cette précaution, & quelques momens de priere, il alla droit à Germain, se saisit de lui, lui ôta ses ornemens militaires, lui coupa les cheveux, & lui  
 donna

donna l'habit & l'ordination Ecclesiastique, en lui disant pour l'encourager : „ Tra-  
 „ vaillez, mon cher & venerable Frere, à  
 „ conserver pur & sans tache l'honneur  
 „ que vous venez de recevoir : car Dieu  
 „ veut qu'après ma mort vous succediez  
 „ à la charge de Pasteur de cette Egli-  
 „ se." Il n'y a rien de plus surprenant,  
 ni qui paroisse plus contraire aux regles de  
 l'Eglise, que cette vocation. „ Mais,  
 „ observe l'Auteur, quand celui qui est  
 „ le maître des regles parle, c'est à nous  
 „ à l'adorer, & à recevoir ses ordres avec  
 „ une humble soumission.

Après la mort de saint Amateur, l'é-  
 lection qu'il avoit faite de son vivant fut  
 confirmée par le peuple. On choisit tout  
 d'une voix saint Germain pour Evêque  
 d'Auxerre en 418. Il est parlé dans ces  
 Memoires de plusieurs voyages qu'il en-  
 treprit pour le bien de l'Eglise durant son  
 Episcopat, & de bien des traverses qu'il  
 essuya pour le maintien de la Foi. Il alla  
 souvent en Angleterre pour s'opposer aux  
 erreurs des Pelagiens. On raconte en cet  
 endroit, que les Bretons ayant été atta-  
 qués par les Saxons & les Piétes tout à la  
 fois, & ne s'étant pas trouvez en état de  
 leur résister, eurent recours à saint Ger-  
 main & à saint Loup, son compagnon. Ce  
 fut vers le tems de Pâques, que les Ar-  
 mées ennemies s'approcherent. S. Ger-

main fit mettre l'Armée des Bretons dans une vallée environnée de montagnes; & quand les ennemis parurent, il se mit à chanter *Alleluja*, avec saint Loup; & à leur exemple toute l'Armée repeta le même chant, ce qui surprit & effraya tellement les ennemis, qu'ils prirent la fuite, & que la plûpart même se noyèrent dans une petite riviere qu'ils rencontrèrent sur leur passage. S. Germain revint d'Angleterre en France, & de là il alla à Ravenne, où il y avoit des troubles, & où le peuple l'appelloit pour les calmer. On rapporte ici un trait de sa charité dans le voyage. Il rencontra au passage des Alpes une troupe d'ouvriers, qui portoient de lourds fardeaux. L'un de ces ouvriers étoit boiteux, & avancé en âge; il y avoit là un torrent à passer entre deux précipices; ce pauvre homme ne sçavoit comment se tirer d'un si mauvais pas. Saint Germain, le voyant embarrassé, commença par se charger de son fardeau, & le porta à l'autre bord; ensuite il le vint prendre lui-même sur son dos, & le passa. Étant arrivé à Ravenne, les Grands & le peuple lui témoignèrent à l'envi la joye qu'ils avoient de le voir. L'Imperatrice Placidie lui offrit par distinction un bassin d'argent rempli de mets delicats. S. Germain distribua les mets à sa compagnie, donna le bassin d'argent aux pauvres, &

oya par reconnoissance à l'Imperatri-  
 un pain d'orge sur une assiette de bois.  
 Historiens rapportent de lui plusieurs  
 acles, dont il est fait mention dans ces  
 moires. Il mourut à Ravenne le 31  
 illet 448, après plus de trente années  
 iscopat. Son corps fut transferé à  
 erre, où il a été enterré dans une  
 te Chapelle de saint Maurice, qui est  
 ourd'hui un Monastere. Ce corps a été  
 uis réduit en cendre par les Calvinif-  
 , de sorte qu'il ne reste plus dans ce  
 nastere que son tombeau, & le drap  
 oye donné par Placidie, pour l'ense-  
 r.

L'Histoire de saint Germain est suivie  
 celle de saint Alode, de saint Fraterne,  
 saint Mamertin, & de saint Marien,  
 ont tous rempli après lui le Siege de  
 lise d'Auxerre. Et outre les successeurs  
 ce saint Evêque par rapport à sa digni-  
 on nomme encore dans ces Memoires  
 lques-uns de ses Disciples qui se sont  
 inguez dans l'Eglise par l'imitation de  
 vertus. Il est ensuite parlé de saint  
 rone Evêque de Boulogne, de saint  
 aire Archevêque d'Arles, de saint Isi-  
 e de Damiette Prêtre & Abbé, de saint  
 cher Archevêque de Lyon, de Marius  
 rcator, de Vincent de Lerins, de saint  
 nen, de sainte Pulquerie, de saint  
 re *Chrysologue* premier Archevêque

de Ravenne, de Juvenal premier Patriarche de Jerusalem, de Theodoret Evêque de Cyr, de saint Basile Archevêque de Seleucie en Isaurie, de saint Simeon Stylite, Anachorete en Syrie, de saint Maxime Archevêque de Riés, de saint Rustique Archevêque de Narbone, de Saint Numace & de saint Eparce Evêques de Clermont en Auvergne. Toutes ces vies différentes, qui contiennent un grand nombre de faits curieux & édifiants, demanderoient autant de différens Extraits; mais obligez de les renfermer dans un seul, sans passer nos bornes, nous ne pouvons que les annoncer par la simple indication, pour nous ménager par là du moins la liberté de nous étendre un peu davantage sur la vie de saint Leon, qui termine ce quinzième volume, & qui fournit à l'Histoire Ecclesiastique des événemens remarquables.

S. Leon Pape a été surnommé le Grand, & ce titre seul fait son éloge. Il naquit à Rome, suivant saint Prosper; quelques Auteurs veulent néanmoins qu'il fût originaire de Toscane; mais la plus commune opinion est que Rome a été le lieu de sa naissance. Il y acquit une si grande réputation, que quoi qu'il fût absent dans le temps de la mort de Sixte III. on ne laissa pas de le choisir pour lui succéder. Sa principale attention fut de maintenir

la Foi contre les efforts de diverses Sectes qui en alteroient la pureté. Il s'éleva d'abord contre les Manichéens, les Pélagiens, les Nestoriens, & les Priscillianites. Mais celui de tous les Heresiarches qui lui donna le plus de peine, fut Eutiche, dont l'erreur consistoit à ne point reconnoître de nature humaine dans Jesus-Christ. Eusebe de Dorilée, après avoir essayé en vain d'étouffer cette erreur dans sa naissance, la dénonce à saint Flavien, & cite Eutiche devant lui. S. Flavien assemble un Concile, où Eutiche est cité. Eutiche refuse de comparoître, & se ménage pendant ce temps-là un nombreux parti. On le cite une seconde fois, il n'obéit point, & se contente de faire paroître un Député en sa faveur. Eusebe continue de le poursuivre; alors Eutiche se détermine à se rendre lui-même au Concile, mais il y vient avec une troupe d'Officiers & de Soldats. On l'interroge, il persiste publiquement dans son erreur. Le Concile rend une sentence contre lui, l'excommunie, & le dépose. Eutiche porte ses plaintes à Theodose, qui séduit par ses Discours, lui accorde un Concile œcuménique, & le convoque à Ephese. Eutiche met Dioscore dans ses interêts, & le propose à Theodose pour présider au Concile. L'Empereur y consent; saint Leon apprend le danger que court l'Eglise

par cette brigue. Il écrit au Concile d'Ephese; mais Dioscore qui y présidoit, supprime ses Lettres, & ne fait lire que celles de l'Empereur, qui étoient favorables à Eutiche. L'éclat de cette protection augmente le parti de l'Heretique. Eusebe a beau s'emporter, on ne l'écoute plus, S. Leon averti du nouveau danger pressant où étoit l'Eglise, fait partir des Legats; on les refuse. Il écrit de nouvelles Lettres; on empêche qu'elles ne soient lûes. La brigue devient si puissante, que Dioscore qui en étoit le Chef, contraint tous les Evêques de donner leurs signatures en blanc; & par cette voye Eutiche est absous, & saint Flavien condamné. Ce Saint fut même accablé d'outrages & de coups au milieu de l'assemblée, & de là il fut mené en exil, où il mourut peu de temps après, par l'inhumanité de ses Gardes. S. Leon affligé de ce qui s'étoit passé dans le faux Concile d'Ephese, n'en fut pas pour cela abbattu. Il écrit à l'Eglise de Constantinople, & demande à Theodose un Concile général en Italie. L'Empereur le refuse; mais son successeur nommé Marcien, l'accorde, l'indique à Nicée, & promet de s'y trouver. Ce Concile est depuis transféré à Chalcedoine. Les Legats de saint Leon en obtiennent la présidence. Alors les affaires de l'Eglise changent de face. Dios-

core est cité au Concile comme accusé; on reconnoît ses brigues & ses violences; on le condamne; on le dépose, & sa condamnation est accompagnée de celle d'Eutiche: c'est au courage & à la fermeté de saint Leon que cet heureux changement est dû. On trouve ici tout le détail de cette importante affaire.

Un des plus beaux endroits de la vie de ce saint Pape, est le pouvoir que son éloquence lui donna sur Attila. Ce Prince, dont le nom seul répandoit la terreur partout, s'étoit déjà rendu maître de Pavie & de Milan, & y avoit laissé la désolation & la misere. L'Italie entière étoit menacée du même sort. On ne voyoit pas comment sauver Rome. Cette grande Ville étoit peu en état de se défendre contre une multitude innombrable de Barbares. Il ne convenoit pas aussi à l'Empereur d'abandonner lâchement ses Etats, & de chercher ailleurs un azile. Dans cette situation, on propose de députer à Attila, pour tâcher d'obtenir de lui la paix à des conditions supportables. S. Leon seul est jugé capable de faire réussir une deputation si hazardeuse: Il est prié par l'Empereur & le Senat, de l'accepter. Son zele pour le salut de la patrie l'y fait consentir. On lui donne pour adjoints Avienus & Trigetius, dont l'un avoit été *Consul*; & l'autre, *Prefet de Rome*. Plusieurs



Jo. CORR. M...  
de Senum alicuius  
JAQUET DE ...  
*Françoises sur des*

FRID. WILH. G...  
de Paradoxis Med...  
C. CRISPUS S...  
sione Jos. W...  
*Remarques sur le Livre de*  
*intitulé Essai d'un*  
*sur les Prophetes.*  
*Nouvelles de Littérature.*

---

*Faute à corriger*

Pag 406. lig. 13. *in fine*

qu'il avoit fait si glorieusement pendant sa vie, qui étoit de garder la porte de l'Eglise, & de veiller, comme un bon Pasteur, sur le troupeau de Jesus-Christ. On ne marque point dans les Memoires de M. de Tillemont les Ouvrages que saint Leon nous a laissez; on avertit seulement, qu'on s'est reposé de ce soin sur ceux qui en ont donné le Recueil.

JOANNIS FRANKII, Meklenburgensis, *Tenebræ lucidæ, sive Diacritica sacra*, in qua omnes Ebræorum distinctiones tribus regulis fundamentalibus & eorundem interpunctiones duabus tabulis accuratis planè, perspicuè, & breviter proponuntur, ut quæ hæctenus obscura & difficillima judicata sunt, nunc facillimè & paucis horis addisci possint, cum Elucidario, in quo omnia prolixius explicantur, & exemplis illustrantur, regulæ datæ confirmantur, aliorum placita modestè examinantur, usus doctrinæ hujus monstratur, multa dicta Scripturæ ex solido artis fundamento exponuntur, multa ab aliis prætermissa adduntur, variæ notæ criticæ admiscuntur, & pleraque, si non omnia, quæ hic necessaria & utilia, explicantur. Accessit JOANNIS GEORGII ABICHTII, S. Theol. D. & S. L. in Academia Lipsiensi Prof. Publ. ord. Dissertatio

JOURNAL DES S<sup>ç</sup>  
o de Hebræorum Accentuum B-  
ino officio. Lipsia, *sumptibus Joan-*  
*is Friderici Braunii.* 1710. C'est-à-dire:  
Ténèbres éclaircies, ou *Traité de la Pon-*  
*tuation des Hébreux, &c.* par Jean  
Frank. On y a joint une *Dissertation sur*  
*le véritable usage des Accens Hébreux,* par  
Jean George Abicht, &c. A Leipzig, aux  
frais de Jean Frideric Braun. 1710. in 4.  
pp. 309. Se trouve à Amsterdam chez  
les Waesberge.

ON sçait que les Hébreux employent  
dans leur écriture deux sortes de points,  
dont les uns leur tiennent lieu de voyel-  
les, & les autres, sous le nom d'Accens,  
servent à la prononciation & à la pon-  
tuation. Les Hébraïzans sont fort parta-  
gez sur l'origine de ces points. Plusieurs,  
du nombre desquels sont quelques Rab-  
bins, Cappel, & le P. Morin, en attribuent  
l'invention aux Massorètes, ou Grammai-  
riens Juifs, qui (selon quelques-uns) tra-  
vaillèrent vers le commencement du on-  
zième siècle, à la revision du Texte Hé-  
breu de l'Écriture, & le mirent à peu près  
en l'état où nous le voyons aujourd'hui.  
Les autres prétendent que ces points sont  
d'institution divine; qu'ils se sont perpé-  
tuez par une tradition non interrompue  
depuis Moïse jusqu'à nous; qu'on doit  
respecter comme le Texte même de

Il ser  
sons  
l'opi  
soit  
de  
fil  
za  
fa  
r

criture; en un mot, qu'on ne peut sans témérité y faire le moindre changement. Il seroit trop long de rapporter ici les raisons qu'allègue chaque parti en faveur de l'opinion qu'il soutient. Mais quelle que soit la force des argumens mis en œuvre de part & d'autre, M. Frank n'a pû résister à ceux des derniers, ou des Hébraïzans rigides, & il a crû devoir embrasser sans réserve leur sentiment; sur-tout par rapport à ce qui regarde les Accens. Il avouë cependant dès l'entrée de sa Préface, qu'un certain penchant naturel a eu bonne part à cette persuasion: *A peine* (dit-il) *commençois-je à m'initier dans la Grammaire Hébraïque, que je conçûs une inclination particulière pour les Accens de cette Langue; ce qui m'a déterminé dans la suite à consacrer à cette sorte d'étude tous les momens dont j'ai pû disposer, & à recueillir sur cette matière tout ce qui pouvoit l'éclaircir.* M. Frank n'a fait en cela que suivre les traces de *Bohl*, de *Schnegass*, de *Wasmuth*, de *Weimar*, de *Reinck*, de *Ledebuhr*, de *Cross*, &c. Son travail n'a point été infructueux, comme l'on voit, puisqu'il a produit le gros volume dont nous rendons compte. L'Auteur étoit sur le point de le publier, lorsqu'il lui arriva un fâcheux contretemps. M. le Clerc donna son *Commentaire sur la Genèse*, accompagné de plusieurs *Dissertations*, &

*Art Critique*, Ouvrages dans lesquels il se déclaroit contre les partisans des Accens Hébreux, & marquoit faire peu de cas de ces sortes de distinctions grammaticales, qu'il regardoit comme purement arbitraires, & de nulle autorité. Cet incident déranga un peu les mesures de nôtre Auteur. Il falloit avant toute chose, répondre aux objections du Theologien de Hollande, & détruire les fondemens sur lesquels il appuyoit son mépris pour les Accens dont il s'agit. L'amour de la verité sembloit exiger de M. Frank cette réfutation ; mais d'ailleurs il étoit en quelque façon de son interêt que M. le Clerc n'eût pas raison sur cet article ; autrement (continuë-t-il) *j'aurois perdu ma peine & mon huile, moi qui avois consumé tant d'heures, ou pour parler plus juste, tant d'années dans la contemplation de ces merveilleux Accens.* Il a donc destiné la meilleure partie de sa Préface à combattre les sentimens de M. le Clerc, qu'il expose d'abord, en transcrivant les passages qui les contiennent, & contre lesquels il argumente ensuite dans les formes. On s'apperçoit sans peine. par la maniere dont il s'y prend, qu'il est grand Dialecticien, & que le syllogisme est fort de son goût ; en effet, il n'y a presque aucune page dans cette Préface, où l'on ne rencontre en son chemin le terme d'*Argumentabor*, si connu & si usité dans  
les

es disputes Scholastiques. C'est-à-dire, que M. Frank réduit à la forme syllogistique les raisonnemens de M. le Clerc, après quoi il lui nie, selon qu'il le juge à propos, ses majeures, ses mineures, ou ses conséquences. Il l'attaque ensuite à son tour, en se servant des mêmes armes qu'il vient de lui prêter; & tâche de le forcer dans ses retranchemens: de sorte qu'à juger du succès de cette espece de combat, par ce qu'en offre à nos yeux cette Préface, il semble que M. le Clerc ait le dé-lavantage presque par-tout.

M. Frank s'attache à montrer qu'une connoissance exacte des Accens Hébreux, considerez par rapport à la ponctuation, est absolument necessaire pour développer le vrai sens d'une infinité de passages de la Bible, lesquels sans ce secours peuvent recevoir différentes interpretations, ou deviennent obscurs & inexplicables. Il s'efforce de mettre cette proposition dans tout son jour par divers exemples tirez de la Genese, d'où il paroît (selon lui) que M. le Clerc ne s'est égaré dans plusieurs endroits de la Version Latine qu'il nous a donnée de ce Livre Sacré, que pour n'avoir eu nul égard aux Accens. L'Auteur tire de tout cela une conséquence qu'il croit une preuve invincible pour démontrer que ces Accens sont divins dans leur origine, ou, ce qui revient au même,

qu'ils ont été appliquez au Texte de l'Écriture par Moïse & les Prophètes, divinement inspirez. Voici le raisonnement de M. Frank. La parole de Dieu contenue dans la Sainte Écriture, est véritable ou fautive. Si elle est véritable, comme il n'est pas permis d'en douter, elle doit avoir un certain sens déterminé; car la vérité est une & simple. Mais si l'Écriture a un sens déterminé, Dieu a voulu sans doute le manifester aux hommes; autrement l'Écriture deviendrait une source d'erreurs. Il s'ensuit de là, que Dieu a dû nous fournir des moyens sûrs pour démêler le véritable sens de sa parole. Or c'est à quoi nous conduisent infailliblement les points voyelles, & sur-tout les Accens, faute desquels le sens d'un grand nombre de passages demeurera toujours équivoque; ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre par les fréquentes méprises de ceux qui ont négligé d'y avoir recours, & entre autres, de M. le Clerc. Donc, &c.

Pour venir maintenant au corps de l'Ouvrage, nous dirons qu'il est composé de trois parties, précédées d'une *Théorie préliminaire*, où l'Auteur rend raison de sa méthode, & en fait voir l'utilité. Il traite dans la première partie, de la fin que se sont proposée les Auteurs de la ponctuation Hébraïque, & qui n'est autre que la clarté dans le Discours. La

se-

seconde partie roule sur l'objet de cette ponctuation , qui n'est pas différent du Discours même , considéré comme devant être partagé en plusieurs périodes , ou versets , lesquels doivent être encore distingués en plusieurs membres , pour devenir plus intelligibles. L'Auteur établit ici cette distinction sur trois regles principales; 1. Que lorsque plusieurs mots sont joints par le moyen des Accens destinez à cet usage , ces mots ont toujours quelque liaison de Syntaxe , soit entre eux , soit avec un troisième mot commun : 2. Qu'on doit distinguer dans chaque période autant de membres qu'il s'y trouve de propositions différentes; 3. Qu'entre différentes sortes de distinctions que peut admettre une même période , on doit toujours préférer celles qu'autorise ou la suite du raisonnement , ou le pathétique du Discours. Ces regles sont éclaircies par grand nombre d'exemples , & souffrent plusieurs exceptions , dont on donne un dénombrement exact. Enfin l'Auteur dans la troisième partie , nous parle des Accens , de leurs especes , de leurs usages , & des places qu'ils doivent occuper dans le Texte de l'Écriture , tant pour la Prose que pour la Poësie; la ponctuation étant différente pour ces deux genres d'écrire. La méthode que suit M. Frank dans tout le cours de ce Traité , consiste à re



tous les preceptes de la ponctuation Hébraïque en cinquante *Positions* ou *Theses*, exprimées en peu de mots, & dont chacune est suivie d'un long *Eclaircissement*, plus ou moins étendu, & divisé en plusieurs articles ou paragraphes. Ces articles sont au nombre de 381.

Tout cela est terminé par deux *Appendices*, dont la première indique 160 versets de l'Écriture, qui fournissent tous les exemples de l'une & de l'autre ponctuation : la seconde nous fait sentir combien les règles de cette ponctuation sont encore défectueuses, & la nécessité qu'il y a de les reformer. L'Auteur pour plus grande facilité a réduit tout son Système en trois grandes Tables, insérées dans ce volume, & par le moyen desquelles il assure qu'on peut s'instruire de tout ce qui concerne les Accens Hébreux, dans l'espace de quelques heures. Mais comme l'intelligence de ces Tables suppose une lecture entière du Traité, sans quoi il est presque impossible de les déchiffrer; on ne doit pas prendre au pied de la lettre les promesses de M. Frank.

Nous ne devons pas oublier d'avertir que l'on trouve à la tête de ce Livre une petite Dissertation de M. *Abicht* touchant le véritable usage des Accens Hébreux, dans laquelle il ne semble pas toujours d'accord avec M. Frank; prétendant que

ces Accens servent non-seulement à la ponctuation, mais encore à marquer une certaine modulation ou harmonie que les Juifs observent dans la lecture des Livres Sacrez.

Nous n'avons garde de nous étendre plus au long sur toutes ces choses : un détail plus particulier ne feroit qu'ennuyer ceux qu'intéressent peu ces sortes de matieres; & quelque circonstancié que fût nôtre Extrait, il ne satisferoit encore qu'imparfaitement les amateurs de ces minuties, qui pourront, s'il leur plaît, consulter l'original même.

*Les Avocats pour S contre le Docteur Sacheverell, avec plusieurs Pieces importantes concernant le Procès de ce Docteur : Traduit de l'Anglois. A Amsterdam, chez Pierre Humbert, dans le Kalverstraat, 1711. in 8. pagg. 184.*

**L**ES Nouvelles publiques ont assez parlé du Docteur Sacheverell. On a été surpris que ce Docteur ait osé attaquer au milieu de Londres, l'état présent du Gouvernement d'Angleterre; & peut-être l'a-t-on été encore davantage de ce qu'ayant été livré pour cela à une accusation dans les formes, il a sçu en triompher par son crédit. Une affaire qui a presque soulevé dans cet Etat l'Eglise Anglicane contre l'E.

l'Eglise Protestante, & c  
esprits, suivant le goût c  
l'un ou pour l'autre de ce  
paru assez importante po  
détail. Ce n'est pas néa  
relation historique de ce  
rant le cours de l'accusati  
ment un Recueil des pro  
été faites, & des moyen  
leguez, pour soutenir c  
ou pour la combattre.

A la tête de ce Recue  
bord en quatre articles se  
cipaux faits qu'on impute  
cheverell. Le premier e  
que les moyens qui avoie  
niere Revolution d'Angle  
voient mis Guillaume III  
étoient odieux. Le seco  
tenu que la tolerance de  
déraisonnable, & qu'on  
justifier l'établissement n  
Royaume. Le troisiéme  
que l'Eglise Anglicane éto  
grand peril sous l'administ  
ne. Et le quatriéme,  
qu'entre les personnes les  
par leur naissance & pa  
il y avoit de faux freres,  
& détruisoient peu-à-peu  
du Gouvernement.

Ces faits, que l'on v

tions seditieuses , ont donné lieu à la Chambre des Communes d'intenter une accusation dans les formes contre le Docteur Sacheverell. On a demandé qu'il fût permis de prouver les chefs d'accusation , & que l'accusé fût obligé de répondre sur chaque chef. Le Docteur y a répondu , & sa réponse se trouve mot-à-mot dans cet Ouvrage. Nous allons rapporter ce qu'elle contient d'essentiel.

Il nie d'abord que dans ses Sermons il ait assuré ou insinué que les moyens qu'on a mis en usage pour procurer la Revolution d'Angleterre , étoient odieux , & qu'on ne sçauroit les justifier. Il soutient d'avoir toujours parlé avec respect de Guillaume III. & avec éloge, du changement que ce Prince a apporté en Angleterre. Il est vrai qu'il a censuré ces Politiques modernes, qui prétendent que les Sujets ont en eux-mêmes le pouvoir d'abroger, quand il leur plaît, la fidélité dûë au Souverain, de le déthrôner, & de lui ôter la vie par une Sentence , comme à un Criminel d'Etat. Mais il croit qu'en cela il est appuyé de l'autorité de l'Eglise Anglicane, qui en divers passages de ses Homelies, enseigne cette doctrine. *Mes Freres* , ce sont les paroles d'un Sermon sur l'obéissance, contenu dans le premier Livre des Homelies, qui fut publié sous le regne d'Edouard VI. nous devons tous ob-

server avec soin, qu'il n'est pas permis aux inférieurs & aux sujets, de résister, ou de s'opposer en aucun cas aux Puissances supérieures : Car S. Paul nous dit expressément en termes fort clairs, que celui qui résiste aux Puissances, résiste à l'établissement de Dieu, & que ceux qui y résistent s'attireront la condamnation. Ce n'est donc pas, conclut ce Docteur, une doctrine nouvelle, puisqu'elle a été adoptée par le 39 article de la Confession de Foi de l'Eglise Anglicane, où il est ordonné aux Ministres, de lire distinctement dans leurs Eglises ce premier Livre des Homelies. Il ajoute, que c'est l'opinion générale des plus habiles Theologiens de l'Eglise Anglicane; & que depuis plus de vingt ans qu'il est Membre de l'Université, il s'est vu soutenir ce dogme avec l'approbation publique dans des Actes imprimez. Il declare donc, qu'en la soutenant, comme les autres, il n'a pas eu intention de blâmer par là la dernière Revolution d'Angleterre, ni les moyens qu'on a employez pour y parvenir; mais d'assurer, au contraire, le bonheur de l'état present de ce Royaume, par une soumission absoluë aux ordres de la Reine.

Sur le second chef d'accusation, qui est de s'être declaré contre la tolerance, l'Accusé répond, qu'il n'a point entendu blâmer les Actes qui exemptent de certaines  
amen.

amendes les Protestans d'Angleterre ; & qu'il respecte tout ce qui est fondé sur la Loi en cette matiere ; mais qu'il n'a pû se dispenser de condamner ceux qui en défendant la tolerance, affectent en toute rencontre, d'excuser la separation, & d'en rejeter la faute sur les *veritables Fils de l'Eglise*, sous pretexte qu'ils sont trop rigides. S'il a dit au reste, que la Reine Elizabeth, séduite par l'Archevêque Grindall, fut engagée à tolerer la Discipline de Geneve, il croit avoir de bonnes autoritez pour appuyer cette proposition ; mais qu'indépendamment de cet examen, il y a une grande différence entre tolerer la discipline de Geneve, & accorder aux Protestans de simples exemptions d'amende, comme il ne faut pas non plus confondre une tolerance émanée de la seule autorité du Prince, avec une exemption fondée sur un Acte du Parlement. Et qu'enfin il a usé de termes un peu durs contre l'Archevêque qui inspira la Tolerance à la Reine Elizabeth, il n'a fait en cela que conformer aux intentions mêmes de la Reine, qui parut si peu contente de l'Archevêque, qu'elle le suspendit de ses fonctions, & le laissa en cet état jusqu'à sa mort. Il finit sa réponse sur cette protestation expresse de ne point attaquer les *Nonconformistes* en général, mais uniquement ceux qui d'une sim-

ple

ple tolerance en font un établissement favorable.

Le troisieme chef d'accusation imputé au Docteur Sacheverell, est d'avoir insinué dans ses Sermons, que l'Etat étoit en peril sous l'administration presente de la Reine. Ce Docteur nie le fait absolument, & défie ses ennemis de l'en convaincre. Il s'est déchaîné à la verité contre les vices de la Nation, & sur-tout contre les principes d'impieté & d'Atheïsme qui regnent plus que jamais en Angleterre; & sur ce fondement, il a dit qu'il tant de desordres pouvoient faire craindre pour l'Etat. Cette crainte ne vient pas de la mauvaise administration des affaires mais de la corruption des mœurs. Tous les jours, ajoute-t-il, on renouvelle des prieres solemnelles, par lesquelles on demande à Dieu *qu'il lui plaise de faire sorte qu'aucune sedition ne trouble l'Etat, qu'aucun schisme ne déchire cette Eglise, qu'il nous fasse la grace de réfléchir serieusement sur le grand danger où nous sommes par nos malheureuses divisions.* C'est en ce sens que le danger de l'Etat a été présenté; & l'insinuation qui a été faite de ce danger dans les Sermons dont on agit, n'est pas plus seditieuse que ce qui est renfermée dans les prieres publiques, l'on repete souvent devant les Com-

A l'égard du quatrieme chef d'

tion , qui est d'avoir insinué verbalement & par écrit , que l'administration de la Reine , soit pour les affaires Ecclesiastiques , soit pour les affaires Civiles , tend à la ruine du Gouvernement , l'Accusé répond , qu'il n'a point parlé du tout contre l'administration de la Reine , ni contre celle de ses Ministres ; qu'il a protesté , au contraire , en plusieurs endroits de ses Sermons & de ses Ecrits , qu'il n'avoit d'autre but que de maintenir les droits de Sa Majesté , & ceux du Gouvernement. Et que lorsqu'il a dit , qu'il y avoit de faux freres , qui minoient l'Etat insensiblement , il a entendu parler de ceux qui font profession de l'Eglise Anglicane , sans avoir assez de zele pour en défendre les droits. Il finit sa réponse sur cet article en représentant que le sort des Ministres de l'Évangile seroit bien triste , si lorsqu'ils citent la parole de Dieu dans leurs exhortations , ou dans leurs censures , ils étoient exposez à répondre des applications personnelles que fait souvent de ces passages la malignité des Auditeurs.

Les Accusateurs du Docteur Sacheverell n'ont pas été satisfaits de ses réponses. Elles ont donné lieu à quatre différens Discours , qui sont rapportez dans ce Recueil ; l'un , de l'Évêque de Salisbury ; l'autre , de l'Évêque d'Oxford ; le troisiéme de l'Évêque de Lincoln ; & le quatriéme de l'Évêque



Livre renferme. On voit ensuite trois Dissertations, une sur le commandement que Josué fit au Soleil & à la Lune, de s'arrêter; une autre, sur la pluye de pierres qui tomba sur les Cananéens; & la troisième, sur le pais où se sauverent les Cananéens chassés par Josué. Ces Dissertations sont suivies de remarques sur une nouvelle Carte de la Terre Promise.

La Préface contient un précis du Livre de Josué, avec des Observations sur l'Auteur de ce même Livre. Quoi qu'on ne puisse raisonnablement disconvenir qu'il n'ait été composé ou par Josué, ou par un Auteur contemporain, le P. Calmet ne laisse pas de reconnoître qu'on y remarque des additions qui y ont été faites depuis; mais ces additions & ces changemens, ajoute-t-il, sont de peu de conséquence, & en petit nombre. Rien n'est plus aisé que de les distinguer. On en doit faire le même jugement que de ceux qu'on apperçoit dans les Livres de Moïse. Il ne se contente pas d'établir l'ancienneté du Livre, il établit encore l'ancienneté de la révision, & sur la fin il répond à ceux qui se sont imaginés que les Samaritains ne reçoivent pas le Livre de Josué comme authentique. Il est constant qu'ils l reçoivent, dit-il, & qu'ils s'en servent même pour prouver l'ancienneté de l'Autel du mont Garizim, qu'ils prétendent

été dressé par Josué , peu de temps  
 le passage du Jourdain. On lit dans  
 Chroniques , que ce Général de l'Ar-  
 d'Israël ayant envoyé des Geometres  
 tout le pais , pour en faire le partage  
 Tribus , fit bâtir sur le mont Garizim  
 Temple & une Citadelle. Le Tem-  
 fut desservi par des Prêtres de la race  
 ron ; & *Ras* , l'un des Chefs de cette  
 son , fut l'un des principaux Sacrifica-  
 s ; & depuis ce temps-là jusqu'aujourd-  
 i , ils ont une suite de Grands-Prêtres,  
 ls prétendent avoir fait leurs fonctions  
 ette fameuse montagne , sans inter-  
 ion. Mais , continuë l'Auteur , ceux  
 ont examiné les Chroniques des Sa-  
 itains , pour lesquelles on avoit fait si  
 -tems des vœux , dans la croyance  
 lles nous instruiroient de plusieurs par-  
 laritez touchant l'Histoire de ces peu-  
 , avouent qu'elles sont fort au dessous  
 e qu'on s'en étoit promis. On assure  
 l'Auteur de la principale de ces Chro-  
 nes a vécu depuis Constantin.

ans la Dissertation sur le commande-  
 it que Josué fit au Soleil , le Pere  
 net rejette les sentimens des Auteurs  
 extenuent , ou qui nient le miracle.  
 Rabbin Maimonide le nie absolument,  
 tius est à peu près de même avis.  
 rosa réduit le prodige presque à rien ,  
 disant que Josué & toute son Armée

s'imaginèrent faussement que le Soleil s'arrêtoit , parce qu'ils ne sçavoient pas que la grêle , dont l'air étoit alors chargé , pouvoit faire une grande refraction des rayons du Soleil. La Peyrere prétend que le Soleil se coucha à l'ordinaire , mais qu'après qu'il fut sous l'horizon , les Israélites crurent qu'il les éclairoit encore , parce qu'ils apperçurent dans l'air une lueur qui dura assez long-temps. M. le Clerc a réuni & adopté toutes ces opinions ; il a même cherché de nouvelles raisons pour persuader que le Soleil ne s'arrêta pas. Le P. Calmet refute ces raisons , & après avoir fait voir la vérité du miracle , il en examine toutes les circonstances , tant par rapport à l'Histoire , que par rapport aux deux Systèmes du Monde qui partagent les Sçavans. Le Système qui met la terre immobile au centre du Monde , a , selon lui , cet avantage , qu'il est le plus conforme aux paroles de l'Écriture , & qu'il paroît le plus simple , le plus aisé , & le plus proportionné à la portée du Peuple. Les Écrivains Sacrez le suposent , & le Peuple Juif y étoit tout accoûtumé. C'est suivant ce Système que Josué a parlé , & que les Hébreux ont conçu que le Soleil & la Lune s'étoient arrêtez. „ Ce sentiment pris dans sa simplicité & dans sa première idée , n'enferme aucun embarras ; le Soleil &

„ la Lune se sont arrêtez en même temps,  
 „ & toute la machine du Monde est de-  
 „ meurée en repos , comme toutes les  
 „ parties d'un Concert de Musique dans  
 „ le silence.” Le Pere Calmet applique  
 ensuite au même miracle le Systême op-  
 posé, & il répond à toutes les difficultez  
 qu'on peut tirer du mouvement de la terre,  
 & du repos du Soleil.

Le même jour que le Soleil s'arrêta il  
 arriva un autre prodige, qui fait la ma-  
 tiere de la seconde Differtation. Dieu fit  
*plouvoir sur les Cananéens de grosses pierres*  
*jusqu'à Azeca*, de sorte qu'il en mourut un  
 plus grand nombre par cette grêle de pierres,  
 que par l'épée des Israëlites. La plupart des  
 Commentateurs disent que cela signifie  
 que Dieu fit tomber une grêle d'une gros-  
 seur extraordinaire, qui étant poussée a-  
 vec roideur par le vent & la tempête, tua  
 un grand nombre de Cananéens. D'autres  
 interpretes très-habiles aiment mieux pren-  
 dre à la lettre les expressions de l'Ecritu-  
 re, & dire qu'il plut véritablement des  
 pierres. Nôtre Auteur prefere cette ex-  
 plication à la premiere, & s'applique à  
 prouver que les pluyes de pierres ne sont  
 impossibles, ni surnaturelles. Ses preu-  
 ves sont appuyées sur des faits. Les Ro-  
 mans qui regardoient les pluyes de pierre  
 comme quelque chose de funeste, en ont  
 conservé dans leur Histoire un grand nom-  
 bre

bre d'exemples ; mais il y en a de plus recens. En 1492, le 7 Novembre, il tomba avec de la grêle une grosse pierre, que nous avons vû, dit le Pere Calmet, dans l'Eglise Paroissiale d'Ensisheim en Alsace ; elle est comme un gros caillou noirâtre, qui auroit été au feu, & dont la circonférence auroit éclaté par divers morceaux ; on dit qu'elle pese environ 300 livres. En 1510 il tomba dans la campagne voisine d'Abdua jusqu'à 1200 pierres d'une couleur de fer, d'une odeur de soufre, & d'une dureté extraordinaire. On en pesâ une de 120 livres, & une de 60. Elles tomberent d'un tourbillon enflammé, qui avoit paru en l'air deux heures auparavant. Gassendi raconte que le 29 Novembre de l'an 1637, vers les dix heures du matin, deux personnes qui étoient à la campagne, virent au dessus de la montagne de Varson, une pierre enflammée en l'air. Ils ouïrent d'abord comme quelques coups de canon, mais sur-tout deux coups, dont le dernier fut le plus grand. Il parut ensuite autour de la pierre, comme un cercle de diverses couleurs, & d'environ quatre pieds de diametre. Elle passa à cent pas des deux hommes, élevée de terre d'environ cinq toises. Elle tomba à trois cens pas du lieu où ils étoient, & elle fit une fosse de trois pieds de profondeur, au fond de la-

laquelle on la trouva. Elle étoit de la grosseur de la tête d'un veau, & presque de la forme de celle d'un homme. Elle pesoit 54 livres; on la conserve encore à Aix en Provence. A la naissance de la nouvelle Isle de Santorin, qui sortit du fond de la mer en 1707, on entendit pendant plusieurs jours comme de grands coups de canon, & on vit s'élever en air plusieurs pierres enflammées, qui tomberent dans la mer. „ On remarquoit en même temps une fumée noire & affreuse, toute mêlée de cendres, & si épaisse, qu'elle avoit peine à se dissiper en l'air; laquelle venant à se resoudre peu-à-peu en poussiere fine & subtile, alloit enfin tomber comme une pluye sur le país voisin, & cela avec tant d'abondance, que la terre en étoit souvent toute couverte. Quelquefois c'étoit des pierres de mediocre grosseur, tout enflammées, mais poussées si abondamment, que plus d'une fois la petite Isle en a été toute couverte."

Dans la Dissertation sur le país où se trouverent les Cananéens, le Pere Calmet a blit principalement qu'ils se retirerent en Afrique, & dans les Isles de la Méditerranée. Les habitans de Tingis publierent eux-mêmes leur origine dans une inscription dont parle Procope, où on lisoit :

*Nous sommes des peuples qui avons pris la*

*suite devant le voleur Jesus fils de Nave.*  
 Salluste, conformément à une ancienne tradition des Afriquains, place dans ce pais-là, des Arméniens, des Medes, & des Perses; mais, selon Hornius, la ressemblance des noms l'a trompé; & la tradition portoit sans doute que c'étoient des Amorrhéens, des Madianites, & des Phérens, qui étoient venus fonder des Colonies en Afrique. Ce même Auteur croit que les Gomerés, qu'on connoît encore aujourd'hui dans la Mauritanie, tirent leur nom des Amorrhéens, aussi-bien qu'une des Isles Canaries, qui s'appelle Gomera. D'ailleurs les noms des plus anciennes villes d'Afrique sont Phéniciens. Ardanis, Hippone, Leptis, Utique, Tingis, & plusieurs autres, sont sans contredit des Colonies Phéniciennes. Du temps de saint Augustin, les Afriquains sçavoient encore qu'ils étoient descendus des Cananéens; & quand on leur demandoit leur origine, ils répondoient, *Canani*. Enfin l'ancienne Langue Punique étoit la même que la Cananéenne. Mais, dit le P. Calmet, on ne doit pas s'imaginer que les Cananéens n'ayent point choisi d'autres retraites que l'Afrique. Quoi que cette partie du Monde ne fut que trop vaste pour les recevoir tous, on prétend qu'il y en eut en beaucoup d'autres endroits. On veut, par exemple, que les Cappadociens  
 &

& les Georgiens soient descendus des Caph-  
 toriens, & des Gergeséens. Il y a même  
 quelques Auteurs qui ont crû que les an-  
 ciens Geants de Suède & de Norvége é-  
 toient des enfans des Geants de la Terre  
 de Canaan. Les Isles de Sicile, de Sar-  
 daigne, de Malthe, de Chypre, de Cor-  
 fou, de Majorque, de Minorque, celle  
 de Gadés, ou Cadix, & plusieurs autres,  
 furent habitées par des Phéniciens. Sous  
 le nom de Phéniciens, Hornius fait passer  
 les Cananéens même en Amérique.

Les remarques du Pere Calmet sur sa  
 Carte Geographique de la Terre Promise  
 meritent d'être lûës. Il observe d'abord  
 les fautes que les Geographes ont faites  
 jusqu'à present, soit en travaillant d'après  
 les anciens Memoires, soit en se confor-  
 mant aux relations qui ont paru depuis le  
 temps des Croisades. „ Lorsque nos  
 „ Croisiez, dit-il, se rendirent les maîtres  
 „ de la Terre Sainte, ils prétendirent  
 „ trouver dans ce País généralement tout  
 „ ce qui y étoit du temps de Josué & de  
 „ Joseph. Sur une legere ressemblance de  
 „ noms, & sur la moindre convenance de  
 „ situation; en un mot, sur les plus foi-  
 „ bles conjectures, on avança, on crut,  
 „ & on fit croire aux autres, que tel lieu,  
 „ par exemple, étoit Bethulie; tel autre,  
 „ le Chêne de Mambré, ou la Caverne  
 „ de Loth, ou le Terebinthe de Jacob,



vœu de Jephthé. Les Hébreux s'emparèrent des villes des Cananéens , & y demeurèrent. Les principales de ces villes étoient sur des hauteurs ; les murs en étoient très-épais & très-élevés ; souvent il y en avoit une double , & même une triple enceinte. Le mur principal étoit fortifié d'espace en espace par de hautes tours ; un fossé l'environnoit , & au delà de ce fossé il y avoit un avant-mur , qui étoit défendu par des terrasses & des redoutes. Les rues n'étoient point pavées , mais on avoit un très-grand soin de les conserver bien nettes. On n'y voyoit ni sang , ni cadavres d'animaux morts d'eux-mêmes , ni excréments , ni aucune autre chose capable de causer de l'infection , & de souiller les Israélites. Elles n'étoient pas embellies par un grand nombre d'Edifices publics ; on ne vit des Synagogues dans leurs villes qu'après le retour de la Captivité. Près de la Porte de la Ville , où se rendoit d'ordinaire la Justice , il y avoit une place pour les assemblées du Peuple , & pour les Marchez. Ces Places , comme aujourd'hui les Bazars dans l'Orient , étoient de grandes cours , environnées de portiques ou de galeries couvertes. Il y avoit des Hôtelleries dans quelques endroits , mais elles étoient tenuës par des femmes dont la profession étoit fort décriée. On peut voir dans l'Auteur la description

cription des Palais des Rois de Juda & d'Israël. Les maisons particulieres des Hébreux étoient à peu près comme elles sont encore aujourd'hui dans les mêmes contrées, & dans les pais voisins. Le toit en étoit en platte-forme, & couvert d'une terrasse, composée de terre battüe, & dont le bord étoit garni d'un mur à hauteur d'appui. On s'y promenoit, on y mangeoit, on y couchoit. Les fenêtres n'étoient point fermées de vitres, mais de rideaux, ou de jalousies. Les portes se fermoient en dedans par le moyen d'une barre de bois ou de metal, & avec des verroux : ou attachoit ces barres à la porte par des liens de cuir, ou par des chaînes de fer. Pour les délier on employoit une clef dont la forme n'est pas bien connue à present.

Sur le vœu de Jephté, Dom Calmet examine principalement deux choses : la premiere, si Jephté sacrifia veritablement sa fille ; la seconde, ce que l'on doit penser de sa conduite. Dom Calmet combat toutes les raisons de ceux qui prétendent que Jephté se contenta de consacrer sa fille au Seigneur par le celibat ; & son sentiment est que Jephté égorgéa réellement sa fille sur les montagnes de Galaad.

„ Il est assez étrange, selon lui, que ceux  
 „ qui trouvent tant d'impieté & de cruau-  
 „ té à immoler une fille par le fer, n'ayent

„ pas de peine à se résoudre à la faire of-  
 „ frit sans son consentement au Seigneur,  
 „ pour vivre dans une continence forcée,  
 „ & dont elle déplorait tous les ans la  
 „ dure nécessité avec ses compagnes.”  
 A l'égard de la seconde question, après  
 avoir rapporté ce que les autres Interpre-  
 tes ont avancé, ou pour blâmer, ou pour  
 louer Jephthé, il y répond en embrassant le  
 sentiment de saint Thomas. „ S. Tho-  
 „ mas, dit-il, qui d'ailleurs n'est point  
 „ trop favorable à Jephthé, dont il regar-  
 „ de l'action comme une folie dans son  
 „ commencement, c'est-à-dire, dans le  
 „ vœu, & comme une impiété dans son  
 „ execution; S. Thomas avouë que la  
 „ foi & la devotion qui le porterent à  
 „ faire ce vœu, venoient de l'Esprit Saint,  
 „ & que c'est ce qui l'a fait mettre par  
 „ l'Apôtre au rang des Justes; mais que  
 „ ce qui gâta ensuite son action, fut qu'il  
 „ le laissa aller à son propre esprit: Il  
 „ voüa avec trop de précipitation, il s'ex-  
 „ prima inconsidérément, & enfin il eut  
 „ trop de ponctualité à rendre ce qu'il  
 „ avoit si mal promis.”

Nous nous dispenserons de parler du  
 Livre de Ruth, qui termine ce volu-  
 me; nôtre Extrait n'a déjà que trop d'é-  
 tenduë.

cription des Palais des Rois d'Israël. Les maisons particulières étoient à peu près comme encore aujourd'hui dans les trées, & dans les pays voisins en étoit en platte-forme, & ne terrasse, composée de terre dont le bord étoit garni d'un mur de terre avec un mur de terre d'appui. On s'y promenoit, on y mangeoit, on y couchoit. Les portes n'étoient point fermées de vitres, de rideaux, ou de jaloufies. Elles se fermoient en dedans par le moyen d'une barre de bois ou de metal, avec des verroux : ou attachoit ces portes par des liens de cuir, ou des chaînes de fer. Pour les débloquer on employoit une clef dont la forme est bien connue à present.

Sur le vœu de Jephté, l'auteur examine principalement deux choses, la première, si Jephté sacrifia sa fille; la seconde, ce que l'on peut dire de sa conduite. Dom Calaneo expose toutes les raisons de ceux qui soutiennent que Jephté se contenta de sacrifier une fille au Seigneur par le consentement de sa fille; mais son sentiment est que Jephté égorga sa fille sur les montagnes. Il est assez étrange, selon

à combattre l'opinion des autres , qu'à établir solidement la sienne. Cette différence de sentimens ouvre un champ bien vaste aux Differtations ; en voici une qui a fait la matiere d'une These dans l'Université de Hall.

Les premieres lignes nous presentent la définition du Fief. C'est, dit-on, la concession d'un heritage, à la charge de *foi* & hommage, & des services militaires envers le Seigneur de qui on le tient. Cette définition est suivie d'une explication methodique de tous les mots qui la composent ; & après cela on entre dans la question principale de l'Ouvrage, qui est de sçavoir à qui on doit l'invention des Fiefs.

On ne doute point que la guerre n'en ait été la premiere cause. Les Empereurs Romains distribuient aux vieilles troupes, pour recompense de leurs services, une partie des terres qu'ils avoient conquises. Ils ne leur donnoient ces terres qu'à condition de prendre les armes pour la défense des frontieres de l'Empire. Les Citoyens de Rome se faisoient aussi honneur d'avoir sous leur protection certaines gens, qu'ils appelloient leurs *Clients*, & à l'égard desquels ils avoient le titre de *Patrons*. Il n'y avoit point de grand Capitaine qui n'eût plusieurs personnes dévouées à son service, toujours prêtes à

combattre pour ses intérêts. Ces distributions de terres en faveur des Colonies Romaines , sous la condition du service militaire , & de certains autres devoirs , peuvent être regardées comme le premier plan de nos Fiefs ; mais ce n'en est après tout qu'une image fort imparfaite. On ne trouve pas non plus dans les liaisons qui étoient entre le Patron & son Client, une juste idée des devoirs du Vassal à l'égard de son Seigneur : car les Cliens n'étoient obligez envers leurs Patrons qu'à certaines démarches de civilité , sans nulle obligation de les accompagner à la guerre. Ainsi l'Auteur de la Dissertation observe que ces rapports éloignez & defectueux ne décident rien pour la véritable origine des droits & des devoirs feudaux, tels qu'ils sont en usage aujourd'hui. Il reste toujours à examiner quels peuples ont établi les premiers l'état present de nos Fiefs.

Plusieurs Auteurs ont attribué cet établissement aux Lombards ; mais on attaque ici cette opinion par une raison fort naturelle , qui est que suivant les meilleurs Historiens , & entre autres Gregoire de Tours , les Fiefs étoient introduits parmi les François avant que les Lombards passassent en Italie : Car le regne des Lombards n'a commencé qu'environ l'an 573. & cependant on lit dans Aimoin , Livre I.  
Chap.

semblables concessions ; & ce  
appelloit alors *benefice* , ou *bienfa*  
appellé *Fief* dans la suite. On i  
là que les Lombards n'ont pas ét  
miers inventeurs des Fiefs , d'au  
que dans les Loix mêmes des I  
il n'est fait nulle mention de cet  
de biens.

Il y a peu d'apparence aussi  
l'Auteur de la Dissertation , d'es  
ter l'origine aux Allemands. I  
raison qui a pû déterminer en leu  
c'est que les Fiefs ont été int  
l'occasion de la guerre , & que  
mands ont l'inclination guerriere  
une raison si vague , si équivo  
qui peut convenir à d'autres Peu  
sçauroit être pour ceux-là une r  
citive de préférence.

uite. Tous les établissemens humains  
eu des progrès successifs; celui-là a eu,  
r ainsi dire, son enfance, son adoles-  
ce, & l'âge parfait. L'ancienneté des  
Es ne peut mieux être prouvée que par  
emoignage des anciens Auteurs. On  
rtit néanmoins ici qu'il les faut lire a-  
quelque sorte de précaution, de peur  
lopter toutes leurs erreurs. Les meil-  
rs guides que l'on indique sur cette ma-  
e, sont Dadin Hauteferre, Aimoin,  
egoire de Tours, Marculphe, Frede-  
re, &c. Si pour établir que l'institu-  
n des Fiefs est aussi ancienne que la  
onarchie, il suffisoit de prouver que  
s les Rois de la premiere Race diverses  
sonnes ont prêté serment de fidélité en  
evant certaines Terres, la preuve de ce  
seroit bien facile. Mais ce serment,  
n de s'appliquer aux Fiefs en particulier,  
rque en général la soumission & l'o-  
ssance des Sujets envers leur Roi. Si  
le mot de *benefice* on ne pouvoit en-  
dre autre chose que le Fief, il faudroit  
venir aussi que de tout temps il auroit  
des Fiefs en France, parce que dans  
histoire des premiers Rois il est parlé de  
taines liberalitez faites par ces Princes à  
elques-uns de leurs Sujets. Mais toute  
eralité n'est pas un Fief; il y avoit a-  
s, comme aujourd'hui, des dons purs  
*simples, sans condition, & sans char-*



ge; & les Annales de ce temps-là en rapportent plusieurs de cette espece. Aussi M. le Fevre a composé un Livre exprès, pour montrer que le benefice & le Fief n'étoient pas la même chose. La plûpart néanmoins des Docteurs François pensent le contraire. Toutes les fois que M. Bignon, dans ses Notes sur Marculphe, trouve occasion de parler des benefices accordés en ce temps-là, il ajoute que ces benefices ont depuis été appellez Fiefs, *Beneficii nomine*. C'est ainsi qu'il s'en explique au Liv. 1. Ch. 5. *Ea prædia dicta sunt, quæ pro servitio militari à Rege, vel ab aliis conceduntur, quæ feudum posteritas dixit*. Et dans le Ch. 2. du même Titre, il dit qu'on nommoit alors benefices, les biens qui étoient donnez par le Roi, ou par les grands Seigneurs du Royaume, à la charge de certains services, *Quæ à Rege ut plurimum, postea etiam ab aliis concedebantur ut certis legibus & servitiis obnoxia cum vita accipientis finirentur*. Le sentiment de M. Bignon sur ce point est conforme à celui de DuMoulin, de Chopin, & de tous ceux qui ont le plus approfondi la Jurisprudence Française.

L'Auteur de la Dissertation, sans s'éloigner de l'opinion de ces grands hommes, prétend néanmoins qu'elle n'est fondée que sur des conjectures, auxquelles on pourroit opposer des présomptions contraires.

aires, & peut-être plus naturelles & plus  
brtes. Car enfin, dit-il, les formules de  
Marculphe, bien loin d'avoir quelque rap-  
port aux Fiefs, renferment des circonstan-  
ces qui n'y sçauroient convenir. Les do-  
nations qui font la matiere de quelques-  
unes de ces formules, transferent l'entiere  
propriété des choses données, & ne con-  
tiennent aucune reserve en faveur du do-  
nateur. Or ce défaut de reserves ne peut  
accorder avec le caractere essentiel & pri-  
mitif des concessions feodales. Il suit de  
là, dit l'Auteur, que le mot de benefice,  
ou bienfait Royal, qui se trouve dans des  
titres anciens, n'étoit point précisément  
ce qui a été connu depuis sous le nom de  
Fief.

Telles sont les difficultez que l'on alle-  
gue contre le sentiment qui confond les  
Fiefs d'aujourd'hui avec les benefices d'au-  
trefois. Mais en même temps on recon-  
noît que c'est pourtant le sentiment le  
plus suivi, & que s'il ne satisfait pas plei-  
nement à toutes les objections que l'on  
peut faire, ce n'est pas la faute des Au-  
teurs qui l'ont embrassé, mais le malheur  
du sujet, qui est obscur par lui-même, &  
que les recherches les plus exactes n'ont  
pû entierement éclaircir. Au milieu de  
tant d'obscuritez, tout le Systeme de la  
Dissertation se réduit à cet argument: Les  
*Fiefs ont été très-certainement en usage*  
sous

sous le regne de Pepin; on ne peut point fixer avant ce tems-là l'époque précise de leur origine. Cependant on les trouve établis alors de la même maniere à peu près qu'ils le sont aujourd'hui. Il faut donc qu'ils ayent une origine bien antérieure, & qu'ils ayent commencé avec la Monarchie, ou du moins avec le regne de Clovis.

L'Auteur fonde ce Systême sur les mêmes raisons qu'il a semblé combattre d'abord; mais il dit que si chaque preuve en particulier n'est pas convaincante, la conviction peut naître du concours de toutes les preuves réunies. Il rassemble pour cela divers passages d'AIMOIN, de GREGOIRE DE TOURS, de MARCULPHE, &c. où il est parlé tantôt de *benefices*, tantôt de *commissions*, de *commendes*, de *liberalitez à vie*, sous la condition de l'obéissance & du service; & à toutes ces remarques, qui laissent du moins une idée des Fiefs, il joint ce raisonnement: que puisque du temps de Pepin il y avoit déjà des Fiefs établis, il faut placer plus loin l'époque de cet établissement, & que les concessions qui paroissent avoir été faites sous différens noms, dès le temps de Clovis, doivent être considérées comme des premiers commencemens de Fiefs, que les siècles suivans ont perfectionnez. Il soutient au reste que les Fiefs ne doivent rien à la violence, &

que

que les droits feodaux font la condition legitime d'une concession volontaire.

Au commencement les Fiefs étoient revoquables suivant la volonté du Prince, ou du Seigneur. Ensuite il ne fut permis de les revoquer qu'après un an. On les laissa depuis au possesseur durant sa vie. On les fit passer après cela aux enfans, aux petits-enfans, & à tous ceux qui étoient du même nom. Enfin ils sont tombez insensiblement dans le commerce, comme tous les autres biens. Cependant il n'y avoit anciennement que les Nobles qui pussent les posséder; en sorte que la possession d'un Fief étoit une preuve de Noblesse. Mais la nécessité où les Gentilshommes se trouverent de vendre leurs Fiefs pour les voyages de la Terre Sainte, fut une occasion aux Roturiers de pouvoir posséder ces mêmes biens. L'Auteur termine ce petit Traité par une courte explication de ce que l'on appelle *Alleu*. C'étoit autrefois une propriété hereditaire, & en cela cette espece de bien étoit différente de ce que l'on nommoit benefice, ou Fief, qui ne se donnoit que pour un temps. Mais presentement le mot d'*Alleu*, n'est en usage qu'en y ajoutant le mot de *Franc*, & alors il signifie un heritage indépendant, qui ne reconnoît aucun Seigneur, & qui n'est sujet à aucuns devoirs, ni à aucuns droits.

PAULI HERMANNI Cynofura Materiarum Medicarum, seu brevis ac succincta Methodus, notitiam simplicium medicamentorum comparandi, desumpta ab internâ partium constructione, ubi simplicia juxta partes suas constitutivas in certas classes distribuuntur, post denominationem succincta descriptio traditur, vires atque virtutes enarrantur, & modus dextrè usurpandi monstratur, in lucem emissa, à JOANNE SIGISMUNDO HENNINGERO, Med. Doctor. & Prof. Publ. ord. Argentorati, Typis & sumptibus Johan. Frid. Spoor, Vidua. 1710. C'est-à-dire : Méthode breve & succincte, pour connoître la nature des simples par le caractère intérieur de leurs parties, où l'on montre leurs vertus & leurs usages. Par Jean Sigismond Henniger, Docteur en Médecine. A Strasbourg, de l'Imprimerie & aux frais de Jeanne Fred. Spoor, Veuve. 1710. vol. in 4. pagg. 350.

ON peut se servir de plusieurs moyens pour connoître la vertu des simples. Le premier, dit nôtre Auteur, est de consulter l'étymologie de leurs noms, sur quoi il cite les noms de consoude, de tuffilage, d'hepatique, de pulmonaire: La consoude étant ainsi appelée parce qu'elle

a la

à la vertu de consolider les playes; la pu-  
monaire, parce qu'elle est bonne au pou-  
mon; & l'hepatique, parce qu'elle con-  
vient au foye, appellé par les Latins *He-*  
*par*. Le second moyen est d'examiner la  
faveur & l'odeur. L'odeur vive & sub-  
tile, par exemple, dénote dans le simple  
une vertu aperitive: car c'est une marque  
que ce simple abonde en parties déliées,  
propres à augmenter le mouvement du  
sang, & par conséquent à faciliter la se-  
cretion & la transpiration des fucs. Si  
l'odeur dont il s'agit est agreable, elle  
note dans le simple une qualité cardia-  
e; mais si elle est rude & desagreable,  
remede est plus propre à l'uterus, par-  
ce que les parties spiritueuses qu'il renfer-  
ment sont moins volatiles, & un peu plus  
s. Quant à la faveur, tous les sim-  
ples qui sont acres, sont chauds & aperi-  
les amers sont chauds aussi, mais ils  
sont un sel plus fixe; les doux sont tem-  
, & d'une substance visqueuse; les  
& austeres sont rafraichissans & as-  
s. On compte au reste neuf sortes  
de simples, l'acere, l'austere, l'acide, le  
l'onctueux, le gras, le salé, l'a-  
l'acre, l'insipide, sur quoi on peut  
voir David Abercrombius dans sa  
*Clef de la Medecine pratique &*  
*ve, autrement intitulée: L'Art*  
*de les vertus medecinales des Plan-*

A a

*tes, & des autres mixtes, par les seules saveurs, à Londres 1685.* Le troisième moyen est d'examiner le caractère extérieur de chaque corps. Toutes les plantes, par exemple, qui portent des bayes, sont diuretiques; toutes celles, qui sont à *umlelles*, renferment un sel volatil huileux. Enfin le dernier moyen est de consulter la raison, l'expérience, & l'analogisme. Ce sont là les voyes que l'Auteur a prises pour exposer dans cet Ouvrage les différentes qualitez des simples dont il parle. Ces simples sont les vegetaux, les minéraux, & les animaux. Il ne dit rien là-dessus qui ne se trouve plus au long dans plusieurs autres Livres; mais on peut regarder cet Ouvrage comme un Memoire abrégé, fort utile à ceux qui veulent se remettre dans l'esprit ce qu'ils ont déjà appris ailleurs sur ces sortes de matieres.

*Dissertations du Rever. Pere ETIENNE CHAMILLART de la Compagnie de Jesus, sur plusieurs Médailles & Pierres gravées de son Cabinet, & autres Monumens d'Antiquité.* A Paris, chez Pierre Cot, Imprimeur-Libraire ordinaire de l'Académie Royale des Inscriptions & Médailles, rue du Foin, à la Minerve. 1711. in 4. pagg. 110. Planches 4.

C E Recueil contient dix-huit Dissertations, écrites en forme de Lettres, & qui ont déjà paru la plupart en divers temps dans les *Mémoires imprimez à Trévoux*. L'approbation qu'elles ont reçûë du Public doit répondre d'un pareil accueil pour cette nouvelle Edition qui les assemble. Elles roulent toutes sur de précieux restes de l'Antiquité ; & elles nous viennent d'une main accoutumée depuis longtems à manier avec choix ces sortes de Monumens.

On agite dans les deux premières Lettres une question fort débatuë parmi les Antiquaires, & sur laquelle ils se sont trouvez partagez jusqu'ici. On est en peine de sçavoir si l'on doit regarder ce que nous appellons Médailles antiques comme des Monnoyes courantes du temps où elles ont été fabriquées, ou comme nos Jettons & nos Médailles, que l'on ne frappe que pour certaines occasions extraordinaires. L'Auteur étale d'abord les preuves alleguées pour & contre ; lesquelles se réduisent à sept pour le premier sentiment, & à huit pour le second : après quoi il fait de nouveau passer en revûë ces mêmes preuves abbregees, & suivies chacune de la réponse qu'on y peut faire. Les partisans du Pyrrhonisme historique trouveront *sans doute* ici de quoi autoriser leur



penchant à douter de tout : au lieu que ceux qui aiment à se déterminer, ne balanceront guères sur l'opinion qu'ils doivent embrasser.

Le R. P. Chamillart, dans sa troisième Lettre, adressée à Monseigneur le Duc du Maine, satisfait à deux questions que ce Prince lui avoit proposées : l'une, Pourquoi l'on a donné le nom de *Quinaires* à certaines Médailles, qui de quelque métal qu'elles soient, ne sont pas plus grandes que nos mailles : l'autre, Quel rang ces *Quinaires* doivent tenir dans les Cabinets. L'Auteur répond, 1. Qu'originellement chez les Romains le *Quinaire* (*Quinarius*) étoit une monnoye d'argent valant cinq *As*, c'est-à-dire la moitié du *Denier* (*Denarius*) qui en valoit dix; d'où il s'ensuit que les pieces d'or & de bronze de même volume que le *Quinaire* d'argent, n'en ont reçu le nom qu'improprement, & par analogie, à cause qu'elles sont justement pour la valeur & pour le poids la moitié d'une Médaille d'or, & d'une Médaille de petit bronze. Il répond en second lieu, Qu'une suite de *Quinaires* est & n'est moins aussi nécessaire dans les Cabinets, que les suites de grand, de moyen, & de petit bronze, parce que ce sont de part & d'autre différentes especes de monnoye, qui nous font connoître combien en tout métal il y avoit de sortes de pi-

ces qui eussent cours dans le commerce : outre que les Quinaires sont ordinairement d'un coin plus fini que les autres Médailles, & se distinguent par des revers particuliers. Il conclut, que quelque rares que soient les Quinaires, il n'est pas impossible d'en former une suite, puisque Monseigneur le Duc du Maine en a déjà une presque complete, & l'Abbé *Strozzi* une autre en Italie. Ce sont les seules qui soient venues à la connoissance du P. Chamillart.

Il montre dans la Dissertation suivante, l'avantage qui reviendroit aux Lettres, si l'on défendoit la fonte des Médailles antiques; précaution qui en les rendant d'un prix raisonnable, donneroit moyen aux Curieux d'en meubler leurs Médailleurs à moindres frais. Il déplore la perte qu'on a faite de plusieurs trésors de ce genre, déterrez en diverses Provinces de France, depuis une vingtaine d'années. Il regrette principalement celui qui fut trouvé dans la basse Bretagne en 1676, composé de cent mille Médailles de billon, toutes du III. siècle, c'est-à-dire depuis Caracalle jusqu'à Postume, & dont il n'y a eu qu'un très-petit nombre de conservées, tout le reste ayant été fondu. Parmi celles qui ne l'ont point été, & qui ne font pas la centième partie du total, il s'en est rencontré quelques-unes de très-rares, &

d'autres fingulieres & uniques ; ce qui laisse entrevoir, quelle riche moisson de découvertes l'avidité des Fondeurs & des Orfèvres enleve aux Antiquaires en pareilles occasions.

L'Auteur employe sa cinquième Lettre à la solution du Problème, sçavoir, *Si les revers des Médailles ont toujours rapport aux Empereurs ou aux Imperatrices dont les têtes sont représentées de l'autre côté.* Il n'est pas d'accord là-dessus avec ceux qui rejettent le prétendu défaut de convenance entre les têtes & les revers, sur la précipitation ou la méprise des Monétaires. Sans recourir à de pareilles suppositions, par lesquelles (selon lui) il seroit facile à chacun de resoudre les plus grandes difficultez, en couvrant sa propre ignorance, il est persuadé qu'en ce genre d'irregularitez il n'y a rien dont un habile Antiquaire ne puisse découvrir la raison & le fondement, en creusant dans l'Histoire. Il en donne pour exemple l'explication de deux Médailles qui avoient embarrassé la personne à qui est adressée cette Lettre. La première de ces Médailles représente d'un côté *la tête de Marc-Aurele*, avec cette legende : IMP. M. AVR. ANTON... AVG. & au revers, *une figure debout, ayant à ses pieds un paon*, avec ce mot, IVNO. La seconde a d'un côté *la tête de Faustine la jeune*, avec cette legende :

gende : FAVSTINÆ AVG. PII. AVG. FIL. & au revers, *une figure debout*, avec ces mots P. M. TR. P. XIX. IMP. III. COS. III. Le P. Chamillart prétend que ces deux Médailles, bien loin d'avoir été frappées contre les regles, s'expliquent très-facilement, & nous developpent un fait de l'Histoire Romaine. Ce fait est, que comme Faustine & Lucille sont les seules Imperatrices qui soient nées de peres Empereurs, & qui ayent en quelque façon fait monter leurs maris sur le Thrône, Marc-Aurele époux de Faustine, pour éterniser cette circonstance de son histoire, aura sans doute ordonné aux Monétaires de mettre une Junon au revers de sa Médaille, & la legende que nous venons de rapporter, au revers de celle de Faustine.

Dans la sixième Lettre, après un recit des différentes manieres dont plusieurs Antiquaires ont expliqué une Médaille très-rare, qui représente d'un côté Faustine la mere, DIVA FAVSTINA, & au revers une Cerès debout sur un globe, tenant une torche de chaque main, avec cette inscription, S O V S T I; l'Auteur propose l'explication qu'il donne à ces six lettres, & qui est conçûe en ces termes, *Sacerdotalis, Ordinis, Urbis, Senatus, Tribuni, Jussu*. Il suppose que Faustine ayant jetté, comme on sçait, les fondemens d'une maison destinée à l'éducation des filles Ro-

maines, qui seroient sans bien, la ville de Rome fit élever une statuë à cette Princesse sous la figure de Cerès, ou de la Divinité qui préside à la nourriture du genre humain, & au bas de laquelle étoit gravée cette inscription; & qu'ensuite pour conserver la memoire de cet événement, le Senat en fit frapper une Médaille avec cette même inscription abrégée.

Une Médaille Gréque très-curieuse & très-singulière d'*Annia Faustina* femme d'Elagabale, fait le sujet de la septième Lettre. Cette Médaille porte pour legende du côté de la tête, ANNIA ATPHAIA ΦΑΥΣΤΕΙΝΑ; au revers, ΕΠΙ CΥΡ. ΚΤΡΙΝΟΥ ΡΑΦΑΝΕΩΤΩΝ; dans l'exergue, ΑΟC. C'est-à-dire: *Annia Aurelia Faustina: sub Pratore Cyrino, nummus Raphaneotarum: anno 271.* Nous apprenons de tout cela (selon l'Auteur) 1. Que cette *Annia Aurelia Faustina* descendoit par sa mere des Annies, des Antonins, & des Aureles, étant petite-fille de Marc-Aurele & de Faustine la jeune: 2. Qu'elle n'a point été la première femme d'Elagabale, comme *Dion* semble l'insinuer, mais une des dernières qu'épousa cet Empereur, à qui les Historiens en donnent jusqu'à quatre ou cinq; & que l'on peut recueillir ce fait de l'Epoque de la Médaille (271) prise de l'Ére d'Antioche ou de Jules Cé-

far, & qui tombe justement dans l'année que mourut Elagabale : 3. Que ces mots, *sub Pratore Cyrino*, peuvent servir à justifier la maniere dont on lit dans la Vulgate ce passage de saint Luc, *Hec descriptio prima facta est à Praside Syriae Cyrino*, (& non pas *Quirino*, ou *Quirinio*, comme plusieurs ont lû;) & à faire voir que *Cyrinus*, est le nom d'une famille Gréque, illustre, & honorée des premiers emplois dans la Syrie.

On nous entretient dans la huitième Lettre, d'une Médaille de *Julia Mamae*, qui a pour legende du côté de la tête, *JVLIA MAMIAS AVG.* Dans la neuvième, d'une Médaille d'argent de *Pacatianus*, Empereur, qu'on soupçonne avoir été le même que *Marinus*, dont *Seguin* & *Strada* nous ont donné deux Médailles; soupçon qui paroît d'autant mieux fondé, que celle-ci a pour inscription, *IMP. T. JVL. MAR. PACATIANVS P. F. AVG.* On nous parle dans la dixième d'une Médaille de *Mariniana*, qui porte au revers pour legende, *Felicitas Deorum*; ce qui est sans exemple (dit l'Auteur.) Il s'agit dans la onzième Lettre, d'une Médaille de Gallien, dont le revers représente un enfant tétant une chevre, avec cette inscription, *Pietas Seculi*; & dans la douzième, d'une Médaille de Postume, laquelle n'a d'autre singularité que celle de

RIA AVG. & l'autre , FELICITAS TEMPORVM : Mais que Julien marchant de là en Italie , & s'étant avancé jusqu'à Verone , y fut vaincu & tué par *Carinus*. Du reste , c'est ici la dernière Lettre concernant les Médailles. Les quatre suivantes renferment quelques Observations sur des pierres gravées ; la description d'une statuë antique trouvée à Bourges ; celle de la Galerie du Grand Duc de Toscane , & quelques Remarques faites par l'Auteur pendant son voyage d'Italie.

La figure qui fait le sujet de la seizième Lettre , a été trouvée en creusant les fondemens du Seminaire de Bourges , à près de 80 pieds de profondeur. Elle est de pierre , & représente une femme , qui de sa main droite jette de l'encens sur un Autel , & tient une boîte quarrée de sa main gauche. L'inscription qui l'accompagne est conçûë en ces termes : D. M. ET. MEMORIAE. JULIAE. PAVLLINAE. TENAT. MARTINVS. CONJVGI. AN. L. Les Connoisseurs s'accordent à regarder cette Antique comme un Monument de la fin du premier siècle , ou du commencement du second. L'Auteur la croit du temps d'Antonin , & il se fonde sur la conformité qu'il remarque entre la coëffure de la Pauline dont il est question , & celle de Faustine femme de cet Empereur.

Le P. Chamillart fait à ce propos quel-

ques

ques Observations curieuses sur les changemens frequens qui sont arrivez à la coëffure des Imperatrices Romaines ; & l'on est agreablement surpris de trouver parmi elles sur ce point la même inconstance qui regne parmi les Dames Françoises ; de maniere que chez ces Princesses une même mode de coëffure ne paroît pas s'être soutenuë plus de douze ou quinze ans de suite. *Antonia*, par exemple, (au rapport de nôtre Auteur) & les deux *Agrippines* portoient les cheveux unis sur la tête, tortillez sur les côtéz, nouëz négligemment par derriere avec une espece de ruban, & flottans un peu sur les épaües. *Domitille* avoit la chevelure frisée par devant, tortillée sur le haut de la tête, & tressée par derriere. *Julie*, fille de Tite, étoit frisée sur le front, avoit le reste de la tête natté, & ses cheveux relevez dès la racine, formoient en arriere comme un bourelet. *Plotine*, & *Marciana* sa belle-sœur, aussi-bien que *Matidia* sa niece, ramassèrent tous leurs cheveux sur le haut de la tête, & les entrelacerent sur le front par deux ornemens, qui s'élevoient au-dessus du reste de la coëffure, se terminoient en pointe, s'élargissoient sur les côtéz, & étoient placez l'un derriere l'autre, en sorte que le dernier surpassoit celui qui étoit plus proche du front. *Sabine* est quelquefois coëffée à la maniere de



*Matidia* sa mere ; quelquefois en tresses flottantes sur les épaules , avec une espee de pointe qui s'éleve un peu au dessus du front. *Faustine* a une coëffure ronde & en marron , les cheveux couchez sur le front , tortillez sur la tête , & comme une petite couronne sur le sommet , formée de cheveux entrelacez de perles. Le Pere Chamillart a fait graver ici des Médailles de ces Imperatrices , qui mettent sous les yeux du Lecteur ces différentes coëffures ; & il est persuadé qu'un Recueil complet en ce genre auroit son utilité & son agrément.

La description qu'il fait dans sa dix-septième Lettre , de la Galerie du Grand Duc de Toscane , est d'autant plus digne de la curiosité du Public , qu'étant postérieure à plusieurs relations de Voyageurs qui ont parlé de cette Galerie , elle est beaucoup plus conforme à l'ordre & à l'arrangement qu'on a donné depuis quelques années aux richesses immenses que l'on conserve dans cet Edifice.

Au regard des Remarques du Pere Chamillart concernant le voyage d'Italie , & qui sont au nombre de cinq , nous dirons qu'il s'attache dans la première à combattre le vieux préjugé où sont les habitans de certaines villes , lesquels trompez par quelques restes de l'ancienne enceinte de ces mêmes villes , qui embrasse un fort  
grand

grand terrain , séparé de celui qu'elles occupent à present , s'imaginent que du temps des Romains , elles remplissoient ce double terrain ; au lieu que (selon l'Auteur) ces villes ont changé de situation , en passant des Payens aux Chrétiens ; c'est-à-dire , que ceux-ci ayant habité d'abord un quartier séparé , & s'y étant multipliez , en étendirent peu-à-peu les bâtimens , en s'éloignant du gros de la ville , qui se dépeuploit à mesure que le quartier des Chrétiens s'augmentoit , & qui par succession de temps s'est trouvé entierement démoli. La seconde Observation regarde la forme de nos Eglises , qui est tantôt celle d'une Croix , tantôt celle d'un Vaisseau , quelquefois l'une & l'autre réunies ensemble. On parle dans la troisiéme Remarque , des Catacombes de Rome , & de l'attention qu'on y apporte pour distinguer par des signes *indubitables* les corps des SS. Martyrs d'avec ceux des Payens enterrez dans ce même lieu. Dans la quatriéme Remarque on observe , Que si l'Italie l'emporte sur tout le reste du Monde pour le nombre prodigieux de Peintures des plus grands Maîtres , de Colonnes , de Marbres précieux , de Bustes & de Statues antiques du premier ordre , nous avons de quoi nous consoler de la disette où nous sommes à cet égard , par la richesse de nos Cabinets de Médailles , & par celle de nos Biblio-

the-

theques, tant en Livres imprimez qu'en Manuscrits; richesse qui (au sentiment de l'Auteur) nous donne une grande supériorité sur les Italiens. Enfin l'on nous fait part dans la cinquième & dernière Remarque, d'une Lettre de l'Empereur Vespasien, écrite sur une plaque de cuivre, longue d'un pied & demi, large de dix pouces, & trouvée il y a quelques années dans un village de la partie Septentrionale de l'Isle de Corse.

Comme cet Extrait n'est déjà que trop étendu, nous sommes obligez, pour abréger, de passer légèrement sur toutes ces Observations, & nous renvoyons le Lecteur au Livre même, d'autant plus volontiers, que nous bornant au soin d'exciter la curiosité du Public, nous ne prétendons nullement la remplir.

*Lettres de M. FLECHIER Evêque de Nismes, sur divers sujets. A Paris, chez Etienne Ganeau, ruë saint Jacques, vis-à-vis la Fontaine saint Severin, & chez Jacques Estienne, ruë saint Jacques, au coin de la ruë de la Parcheminerie. 1711. in 12. pagg. 328.*

**I**L y a dans ce Recueil 223 Lettres, dont les douze dernières sont Latines. On peut bien juger qu'elles ne sont pas tout d'une égale importance. Dans l'Avertissement

ment qui les precede, l'Editeur dit qu'on avoit d'abord eu dessein de retrancher les moins interessantes. „ Mais, ajoute-t-il, „ après y avoir bien pensé, on a crû que „ le Public nous sçauroit mauvais gré de „ lui avoir ravi la moindre partie de ce que „ nous avons pû ramasser des Lettres de „ M. Flechier. Et à la verité cet illustre „ Auteur sçait donner à tout ce qu'il dit „ un air si naturel, & en même temps si „ noble & si élevé, que les sujets les „ moins importans entre ses mains devien- „ nent des morceaux precieux; & que „ les moindres sujets qui sortent de sa plu- „ me, peuvent passer pour des chefs-d'œu- „ vres en leur genre, & être proposez „ comme des modeles.” L'Avertissement est suivi de deux Eloges de M. Flechier, tirez, l'un, du Discours prononcé par M. l'Archevêque d'Albi, le jour de sa reception à l'Académie Françoisé; & l'autre, de la Réponse de M. l'Abbé Mongin, Directeur de l'Académie Françoisé, au Discours de M. l'Archevêque d'Alby.

Nous croyons ne pouvoir rien faire de mieux pour donner une idée des Lettres de M. Flechier, que d'en mettre sous les yeux de nos Lecteurs quelques endroits choisis.

Dans la premiere Lettre, qui est adres-  
sée à la Reine d'Angleterre, il parle ainsi  
des Sujets de cette Princesse, lesquels  
il

il est resolu d'affister. „ Ce n'est pastant  
 „ la charité que la justice, qui nous obli-  
 „ ge à contribuer au soulagement de ces  
 „ hommes fideles & genereux, qui n'ont  
 „ point fléchi le genou devant les Dieux  
 „ étrangers, qui ont suivi leur devoir &  
 „ leur conscience, aux depens de leur  
 „ repos & de leurs richesses, & qui ont  
 „ mieux aimé vivre irréprochables parmi  
 „ nous, que de vivre heureux avec des  
 „ rebelles. Ils n'ont pû trouver leur pa-  
 „ trie dans un país où Vos Majestez n'é-  
 „ toient plus; & ils ont eu raison d'esper-  
 „ rer qu'étant inviolablement attachez à  
 „ leur Dieu & à leur Roi, ils auroient  
 „ pour eux les gens de bien, & les se-  
 „ cours de la Providence. Ils portent a-  
 „ vec eux leur fidelité, qui est leur tré-  
 „ sor; & leur pauvreté est une marque de  
 „ leur pieté, & non pas une disgrâce de  
 „ la fortune.”

On trouve dans la quarante-unième  
 Lettre une peinture touchante des maux  
 & des desordres causez par les Fanatiques.  
 „ L'exercice de nôtre Religion est pres-  
 „ que aboli dans trois ou quatre Diocè-  
 „ ses; plus de quatre mille Catholiques  
 „ ont été égorgez à la campagne; qua-  
 „ tre vingt Prêtres massacrez; près de  
 „ deux cens Eglises brûlées. Voila l'état  
 „ de l'affaire en général. Pour nous,  
 „ nous sommes dans une ville où nous

„ n'avons point de repos ni de plaisir, non  
 „ pas même de consolation. Quand les  
 „ Catholiques sont les plus forts, les au-  
 „ tres craignent d'être égorgés; quand  
 „ les Fanatiques sont en grand nombre  
 „ près d'ici, les Catholiques craignent à leur  
 „ tour. Il faut que je console, & que je ras-  
 „ sure, tantôt les uns, tantôt les autres.  
 „ Nous sommes ici comme bloquez, & l'on  
 „ ne peut sortir de la ville cinquante pas  
 „ sans crainte, & sans danger d'être tué;  
 „ il n'est pas permis de se promener, ni  
 „ de prendre l'air. J'ai vû de mes fenê-  
 „ tres brûler toutes nos maisons de cam-  
 „ pagne impunément. Il ne se passe pres-  
 „ que pas de jour que je n'apprenne à  
 „ mon réveil quelque malheur arrivé la  
 „ nuit. Ma chambre est souvent pleine  
 „ de gens qu'on a ruinez, de pauvres  
 „ femmes dont on vient de tuer les ma-  
 „ ris, de Curez fugitifs qui viennent re-  
 „ présenter les miseres de leurs Paroif-  
 „ siens: tout fait horreur, tout fait pi-  
 „ tié, je suis pere, je suis Pasteur. Je  
 „ dois soulager les uns, adoucir les au-  
 „ tres, les aider & secourir tous. On a  
 „ défait une grande troupe de ces Re-  
 „ belles, & l'on croit que tout est fini.  
 „ On se trompe, les esprits sont si gâtez  
 „ que leurs pertes ne font que les irriter.”

Cette Lettre est du 27 Avril 1704.

*Quelque grand que fut le danger, sur-  
 tout*

tout pour les Religieuses, & n'approuvoit pourtant pas que  
 fut excessive. Il écrivoit en 1701  
 Superieure : „ La vertu cor-

„ turel; & la Religion, les se-  
 „ la chair & du sang. Il n'est  
 „ permis de se laisser aller à  
 „ qu'à la tristesse, à la colere,  
 „ tres passions, sur-tout quand  
 „ l'excès, & que c'est sans rai-  
 „ exemple donnez-vous à de-  
 „ dont vous abattez le courag  
 „ vous grossifiez les dangers,  
 „ les diminuer ? Je vois que  
 „ qui gouvernent s'interessent  
 „ reté plus qu'à toute autre ; tr  
 „ beau après cela de faire les c

*A Madame la Presidente. d  
 dont la fille se faisoit Religieuse*

„ Il n'est pas possible que voi  
 „ attendrie, & même attristée  
 „ tion d'une fille à qui vous  
 „ la sagesse avec la naissance ;  
 „ avez formée à la pieté par  
 „ tions & par vos exemples,  
 „ unie depuis ce temps, au  
 „ liens de la charité Chrétienne  
 „ ceux d'une amitié naturelle  
 „ gne de vos devotions, confie  
 „ bonnes œuvres, assidue aup  
 „ attentive à vous plaire, & c  
 „ aimée de vous qu'elle méri

„ J'entre dans vos sentimens , & je ne  
 „ vous blâme pas de sentir que vous êtes  
 „ mere.... Dans le temps qu'elle songe à  
 „ se separer de vous, songez à vous se-  
 „ parer de vous-même. Voyez où elle  
 „ va , & non pas d'où elle sort : refle-  
 „ chissez sur ce qu'elle gagne , non pas  
 „ sur ce que vous perdez , & ne vous fai-  
 „ tes point une peine de ce qui doit faire  
 „ son bonheur.... Elle ne veut que la  
 „ Croix pour partage , le Calvaire pour  
 „ retraite, Jesus-Christ souffrant pour mo-  
 „ dele. Les austeritez de la vie ne la  
 „ rebuttent pas ; elle n'a point pitié d'el-  
 „ le-même. Plaignez-la si vous voulez  
 „ par tendresse ; mais reconnoissez qu'elle  
 „ est plus heureuse , & qu'elle a plus de  
 „ courage que vous..... Vous l'aimerez  
 „ tendrement en Dieu ; vous la verrez par  
 „ la Foi ; vous apprendrez les graces qu'el-  
 „ le reçoit de son Epoux ; vous sentirez  
 „ l'efficace de ses prieres ; & si elle ne fait  
 „ pas le plaisir , elle sera la benediction  
 „ de vôtre famille.”

*A M\*\*\*. sur quelques pratiques bizarres  
 & extraordinaires.* „ Les singularitez ne  
 „ sont pas souvent solides ni édifiantes....  
 „ Vos obseques anticipées , Monsieur,  
 „ sont de cette espece. L'Empereur Char-  
 „ les-Quint s'avisa autrefois de cette bizar-  
 „ re pratique, qui ne lui a pas fait hon-  
 „ neur dans l'Histoire. Je ne m'étonne  
 „ pa



„ pas que les Auteurs que vous avez con-  
 „ sultez ayent consenti à cette devotion;  
 „ je m'étonne que vous l'ayez imaginée.  
 „ Vous faire proclamer mort devant tout  
 „ le peuple, qui vous voit vivant; c'est  
 „ une fiction qui ne convient pas au Dieu  
 „ de la Verité, en presence de qui elle  
 „ se passe. C'est donner à rire, sur-tout  
 „ dans ce pais-ci où il y a tant d'ames in-  
 „ firmes dans la Foi, qui m'ont fait con-  
 „ noître qu'elles étoient scandalisées de  
 „ cette représentation, qui leur paroissoit  
 „ un peu comique, ensuite de la bene-  
 „ diction du S. Sacrement. . . . Vous sup-  
 „ posant défunt, vous vous supposez ju-  
 „ gé; que pouvez-vous demander pour  
 „ vôtre ame, si non qu'elle soit soulagée  
 „ des peines du Purgatoire, qu'elle ne  
 „ souffre pas encore? Croyez-moi, Mon-  
 „ sieur, songeons plutôt à expier les pe-  
 „ chez de cette vie, qu'à diminuer les  
 „ peines de l'autre." Après avoir ensuite  
 „ parlé des Messes, M. Flechier ajoute:  
 „ Pour le *Libera* & la cérémonie mortuaire  
 „ que vous aimez tant, je la défens dans  
 „ mon Diocese, & quelque protestation  
 „ que vous me fassiez que vous la trou-  
 „ vez bonne, je ne la croi pas telle. Il  
 „ y a long-temps que je sçai combien la  
 „ soumission vous coûte."

Les Lettres Latines de M. Flechier ne  
 méritent pas moins d'être lûes que l'

ançoises. Elles contiennent presque toutes des Nouvelles. Voici une courte description de la Bataille d'Hochstet : *Posita hic inde castra, instructa ex adverso acies, a spes, unus diversarum partium ardor. Marsinus irruentes hostium cuneos fudit prostravitque non sine strage, captis tormentis bellicis, vexillisque quamplurimis. Tallardus in suorumque virtuti plus equo confisus, post victos terve quaterve Anglorum impetus, & regia, quibus vincere meruisset, facinorosa; in animosè magis quam cautiè à reliquo exitu longiore intervallo sejungitur, à tergo interceptus, conturbari & ruere omnia in perintellexit. Equitatu in fugam verso, ipse in strenuis, qui circumsteterant, Militibus, acibusque, vulneratus in manus hostium incidit. Septem & viginti Cohortes peditum, equitum quatuor, quæ fortiter dimicaverant, armis, omnique auxilio destituta, nam reverti consulendum esse Bavarus, Marsinusque consuerant, pago proximo se includere; ubi à omni Germanorum exercitu circumventa, tremas, si cogentur, minitantes, pactis conditionibus in deditiorem venerunt. Certamen anceps diu, incertaque victoria, quam deum hostes feliciter, non impunè retulerunt.*

Lettre de Mr. HUET Evêque d'Avranches  
à Mr. Foucault Conseiller d'Etat & Intendant  
de Normandie, sur l'Origine de la Poësie  
Françoise. JE

Tirée des Mem. de Trevoux, Mars 1711. p. 471.

JE vous ai déjà remercié plus d'une fois, Monsieur, pour la part que je dois prendre à la gloire de la Ville de Caën, de l'obligation qu'elle vous a d'y vouloir faire renaître l'amour des Lettres, par le rétablissement de l'Academie : je vous en remercie de nouveau, & il me semble que je ne le sçauois trop faire. Pour venir au sujet de vôtre dernière lettre, je veux dire l'origine de la Poësie Française, c'en'est pas une matiere qu'on puisse creuser, ni même éfleurer par une Lettre. D'ailleurs, environné comme je suis de sacs de procès, je ne dois pas prendre le change si je suis sage, & si je le faisois mes parties devroient vous sçavoir gré de cette diversion. Pardonnez moi donc, Monsieur, si je vous demande quartier, & si je vous supplie de remettre cet entretien à quelque promenade de la Manchonniere. Néanmoins afin que vous ne croyiez pas que je me veuille tout-à-fait dispenser du soin dont vous me chargez, de vous indiquer du moins les sources où l'on peut découvrir la naissance de la Poësie Française je puis vous répondre en général que ces vieux Romanciers que j'ai vus dans vôtre cabinet, contribuëront beaucoup à cette découverte. Mais il faut encore d'autre secours pour approfondir la matiere. Il faut feuilletter les manuscrits des Bibliothèques.

theques de Paris, & principalement ceux de la Bibliotheque du Roi & de celle de Mr. de Mesmes. Il s'y trouve des recueils de vieilles chansons & de vieilles Poësies, où l'on verra sans doute des exemples de toutes celles que vous me nommez. Le Président Fauchet a fait l'éloge des Poëtes François qui ont vécu avant l'année 1300. Il avoit dessein de continuer cette recherche jusqu'à son tems : mais cela ne paroît pas avoir été executé. Les Ouvrages de ces anciens Poëtes qu'il a celebrez ne sont pas tous perdus, & qui pourroit les découvrir il y trouveroit de grandes lumieres touchant les premiers élemens de nôtre Poësie. Mais sa premiere & veritable, & presque unique origine, ne se trouvera avec certitude qu'en Provence, qui constamment a été le berceau de la Poësie Françoisse. On ne voit gueres que là les Ouvrages des anciens Troubadours, Princes de nôtre Poësie, encore n'y sont-ils pas communs. Ils sont ensevelis dans la poussiere des Bibliotheques des anciens Monasteres, & je ne sçai même si ceux qui possèdent ces trésors sont capables d'en profiter : ils les regardent comme des bouquins de nul usage, & dont ils n'entendent pas le langage. Ce seroit principalement des Isles de Sainte Marguerite & de S. Honorat, qu'on pourroit, selon mon avis, attendre les plus grands secours.

C'étoit dans le fameux Monastere de Lerins, que demouroit autrefois celui qui a compilé le Catalogue des Poëtes Provençaux, qu'on connoît sous le nom de *Monge des Isles d'or*, car il étoit natif des Isles d'or. Il faudroit consulter de plus les Manuscrits de *Hugues de Saint Cesari*, & de celui qu'on appelle communément *le Monge de Montmajour*. L'un & l'autre étoient Religieux de Saint Pierre de Montmajour d'Arles, & ce dernier est surnommé *le Flagel des Troubadours*, parce qu'il n'a entrepris son recueil que pour les décrier; mais en les décrivant il a fait connoître mille particularitez de la Poësie Provençale, premiere origine de la Poësie Francoise, comme j'ai dit, & même de la Poësie Toscane. L'Abbaye de Saint Victor de Marseille fourniroit encore des Auteurs utiles à ce dessein. *Rostang de Brignoles*, & *le Moine Hilaire* ont vécu dans ce Monastere, & ont écrit *l'Histoire des Trouverres & des Chanterres*, ainsi que *Pierre de Soliers* Religieux de Florege. J'écris tout ceci fort rapidement, Monsieur, & par conséquent peu exactement; mais je sçai à qui j'ai l'honneur d'écrire, & vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de suppléer à mes défauts.

C'est de ces Originaux que je viens de vous indiquer, que l'on apprendra, non-seulement la définition de ces divers noms

de Poësie que vous me proposez , mais on y apprendra en même tems un grand nombre d'autres noms dont vous ne me parlez pas , comme des *Tençons* , *Soulas* , *Syrventez* , *Martegalles* , ( d'où je crois que sont venus les noms de *Sarabandes* & de *Madrigaux* ) *Sixtines* , ( dont le Bembe reconnoît que l'invention est dûë aux Poëtes Provençaux. ) *Lays* , *Virelays* , *Soties* , *Bergerettes* , *Sons* , & *Ressons* , *Fatras* , *Arbres fourchus* , *Jeux partis* , *Fabliaux* , & une infinité d'autres qui ne me reviennent pas , & dont le dénombrement & les définitions meneroient trop loin ; outre que plusieurs de ces Poësies ne sont plus connuës que de nom , & que la connoissance des noms ne suffit pas pour les définir : outre encore que la signification de ces noms étoit autrefois bien différente de celle d'aujourd'hui. Par exemple , les *Virelays* d'aujourd'hui n'ont rien de commun avec les anciens *Virelays* , qui étoient même de plusieurs especes aussi bien que les *Lays*. Il y avoit de simples *Lays* qui étoient destinés à des loüanges , ou à des prieres. Il y avoit des *Lays renforcez* , & des *Lays renforcez fratrissez*. De même il y avoit de simples *Virelays* qui étoient une espece de *sonnets* redoublez. Les *Virelays doubles* étoient ce qu'on appelle *Bergerettes*. Les *Ballades* étoient aussi de plusieurs sortes et différentes. On appella premierement

*Ballades*, une espece de Poësie, dont les vers commençoient par les mêmes mots qui finissoient les vers précédens : mais on donna ensuite le nom de *Ballades* à plusieurs autres sortes de Poësie, & ce que nous appellons aujourd'hui *Ballade*, s'appelloit autrefois *Rondeau*. Cela fut suivi des *Ballades balladantes*, des *Ballades fratrisées*, ou *gemelles*. D'une infinité d'especes de *Rondeaux*, dont on trouve des exemples dans les anciens Poëtes imprimez & Manuscrits, on n'en connoît plus que deux, les *Rondeaux simples*, & les *Rondeaux redoublez*; dont les *Rondeaux simples* reçoivent quelque subdivision. Lorsque feu Mr. de Benslerade mit les *Metamorphoses* d'Ovide en *Rondeaux*, il me sollicita avec empressement de lui adresser quelque lettre sur l'origine, la nature, & les différentes especes de *Rondeaux*, pour servir de Préface à son Ouvrage. Les occupations que j'avois alors m'empêchèrent de le satisfaire. Ce fut en cette occasion que je lui fis connoître que tous les *Rondeaux* étoient indispensablement *clos* & *ouverts*, comme Marot même l'enseigne, & qu'aucun des Poëtes modernes n'avoit pratiqué cette regle non plus que lui. Il tâcha néanmoins de la pratiquer dans ses derniers *Rondeaux*, & il reforma la plupart des autres.

Pour venir maintenant aux questions de  
votre

vôtre Lettre , Monsieur , les *Deports* étoient des Poësies joyeuses comme le montre le mot de *Deport* , qui dans les vieux Romains signifie *divertissement* , *ébat*. Les *Moraux* étoient de plusieurs sortes : la plûpart étoient en forme de Dialogues , on les appelloit aussi *Moralitez* , qui souvent n'étoient que des Farces auxquelles on donnoit aussi le nom de *Soties* , par la même raison qu'on appelloit autrefois & dans le tems de ma jeunesse , *Badins* , les Acteurs de Farces. Je crois par parenthese , être le premier qui ai découvert l'origine du nom de *Badin*. C'est un mot purement Hebreu , *Baddim* , qui signifie *Menteurs* , *Trompeurs* , *Badins* , & que l'Ecriture sainte applique proprement aux Astrologues. Tout ce que Mr. Menage a dit sur l'origine de ce mot , sont de pures badineries. *Aubades* étoient des Poësies que les amans chantoient le matin au reveil de leurs maîtresses. *Mot & Son* , signifioient autrefois la parole & le chant dont étoit composée la chanson. *Son* a depuis signifié la parole , témoin *Sonnet* , & *Mot* a passé au chant , témoin *Motet* , qui signifioit aussi la parole. C'étoit proprement un sujet , un argument , un thème , une proposition renfermée en fort peu de vers. On la propoisoit aux Poëtes pour y faire des *Gloses* , c'est-à-dire des explications arbitraires & ingenieuses , dans lesquelles



qui avoient le mieux réussi remportent le prix sur les *Puys Royaux*, ou de-  
 le Senat d'Amour de Provence. Vous  
 averez, ce me semble, dans Voiture  
 dans Sarrazin des exemples de ces Glo-  
 . *Les Rondeaux redoublez* modernes  
 ent de veritables Motets avec leurs Glo-  
 es. Les *Puys Royaux* qui se trouvoient  
 en plusieurs lieux de ce Royaume, sont  
 une marque bien visible de l'estime où é-  
 toit autrefois la Poësie en France. Com-  
 me nous en voyons à Rouën & à Caën,  
 qui sont ouverts le jour de la Concep-  
 tion de Nôtre-Dame, il y en avoit à A-  
 miens & à Dieppe pour le jour de l'As-  
 somption. On les appelloit *Puys Royaux*,  
 parcequ'on éliſoit un Prince pour y pré-  
 sider qui portoit aussi le titre de Roi; &  
 de là vient que les Envois des Ballades  
 & des Chants Royaux s'adressent tou-  
 jours au Prince du Puy. Mais il est tems  
 que je pense à d'autres Juges, & que je  
 me prépare à me défendre devant d'au-  
 tres *Puys Royaux*. Permettez-le, s'il  
 vous plaît, Monsieur, à vôtre &c.

A Paris le 16 Mars 1706.

\* *Dissertation sur une Medaille des Macedo-  
 niens par Mr. TERRIN Conseiller du  
 Roi à la Seneschaussée d'Arles. A Mon-*

*des Mem. de Trevoux, Mars 1711. P.*

viens de recevoir une Dissertation de  
Traverol sur une Medaille Grecque d'Æ-  
que vous me fites l'honneur de me  
rèrer dans votre cabinet il y a quelque  
: elle est remplie d'une érudition re-  
hée, & répond bien au mérite de  
Auteur. Cependant j'ai crû que vous  
riez quelque plaisir de voir déchi-  
ette Medaille par une route différen-  
la sienne: vous agrérez donc, Mon-  
eur, mes pensées sur cet Antique, &  
soumets à vos lumières.

voit sur cette Medaille le portrait  
andre le Grand. On le connoît à  
e levée & renversée en arriere, ce

belier, & Apollon aux cheveux longs & relevez autour de la tête en forme de petits rayons frisez.

L'Inscription au bas de la tête est *ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ*, y suppléant ce qui manque aux deux dernières lettres dont une partie est encore visible, & il ne paroît pas que sur cette Medaille qui est fort nette il y ait eû aucun autre mot: ce sont donc les Villes ou les peuples de Macedoine en Corps qui ont fait battre cette Medaille à l'honneur de ce Prince; & c'est ainsi qu'on voit sur plusieurs Medailles le nom des peuples qui les ont fait frapper.

Sur le revers de la Medaille on voit quatre choses représentées: une massüe au milieu, d'un côté de la massüe une espee de boëte ou de corbeille, & de l'autre une petite table en façon de crédence, & un peu au-dessus un cornet courbé: au dessus de toutes ces pièces on lit *AESILLAS*: toutes ces pièces sont enfermées dans une couronne de laurier qui commence au bord de la Medaille, & qui s'étend environ deux lignes dans le champ. Je viens maintenant à l'explication de la Medaille.

Le revers me semble exprimer par les choses qu'il représente, l'origine qu'Alexandre tiroit d'Hercule, & sa naissance qu'il se vançoit devoir à Jupiter Ammon

par rapport à Olympias sa mere, dont la veneration pour les Orgyes de Cybele & de Bacchus fut l'occasion de la naissance de son fils.

La Massuë est un symbole ordinaire sur le revers des Medailles d'Alexandre, & elle marque sa descendance d'Hercule, qui lui étoit commune avec tous les Rois de Macedoine qui l'avoient précédé.

Les trois autres pièces de ce revers & le feston qui les environne, sont des caractères de Cybele & de Bacchus, & des marques de la Religion d'Olympias, qui fut initiée dans l'Isle de Samothrace aux Mysteres de ces Divinitez.

La premiere pièce est une de ces boëtes ou corbeilles sacrées de Bacchus ou de Cybele, où l'on enfermoit plusieurs petites pièces qu'on tenoit inviolablement cachées sous un vœu de Religion, & qu'on appelloit pour cela, *tacita sacra cistarum*. Ce fut dans une de ces corbeilles qu'Olympias tenoit souvent, que Jupiter se glissa sous la figure d'un serpent: ainsi on ne pouvoit faire un plus grand honneur à Alexandre que de représenter sur ces Medailles une chose qui marquoit qu'il tiroit son origine du premier des Dieux.

La table qui est de l'autre côté de la massuë est une de ces tables sacrées qui servoient d'autels, ou de repositoires, dans les fêtes de Cybele & de Bacchus qui se faisoient à la campagne.

La troisiéme pièce me paroît plus difficile à expliquer, mais quelque chose que l'on en dise, elle a toujours rapport à ces deux Divinitez. Cette pièce est un de ces cornets qu'on mettoit au bout des flûtes Phrygiennes pour en rendre le son plus grave & plus éclatant, ou bien c'est une corne de bœuf avec laquelle les Bacchantes pousoient un son enroué & lugubre, & faisoient un bruit terrible. On pourroit dire aussi que c'est un vase à boire qui étoit d'un grand usage dans les fêtes de Cybele & de Bacchus : ces vases étoient formez en corne de bœuf, tels qu'on en voit encore plusieurs sur les bas reliefs antiques.

La Couronne de laurier qui enferme toutes ces pièces designe les feuilles, ou l'ombrage des arbres, sous lesquels on avoit accoûtumé de célébrer ces fêtes de Cybele & de Bacchus dans la vieille antiquité.

Le mot **AESILLAS** est le nom du Magistrat, qui, lors qu'on frappa cette Medaille, présidoit à l'Assemblée générale des Macedoniens convoquée pour les jeux publics & sacrez qu'on donnoit de tems en tems par toute la Grece. On voit le nom de ces Magistrats sur un grand nombre de Medailles sans aucune designation de dignité, qui ne pouvoit être qu'une Présidence, ou Intendance en ces sortes  
 & M.

d'Assemblées, pendant lesquelles on frappoit ordinairement des Medailles à l'honneur du Prince regnant.

Cette Medaille est donc purement Grecque, & frappée avant que la Macedoine fût soumise aux Romains; puisqu'on n'y voit, ni le nom d'aucun Magistrat Romain, ni la tête d'aucun Empereur Romain.

J'ose encore conjecturer, Monseigneur, qu'elle fut frappée pendant ou après l'expédition des Perses, dans le tems que les grandes actions d'Alexandre acheverent d'établir la créance que les peuples avoient qu'il étoit fils de Jupiter. Je présume aussi que ce fut dans Pella Capitale de Macedoine où ce Prince étoit né. L'Apollon sous la forme duquel il est représenté confirme ma conjecture, parceque cette Ville avoit coutume de mettre cette Divinité sur ces Medailles. Enfin le trou qu'on voit à cette Medaille, & qui a servi à l'attacher pour la porter au cou, me fait croire qu'elle a été frappée du vivant d'Alexandre. On n'employoit gueres pour ces sortes d'usages que les Medailles qui avoient été frappées du vivant de ceux qu'elle représentoit, parce qu'on croyoit qu'elles avoient plus de vertu que les autres: & nous voyons que ceux qui portent encore aujourd'hui des Medailles de Sainte Helene contre les vertiges & le

588 JOURNAL DES SÇAVAN  
mal caduc , n'y ajoutent foi  
qu'ils sont persuadez qu'elles sor  
bles , c'est-à-dire , frappées du  
cette Princeffe.

J'avouë que ce mot AESIL  
paroît écrit en caractères Latins  
ici faire un grand obstacle à  
viens d'avancer , que cette Meda  
frappée du tems d'Alexandre le  
puisque si cela est ainsi , les Ma  
n'ont pû se servir du caractère  
ainsi il faudroit rapporter cette M  
tems que la Macedoine fut sou  
Romains , & alors pour faire sa  
auroit pû par un caprice politici  
vir des caractères de ses vainqu  
écrire du Grec en Latin , comme  
tiques ou Basilidiens , par un  
mystere & de cabale , écrivoient  
Hébreux avec des caractères Gre

Mais comme j'ai montré par  
convaincante que cette Medaill  
cune relation , ni à la Républiq  
l'Empire , & qu'elle fut frappée  
avant que la domination Roma  
établie , je suis persuadé que ce  
SILLAS est écrit en purs caractè  
& que les lettres qu'ils compo  
que l'apparence Latine.

Toute la terre me passera aisi  
deux propositions pour l'A , l'I  
Ceux qui sont Sçavans en la coi

des Medailles, me les accorderont encore pour les L, puis qu'ils conviennent que l'E des Eres Grecques marquées sur les Medailles est la premiere lettre de *λυκάεας*, qui en vieux Grec signifie *annus*, & qu'ainfi l'ancien *lambila* des Grecs étoit formé comme l'L Latine : & si cela est aujourd'hui passé en maxime, pourquoi ne dirons-nous pas aussi que l'ancien grand *sigma* des Grecs étoit formé comme l'S Latine, puisque nous en voyons ici un exemple certain sur cette Medaille.

Mais si un exemple seul paroît foible pour établir une nouveauté qui tient du paradoxe, joignez-y ce que Pline assure \* sur la foi d'une ancienne inscription, que les anciennes lettres Grecques étoient presque toutes semblables aux Latines : *Veteres Græcas litteras (dit-il) fuisse easdem penè qua nunc sunt Latina, indicio erit Delphica tabula antiqui æris, qua est hodie in Palatio, dono Principum, Minerva dicata in Bibliotheca.* Il rapporte ensuite les termes de cette inscription, qui ne se trouve dans les Editions de cet Auteur qu'en petit caractère Grec, & en lettre courante de cette maniere, *Ναυσικράτης τιθαμένε ἀθηναϊκῆ κίρα καὶ ἀθηνᾶ ἀνέθεκεν*, mais comme on ne se servoit point de ce petit caractère pour les monumens publics, & qu'il y a même lieu de douter si les anciens

Bb 7

Grecs

\* Lib. 7. cap. 58.



JOURNAL DES SÇAVANS  
en avoient l'usage, je ne doute point  
ce ne soit là une faute des Copistes  
merite bien d'être réparée, & que cet-  
inscription ne fût écrite de cette sorte  
lettres majuscules, NAYSIKPATES TI-  
MENOY AΘENAIOS KOPA KAI AΘENA  
NEΘEKEN: vous voyez en effet que la  
plupart des lettres paroissent Latines en  
substituant des E aux H qui étoient in-  
connus aux anciens Grecs, & qui étoit enco-  
re une seconde faute des mêmes Copistes.  
Ajoutez encore à l'autorité de Pline  
celle de Tacite qui dit *a Forma litteris*  
*Latinis qua veterrimis Græcorum; & celle de*  
*Festus: Olim, dit-il b, lingua Græcia Gen-*  
*tis fuit eadem cum Latinâ.*

Remarquez enfin le petit sigma Grec à  
la fin des mots & lors qu'il est joint au τ,  
(ετ) est formé comme la petite; Latine:  
ce qui doit faire présumer aussi que le  
grand sigma Grec étoit formé quelquefois  
comme l'S majuscule des Latins, & c'est  
dans cette vûë que le Cardinal Noris en  
ses époques Macedoniennes dit: *Veteres*  
*Græci ad numerum sextum indicandum usi*  
*sunt litterâ S majori Romanorum in nummis*  
*& lapidibus, sic S. K, anno 26. S. N. C.*  
*anno 256.*

Sur ces Observations, Monseigneur, &  
sur la foi de votre Medaille, je ne doute  
nulle

a Lib. II, cap. 14. *Annal.* b In verbo *Θρακίας*  
verbo. sig.

& notie  
toujours  
bles du t  
Mais  
près de  
ance,  
c'est Jo  
Sçavar  
qui d  
form  
com  
info  
gra  
an  
q  
S  
T

nullement que l'ancien grand *sigma* Grec & nôtre grande S Latine ne fussent, sino toujours, du moins quelquefois semblables du tems des anciens Grecs.

Mais si enfin j'ai besoin d'un second auprès de vous pour meriter toute vôtre créance, j'en ai un grand à vous donner : c'est Joseph Scaliger un des plus illustres Sçavans du dernier siècle & du précédent, qui dans ses notes sur Eusebe décrivant la forme des anciens caractères Grecs, met comme je fais des S Latines dans cette inscription de Pline, & assure que nôtre grande S Latine étoit dans l'alphabet des anciens Grecs sur la foi d'une Medaille qui porte cette inscription, ΑΔΡΙΑΝΟΣ SEMNOS ΚΑΙΣΑΡ, qui fut frappée, comme on le connoit au nom de l'Empereur, par des Grecs, soumis aux Romains, & sur laquelle on voit des S Latines : mais comme on pouvoit lui opposer que ces Grecs en avoient ainsi usé par un effet du commerce & de la société qu'ils avoient avec Rome, ou par des égards politiques ; avec combien plus de force n'auroit-il pas établi son sentiment s'il eût vû vôtre Medaille, Monseigneur, où deux S Latines sont gravées sur une antique frappée du tems du grand Alexandre ?

Au reste la raison de cette conformité de plusieurs lettres Latines avec les Grecs est aisée à concevoir, quand on sçait que

les lettres ont passé des Hébreux aux Egyptiens \*, des Egyptiens aux Phéniciens, des Phéniciens aux Grecs, & des Grecs aux Latins.

Voilà, Monseigneur, ce que j'ai pensé sur votre Medaille. Je croirai mes soins heureusement employez si j'ai travaillé de votre goût. Je ne doute pas du moins que vous ne voyiez avec plaisir par la Dissertation de Mr. Graverol & par la mienne, que le petit champ d'une Medaille produit une abondante variété de fruits, & que même il nous en donne d'inconnus jusqu'à présent, comme cette nouvelle découverte sur la forme de l'ancien *sigma* Grec qu'on chercheroit inutilement dans tous nos Livres; & dont le seul Scaliger s'étoit avisé sur la foi d'une autre Medaille, qui, ou ne decidoit point la chose, ou la decidoit bien moins fortement que celle-ci.

\* Bochart en son *Chanaan* lib. 7. c. 20. *Isidore* lib. 3. *Plin.* lib. 7. cap. 56.

---

## NOUVELLES DE LITTERATURE.

### DE LEIPSIC.

**I**L vient de paroître un Livre Allemand, dans lequel on soutient la verité des apparitions.

paritions que M. Eman. Philippe Paris, Ministre de Harzerode, a eues, il y a quelque temps. Voici la méthode que l'Auteur observe. 1. Il rapporte ces trois apparitions. La premiere arriva, dit-il, le 22 Novembre 1709. M. Paris étoit couché avec un de ses cousins, appelé Guill. Colerus, Ecolier en Droit: entre deux & trois heures du matin Jesus-Christ s'apparut à lui, & après l'avoir appelé trois fois par son nom, il lui dit: Ne craignez rien. Allez dire au Duc d'Anhalt, que j'ai vû les injustices qui se commettent dans son Duché; que j'ai écouté les larmes des innocens qui y sont opprimez; c'est pourquoy j'ai resolu de le faire mourir bien-tôt. Cependant s'il empêche les violences & les injustices de son Conseil; s'il protege les innocens, j'ajouterai encore quatorze ans au nombre de ses années. Dépêchez-vous d'aller annoncer cette nouvelle à votre Duc, autrement je commencerai ma vengeance par vous. Le vingt-neuf du même mois, environ à la même heure, Jesus-Christ s'apparut encore une fois à nôtre Prophete, en forme de feu, & après l'avoir appelé trois fois, comme dans la premiere apparition, il dit: Si vous n'aviez point averti votre Duc, comme je vous l'avois ordonné, tous les maux que j'ai preparez pour les pecheurs seroient tombez sur vous. M

puisque vous avez executé mes ordres, je serai vôtre Duc. . . Samedi en huit jours je vous parlerai encore. Le 7 Decembre M. Paris travailloit à un Sermon, entre deux & trois heures après midi, lorsque Jesus-Christ lui apparut pour la troisiéme fois. Nous passons sous silence la description de l'habillement, pour venir au Discours. Je suis le commencement & la fin, dit Jesus-Christ à nôtre Prophete; je suis celui qui a été, qui est, & qui sera. Vos pechez vous sont remis, & je vous prédis que vous serez persecuté à cause de moi; mais je vous assisterai; vous serez mon Prédicateur. Consolerez-vous, ne craignez rien; vous ne me verrez plus sous cette forme, jusqu'à ce que je vienne sur une nuée, &c. Comme M. Paris n'a point manqué d'aller menacer le Duc d'Anhalt de la part de Dieu, ainsi qu'il paroît par le recit que nous vous venons de faire, cette démarche lui a attiré beaucoup d'affaires. Les uns l'ont accusé d'être un imposteur & un fourbe; les autres l'ont regardé comme un imbecille; d'autres, comme un Fanatique. Enfin on l'a cité devant le Consistoire. Le Prophete y a été interrogé, & a toujours soutenu que les apparitions qu'il a vûes étoient veritables & sinceres jusqu'au dernier moment de la vie. Après cette relation il prouve, 2. Par les apparitions qui sont

es dans l'Ecriture, que celles dont  
question ne sont point impossibles.  
nd 3. qu'elles sont veritables, par  
nnement : Ou ces apparitions sont  
es, dit-il, ou elles partent d'un  
ue, ou elles viennent du démon :  
Paris n'a jamais passé pour un Fa-  
. Sa conduite a toujours été sans  
e, comme le témoignent tous les  
s de Harzerode; il n'a pu avoir au-  
erét temporel en vûe en rendant  
aritions publiques. Il a dû prévoir,  
raire, qu'il s'attireroit par là la  
es autres Ministres; il ne s'est  
oupé dans toutes les interrogatoi-  
l a subi. M. Paris est Lutherien,  
n qui ne porte guères ceux qui la  
nt à croire les apparitions. Ces  
ons, dit l'Anonyme, ne peuvent  
venir du démon, autrement il fau-  
re que le démon a exhorté le Duc  
lt à faire penitence, & à soulager  
ple. Il s'ensuit donc, selon l'A-  
e, que ces apparitions sont verita-

Jhsen a composé en Allemand l'Hif-  
i seize & du dix-septième siecle,  
oit mettre au jour incessamment.  
ndant il vient de publier dans la  
Langue les Vies des hommes il-  
qui ont vécu dans ces deux siecles.  
sont tirées de M. de Thou, du  
Thea-

596 JOURNAL DES SÇAVANS  
Theatre de Freherus, de Que  
de plusieurs autres Biographes.  
ne fait que mettre de suite ce q  
vé séparément dans plusieurs Li  
en a quelques-unes, qui, selon  
n'ont point encore été imprimé  
font celle de Contr. Bergius,  
en 1623, & mourut en 1691  
Docteur en Theologie, & Préc  
la Cour de Berlin. Comme il  
tout son temps à la predication  
posé fort peu de Livres. Il es  
cependant quelques-uns contre  
niens; mais M. Uhsen ne rapp  
lieu, ni l'année de l'impressio  
de Ben. Carpzovius de Leipsi  
mort en 1707. Il avoit été Pr  
Poësie à Wittemberg, d'où il f  
remplir la place de Predicateur  
de Dresden en 1681. Nous av  
un Recueil d'Oraisons funebre  
à Leipsic en 1710. in 4. 2 volu  
de Jean Louis Fabricius de S  
qui mourut en 1696. Il a co  
grand nombre d'Ouvrages, doi  
ve le catalogue dans un petit Ouv  
Jean Albert Fabricius, intitulé  
*Acta Fabriciorum scriptis clarorum.*  
gi. 1709. in 8. dans la Biblio  
Neocorus, à l'année 1698, &  
Actes de Leipsic, la même an  
le de M. Frid. Seligman, moy

en 1707. Nous n'avons de lui que des Sermons Allemans imprimez à Leipfic en 1708. in 4. Celle de M. Jac. Spener, mort à Berlin en 1705. Il a composé plusieurs Ouvrages de Devotion & de Morale. Celle de M. Th. Ittigius, mort à Leipfic en 1710, & celles de quelques autres que nous passons sous silence.

## D E T U B I N G E N.

**M**R. Jæger, Chancelier, & premier Professeur de l'Université de cette Ville, vient de publier un volume \* d'Observations sur le Traité du droit de la Guerre & de la Paix, par Grotius. *Hugonis Grotii Libri tres de jure Belli & Pacis Observationibus Theologicis, Moralibus, & Politicis illustrati. Auct. Jo. Volsq. Jægero, Cancellario, & primario Theol. Prof. Tubing. generali Superintendente & Abbate Adelbergensi.* in 8. pp. 738. M. Jæger rapporte, 1. le texte de Grotius, qu'il a abrégé en forme de positions. Il met ensuite ses Observations. Ces Observations servent quelquefois à faire entendre le texte de Grotius, & quelquefois à relever cet Auteur dans les endroits où le Commentateur auroit qu'il s'est trompé. On y trouve encore des Dissertations sur les endroits difficiles; & comme M. Jæger n'a pas jugé à

\* Il se trouve chez les Wæesberge.



598 JOURNAL DES SÇAV  
propos de s'étendre beaucoup  
Observations, il cite les Auteurs  
peut lire sur les matieres contes  
M. J. Christ. Neu a fait im  
nouvelle Edition de la Method  
dre & d'enseigner la Langue La  
posée autrefois par Ant. Schori  
primée à Strasbourg en 1549,  
& en 1671. On a mis à la t  
te Edition\* le Discours de Sch  
maniere d'apprendre les Lang  
*mi Schori Liber aureus de rati  
discendaque Lingua Latina, cum  
veteri Auctoris de ratione discen  
guarum, & nova Editoris ad L  
8. pp. 190.*

D E M A R S E I L

UN Sçavant de cette Ville, p  
de toutes les définitions qu  
nées du mouvement jusqu'à p  
propose une nouvelle, qu'il so  
tant à la censure des Sçavans.

*Le mouvement est l'action d'un corp  
pression reçüe dans un corps, par  
peut s'approcher ou s'éloigner de q  
corps réel, ou supposé.*

*C'est l'action d'un corps, ou  
& c'est en cela qu'il est opposé  
qui est la cessation & la privati  
te action, & de toute impres*

\* On la trouve chez les Wessberg

laquelle il peut s'approcher , ou s'éloigner. Quand il n'y auroit point d'autre corps que celui qui est mù , il ne laisseroit pas d'être dans un veritable mouvement , s'il avoit reçu l'impression par laquelle il peut s'approcher , ou s'éloigner.

*D'un corps réel , ou supposé ; c'est assez qu'on puisse supposer un corps , dont le corps ne puisse s'éloigner , ou s'approcher , quand ce corps n'existeroit point , quand même il seroit impassible.*

L'Auteur s'engage à repondre aux difficultez qu'on fera contre cette définition.

---

## T A B L E

### D E S L I V R E S , &c.

M A I 1711.¶

J E A N L O C K E , <i>Oeuvres diverses.</i>	483
J A C . H E R M . A L B R E C H T , <i>Dissertatio de anatomica præcipuarum partium administratione.</i>	494
A N D R . C H R Y S . Z A L U S K I <i>Litteræ pro defensione Jurium Ecclesiæ.</i>	496
L E N A I N D E T I L L E M O N T , <i>Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers Siècles de l'Eglise Tom. XV.</i>	502.

## 600 TABLE DES LIVRES.

JO. FRANKII <i>Tenebræ lucidæ, &amp;c.</i>	513
<i>Les Avocats pour &amp; contre le Docteur Sacheverell.</i>	521
Le P. AUG. CALMET, <i>Commentaire littéral sur les Livres de Josué, des Juges &amp; de Ruth.</i>	529
JO. OTH. KELLNER, <i>Dissertatio de Originibus Feudalibus.</i>	543
PAUL. HERMANNI <i>Cynosura Materiae Medicæ.</i>	552
Le P. CHAMILLART, <i>Dissertations sur plusieurs Medailles &amp;c.</i>	554
FLECHIER, <i>ses Lettres.</i>	568
HUET, <i>Lettre sur l'origine de la Poësie Française.</i>	575
TERRIN, <i>Dissertation sur une Medaille des Macedoniens.</i>	582
<i>Nouvelles de Litterature.</i>	592

---

\* *Nouvelle Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques contenant l'Histoire de leur vie, le Catalogue, la Critique, & la Chronologie de leurs Ouvrages, le Sommaire de ce qu'ils contiennent, un jugement sur leur style, & sur leur doctrine: & le denombrement des différentes Editions de leurs Oeuvres. Par M. L. ELLIES DU PIN. Tomes XVII. & XVIII. des Auteurs qui ont fleuri pendant le XVII. siècle. 4. A Amsterdam chez Pierre Humbert. 1711.*

F I N.

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,

Pour le Mois de

J U I N.

1 7 1 1.



A AMSTERDAM  
chez les JANSSENS à WAESBERGE.

M. DCCXI.

# A V I S.

ON trouve à Amsterdam chez les W A E S -  
BERGE les Livres suivans :

HOMERI Ilias, & Odyſſea & in eaſdem  
Scholia ſive Interpretatio veterum. I-  
tem Notæ perpetuæ in Textum, &  
Scholia, variæ Lectiones &c. cum ver-  
ſione Latina emendatiſſima. Accedunt  
Batrachomyomachia, Hymni & Epi-  
grammata, una cum fragmentis & ge-  
mini indices: totum opus cum plurimis  
MSS. vetuſtiſſimis, &c. optimis edi-  
tionibus collatum auctum, emendatum  
& priſcæ integritati reſtitutum. Opera,  
Studio, & Impenſis JOſUÆ BAR-  
NĒS, S. T. B. in Academia Canta-  
brigienſi Reg. Græcæ Linguæ Profeſſo-  
ris. 4. Cantabrigia apud Cornelium Crown-  
field. 1711.

Sacra Orationis Theologia duobus libel-  
lis, quorum alter Theoreticus & recen-  
tior Analyſis Orationis mentalis, per  
R. P. FRANC. LA COMBE alter ver-  
practicus & vetuſtior Soliloquia divin-  
GERLACI PETRI alterius THOMÆ KE-  
PISII dicti. Subjunguntur Blaguern  
Aphoriſmi 365. de amico & amato, in  
reſtituit, notulis & Præſatione inſtri-  
PETRUS POIRET, Amſtelodami ex  
na Weſteniana. 1711.

JOURNAL  
DES  
SCAVANS,  
5

Pour le Mois de Juin M. DCCXI.

*L'Iliade d'HOMERE, traduite en François, avec des Remarques. Par Madame DACIER. A Paris, chez Rigaud, Directeur de l'Imprimerie Royale, rue de la Harpe. 1711. in 12. 3. vol. Tom. I. pp. 522, sans y comprendre la Préface & la vie d'Homere. Tom. II. pp. 621. Tom. III. pp. 616.*

**L**E goût des bagatelles en matiere d'ouvrages d'esprit, est aujourd'hui si dominant en France, qu'on peut dire à la honte de nôtre siecle, que la plûpart des gens du monde ne s'interessent guères qu'aux Livres de pur amusement, & negligent ceux qui en les divertissant, pourroient les instruire. Ils ont sur-tout beaucoup d'éloignement pour ce qui semble s'écarter des usages modernes: tout ce  
C c 2  
qui

qui porte un caractère d'antiquité, quelque vrai & quelque solide qu'il puisse être, leur devient ennuyeux; & il y en a très-peu qui s'affranchissant une bonne fois des préjugés de la coutume & de l'éducation, ayent le courage de se transporter par une sage lecture dans les siècles les plus reculez, de s'y entretenir avec ces grands hommes qui en ont fait l'ornement & l'admiration, & de puiser dans cet agréable commerce des préceptes utiles pour la perfection de l'esprit, & pour le règlement des mœurs. Au milieu d'une prévention si universelle & si peu favorable aux Anciens, est-il surprenant que ces chefs-d'œuvres de la Grèce, si respectez & si applaudis dans tous les temps, osent à peine se produire en public; & qu'un Poète tel qu'Homere ne puisse se montrer aux yeux des François, sans avoir besoin d'une Apologie, qui en lui tenant lieu de passeport, lui prépare un accueil digne de toute sa réputation? Ce secours en effet lui étoit d'autant plus nécessaire, qu'ayant paru jusqu'ici étrangement défigurés dans plusieurs versions Françaises, tant en vers qu'en prose, non-seulement il avoit contre lui le désavantage de l'ancienneté, si propre à décrier les meilleures choses auprès de nos Lecteurs dégoûtez, mais il avoit encore le malheur d'être méconnoissable à ceux même qui sur la foi des

Scavans, s'étoient formé de ce grand Poëte l'idée la plus juste & la plus conforme à la verité.

La gloire de reconcilier Homere avec nos Modernes étoit reservée à l'illustre Madame Dacier, qui fait tant d'honneur à son sexe, & dont les excellens Ouvrages ont déjà fait tant de fois l'éloge, en méritant ceux des meilleurs Juges. La parfaite connoissance qu'elle s'est acquise des finesse & des beautez particulieres aux deux Langues, la mettoit en état de nous donner une Traduction d'Homere, dans laquelle ce Poëte en parlant très-purement François, conservât toujourns son propre caractère, & ne perdît rien ni pour le sens, ni pour l'expression. D'un autre côté, comme elle a toujourns fait ses plus cheres delices des deux Poëmes de ce fameux Auteur, qu'elle s'est appliquée depuis long-temps à en démêler tout l'artifice & toute l'œconomie, & qu'elle a fait de serieuses réflexions sur ce qu'on y trouve de singulier, soit par rapport aux dogmes de la Theologie Payenne, soit par rapport aux coûtumes, & aux maximes de la Morale & de la Politique; personne n'étoit plus capable qu'elle, de justifier Homere sur tous ces chefs, contre les Critiques peu sentées que l'ignorance & le mauvais goût ont fait naître, particulièrement dans ces derniers temps. C'est



donc ce qu'elle entreprend d'executer dans la Préface qu'on lit à la tête de cette Traduction de l'Iliade ; Préface qu'on doit regarder comme un morceau des plus achevez en ce genre, tant pour la justesse & la solidité des raisonnemens, que pour la dignité, la noblesse & les agrémens du style. Nous allons en donner un Extrait avec le plus d'exactitude qu'il nous sera possible ; & nous nous arrêterons d'autant plus volontiers sur cette Piece, qu'elle nous fait connoître parfaitement Homere, & qu'elle met dans un plein jour tout le mérite de ce Poëte.

Il paroît que Madame Dacier s'est proposé quatre choses principales dans cette Préface : la premiere, de rendre compte des raisons qui l'ont soutenue dans le dessein de traduire Homere en François, malgré les difficultez d'y réüssir, qu'elle avoit jugées d'abord presque insurmontables : la seconde, d'indiquer les divers sujets traitez dans les Remarques, dont elle a crû devoir accompagner sa Traduction : la troisiéme, d'expliquer de quelle maniere les Poësies d'Homere se sont conservées, comment elles sont venues entieres jusqu'à nous, & quels ont été les plus célèbres Commentateurs de ce Poëte : la quatriéme enfin, d'examiner quelle est la veritable constitution du Poëme Épique, & s'il est vrai que le

plaisir

plaisir en soit l'unique but. Entrons dans un détail plus circonstancié sur chacun de ces articles.

I. Les obstacles qui semblent s'opposer à une Traduction Françoisise d'Homere, peuvent se réduire à cinq. Le premier vient de la nature du Poëme Epique en général, & de ceux d'Homere en particulier, lesquels ne renfermant que des instructions utiles sous l'enveloppe d'une Fable ingénieuse, n'offrent à nôtre curiosité aucune de ces aventures que nous n'appellons intéressantes, qu'autant qu'elles roulent sur l'amour. Le second naît des allégories & des fables dont ces Poëmes sont remplis, & qui nous empêchant de sentir les beautés qu'elles cachent sous leur écorce, nous font souvent mal juger de l'esprit du Poëte. Le troisiéme est tiré des mœurs & des caracteres de ces temps Héroiques, qu'une trop grande simplicité rend méprisables à nôtre siecle. Achille, Patrocle, Agamemnon, & Ulysse (dit Madame Dacier) occupez à des fonctions que nous appellons serviles, seront-ils soufferts aujourd'hui par des personnes accoutumées à nos Héros de Roman, à ces Héros Bourgeois, toujours si polis, si doux-reux, & si propres? Le quatriéme obstacle vient des fictions d'Homere, qui s'éloignent trop de cette vrai-semblance que nous exigeons aujourd'hui en ce genre.

re. Tels sont des trépieds qui vont aux assemblées, des statues d'or qui travaillent avec Vulcain, des chevaux qui parlent, &c. Le cinquième enfin, & le plus capable d'embarraffer tout autre que Madame Dacier, c'est la grandeur, la noblesse, & l'harmonie de la diction dont personne n'a approché, & qui est peut-être au-dessus des forces de la Langue Française. Voici presentement les raisons qui ont rassuré Madame Dacier contre ces divers sujets de crainte.

1. Premièrement, elle a fait réflexion Que la Poétique d'Aristote traduite en François, & enrichie de sçavans Commentaires par M. Dacier, jointe au Traité du P. le Bossu touchant la nature du Poëme Epique, ont pû dissiper l'ignorance où l'on avoit été si long-temps à cet égard : Qu'après une si belle explication des regles, on pouvoit hazarder en François les Poëmes sur lesquels ces regles ont été faites : & Que par complaisance pour un petit nombre de gens esclaves de leurs préjugés, il ne falloit pas refuser aux Lecteurs moins prévenus une fidelle copie de ces deux grands originaux, l'Iliade & l'Odyssée.

2. En second lieu, elle est persuadée qu'il n'est pas impossible de justifier Homere sur les fables & les allegories qu'il met en œuvre ; & c'est à quoi elle s'ap-  
plique

plique ici d'autant plus serieusement , que ceux qui ont intenté cette accusation contre ce grand Poète , sont des Auteurs du premier ordre parmi les Anciens. Le plus redoutable de ces Accusateurs est Platon. Il croit les fables d'Homere si dangereuses , qu'il le chasse impitoyablement de sa Republique. On pourroit opposer à la censure de ce Philosophe , le jugement avantageux que Lycurgue autre fameux Legislatteur porte sur les allégories d'Homere ; on pourroit joindre à ce jugement celui de Plutarque & celui de l'Empereur Justinien , qui ne sont pas moins favorables. Mais Madame Dacier non contente de combattre autorité par autorité , s'engage à répondre en détail à tous les reproches de Platon , dont voici les principaux.

Platon blâme Homere d'avoir attribué à ses Dieux toutes les passions des hommes ; il trouve mauvais qu'on les voye se plaindre , se repentir , se battre les uns contre les autres , dans les Ouvrages de ce Poète. On répond à cela , Qu'il faut , ou défendre aux Poètes de parler des actions des Dieux , ou leur permettre de les expliquer par des expressions empruntées des actions des hommes ; Que Dieu non-seulement a souffert que les SS. Prophetes & les autres Ecrivains Sacrez aient parlé de lui de cette maniere , mais qu'il

en a parlé ainsi lui-même, parce que tout autre langage n'auroit pas été entendu; Qu'à l'égard des ligues & des combats des Dieux, l'Écriture Sainte nous offre de pareils exemples dans la lutte de l'Ange contre Jacob, dans la résistance de l'Ange Gabriel, protecteur de la Grece, lequel (au chap. 10. de Daniel) combat vingt & un jour contre l'Ange qui protegeoit la Perse, &c. Qu'Homere n'assujettit aux emprisonnemens, aux playes, & aux supplices, & à semblables accidens, que les Dieux inferieurs, c'est-à-dire les *Anges*, & qu'il en excepte toujours le Dieu suprême; Qu'enfin tout devant être animé dans le Poëme Epique, Homere introduit des Divinitez toutes allégoriques, dont il parle tantôt comme Poëte Theologien, partageant l'essence divine en plusieurs personnes ou attributs; tantôt comme Poëte Physicien, déifiant les causes naturelles; & tantôt comme Poëte Moral, faisant de nos vertus & de nos vices autant de Dieux.

Le reproche que Platon fait à Homere, d'avoir dit *Que les Dieux se laissent fléchir par les prieres & par les sacrifices*, comme s'ils étoient des usuriers avarés, qui fissent trafic de leurs dons & de leurs graces, ne paroît pas mieux fondé à Madame Dacier. Ce passage d'Homere (selon elle) ne presente pas le mauvais sens qu'y donne

donne Platon; & elle le trouve très-conforme à ce que dit Salomon, en parlant du Temple qu'il avoit bâti; *Quiconque vous adressera ses prieres dans ce lieu, exaucez-le de votre sainte demeure, c'est-à-dire du Ciel, & soyez appaisé.* Ainsi (continue-t-elle) ce mot d'Homere *σπορτοὶ δὲ τῶν θεῶν αὐτοῖς*, les Dieux eux-mêmes se laissent fléchir, est un mot divin; c'est le fondement de la Religion, & l'unique ressource des hommes.

Homere mérite aussi peu la censure de Platon, pour avoir assuré que Dieu est la cause des maux, & pour avoir placé par cette raison aux deux côtes du trône de Jupiter deux tonneaux remplis, l'un, de maux; & l'autre, de biens. On défend encore Homere sur ce point, par la conformité de ses sentimens avec plusieurs endroits de l'Écriture, où il est dit: *Le mal descend de Dieu sur Jérusalem; Est-il dans la ville quelque mal que le Seigneur n'ait pas envoyé, &c.* Et quant à la fiction des deux tonneaux, c'est (ajoute-t-on) la même image que David donne de Dieu au Pseaume 74. *Le Seigneur tient en sa main une coupe de vin pur, qu'il mêle & tempere, & qu'il verse de l'une dans l'autre, pour la faire boire aux pecheurs, &c.*

On tire de la même source la justification d'Homere sur deux autres reproches de Platon; l'un, d'avoir donné aux Dieux

des formes visibles ; l'autre , & présenté Jupiter envoyant un foudre au Roi Agamemnon. Or

1. Que Platon a été dans l'erreur a crû qu'il fût indigne de Dieu d'être visible sous la forme d'un dieu d'un homme : 2. Que le songe envoyé à Agamemnon par Jupiter beaucoup de rapport avec l'esprit du songe que Dieu , dans l'Écriture au Roi Achab pour le séduire & le perdre ; puisque dans l'un & dans l'autre cas , la tromperie ni la séduction ne vient point de celui qui envoie , mais uniquement de celui qui est en

3. Après cette Apologie d'Homère contre les accusations de Platon , Dacier continuë l'examen des difficultés qui auroient pû la détruire son projet ; & elle vient à celle tirée du peu de ressemblance des mœurs, les caractères, & les usages par Homère ont avec les nôtres. Il parle souvent de chaudrons, de viandes, de sang, de graisse, &c. On y voit des Princes dévorer des bêtes & les faire rôtir. Qui peut (dit-on) que ces Héros préparent même leurs repas ; que les fils des grands Rois gardent les troupeaux & travaillent ; & qu'Achille fasse les fonctions les plus serviles ? D

vante Interprete s'attache à faire sentir combien sont frivoles ces objections, en montrant Que le Poëme Epique étant l'imitation d'une action, le Poëte doit rendre exactement les mœurs telles qu'elles sont dans les temps qu'il désigne; autrement son imitation sera fausse, & ses Héros ne seront que des Héros de Roman, qui n'ont que le nom de ceux qu'ils représentent: Qu'Homere ne pouvoit pas se conformer aux usages des siècles suivans, & que c'est aux siècles suivans à remonter aux usages du sien: Qu'il n'est permis à un Poëte d'embellir les sujets qu'il traite, qu'autant qu'il conserve la ressemblance, & qu'autant qu'il évite de confondre les caractères; & que c'est ainsi qu'Homere ennoblit en quelque façon Achille, naturellement colere & injuste, en le faisant vaillant; & qu'il joint la prudence à la dissimulation naturelle d'Ulysse, parce que ces caractères vont fort bien ensemble: Que les Princes pouvoient alors sans déroger à leur dignité, s'occuper de mille soins, qui ne sont devenus méprisables aujourd'hui, que parce que nous avons infiniment degeneré des mœurs de ces temps Héroïques, de ces heureux temps, où l'on ne connoissoit ni le luxe, ni la mollesse, & où l'on ne faisoit consister la gloire que dans le travail & dans la vertu, & la honte que dans la paresse & dans



JOURNAL DES SÇAVANS.

vice. „ J'aime à voir les Héros d'Ho-  
mere (continue Madame Dacier) faire  
ce que faisoient les Patriarches, plus  
grands que les Rois & que les Héros.  
„ J'aime à voir Junon s'ajuster elle-mê-  
me, sans cet attirail de toilette, sans  
coëffeuse, sans Dame d'atour. Les  
„ Déesses pour s'habiller & pour s'ajuster  
elles-mêmes, n'en sont ni moins agrea-  
bles, ni moins respectables. Il en est  
„ des Héros comme des Dieux; on n'  
voit autour d'Achille, d'Agamemnor  
&c. ni estafiers, ni valets de chambr  
ni Gentils hommes, ni gardes.  
„ n'en voyoit point autour d'Hercule  
de Thesée. Enfin je suis persuadée  
si un habile homme entreprenoit de  
la comparaison des temps, comm  
tarque a fait celle des hommes il  
dout il a écrit la vie, on trou  
entre ces temps-là & le nôtre la  
différence qui se trouva entre  
d'airain que Lysippe avoit fa  
lexandre, & cette même statu  
que Néron l'eut fait dorer; il  
ôter cette dorure, qui en avoi  
pu toute la beauté. La dor  
nôtre siecle, & qu'il faudroi  
lui redonner sa beauté & sa  
le luxe & la molesse, &c.”  
4. A l'égard de la difficult  
peu de vrai-semblance qu'H

dée dans la plûpart de ses fictions, é de la lever , en observant Que nce infinie des Dieux qui operent les merveilles que le Poète nous , les fait rentrer dans la vrai- ce; & Qu'on ne doit accuser les ns d'en sortir , que lorsqu'ils font r aux hommes, sans aucun secours eux, des choses qui passent les for- l'humanité.

Mais nulle de ces difficultez n'égale il y a de pouvoir dans une Tra- Françoise approcher des charmes diction d'Homere. C'est de quoi le Dacier travaille à nous convain- pleinement, en nous étalant tous ntages qui rendent cette diction pres- mitable en toute autre Langue; & roît tellement penetrée de ce qu'elle écrit, qu'il semble que toutes les z qu'elle admire dans le style d'Ho- se communiquent au sien en cet : de sa Préface. Nous souhaiterions : bornes ordinaires de nos Extraits permissent de le transcrire ici dans toute endue. Mais il faut nous contenter arquer en gros après elle, Que la d'Homere a toute la clarté que t dans le Discours le choix des mots s, & toute la noblesse que donnent pressions figurées: Que quelque , & quelque communs que soient.

les mots propres que ce Poëte employe, il a sçû les relever par l'harmonie, en les mêlant avec art, & en les soutenant par des particules sonores, & par des épithètes magnifiques ou gracieuses, qui en cachent tout le désagrément : Qu'en mêlant des termes durs, rudes & communs avec les termes les plus polis & les plus coulants, il a fait une composition moyenne, qui tient de l'austere ou de la rude, & de la gracieuse ou de la fleurie; & que par ce moyen il mêle admirablement l'art & la nature, la passion & les mœurs, comme Denys-d'Halicarnasse l'a fort bien expliqué.

Madame Dacier avouë que la Langue Françoisë n'admettant point cette composition mêlée, ces particules nombreuses, ni cette différente harmonie qui naît du différent arrangement des mots; cette Langue est incapable de rendre la plûpart des beautez qui éclatent dans cette Poësie. Pourquoi donc (ajoute-t-elle) faire une entreprise où l'on ne peut réussir? Voici les raisons sur lesquelles elle tâche de la justifier. Il y a dans Homere des beautez superieures à celles de l'expression, & qui en sont indépendantes. Telles sont la grandeur des idées; la majesté du sujet, cette belle nature qui regne par-tout, la variété merveilleuse des caracteres. Les peuples les plus barbares n'ont point été insensibles à toutes ces beautez, puisque

ens & les Persans ont Homere tra-  
 leur Langue, & qu'on assure mê-  
 il y en a une version Chaldaïque  
 iaque. Or il est vrai-semblable qu'u-  
 duction Françoisse peut valoir ces  
 ions-là, & faire encore mieux  
 a plûpart des agrémens du style.  
 plus, Madame Dacier declare avec  
 modestie qui lui est si naturelle, &  
 compagne si rarement un grand sça-  
 Qu'elle n'écrit pas pour les Sçavans,  
 ent Homere en sa Langue, & qui  
 voissent mieux qu'elle ne le connoît  
 me; Qu'elle écrit seulement pour  
 ai ne le connoissent point, ou pour  
 ui commencent à l'étudier. Sur  
 adressant aux premiers, elle leur  
 e par une image très-interessante le  
 ent qu'elle fait de son propre travail.  
 posons (dit-elle) qu'Helene mou-  
 en Egypte, qu'elle y fut embaumée  
 tout l'art des Egyptiens, & que  
 corps conservé jusqu'à nôtre temps,  
 orté aujourd'hui en France. Cette  
 nie n'attirera pas toute l'admiration.  
 Helene vivante attira à son retour  
 Troye... On n'y verra pas ces yeux  
 is de feu, ce teint animé des cou-  
 les plus naturelles & les plus vi-  
 cette grace, ce charme, qui faisoit  
 re tant d'amours, & qui se faisoit  
 r aux glaces mêmes de la vieillesse;

DES SÇAVANS.

Onnoitra encore la justesse  
 de ses traits..... & l'imagi-  
 ne de ces restes précieux ira  
 avoir que celle qui conser-  
 ve la beauté dans les bras  
 la mort, devoit véritable-  
 ment sembler pendant sa vie aux  
 mortelles. Voila (continue-  
 rée la moins flatteuse que je  
 donner de ma traduction. Ce  
 Homere vivant & animé, je  
 mais c'est Homere. On n'y  
 pas cette force, cette grace,  
 ce charme qui ravit, & ce  
 réchauffe tout ce qui l'approche;  
 on y démêlera tous ses traits, &  
 la symétrie admirable de toutes ses  
 . J'ose même esperer qu'on y  
 verra encore d'assez vives couleurs,  
 pouvoir douter un moment s'il  
 n'est pas encore quelque reste de vie,

Le sçavante Interprete n'oublie pas ici  
 au devant d'une objection que l'on  
 ordinaire contre les traductions en  
 des Ouvrages Poétiques. On pré-  
 que le moyen le plus sûr d'appro-  
 de son original, c'est de le traduire  
 vers. Rien ne paroît d'abord plus plau-  
 que ce sentiment. Néanmoins après  
 on a pesé les raisons qu'allègue M. Da-  
 pour prouver l'impossibilité de la cho-  
 se,

-difficile de n'en pas conve-  
 de ces raisons , & celle qui  
 frappera davantage certaines  
 est que tous ceux qui ont hazardé  
 aductions en vers, quelque répu-  
 qu'ils eussent d'ailleurs dans la Poë-  
 ont fait (selon elle) avec très-peu  
 s. Mais voici d'autres raisons plus  
 ncantes. Dans les Langues vulgai-  
 r-tout dans la Françoisé , un Tra-  
 r ne peut dire en vers tout ce qu'a  
 omere ; il faut necessairement qu'il  
 , qu'il retranche, qu'il ajoute. De  
 notre Poësie Françoisé est incap-  
 rendre toutes les beautéz d'Home-  
 & d'ateindre à son élévation : elle  
 le suivre en quelques endroits choi-  
 traper heureusement quelques vers,  
 e ont fait MM. *Despreaux & Racine* ;  
 la longue le tissu sera si foible,  
 y aura rien de si languissant. Vir-  
 soit , *Qu'il auroit été plus aisé d'ar-*  
*à Hercule sa massue , que de dérober*  
*à Homere par l'imitation.* Or ce  
 Virgile trouvoit si difficile dans sa  
 e, doit passer pour impossible dans  
 e. Il n'en est pas ainsi de la Pro-  
 le peut suivre toutes les idées du  
 , conserver la beauté de ses images,  
 ut ce qu'il a dit , se soutenir dans  
 plicité & dans sa médiocrité même :  
*est pas ennemie du Poëme Epique ;*  
 puis-

traduc qu'une Prose toute en-  
fée avec art, tiendra plus de  
qu'une traduction en vers; &  
souvent dans la Prose une précie  
beauté & une force, dont la  
sçauroit approcher. On peut di  
font ces qualitez si difficiles à re  
forment le veritable caractère de  
de Madame Dacier dans cette  
de l'Iliade. Ce n'est point un  
litterale, qui par une fidélité tra  
leuse devienne infidelle, & qui  
vant la lettre ruine l'esprit; c'e  
duction genereuse & noble, q  
les beautez de sa Langue en  
fortement aux idées de son Au  
en rend toutes les images, sans en  
les mots; & qui par des tra  
mais toujours vrais, devient  
ment la copie fidelle de son origi

son jour le mérite des bonnes Traductions par deux comparaisons très-justes, dont l'une est empruntée de la Peinture & de la Sculpture; & l'autre, de la Musique.

II. Nous nous sommes arrêtez si long-temps sur la premiere partie de cette Préface, que pour ne pas tomber dans une excessive longueur, nous serons obligez de ne faire, pour ainsi dire, qu'effleurer les autres articles dont il nous reste à parler. Le premier qui s'offre, concerne les Remarques dont cette Traduction est accompagnée. Il ne faut pas s'attendre d'y trouver une Critique de mots fort fréquente; c'est de quoi l'on s'y occupe le moins: car outre que rien n'est plus sec, plus sterile, & plus desagréable, Homere heureusement est celui de tous les Auteurs de l'Antiquité profane, qui soit venu à nous le plus entier & le plus correct. On a donc eu principalement en vûë dans ces Remarques de faire appercevoir ce sublime & ce merveilleux qui regnent par-tout dans Homere; d'expliquer ce sçavoir profond; de montrer sa sagesse dans ses fictions même les plus surprenantes; de faire sentir la variété des mœurs & des caracteres qu'il nous presente; de développer les Preceptes excellens que renferment ses Discours; d'éclaircir les opinions Theologiques reçues de son temps; de prouver la conformité de ses idées & de son style a-



vec ce que nous avons de plus sacré ; de marquer jusqu'où les Grecs & les Barbares avoient déjà porté l'Art Militaire ; d'examiner divers points d'Antiquité , soit touchant la Geographie , soit touchant les usages de ces temps-là , &c. Madame Dacier fait ici sur chacun de ces différens sujets quelques Observations très-curieuses & très-sensées , qui nous donnent une espece d'avant-goût de ce qu'elle exécute plus parfaitement dans ses Remarques.

III. Elle nous entretient après cela des principales Editions qui ont conduit Homere de siecle en siecle jusqu'à nous. La premiere fut celle que procura 100 ou 120 ans avant Rome bâtie, le Legislatteur Lycurgue, à son retour d'Ionie, où il avoit trouvé les corps entiers de l'Iliade & de l'Odyssée, dont on ne connoissoit en Grece jusqu'alors que quelques parties détachées. Pisistrate ayant rassemblé toutes les pieces de ces deux Poëmes, en fit faire un Edition en faveur des Atheniens, laquelle eut cours en Grèce pendant plus de LX Olympiades, c'est-à-dire, jusqu'au temps d'Alexandre le Grand. Ce Prince, qui aimoit Homere avec tant de passion, qu'il le mettoit toutes les nuits avec son épée sous son chevet, & qui voulut que la cassette inestimable de Darius n'eût d'autre usage que celui de renfermer les Ouvrages de ce Poëte, en fit revoir & cor-

riger le texte en sa presence par les Philosophes Callisthène & Anaxarque , ayant pris même sur cela les avis d'Aristote ; & cette Edition d'Alexandre fut appelée *l'Édition de la Cassette*. Elle fut suivie de celle de *Zenodote* , sous le premier des Ptolomées , & enfin sous Ptolomée Philometor , vers l'Olympiade CLVI. ou 154 ans avant J. C. parut celle du fameux *Aristarque* , laquelle eut une si grande reputation , que les copies s'en multiplierent extrêmement : & c'est ( dit-on ) d'une de ces copies que viennent sans doute nos Editions. Madame Dacier fait ensuite passer en revue les divers Commentateurs d'Homere , qui ont vécu avant & après Aristarque. Comme il ne nous reste de la plupart que quelques citations , elle ne s'arrête que sur le Grammairien *Didyme* , & sur l'Archevêque de Thessalonique *Eustathe* , les deux seuls que le temps ne nous ait point enlevés ; & elle en fait une critique très-judicieuse , que le Lecteur pourra consulter.

IV. Madame Dacier avoit resolu d'établir dans cette Préface les regles du Poëme Epique , & d'examiner sur ces regles un de nos Poëmes Epiques & un de nos Romans. Elle prétendoit aussi discuter s'il est vrai qu'Homere dans ses Poësies n'ait principalement cherché qu'à plaire , & que la Morale y soit subordonnée à l'agrément.

Mais

es deux  
Ouvrage  
de dire ici  
Poème E-  
tion, est fort  
ce nom parmi  
Ouvrages friv-  
voir ont enfantez;  
our ériger en vertus  
ns & la Raison sont  
& les bienseances mi-  
ne fiction ingénieuse &  
pour l'ordinaire qui n'a  
eurte de front la verité,  
& où l'on métamor-  
transis... les Héros les  
les plus sérieux, &  
Dieu a conduits par la main  
executer les plus grandes cho-  
Cyrus, dont elle nous peint  
ere d'après l'écriture, avec  
corde parfaitement sur ce point  
prophane : caractère qui le  
moins propre de tous les Princes  
r le Héros du Roman qui porte  
n. On nous dit sur le second ar-  
Que quoi que cette opinion, que  
isir est l'unique but du Poème Epi-  
soit très-ancienne, elle n'en est pas  
ins fausse, & qu'elle est réfutée non  
lement par ce qu'en ont écrit les A-  
ns les mieux instruits sur cette forte

Poés  
de  
ale  
&  
no  
Ma  
plu  
soit

On  
que l  
pas  
roit  
dame D  
cablée d  
fille, qu  
lui ren  
plus de  
le fait  
ceux  
ble  
pou  
elle

Poësie, mais encore plus par la nature même de ce Poëme, qui est une fable générale & universelle, comme celles d'Esopé, & rendue particuliere par l'imposition des noms. Or on ne s'imaginera jamais, (dit Madame Dacier) qu'*Esopé n'ait cherché qu'à plaire dans ses fables, & que l'instruction n'y soit que comme un assaisonnement.*

On apprend à la fin de cette Préface, que la Traduction de l'Odyssée ne suivra pas celle de l'Iliade d'aussi près qu'on l'auroit souhaitté. L'excuse qu'en donne Madame Dacier est des plus legitimes. Accablée du coup funeste qui lui enleve une fille, que les qualitez de l'esprit & du cœur lui rendoient infiniment chere, elle n'a plus de force que pour se plaindre. Elle le fait ici en des termes si touchans, que ceux même qui n'ont point connu l'aimable personne dont elle déplore la perte, ne pourront s'empêcher d'être attendris avec elle, & de partager sa douleur.

Nous donnerons dans le mois prochain un Extrait de la Vie d'Homere qui suit cette Préface. Nous y joindrons quelques morceaux de la Traduction, & le précis de quelques unes des Remarques, comme un échantillon qui puisse faire juger du mérite de tout l'Ouvrage.

626 JOURNAL DES SÇAVANS.  
tumque Comacli. C'est-à-dire : *Dissertation Historique touchant les droits du Saint Siege sur le Comté & la Ville de Comachio.* 1709. in 4. pagg. 282.

DES l'an 1643, la Maison d'Est publi  
divers Ecrits, où elle attaquoit les  
droits du S. Siege sur Ferrare & sur Co-  
machio, qu'elle prétendoit lui appartenir.  
Elle a cru que les mouvemens arrivez en  
Italie depuis que la guerre a commencé  
l'invitoient à renouveler ses soins, & que  
Comachio, saisi par les Allemands, pour-  
roit bien lui revenir, si elle ne négligeoit  
pas de faire valoir ses prétentions. Elle  
a donc travaillé à les établir dans des Ou-  
vrages qui ont été mis au jour. Il est  
vrai que ces Ouvrages ne sont pas demeu-  
rez sans réponses de la part du S. Siege ;  
mais ces réponses ont été refutées ; &  
c'est ce qui a engagé l'Auteur de cette  
Dissertation à prendre la plume. Il avoué  
qu'il n'a pas été prié d'entrer en lice.  
L'exemple de tant d'autres, son dévoû-  
ment pour le S. Siege, & l'amour de la  
vérité, lui ont paru des motifs suffisans  
pour le faire agir. Il n'a pû se résoudre  
à demeurer oisif au milieu d'un si grand  
nombre de personnes qui travailloient  
Ainsi, remarque-t-il, Diogene ne pu  
s'empêcher de rouler son tonneau, tant  
que les autres habitans de Corinthe se

tiguoient à mettre cette ville en état de soutenir un siege , dont elle étoit menacée. Voici en abrégé ce que contient sa Dissertation.

Il prouve d'abord que Comachio est une des vingt villes de l'Exarchat de Ravenne , que Pepin Roi de France donna au S. Siege, après en avoir dépouillé Aistulphe Roi des Lombards. Pendant que la posterité de Charlemagne fut sur le Trône, les Papes jouirent de cette donation, malgré les entreprises seditieuses de quelques Archevêques de Ravenne , qui voulurent s'attribuer sur l'Exarchat des droits qui ne leur appartenoient point. Quand la race de Charlemagne fut éteinte, la plupart des peuples de cette Province se revolterent contre l'Eglise Romaine ; mais Othon le Grand les fit rentrer dans l'obéissance. Si ses descendans , & les autres Empereurs qui les suivirent , s'emparerent de l'Exarchat ; il n'en est pas moins certain qu'une bonne partie des peuples reconnurent toujours le Pape pour leur Souverain, & que le S. Siege fut toujours très-attentif à conserver ses droits. Innocent III. se remit en possession de tout ce grand Domaine. Othon IV. Frideric II. tous les Princes de l'Empire, lui en confirmèrent la Souveraineté pleine & entiere ; & cette confirmation fut encore ratifiée sous Honorius III. Rodolphe, premier Empereur de

la Maison d'Autriche, suivit l'exemple de Frideric II. & par un Acte authentique où toutes les villes de l'Eglise Romaine sont nommées, il maintint le Pape Nicolas III. & ses successeurs, dans la possession de ces villes, & de leurs dépendances. Dans ces temps-là Comachio n'étoit pas toujours dans un même état, par rapport à ses maîtres particuliers. Tantôt cette ville obéissoit aux habitans de Ravenne, & tantôt ceux de Ferrare l'assujettissoient. Quelquefois aussi elle trouvoit le moyen de secouer le joug des uns & des autres. Mais qu'elle dépendît de Ferrare, ou de Ravenne, ou d'elle-même; elle n'en étoit pas moins au S. Siege, puisque d'un côté elle ne cessoit pas d'être de l'Exarchat; & que de l'autre, Ferrare même appartenoit à l'Eglise Romaine.

Les Princes de la Maison d'Est ayant long-temps gouverné cette dernière ville sous l'autorité du S. Siege, entreprirent de s'y rendre indépendans, & en 1325 ils reçurent au nombre de leurs Sujets les habitans de Comachio, qui se donnerent à eux. Ces Princes étant rentrez dans le devoir en 1332, ils continuerent à dominer à Ferrare, mais seulement en qualité de Vicaires du S. Siege; & comme on ne jugea pas à propos de détacher du Ferrarois le Comté de Comachio, cette ville n'eut plus rien à démêler dans la suite

avec

avec Ravenne. Jules II. dans les Ordonnances qu'il fit touchant les Salines de Comachio , agit en veritable Souverain ; & lorsque Clement VIII. se mit en possession de Ferrare & du Ferrarois , qu'il jugea être dévolus au S. Siege , Comachio suivit sans contredit le sort de Ferrare , puisqu'il étoit compris dans le Vicariat de cette Ville. Cent ans qui se sont écoulés depuis ce temps-là , font une prescription qui confirme tous les droits dont nous venons de donner le précis.

L'Auteur conclut que l'Eglise Romaine ayant été Souveraine de Comachio & avant le rétablissement de l'Empire d'Occident , & après , jusqu'à présent , la Maison d'Est a tort de vouloir contester un droit si solidement fondé. Ceux qui ont écrit en sa faveur alleguent plusieurs investitures accordées par les Empereurs aux Princes de cette Maison ; mais on s'applique à montrer sur la fin de cet Ouvrage , que ces titres n'ont nulle force , soit parce qu'ils ont été revoquez , soit plutôt parce que les Empereurs ne pouvoient légitimement disposer de ce qui n'étoit pas à eux.

Les Actes qui servent de preuves à tout ce qui a été avancé dans la Dissertation , se trouvent tout au long dans ce volume ; ils en composent près de la moitié.



Fasciculus Dissertationum Medicarum selectiorum quibus curiosa non minus quàm utilia scientiæ Apollineæ Thematâ diligenter pertractata, & accurate exposita sistuntur. THEODORUS ZUINGERUS, Anat. & Bot. in Acad. Basil. Profess. cujus privata curâ, institutione & auxilio à suis quæque Auctõibus conscriptæ, publicèque ventilatæ fuerunt revidit, emendavit, auxit. *Basilæ, sumptibus Joh. Ludovici Kœnig, Typis Joh. Conrad à Mechel. 1710.* C'est-à-dire : *Recueil de Dissertations de Medecine, composées par divers Auteurs, sous les yeux de Theodore Zuinger, Professeur d'Anatomie & de Botanique, dans l'Université de Basle, lequel les a revûes, corrigées, & augmentées.* A Basle, aux frais de Jean Louis Kœnig, de l'Imprimerie de Jean Conrad de Mechel. 1710. vol. in 12. pp. 649.

**C**E Recueil comprend douze Dissertations, dont voici les sujets. De l'antipathie de l'homme pour certaines choses. Des somnambules. De la maladie du païs. Des amandes. De la nature du nitre, & de son usage en Medecine. Du mercure, & de ses proprietéz. De la santé & de la maladie des plantes. De la salive. Des eaux de Plombiere. Des mauvaises

vaises odeurs du corps humain. De la pierre du Rein. Nous ne sçaurions donner l'Extrait de toutes ces Dissertations, dont chacune en méritoit un en particulier. Nous nous bornerons à une seule, qui sera celle de la salive. La salive est une humeur sereuse, claire & insipide, séparée de la masse du sang par les glandes des machoires, par les parotides, & par d'autres glandes qui sont autour de la bouche, & sous la Langue, puis versée dans la bouche par des conduits particuliers. Cette liqueur est composée de principes différens, mêlez ensemble dans une certaine proportion; sçavoir, de phlegme, d'acides, d'alcali, tant fixes que volatils, d'huile, & de terre. De ce mélange se fait un tout, qui n'est ni purement alcalin, ni purement acide, mais mixte; les parties aqueuses y dominent le plus, les alcalines & acides volatiles y sont en assez grande abondance; mais pour l'huile & la terre il n'y en a qu'une fort petite quantité. Que la salive soit composée de ces différens principes, l'expérience le fait voir: les parties aqueuses s'y découvrent d'elles-mêmes. Quant aux particules salines alcalines, on ne sçauroit douter qu'elles n'y soient, si l'on fait réflexion que la salive dissout les sulfres, ce qui est le propre des alcalis; & pour ce qui est des acides, il est impossible qu'elle n'en renferme, puisqu'elle

le fige le mercure ; de plus, on sçait que quand elle est quelque temps sans mouvement, elle contracte de l'aigreur. Elle contient des parties huileuses & rameuses, puisqu'à la maniere des soulfres, elle a la propriété d'enveloper & d'embarasser, & qu'outré cela elle se tourne aisément en gelée à une legere chaleur ; elle est mêlée de parties terrestres, le residu qu'elle laisse après la distillation le fait assez voir ; enfin elle contient beaucoup de parties spiritueuses volatiles, on le voit par la facilité & la promptitude de l'évaporation.

Après avoir examiné la matiere prochaine de la salive, l'Auteur recherche quelle en est la matiere antecedente, il la divise en deux, l'une moins éloignée, & l'autre plus éloignée ; la premiere est la partie sereuse du sang arteriel, portée par les rameaux des carotides aux glandes salivaires, où elle se filtre, & d'où elle passe dans les vaisseaux qui versent la salive dans la bouche.

Warton celebre Medecin Anglois, prend de prouver dans son *Adenogran* que la salive emprunte sa matiere du cerveau, premierement parce qu'il y a de grandes salivations sont toujours suivies d'un dessèchement de nerfs ; en second lieu, parce qu'un grand nombre de nerfs se jettent dans les glandes salivaires.

arce que les branches d'arteres que ces glandes reçoivent ne paroissent pas suffisantes pour fournir à la bouche une aussi grande quantité de salive que celle qui y découle sans cesse. Mais on répond ici qu'à la verité les nerfs fournissent à la salive quelque chose de leur part, mais qu'il s'en faut de beaucoup qu'ils fournissent tout, & pour le prouver on apporte l'exemple de ceux qui sont paralytiques d'une moitié de leurs corps, lesquels ne laissent pas de faire quelquefois une plus grande quantité de salive du côté paralytique que de l'autre. On ajoute, que lorsqu'on lie une des jugulaires, & que par ce moyen on empêche le retour du sang à un des côtez du col, la salive coule plus abondamment de ce côté que de l'autre, preuve manifeste, dit l'Auteur, que ce sont les arteres qui fournissent la matiere de la salive.

Quant à la matiere antecedente plus éloignée, ce n'est que le chyle. Ce chyle, comme l'on sçait, est d'abord travaillé dans l'estomach, puis perfectionné dans les intestins grêles par le mélange de la bile, & du suc pancreatique, qui en separant les impuretez grossieres, & enfin conduit de là par les vaisseaux lactez du mesentere au tronc lymphatique, & dans le canal thorachique, d'où il passe dans les souclavieres, en sorte que tel est le chyle, telle est la salive. D d 5. L'u-

L'usage de la salive est un point important à examiner : cet usage est ou interne ou externe, l'Auteur considère ici l'un & l'autre. L'usage interne de la salive est non-seulement de pénétrer les alimens dans la bouche, mais principalement de leur servir de ferment dans l'estomach, pour leur entière & parfaite digestion ; les sels volatiles de la salive excités par la chaleur, s'influencent dans les pores des alimens, & y font, par l'entremise des particules élastiques de l'air, les dissolutions nécessaires pour réduire les alimens en une espèce de crème. Un autre usage de cette salive est de contribuer au sentiment du goût, en détachant dans la bouche les différens sels des alimens, & d'empêcher la soif, en humectant par ses parties aqueuses le gosier & la Langue.

Quant à l'usage externe. La salive mise sur les dartres, les pustules, les rougeurs, & autres maladies de la peau, les guérit infailliblement, pourvu que ce soit à jeun, & qu'on réitère ce remède plusieurs fois de suite. Après ces Observations, l'Auteur examine les différentes maladies de la salive, & propose divers remèdes pour rétablir cette humeur dans son état naturel. Ces maladies sont le défaut ou le trop grand écoulement de la salive, la viscosité, l'acidité, la salure, l'âcreté, l'amertume, la fadeur, la maligni-

lignité, &c. tous accidens contre lesquels il propose les secours nécessaires. Le trop grand écoulement de la salive cause plusieurs effets fâcheux, tels que sont entre autres la difficulté de parler, le vomissement, le défaut d'appétit, &c. Quant au premier, si on en recherche la cause, on verra qu'il vient du relâchement qu'une salive trop aqueuse produit dans les muscles de la Langue & du palais : On en a un exemple bien sensible dans les enfans, qui ayant toujours les glandes de la bouche regorgeantes de salive, ne prononcent qu'à peine les lettres de l'Alphabet, & quelquefois même demeurent longtemps muets, jusqu'à ce qu'enfin cette humeur venant à diminuer dans la suite, permette aux organes de prendre la fermeté nécessaire. C'est ainsi que Maximilien, fils de l'Empereur Frederic III. après avoir demeuré jusqu'à l'âge de neuf ans sans pouvoir presque parler, devint un des plus diferts de son temps : C'est ainsi que Demosthene qui ne pouvoit prononcer la lettre R, parvint enfin à une entière liberté de langue, à force de promener dans sa bouche de petits cailloux, qui lui détachant la salive, ôterent l'obstacle qui l'empêchoit d'articuler p  
ent  
at-  
c.  
-

certaines mots : C'est ainsi enf  
ius, celebre dans l'Histoire d'  
ayant consulté sur son balbuti

L'Auteur paroit  
tres accidens que la fauve ,  
surabonde , a coûtume de causer , &  
en propose les remedes. Nous ne sça  
rions extraire tout ce qu'il dit sur ces c  
férens articles , nous nous contenter  
de remarquer que cette Differtation , a  
bien que toutes les autres du Recueil ,  
ferme un grand nombre de choses ,  
ne sont pas moins utiles pour la The  
de la Medecine , qu'utiles pour la  
que de cet Art.

\* *Explication d'un Passage tiré du I.  
des Rois , Chap. VII. par le P.  
DOUIN Jesuite.*

**D**ANS le mois d'Octobre de  
moires , on a rapporté en  
mots l'explication que donne  
prete Protestant à un passage tiré  
mier Livre des Rois , chapitre  
verset 6. & l'on a fait assez  
que son explication ne satisfaiso  
ci le passage entier selon la Vu'  
5. *Dixit autem Samuel : Cor*

\* Cet Article est tiré des Mem.  
3711. P. 250.

*versum Israël in Masphath, ut orem pro vobis Dominum.*

6. *Et convenerunt in Masphath, hauseruntque aquam, & effuderunt in conspectu Domini, & jejunaverunt in die illâ, atque dixerunt ibi: Peccavimus Domino.*

Cette version s'accorde avec le Grec & l'Hébreu. La Bible de Sacy, & les autres qui l'ont suivi, traduisent ainsi ce passage en nôtre Langue. 5. *Et Samuël leur dit: Assemblez tout Israël à Masphath, afin que JE PRIE le Seigneur pour vous.* 6. *Et ils s'assemblerent à Masphath, ils puiserent DE L'EAU, qu'ils répandirent devant le Seigneur, ils jeûnerent ce jour-là, & ils dirent: Nous avons peché contre le Seigneur.* C'est cette effusion d'eau devant le Seigneur, qui fait une difficulté sur laquelle on n'a pû encore donner satisfaction. La note qui est dans la Bible de Sacy par forme d'explication, dit que cette ceremonie se fit pour marquer, ou qu'ils n'étoient devant Dieu que comme une eau qui s'éccule & qui se perd, ou comme pour suppléer aux larmes qu'ils eussent voulu répandre avec plus d'abondance du fond de leur cœur. Mais il me semble que cette effusion d'eau faite dans la premiere de ces deux vûes eût été en cette occasion une ceremonie assez inutile: & pour l'autre pratique, voir de verser quelques seaux d'eau, comme pour suppléer au s qu'os



voulu répandre , elle ne me paroît pas même assez sérieuse. Il y en a qui ont osé avancer que cette expression étoit une hyperbole , & qu'elle ne signifie autre chose , sinon que les Israélites puiserent dans le fond de leurs cœurs, les eaux de larmes qu'ils répandirent par les yeux devant le Seigneur : mais cette hyperbole seroit fort extraordinaire, trop outrée, & sans exemple. Les plus raisonnables ont crû que c'étoit une libation ; & le Protestant dont on a parlé prétend que c'étoit la libation du sacrifice que Samuel fit alors pour le peuple. Mais trois raisons essentielles détruisent cette conjecture. La première, que la libation ne se faisoit que dans les sacrifices : la seconde, qu'elle ne se faisoit que par les Prêtres : & la troisième, que jamais la libation ne s'est faite avec de l'eau chez les Juifs : c'étoit toujours du vin , au lieu que ce n'est ici que de l'eau que le peuple répand, & que Samuel n'offrit point de sacrifice en cette occasion-ci ; il ne le pouvoit pas même. Samuel en qualité de Prophete établi de Dieu , & de Chef de la Nation , pouvoit bien offrir des holocaustes à Dieu , & le premier Livre des Rois nous apprend qu'il l'a fait trois fois ; mais pour expier le crime d'idolatrie , il n'y avoit point de sacrifice établi : & c'est par cette raison , & en ce sens-là , que le peuple devoit dans

le Pseaume 50. *Si vous aviez souhaité un sacrifice, je n'aurois pas manqué à vous en offrir : mais nos holocaustes ne vous satisferoient pas. Un esprit brisé de douleur, est un sacrifice digne de Dieu : ainsi vous ne mépriserez pas, Seigneur, un cœur contrit & humilié.* C'est aussi la raison pour laquelle l'Ecriture sainte, qui est par tout d'une exactitude digne d'admiration, ne dit point ici que Samuel ait offert aucun sacrifice; elle a eû soin de marquer qu'il ne promit au peuple, sinon de prier le Seigneur pour lui.

Je suis persuadé que ce passage ne feroit aucune difficulté si l'on en pesoit toutes les paroles, & si on en consideroit toutes les circonstances. Le peuple étoit assemblé par le Prophete, pour faire un déaveu solennel de l'idolatrie à laquelle il s'étoit laissé aller, & pour assister, comme je l'ai dit, à la priere que Samuel alloit faire, afin d'appaiser la colere de Dieu qui avoit paru irrité contre son peuple. Les Israélites joignirent à la priere du Prophete un jeûne universel ce jour-là: & ce fut pour mettre généralement toute l'Assemblée dans la necessité d'observer ce jour de jeûne en toute sa rigueur, c'est-à-dire, non seulement sans prendre aucune nourriture, mais encore sans boire même de l'eau; qu'ils puiserent toute celle qui étoit dans le puits du Bourg de Mas-

phath où ils étoient , & qu'ils la répandirent devant le Seigneur ; c'est-à-dire , le prenant à témoin de l'exactitude avec laquelle ils vouloient garder ce jour de jeûne.

Le Traducteur François ne devoit pas omettre ici la conjonction *et* , qui est devant le verbe , *ils jeûnerent* : cette omission rend le passage difficile & obscur ; puis qu'elle fait croire que l'effusion de l'eau n'a nulle liaison avec le jeûne qui suit , au lieu qu'elle y a un rapport essentiel. Si l'on traduisoit aussi , *ils puiserent l'eau* , la difficulté seroit moindre , qu'en traduisant , *ils puiserent de l'eau* : puisque la pensée de l'Ecrivain sacré est , que les Israélites tirèrent presque toute l'eau du puits qui se trouvoit là , qu'ils la répandirent devant le Seigneur , *et qu'ainsi* ils jeûnerent rigoureusement tout le jour.

Dans les jours de jeûne les Juifs s'abstenoient même de boire de l'eau , vû que la soif est une mortification du moins aussi grande que la faim. Au premier Livre d'Esdras chap. 10. verset 6. *Esdras se leva de devant la maison de Dieu , et s'en alla à la chambre de Johanan fils d'Eliafib , où étant entré , il ne mangea point de pain , et nebut point d'EAU , parce qu'il pleuroit le peché de ceux qui étoient revenus de captivité.* Dans le livre d'Esther au ch. 4. verset 16. *Allez , assemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Susse , Et priez tous pour moi ,*  
*passer.*

trois jours & trois nuits sans manger  
boire, & je jeûnerai de même. Et  
au chapitre 3. de la Prophetie de  
verset 7. le Roi de Ninive fit pu-  
par tout dans sa Ville: *Que les hom-*  
*, les chevaux, les bœufs & les brebis ne*  
*ont rien, qu'on ne les mene point paître,*  
*qu'ils ne boivent point d'EAU.*

Cette explication me paroît simple,  
aisée & naturelle.

\* *Dissertation sur une Colonne antique élevée  
par la Ville d'Arles à l'honneur de l'Em-  
pereur Constantin le Grand, dédiée à Mon-  
seigneur François de Mailly Archevêque  
d'Arles, Primat & Prince, Conseiller  
du Roi en tous ses Conseils, & nommé par  
Sa Majesté à l'Archevêché de Reims &c.  
Par Mr. TERRIN ancien Conseiller au  
Siège de cette Ville.*

**N**OUS ne donnons point cette Dissert-  
tation entière, parce qu'elle est  
beaucoup plus longue que les pièces qui  
entrent dans nos Memoires ne doivent  
l'être. Le Public seroit obligé à M. Ter-  
rin s'il avoit bien voulu faire imprimer  
une pièce si remplie de recherches sçavan-  
tes & curieuses.

M. Terrin la commence par une His-  
toire

\* Cet Article est tiré des Mem. de Trev. Fevr.  
1711. p. 309.

toire abrégée des Colonnes qu'il considère, non pas comme des Ouvrages d'Architecture ou de Sculpture, qui ont certaines proportions & certains ornemens, mais comme des monumens publics capables d'éterniser la mémoire des Grands hommes, de conserver leurs noms, & de faire connoître à la posterité leurs belles actions & leurs inventions. Voici en peu de mots à peu près ce qu'il en dit.

De tous les monumens que les hommes ont élevez, il n'y en a point qui ait été plus en usage dans tous les tems, & parmi tous les peuples, que les colonnes; parce qu'elles se conservent plus longtemps que tous les autres monumens, lesquels se détruisent par leur propre grandeur & leur pesanteur énorme, & par l'impétuosité des vents qui les ébranlent, tandis qu'ils ne font que glisser contre une colonne qui ne leur donne aucune prise.

Les premiers hommes ont commencé dès les premiers tems du Monde à dresser des colonnes. Les enfans de Seth en éleverent deux, une de brique, & une de pierre, & Joseph dit que de son tems on en voyoit encore une en Syrie. Les Egyptiens, les Assyriens, les Perses & les Romains en ont élevé dans tous les pais qu'ils ont conquis. De-là vient cette prodigieuse quantité de colonnes & d'obelisques qu'on trouve en Asie, en Egypte,

Italie & ailleurs. Il est vrai que les Egyptiens élevoient beaucoup plus de pyramides & d'obelisques que de colonnes, mais cela revient au même, & l'on doit garder un obelisque comme une colonne carrée, ou si l'on veut comme un pilastre allongé qui diminuë insensiblement vers toute la longueur depuis le bas jusqu'en haut, & qui se termine en pointe.

Après tant d'exemples de différens peuples, dit Mr. Terrin, car ce sont ici ses propres paroles, on ne sera pas surpris que

la Ville d'Arles en reconnoissance d'une multitude de bienfaits reçus de l'Empereur Constantin le Grand, ait élevé à l'honneur de ce Prince la colonne que j'ai entrepris d'expliquer. On y voit ces paroles gravées en cinq lignes IMP. CÆS.

FL. VAL. CONSTANTINO

F. AVG. Il y a ensuite un intervalle de lettres de près de deux pieds, l'inscription continuë après en ces termes, &

en quatre lignes, DIVI CONSTANTI AVG. FILIO, & la colonne est coupée deux pieds au dessous de la dernière ligne, c'est là tout ce qui nous reste du fût de la colonne. Il paroît cependant qu'en bas & au milieu de son épaississeur elle est entaillée en demi rond, ce qui marque qu'elle s'assembloit avec une autre pièce inferieure que nous n'avons

plus,

\* Flavio Valerio Pio Felici Augusto.

plus, sur laquelle par des conjectures que je remarquerai ensuite, on lisoit **AR-  
ELATIS RESTITUTORI**. Il y a lieu de croire que cette colonne étoit posée sur un pied d'estal, & couronnée d'un chapiteau sur lequel étoit une statuë de Constantin. Je présume aussi que cette colonne étoit d'ordre Toscan qu'on avoit accoutumé d'employer à de pareils monumens : ce qui nous reste du fût a huit pieds de Roi de longueur, & deux pieds de diametre : la pièce inferieure qui manque pouvoit en avoir quatre de longueur ; & toute la hauteur compris le pied d'estal & le chapiteau, pouvoit être de dix-huit à vingt pieds, comme celle qu'on avoit élevée à Rome à Jules Cesar.

Quoique l'inscription de la colonne soit claire & simple, & que Mr. Terin croye avoir ajouté assez heureusement ce qui manque, il ne laisse pas de faire quelques réflexions, ou pour en donner l'intelligence, ou pour appuyer ses conjectures.

Il commence par le mot *Constanti*, qui est mis pour *Constantii*, & il dit qu'on ne doit pas en être surpris, parceque les Romains mettoient souvent l'i simple pour l'i double : il le prouve par l'index Grammatical de Reinesius, par une Medaille de Constantius Chlorus rapportée par Occo, & une autre de Licinius sur laquelle

inal Noris a fait une Dissertation  
 Ferrin vient ensuite aux deux mot  
 ute *Arelatis Restitutori* , & c'est  
 pour appuyer sa conjecture il ex  
 n quel tems , & à quelle occa  
 colonne fut élevée , & d'abord  
 qu'un des plus grands éloges qu  
 les puissent donner à un Prince  
 l'appeller Restaurateur , *Restitutor*  
 reur Hadrien qui visita en person  
 que toutes les Provinces de son  
 , & qui répandit des graces & de  
 par tout où il passa , crut que  
 s ne pouvoient lui témoigner leur  
 iffance par un plus grand titre ; il  
 plaisir de faire frapper des Me  
 vec le mot de RESTITVTO  
 LLIÆ , HISPANIÆ , A  
 Æ , MACEDONIÆ &c. On  
 enfin la mesure , & on lui donn  
 e , RESTITVTORI GE  
 S HVMANI , & de RESTI  
 ORI ORBIS TERRARVM  
 dire que par tous les lieux qu'il a  
 noyez de sa présence , il avoit or  
 les impôts , ou embelli les place  
 es , ou rebâti les murailles des Vi  
 u puni les injustices des Gouver  
 ou recompensé les personnes qu  
 un merite distingué , ou fait de  
 ez à des Villes affligées , ou pro  
 r d'autres moyens l'abondance e



de pressans besoins : en un mot , il mérita ce titre pour avoir accordé aux hommes ce qu'ils croyoient ne pouvoir attendre que de leurs fausses Divinitez.

Pour montrer comment l'Empereur Constantin mérita le titre de Restaurateur de la Ville d'Arles, Mr. Terrin s'étend fort dans sa Dissertation sur la situation des affaires de l'Empire sous le regne de Constantius Chlorus & de Galerius, & sur tout ce qui se passa durant les premières années de l'Empire de Constantin , il n'oublie rien de ce qui peut contribuer à la gloire de la Ville d'Arles. Nous ne dirons que ce qui a rapport à l'inscription de la colonne que Mr. Terrin explique: si nous n'étions point obligez de nous renfermer dans les bornes d'un extrait , nous n'omettrions rien d'une Dissertation où Mr. Terrin fait paroître tant d'érudition, & tant d'amour pour sa Patrie.

Constantin après la mort de son pere qui arriva en Angleterre , passa dans les Gaules où il résolut d'établir le Siège de son Empire. Les deux plus considerables Villes des Gaules, dit Mr. Terrin, étoient alors Treves & Arles. Celle-ci fut préférée à cause de sa situation avantageuse. Elle est bâtie sur une grande riviere à six lieües de la mer; elle se trouvoit presque dans une égale distance des limites de l'Empire de Constantin , & au milieu  
de

de ses Etats : car il avoit résolu de reprendre l'Italie & l'Afrique , auxquelles son pere avoit renoncé par un excès de douceur & de complaisance. Constantin commença par relever les murailles d'Arles qui avoient été ruïnées par les Vandales, lorsqu'ils entrèrent dans les Gaules sous la conduite de Crocus leur Roi l'an 270. ensuite il y bâtit un Palais dont il reste encore aujourd'hui une tour qu'on appelle dans le pais le Château de la Trouille. L'Empereur s'occupoit ainsi à embellir la Capitale de son Empire , à laquelle il avoit même donné son nom, lorsqu'il fut obligé d'aller en Germanie où les Barbares faisoient quelques mouvemens: ce fut là qu'il apprit que Maximien faisoit éclater le dessein qu'il avoit de remonter sur le trône, & qu'il avoit déjà repris la pourpre à Arles. Constantin y vint en diligence avec un petit Corps de Troupes choisies : il poursuivit son Ennemi , & s'en étant faisi à Marseille, il le fit étrangler, parce qu'il avoit sçu de Fausta que ce perfide vouloit le faire mourir lui-même. L'Empereur délivré de ce danger retourna à Arles , où il donna une fête magnifique au peuple. C'est dans ce tems que Mr. Terrin croit que la Ville d'Arles pour marquer sa reconnoissance envers Constantin qui l'avoit comblée de bienfaits , & qu'elle regardoit comme son

Rest

650 JOURNAL DES SÇA  
fit ici tant de bruit le mois  
nier, ce n'est pas ma faute : i  
ge que je viens de faire en P  
voit un peu dérangé du com  
tres que je dois à mes amis.  
dédommager de cette atten  
d'une Observation vous en  
dont la dernière est tout à fi  
& quoi qu'elle ne soit pas fi  
la première, elle ne laissera  
de vous faire quelque plaisir.

Dans les deux malades qui  
de ces Observations, il y a  
cation d'épilepsie & de catal  
en convenir, examinons en j  
chacune de ces deux maladies  
lier. La catalepsie & l'épilep  
maladies de la tête qui m'ont t  
les plus difficiles à expliquer,  
parceque celle-ci arrive trop f  
que celle-là s'observe très-rare  
à des accidens qui varient à  
l'autre est accompagnée d'ur  
particulier dont on ne convie  
Dans ces deux malâdies, lors  
parfaites, tout sentiment peri  
que dans l'apoplexie forte. D  
sic il y a des convulsions ou  
mens convulsifs en différentes  
corps, au lieu que la veritabl  
doit être exempt de convulsio  
bres du malade doivent rece

*Flavio Val. Constantino, Aug. Restitutori*, il ne la rapporte qu'en gros parce qu'il n'avoit besoin que du mot *Restitutori*, pour la matiere qu'il traitoit. Mr. Saxi dans son Livre intitulé *Pontificium Arelatense* p. 10. rapporte la même inscription, *Constantino Restitutori*. Elle se lisoit, dit-il, sur un marbre, *legebatur in marmore extra portam militarem in adibus Templariorum*. Après cela on ne peut pas douter que la colonne dont parle Mr. Terrin ne soit celle dont parlent ces deux Auteurs, & qui ne se trouve plus aujourd'hui dans l'endroit qu'ils désignent: ainsi rien n'est plus juste que la conjecture sur laquelle il ajoute les mots, *Arelatis Restitutori*, à l'inscription de la colonne de Constantin, comme rien n'est plus glorieux à la Ville d'Arles, que d'avoir eû pour Restaurateur ce grand Prince.

\* *Lettre de Mr. DEIDIER Conseiller Medecin du Roi, & Professeur en Medecine de l'Université de Montpellier, à Mr. Gastaldy Docteur aggregé, & Professeur en Medecine en l'Université d'Avignon, sur deux nouvelles Observations de Catalepsie compliqué.*

**M**ONSIEUR,

Si j'ai tardé deux mois à vous commu-

membres prennent une position qu'on leur donne ; mais les Auteurs ne conviennent pas si ces membres sont roides ou flexibles : cependant j'observai il y a sept à huit ans dans l'Hôtel-Dieu de cette ville deux véritables cataleptiques, dont on mouvoit toutes les parties avec autant de facilité, qu'on peut remuer celles d'un homme qui dort d'un sommeil naturel. Le premier de ces deux cataleptiques étoit un jeune homme de quinze à seize ans, d'un tempérament mélancolique & naturellement stupide : il avoit été d'abord attaqué d'une fièvre maligne qui fut accompagnée d'une affection comateuse, à laquelle succéda une privation totale de sentiment, le pouls, la respiration, & la déglutition restant dans leur entier : je le croyois apoplectique lors que m'avisant de lui lever les membres, je le trouvai véritable cataleptique : il resta vingt-quatre heures en cet état, & mourut sans que je pûsse profiter de l'ouverture de son cadavre. L'autre malade âgé de vingt ans sembloit jouir d'une santé parfaite, & sur le rapport qu'on me fit des accidens auxquels il étoit sujet depuis trois jours, je le croyois épileptique : cependant ne lui trouvant point de convulsion, ni de mouvemens convulsifs, je découvris que c'étoit une véritable catalepsie periodique, par la constance avec laquelle les membres

restoient dans les différentes situations où je les mettois , pendant l'espace de huit heures que duroit chaque paroxysme. Au bout de huit jours le malade fut entièrement guéri par le secours de l'émetique & du quinquina , il resta un peu plus stupide qu'auparavant , & mourut quatre années après d'une peripneumonie.

Ces deux cataleptiques furent examinez & visitez plusieurs fois par des Docteurs , & des Etudians en Medecine qui me suivoient en pratique , & nous convinmes tous unanimement de la souplesse des membres ; ce qui me donna occasion de penser que dans la veritable catalepsie l'esprit animal doit couler librement , à peu près comme dans l'état naturel , & que le siége de cette maladie doit être dans cet endroit interieur du cerveau où se font toutes les sensations , & qu'on nomme *emporium* , dont les fibres étant relâchées par une serosité superflue , ne sçauroient recevoir les impressions exterieures à l'occasion desquelles l'ame sent , ainsi on doit mouvoir aisément les membres des cataleptiques en déterminant les esprits sans la participation de la volonté du malade , & les membres doivent rester dans cet état jusques à ce qu'ils en soient changez par une cause exterieure , qui ne sçauroit venir de la douleur que produiroient dans nous de pareilles situations gênées ,

que le malade ne sent point. C'est assez raisonné sur ces deux maladies en particulier, passons aux Observations.

Guillaume Bousquet de Caviſſon Diocèse de Rhodéz âgé de 55 à 60 ans après avoir eſſuyé plusieurs chagrins domestiques, tomba malade le 25 Avril dernier: il entra à l'Hôpital où il fut saigné deux fois, & purgé une dans l'espace de 5 à 6 jours sans aucun succès. Ayant ordonné de lui administrer les Sacremens le 3. de Mai, Mr. le Curé ne put en tirer aucune parole, ce qui m'obligea le lendemain de l'examiner avec plus d'attention. J'eus beau l'appeller par son nom, le pincer, lui tordre les doigts, lui arracher les cheveux, il ne donna aucun signe de sentiment, tous les membres étoient souples, & je le croyois apoplectique, lors que m'avifant de lui relever les bras, je fus agréablement surpris de les voir rester constamment dans cette situation: je levai les jambes & les cuisses avec la même facilité, ces parties resterent élevées avec le bras & le tronc que j'avois flechi, de maniere que toute la machine n'appuyoit que sur le fondement. J'ordonnai qu'on le levât du lit pour voir s'il marcheroit, on le mit debout, je levai ses bras tout-à-fait haut, & le poussant par derriere, je l'obligeai à faire un pas tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, suivant la maniere dont

le pouffoit : le bruit s'en étant répan-  
dans la ville, on y accourut de toutes  
parts, & chacun l'examinant à son gré  
sans ses préventions particulieres, on  
ne convenoit pas de la flexibilité des mem-  
bres du malade : les uns soutenoient qu'ils  
étoient en convulsion, les autres les trou-  
voient souples, & quelques-uns tenoient  
le milieu. Ce qui va sans doute vous  
faire prendre, Monsieur, c'est qu'ils avoient  
raison : je revins à l'Hôpital deux  
jours après ma visite, où j'observai que  
la mâchoire inferieure étoit en convulsion,  
de maniere qu'on n'avoit pû lui faire avaler  
un bouillon, ni la potion émetique  
que je lui avois ordonnée ; je trouvai  
à ce moment un peu de résistance à  
mouvoir les cuisses du malade, dont les  
bras avoient resté assez souples, je m'en  
retournai fort mécontent de mon obser-  
vation par rapport à l'hypothese que je  
m'en étois formée ci-devant : je n'osai  
dire que ce ne fût un véritable catalepti-  
que, & je craignois d'assurer qu'il fût épi-  
leptique : cependant ne pouvant lui faire  
prendre aucun remede par la bouche, je  
me retranchai aux lavemens avec l'émeti-  
que trouble, & aux ventouses scarifiées.  
Le malade resta dans cet état pendant 24  
heures au bout desquelles il commença à  
tirer & à prononcer quelques paroles :



les membres avec violence jusques à le fatiguer, ainsi on ne put pas bien s'assurer s'il se ressouvenoit de ce qui s'étoit passé lors de l'accident; il resta hebeté d'une maniere à ne pouvoir tirer aucune conséquence juste de ses raisonnemens. Il mourut le 9. du même mois vers les 3 à 4 heures du matin, & son cadavre fut ouvert l'après midi par Mr. la Peyronie en presence de Mr. Vieussens: nous trouvames deux corps glanduleux de la grosseur d'un gros pois sur la dure mere des deux côtez du sinus longitudinal; ces corps glanduleux avoient tracé deux enfoncemens considerables au dedans des deux parietaux, & tout le tissu interieur du cerveau étoit imbû d'une serosité étrange-re, par où je fus pleinement convaincu que ce malade étoit epileptique & cataleptique tout ensemble, mais que la catalepsie tenoit le dessus.

Jean Soladier âgé d'environ quarante ans habitant de la ville d'Agen, & de puis peu soldat du Regiment de Poitou, Compagnie détachée de Mr. de la Roquette Capitaine à la Citadelle de Montpellier, après avoir été fatigué d'un long voyage, & chagrin d'abandonner sa famille, fut porté sur un brancard à l'Hôpital le soir du huitième de ce mois. Il étoit sans sentiment & sans mouvement, ouvrant pourtant les yeux, & regardant les assis-

tans, & lors qu'on le pinçoit avec violence, il ne répondoit rien, son pouls étoit naturel, & sa respiration libre: je jugeai d'abord qu'il étoit carotique, je me contentai d'ordonner pour le soir une potion cordiale, le lendemain matin le trouvant à peu près dans le même état, je lui levai les deux bras sans aucune résistance, & je fus agréablement surpris de les voir rester dans le même état où je les mettois, & d'où je les ôtois avec autant de facilité, en présence de Mr. Gyberd Docteur en Medecine de nôtre Université qui essaya comme moi de lever tous les membres: je n'eus pas la même facilité à mouvoir les jambes & les cuisses du malade que nous trouvames recourbées, il falloit toute ma force pour pouvoir les étendre. La mâchoire inferieure étoit dans une convulsion si forte, qu'à peine trouvoit-on un moment pour lui faire avaler un bouillon, de maniere que le malade resta vingt-quatre heures sans rien prendre.

J'ordonnai des ventouses scarifiées, la saignée du col, & le vin émetique dans l'espace de trois jours, après quoi les accidens de catalepsie ayant disparu, on vit les convulsions de toutes les parties du corps, & après quelques legeres évacuations par les selles soutenuës par un lave-

du mois courant. Je fis ouvrir son crâne  
par le Garçon Chirurgien de l'Hôtel-Dieu  
qui en sciant le crâne porta la scie d'un  
bout à l'autre, nous trouvâmes la pie  
mere un peu adhérente au parietal  
le sinus longitudinal étoit parsemé de  
plusieurs grains glanduleux de la grosseur  
d'un grain de millet, situés aux extrémités  
des vaisseaux sanguins de la pie  
qui vont aboutir dans le sinus longi-  
tudinal. Tous les vaisseaux de la pie  
étoient pour le moins deux fois plus  
gros que dans l'état naturel, & tous  
remplis de sang, lequel avoit lâché sa fer-  
veur dessus de la pie mere dans tout l'in-  
térieur du cerveau; ce qui me donna  
l'idée d'enlever par le seul secours de mes  
doigts toute la pie mere, avec ces vaisseaux  
qui se détachent sans peine du cerveau.

le cervelet , étoit si abreuvé de serofité , que nous en fîmes sortir environ une pleine coque d'œuf en la pressant avec le doigt, ou le dos d'un scalpel.

Il me paroît par cette Observation que ce soldat étoit plus épiléptique que cataleptique , sur quoi je serois bien aise de sçavoir vôtre avis. Je suis avec beaucoup de considération & avec toute l'estime possible.

MONSIEUR ,

Vôtre très humble & très-  
obéissant serviteur.

DEIDIER.

*A Montpellier ce 19. Juillet 1710.*

*Les Campagnes de Charles XII. Roi de Suède. Tome quatrième , contenant ce qui s'est passé depuis l'abdication du Roi Auguste à la Couronne de Pologne , jusqu'à la déclaration de guerre du Sultan contre le Czar & le Roi Auguste. A Paris, chez Florentin Delaulne , rue saint Jacques , à l'Empereur. 1711. in 12. pagg. 384.*

**A** VANT que de décrire l'entrée du Roi de Suède dans les Etats du Czar, M. de Grimarest expose les raisons que le Roi  
Ee 6 de

de Suède avoit de ne pas craindre que son éloignement lui fut préjudiciable. Il donne ensuite divers portraits curieux & recherchez, qui font connoître le Czar & sa Cour, & qui en font concevoir des idées assez différentes de celles qu'on en avoit. Il commence par une Histoire abrégée, mais bien circonstanciée de Jean Reinoud Patkul, qui ayant été livré au Roi de Suède par le Roi Auguste, suivant le Traité d'Alt-Ranslat, fut rompu vivif au Camp de Scupla. Il observe que le Czar, qui croit avoir de l'obligation à Patkul, ne songe point à lui qu'il ne répande des larmes, affligé de n'avoir pu lui marquer sa reconnoissance. M. de Grimarest parle ensuite des vertus & du caractère de ce Monarque. „ Les Moscovites, dit-il, regardent comme un choix du Ciel, en la personne du Czar, que ce Prince ait été destiné pour leur aller chercher lui-même dans les Pais étrangers les moyens d'introduire les Arts & les Sciences dans son grand Empire. - Et tonnez de voir depuis ce temps-là tant de nouveautez extraordinaires & utiles, ils en donnent tout le mérite à leur Maître. Il a déjà chassé d'une partie de ses Etats l'ignorance barbare qui y regnoit : C'est, disent les Moscovites, par ses lumieres naturelles, fortifiées par les Observations qu'il a faites en

„ voyageant , que le Czar a mis ses for-  
„ ces de mer & de terre dans leur per-  
„ fection. . . . De l'attention qu'il a de faire  
„ trouver l'abondance dans son Camp ; de  
„ la faire durer ; de rechercher dans tou-  
„ tes les parties de l'Europe des Gene-  
„ raux & des Officiers particuliers , qui  
„ sçachent la guerre , pour conduire ses  
„ troupes, ils concluent que c'est un grand  
„ Général : de sa présence & de son ar-  
„ deur dans les actions , ils le reconnois-  
„ sent pour un véritable Soldat : de son  
„ temperament robuste , du peu de soin  
„ qu'il a d'avoir une table somptueuse &  
„ délicate , du plaisir qu'il ressent de pré-  
„ férer les fatigues de la guerre au séjour  
„ agreable de Moscou , ils le regardent  
„ comme un Prince né pour la gloire des  
„ armes : enfin de son humeur affable,  
„ facile , bienfaisante , attentive , ils  
„ croient qu'il ne lui manque aucune des  
„ vertus qui forment l'Heroïsme. . . . Il  
„ est certain , ajoute l'Auteur , si nous  
„ en croyons ceux qui ont approché sa  
„ personne , que le Czar a beaucoup de  
„ grandeur dans les sentimens , & une in-  
„ clination déterminée de les regler sur  
„ ceux d'un grand homme , & suivant la  
„ politesse des autres Princes de l'Europe.  
„ *Je passe* , dit-il souvent lui-même , *pour*  
„ *un Prince barbare chez mes ennemis ; mais*  
„ *je veux faire voir le contraire à toute la*

„ terre.” Nous voudrions pouvoir rapporter les exemples qui suivent ce Discours, & qui paroissent en prouver la vérité. Mais nous ne nous étendrons ni sur le gouvernement du Czar, ni sur les bonnes qualitez du Prince son fils; nous laisserons aussi aux Lecteurs le soin de s'instruire dans le Livre même, des caracteres personnels du Prince Mensikou, du Comte Golofski, Grand Chancelier, de Knés Dolhoaruski, & des Sieurs Schaffirof, & Lewenwold, qui occupent les premieres places dans le Conseil du Czar.

Lorsque le Roi de Suède commença à marcher vers la Moscovie, ses forces étoient partagées en trois corps. L'Armée qu'il conduisoit lui-même étoit composée de huit mille quatre cents chevaux, de quinze mille quatre cents cinquante Dragons, & de dix-neuf mille quatre cents Fantassins: ce qui faisoit une Armée de quarante-trois mille deux cents cinquante hommes. Celle du Général Lewenhaupt, qui devoit joindre Sa Majesté Suédoise, étoit de trois mille chevaux, de quatre mille neuf cents Dragons, & d'onze mille quatre cents Fantassins, qui composoient une troupe de dix-neuf mille trois cents hommes. Et enfin le Général Meydel avoit sous son commandement en Finlande, une Armée de treize mille sept cents hommes, qui consistoient en quatre mil-  
le

le chevaux , en treize cens Dragons , & en huit mille Fantassins.

Le 7 Février 1709. Charles s'avança avec six cens Cuirassiers , & s'empara de Grodno , où il se défendit le lendemain contre deux mille Moscovites , qui étoient venus le surprendre. Il partit de Grodno le dix , & commença la marche la plus difficile qu'on puisse imaginer. Le país étoit ferré , coupé ; le Czar ravageoit toutes les contrées que les Suédois devoient traverser ; & quand il en trouvoit l'occasion il leur faisoit tête. Le Roi de Suède surmonta tous ces obstacles. Le 25 de Mai il passa la Berezina , & ayant atteint l'Armée des Moscovites le 10 Juillet à Holoffin , il l'attaqua & la défit entièrement , quoi qu'elle fut retranchée derrière le canal de Vabitz. On lira avec plaisir le détail de cette action. Ce fut le Roi de Suède qui en personne commença l'attaque. „ Toújours impatient de vaincre, „ il ne put gagner sur lui d'attendre ses „ pontons , que l'on ne put faire avancer „ assez promptement , parce que le che- „ min avoit été rompu par des pluyes „ continuelles. Ce Prince , pour encourager ses Soldats à le suivre , se jetta „ le premier dans le canal , où l'on avoit de l'eau jusqu'aux aisselles , & le „ passa heureusement. Les Soldats , les „ armes sur la tête , imiterent avec ar- „ deu



deur le Roi leur Maître. Mais le ma-  
rais qui bordoit le canal du côté de l'en-  
nemi, donna beaucoup plus de peine  
à traverser, & on ne put le faire sans  
desordre. Cependant malgré ces diffi-  
cultez & le feu continuel du canon des  
ennemis; Sa Majesté Suédoise gagna  
le terrain entre les aîles des Moscovi-  
tes, &c. Au commencement de l'ac-  
tion, elle combattoit à cheval; mais  
ayant rencontré le Capitaine Gyllen-  
tierna blessé, elle lui donna son cheval,  
& elle continua de commander à pied,  
tôûjours au milieu du plus grand feu."  
Les Moscovites perdirent dans ce combat  
quatre mille hommes; & les Suédois,  
deux cens soixante-cinq.

Depuis cette Journée il y eut souvent  
des combats entre les Suédois & les Mos-  
covites. Le Roi de Suède passa le Boris-  
thene, & suivit son chemin: le 15 Sep-  
tembre il étoit déjà à treize lieues de ce  
fleuve. La Cavalerie & l'Infanterie Mos-  
covite furent battues l'une après l'autre;  
& le Czar poursuivi ayant été contraint de  
se retirer à Smolensko, il y eut une ac-  
tion très-vive, dont tout l'honneur de-  
neura aux Suédois. Après un repos de  
huit jours, ils commencerent une marche  
de trois semaines, au travers des bois &  
des marais. Sa Majesté Suédoise passa la  
riviere à Novogrodeck, en présence des  
ennem.

ennemis. „ Mais, dit l'Auteur, c'est u-  
 „ ne chose étonnante comme cette entre-  
 „ prise réussit. Les bords de cette riviere  
 „ étoient tellement escarpez, qu'il falloit  
 „ descendre avec des cordes les Soldats  
 „ qui devoient traverser avec des radeaux.  
 „ Quand cinq ou six de ces radeaux fu-  
 „ rent passez, les ennemis au nombre de  
 „ deux mille hommes d'Infanterie & de  
 „ quatre mille Dragons, vinrent attaquer  
 „ les Suédois: il y eut un carnage affreux  
 „ à cette attaque, & ceux-ci quoi que  
 „ beaucoup inferieurs, ne laisserent pas  
 „ de se maintenir sur le bord de la riviere  
 „ dont ils s'étoient emparez.”

Les Moscovites n'ayant pû détruire  
 l'Armée du Roi de Suède, leur ressource  
 étoit de défaire au moins celle du Général  
 Lewenhaupt, qui n'avoit encore pû le  
 joindre. Le Czar trouva le 8 d'Octobre  
 près du village de Lezno, l'occasion fa-  
 vorable de combattre ce Général. L'ac-  
 tion dura jusqu'à la nuit, & quand les  
 Moscovites se furent avancez le lendemain  
 pour recommencer le combat, ils trouve-  
 rent le Camp vuide, & les chariots brû-  
 lez, le canon encloué. A la faveur des  
 ténèbres le Général Lewenhaupt avoit re-  
 pris la route du Camp du Roi de Suède,  
 où il se rendit peu de temps après. Le  
 Czar remporta cette victoire avec quatre-  
 vingt mille hommes, & elle lui en coûta  
 plus de quinze mille.

Le Roi de Suède après avoir ordonné qu'on levât dans ses États le *homme*, alla en Ukraine au mois de Novembre, & y fit avec les Cosaques un Traité, par lequel ils s'obligerent à fournir des vivres à son Armée, & à lui fournir un certain nombre de troupes. Il passa dans de fort bons quartiers, & il se mit en marche dès que le temps le lui permit. Le 6 Mars il défit un corps composé de plusieurs troupes du Czar; après qu'il eut vaincu, il vint à Pultawa, poste avançant, par lequel qu'il lui importoit beaucoup de vivres. C'est une Place située sur la rivière de Dnieper. Les Moscovites l'avoient fortifiée, & y avoient mis une garnison de dix mille hommes. Le Roi de Suède entreprit le siège. Cette entreprise étoit d'autant plus dangereuse, que le Czar étoit pas loin, & qu'il avoit pris le parti de risquer toutes ses forces, pour empêcher les Suédois de pénétrer dans son pays. Dans ce dessein le Czar vint à Vorskla avec toute son Armée, & se campa à une demie lieue de l'Armée de Suède. Sa vûë étoit de l'attaquer, mais le Roi de Suède le prévint, & alla le chercher jusques dans ses retranchemens, & le défit le 7 de Juin, ou le 8 de Juillet nouveau.

Nôtre Auteur raconte toutes les particularitez de cette grande Journée, & fait voir si malheureuse pour les Suédois.

il avoit prodigué sa personne dans les at-  
taques de Pultawa , & qui y avoit reçu  
une blessure dangereuse au pied , ne put  
combattre à la tête de son Armée com-  
me il l'auroit souhaité , cependant il vou-  
loit y être dans une chaise attelée de deux  
chevaux. Il fit avancer fierement ses trou-  
pes. „ Le feu fut terrible de part &  
d'autre ; mais une volée de canon em-  
porta les deux chevaux de la chaise du  
Roi de Suède. Ce Prince y en fit at-  
teler deux autres, sans s'émouvoir ; &  
tout occupé de son Armée , il conti-  
nuoit d'en observer tous les mouve-  
mens , & d'animer ses troupes , quand  
une seconde volée de canon renversa  
la chaise & le Prince, de maniere que  
les Officiers qui étoient près de lui,  
craignant pour sa personne , saisirent ce  
moment pour l'arracher au peril où elle  
étoit. Cet événement qui fut apperçû  
de presque toute l'Armée , sans sçavoir  
précisément quel étoit le sort de son  
Roi , consterna les Soldats , rallentit  
leurs mouvemens , les épouvanta mé-  
me ; de sorte que manquant d'ailleurs  
de poudre pour répondre au feu des  
Moscovites , ceux-ci après une demie  
heure de combat renverserent les Sué-  
dois ; & sans s'y attendre , & peut-être  
sans s'en appercevoir dans le mo-  
ment les rompirent , & les mirent en

„ la Cavalerie comme l'Infanterie, sans  
„ qu'elle pût se rallier.” Le Roi de Sué-  
de malgré sa blessure, & l'incommodité que  
le renversement de sa chaise lui avoit causée,  
passa le Boristhene à la nage avec trois  
à quatre cens Cavaliers, & gagna Ocza-  
kow, d'où il se transporta à Bender.

M. de Grimarest décrit les suites de la  
défaite du Roi de Suède, & tous les ef-  
fets qu'elle produisit en Pologne, en Sa-  
xe, en Danemark, en Suède, dans la Li-  
vonie, dans la Curlande, & ailleurs. Il  
n'oublie pas les honneurs du Triomphe  
que le Czar se donna à Moscou, à l'ex-  
emple des anciens Capitaines Romains. Il  
découvre les occupations du Roi de Sué-  
de, à Bender, ses négociations à la Por-  
te, les allarmes causées chez ses ennemis,  
tantôt par son silence, tantôt par ses ré-  
ponses, & sur-tout par ses projets. Le  
22 de Novembre 1710, le Sultan déclara  
la guerre au Czar & au Roi Auguste,  
près s'être engagé par un Traité avec  
le Roi de Suède, à ne point faire de pro-  
jet que Sa Majesté Suédoise & le Roi S-  
nislas ne fussent rentrez en possession  
de tous leurs Etats. „ Cette rupture du  
„ tan avec le Moscovite, dit M. de  
„ marest, & les preparatifs pour l'  
„ tour du Roi de Suède, font mo-  
„ de nouveau des Armées de toute  
„ excitent l'attention de tous les

...cienez dans cette nouvelle guerre; développent des mysteres cachez jusqu'alors. .... Le Roi de Suède, le Roi de Pologne, le Sultan, le Kam des Tartares agissent d'un côté: de l'autre, le Roi de Danemark, le Roi Auguste, le Czar, & leurs alliez se mettent en action. Voila de belles apparences pour de grands evenemens; & le Héros qui les a preparez s'y fera connoître aussi ferme, aussi courageux, aussi grand qu'il l'a toujours été. Les Puissances qui connoissent l'injustice de leurs desseins, sont troublées à son approche. Les peuples qui gemissent sous le poids d'une guerre odieuse, font des vœux pour le succès de ses armes. Il semble enfin que le retour de ce grand Prince annonce la paix à l'Europe."

anecdota Græca, quæ ex MSS. Codicibus nunc primum eruit, Latine donat, Notis & Disquisitionibus auget LUDOVICUS ANTONIUS MURATORIUS, Sereniss. Raynaldi I. Ducis Mutinæ, &c. Bibliothecarius. Patavii, Typis Seminarii, 1709. apud Joannem Mansfrè. C'est-à-dire: *Anecdotes Grèques, tirées de plusieurs Manuscrits, traduites en Latin, & accompagnées de Notes & de Dissertations. Par Louïs Muratori, Bibliothecaire du Duc de Modène. A Padouë,*

de l'Imprimerie du Séminaire , chez  
Jean Manfré. 1709. in 4. pp. 365.

**M**R. Muratori a déjà publié deux volumes d'Anecdotes , & il nous fait espérer que ce troisiéme qu'il nous donne aujourd'hui sera suivi de plusieurs autres. Les Pieces qu'il a rassemblées dans ce nouveau Recueil sont toutes Gréques. CCXXVIII. Epigrammes de saint Gregoire de Nazianze , qui n'avoient point encore paru , en font la principale partie. L'Editeur en a tiré la plûpart d'un Manuscrit de la Bibliotheque *Ambrosienne* , auquel il attribué plus de 700 ans d'ancienneté. Il nous avertit de plus , que divers Sçavans ont contribué à l'enrichissement de cette Collection. De ce nombre est l'illustre M. *Boivin* , l'un des Gardes de la Bibliotheque du Roi de France , & qui a si bien mérité des Lettres Gréques par sa belle Edition de *Gregoras*. Il a bien voulu communiquer à M. Muratori plusieurs Poësies de saint Gregoire , extraites fidellement de différens Manuscrits , sans oublier d'y joindre les diverses leçons. D'un autre côté , M. *Salvini* , Professeur de Rhétorique à Florence , & l'un des plus habiles de l'Italie dans la Langue Gréque , a tiré de plusieurs Manuscrits que l'on conserve dans la Bibliotheque de *Médicis* , quelques Pieces de même genre ,  
dont

nt il a fait part au nouvel Editeur.

La plûpart des Epigrammes qui paroissent dans ce volume, sont destinées à honorer la Mémoire des défunts, & peuvent passer pour autant d'Epitaphes. Il y en a plusieurs qui roulent sur un même sujet, qui par leur variété font connoître la condition du genie de saint Gregoire, & combien il avoit de talent pour la Poësie. Il s'en faut bien cependant que toutes les Epigrammes qui appartiennent à une même matière soient de la même force ; ce qui fait juger que l'Auteur, en les jettant différemment sur le papier, n'avoit pas dessein qu'elles vissent toutes le jour, & qu'il étendoit seulement faire usage de celles qui sembleroient les meilleures. Quoi qu'il en soit, on ne doit pas être surpris d'en trouver quelques-unes écrites d'un style simple & negligé, sur-tout si l'on fait réflexion que des regrets funebres ne comportent guères les ornemens d'une diction fleurie. Au regard des Epigrammes que saint Gregoire a composées contre le culte outré des Martyrs, on peut dire qu'elles sentent le jeune homme. Le style en est tout-à-fait prosaïque, & seroit à peine supportable dans un Poëme Comique, ou dans un Poëme Satyrique. On a crû néanmoins qu'elles méritoient d'autant mieux être publiées, qu'elles peuvent servir à nous instruire de quelques particularitez.



concernant le siecle où elles ont été faites.

Ces Epigrammes sont accompagnées de Notes qui éclaircissent les endroits difficiles, & d'une Version Latine litterale, où l'on s'apperçoit que M. Muratori, qui en est Auteur, a sacrifié presque toujours l'élegance à l'exactitude & à la fidélité, dans la vûe (comme il le declare lui-même) de rendre cette traduction plus utile aux Lecteurs. Tout cela est suivi de trois Dissertations de l'Editeur, auxquelles ont donné occasion les sujets de plusieurs Epigrammes de saint Gregoire, dont l'entiere intelligence suppose qu'on soit au fait de certaines coûtumes établies dans les premiers siecles de l'Eglise. Telle étoit celle qui autorisoit une sorte de société entre deux personnes de différent sexe non mariées, qu'on appelloit *Synisactes* ou *Agapetes* (Συνισακτες ou Ἀγαπητοις) c'est-à-dire, *Habitans-ensemble* ou *Bien-aimés*. Telle étoit encore la coûtume des Festins qu'on celebroit aux Tombeaux des Martyrs, & qu'on nommoit *Agapes* (Ἀγάπαις) C'est donc à la discussion de ces points que sont employées les deux premieres Dissertations, adressées, l'une, au R. P. de *Montfaucon*; l'autre, à M. *Boivin*, dont nous venons de parler. Dans la troisieme, écrite à M. *Fontanini*, l'Auteur traite des anciens Sépulcres des Martyrs. Entrons dans quelque détail sur ces

divers articles, en commençant par les *Agapètes* ou *Synisactes*.

Ces *Agapètes* étoient pour l'ordinaire des Moines faisant profession du celibat, qui s'associoient à des Vierges consacrées à Dieu, sous prétexte de pourvoir à leurs besoins spirituels & temporels ; & qui pour leur marquer un attachement plus parfait, non-seulement habitoient avec elles sous un même toit, mais logeoient souvent dans une même chambre, & couchoient dans un même lit ; couvrant ces familiaritez du nom spécieux d'amitié fraternelle, & de charité Chrétienne. Ces Moines n'étoient pas de ceux qu'on appelloit *Cénobites*, ou vivants en commun, ni de ceux qui se confinoient dans les solitudes, & qui sont connus sous les noms d'*Hermites* & d'*Anachorètes*. C'étoient des Moines vagabonds, qui sans vouloir s'assujettir à l'autorité d'un Supérieur, ni renoncer absolument au commerce du monde, se retiroient deux ou trois ensemble dans des cellules, d'où ils se reservoient la liberté de sortir quand il leur plaisoit, & de se transplanter ailleurs. On les appelloit *Sarabaites* ; ils demeuroient dans les villes & dans les châteaux ; & ils se distinguoient (dit saint *Jerôme*) par un extérieur affecté, par la largeur de leurs manches, par la forme de leurs chaussa-

par leurs fréquens soupirs , & par les visites assiduës qu'ils rendoient aux Vierges. Celles-ci , quoi que consacrées à Dieu, n'étoient pas encore cloîtrées ; la plupart vivoient dans des maisons particulieres , & sous la conduite de leurs parens : car ce ne fut (dit l'Auteur) qu'au IV. siecle qu'elles se retirerent dans des Couvens , & qu'elles s'engagerent par des vœux plus solennels. Les Moines n'étoient pas les seuls *Agapètes* ; plusieurs Ecclesiastiques embrassoient le même genre de vie. On en trouve divers exemples dans les premiers siecles de l'Eglise , entre autres celui de *Paul de Samosate* Patriarche d'Antioche , qui permettoit à ses Prêtres & à ses Diacres d'avoir chacun son *Agapète* ou sa *Bien-aimée* , & qui pour sa part en avoit deux des plus jeunes & des plus jolies, qu'il menoit avec lui dans tous ses voyages. Il paroît que ces Societez d'*Agapètes* s'étoient formées même avant le temps de saint *Cyprien* , puisqu'il en est parlé dans *Tertullien* , & dans le Livre d'*Hermas* , intitulé *le Pasteur*. L'Auteur est persuadé qu'elles tiroient leur origine de la Philosophie Platonicienne , qui reconnoissoit une espece d'amour pur , entièrement dégagé de la matiere ; & il soupçonne qu'on autorisoit cette coûtume par quelques passages de saint Paul , tels que celui-ci de la premiere Epître aux Corin-  
thiens

hiens (Chap. ix.) *N'avons-nous pas le pouvoir de mener avec nous une femme sœur, ainsi qu'en usent les autres Apôtres?* Les desordres inseparables de ces societez, & le scandale qu'elles causoient dans l'Eglise, ont obligé les Peres à se soulever de temps en temps contre un pareil abus. S. Gregoire de Nazianze s'est appliqué à le combattre, comme on le voit par plusieurs de ses Epigrammes; & les Conciles en ont procuré la reforme par divers Canons, que rapporte M. Muratori. Du reste, il s'efforce de montrer que le celibat des Prêtres est de la plus ancienne institution; & il défend un Canon du Concile d'Arles contre la censure du celebre M. *Dodwel.*

Dans la seconde Dissertation, il passe des *Agapètes* aux *Agapes*, qui étoient des repas en usage parmi les premiers Chrétiens, & destinez à serrer entre eux de plus en plus les liens d'une charité mutuelle, comme le nom même le fait voir. Ces repas étoient celebres dès le temps des Apôtres, qui par là vouloient renouveler le souvenir de la Cène qu'ils avoient faite avec J. C. Ces *Agapes* ne tarderent guères à dégénerer de leur premiere sainteté, puisque saint Paul & saint Jude blâmoient déjà les abus qui s'y glissoient insensiblement. L'Auteur s'arrête peu sur cette premiere espece d'*Agapes*, pour venir à la seconde, dont il traite plus à fond.

fond. C'étoient des festins instituez en l'honneur des saints Martyrs, & que l'on celebroit principalement le jour de leur naissance, proche de leurs tombeaux, ou dans des Eglises qui étoient dédiées sous leur nom. L'Auteur prétend que c'étoit une cérémonie empruntée des festins funebres du Paganisme, & que l'on avoit sanctifiée en quelque façon par la fin que l'on s'y propoisoit. Mais l'yvrognerie & la dissolution s'y étant peu-à-peu introduites, on fut obligé de l'abolir; & c'est à quoi travaillèrent efficacement divers Conciles. M. Muratori parcourt les revolutions arrivées à cette occasion en Orient, à Rome, en Afrique, & à Milan. On conserva néanmoins quelques vestiges de ces *Agapes* dans les repas que les Chrétiens faisoient chez eux les jours consacrez à ces mêmes Martyrs.

L'Auteur fait voir dans sa troisiéme Dissertation, qu'anciennement on enterroit les Chrétiens dans les Eglises, & que c'étoit une coûtume reçûe non-seulement en Occident, mais aussi en Orient, comme il paroît par quelques-unes des Epigrammes imprimées dans ce volume. Il parle après cela des abus qui se commirent dans cette sorte de sepulture, & qui consistent en ce qu'on accordoit également cet honneur à des impies & à des Payens, dont les corps se trouvoient confondus

J. ROSINI LENTILII Archiatri  
 Wirtembergici in sede Ducali Proto-  
 physici, Academiæ Leopoldino-Impe-  
 rialis Naturæ Curiosorum collegæ, D.  
 Oribasii ETEODROMUS Medico-  
 Practicus, anni 1709. exhibens quid  
 singulis diebus per integrum illum an-  
 num in functione sua Medica tam in  
 praxi quam in rebus ad Physicam per-  
 tinentibus actum sit; curationes nempe  
 morborum, consilia, Litteraria  
 commercia, inspectiones legales, aper-  
 turas corporum demortuorum, visita-  
 tiones officinarum, & alia Naturam &  
 Artem illustrantia, in usum pratico-  
 rum juniorum, &c. *Sturgardia, sumpti-  
 bus Mæsterianis, excudebat Paulus Treu,  
 Aula & Curia Typographus.* C'est-à-dire:  
*Détail de ce que M. Rosinus Lentilius  
 Docteur en Medecine, a fait de plus consi-  
 derable par rapport à l'exercice de son Art,  
 chaque jour de l'année 1709. tant en ce  
 qui regarde les maladies qu'il a traitées,  
 ses consultations, ses commerces de Lettres,  
 les cadavres qu'il a ouverts, que plusieurs  
 autres points concernant l'éclaircissement de  
 la Physique, & l'ornement de la Mede-  
 cine. A Stutgard, aux dépens de Mæ-  
 ster, & de l'Imprimerie de Paul Treu.*  
 vol. in 4. pp. 80.

L'AUTEUR ne nous donne ici qu'un échantillon de ce qu'il nous annonce dans son titre. Il s'en tient au mois de Janvier 1709, & promet de donner bientôt les autres. Nous ne donnerons non plus qu'un échantillon du mois dont il nous fait part. Le commencement de l'année 1709, dit-il, fut semblable à la fin de l'année 1708. Avant & après l'Équinoxe d'Autonne de 1708, la température de l'air fut chaude & sèche, & on fit peu de vin cette année-là. Une grande gelée survint vers la fin d'Octobre; & au mois de Novembre il y eut plusieurs playes; le Ciel étoit rempli de nuages, & il regnoit un brouillard épais, qui avoit comme une odeur d'*empyreume*, ou de brûlé. En Decembre il tomba force neige, & la gelée fut grande. Sur la fin de l'année arriva un dégel, & le temps demeura doux dans le commencement de 1709. Cette disposition d'air fut accompagnée de plusieurs maladies, & principalement de toux, & d'asthmes, de fièvre, de pleuresies, de catharres, de douleurs de dents, d'opthalmies, de migraines, d'esquinancies, &c. Nous opposâmes à la toux, les décoctions pectorales; & contre l'asthme nous nous servîmes avec succès des semences de cresson & de moutarde, aussi bien que de la racine de grand raifort; &

Quand le mal étoit opiniâtre, je mêlois les purgatifs, & sur-tout l'agaric, avec les racines & les herbes pectorales incisives.

Pour ce qui est des maux de tête, & des migraines, je faisois appliquer aux temples l'emplâtre de tacamahaca, & au bras du côté malade, les vésicatoires, il arrivoit souvent que les maux de tête s'en alloient par ce moyen, mais il restoit au bras une grande douleur, causée par la serosité âcre que le vésicatoire avoit attirée sur la partie: alors je faisois oindre le bras avec de l'huile de sperme de grenouille, ce qui appaisoit la douleur. Quelques malades moururent de peripneumonie, mais ceux qui furent commis à mes soins guérissent heureusement par la grace de Dieu. Si-tôt que le mal commençoit, je leur donnois le diascordium, avec l'antimoine diaphoretique, & la corne de cerf préparée philosophiquement, ce qui les faisoit suer abondamment. Je leur interdisois le vin, & je leur ordonnois de boire toujours chaud: avec cette méthode ils guérissent en peu de temps.

Le 8 de Janvier je fus appelé pour voir un malade, qui ayant demeuré quelque temps dans une petite chambre close, où il avoit allumé du charbon, ressentoit une grande difficulté de respirer, étoit attaqué de vertiges, & ne pouvoit se tenir debout. Je lui fis prendre



sur le champ de l'esprit de bayes de genièvre, dont il avala deux cueillerées; il revint à lui aussi-tôt, & se porta bien.

Un enfant de douze semaines avoit de grandes tranchées, j'ordonnai le remede suivant. Prenez une once & demie d'huile d'amendes douces, autant de syrop de roses solutif, un demi gros de sperme de baleine, un demi scrupule d'esprit volatil de sel armoniac. Mêlez le tout, & donnez-en par cueillerées. On appliquera sur le ventre de l'enfant, lorsque les tranchées seront violentes, l'emplâtre suivant, qu'on ôtera lorsque les douleurs seront apaisées. Prenez une demie once d'emplâtre de melilot, & autant d'onguent de jusquiame, mêlez y un peu de cire; les purgatifs doux mêlez avec les remedes anodins, & avec les carminatifs, sont toujourns bons dans cette rencontre; mais pour l'emplâtre dont je viens de parler, je ne sçauois trop le recommander, à cause des bons succès que j'en ai toujourns eu.

Voilà un échantillon des remarques de M. Rosinus Lentilius. Nous ne sçaurions nous empêcher d'en recommander la lecture aux jeunes Medecins, elles ne sçauoient leur être que très-utiles pour les former à la pratique de la Medecine.

ÆSCHINIS Socratici Dialogi tres, Græcè & Latinè, ad quos accessit quarti  
La

Latinum fragmentum. Vertit & Notis illustravit JOANNES CLERICUS; cujus & ad calcem additæ sunt Silvæ Philologicæ, cum omnium Indicibus necessariis. *Amstelodami, apud Petrum de Coup, Bibliopolam. 1711.* C'est-à-dire: *Trois Dialogues Grecs d'Eschine Disciple de Socrate, & un fragment Latin d'un quatrième Dialogue. Nouvelle Edition procurée par les soins de Jean le Clerc, qui a fait la Version Latine & les Notes. On y a joint divers Mélanges de l'Editeur concernant la Philologie, avec les Tables nécessaires. A Amsterdam, chez Pierre de Coup, Libraire. 1711. in 8. pp. 275. sans y comprendre les Prolegomènes & les Tables.*

**M**R. le Clerc appliqué presque sans relâche aux travaux les plus importans & les plus sérieux, consacre à l'utilité publique jusqu'à ses momens de loisir. A peine se trouve-t-il débarrassé de l'Edition de son Pentateuque, que cherchant à se délasser d'un Ouvrage si pénible, il prend soin de publier ce volume, qu'il nous donne comme le fruit de ses amusemens. Ce sont trois Dialogues choisis parmi divers autres que l'on attribué faussement à Platon. Ceux-ci passent pour être d'Eschine Disciple de Socrate : c'est le jugement qu'en ont porté les Anciens ; & M. le  
Ff 6 Clerc

Clerc en avoit autrefois traduit un en François. Il les a relus ; & il s'est déterminé d'autant plus volontiers à les faire imprimer d'une forme commode, & qui en facilite la lecture, qu'ils n'avoient paru jusqu'ici que dans de gros volumes, que peu de gens lisent, & qui ne sont guères à la portée des jeunes Etudians. D'ailleurs M. le Clerc estime qu'il est avantageux pour la République des Lettres, qu'on renouvelle de temps en temps les Editions non-seulement des Auteurs qui sont entre les mains de tout le monde, mais encore de quelques autres qu'on néglige mal-à-propos, & qui sont très-dignes de revoir le jour. Les Dialogues d'Eschine sont de ce nombre. Aussi l'Editeur n'a-t-il rien oublié pour les faire paroître ici dans tout leur lustre. Peu satisfait des Versions Latines d'*Agricola*, de *Corradus*, & de *Jean de Serres*, lesquelles s'éloignent trop ou de l'expression Gréque, ou du sens de l'Auteur ; il en a fait une toute nouvelle, exempte de ces deux défauts, & dans laquelle il s'est moins étudié à l'élégance qu'à la clarté & à la fidélité. Il y a joint des Notes, dont les unes sont destinées à corriger le texte, ou du moins à faire sentir les endroits de ce même texte qui ont besoin d'être rétablis ; les autres sont employées à développer quelques raisonnemens obscurs, qui demandent explication.

L'on a suivi dans cette Edition celle de *Henri Etienne*, comme la plus belle & la plus correcte de toutes. A l'égard des diverses Leçons tirées d'un Manuscrit de Florence, & communiquées à M. le Clerc par MM. *Salvini* & *Brenemann*, on n'a pu en faire usage pour la revision de cet Ouvrage, qui étoit déjà imprimé; de sorte qu'on n'en s'est contenté de les donner à la fin, avec des témoignages des anciens Auteurs sur l'authenticité d'Eschine. Ces témoignages remplissent ici vingt-six pages, & sont éclaircis par des Notes de l'Editeur, & par celles de quelques autres Critiques. Ils sont précédés de la vie d'Eschine écrite par *Plutarque*, & accompagnées des remarques de *Casaubon*, de *Ménage*, & de M. le Clerc. Celui-ci a rassemblé dans les siennes tous les fragmens d'Eschine qui sont parvenus à sa connoissance; & il ne croit pas qu'il en reste beaucoup à recueillir.

Les trois Dialogues dont il est ici question, roulent sur des sujets de Morale. On dispute dans le premier s'il est vrai que la vertu puisse être enseignée; & l'on conclut qu'elle n'est l'Ouvrage ni de la Nature, ni de l'Art, mais que c'est un don particulier que les Dieux font à qui leur plaisir. On recherche dans le second Dialogue si les richesses sont avantageuses à l'homme; & l'on trouve que la possession des richesses étant la source de l'in-

digence, ou faisant naître sans cesse de nouveaux besoins, les riches par cette raison deviennent les plus malheureux & les plus à plaindre de tous les hommes. On fait voir dans le troisiéme Dialogue, que la mort n'est point à craindre pour les gens de bien, puisqu'elle est la fin de toutes les miseres humaines.

M. le Clerc nous donne à la fin de ces trois Dialogues, un fragment d'un quatrième du même Auteur, que Ciceron nous a conservé dans son premier Livre *de Inventione Rhetorica*, & qu'il propose pour un exemple de cette maniere de raisonner qu'on appelle *Induction*, & qui étoit familiere à Socrate. Il s'agit dans ce fragment des mœurs des personnes mariées. On y introduit Aspasia interrogeant Xénophon & Philesie sa femme. Aspasia s'adresse d'abord à celle-ci, & lui parle en ces termes : *Dites-moi je vous prie ; si vôtre voisine avoit de l'or meilleur & plus pur que celui que vous avez, lequel aimeriez-vous mieux, le sien, ou le vôtre ? J'aimerois mieux le sien*, répond Philesie. *Si cette voisine, poursuit Aspasia, avoit des habits plus magnifiques, & des bijoux plus précieux que les vôtres, lesquels préféreriez-vous ? Ce seroient les siens, sans difficulté*, dit Philesie. *Mais, continuë Aspasia ; si cette même voisine avoit un mari meilleur que le vôtre, lequel des deux aimeriez-vous le mieux ?* Philesie  
rougi

fugit à cette dernière question , & ne  
 répond rien. Aspasia s'adressant ensuite à  
 Xénophon, le mène de question en ques-  
 tion à une dernière , qui le jette dans le  
 même embarras , & le réduit au silence.  
 Après quoi Aspasia reprenant la parole,  
*Puisque ni l'un ni l'autre (dit-elle) n'a voulu*  
*me répondre sur la seule chose que je vou-*  
*lois apprendre de sa bouche, je m'en vais vous*  
*lire ce que vous pensez tous deux sur cette*  
*dernière question. Vous, Philésie, vous sou-*  
*haiteriez sans doute d'avoir le meilleur de tous*  
*les maris; & vous, Xénophon, la plus par-*  
*faite de toutes les femmes. C'est pourquoi, si*  
*vous ne travaillez à vous rendre, vous le*  
*meilleur mari, & vous la meilleure femme*  
*qu'il y ait au monde, vos desirs ne seront*  
*jamais remplis, puisque vous aurez toujours*  
*à souhaiter en ce genre quelque chose de plus*  
*parfait que ce que vous possédez. On voit*  
 par ce fragment , un échantillon de la  
 méthode qu'employoit Socrate pour con-  
 duire pied à pied les hommes à la con-  
 noissance & à l'aveu des vérités, dont il  
 eût été difficile autrement de les faire con-  
 venir.

M. le Clerc n'est pas toujours d'accord  
 dans ses Notes avec les autres Critiques, ce  
 qui est presque inévitable dans un Ouvra-  
 ge de ce genre. Mais il a pris à tâche de  
 ne laisser échapper aucune marque d'aigreur  
 contre ceux dont il se croit obligé de com-

battre

battre les sentimens , à l'exception d'un certain *Philéleuthere* , pour lequel il s'est dispensé de garder les mêmes ménagement. En effet cet Ecrivain en est d'autant plus indigne , qu'il a montré plus d'acharnement contre M. le Clerc , l'ayant chargé d'injures & de calomnies , *sans en avoir eu le moindre sujet*. Nôtre Editeur nous avertit qu'il paroît un petit Ecrit d'un Sçavant qui lui est inconnu , dans lequel cet injurieux Censeur est traité comme il le mérite. A l'égard de tous les autres que refuse M. le Clerc , il le fait avec toute l'honnêteté & toute la politesse qui doivent avoir cours parmi des gens de Lettres. Il est fort éloigné de regarder les fautes de Grammaire comme des crimes dignes d'une censure amere & outrageante ; & il n'est pas sur cela de l'avis de certains Pédants de profession , qui comptent pour rien de heurter les bonnes mœurs & les bienséances les plus indispensables , pendant qu'une méprise Grammaticale leur paroît une offense irrémissible. M. le Clerc declare donc à ces sortes de gens , qu'il appelle *animalia grunniencia & onagros* , c'est-à-dire , *animaux grognans , & ânes sauvages* , que toutes les injures qu'ils ont vomies , & qu'ils vomiront à l'avenir contre lui , ne seront pas capables de le distraire un moment de ses occupations journalieres : que plus ils se déchaîneront dans  
leur

; Ecrits , moins il se mettra en devoir  
 repouffer leurs insultes : qu'il ne trou-  
 ve que trop d'occasions de défendre ses  
 ouvrages , sans se donner la peine de ré-  
 pondre exprès à de telles critiques : en un  
 mot , qu'il leur apprendra par sa condui-  
 te , qu'en travaillant à acquérir l'intelli-  
 gence des anciens Auteurs , il n'a  
 pas borné ses vûës à une simple con-  
 noissance du Grec & du Latin , ou à la  
 seule perfection du style , comme font la  
 plûpart de ces Pédans ; mais qu'il s'est prin-  
 cipalement proposé de tourner à son usage  
 & à son profit les excellens preceptes que  
 renferment les Ecrits de ces grands hom-  
 mes ; & qu'il vaudroit mieux ne jamais  
 les lire , que de n'en pas tirer cette utilité.

M. le Clerc a fait imprimer à la fin de  
 sa Préface un *Errata* assez court ; & com-  
 me il soupçonne que n'ayant pû relire fort  
 exactement les épreuves de ce Livre , à  
 cause de ses autres occupations , cet *Erra-  
 ta* pourroit avoir besoin d'un supplément ;  
 il charge de ce soin les *Gitons* & les *Philé-  
 leutheres* , grands amateurs de ces minuties  
 ( ce sont les Censeurs de M. le Clerc ) *alia  
 si sint errata* ( dit-il ) *ea omnia GITONI-  
 BUS & PHILELEUTHERIS qui iis  
 delectantur* D. D. C. L. M.

Il nous resteroit à parler des *Mélanges  
 Philologiques* de M. le Clerc , qui font la  
 seconde partie de ce volume , & qui n'en  
 font



font qu'une très-petite de ce qui compose les Recueils Manuscrits de ce sçavant homme. Mais comme ces *Mélanges* contiennent quantité d'Observations curieuses sur différens sujets, qui demandent un détail plus particulier, nous aimons mieux en renvoyer l'Extrait à un autre Mois, qui nous permettra de nous étendre plus au long sur cet Ouvrage, & d'en donner une juste idée.

---

 NOUVELLES DE LITTERATURE.

## DE D R E S D E.

**M**R. Henri Pippingius a ramassé toutes les Theses de Philosophie, de Theologie & d'Histoire que M. Seligman a fait soutenir à ses Ecoliers, tant à Rostoch qu'à Leipzig, où il a été Professeur. L'Editeur nous avertit dans la Préface, qu'il s'est trouvé engagé à publier ce Recueil\*, parce qu'il en a paru une autre Edition sans nom de ville ni d'Imprimeur, laquelle est remplie de fautes. *D. Gottl. Frid. Seligmani Professoris primum Rostochiensis, & deinde Lipsiensis, demum in Aula Regia & Electorali Saxonica sacrorum Antistitis Primarii & Consilarii Ecclesiastici Exercitationes Academicae Historico-Philosophico-Theologicae, à Museo Henr. Pippingii D. in 8. pp. 1286.* D E

\* Il se trouve à Amsterdam chez les Waeberge.

## D E Z U R I C H.

**M**R. Moratori, Maître de Langue, a fait imprimer à ses dépens une nouvelle Méthode pour apprendre la Langue Italienne avec une grande facilité & en très-peu de tems. in fol. pp. 132. Cette Méthode est la même que celle de Veneroni, que l'Auteur a augmentée & corrigée en quelques endroits.

## D E L O N D R E S.

**M**R. le Docteur Clarke a publié une troisième Edition de sa traduction Latine de la Physique de Rohault. *Jacobi Rohaulti Physica, Latine vertit, recensuit, adnotationibus ex illustriss. Isaaci Newtoni Philosophia maximam partem hausis amplificavit & ornavit Samuel Clarke, S. T. P. Regie Majestati à sacris. Ed. 3. in qua annotationes sunt dimidia parte aucliores additæque octo tabulæ æri incisæ.* in 8. Les remarques sont au bas des pages, & l'impression de tout l'Ouvrage a été faite avec soin.

M. Welwold a publié une traduction Angloise du Banquet de Xenophon. in 8. pp. 87. Cet Ouvrage n'avoit point encore été traduit en Anglois. Le Traducteur y a joint un Discours de 80 pages, où il traite

traite fort au long de la mort de Socrate, & de sa doctrine. Il y rapporte aussi plusieurs circonstances de la vie de ce Philosophe. Il y parle de ses amis, & compare sa mort avec celle de Caton & de Senèque. Cette Dissertation, qui est écrite en forme de Lettre, est adressée à Mademoiselle Jeanne Douglas, fille aînée de M. le Duc de Queensbury, & de Douvres.

Nous avons perdu depuis quelques mois deux personnes de mérite, M. le Docteur Bull, Evêque de S. Asaph, & M. le Docteur Smith (Thomas) qui avoit publié depuis peu une nouvelle Edition des Epîtres de saint Ignace. On dit que M. Nelson, qui étoit très-ami de M. Bull, nous donnera la vie de ce Prelat, & on espere que quelque ami de M. Smith rendra la même justice à la memoire de ce Docteur. Il a laissé plusieurs Ouvrages Mss. dont il y en a beaucoup en état de paroître au jour.

M. Strype vient de publier *The History, &c.* C'est-à-dire : *L'Histoire de la vie d'Edmund Grindal, premier Evêque de Londres, & second Evêque de Cantorbery, après l'avènement de la Reine Elizabeth à la Couronne.* in fol. M. Strype a tiré ses Memoires des Archives & des Bibliothèques, tant publiques que particulieres; & lorsque les Mss. dont il s'est servi lui ont paru de conti-

quence, il les a inferez dans l'Appendix, qui contient les Pieces justificatives. Il y a mis plusieurs Lettres de Grindal, & d'autres Pieces curieuses, qui ont du rapport à la vie de ce Prelat.

M. Witby a publié un nouvel Ouvrage sur la Prédestination, dans lequel il répond à la Critique que le D. Edwards a faite de ses Remarques sur le N. Testament. Il y attaque aussi le sentiment de ce Docteur. *Four Discourses, &c.* C'est-à-dire: *Quatre Discours, où l'on montre, 1. Que les termes de l'Apôtre dans le Chap. IX. de l'Épître aux Romains, ne se rapportent à aucune élection ou reprobation personnelle. II. Que l'élection dont parle saint Paul dans ses Épîtres aux Gentils, n'est autre chose que l'élection des Gentils pour être l'Eglise & le Peuple de Dieu. III. Que ces deux propositions du Docteur Edwards, sçavoir, 1. Que la prescience que Dieu a de tous les événemens futurs dépend de son decret, & qu'il les a prévûs parce qu'il les a decretez. 2. Que Dieu a decreté de toute éternité tous les pechez du monde, sont fausses, blasphématoires, & rendent Dieu Auteur du peché. Le IV. Discours est une défense de ses Notes contre les chicanes de ce Docteur, à quoi l'on a ajouté une courte réponse au Discours même du Docteur, sur le terme fixé de la vie bumaine. Par Daniel Witby, Docteur en Theologie. in 8.*

# T A B L E DES MATIERES,

Contenues dans les *Journaux des six premiers*  
*Mois de l'Année 1711.*

## A.

- A** BICHT (J. Georg.) *Dissertation sur le*  
*ritable usage des Accens Hébreux.*  
*Accens, Traité des Accens Hébreux.*  
*Action, ce que c'est parmi les Jurisconsultes*  
*Explication des principes les plus usitez sur*  
*matiere.*  
*Adami (Corn.) Observations Theol. &*  
*giques.*  
*Adlzreitter (Jean) Histoire de Baviere.*  
*Agapes, Dissertation sur les Agapes.*  
*Agapites, Remarques sur ce sujet.*  
*Albracht (Jac. Herm.) Dissertation sur*  
*mie des principales Parties du Corps.*  
*Alchymistes, Examen de leurs Principes*  
*re Philosophale.*  
*Alfrik, Moine Saxon, Traduction*  
*son Homelie sur le jour de la naissance*  
*goire.*  
*Allau, ce que c'est.*  
*Almeloveen (Theod. Jans. d') son Es*  
*tres d'Isaac & de Meic Casaubon.*  
*Amateur (S.) Evêque d'Auxerre,*  
*concernant cet Evêque.*  
*Anatomie, Dissertation sur ce sujet.*  
*ique, Explication de deux*

DES

Tournemine.  
*Antiquitez* Roi  
ce sujet.

*Antoine* (S.) d  
gée à Louva  
*Apocalypse*, no  
vre.

*Appetit*, quell  
*Araignée*, Ob  
*Archilochus*, an  
vêcu.

*Arles*, Dissert  
cette ville à

*Asthme*, Dissert  
*Astruc* (J.) D.  
cles.

*Atheniens*, leur  
*Attila*, se lai

*Aubade*, ce qu  
*Aventin* (Jean  
Baviere. 269  
les doigts,  
de sa Vie.

*Augustin* (S.)  
203. Dées  
favoriser le

*Avitabile* (Blai  
da P. France

*Avocats*, Dissert  
tenir les Pap

*Payez* de l'h

*Auteur*, Sol  
Anglois.

*Aymon*, son  
*Églises* Refi

T A B L E

M A T I E R

les Journaux des  
l'Année 1711.

Dissertations

de  
M. de  
M. de  
M. de

& c.

# T A B L E D E S M A T I E R

Contenues dans les Journaux des fins  
Mois de l'Année 1711.

## A.

- A** BICHT (J. Georg.) Dissertation  
sur l'usage des Accens Hébreux  
*Accens*, Traité des Accens Hé-  
*Abien*, ce que c'est parmi les Juris-  
consultes.  
*Adami* (Corn.) Observations Tri-  
giques.  
*Adlzreitter* (Jean) Histoire de Ba-  
gapes, Dissertation sur les Agap-  
*Agapites*, Remarques sur ce sujet  
*Albrocht* (Jac. Herm.) Dissert-  
ation sur les principales Parties du  
*Alchymistes*, Examen de leurs P-  
re Philosophale.  
*Alfrik*, Moine Saxon, Traité  
de son Homélie sur le jour de l-  
goire.  
*Allau*, ce que c'est.  
*Almeloveen* (Theod. Jans. d')  
Lettres d'Isaac & de Meric C-  
*Amateur* (S.) Evêque d'A-  
concernant cet Evêque.  
*Anatomie*, Dissertation sur  
*Antique*, Explication d-

## DES MATIERES.

<i>Broekhuysse</i> , ses Poësies.	470
<i>Bruner</i> (le P.) ses Annales de Baviere.	216
<i>Bugnon</i> , Relation concernant les Caravanes d'Asie.	85
<i>Bulle d'Or</i> , ce que c'est.	456
<i>Bullus</i> , Evêque de S. Afaph, sa mort.	692

### C.

<b>CACHEXIE</b> , Dissertation sur cette Maladie.	
317. sa Définition.	318
<i>Callinus</i> , ancien Poëte Grec, en quel tems il a vécu.	441
<i>Calmet</i> (le P.) Commentaire literal sur les Livres de Josué, des Judges, & de Ruth.	529
<i>Cananéens</i> , Dissertation sur le Pais où ils se sauverent lors qu'ils furent chassés du leur par les Israëlites.	535
<i>Canon</i> , Conjectures sur les causes de leur peu de durée & sur les moyens de l'augmenter.	96
<i>Cantates</i> Françoises sur des sujets tirez de l'Ecriture sainte.	421
<i>Caravanes</i> , Relation concernant les Caravanes.	85.
Ce que c'est que les Caravanes. 88. Leurs différentes especes. 89. Incommoditez qu'on souffre dans les Caravanes.	94
<i>Carpzovius</i> (Ben.) Sa Vie.	596
<i>Carrieres</i> (le P.) Commentaire literal sur le N. Testament inseré dans la Traduction Françoisé.	221.
sur le Livre de Job.	476
<i>Casaubon</i> (Isaac) Nouv. Edition de ses Lettres.	135.
Son Traité de la Liberté Ecclesiastique.	140.
Abregé de sa Vie.	141
<i>Casaubon</i> (Meric) Ses Lettres & quelques-uns de ses Ouvrages les plus rares.	140
<i>Catalepsie</i> , Lettre sur deux Observations de Catalepsie compliquée. 649. Différence de cette Maladie avec l'Épilepsie. 650. Symptomes particuliers aux Cataleptiques. 651. Histoire de divers	
<i>Cataleptiques.</i>	652



# T A B L E

## B.

<b>BADIN</b> , étymologie de ce mot.	581
<i>Ballades</i> , ce que c'étoit autrefois.	579
<i>Baltus</i> (le P.) Défense des SS. Peres accusez de Platonisme.	191, 243
<i>Baptême</i> , Défense du Baptême des Enfans qui sont encore dans le Ventre de leurs Meres.	227
<i>Bardesanes</i> , Histoire de cet Hérétique & de ses Sectateurs. 3. Il est différent de l'Historien. 4. Ses Erreurs.	6
<i>Bartolin</i> (Th) Nouv. Edition de ses Dissertations sur la lecture des Livres.	395
<i>Basnage de Beauval</i> , son Eloge.	36
<i>Baviere</i> , Annales de ce País par J. Adlzreitter & par Andr. Brunner. 216. par J. Aventin.	269
<i>Beck</i> (Arn.) Des Cas où il n'est pas permis d'ordonner le Serment.	332
<i>Benefice</i> , deux Ouvrages contre la pluralité des Benefices pour refuter le Traité de <i>Re Beneficaria</i> .	381
<i>Berg</i> , titre de Fondation du Monastere de Berg sur Elbe.	17
<i>Bergius</i> , Prédicateur de la Cour de Berlin, sa V	5
<i>Berlin</i> , Assemblée extraordinaire de l'Academie de Sciences de Berlin. 462. Médaille d'argent don aux Membres de cette Academie.	
<i>Bobeme</i> , origine du nom de ce Royaume.	
<i>Bohemer</i> (J. Henn.) Explication des principes Droit sur les Actions, sur les degrez de Pa par raport aux mariages, &c.	
<i>Bolmer</i> , Dissertation sur les personnes distin qui ont porté ce nom.	
<i>Boiens</i> , leurs Origine. 220. Dissertations sur transmigrations, &c.	
<i>Boius</i> , Heros du Nord, son Histoire.	
<i>Bressand</i> (le P.) Sermon sur l'erection d'u Confrerie, à l'honneur de S. Antoine de P	

## DES MATIERES.

<i>Consumption</i> , Dissertation sur cette Maladie.	383
<i>Constantin</i> le Grand, Dissertation sur une Colonne élevée à son honneur.	641
<i>Coste</i> (Pierre) Lettre du P. Tarteron sur sa Critique de la Traduction d'Horace par ce Pere.	145
<i>Croze</i> (de la) Entretiens sur divers sujets d'Histoire.	462
<i>Cyrus</i> , son Caractere mal représenté dans le Roman qui porte son nom.	624
<i>Czar</i> de Moscovie, Caractere de ce Prince & son esoge.	660
<i>Czwittinger</i> (Dav.) Essai de l'Histoire littéraire de Hongrie.	341

### D.

<b>D</b> <i>ACIER</i> (Madame) sa Traduction de l'Iliade d'Homere.	603
<i>Dantoine</i> (J. B.) Traduction des Regles du Droit Civil.	321
<i>Dauphiné</i> , Memoires pour servir à l'Histoire de cette Province.	297
<i>Dauphins</i> , origine & succession des Dauphins de Viennois. 302. Origine de ce surnom.	305
<i>Deidier</i> , Prof. en Medecine à Montpellier, Lettre sur deux nouvelles Observations de Catalepsie compliquée.	649
<i>Delaguerre</i> (M <sup>lle</sup> . Jacquet) Livre II. de ses Cantates Françoises sur des sujets tirez de l'Ecriture Sainte.	421
<i>Deport</i> , ce que c'étoit.	581
<i>Digestion</i> , quelle en est la cause.	55
<i>Diogene</i> , Philosophe Epicurien, trait de l'Histoire de ce Philosophe.	291
<i>Division</i> , ce qu'il faut observer dans les divisions d'un Sermon.	287
<i>Dlugoff</i> (Jean) Nouv. Edition de l'Histoire de Pologne de cet Auteur augmentée de la moitié.	343
<i>Drebbel</i> (Corn.) Inventeur d'un Instrument de Musique.	199

# T A B L E

Callarius (Christoph.) Abregé des Antiquitez Romaines.	312
Chaire, Maximes sur le Ministère de la Chaire.	281
Chamillart (le P.) Dissertations sur plusieurs Médailles. 554. Remarques sur l'Italie.	566
Chameaux, leur prix.	91
Charles XII, Roi de Suede, son Histoire. 659. Victoire qu'il remporte sur les Moscovites. 663.	52
Chine, Livres touchant les Demêlez des Jesuites avec les autres Missionnaires de la Chine.	664
Chymie, Explication des operations de la Chymie par la vertu attractrice.	471
Cimmeriens, faute du P. Pezron au sujet de ses Peuples. 443. En quel tems ils quitterent leur pais.	10
Citations, Maximes qu'on doit suivre à l'égard des Citations dans les Sermons.	444
Clarke, Nouv. Edition de sa Traduction Latine de la Physique de Rohault.	287
Clauses derogatoires, ce que c'est. 63. Observation sur ce sujet.	691
Clement Alexandrin accusé de Platonisme & defendu.	210
Cleve (Jean le) son Edition de Tite Live avec les Supplémens de Freinshemius. 171. Son Jugement sur ce dernier. 178. Refuté sur le Platonisme qu'il attribue aux Peres. 249. Nouv. Edition de son Commentaire sur le Pentateuque. 409.	51
Vie de Salluste. 432. Refutation de son Sentiment sur les Accens Hebreux. 516. Son Edition des Dialogues d'Eschine.	682
Cleins, qui on apelloit ainsi chez les Romains. 544	
Coëssures, Observations sur les changemens mixes aux Coëssures des Imperatrices Romaines.	561
Comachi o, Dissertation touchant les Droits du Siége sur le Comté & la Ville de Comachio.	63
Conclusion d'un Sermon, Maximes qu'on y doit server.	

## DES MATIERES.

<i>Consumption</i> , Dissertation sur cette Maladie.	383
<i>Constantin le Grand</i> , Dissertation sur une Colonne élevée à son honneur.	641
<i>Coste</i> (Pierre) Lettre du P. Tarteron sur sa Critique de la Traduction d'Horace par ce Pere.	145
<i>Croze</i> (de la) Entretiens sur divers sujets d'Histoire.	462
<i>Cyrus</i> , son Caractere mal représenté dans le Roman qui porte son nom.	624
<i>Czar</i> de Moscovie, Caractere de ce Prince & son éloge.	660
<i>Czwojtinger</i> (Dav.) Essai de l'Histoire litteraire de Hongrie.	341

### D.

<b>D</b> ACTYR (Madame) sa Traduction de l'Iliade d'Homere.	603
<i>Dantoine</i> (J. B.) Traduction des Regles du Droit Civil.	321
<i>Dauphiné</i> , Memoires pour servir à l'Histoire de cette Province.	297
<i>Dauphins</i> , origine & succession des Dauphins de Viennois. 302. Origine de ce surnom.	303
<i>Deidier</i> , Prof. en Medecine à Montpellier, Lettre sur deux nouvelles Observations de Catalepsie compliquée.	649
<i>Delaguerre</i> (Mlle. Jacquet) Livre II. de ses Cantates Françoises sur des sujets tirez de l'Ecriture Sainte.	421
<i>Deport</i> , ce que c'étoit.	581
<i>Digestion</i> , quelle en est la cause.	
<i>Diogene</i> , Philosophe Epicurien, trait de l' de ce Philosophe.	
<i>Division</i> , ce qu'il faut observer dans les d'un Sermon.	
<i>Dragoff</i> (Jean) Nouv. Edition de l'loge de cet Auteur	
<i>Drabel</i> (Corn.) Inve:	

## T A B L E

frique qui jouoit de lui-même.	461
<i>Droit</i> , les Regles du Droit Civil traduites en François. 321. Utilite de ces Regles.	322
<i>Dromadaire</i> , prix de cet Animal.	91

### E.

<b>E</b> GLISES, la coûtume d'enterrer dans les Eglises est fort ancienne.	676
<i>Elephant</i> , son prix à Siam.	91
<i>Elisob</i> (Mlle.) Traduction Angloise d'une Homelie Anglo-Saxonne sur le jour de la naissance de S. Gregoire.	350
<i>Empereurs</i> , Histoire des Empereurs Romains.	275
<i>Epilepsie</i> , en quoi cette Maladie differe de la Catalepsie. 650. Symptomes des Epileptiques.	651
<i>Epique</i> , le Poëme Epique est fort différent de nos Romains. 624. Quel est le but du Poëme Epique.	Ibid.
<i>Erasme</i> , Jugement sur son Edition de S. Irenée.	69
<i>Eschine</i> , Disciple de Socrate, nouvelle Edition de quatre de ses Dialogues, par les soins de Mr. le Clerc.	682
<i>Esprit</i> , Traité de la conduite de l'Esprit dans la Recherche de la Verité. 485. Remarques sur l'exercice de l'Esprit.	489
<i>Est</i> , Livre contre les prétentions de la Maison d'Est sur le Comté & la Ville de Comachio.	626
<i>Estomach</i> , Dissertation sur le ferment de l'Estomach.	53
<i>Evacuation</i> , Traité sur l'Evacuation periodique des Femmes.	255
<i>Exorde</i> , ce qu'il faut observer dans l'Exorde d'un Sermon.	286

### F.

<b>F</b> A B L E S, Explication Historique des Fables. 221.	241
Regles qu'il faut suivre sur ce sujet.	F. 100

## DES MATIERES.

<i>Faim canine</i> , quelle en est la cause.	56
<i>Fanatiques</i> , Description des desordres causez en France par les Fanatiques des Cevennes.	570
<i>Faustina</i> (Annia) Lettre sur une Médaille Grecque de cette Princesse.	560
<i>Faustine</i> , Lettre sur une Médaille où cette Imperatrice est représentée.	558
<i>Femmes</i> , explication de l'évacuation periodique qui leur est particuliere. 256. Quels Livres elles doivent lire.	404
<i>Fermentation</i> , ce que c'est.	13
<i>Festins</i> , on étoit obligé de porter certains habits dans les Festins des Anciens.	290
<i>Fenardent</i> (le P.) Jugement sur son Edition de S. Irénée.	70
<i>Fiançailles</i> , Observation de Droit sur ce sujet. 61. On peut déclarer nulles celles qui ont été contractées par un Enfant de famille à l'insçu de ses Parens, avec une fille de condition inferieure.	340
<i>Fiefs</i> , Dissertation sur le Relief des Fiefs en Normandie. 231. Autre sur l'origine des Fiefs. 543. Ce que c'est qu'un Fief. 544. Ancienneté des Fiefs. 547. S'ils sont la même chose que ce qu'on appelloit autrefois les Bénéfices.	548
<i>Filer</i> , l'Art de filer l'or & l'argent trouvé par un Allemand.	461
<i>Firinus</i> , Evêque de Cesarée en Cappadoce, ses Lettres publiées pour la premiere fois.	677
<i>Fischer</i> (J. Chrét.) Dissertation sur l'Asthme.	319
<i>Flecbier</i> , Evêque de Nîmes, ses Lettres.	568
<i>Florence</i> , les Fastes Consulaires de l'Academie de cette Ville.	341
<i>François</i> , l'Art de bien parler la Langue Française.	142
<i>Francolin</i> (le P.) sa Morale refutée.	225
<i>Frank</i> (Jean) Traité de la Ponctuation des Hébreux.	513
<i>Freind</i> (J.) ses Leçons Chymiques. 10. Traité de	513

T A B L E

L'Evacuation periodique des Femmes.	201
<i>Fremshermius</i> (Jean) N. Edition de ses Suppléments	17
Tite Live.	17
<i>Fusil</i> , les platines de Fusil inventées par un Allemand.	461

G.

<b>G</b> ALIEN, son sentiment sur l'évacuation periodique des Femmes.	256
<i>Gallasius</i> (Nic.) Jugement sur son Edition de S. Irenée.	69
<i>Gehler</i> (Frid. Wilh.) Dissertation sur les principaux paradoxes de Medecine.	423
<i>Germain</i> (S.) Evêque d'Auxerre, son Histoire.	503
<i>Grabe</i> , Jugement sur son Edition de S. Irenée.	71
<i>Grec</i> , Dissertation sur l'ancienne & la bonne prononciation de cette Langue.	363
<i>Gregoire</i> (S.) Edition de 228. de ses Epigrammes qui n'avoient point été publiées encore.	670
<i>Grimarest</i> (de) Tome IV. des Campagnes du Roi de Suede.	633
<i>Grindal</i> (Edmund) Archevêque de Cantorbery, son Histoire.	691
<i>Grosserus</i> (Sam.) Vie de Chrétien Weisius.	368
<i>Grüninger</i> , Description des Antiquitez de cette Ville.	229
<i>Gryphe</i> (Chrét.) Dissertation sur les Historiens du XVII. Siècle.	326
<i>Guignes</i> , le premier qui ait pris le surnom de Daulphins, son Histoire.	326
<i>Guillimann</i> (François) Histoire de la Suisse.	273
<i>Gundling</i> (Nic.) Edition des Annales de Baviere d'Aventin & de l'Helvetie de Guillimann.	269

H.

<b>H</b> ABITUDES, reflexions sur ce sujet.	439
<i>Habnius</i> (Sim. Frid.) son Edition du titre de Fondeur.	de

## DES MATIERES.

dation du Monastere de Berg sur Elbe.	129
<i>Har</i> (le) Réponse à ses Remarques sur la maniere de graver & d'expliquer les Pierres antiques.	116
<i>Halley</i> (Edm.) son Edition des Sections Coniques d'Apollonius.	346
<i>Hamehmann</i> (Hern.) Recueil de toutes ses Pieces sur l'Histoire de Westphalie & de Bassé Saxe.	342
<i>Hamelow</i> (Henr.) Histoire abrégée des Empereurs Romains, en vers.	276
<i>Hardwin</i> (le P.) Explication d'un Passage tiré du Chap. VII. du I. Livre des Rois.	636
<i>Haubert</i> , signification de ce mot.	232
<i>Hearne</i> , son Edition de l'Itineraire de Leland.	346
<i>Hébreu</i> , Dissertation de M. le Clerc sur la Langue Hébraïque. 410. sur les demeures des anciens Hébreux.	540
<i>Helstad</i> (Ingell.) Dissertation sur la prononciation du Grec.	363
<i>Helyot</i> , ses Oeuvres spirituelles.	107
<i>Helyot</i> (le P.) Lettre sur la Nouv. Edition de l'Histoire des Ordres Religieux de M. Hermant.	355.
Idée de l'Histoire de ces Ordres qu'il doit publier.	358
<i>Hemorrhagies</i> , Dissertation touchant les Hemorrhagies critiques.	382
<i>Hennin</i> (Henr. Chrét.) ses Observations sur l'Histoire des Empereurs Romains.	275
<i>Herman</i> (Paul) Methode pour connoître la nature des simples.	552
<i>Hermant</i> , Critique de son Histoire des Ordres Religieux par le P. Helyot.	355
<i>Hermias</i> , raillerie qu'il fait des divers sentimens des Philosophes touchant les principes des corps naturels.	197
<i>Hertius</i> (J. Nic.) Dissertation sur l'ancienne Histoire de France. 111. Sa mort.	Ibid.
<i>Historien</i> , devoir d'un bon Historien. 298. Dissertation touchant les Historiens du XVII. Siecle.	326



# T A B L E

<i>Hochstet</i> , Description de la Bataille donnée en lieu.	571
<i>Hofmann</i> (J. Jac.) Quatrains sur les principales circonstances de la Vie des Empereurs Romains, avec des Explications Historiques.	275
<i>Homere</i> , Traduction de l'Iliade de ce Poëte par Mad. Dacier. 603. Difficultez d'une telle traduction. 607. Apologi: d'Homere contre les accusations de Platon. 609. Remarques sur les caracteres des Heros d'Homere. 612. Sur son Style. 615. sur les principales Editions de ses Ouvrages.	622
<i>Hongrie</i> , Histoire littéraire de ce Royaume.	341
<i>Huet</i> , Evêque d'Avranches, Lettre sur l'origine de la Poësie Françoisse.	575
<i>Humbert II.</i> Dauphin de Viennois, son Histoire. 305. Motifs qui le déterminerent à donner ses Etats à la France. 306. Detail du service de sa Table.	309
<i>Huselât</i> , son Projet d'une Bibliographie universelle.	345
<i>Hutten</i> (Ulric) Nouv. Edition de son Recueil des Lettres des Hommes obscurs.	349
<i>Huyssen</i> (le Baron de) Conseiller d'Etat du Czar de Moscovie, son Edition de l'Histoire de Pologne de J. Długoff.	341

## I.

<b>I</b> NSECTES, leur Histoire.	29
<i>Intestat</i> , Observations sur les successions <i>ab Intestat</i> .	17
<i>Irenée</i> (S.) Nouv. Edition de ses Oeuvres. 68. Sa Vie & ses Ouvrages. 73. Dissertation sur sa Doctrine.	<i>ibid.</i>
<i>Itigins</i> (Th.) sa Vie.	110, 127

## J.

<b>J</b> ÆGER, Prof. à Tubinge, ses Observations sur le Traité du Droit de la Guerre & de la Paix.	22
--	----

## DES MATIERES.

de Grotius.	597
<i>Jansenius</i> , réfutation de ses Septimens & de ceux de ses Disciples.	162
<i>Jantke</i> (J. Jac.) Dissertation sur la Maladie de Con- sommption.	383
<i>Jephthé</i> , Dissertation sur son vœu.	541
<i>Fort</i> , Dissertation sur le Relief des Fiefs en Nor- mandie.	251
<i>Josué</i> , Commentaire littéral sur le Livre de Josué. 529. Dissertation sur le commendement que Jo- sué fit au Soleil de s'arrêter.	531
<i>Journal</i> , Projet d'un Journal de Religion & de Pie- té.	472
<i>Juenin</i> (le P.) Condamnation de ses Institutions Théologiques par l'Evêque de Meaux.	162
<i>Juges</i> , Commentaire sur ce Livre.	529
<i>Jules</i> , Evêque de Rome, Dissertation sur une Let- tre qui porte le nom de cet Evêque.	678
<i>Julia Mamae</i> , Lettre sur une Médaille de cette Prin- cesse.	661
<i>Julien</i> , Dissertation sur une Médaille du Tyran Ju- lien.	563
<i>Julien l'Apostat</i> , Edition de quatre Lettres de cet Empereur qui n'avoient pas encore paru.	678
<i>Junker</i> (Christ.) sa Vie de Mr. Ludolphe.	123
<i>Jurisprudence</i> , Recueil des Regles générales de Ju- risprudence par P. Pithou.	213

### K.

<b>K</b> ELLNER (J. Oth.) Dissertation sur l'origine des Fiefs.	543
<i>Keykhardire</i> , nouveau Système pour expliquer l'Apo- calypse.	467
<i>Konisberg</i> (Jean de) fait une Mouche de Fer qui vole.	461
<i>Kuster</i> (Ludolph.) son Edition du N. Testament de Mill. 42. Ses Reflexions sur les diverses L	

T A B L E

L.

<b>L</b> EÇONS diverses, Reflexions de Mr. Kuster sur leurs différentes Classes.	47
<i>Leeds</i> (le Duc de) sa Défense contre les accusations intentées contre lui.	675
<i>Leibnitz</i> , ses Remarques sur les Historiens de Baviere.	217
<i>Leland</i> , son Itineraire.	345
<i>Lentilius</i> (Ros.) ses Observations de Medecine pendant l'année 1709.	679
<i>Leon</i> (S.) Pape, sa vie. 508. Pouvoir que son eloquence lui donna sur Attila.	511
<i>Leuchfeld</i> (J. Georg.) ses Descriptions des Antiquitez des Villes de la Principauté d'Halberstat.	129
<i>Lister</i> (Mart.) Memoire sur les Escarbots.	30
<i>Livres</i> , Dissertations sur la lecture des Livres. 395. sur la matiere exterieure des Livres. 401. sur les sujets qu'on y traite. 402. Quels Livres conviennent le plus aux différentes sortes d'ages, de Sexe & de conditions.	404
<i>Locke</i> (Jean) Recueil de divers de ses Ouvrages.	481
<i>Lombards</i> , s'ils ont introduit les Fiefs.	541
<i>Luth</i> , si sa femme fut changée en une statue de sel.	416
<i>Lotich</i> (J. Pierre) Quatrains sur les principaux Evenemens de la Vie des Emperours Romains.	276
<i>Lotterie</i> , Problème à l'occasion d'une Lotterie.	379
<i>Ludolph</i> (Job) sa Vie écrite par M. Juncker.	123
<i>Lunig</i> , son Recueil de Traitez de Paix, &c. entre les Princes d'Allemagne, en Allemand.	342

M.

**M** ACRDONIENS, Dissertation sur une de leurs Médailles.

182  
Ma

## DES MATIERES.

<i>Machine</i> Astronomique, singuliere.	461
<i>Madrigal</i> , étymologie de ce mot.	579
<i>Manley</i> (Madame) ses Memoires de la nouvelle Atlantide.	348
<i>Marchetti</i> , nouveaux Elemens de Géometrie.	109
<i>Mariage</i> , Traité des degrés de Parenté qui empêchent le Mariage. 16. Question de Droit sur la matiere du Mariage.	62
<i>Massuet</i> (le P.) Ce qu'il y a de particulier dans son Edition de S. Irenée.	71
<i>Maximilien</i> , Fils de Frederic III. Comment après avoir demeuré sans parler jusqu'à l'âge de neuf ans, il eut l'usage libre de la parole.	635
<i>Meaux</i> (l'Evêque de) Mandement & Instruction Pastorale contre les Institutions Theol. du P. Jue- nin.	162
<i>Mechaniques</i> , Auteurs Allemans qui y ont excellé.	460
<i>Médailles</i> , Dissertations sur plusieurs Médailles. 554. Si les revers des Médailles ont toujours raport aux Empereurs dont les têtes sont représentées de l'autre côté. 558. Dissertation sur une Médaille des Macedoniens.	582
<i>Medecine</i> , Recueil de Dissertations de Medecine.	631
<i>Meier</i> (Joach.) Dissertations sur les transmigrations & l'origine des Boiens, &c.	334
<i>Mer</i> , Dissertation de Mr. le Clerc sur le Passage de la Mer Rouge.	418
<i>Menschen</i> (J. Ger.) son Edition des Dissertations de Th. Bartholin sur la lecture des Livres.	395
<i>Michaëlis</i> (J. Conr.) Dissertation sur les Maladies des Vieillards.	420
<i>Migraine</i> , remede contre ce Mal.	681
<i>Miracles</i> , Discours de M. Locke sur ce sujet. Sa définition d'un Miracle.	485 493
<i>Mill</i> (Jean) Nouv. Edition de son N. Testament par les soins de Mr. Kuster.	42
<i>Morales</i> , les conjectures sur les causes qui mettr	

## T A B L E

- peu de tems les pieces d'Artillerie hors d'usage  
 servir & sur les moïens d'en augmenter la du-  
 rée. 691
- Moratori*, sa Nouvelle Methode pour apprendre la  
 Langue Italienne. 691
- Moscovie*, Caractere du Czar. 660. Les Moscovites  
 batus par les Suédois. 662. Ils remportent sur  
 eux une grande victoire. 663
- Motte* (Houdart de la) Auteur des Paroles des Can-  
 tates Françoises de M<sup>lle</sup>. Delaguerre sur des su-  
 jets tirez de l'Ecriture S. 421
- Mouvement*. Nouvelle Definition du Mouvement. 598
- Muratori* (Louis) Recueil de diverses Pieces Gre-  
 ques qui n'avoient point été publiées encoré. 669
- Muscles*, Dissertation sur leur Mouvement. 74. Des-  
 cription anatomique du Muscle. 76
- Musitan* (Charles) son Traité de la Maladie Vene-  
 rienne traduit en François. 207

### N.

- N**OAILLES (le Cardinal de) Archevêque de Paris,  
 sa Lettre aux Religieuses de Port Royal des  
 Champs. 19
- Noms*, les anciens Noms des Nations n'avoient qu'u-  
 ne signification générale. 220

### O.

- O**PPERMANN (André) Dissertation sur la Ca-  
 chexie. 317

### P.

- P**ACIFICATION d'Ausbourg, ce que c'est. 457
- Paçla Conventa*, ce que c'est. 418
- Paradoxes*, Dissertation sur les principaux Paradoxes  
 de Medecine. 425

# DES MATIERES.

- Parenté*, Traité des degrez de Parenté qui empê-  
 chent le Mariage. 16  
*Paris* (Eman. Phil.) Ministre Luthérien de Harze-  
 rode, Livre Allemand pour soutenir la verité des  
 apparitions qu'il a eues. 592  
*Paul* de Samosate, avoit embrassé le genre de Vie  
 des Agapetes. 674  
*Pelletier* (le) Ministre d'Etat, son Edition du *Co-*  
*mes Juridicus* de P. Pithou. 213  
*Pennalisme*, ce que c'étoit dans l'Université de Leip-  
 sic. 369  
*Peres* de l'Eglise, accusez de Platonisme, leur dé-  
 fense. 191. Ils n'ont point été élevez dans la Phi-  
 losophie de Platon. 193. Ils ne l'ont jamais sui-  
 vie sur aucune matiere. 202. Ils l'ont combattu.  
 243. Ce qu'ils ont pensé par rapport aux effets  
 que le Platonisme a produit. 248. Critique des  
 raisons qui ont porté divers Savans à accuser les  
 Peres de Platonisme. 249  
*Perses*, Quelques-unes de leurs coûtumes. 289  
*Pezyon* (le P. Paul) Remarques contre son *Essai de*  
*Commentaire sur les Prophetes.* 433  
*Pierre* Philosophale, refutation des Principes des  
 Alchymistes sur ce sujet. 180  
*Pierres*, Dissertation sur les pluies de Pierres. 53  
*Pithou* (P.) Nouv. Edition de son *Comes Juridicu*  
 213. Abregé de sa Vie. 21  
*Platon*, éloignement des Peres de l'Eglise pour  
 Philosophie. 193. & suiv. Ses erreurs sur la p'  
 ralité des Dieux refutées. 244. Ses erreurs sur  
 Physique. 245. Sur la Morale. 246. Critique  
 ce qu'il reproche à Homere.  
*Platonisme dévoilé*, trait du P. Baltus contre ce  
 vre.  
*Pluie* de Pierres, Dissertation sur ce sujet.  
*Poësie*, Lettre sur l'origine de la Poësie Françoisé  
*Poleni* (le Marquis de) Dissertation sur les  
 metres & sur les Thermometres. 228.  
 cription d'une Machine Arithmetique &c

par J. Dlugou. . .  
la Guerre y fait commettre . . .  
les arrêter.

*Ponctuation*, Traité sur celle des Hébreu  
*Port-Royal* des Champs, Recueil de P  
nant les Religieuses de Port-Royal.  
des Religieuses qui font rentrées dans  
de l'Eglise.

*Poupart* (le P. Spiridion) Dissertation sur  
beaux Antiques de l'Abbaye de Not  
Soissons.

*Pratiques bizarres & extraordinaires*, s  
ce sujet.

*Prédicateurs*, qualitez qu'ils doivent ave  
Regles qu'ils doivent suivre.

*Préjugez*, Reflexions sur cette matiere.

*Priestcraft in Perfection*, Reponse au L  
qui porte ce titre.

*Problème* résolu par l'Auteur de l'*An  
Jeux de Hazard*.

*Pultawa*, victoire que les Moscovites o  
dans cet endroit sur les Suedois.

## Q.

**Q**UEDLINBOURG, Histoire de c

*Quinaires*, pourquoi l'on a donné ce no  
nes Medailles.

## R.

**R**ADERUS (le P.) sa Baviere saint

*Rai* (J.) Histoire des Insectes.

*Recessus Imperii*, ce que c'est.

*Reinoman*, Histoire des principaux Au

## DES MATIERES.

qui ont excellé dans les Mathematiques, la Chronologie, &c.	459
Relief des Fiefs, ce que c'est.	232
Rivinus, Dissertations sur divers sujets de Médecine.	33
Robault, nouv. Edition de la Traduction Latine de sa Physique par Mr. Clarke.	691
3 Rois VII. 6. expliqué.	636
Romains. Traité des Antiquitez Romaines par Mr. Cellarius. 312. Remarques sur les Etudes des Romains.	315
Romans, sont fort différens du Poëme Epique.	624
Rondeaux, Remarques sur ce sujet.	589
Ruth, Commentaire sur le Livre de Ruth.	529
Ruyfch (Fred.) Premier Recueil des Animaux qui se voyent dans son Cabinet.	416

### S.

<b>S</b> ACHEVERELL, deux Editions du procès de ce Docteur. 114. Recueil de Pieces concernant ce Procès. 521. Accusations intentées contre lui par la Chambre des Communes. 522. Ses Réponses. 523. Discours de quatre Evêques contre ses Réponses.	527
Sainte-Croix (Prosper de) Cardinal, cinquante de ses Lettres publiées.	354
Salive, Dissertation sur ce sujet. 631. Usage de la Salive.	634
Salluste, nouvelle Edition de cet Historien par les soins de Mr. Wasse. 427. Sa Vie par M. Le Clerc.	432
Salvini (l'Abbé) ses Fastes Consulaires de l'Academie de Florence.	341
Sarabande, étymologie de ce mot.	579
Saxe, Recueil concernant l'Histoire de la Basse-Saxe.	342
Saxe-Eysenach (le Duc de) ses Reflexions Morales sur le N. Testament.	



# T A B L E

(Ant.) Nouv. Edition de sa Methode d'ap-	38
& d'enseigner la Langue Latine.	
an (Frid.) Sa Vie. 596. Recueil de toutes les	69.
eses.	
ent, Dissertation touchant les cas où il n'est pas	33.
rmis d'ordonner le Serment.	
on, regles qu'il faut suivre dans la composition	286
un Sermon.	
ples, Methode pour en connoître la nature. 352	692
ith (Thomas) sa Mort.	
elome, Dissertation de Mr. Le Clerc sur cette Vil-	479
le, &c.	
orbiere, son Jugement des Lettres de Casaubon.	138
	597
Spener (Jac.) sa Vie.	347
Stillint fleet, Edition de toutes ses Oeuvres.	
Strunzius (Frid.) Histoire de Bardefanes & des Bar-	3
defanistes.	692
Strype, son Histoire d'Edmund Grindal Archevêque	287
de Cantorbery.	
Style, Reflexions sur le Style des Prédicateurs.	279
Suisse, nouvelle Edition de l'Histoire de la Suisse de	353
Guillimann.	
Synodes, Recueil de tous les Synodes Nationaux	145
des Eglises Reformées de France.	537

## T.

TARTERON (le P.) Lettre à l'occasion de la	
Critique de la Traduction d'Horace faite par	145
M. Coste.	
Terre promise, Carte de ce Pais & fautes des Geogra-	537
phes sur ce sujet.	
Terrin, Dissertation sur une Médaille des Macedo-	
niens. 582. Sur une Colonne antique élevée par	
la Ville d'Arles à l'honneur de l'Empereur Constan-	
tin le Grand.	641
Testament (Nouveau) Edition du N. T. Grec de Mr.	
Kuster, en quoi	15

## DES MATIERES.

rente de celle d'Angleterre. 51. Commentaire Litteral du P. Cartieres sur le N. T. inseré dans la Traduction Françoisé.	221
<i>Tillemont</i> (le Nain de) Tome XV. de ses Memoires Ecclesiastiques.	502
<i>Tite-Live</i> , Nouvelle Edition de cet Auteur.	171
<i>Tolerance</i> , Lettre de Mr. Locke sur ce sujet.	483
<i>Tournemine</i> (le P.) Explication de deux Pierres An- tiques.	186
<i>Toux</i> , remede contre la Toux.	680
<i>Traducteurs</i> , Dissertation de Mr. Le Clerc sur les Traducteurs de la Bible, & sur sa maniere de tra- duire.	413
<i>Tranchées</i> , remede contre les Tranchées.	682

### U.

<b>U</b> HSEN, Vies des hommes illustres, écrites en Allemand.	595
---	-----

### V.

<b>V</b> ALENTIN, Histoire de cet Hérétique, & ses erreurs.	72
<i>Valscchi</i> (le P.) son Livre sur les Fiançailles con- tractées par un Enfant de Famille à l'insçu de ses Parens.	340
<i>Vaux</i> (de) sa Traduction du Traité de la Maladie Venerienne de Charles Mulsitan.	207
<i>Velfer</i> (Marc) est Auteur du <i>Squittinio della Liberta</i> <i>Veneta</i> .	218
<i>Venerienne</i> , Traité de la Maladie Venerienne.	207
<i>Verité</i> , Traité de la Conduite de l'Esprit dans la Recherche de la Verité.	485
<i>Vieillards</i> , Dissertation sur leurs Maladies.	420
<i>Virgins</i> consacrées à Dieu, en quel tems elles com- mencerent à se retirer dans des Cloîtres.	674
<i>Vignoul-Marville</i> , son Jugement sur les Lettres d'I- saac Casaubon.	118

W.

SSK (Jof.) sa nouvelle Edition de Sallu

(Chrét.) sa Vie.

old, sa Traduction Angloise du Banque

nophon.

estas, Apologie de cet Empereur contre ce

nt dit la plupart des Historiens.

nher (J. Balth.) Remarques choisies de

stphalie, Recueil des Ouvrages de M. He

mann sur l'Histoire de la Westphalie & de

Saxe.

itby, son Livre sur la Prédestination.

X.

XENOPHON, son Banquet traduit e

Z.

ZALUSKI (Andr. Chrysoft.) sa Let

Maréchal de la Confederation.

Zschackwitz, Introduction à la connois

public en Allemagne.

F I N.

# CATALOGUE

D E S

## LIVRES . NOUVEAUX

Qu'on trouve à Amsterdam , chez les  
JANSSONS à WAESBERGE.

**M**ATTHIÆ MARTINII Lexicon Philologicum in quo Latinæ, & à Latinis auctõribus usurpatæ cum puræ tum Barbaræ voces ex originibus declarantur, Comparatione Linguarum subinde illustrantur, multæque in divinis & humanis litteris difficultates ex fontibus veterumque & recentium Scriptorum auctoritate enodantur, nec pauca in vulgatis Dictionariis admiffa errata emaculantur. Accedit ejusdem Cadmus Græco-Phœnix in quo explicantur, & ad orientales fontes reducuntur principes Græcæ voces , & eæ quæ cum alibi tum maximè apud 70 Interpretes & in novo Testamento videntur obscuriores ac multæ dictiones à Lexicographis prætermiffa & in Glossariis alibique latente vertuntur atque illustrantur. Addit Glossarium Ifidori cum ewe

C A T A L O G U E.

& notis JOANNIS GEORGII GRA-  
VII, & auctario THEOD. JANS-  
SONII AB ALMELOVEEN. Præfixa &  
operi inedita hactenus JOANNIS CLE-  
RICI Dissertatio Etymologica & vita  
Scriptoris. Editio prioribus emendatior  
atque auctior. 2. Tom. Trajecti apud Guliel-  
mum Broedelet. 1711.

*Histoire & Lettres fort tendres d'un Mylord  
& d'une Dame Angloise traduites de l'An-  
glois par Mr. des SOUCHES de l'Acade-  
mie Royale de Musique. 12. A Brusselles  
chez George de Backer. 1711.*

*Rencontre de Bayle & de Spinoza dans l'au-  
tre monde. A Cologne chez Pierre  
Morteau. 1711.*

EPICETI Manuale & Sententiæ, quibus  
accedunt Tabula CEBETIS & alia affinis  
argumenti in Linguam Latinam conver-  
sa à MARCO MEIBOMIO: subjiciun-  
ture ejusdem notæ, Emendationes CLAU-  
DII SALMASII in Epictetum, Notæ  
illorum & alius Viri docti in Disserta-  
tiones Epicteti ab Arriano digestas, &  
Varians Scriptura Codicum manu exara-  
torum, cura HADRIANI RELANDI.  
Trajecti apud G. Broedelet. 1711.

SEBASTIANI SCHMIDII S. Th. D.  
Prof. Ord. & Sen. Conv. Eccl. Præf. &  
Capit. Thomani Præpos. de principiis  
seu fundamentis præsentis Corporis &  
Sanguinis Christi in sacra cœna Tracta-  
tus

## C A T A L O G U E.

tus. Editio Tertia indice locupletior. Argentorati sumptibus Johan. Reinholdi Dulffsecheri. 1711.

*Oeuvres mêlées par Madame du N\*\*.* Qui peuvent servir de Supplément à ses Mémoires. Tome premier. A Cologne chez les Heritiers du defunt. 1711.

*Dictionnaire Geographique Universel contenant une Description exacte des Etats, Royaumes, Villes, Forteresses Montagnes, Caps, Isles, Presqu'isles, Lacs, Mers, Golfes, Detroits, &c. de l'Univers: le tout tiré du Dictionnaire Geographique Latin de Baudrand, des meilleures Relations des plus fameux voyages & des plus fideles Cartes. Ouvrage poussé plus loin qu'aucun qui ait paru jusques ici en François. On y a ajouté un Catalogue Latin très-ample des noms anciens, & modernes des lieux, traduits en François, en faveur de ceux qui lisent des Auteurs Latins, & de tous les autres qui trouvent très-souvent dans les Cartes des noms en cette Langue. Nouvelle Edition corrigée & beaucoup augmentée. 4. A Utrecht chez Guillaume Broedelet. 1711.*

EGINHARTUS de vita Caroli magni cum Commentario JOH. FREDERICI Besselii & notis JOHANNIS BOLLANDI. Accesserunt MELCHIORIS HAMMELVELTONI'S GOLDASTI Animadversiones ineditæ cum variis Dissertationibus, quarum Index in Præfatione

## C A T A L O G U E .

tione exhibetur, curante JOH. HERMANNO SCHMINCKIO. *Trajecti ad Rhenum ex Officina Guilielmi van de Water.* 1711.

*Lettres Historiques & Galantes par Madame de C\*\*\*. Ouvrage curieux. Tome quatrieme.*

A Cologne, chez Pierre Marteau.

*Dialogus I. & II. inter Spudæum & Gorallum.*

*Relation de la Campagne de l'année 1710.*

*Contenant un Journal exact de tout ce qui s'est passé aux Sièges de Douay, Bethune, St. Venant, & d'Aire. Comme aussi un détail exact de tous les autres mouvements des deux Armées opposées, tant du côté de l'Armée des Alliez que de l'Armée de France. A la Haye chez Pierre Hufson Marchand Libraire. 1711.*

*Lettre au Chevalier Jacob Bancks contre le Pouvoir absolu & l'obeissance Passive. Traduite de l'Anglois. in 8. A Cologne chez Pierre Marteau.*

*Traité de la Divination traduit du Latin de CICERON par Mr. l'Abbé REGNIER DESMARAIS Secrétaire perpetuel de l'Académie Françoisé. Nouvelle Edition augmentée d'un Discours d'ISOCRATE traduit du Grec par le même. 8. A Amsterdam chez Isaac Trojel.*